



**HAL**  
open science

## Des jardinier.e.s "partagé.e.s" entre discours et pratiques

Léa Mestdagh

► **To cite this version:**

Léa Mestdagh. Des jardinier.e.s "partagé.e.s" entre discours et pratiques. Sociologie. Université Sorbonne Nouvelle Paris 3, 2015. Français. NNT: . tel-01490450v1

**HAL Id: tel-01490450**

**<https://hal.science/tel-01490450v1>**

Submitted on 3 Apr 2017 (v1), last revised 15 Mar 2017 (v2)

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

École doctorale 267 – Arts et Médias

Laboratoire Cerlis

Centre de recherche sur les liens sociaux

*Thèse en vue de l'obtention du grade de docteur en sociologie*

Léa MESTDAGH

---

DES JARDINIER.E.S " PARTAGÉ.E.S " ENTRE DISCOURS ET PRATIQUES :  
DU LIEN SOCIAL À L' ENTRE-SOI

---

Sous la direction de Monsieur le Professeur Bruno Péquignot (Université Sorbonne Nouvelle)

MEMBRES DU JURY

Françoise Dubost *Directrice de recherche au CNRS*

École des Hautes Études en Sciences Sociales

Séverine Gojard *Directrice de recherche à l'INRA*

Institut National de la Recherche Agronomique

Jacques Leenhardt *Directeur d'études à l'EHESS*

École des Hautes Études en Sciences Sociales

Bruno Péquignot *Professeur des Universités*

Université Sorbonne Nouvelle Paris 3

Thèse soutenue publiquement le vendredi 20 novembre 2015

Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3



DES JARDINIER.E.S " PARTAGÉ.E.S " ENTRE DISCOURS ET PRATIQUES :  
DU LIEN SOCIAL À L' ENTRE-SOI

Centrée sur l'étude de plusieurs jardins partagés parisiens et de proche banlieue, cette thèse se propose de questionner les discours – institutionnels, associatifs, et des jardinier.e.s eux.elles-mêmes – présentant ces jardins comme des lieux de création de lien social. L'enquête de terrain, mêlant observation participante, questionnaires et entretiens semi-directifs, révèle que ces jardins constituent des espaces d'entre-soi, fréquentés par des acteur.rice.s proches, en particulier en termes de positions sociales, de niveaux de diplômes et de pratiques culturelles et de loisirs. Si des liens peuvent émerger dans et par ces jardins, leur portée reste ainsi limitée par le fait qu'ils se créent presque exclusivement entre les membres des collectifs, sélectionné.e.s socialement. L'enjeu de cette thèse est donc de mettre à l'épreuve du terrain l'inadéquation entre les éléments de discours recueillis et les pratiques effectives des acteur.rice.s. Ce travail se situe dans une réflexion plus large à propos du lien social contemporain caractérisé par sa nature élective. Il soulève aussi la participation des collectifs associatifs aux stratégies d'appropriation de l'espace et aux processus ségrégatifs en jeu dans les territoires urbains, en particulier la gentrification en cours à Paris et dans les communes de proche banlieue.

MOTS-CLÉS : jardins partagés, lien social, entre-soi, gentrification, discours et pratiques

GARDENERS AND SHARED GARDENS,  
A THEORITICAL AND PRACTICAL VIEW : SOCIAL TYING OR IN-GROUPING ?

The aim of this thesis is to question the statement - given by Institutions, associations and gardeners themselves - of shared gardens being a source of social ties building. Built upon a field study of both parisian and suburban shared gardens, this thesis intends to underline the contradiction that exists between what is claimed by gardeners and what the observation of their actual practices tends to reveal. Mixing participant observations, questionnaires and semi-structured interviews, this social survey reveals shared gardens to be in fact ingroup spaces visited by people rather close in terms of social status, education level and cultural practices. If social ties undeniably find their origin from these gardens, they extend only to socially selected members within local associations. From a more global perspective, this work aims to characterise contemporary social ties as elective in their nature. It also stresses the role of local associations in both public space appropriation and segregation processes within urban territories – the growing gentrification of Paris and its suburban area being a significant outcome of it.

KEYWORDS : shared gardens, social ties, ingroup, gentrification, statements and practices

## REMERCIEMENTS

---

Je souhaite remercier vivement mon directeur de thèse pour avoir encadré mon travail avec bienveillance et disponibilité, pour ses relectures, ses remarques et ses conseils toujours pertinents et encourageants. Depuis mon entrée à la Sorbonne Nouvelle, Bruno Péquignot a été un repère dans mon parcours universitaire et m'a fait découvrir et aimer la recherche et la sociologie. Pour cela, et pour m'avoir tant soutenue toutes ses années, je le remercie.

Je tiens également à remercier Françoise Dubost, pour l'intérêt qu'elle a porté à mon travail. Sa relecture et ses conseils m'ont été d'une aide précieuse. Je remercie aussi les membres du jury, pour avoir accepté de consacrer du temps à mon travail et à sa critique. Cette thèse n'aurait pu être menée sans la collaboration des enquêtés.e.s jardinier.e.s. Je les remercie de m'avoir accueillie parmi eux.elles et de m'avoir parlé de leurs pratiques du et au jardin partagé.

La découverte du métier d'enseignant a beaucoup enrichi ma formation de sociologue. Je souhaite donc remercier celles et ceux qui m'ont permis de l'exercer pendant ma thèse : Bruno Péquignot, François-Gabriel Roussel, Claire Oger, Emmanuel Paris, Laure Quatreboeuifs et Sophie Gournay. Je remercie également les étudiant.e.s que j'ai encadré.e.s, dont les questions et les réflexions ont nourri mon travail et contribué à le rendre meilleur en même temps qu'elles ont renforcé mon goût pour la pédagogie. Les discussions plus ou moins formelles en salle des enseignants m'ont aussi beaucoup apporté, je remercie donc mes collègues, en particulier l'équipe de l'IUT GEA de l'université de Rennes 1.

De collègues devenues amies, je remercie mon « équipe » du Cerlis : Anne Bessette, Laura Cappelle, Laura Giancaspero, Emmanuelle Guittet, Marie Le Grandic et Morgane Maridet. Les moments passés ensemble, que ce soit pour organiser des journées d'étude ou simplement pour échanger sur nos travaux, m'ont permis de nombreuses fois de prendre du recul sur ma thèse et de vivre cette période sereinement. Merci en particulier à Morgane et Anne pour leurs relectures. Merci à

Laura pour m'avoir apporté son soutien et son amitié, ainsi qu'un emploi qui m'a permis financièrement de continuer ma thèse. Je remercie aussi vivement Marie Sonnette qui a consacré du temps à lire et commenter l'un de mes chapitres en tout début de rédaction et dont les remarques m'ont été très précieuses. Je souhaite remercier mes « collègues » de la Bibliothèque Nationale de France qui ont rendu les pauses café et déjeuner joviales et vivantes grâce à nos discussions interdisciplinaires enflammées, en particulier Rose. Je remercie aussi mon amie Florence, pour son soutien indéfectible, aussi bien dans la rédaction de ma thèse que pendant la campagne d'ATER.

Je souhaite remercier mes parents, Chantal et Gaston, qui m'ont donné il y a longtemps le goût des études et de la lecture et ont effectué chacun.e une relecture attentive de mon manuscrit. Cette thèse doit beaucoup à leurs remarques et encouragements. Je remercie aussi celles et ceux dont la présence et l'amitié m'ont accompagnée dans cette recherche, en particulier les « Censières » et le groupe du « 109 ». Un remerciement « matinal » à José, pour tous les cafés lors desquels il m'a écoutée et conseillée.

Aucun mot ne peut rendre la mesure du rôle joué par Thomas dans la réalisation de cette thèse. Son soutien, renouvelé chaque jour avec la bienveillance et l'intelligence qui le caractérisent, m'a permis de mener ce travail à son terme.



## SOMMAIRE

---

INTRODUCTION	p. 11
PREMIÈRE PARTIE	
DU JARDIN OUVRIER / FAMILIAL AU JARDIN PARTAGÉ, ÉLÉMENTS HISTORIQUES ET DE DÉFINITION	p. 27
<b>Chapitre I. <i>Les origines du jardinage urbain collectif : jardins ouvriers, jardins familiaux</i></b>	p. 29
I. A. Naissance et popularisation du « Coin de Terre »	p. 31
I. B. Prescriptions morales et honneur ouvrier	p. 47
I. C. L'après-guerre : des jardins ouvriers aux jardins familiaux	p. 59
I. D. Tendances et défis actuels des jardins familiaux	p. 71
<b>Chapitre II. <i>Les jardins partagés français</i></b>	p. 85
II. A. Du <i>community garden</i> new-yorkais et québécois au jardin partagé français	p. 87
II. B. Instances de promotion des jardins partagés français	p. 99
II. C. Un statut ambigu	p. 109
II. D. Un modèle en opposition avec les jardins ouvriers / familiaux	p. 123
<b>Chapitre intermédiaire 1. <i>Jardin partagé et lien social</i></b>	p. 135
i1. A. Perspectives sociologiques de la notion de lien social	p. 137
i1. B. Mise en scène d'une image de marque des jardins : discours du lien social	p. 149



## DEUXIÈME PARTIE

### DES COLLECTIFS HOMOGÈNES ET FERMÉS,

L'ENTRE-SOI JARDINIER p. 163

**Chapitre III. Profils de jardinier.e.s : logiques d'homogénéisation** p. 165

III. A. Portrait des populations jardinières p. 167

III. B. Pertinence de la notion de classes moyennes

à propos des jardinier.e.s p. 187

III. C. Entrer au jardin : les logiques de l'homogénéité p. 203

**Chapitre IV. Les valeurs communes partagées par les jardinier.e.s** p. 215

IV. A. Jardin « libéré » p. 217

IV. B. Jardin « éducatif » et « cultivé » p. 241

IV. C. Jardin « localisé » p. 251

**Chapitre intermédiaire 2. Jardin partagé et entre-soi** p. 261

i2. A. L'entre-soi, éléments d'une définition générale p. 263

i2. B. Perceptions de l'entre-soi p. 271

i2. C. L'entre-soi jardinier : la question centrale de la « protection » p. 275

TROISIÈME PARTIE	
INTERACTIONS EN CONTEXTE D'ENTRE-SOI,	
LA POSSIBILITÉ DE LIENS ?	p. 283
<b>Chapitre V. <i>Déclinaisons de l'entre-soi au gré des contextes locaux</i></b>	p. 285
V. A. Le Potager des Oiseaux, Paris 3 <sup>ème</sup> arrondissement	p. 287
V. B. Le 56, Paris 20 <sup>ème</sup> arrondissement	p. 301
V. C. La Guinguette de la Dhuy, Bagnolet	p. 319
<b>Chapitre VI. <i>De l'utilité sociale contrastée du jardin partagé</i></b>	p. 347
VI. A. Types de jardinier.e.s et sens de la présence au jardin	p. 349
VI. B. Du lien à la possibilité de rencontre	p. 373
VI. C. Le.la médiateur.rice, garant.e du lien social ?	p. 381
CONCLUSION GÉNÉRALE	p. 407
BIBLIOGRAPHIE ET AUTRES SOURCES	p. 415
ANNEXES	p. 433
TABLE DES MATIÈRES	p. 450



### INTRODUCTION

---

#### *Du premier étonnement à la construction de l'objet d'étude*

« Parallèlement au groupe à cimenter et à reconstruire sans cesse, la fabrication de l'entre-soi apparaît aussi comme une entreprise de définition de la place des autres, et de qui sont les autres. »<sup>1</sup> Ces propos de Sylvie Tissot mettent en exergue la question des autres, qui s'est montrée déterminante dans l'élaboration de ce travail de thèse. En effet, c'est le constat de l'absence d'« autre » dans un jardin partagé qui a rendu clair à mes yeux l'objectif premier de cette recherche. Mon intérêt se porte, depuis le Master, vers l'articulation entre nature et ville, que j'ai abordée, dans mon mémoire, à travers le prisme des catastrophes telles qu'elles sont représentées dans les films de science-fiction d'anticipation. Ces supports proposent en effet une lecture des événements catastrophiques comme un conflit entre nature et culture, la nature pouvant être évoquée par les éléments naturels, le végétal ou encore les animaux, et la culture étant symbolisée par la ville, mise à mal par les éléments déchaînés. Dans ces films, l'événement de la catastrophe fournit l'occasion à un groupe d'humains « élus » formant une mini-société, de revenir à un naturel « perdu » en recomposant les liens qui les unissent et en retrouvant des valeurs perçues comme authentiques. L'humain retourne donc d'une certaine manière à un « état de nature » idéalisé, proche du personnage de « bon sauvage » tel qu'il est décrit par Denis Diderot, encore vierge des dégradations apportées par la société ainsi que l'évoque Jean-Jacques Rousseau. Les films de science-fiction d'anticipation peuvent paraître éloignés des jardins auxquels s'intéresse ce travail de thèse. Cependant, ces deux objets ont en commun de proposer une articulation particulière de la dualité entre nature et ville – la ville fonctionnant ici comme une métaphore de la société contemporaine. Ce serait à la nature, perçue comme salvatrice et authentique de venir soigner les maux de la société que ce soit, dans le cas des films, par la destruction, en ramenant les humains à un idéal originel, ou dans le cas des jardins, par un rétablissement, à travers le jardinage, des valeurs, des

---

<sup>1</sup> TISSOT Sylvie, « Entre soi et les autres », *in.*, Actes de la recherche en sciences sociales n°204 *Les espaces de l'entre-soi*, Paris, Le Seuil, 2014, p. 8.

liens, de la solidarité qui manqueraient à la société d'aujourd'hui. Le passage de l'objet film à l'objet jardin s'est ainsi fait de par l'intérêt qui était le mien pour cette dualité nature / ville si présente dans les discours et dans les représentations.

Je me suis donc intéressée aux jardins urbains. Je connaissais les jardins ouvriers (sous ce nom de « jardins ouvriers » alors même qu'ils avaient été renommés jardins familiaux depuis l'après-guerre) par mes socialisations familiales. J'étais néanmoins plus intéressée par les jardins partagés en raison des représentations qui y étaient attachées. Une certaine vie collective était supposée émerger de ces espaces autogérés décrits comme des lieux de cohésion sociale ainsi que l'illustrent ces propos d'Éric Prédine, fondateur de l'association Saluterre qui promeut la création de jardins partagés en milieu urbain : « Les jardins partagés sont les pépinières du mieux vivre ensemble que nous souhaitons pour demain, des écoles des plaisirs de la terre et de la responsabilité. »<sup>2</sup> C'est imprégnée de ces représentations que je me suis rendue pour la première fois au 56 rue Saint-Blaise dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. J'ai été frappée, lors de cette première visite, par la ressemblance entre les jardinier.e.s, qui tranchait avec ce que j'avais pu lire ou entendre à propos des jardins partagés, synonymes de rencontres avec l'autre et de cohésion de quartier<sup>3</sup>. C'est en premier lieu le manque de diversité ethno-raciale de l'équipe de jardinier.e.s qui m'apparut flagrant. Les acteur.rice.s que je rencontrais lors de cette visite étaient aussi tou.te.s de la même génération et presque tou.te.s des femmes. De plus, ma première impression me faisait percevoir dans les habits des jardinier.e.s, la marque d'un positionnement élevé dans la hiérarchie sociale alors même que je m'attendais à rencontrer des profils plus proches de la composition sociale du quartier Saint-Blaise, à savoir une majorité de catégories populaires.

Cette première visite au 56 constitue le véritable point de départ de mes interrogations à propos des membres de jardins partagés. Partie de la notion d'autogestion, j'ai préféré mettre à l'épreuve du terrain le décalage entre les

---

<sup>2</sup> PRÉDINE Éric, « Les jardins partagés, de nouveaux espaces publics ».

<sup>3</sup> Voir aussi il. B. 1.

représentations et discours d'une part et les pratiques et comportements des acteur.rice.s que je pourrais observer d'autre part. Je me demandais en effet comment des lieux fréquentés par des personnes apparemment très ressemblantes pouvaient créer du lien social et participer à l'émergence d'une vie de quartier, ainsi que les éléments de discours municipaux et associatifs l'affirmaient. Dès lors, il s'est agi, avec une enquête de terrain, de déterminer : d'une part si cette impression d'homogénéité du groupe se vérifiait avec des éléments objectifs et si elle existait également dans d'autres jardins partagés, et d'autre part, si des liens pouvaient bel et bien être créés dans ces jardins qui, si l'enquête le vérifiait, constituaient des espaces d'entre-soi.

### *Apports théoriques et auteur.e.s mobilisé.e.s*

Les premiers ouvrages consultés furent ceux consacrés aux jardins ouvriers / familiaux. En effet, il m'a paru important de commencer par approfondir ce qui distinguait les différentes formes de jardinage urbain collectif<sup>4</sup> afin de dégager les particularités des jardins partagés. De plus, les ouvrages scientifiques de référence sont plus nombreux à propos des jardins ouvriers / familiaux qu'à propos des jardins partagés plus récents. J'ai ainsi commencé par lire *L'honneur des jardiniers*<sup>5</sup> de Florence Weber, une étude des jardins ouvriers depuis leurs origines jusqu'à l'enquête menée par l'auteure. Cet ouvrage souligne notamment – y compris dans son titre – le rôle du jardin dans la construction de l'estime de soi. Prendre en compte cette dimension importante de l'investissement dans un jardin urbain m'a permis par la suite de mieux saisir les motivations des membres de jardins partagés. En effet, si ceux.celles-ci n'occupent pas la même position sociale que les ouvriers et ne sont donc pas soumis.e.s aux mêmes dominations, ils.elles utilisent tout de même le jardin comme une ressource symbolique pour construire une image d'eux.elles-mêmes valorisante. Les analyses de Florence Weber soulignant la particularité de ces espaces privés mais néanmoins visibles que sont les jardins ouvriers / familiaux

---

<sup>4</sup> La distinction entre jardins ouvriers / familiaux et jardins partagés sera d'ailleurs l'objet du premier chapitre.

<sup>5</sup> WEBER Florence, *L'honneur des jardiniers. Les potagers dans la France du XX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Belin Socio-Histoires, 1998.

ont enrichi ma réflexion à propos des jardins partagés, espaces *a contrario* non privés et parfois invisibles. L'étude par Florence Weber ainsi que par Séverine Gojard<sup>6</sup> des pratiques d'autoconsommation fondamentales dans les jardins ouvriers / familiaux m'a permis de questionner cette dimension, quasiment absente des jardins partagés qui correspondent à un modèle non nourricier de jardinage urbain collectif. La lecture d'ouvrages consacrés à d'autres modalités de jardinage urbain collectif m'a ainsi aidée à définir en creux les jardins partagés. L'étude des pratiques et des représentations du jardinage au sein de jardins répondant à des normes de fonctionnement différentes s'est en effet révélée être un formidable outil au moment de réaliser mes observations dans les jardins partagés. La littérature scientifique québécoise m'a aussi été précieuse car la réflexion à propos de la dimension sociale des jardins communautaires y est particulièrement développée, notamment dans les travaux de Manon Boulianne<sup>7</sup>, Danièle Routaboule<sup>8</sup>, Nathalie Bouvier-Daclon et Gilles Sénécal<sup>9</sup>. Le rapport *Les jardins collectifs : un outil de développement social* de Daniel Cérézuelle, Yann Le Formal et Pierre Jean Rocca<sup>10</sup> m'a également apporté des pistes de réflexion, en particulier à propos des circuits de recrutement des

---

<sup>6</sup> Voir GOJARD Séverine, WEBER Florence, « Jardins, jardinage et autoconsommation alimentaire », INRA Sciences sociales n°2, 1995, pp. 1-4 ; GOJARD Séverine, LHUISSIER Anne, RÉGNIER Faustine, *Sociologie de l'alimentation*, Paris, La Découverte, 2006, pp. 28-29.

<sup>7</sup> Voir en particulier : BOULIANNE Manon, *Agriculture urbaine, Rapports sociaux et Citoyenneté : le cas du jardinage biologique communautaire au Québec et au Mexique*, Rapport de recherche, 1998-99, site Internet de City Farmer, Canada's Office of Urban agriculture, 1999, <http://www.cityfarmer.org/manon.html> (consulté le 05/09/2015) ; BOULIANNE Manon, « L'agriculture urbaine au sein des jardins collectifs québécois : empowerment des femmes ou "domestication de l'espace public" ? » *in.*, *Anthropologie et Sociétés* vol. 25 n°1 *Économie politique féministe*, Laval, Département d'anthropologie de l'Université Laval, 2001, pp. 63-80 ; BOULIANNE Manon, OLIVIER-D'AVIGNON Geneviève et GALARNEAU Vincent, « Les retombées sociales du jardinage communautaire et collectif dans la conurbation de Québec », *in.*, *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* vol. 10 n°2 *L'agriculture urbaine : un outil multidimensionnel pour le développement des villes et des communautés*, Montréal, Éditions en Environnement VertigO, 2010, <https://vertigo.revues.org/9930> (consulté le 03/09/2015).

<sup>8</sup> Voir en particulier : ROUTABOULE Danièle, ASSELIN Vincent, EVEILLARD Catherine, « Le paysage de l'intérieur ou expressions paysagères résidentielles de l'Île de Montréal », 1995, Ottawa, Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement.

<sup>9</sup> Voir en particulier : BOUVIER-DACLON Nathalie, *La dynamique sociale entourant les jardins communautaires : l'individu, le groupe et le jardin : le cas de Montréal*, Institut National de la Recherche Scientifique, Université du Québec, Montréal, 2001 ; BOUVIER-DACLON Nathalie, SÉNÉCAL Gilles, « Les jardins communautaires de Montréal : un espace social ambigu » *in.*, *Loisir et société* vol 24 n°2 *Culture et mode de vie*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2001, pp. 507-531.

<sup>10</sup> CÉRÉZUELLE Daniel, LE FORMAL Yann, ROCCA Pierre Jean, *Les jardins collectifs : un outil de développement social*, PADES (Programme Autoproduction et Développement Social), Secrétariat d'État à la Consommation, IRTSA, 1990.

jardinier.e.s qui pourraient expliquer la reproduction à l'identique d'équipes homogènes.

Le rapport de Michèle Jolé, Stéphane Tonnelat et Andrew Newman<sup>11</sup> consacré au public des jardins publics parisiens m'a apporté des renseignements quant à ces espaces qui, s'ils ont un statut différent de celui des jardins partagés, n'en accueillent pas moins des processus agrégatifs et ségrégatifs qui éclairent ceux observés dans les jardins partagés. Les auteur.e.s démontrent que dans un même quartier, certains espaces verts sont très, peu ou pas du tout investis, ou encore le sont préférentiellement par certaines catégories d'habitant.e.s. Cette lecture est venue nourrir mes observations concernant l'homogénéité des groupes de jardinier.e.s, résultat de processus agrégatifs motivés par l'homogamie. Un autre article de Stéphane Tonnelat écrit avec Yann Renaud<sup>12</sup> analyse la mise en place du projet de construction du parc des Jardins d'Éole, dans le quartier Flandres-Aubervilliers du 19<sup>ème</sup> arrondissement de Paris dont les auteurs ont assuré la « maîtrise d'œuvre sociologique ». Cet article détaillant le déroulement des opérations m'a permis de mesurer la complexité d'un tel projet qui résulte d'une imbrication d'acteur.rice.s et d'enjeux multiples. Il m'a donc aidée – je l'espère - à éviter l'écueil d'un regard trop manichéen porté sur les opérations de planification urbaine.

Le constat d'homogénéité des profils de jardinier.e.s m'a orientée vers des ouvrages de géographie sociale concernant les processus agrégatifs et la traduction des inégalités sociales dans l'espace physique de la ville : la lecture de *La dimension spatiale des inégalités* d'Isabelle Backouche, Fabrice Ripoll, Sylvie Tissot et Vincent Veschambre m'a été précieuse pour approcher ces phénomènes. La découverte du travail d'Anaïs Collet sur la gentrification du Bas-Montreuil et de la Croix-Rousse m'a permis de noter de très fortes similitudes entre les profils de ces « gentrifieurs » et ceux des membres de jardins partagés. C'est grâce à la lecture de sa thèse que je

---

<sup>11</sup> JOLÉ Michèle, TONNELAT Stéphane, NEWMAN Andrew, « Le public des jardins de Paris entre observation et action », Rapport de recherche pour la Ville de Paris », Laboratoire Vie Urbaine, Institut d'Urbanisme de Paris, Université Paris Est, 2009, p. 54.

<sup>12</sup> RENAUD Yann, TONNELAT Stéphane, « La maîtrise d'œuvre sociologique des jardins d'Éole : comment construire une gestion publique ? » *in.*, Les Annales de la recherche urbaine n°105 *Thème libre*, Paris, Éditions du Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA), 2008, pp. 55-65..



me suis tournée vers des travaux traitant de la gentrification, en particulier ceux de Catherine Bidou-Zachariasen, de Marie-Hélène Bacqué, d'Edmond Préteceille et d'Anne Clerval. Les ouvrages de Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot m'ont aussi beaucoup aidée à cerner les dynamiques d'entre-soi dans les jardins, qui, si elles ne sont pas le fait des élites comme dans les travaux de ces auteur.e.s, restent déterminées par des réflexes et des mécanismes comparables. Enfin, l'étude menée par Stéphanie Vermeersch sur l'association parisienne Urbanisme et Démocratie m'a permis de comparer les groupes de jardinier.e.s avec un autre exemple de collectif associatif fonctionnant en entre-soi tout en mobilisant des éléments de discours valorisant l'ouverture. La lecture de ces articles<sup>13</sup> m'a donc été très profitable.

Les travaux de Françoise Dubost ont constitué pour moi une référence tout au long de mon travail, d'une part comme d'autres auteur.e.s cité.e.s ci-dessus pour ses descriptions et analyses des pratiques jardinières, mais en particulier d'un point de vue méthodologique. J'y ai en effet particulièrement apprécié la démarche ethnographique suivie par l'auteure et son attention à retransmettre les propos, les représentations et les goûts de ses enquêté.e.s. La lecture des *Jardins ordinaires*<sup>14</sup> m'a aidée à confirmer ma méthodologie qualitative et m'a amenée à questionner davantage les jardinier.e.s sur leurs façons d'investir leurs parcelles, les choix de culture et d'aménagement se révélant fortement significatifs et révélateurs des représentations des acteur.rice.s.

Enfin, travailler sur les jardins partagés m'a aussi amenée à étudier la littérature émanant d'acteur.rice.s associatif.ve.s afin d'appréhender leurs représentations de ces espaces ainsi que les définitions qu'il.elle.s en donnent. Les documents émanant de l'association Graine de Jardins, mais aussi les textes de Jean-Paul Potonet et de Gilles Amar, publiés sur leurs sites internet respectifs, m'ont apporté un regard sur

---

<sup>13</sup> Voir VERMEERSCH Stéphanie, « Liens territoriaux, liens sociaux : le territoire, support ou prétexte ? », *in.*, *Espaces et sociétés* n°126 *Les lieux des liens sociaux*, Paris, Érès, 2006, pp. 53-68 et VERMEERSCH Stéphanie, « Entre individualisation et participation : l'engagement associatif bénévole » *in.*, *Revue française de sociologie* vol. 45 n°4, Paris, Presses de Sciences Po, 2004, pp. 681-710.

<sup>14</sup> DUBOST Françoise, *Les Jardins ordinaires*, Paris, L'Harmattan, 1997.

## Introduction

ces espaces qui, s'il n'est pas scientifique, est riche de l'expérience passée dans les jardins et a ainsi nourri ma recherche et ma réflexion. Cette attention portée aux discours émanant d'acteur.rice.s associatif.ve.s m'a également permis de constater combien la catégorie de lien social y était présente, de la même manière qu'elle était très mobilisée par les enquêté.e.s jardinier.e.s.

*Des questions « plus importantes que les réponses à en attendre »<sup>15</sup> : méthodologie de l'enquête*

La première étape de cette recherche a consisté en une enquête exploratoire auprès des jardins collectifs urbains franciliens afin de mettre à l'épreuve la pertinence d'une division entre deux modèles : jardins ouvriers / familiaux et jardins partagés<sup>16</sup>. Il s'agissait notamment de déterminer si les jardins familiaux actuels se situaient dans la lignée des jardins ouvriers des origines et conservaient la marque d'une pratique typiquement populaire. De la même manière, la comparaison avec les jardins partagés avait pour visée de dégager des pistes d'explication de ce qui semblait constituer une forte ressemblance des profils de jardinier.e.s. Dans cet objectif, une enquête exploratoire a été menée par questionnaire afin d'obtenir sur les actuels jardins familiaux et les récents jardins partagés des informations qui permettraient de les comparer. J'ai établi une liste des jardins – familiaux et partagés - d'Île-de-France à partir de différentes sources : la Fédération Nationale des Jardins

---

<sup>15</sup> EYEBIYI Elieth P., « Serge Paugam, L'enquête sociologique », Lectures [En ligne], *Les comptes rendus*, 2010, <http://lectures.revues.org/1055> (consulté le 06/07/2015).

<sup>16</sup> Cette présentation en deux axes laisse volontairement de côté d'autres modalités de jardinage urbain collectif, qui ont été rencontrées lors de l'enquête mais ne constituent pas des modèles aussi institués et faisant l'objet de représentations et de discours aussi développés que ceux des jardins partagé et ouvrier familial. Les jardins pédagogiques par exemple, signalés dans certains ouvrages, semblent constituer une déclinaison des deux modèles que je considère comme principaux, accordant davantage d'importance à la dimension éducative de leurs activités. Lors de l'enquête, des dénominations diverses (« conviviaux », « de quartier », « de voisinage »...) ont été rencontrées bien que les jardins ainsi désignés correspondent en tous points au modèle du jardin partagé étudié. La distinction lexicale n'a donc pas été retenue comme pertinente. En revanche, les jardins d'insertion par l'activité économique constituent un modèle à part entière mais reposent sur une définition des pratiques qui sortent complètement du cadre du temps hors travail pour entrer dans celui des activités salariées. Ces jardins ont en effet pour mission l'insertion sociale et professionnelle des personnes sans emploi et en détresse sociale. Bien que l'activité de jardinage soit commune, le fonctionnement de ces structures diverge tant de celui des jardins partagés qu'une comparaison entre eux n'eût pas été pertinente dans le cadre de ce travail de thèse. Sur la comparaison des deux modèles de jardin partagé et ouvrier familial, voir aussi II. D.

## Introduction

Familiaux et Collectifs (par consultation des jardins répertoriés sur le site et par demande directe auprès de la Fédération d'une liste de contacts des président.e.s des jardins familiaux franciliens), l'association Graine de Jardins qui anime le réseau des jardins partagés et d'insertion d'Île-de-France (par consultation de la liste de jardins éditée sur le site Jardinons-ensemble.org et par renseignement auprès de l'animatrice du réseau, Laurence Baudalet) et la Ville de Paris (par consultation de la page du site internet Paris.fr dédiée aux jardins partagés et par renseignement auprès d'une chargée de mission du programme Main Verte de la Ville de Paris, Karina Prévost). J'ai également tenté de contacter directement plusieurs municipalités mais ai chaque fois été renvoyée vers la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs pour les jardins familiaux, et vers les équipes de jardinier.e.s pour les jardins partagés. J'ai répertorié 150 jardins, dont 106 désignés comme « jardin partagé », 36 comme « jardin familial » et 8 répondant à différentes appellations : « jardin pédagogique », « jardin bio », « réappropriation de friche »... Un premier biais de cette enquête consiste en la difficulté d'établir une liste exhaustive des jardins, induite par la précarité administrative de ces espaces. En effet, ceux qui émergent de façon spontanée ne sont pas forcément répertoriés sur les listes des différentes structures, étant donné que la démarche d'inscription est à leur charge. De nombreux jardins ont été découverts au hasard de promenades à la fin de la thèse et ne sont donc pas pris en compte par l'enquête. D'autres jardins, apparaissant sur les listes, ne sont en réalité plus en activité depuis des années. Les résultats de l'enquête par questionnaire ne couvrent donc pas l'intégralité des jardins existants mais correspondent à une majorité des jardins répertoriés au début du terrain, à savoir au mois de juin 2013.

La conception du questionnaire a été commune aux jardins partagés et familiaux, étant donné que son objectif était de permettre leur comparaison et d'évaluer la pertinence de cette division en deux modèles distincts. La qualification du jardin a été laissée à l'appréciation des enquêtés afin de voir si l'auto-désignation infirmait ou confirmait l'inscription de chaque jardin dans un modèle. Le questionnaire consiste en une trentaine de questions concernant l'espace du jardin (sa surface, son emplacement, ses équipements, le type de jardinage – collectif ou

## Introduction

individuel – pratiqué), ses caractéristiques administratives (propriétaire, type de bail, nombre d'adhérent.e.s, date de création, association gestionnaire, fermé ou public – et le cas échéant, horaires d'ouverture), ainsi que ses jardinier.e.s (nombre total de jardinier.e.s, nombre restant plus d'une année, proportion d'hommes et de femmes, critères d'adhésion) et enfin sa participation à la vie locale (événements accueillis au sein du jardin, partenariats avec d'autres structures)<sup>17</sup>. Au mois de juillet 2013, 150 questionnaires ont été envoyés aux jardins répertoriés, dont 82 à Paris et 68 en banlieue francilienne. Après deux relances (aux mois de septembre et d'octobre 2013) des réponses ont été retournées de la part de 65 jardins (43 % des envois), dont 27 de Paris (33 % des envois à Paris) et 38 de banlieue (56 % des envois en banlieue). Les questionnaires ont été adressés aux président.e.s de jardins par mail quand ceux -ci étaient connus, par contact téléphonique suivi d'un envoi par courrier pour les autres. Cette différence de prise de contact est un autre biais de l'enquête. En effet, les coordonnées téléphoniques n'étant pas toujours renseignées, des courriers ont été envoyés directement et sont restés sans réponse. Une partie des jardins n'est donc pas prise en compte dans l'enquête faute d'avoir pu établir un contact avec les président.e.s. Il aurait fallu, pour de meilleurs résultats, se déplacer sur chacun des jardins, ce qui était très difficile à mettre en place dans le cadre d'une enquête menée par une seule personne dans le temps circonscrit d'une thèse de doctorat.

Dans le temps de l'enquête exploratoire, l'observation participante avait déjà débuté au 56 rue Saint-Blaise (depuis février 2013). Elle s'est vue complétée par la visite de quatre autres jardins : le Jardin Choisi situé dans le parc de Choisy du 13<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, le Potager des Oiseaux attenant au Marché des Enfants Rouges du 3<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, le Gentil'Jardin prenant place en bord de route dans la commune de Gentilly et la Guinguette de la Dhuys située en retrait d'une ruelle piétonne dans le quartier de la Dhuys à Bagnolet.

---

<sup>17</sup> Voir questionnaire en annexe.

## Introduction

Ce corpus de jardins avait été déterminé afin de proposer une palette diversifiée propre à une comparaison pertinente. Ils permettaient de confronter des contextes d'implantation variés à plusieurs titres :

- de leurs lieux d'implantation (dans Paris intra-muros et en banlieue)
- de leur composition sociale (différentes répartitions des catégories socioprofessionnelles)
- de leur bâti (habitat social, immeubles anciens, pavillons ouvriers rénovés)
- de leurs situations géographiques (bord de route passante, ruelle piétonne, quartier touristique, parc public)
- de la forme même du jardin (ouverture totale, fermeture ne gênant pas la visibilité, fermeture opaque)

L'observation participante a pu se dérouler dans l'ensemble des jardins à l'exception du Jardin Choisi. En effet, malgré sa réponse à l'enquête exploratoire, la présidente de l'association n'a pas donné suite à mes demandes de rendez-vous bien qu'elle ait indiqué ses coordonnées dans le questionnaire à cet effet. En dépit de plusieurs passages au Jardin Choisi lors des horaires de permanence je n'ai pu rencontrer aucun.e des adhérent.e.s, le jardin étant toujours désert. L'observation participante s'est donc déroulée sur quatre jardins, du mois de février 2013 pour le 56 et d'avril 2014 pour les autres au mois d'août 2014.

L'observation participante n'a pas été équivalente sur tous les jardins. Dans le cas du 56, la présence sur le terrain a couvert la période la plus étendue pendant laquelle je me rendais au jardin en moyenne un samedi sur deux. Ces visites étaient complétées par d'autres, en-dehors des heures de permanence, dans le cadre d'événements et d'ateliers avec les jardinier.e.s, dans la mesure où j'étais adhérente de l'association toute l'année 2013. Le second jardin dans lequel l'observation fut la plus importante est la Guinguette de la Dhuys. Étant donné la complexité des dynamiques d'entre-soi et des conflits entre différents clans du groupe de jardinier.e.s, je souhaitais être bien présente sur le terrain afin de mieux comprendre (et surtout d'interpréter le mieux possible) les comportements observés. Du mois d'avril au mois d'août 2014, je me suis donc rendue à la Guinguette en moyenne un

## Introduction

samedi sur deux (alterné avec les autres jardins) pour les permanences, ainsi qu'une dizaine de fois en semaine pour rencontrer des jardinier.e.s. La Guinguette de la Dhuis avait de plus l'avantage d'être facilement accessible depuis mon domicile par le tramway, ce qui me permettait de m'y rendre régulièrement. L'observation participante au Potager des Oiseaux s'est déroulée sur un nombre légèrement moindre de visites. Entre les mois d'avril et d'août 2014, je m'y suis rendue une dizaine de fois lors des permanences (plus souvent le samedi que le dimanche) ainsi qu'à l'occasion des entretiens qui se sont tous déroulés au jardin. J'ai également participé à la soupe d'automne ainsi qu'au vernissage du parcours Nomades. Le Gentil'Jardin est celui dans lequel je me suis le moins rendue en observation (c'est d'ailleurs le jardin le moins cité en exemple dans ma thèse), ce que je m'explique en partie. Contrairement aux autres jardins où je n'ai pas eu de difficulté à m'intégrer, le Gentil'Jardin m'a semblé plus délicat à aborder. Cela tient sans doute au fait que je m'y suis rendue un peu plus tard que dans les autres jardins et à un moment où l'équipe (le bureau de l'association, mais aussi une partie des adhérent.e.s) était en train de se renouveler. Ainsi, lors de mes visites, non seulement je ne rencontrais que quelques-un.e.s des adhérent.e.s (beaucoup étant en vacances), mais ceux.celles-ci n'étaient pas non plus les mêmes d'une visite à l'autre. Je ne suis donc pas véritablement parvenue à m'intégrer dans le groupe et suis restée chaque fois dans une posture véritablement d'observatrice. Étonnement, cela n'a pas posé de problème pour obtenir des entretiens de la part de jardinier.e.s que je ne connaissais pourtant que peu. Mais me sentant moins à l'aise, et percevant que ma posture restreignait ma compréhension des dynamiques sociales à l'œuvre au Gentil'Jardin, je m'y suis légèrement moins investie que dans les autres terrains. Enfin, d'autres jardins ont été visités en marge du corpus étudié. Ils ont tout de même été l'objet d'une observation (en moyenne cinq visites pendant la période d'observation) et quelques-un.e.s de leurs membres ont été rencontré.e.s en entretien. Il s'agit des jardins : du Clos Garcia (20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris), Saint-Serge (19<sup>ème</sup> arrondissement), Élie Faure (12<sup>ème</sup> arrondissement), du centre Ravel (12<sup>ème</sup> arrondissement), du Refuge Urbain Python (20<sup>ème</sup> arrondissement) et de la Bergerie des Malassis (Bagnolet). Les données issues de ces observations seront aussi mobilisées dans ce travail.

## Introduction

Le deuxième questionnaire a été envoyé dans un second temps, en avril 2014<sup>18</sup>, par l'intermédiaire des responsables de jardins qui ont accepté de le transférer à leurs adhérent.e.s. Il a donc été auto-administré individuellement par les jardinier.e.s. Les questions abordent le contexte d'entrée au jardin (date d'arrivée, moyen de connaissance du jardin, éventuelle adhésion antérieure), les modalités de déplacement au jardin (fréquence et durée de visite, activités sur place), les sociabilités du et au jardin (venue accompagné.e ou seul.e, rencontre d'autres jardinier.e.s, activités en commun, recommandation du jardin à des extérieur.e.s), les représentations et idéologies associées au jardin (description, objectifs et valeurs du jardin, qualités des jardinier.e.s), et enfin le.la jardinier.e lui.elle-même (sexe, âge, niveau d'études, statut familial, emploi et métier, lieu de naissance, lieu de naissance et métier des parents, pratiques culturelles des six derniers mois, vie associative, positionnement politique). Ce deuxième questionnaire était initialement conçu pour les jardinier.e.s des seuls jardins étudiés en observation participante. J'ai finalement décidé, au moment de la relance, de le transférer à l'ensemble des 43 responsables de jardins partagés ayant répondu au premier questionnaire de l'enquête afin qu'il.elle.s le retransmettent à leurs adhérent.e.s. Il m'a en effet semblé pertinent d'évaluer si les comportements perçus et les discussions entendues en situation d'observation participante trouvaient un écho dans d'autres jardins. De plus, la difficulté à obtenir des réponses au questionnaire a justifié cette ouverture, qui a aussi permis d'obtenir davantage de réponses.

Il n'a effectivement pas toujours été facile d'obtenir une participation à l'enquête, même de la part de jardinier.e.s bien connu.e.s en raison des périodes d'observation passées avec eux.elles. Cette difficulté est imputable à plusieurs maladroesses de ma part dans le déroulement de l'enquête. Tout d'abord, le questionnaire a semblé trop long à plusieurs jardinier.e.s, qui se sont découragé.e.s avant sa fin et dont les réponses n'ont donc pas été enregistrées. Le test du questionnaire, effectué sur des

---

<sup>18</sup> Les chiffres utilisés dans le corps de la thèse pour la comparaison des jardinier.e.s avec les habitant.e.s des quartiers subissent donc un décalage. L'administration du questionnaire s'est faite en 2014 et les données de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques sont celles de l'année 2012. Néanmoins, malgré ces deux années de différence, les écarts constatés (notamment dans la répartition des différentes catégories socioprofessionnelles) restent si importants que les tendances n'auraient pu être démenties par l'usage de chiffres de l'année 2014.

## Introduction

jardinier.e.s proches et de très bonne volonté n'avait donc pas été suffisant pour mettre en exergue ce défaut de constitution. La mise en œuvre technique posait aussi problème, les réponses n'étant enregistrées que si le questionnaire était rempli dans sa totalité : un abandon en cours de passation entraînait donc sa suppression. Ensuite, j'ai mal choisi le médium pour interroger les jardinier.e.s. En effet, j'ai souhaité optimiser la période d'observation participante en me concentrant sur les visites dans les jardins et les discussions avec les jardinier.e.s et ai donc reporté la passation du questionnaire en le diffusant par internet, et en n'étant que peu attentive aux réponses enregistrées. C'est seulement à la fin de la période d'observation, alors que j'étais moins présente sur le terrain, que je me suis rendu compte que j'avais moins de réponses que je le pensais. Or, étant en contact moins régulier avec les jardinier.e.s, en particulier pendant l'hiver suivant (étant donné qu'eux.elles-mêmes n'allaient plus beaucoup dans les jardins), je n'ai pas pu les relancer directement, mais seulement par e-mail, et par l'intermédiaire des responsables de jardins. Il aurait en fin de compte été plus judicieux de lancer la passation du questionnaire directement en face à face pendant des périodes où je fréquentais régulièrement les jardinier.e.s.

Malgré ces écueils, les tendances relevées par cette seconde enquête par questionnaire sont intéressantes et seront utilisées dans le texte. Comme je l'ai souligné plus haut, le deuxième questionnaire a été diffusé à tou.te.s les répondant.e.s de l'enquête exploratoire. Ses résultats ne sont donc pas focalisés sur les jardins fréquentés en observation participante. Toutefois, environ un tiers des réponses proviennent de jardinier.e.s de ces jardins (64 sur 174 réponses au total). Le fait de me connaître a sans doute fait qu'ils.elles ont davantage participé à l'étude que les autres. Le nombre de réponses ne permet pas de prétendre à la représentativité vis-à-vis de l'ensemble des jardins partagés franciliens. Néanmoins, ces données permettent de repérer des tendances qui se voient aussi confirmées par l'observation participante et les entretiens. De plus, dans le cas des jardins observés (et probablement dans le cas des autres, mais je ne peux pas l'affirmer), les répondant.e.s couvrent le noyau de jardinier.e.s fréquemment présent.e.s. Ces données sont donc particulièrement précieuses puisque ce sont ces « jardinier.e.s-



noyau » qui impulsent le projet, sont présent.e.s la quasi-totalité du temps et définissent le jardin et ses valeurs.

La prise de contact avec les enquêt.e.s pour les entretiens s'est faite de deux manières : d'une part par leurs réponses au questionnaire puisqu'il était possible d'y laisser ses coordonnées ; d'autre part directement dans les jardins. Au total, 34 enquêt.e.s<sup>19</sup> ont été rencontr.e.s en entretiens semi-directifs, dont :

- 27 membres de jardins partagés
- 4 acteur.rice.s associatif.ve.s
- 3 employé.e.s de la Ville de Paris

Les entretiens se sont déroulés dans des endroits divers, souvent dans les jardins partagés, mais aussi au domicile de l'enquêt.e dans certains cas, voire sur son lieu de travail (pour les employé.e.s de la Ville de Paris mais aussi pour une jardinière). La méthodologie des entretiens a été élaborée suivant le principe de l'entretien semi-directif. Des grilles d'entretiens<sup>20</sup> ont été construites afin de rappeler les différents points à aborder sous forme de questions sans pour autant contraindre la parole de l'enquêt.e invité.e à s'exprimer aussi librement que possible. Hormis quelques questions ajoutées ou soustraites, la grille (une fois testée) était la même pour tous les jardinier.e.s. En revanche, pour les acteur.rice.s associatif.ve.s et pour les employé.e.s de la Ville de Paris, une grille a été préparée spécifiquement pour chacun des entretiens, étant donné les positions différentes occupées par ces personnes dont le rapport au jardin était impacté par une pratique professionnelle ou quasi-professionnelle. Tous les entretiens ont été enregistrés et retranscrits à l'exception d'un, l'enquêtée ayant exprimé sa gêne face à l'enregistrement. Des extraits de ces entretiens seront mobilisés dans le corps du texte. Il sera aussi fait allusion à des propos entendus lors de « discussions ». J'ai choisi ce terme afin de pouvoir utiliser les innombrables conversations informelles que j'ai pu avoir avec les enquêt.e.s dans les jardins, devant les jardins, pendant les activités ou les permanences... Je me suis en effet appliquée à prendre de nombreuses notes en

---

<sup>19</sup> Voir tableau des entretiens menés en annexe.

<sup>20</sup> Voir grille en annexe.

permanence, ce qui me permet de compléter les propos tenus en entretien par ceux, également très riches, tenus lors de ces « discussions ».

### *Annonce du plan de la thèse*

La présentation de ma recherche s'articule en trois parties entre lesquelles s'interposent des chapitres intermédiaires proposant un focus sur les notions clés de ce travail, à savoir le lien social et l'entre-soi. La première partie est consacrée à l'exposition des deux grands modèles de jardinage urbain collectif : les jardins ouvriers / familiaux d'une part et les jardins partagés d'autre part. Pour ce faire sont mobilisées des sources bibliographiques mais aussi les résultats de l'enquête exploratoire par questionnaire qui visait à établir une comparaison entre ces deux modèles de jardins reposant sur des fonctionnements différents : l'un nourricier, l'autre culturel. Le premier chapitre intermédiaire fait appel aux travaux de sociologie afin de définir la notion de lien social et de la confronter avec les représentations et les discours des enquêté.e.s jardinier.e.s.

La deuxième partie, analyse, à l'aide de données issues des différents modes d'enquête (observation participante, entretiens, second questionnaire), ce qui fait la particularité des équipes de jardinier.e.s. Ceux.celles-ci se caractérisent en effet par une grande proximité de profils et par le partage de valeurs communes fortes qui aboutissent à la constitution d'un groupe d'entre-soi. Le second chapitre intermédiaire revient sur cette notion d'entre-soi en confrontant éléments théoriques et de terrain.

La troisième partie questionne la possibilité de création de lien social dans un espace d'entre-soi. Une description des dynamiques sociales à l'œuvre dans plusieurs jardins témoigne de la variété de déclinaisons d'un processus social similaire. Chacun des jardins présente en effet un contexte d'implantation spécifique qui détermine l'expression de l'entre-soi. Les jardinier.e.s eux.elles-mêmes mobilisent des représentations variées à propos des jardins partagés qui peuvent offrir une réponse à certains de leurs besoins sociaux. Des liens peuvent être tissés mais demeurent ponctuels, limités à certain.e.s acteur.rice.s et fortement corrélés au contexte local.



## PREMIÈRE PARTIE

DU JARDIN OUVRIER / FAMILIAL AU JARDIN PARTAGÉ,

ÉLÉMENTS HISTORIQUES ET DE DÉFINITION

Ce travail de thèse s'intéresse à l'étude des jardins partagés franciliens, des espaces consacrés au jardinage collectif situés au sein même du tissu urbain. Le principe de ces jardins partagés s'intègre à l'intérieur de ce que l'on peut désigner plus largement sous la dénomination de jardinage urbain collectif. Il s'agit d'une activité – le jardinage – pratiquée selon certaines modalités – collectivement – dans un cadre particulier – le tissu urbain. Cette première partie vise à déterminer plus précisément ce que recouvre le modèle du jardin partagé, en le distinguant de celui du jardin ouvrier familial, qui le précède historiquement mais témoigne de représentations, de pratiques et de fonctionnements distincts. Le premier chapitre sera consacré au jardin ouvrier familial, à son histoire ainsi qu'à l'explicitation de ses modalités. Il se terminera sur l'introduction à la première enquête par questionnaire réalisée pour cette thèse, enquête visant à déterminer les points de divergence ou de convergence entre les deux modèles de jardins urbains collectifs ainsi qu'à mettre à l'épreuve la pertinence de cette division en deux modèles. Le second chapitre apportera des éléments de contexte et de définition du jardin partagé, posant les bases nécessaires à la suite du développement de la thèse.



### CHAPITRE I.

---

#### *Les origines du jardinage urbain collectif : jardins ouvriers, jardins familiaux*

Ce premier chapitre propose un retour sur la forme de jardinage urbain collectif précédant historiquement les jardins partagés : les jardins ouvriers, qui furent renommés jardins familiaux au cours de leur histoire. La naissance de ce modèle de jardinage collectif se trouve à la croisée de plusieurs tendances européennes, impulsées par des hommes d'Église, mais aussi par le patronat industriel et par des notables dans le cadre d'œuvres de charité. Un trait caractéristique du jardin ouvrier est l'importance constante accordée par ses divers prescripteurs aux valeurs morales des ouvriers jardiniers<sup>21</sup>, dont le travail au jardin garantirait l'honneur et la respectabilité. Suite à la description du modèle du jardin ouvrier et des dimensions idéologiques qui s'y voient associées, il sera question de l'évolution historique de ces jardins, renommés familiaux après la Seconde Guerre mondiale dans le cadre d'une opération de changement d'image loin de se limiter à des données sémantiques. Le chapitre se terminera sur une introduction à la première enquête par questionnaire menée au cours de ce travail de thèse, à la fois auprès des jardins familiaux et partagés. De premiers résultats permettront de déterminer ce qui fait la spécificité du jardin ouvrier / familial afin d'amorcer, dans le chapitre suivant, la comparaison avec le jardin partagé.

#### *Plan du chapitre*

- I. A. Naissance et popularisation du « Coin de Terre »
- I. B. Prescriptions morales et honneur ouvrier
- I. C. L'après-guerre : des jardins ouvriers aux jardins familiaux
- I. D. Tendances et défis actuels des jardins familiaux

---

<sup>21</sup> J'ai choisi, dans ce travail, d'accorder les noms et adjectifs afin qu'ils puissent désigner de façon indifférenciée un.e jardinier.e. Néanmoins, le début de ce chapitre étant consacré aux jardins ouvriers des origines, conçus pour et fréquentés par des hommes, je n'y ai pas appliqué cette règle.



### I. A. Naissance et popularisation du « Coin de Terre »

#### I. A. 1. Origines européennes

« Comme le Congrès était international, nous délibérions avec le concours de l'étranger »<sup>22</sup>

Si « l'histoire internationale des jardins ouvriers reste à faire »<sup>23</sup>, il semble que la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle ait vu naître un faisceau d'initiatives jardinières en Europe. Au tout début du siècle, les voyages des philanthropes français leur permettent de découvrir des jardins ouvriers, notamment anglais et de revenir en France avec le souvenir charmant des fêtes et des concours de jardins<sup>24</sup>. Les projets de jardins sont nombreux et quelques années seulement après la création de la Ligue française du Coin de Terre et du Foyer (1896), le Congrès des jardins ouvriers de Paris se dit déjà international<sup>25</sup>. Deux grandes tendances idéologiques conditionnent alors la création de ces jardins en France : la défense d'un bien de famille pour toutes les familles ouvrières et l'assistance par le travail à destination des populations pauvres. En Belgique, la Ligue belge du Coin de Terre, née quelques mois avant la Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer<sup>26</sup>, partage le même idéal de propriété : le Coin de Terre correspond à un petit bien insaisissable, censé apporter à la famille ouvrière morale et santé. La fin du XIX<sup>ème</sup> siècle en Belgique est favorable à une réflexion sur les loisirs ouvriers. De grands débats sont suivis du vote de lois sociales et de la naissance des organisations ouvrières. Comme ce sera le cas en France, le projet des jardins ouvriers belges est porté par un homme d'Église. L'abbé Gruel est primé à l'exposition internationale de Paris en 1878 pour sa mise en place d'un premier groupe de jardins destinés aux pauvres sur les terrains d'une famille noble avec laquelle il entretient des relations privilégiées<sup>27</sup>. Dès lors, il se consacre à la promotion du principe du Coin de Terre, notamment lors d'une

---

<sup>22</sup> LEMIRE (Abbé), Compte-rendu du Quatrième Congrès des Jardins ouvriers, 1912.

<sup>23</sup> WEBER Florence, « Les visiteurs des jardins ouvriers. De la cérémonie à l'entre-soi (Ivry, 1909-1939) », in., Genèses n°22, *La ville : postures, regards, savoirs*, 1996, p. 42.

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 43.

<sup>25</sup> CABEDOCE Béatrice, PIERSON Philippe (dir.), Cent ans d'histoire des jardins ouvriers 1896-1996, Grâne, Éditions Créaphis, 1996, p. 117.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 117.

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 120.



audience du cercle Léon XIII à Bruxelles en 1895. Considéré comme utopiste, le projet défendu par l'abbé Gruel n'est pas suivi par les institutions. Il séduit en revanche un imprimeur-éditeur, Joseph Goemaere, qui s'en empare rapidement, acquiert des terrains, rédige un règlement, imprime et diffuse un bulletin d'information. Les premiers jardins ouvriers belges sont nés, avec la devise « à chacun son coin de terre, à chacun son foyer »<sup>28</sup> rappelant l'idéal de propriété. La forte proximité à la fois temporelle et idéologique entre les Ligues belge et française a participé à la mise en place d'une collaboration longue et féconde entre les deux organisations de bienfaisance devenues par la suite des associations<sup>29</sup>.

En Allemagne, dès les années 1830, les villes de Königsberg puis de Berlin mettent des terrains à disposition des populations pauvres pour contribuer au budget alimentaire des ménages<sup>30</sup>. L'objectif spécifiquement alimentaire de ces espaces est atteint, mais ils sont remplacés à la fin du siècle par de simples distributions de pommes de terre, afin de ne pas nuire à l'extension des villes<sup>31</sup>. Parallèlement à ces potagers des pauvres apparaissent les *Schrebergarten*, dont la vocation est avant tout hygiéniste. Il s'agit d'améliorer la santé des familles ouvrières en leur apportant d'une part un loisir de plein air et d'autre part la possibilité de cultiver des fruits et légumes frais contribuant à une alimentation plus saine<sup>32</sup>. C'est d'ailleurs un médecin, le Dr Gottlob Moritz Schreber, connu pour son « despotisme pédagogique » et ses instruments orthopédiques de torture<sup>33</sup>, qui théorise le projet des jardins ouvriers allemands dans le cadre de ses travaux sur la santé publique. En 1864, après sa mort, son gendre se charge de mettre en œuvre ces idées en développant des espaces qu'il nomme *Schrebergarten* (jardin de Schreber), en mémoire de son beau-père<sup>34</sup>.

---

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 121.

<sup>29</sup> Voir sur le même sujet « Aux premiers temps des ligues de coins de terre : la collaboration franco-belge » Henri Mahu, in., CABEDOCE, PIERSON (1996), *op. cit.*, pp. 119-123.

<sup>30</sup> RIVIÈRE Louis, *La terre et l'atelier*, Paris, Victor Lecoffre, 1904, p. 81.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 81.

<sup>32</sup> SCHWARTZ Christophe (coord.), *Jardins potagers : terres inconnues ?*, Les Ulis, EDP Sciences, 2013, p. 23.

<sup>33</sup> MURARD Lion, ZYLBERMAN Patrick, *Le petit travailleur infatigable*, Paris, Recherches, 1976, p. 170.

<sup>34</sup> SCHWARTZ, 2013, *op. cit.*, p. 23.

En Angleterre, la mise à disposition de terrains urbains cultivables relève d'une longue tradition. Dès 1819, le Sturges Bourne's Act fournit un cadre législatif à l'usage des terrains attenants aux paroisses. Récupérés, ils sont utilisés de deux façons en fonction du statut des usagers : les indigents y travaillent contre un salaire, les ouvriers pauvres y louent des parcelles afin de cultiver des produits alimentaires<sup>35</sup>. Cette législation intervient pour apaiser les tensions sociales très fortes dans les communes rurales anglaises du début du siècle. En effet, les ouvriers ruraux, employés à la journée, logent dans des dépendances dont les propriétaires touchent un droit de préférence à prix très bas sur le produit de leur travail. Ces propriétaires sont aussi en position d'exiger l'adhésion de l'ouvrier hébergé sur leur propriété à leurs convictions politiques ou religieuses. À la précarité des conditions de vie des ouvriers ruraux s'ajoute ainsi un fort sentiment d'injustice qui exacerbe les tensions entre les différentes classes sociales rurales<sup>36</sup>. Le Sturges Bourne's Act vient donc apporter une compensation à la double situation de pauvreté et de dépendance des ouvriers ruraux. Il sera suivi par l'Allotments'Act qui systématise la récupération des parcelles pour l'usage des populations pauvres<sup>37</sup>.

Aux Pays-Bas, la politique des jardins ouvriers se situe strictement dans le domaine de l'assistance par le travail. Il s'agit d'une aide économique au profit des indigents identifiés comme tels<sup>38</sup>. Les bénéficiaires des jardins sont d'ailleurs désignés par le terme d'« assistés »<sup>39</sup>. Ni la santé ni le loisir ne font partie des objectifs visés par les initiatives locales d'attribution de parcelles. Afin d'augmenter leurs ressources, les pauvres et les ouvriers sans travail sont employés sur des terrains appartenant à la ville et laissés vacants. D'autres initiatives émergent, notamment menées par des groupes comme la Caisse d'Épargne de la Société d'intérêt public<sup>40</sup>. Le gouvernement royal met en place une loi dans les années 1840 afin d'encadrer ces pratiques, organisées directement par les villes ou par des commissions composées de notables locaux. Les convictions religieuses et politiques variées<sup>41</sup>.

---

<sup>35</sup> RIVIÈRE, 1904, *op. cit.*, p. 99.

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 98.

<sup>37</sup> *Ibid.*, p. 101.

<sup>38</sup> *Ibid.*, p. 68.

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 74.

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 69.

<sup>41</sup> *Ibid.*, p. 68.

La récupération de terres cultivables mises à disposition des populations les plus pauvres s'observe dans de nombreux pays à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Cette dimension internationale des jardins est soulignée par le développement d'échanges entre les différentes organisations nationales. À la suite des Congrès vient la fondation, en 1926, d'un Office international des fédérations de jardins ouvriers. Les discours associés à ces initiatives (en particulier les termes désignant les jardiniers) permettent de distinguer deux versants idéologiques de la promotion de ces jardins : d'une part un dispositif d'assistantat basé sur une forme précaire de salariat à destination des indigents, d'autre part une politique d'assainissement et d'amélioration de la santé des familles. C'est dans cette deuxième tendance que s'inscrivent les jardins ouvriers français. En effet, le XIX<sup>ème</sup> siècle voit s'amorcer un mouvement de description des conditions de vie des ouvriers qui aboutira à une réflexion sur l'insalubrité de la ville et les moyens d'y remédier.

### I. A. 2. Les conditions de vie des ouvriers à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle

*« La pensée qui, jusqu'à la Charte d'Athènes, régit la ville, c'est une pensée hygiéniste, attachée à se prémunir contre les séquelles pathologiques de l'entassement : la maladie et le crime »<sup>42</sup>*

La révolution industrielle s'accompagne, au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, de bouleversements sociaux considérables. L'afflux massif des travailleur.se.s vers les villes entraîne un fort accroissement des populations urbaines et l'avènement d'un groupe social caractéristique de cette période : le prolétariat. Alors que les règles urbanistiques de l'Ancien Régime avaient limité l'expansion des villes, celles-ci éclatent littéralement sous l'affluence des travailleur.se.s<sup>43</sup>. De nouvelles problématiques socio-spatiales se font jour. Les ouvrier.e.s s'entassent dans des faubourgs qui focalisent l'attention, entraînant la production d'un discours hygiéniste et moralisateur. En effet, les élites de l'époque redoutent ces quartiers insalubres, synonymes pour eux d'une double dégradation : celle du corps avec les maladies, et celle de la morale avec les mauvaises mœurs. Les enquêtes, notamment

---

<sup>42</sup> MURARD, ZYLBERMAN, 1976, *op. cit.*, p. 23.

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 65.

celles de Frédéric Le Play en Europe (*Les Ouvriers Européens*, série de monographies publiées à partir de 1855) et de Louis René Villermé en France (*Tableau de l'état physique et moral des ouvriers*, rapport publié en 1840), se multiplient afin de documenter les conditions de vie des ouvrier.e.s considérées comme désastreuses et d'en proposer des pistes d'amélioration. Les méthodes de description et de statistique annonciatrices des grandes enquêtes sociologiques à venir sont brillamment utilisées, sans toutefois se départir d'un point de vue paternaliste dans le regard porté sur la population ouvrière.

Les événements historiques viennent renforcer cette tendance. Après l'épidémie de choléra de 1832, qui entraîne des taux de mortalité extrêmement forts, l'attention est d'autant plus focalisée sur la santé des ouvrier.e.s et sur les facteurs de morbidité induits par leurs conditions de vie, et surtout de travail. Le quotidien ouvrier est l'objet de prises de position politiques, en particulier de Karl Marx qui évoque une extermination du.de la travailleur.se par épuisement<sup>44</sup>. La durée journalière de travail est en effet particulièrement longue, pouvant aller de quinze à dix-sept heures, selon les observateurs<sup>45</sup>. Le temps de pause accordé est court et donne lieu à des journées d'au moins treize heures de travail effectif<sup>46</sup>. Cette durée est la même pour tou.te.s les ouvrier.e.s, indépendamment de critères d'âge ou de forme physique, ce à quoi Louis René Villermé impute la souffrance des enfants ouvrier.e.s. Ceux.celles-ci doivent fournir le même effort que leurs parents<sup>47</sup> à l'usine.

---

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 50.

<sup>45</sup> VILLERMÉ Louis René, *État physique et moral des ouvriers*, Paris, 1018, 1971 (1840), p. 227.

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 227.

<sup>47</sup> *Ibid.*, p. 228.

Il.elle.s portent physiquement les stigmates de ces conditions de travail :

« Il faut voir cette multitude d'enfants maigres, hâves, couverts de haillons, qui s'y rendent pieds nus par la pluie et la boue, portant à la main, et quand il pleut, sous leur vêtement devenu imperméable par l'huile des métiers tombée sur eux, le morceau de pain qui doit les nourrir jusqu'à leur retour »<sup>48</sup>.

Les ouvrier.e.s souffrent fréquemment de malnutrition, les plus pauvres ne se nourrissant que de pommes de terre<sup>49</sup> alors que le travail physique intense qu'il.elle.s effectuent quotidiennement nécessiterait, selon les observateurs de l'époque, une alimentation riche, notamment en viande<sup>50</sup>. L'épuisement par le travail, ainsi que la malnutrition entraînent des conséquences visibles sur la santé des ouvrier.e.s. Ainsi, un tiers des appelés au service militaire de l'année 1872 (109 000 personnes) souffrent de diverses pathologies, parmi lesquelles : rachitisme, chétivité, rhumatisme, bosses, pieds plats, défaillance de l'ouïe, de la vision ou de la respiration, goitre, scrofule, défaut total de dentition, épilepsie, hernies, paralysie ou crétinisme<sup>51</sup> ainsi que d'un affaiblissement physique, alors même qu'ils ne sont âgés que de vingt ans.

Les mouvements du travail, sollicitant quotidiennement les mêmes muscles, provoquent des modifications corporelles considérables chez les ouvrier.e.s. Ces détériorations physiques affectent différentes parties du corps en fonction du secteur industriel concerné. Le mineur, par exemple, est employé dans sa jeunesse comme herscheur, c'est-à-dire qu'il déplace et pousse les wagons à l'intérieur de la mine. Cette activité sollicitant particulièrement les membres inférieurs développe une cambrure très prononcée des jambes. Une fois adulte, le mineur travaille à l'extraction du minerai et utilise au contraire majoritairement ses membres supérieurs. Ainsi, sa physionomie se trouve entièrement modelée par l'exercice de son activité professionnelle : un torse, des épaules, des bras surdéveloppés reposant sur des jambes si cambrées qu'elles en sont déformées<sup>52</sup>. S'ajoutant aux atteintes morphologiques, les accidents sont quotidiens et entraînent fréquemment des

---

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 229.

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 202.

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 203.

<sup>51</sup> MURARD, ZYLBERMAN, 1976, *op. cit.*, p. 47. Voir aussi VILLERMÉ, 1971 (1840), *op. cit.*, pp. 67-68.

<sup>52</sup> *Ibid.*, p. 122.

mutilations chez les ouvrier.e.s, en particulier au niveau des doigts, des mains, voire des bras arrachés ou écrasés par les rouages des machines<sup>53</sup>.

La question des mauvaises mœurs est omniprésente dans les textes de l'époque décrivant la vie ouvrière et ses difficultés, en particulier du point de vue masculin. Une distinction est opérée entre les bons ouvriers dont on loue la tempérance et les autres, ceux dont les vices, en particulier l'alcoolisme, sont accusés de dilapider les économies, de rendre paresseux et d'entraîner finalement la famille dans une profonde misère. Selon Louis René Villermé, cette distinction se traduit même dans l'espace puisqu'elle serait perceptible dans le choix du lieu de vie, les ouvriers les plus méritants préférant consacrer de plus grandes dépenses à leur logement et résider dans des rues tranquilles au milieu d'autres ouvriers de bonne conduite morale<sup>54</sup>. Les stratégies résidentielles des ouvriers de la période industrielle seraient donc déterminées par des logiques agrégatives renforçant la stigmatisation de certains quartiers accueillant les ouvriers les moins moraux. Les recommandations des commentateurs se focalisent en premier lieu sur l'alcoolisme, le « plus grand fléau des classes laborieuses »<sup>55</sup>. L'ivrognerie ouvrière est l'objet de descriptions tragiques des trajectoires conduisant le vulnérable ouvrier à l'alcoolisme. L'ouvrier qui commence à boire par imitation finirait par y trouver un certain plaisir et verrait rapidement dans chaque moment de sa vie une occasion de s'enivrer, jusqu'à passer l'essentiel de son existence au cabaret, scandalisant la société et précipitant sa famille dans la honte<sup>56</sup>. S'il est focalisé sur l'ivrognerie, cet exemple est représentatif du paternalisme qui imprègne les discours de l'époque décrivant des hommes dépourvus de toute responsabilité et tributaires des élites pour leur éducation, en particulier pour leur formation morale.

La théorie du capitalisme de Karl Marx souligne que la rémunération perçue par les ouvrier.e.s ne leur garantit qu'une subsistance à très court terme et les entraîne dans une dépendance à l'égard du capitaliste possédant les biens de production. Les

---

<sup>53</sup> VILLERMÉ, 1971 (1840), *op. cit.*, p. 271.

<sup>54</sup> *Ibid.*, p. 202.

<sup>55</sup> *Ibid.*, p. 209.

<sup>56</sup> *Ibid.*, pp. 208-209.

## Chapitre I

ouvrier.e.s ne gagnent ainsi chaque jour que la somme strictement dévolue aux produits et aux soins de première nécessité leur permettant de se représenter au travail le lendemain<sup>57</sup>. Louis René Villermé, en revanche, présente la précarité des ouvrier.e.s comme une conséquence de leur vie en ménage. En effet, si un homme seul gagne suffisamment d'argent pour épargner, une femme gagne tout juste de quoi subsister, et un enfant à peine de quoi acheter sa nourriture quotidienne. L'homme doit donc subvenir aux besoins du foyer, dont la totalité des revenus demeure très faible. La gestion quotidienne du budget reste possible, mais pas l'épargne. C'est ainsi que la moindre difficulté (impossibilité de travailler, maladie, chômage...) plonge la famille dans le dénuement<sup>58</sup>.

Les conditions de logement des ouvrier.e.s sont également l'objet de commentaires des observateurs de l'époque. Les élites redoutent les faubourgs, synonymes de germes et de propagation de maladies. L'attention se porte donc en premier lieu sur l'assainissement. Il s'agit de faire entrer l'air et la lumière dans des maisons qui en sont privées<sup>59</sup>, de proposer verdure et espace, d'améliorer l'évacuation des fluides, en particulier des eaux usées qui stagnent dans ces quartiers insalubres. À cette obsession de l'assainissement s'ajoute une réflexion centrée sur la densité de l'habitat. Les ouvrier.e.s vivent dans une proximité permanente les un.e.s avec les autres. L'entassement dans les logements où des familles entières sont amenées à partager un même lit scandalise Louis René Villermé : « Dans la plupart des lits, j'ai vu reposer ensemble des individus des deux sexes et d'âge très différents, la plupart sans chemise et d'une saleté repoussante »<sup>60</sup>. Les ouvrier.e.s sont tout aussi serré.e.s au travail, entre eux.elles et contre les outils, les moteurs, les métiers qu'il.elle.s doivent nettoyer et utiliser dans un espace réduit, ce qui provoque des accidents fréquents tels que l'arrachage de membres par les engrenages des machines<sup>61</sup>. L'entassement et la promiscuité horrifient les élites qui partagent l'idéal typiquement français de la maison avec jardin hérité des travaux de Frédéric

---

<sup>57</sup> VERRET Michel, *L'espace ouvrier*, Paris, Armand Colin, 1979, p. 17.

<sup>58</sup> *Ibid.*, p. 204.

<sup>59</sup> MURARD, ZYLBERMAN, 1976, *op. cit.*, p. 19.

<sup>60</sup> VILLERMÉ, 1971 (1840), *op. cit.*, p. 83.

<sup>61</sup> Voir aussi MURARD, ZYLBERMAN, 1976, *op. cit.*, « Une promiscuité révoltante », pp. 55-59.

Le Play<sup>62</sup>. Différentes initiatives tentent alors de transposer ce modèle dans le cas particulier du logement ouvrier. Ce sont en premier lieu les patrons industriels qui tentent de moderniser les conditions de vie de leurs employé.e.s, en s'assurant également une main mise sur leur temps hors travail.

### I. A. 3. Expériences patronales

« *Les directions d'usines s'intéressent beaucoup aux jardins ouvriers* »<sup>63</sup>

Au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'observation des conditions de vie dégradées des ouvrier.e.s fait émerger chez les industriels une réflexion au sujet du logement de leurs employé.e.s. L'inquiétude grandit à propos des faubourgs industriels, perçus comme des lieux d'insalubrité et de dépravation. Dans ce contexte, le patronat met en place des structures visant à offrir aux ouvrier.e.s et à leurs familles des conditions de vie perçues comme plus saines et supposées garantir à la fois la moralisation de l'ouvrier.e, sa fidélité à l'entreprise et son efficacité au travail. Ces initiatives prennent plusieurs formes, il peut s'agir de logements familiaux en petites maisons individuelles avec jardin attenant ou de lotissements de jardins collectifs. Ces espaces spécifiquement ouvriers se développent en priorité dans les grandes régions industrielles comme le Nord de la France, la Lorraine ou encore l'Alsace où le patronat lance précocement la construction de cités ouvrières à jardins attenant au logement dès 1830<sup>64</sup>. Les patrons s'impliquent jusque dans les pratiques des ouvrier.e.s sur leur temps libre. Ils voient en effet dans le projet des cités ouvrières l'opportunité de proposer des loisirs collectifs dont la plupart correspondent à une forme d'éducation des familles ouvrières. Ces activités, soigneusement sélectionnées, témoignent d'une priorité donnée au temps partagé en famille, de préférence au grand air. Le jardinage fait partie des loisirs plébiscités,

---

<sup>62</sup> DUBOST, 1997, *op. cit.*, p. 18.

<sup>63</sup> FREYSSENET Michel, « D'une tentative à une autre : fixer, puis libérer les ouvriers de métier. Le cas de Wendel », *in.*, Annales de la Recherche Urbaine numéro spécial *Vie quotidienne en milieu urbain*, Colloque de Montpellier, édition numérique, 2006 (1980), pp. 25-45, <http://freysenet.com/files/D%20une%20tentative%20a%20une%20autre%20Fixer%20puis%20liberer%20les%20ouvriers%20de%20metier%20Le%20cas%20de%20Wendel.pdf> (consulté le 06/07/2015).

<sup>64</sup> DUBOST, 1997, *op. cit.*, p. 19.



## Chapitre I

tout comme la chorale et le sport. « L'idéal est de réaliser une osmose parfaite entre l'usine et la vie quotidienne des ouvriers et de leurs famille. »<sup>65</sup> La mise en place de ces activités de loisirs est valorisée par les institutions car elle « rapproche le patron de l'ouvrier, rapproche le propriétaire du prolétaire » ainsi que le décrit le récapitulatif des bulletins des jardins ouvriers de Troyes publiés entre 1900 et 1995<sup>66</sup>. En dépit de la vision idéale évoquée par cette citation, le statut de chacun.e, patronat comme ouvrier.e, demeure inchangé, dénotant le paternalisme d'une telle représentation du temps de loisir ouvrier. Ces modalités spécifiques de logement placent en effet le patronat industriel en position d'exercer un contrôle sur la vie quotidienne de ses employé.e.s ainsi que de surveiller les activités pratiquées par l'ouvrier.e et sa famille sur un temps qui ne peut dès lors plus être considéré comme « libre »<sup>67</sup>. Le regard permanent du patron, auquel l'ouvrier.e ne peut se soustraire, y compris au sein de son habitat, donne un nouveau sens aux pratiques hors de l'usine, notamment au jardinage, qui se rapprochent d'une forme de « salariat domestique » pour Florence Weber<sup>68</sup> ou de ce que Françoise Dubost désigne comme une « double dépendance vécue à l'usine et au foyer »<sup>69</sup>. Pendant son temps de travail comme pendant son temps de loisir, le labeur de l'ouvrier.e s'effectue sur les terres du patronat, annulant « sa capacité de résistance »<sup>70</sup>.

Les expériences patronales trouvent leur expression la plus aboutie dans les cités-jardins, développées en France à partir des années 1920. Dans les années 1880, Ebenezer Howard est le premier à théoriser la cité-jardin qui, selon lui, doit permettre de réunir en un même lieu habitat, travail, études, loisirs et production agricole. Son projet accorde une grande place aux espaces verts d'une manière générale et propose l'inclusion, dans l'enceinte de la ville, d'une ceinture verte destinée à la culture des produits nécessaires à l'alimentation des habitant.e.s<sup>71</sup>. En

---

<sup>65</sup> CASTEL Robert, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard, 1995, p. 256.

<sup>66</sup> SCHWEITZER Jacques, *Bulletins des Jardins ouvriers de Troyes 1900-1995* (consultés au siège de la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs le 26/06/2013).

<sup>67</sup> MURARD, ZYLBERMAN, 1976, *op. cit.*, p. 170.

<sup>68</sup> WEBER, 1998, *op. cit.*, p. 15.

<sup>69</sup> DUBOST, 1997, *op. cit.*, p. 20.

<sup>70</sup> VERRET, 1979, *op. cit.*, p. 77.

<sup>71</sup> DEDIEU Françoise, *Pratiques populaires de temps libre dans les jardins ouvriers*, 406 pages, Th. Sociologie, Saint-Denis, 2007, p. 112.

1903, le juriste Georges Benoit-Levy visite le chantier de la première cité-jardin anglaise, Letchworth, et réinterprète le concept d'Ebenezer Howard en y ajoutant une forte dimension patronale. Il considère que les progrès sociaux seront menés par les industriels et qu'il leur incombe donc de prendre en charge les innovations urbaines telles que la cité-jardin<sup>72</sup>. La dimension collective est alors écartée au profit d'une vision essentiellement utilitariste de la cité-jardin : il s'agit simplement de « rendre la cité ouvrière plus verte pour améliorer le rendement des ouvriers »<sup>73</sup>.

Les encouragements, voire les injonctions à pratiquer le jardinage contribuent à une forme de dressage de l'homme ouvrier jardinier et à son intégration au sein d'une culture commune à l'entreprise. Les ouvriers jardiniers « forment dans chaque cité des noyaux d'apôtres du jardinage, dévoués à l'œuvre des jardins mais aussi très loyalement attachés à la Société, et dont l'action sur leurs camarades servira la paix sociale »<sup>74</sup>. La pratique du jardinage, les recommandations des patrons, l'inspection des parcelles contribuent à faire naître chez l'ouvrier un engagement envers l'entreprise à travers le jardin. Lors des concours de parcelles organisés dans les jardins, l'ouvrier s'attache à traduire les qualités morales qui sont les siennes par le travail effectué sur sa parcelle. Remporter le prix annuel de jardinage est ainsi une « suprême distinction »<sup>75</sup>. Les jardins industriels reflètent la mise en œuvre de politiques patronales d'envergure visant au renforcement de la dépendance de l'ouvrier à l'usine. À la suite de ces expériences patronales, d'autres jardins sont créés, sans lien avec le milieu industriel, dans le cadre d'institutions de bienfaisance pilotées par des notables ou des religieux. Parmi ces initiateur.rice.s, l'abbé Lemire fonde la Ligue du Coin de Terre et du Foyer.

---

<sup>72</sup> *Ibid.*, p. 113.

<sup>73</sup> DUBOST, 1997, *op. cit.*, p. 24.

<sup>74</sup> MURARD, ZYLBERMAN, 1976, *op. cit.*, p. 173.

<sup>75</sup> *Ibid.*, p. 172.

### I. A. 4. La Ligue emmenée par l'abbé Lemire

« *Un petit faisceau de libres dévouements autour de l'abbé Lemire, puis tout autour, d'innombrables éléments dispersés, toujours prêts à répondre à son appel* »<sup>76</sup>

À la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'abbé Lemire, sensibilisé aux problématiques de la vie ouvrière, renonce à son poste de professeur au profit d'un fort engagement politique. Contre l'avis de l'Église, il se présente aux élections législatives qu'il remporte à sept reprises<sup>77</sup>. Devenu député, ses préoccupations se focalisent sur la question de la famille, qui détermine l'ensemble de sa carrière politique. Il défend le versement d'une allocation favorisant le retour de la mère au foyer familial<sup>78</sup>, le repos hebdomadaire permettant du temps passé en famille et des allocations soutenant les familles à partir de trois enfants<sup>79</sup>. Dans le domaine du travail, il soutient la mise en place d'une retraite vieillesse et invalidité avec concours de l'État, et participe à la réglementation du travail des femmes et des enfants, en particulier de la durée et des conditions de travail<sup>80</sup>. La participation de l'abbé Lemire<sup>81</sup> à la généralisation du jardin ouvrier s'inscrit dans le cadre de son engagement pour la famille. Dans la lignée de Frédéric Le Play et du terrianisme<sup>82</sup>, il promeut la mise à disposition, pour chaque famille ouvrière, d'un lopin de terre à cultiver. Il s'agit d'une propriété à la fois privée et collective, la dimension collective empêchant les dérives de la privatisation<sup>83</sup>. Cette modalité de propriété permet à la fois l'indépendance de chaque jardinier tout en conservant une autorité commune<sup>84</sup>. L'idée de propriété est fondamentale dans ce projet fortement rattaché

---

<sup>76</sup> CABEDOCE, PIERSON, 1996, *op. cit.*, p. 47.

<sup>77</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>78</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>79</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>80</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>81</sup> Si l'abbé Lemire est retenu à juste titre comme l'homme ayant développé les jardins ouvriers français, l'idée de mise à disposition d'un terrain cultivable à destination des familles pauvres n'est pas de lui. Comme cela a été montré plus haut, le principe existait déjà dans d'autres pays d'Europe et trouvait un écho favorable auprès des philanthropes de l'époque. De plus, comme l'explique Françoise Dubost (voir DUBOST, 1997, *op. cit.*, p. 48), une dame d'œuvre de Sedan, Madame Hervieu, et le père Volpette à Saint-Étienne avaient déjà mis en pratique cette idée de jardin ouvrier. Le rôle majeur de l'abbé Lemire tient dans sa généralisation du principe.

<sup>82</sup> Définition du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales : « système social dans lequel chacun serait propriétaire d'une terre », <http://www.cnrtl.fr/definition/terrianisme> (consulté le 06/07/2015).

<sup>83</sup> CABEDOCE, PIERSON, 1996, *op. cit.*, p. 22.

<sup>84</sup> *Ibid.*, p. 60.

à la notion de bien de famille. L'abbé Lemire s'alarme en effet des conséquences de la croissance du prolétariat, redoutant que des hommes sans attaches « aboutissent fatalement dans les grands centres où les attendent les désillusions et les désespoirs »<sup>85</sup>. Il propose alors une loi sur le bien de famille visant à empêcher ces dérives. Largement reprise par la société civile, la thématique du bien de famille a beaucoup de succès<sup>86</sup>. Au niveau législatif, l'attention se focalise dans un premier temps sur la question du logement. La promotion de l'accession des ouvriers à la propriété est sanctuarisée à travers la loi Siegfried de 1894 et la création des sociétés d'Habitation à Bon Marché (HBM). La politique de logements est forte et s'accompagne de campagnes de construction d'habitat collectif. L'entrée du jardin ouvrier dans la loi ne se fera que dans un second temps<sup>87</sup> bien que la jouissance d'une parcelle de jardin soit inséparable du goût ouvrier pour le logement pavillonnaire<sup>88</sup>.

L'engagement de l'abbé Lemire se concrétise au Congrès Démocrate Chrétien de Lyon le 29 novembre 1896. À cette occasion, il introduit le terme de « jardins ouvriers » et annonce la création de la Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer (LFCTF), visant à encadrer et promouvoir la création de jardins ouvriers. Elle a pour missions : « d'étudier, de propager et de réaliser par les moyens en son pouvoir toutes les mesures propres à établir la famille sur sa base naturelle et divine qui est la possession de la terre et du foyer »<sup>89</sup>. La Ligue prend plusieurs mois avant d'entrer en fonctionnement et de publier ses premiers bulletins. Les collaborateurs de l'abbé Lemire arpentent les villes à la recherche de terrains cultivables que l'on voudrait bien leur céder afin d'y créer des jardins ouvriers. Si les propriétaires voient d'abord d'un mauvais œil l'investissement de leurs terrains par des ouvriers, l'œuvre sociale entraîne petit à petit leur collaboration. Des particuliers, des industriels, des congrégations religieuses, des compagnies de chemin de fer louent

---

<sup>85</sup> *Ibid.*, p. 23.

<sup>86</sup> *Ibid.*, p. 23.

<sup>87</sup> DUBOST, 1997, *op. cit.*, p. 22.

<sup>88</sup> DUBOST Françoise, « Le choix du pavillonnaire », *in.*, FAURE Alain (dir.), *Les premiers banlieusards : Aux origines des banlieues de Paris 1860 – 1940*, Paris, Créaphis, 1991, p. 196.

<sup>89</sup> *Ibid.*, p. 26.

à bas prix leurs terrains à la Ligue, voire les lui prêtent gratuitement<sup>90</sup>. Ici encore, l'idée de moralisation prédomine, au point de faire partie des critères d'attribution des parcelles : l'abbé Lemire soulignant le caractère méritant et laborieux des familles bénéficiaires de jardins ouvriers<sup>91</sup>. En 1899, la France compte 655 jardins ouvriers, en particulier dans les départements du Nord<sup>92</sup>. En 1904 est fondée la Société des jardins ouvriers de Paris et Banlieue. En 1906 et 1908, l'abbé Lemire et ses sympathisants parlementaires parviennent à faire voter les lois Strauss et Ribot qui incluent les lotissements de jardins dans les facilités foncières dont bénéficient les organismes de logement<sup>93</sup>. Cette même année 1908, la Ligue se constitue en association de loi 1901. Elle sera reconnue d'Utilité Publique huit ans plus tard<sup>94</sup>.

### I. A. 5. Mise en place du fonctionnement des jardins

*« Tous étaient désireux de voir l'œuvre des Jardins ouvriers large, profondément humaine, patriotique, douce et gracieuse, réconciliatrice et familiale »*<sup>95</sup>

La Ligue se développe rapidement et son action s'étendant, les jardins ouvriers sont de plus en plus nombreux sur le territoire français. S'ils ont commencé par s'implanter dans les départements du Nord, ils se répandent largement. Par exemple, dès 1909, on trouve plus de 500 jardins à Lyon, Roubaix, Saint-Étienne et Paris<sup>96</sup>. En Île-de-France, les jardins sont d'abord créés dans les arrondissements périphériques, et au sein des banlieues les plus industrielles (Ivry, Saint-Denis, Saint-Ouen, Pantin, Aubervilliers...)<sup>97</sup>. Cette distribution des jardins reste pertinente aujourd'hui, suivant le découpage social de l'espace entre un croissant Nord-Est plutôt populaire et le côté Sud-Ouest ainsi que les quartiers centraux de Paris, lieu de résidence des classes supérieures (même si ce découpage tend à être

---

<sup>90</sup> *Ibid.*, p. 56.

<sup>91</sup> *Ibid.*, p. 26.

<sup>92</sup> CABEDOCE, PIERSON, 1996, *op. cit.*, p. 32.

<sup>93</sup> DUBOST, 1997, *op. cit.*, p. 23.

<sup>94</sup> *Ibid.*, p. 32.

<sup>95</sup> LEMIRE (Abbé), *Compte-rendu du Quatrième Congrès des Jardins ouvriers*, 1912.

<sup>96</sup> DUBOST, 1997, *op. cit.*, p. 60.

<sup>97</sup> *Ibid.*, p. 86.

nuancé à l'échelle des quartiers)<sup>98</sup>. L'attribution de terrains aux jardins ouvriers se caractérise par sa précarité. Par exemple, en 1900, le Maire de Troyes précise dans un courrier que « la Ville, le jour où elle aura besoin de ces terrains, pourra les reprendre sans aucune indemnité »<sup>99</sup>. Ce n'est qu'à partir des années 1950 que de réelles conditions de protection des jardins collectifs seront mises en place.

À l'origine des groupes de jardins se trouvent différentes catégories de fondateurs : des propriétaires philanthropes, des membres de confréries, des cercles d'études, des bureaux de bienfaisance, des prêtres, ou encore des agents de municipalités<sup>100</sup>. Ces bienfaiteurs se s'octroient souvent la présidence des jardins, marquant la distance sociale entre les jardiniers et ceux qui se trouvent à la tête de leurs jardins. Cette distinction imprègne le fonctionnement des jardins. Ainsi, la publication de la Ligue, *Le Coin de Terre et le Foyer*, est réservée aux seuls présidents et pas aux jardiniers<sup>101</sup>. Les jardins ouvriers des origines sont explicitement inscrits dans une dynamique de bienfaisance dont la gratuité en vigueur stipule que le jardinage constitue une aide apportée aux ouvriers. Cette gratuité est l'objet de débats au début du siècle. Si ses partisans la légitiment par le fait que les ouvriers sont trop pauvres pour s'acquitter d'une cotisation, ses opposants soutiennent qu'une participation financière, même minime, aurait le double avantage de responsabiliser les jardiniers<sup>102</sup> et d'attirer les plus méritants<sup>103</sup> : « La gratuité ne doit pas exister, elle porte atteinte à la dignité de l'homme »<sup>104</sup>. La cotisation est finalement ratifiée dans les statuts de la Société des jardins ouvriers de Paris et banlieue dans les années 1920<sup>105</sup>. Il faudra attendre encore une décennie pour voir une évolution de ces représentations des jardins de bienfaisance. À partir des années 1930, les jardins ouvriers s'inscrivent dans une nouvelle dynamique, celle de l'association. Les conséquences en sont immédiates : les présidents sont de plus en plus fréquemment

---

<sup>98</sup> PINÇON-CHARLOT Monique, PINÇON Michel, *Sociologie de Paris*, Paris, La Découverte, 2004, p. 18.

<sup>99</sup> SCHWEITZER, *op. cit.*

<sup>100</sup> CABEDOCE, PIERSON, 1996, *op. cit.*, p. 58.

<sup>101</sup> WEBER, 1998, *op. cit.*, p. 95.

<sup>102</sup> CABEDOCE, PIERSON, 1996, *op. cit.*, p. 61.

<sup>103</sup> WEBER, 1998, *op. cit.*, p. 36-37. Voir aussi RIVIÈRE, 1904, *op. cit.*, pp. 137-140.

<sup>104</sup> SCHWEITZER, *op. cit.*

<sup>105</sup> CABEDOCE, PIERSON, 1996, *op. cit.*, p. 61.

choisis parmi les jardiniers, ceux-ci bénéficient d'une publication qui leur est propre, *Jardin ouvrier de France*<sup>106</sup>, et la cotisation se généralise.

L'importance de la dimension familiale chère à l'abbé Lemire imprègne les critères d'attribution des parcelles. En effet, la priorité est donnée aux familles nombreuses, et d'une manière générale, ce sont des familles avec enfants qui investissent les jardins<sup>107</sup>. Les bulletins des Jardins ouvriers de Troyes de 1900 montrent que les jardiniers sont majoritairement pères de familles nombreuses : 28 % de familles de trois enfants, 20 % de familles de quatre enfants, 20 % de familles de cinq enfants, 32 % de familles de six enfants et plus<sup>108</sup>. Les familles se rendent au jardin surtout le soir et le weekend. Les jardins dirigés par le clergé ont tenté d'instituer le repos dominical dans les jardins mais y ont renoncé, redoutant la désertion des familles<sup>109</sup>. La taille moyenne (200 m<sup>2</sup>) de la parcelle correspond à la surface nécessaire pour la production de légumes convenant à une famille<sup>110</sup>. Cette surface est toutefois adaptée en fonction du contexte d'implantation. Elle est réduite (150 m<sup>2</sup>) aux abords des grandes villes où la disponibilité foncière est moindre<sup>111</sup>. Les règlements sont stricts et interdisent à la famille de vendre la production de son jardin ou de mettre sa parcelle en location<sup>112</sup>. Les recommandations vont jusqu'à spécifier le type de produits à privilégier au jardin. « L'abbé Lemire recommande la culture de trois sortes de plantes : "celles qui nourrissent et dont l'adroite culture sera une cause de sérieux profits pour la maison ; celles qui réjouissent, dont l'abondante floraison servira à orner le jardin... et enfin les plantes qui guérissent que l'on aura toujours sous la main pour calmer les indispositions passagères" »<sup>113</sup>. Ce type de recommandation potagère s'accompagne de nombreuses autres prescriptions et d'une assimilation du bon jardinier à l'ouvrier honorable.

---

<sup>106</sup> *Ibid.*, p. 95.

<sup>107</sup> *Ibid.*, p. 58.

<sup>108</sup> SCHWEITZER, *op. cit.*

<sup>109</sup> CABEDOCE, PIERSON, 1996, *op. cit.*, p. 61.

<sup>110</sup> *Ibid.*, p. 28.

<sup>111</sup> *Ibid.*, p. 62.

<sup>112</sup> *Ibid.*, p. 61.

<sup>113</sup> *Ibid.*, p. 62.

### I. B. Prescriptions morales et honneur ouvrier

#### I. B. 1. De l'intempérance des ouvriers

« Apportant une égale ardeur au plaisir comme au travail, ils passent souvent une moitié de leur vie à un labeur extrêmement pénible, et l'autre moitié dans de dégoûtantes orgies »<sup>114</sup>

L'idéologie du Coin de Terre répond à la volonté des élites de moraliser la population ouvrière. Au XIX<sup>ème</sup> siècle, les descriptions des conditions de vie des ouvriers sont nombreuses et se focalisent sur leurs « mauvaises mœurs » et sur leur supposée facilité à glisser dans la dépravation, qui les rendrait « ivrognes, débauchés, abrutis »<sup>115</sup>. Une forte distinction est opérée, surtout à propos des hommes, entre l'ouvrier intempérant, qui a succombé à ses pulsions et l'ouvrier méritant, qui a su rester dans le chemin de la morale et se voit récompensé par l'attribution d'un Coin de Terre. Cette distinction entre « bons et mauvais pauvres », faisant l'effet d'une sélection sociale est caractéristique de l'idéologie rattachée aux œuvres de bienfaisance et d'assistance. Ainsi, si l'envie de travailler et la charge d'une famille sont les seuls critères d'obtention d'une parcelle de jardin, d'autres informations apparaissent déterminantes pour la sélection des futurs jardiniers. Nombreux sont les présidents de jardins qui demandent à la police une investigation sur les candidats jardiniers. Le compte-rendu de ces enquêtes met à jour les caractéristiques discriminantes ou au contraire valorisées dans la distinction du bon et du mauvais ouvrier. L'attention se focalise sur les convictions politiques, la réputation et le goût du travail : « M. X, ex-militant communiste, travaille peu, mauvaise réputation, paresseux [...] cet individu n'a pas le courage de se débarbouiller »<sup>116</sup>. L'absence d'épargne est aussi fortement stigmatisée, les ouvriers ayant la réputation de dépenser leur paye au cabaret<sup>117</sup>. En accord avec ces critères d'attribution, une conduite jugée déviante vis-à-vis des normes prescrites peut entraîner la reprise du jardin attribué. Les motifs pour le retrait d'une parcelle sont

---

<sup>114</sup> VILLERMÉ, 1971 (1840), *op. cit.*, p. 220.

<sup>115</sup> *Ibid.*, p. 212.

<sup>116</sup> SCHWEITZER, *op. cit.*

<sup>117</sup> VILLERMÉ, 1971 (1840), *op. cit.*, p. 219.



nombreux : la mauvaise tenue du jardin, le manquement au règlement (bagarres, vol, ivrognerie, vente de contrebande...), mais aussi des considérations directement liées à la vie privée de l'ouvrier (divorce, concubinage, libertinage...)<sup>118</sup>. Le recrutement des bénéficiaires des jardins ouvriers agit ainsi comme un outil de tri entre les bons ouvriers, dont la conduite correspond aux normes morales édictées par les élites, et les ouvriers considérés comme intempérants, qui se voient simplement exclus de l'œuvre considérant qu'« il faut désespérer tout-à-fait de l'amélioration d'un grand nombre d'ouvriers »<sup>119</sup>.

Les ouvriers sélectionnés sur la base des critères établis par les notables bénéficient de la jouissance d'une parcelle de jardin dont l'usage participe à leur moralisation. Selon les partisans des jardins ouvriers, cette pratique permet en effet « d'élever le niveau moral de l'existence et de détourner des plaisirs grossiers »<sup>120</sup> ainsi que d'éloigner l'ouvrier du « cabaret subversif »<sup>121</sup>. La journée de « plaisir et de repos »<sup>122</sup> est consacrée à un loisir de plein air, une saine activité physique, un moment partagé en famille. Le temps hors travail est ainsi récupéré pour participer à la moralisation, et même à une forme d'éducation de la population ouvrière<sup>123</sup>. En effet, les descriptions des ouvrier.e.s les représentant comme susceptibles de basculer rapidement dans l'intempérance leur ôtent toute notion de responsabilité individuelle. Il.elle.s seraient dépendants de l'élite à la fois pour leur subsistance alimentaire et pour leur éducation morale. Cette idéologie particulière trouve son expression dans l'apparition, au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, d'un nouvel acteur social : le philanthrope. Personnification de la régulation sociale, il intervient au cœur de la vie privée des ouvrier.e.s, et participe à la diffusion d'une représentation du. de la pauvre « comme un enfant qu'il faut éduquer et à qui doivent être inculquées de bonnes habitudes »<sup>124</sup>. De cette idée émerge celle que les élites, en particulier les

---

<sup>118</sup> *Ibid.*, p. 222.

<sup>119</sup> *Ibid.*, p. 211.

<sup>120</sup> RIVIÈRE, 1904, *op. cit.*, p. VI.

<sup>121</sup> CABEDOCE, PIERSON, 1996, *op. cit.*, p. 68.

<sup>122</sup> VILLERMÉ, 1971 (1840), *op. cit.*, p. 221.

<sup>123</sup> SCHWEITZER, *op. cit.*

<sup>124</sup> VULBEAU Alain, « Police et discipline des familles », *in.*, Informations sociales n° 133 *Familles et professionnels*, Paris, Éditions de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, 2006, p. 33, [www.cairn.info/revue-informations-sociales-2006-5-page-33.htm](http://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2006-5-page-33.htm) (consulté le 06/07/2015).

patrons dans le cadre d'une tendance paternaliste, auraient une responsabilité morale vis-à-vis de leurs employé.e.s. Les commentateurs comme Louis René Villermé font ainsi état de pratiques qui entraîneraient un risque de dépravation pour les ouvrier.e.s. Par exemple, la mixité sexuelle dans les ateliers est fortement critiquée car elle encouragerait la libération des pulsions sexuelles. Les manufactures pratiquant cette mixité sont ainsi désignées par Louis René Villermé comme des « écoles d'ivrognerie et de libertinage »<sup>125</sup>. Il incombe alors aux élites d'œuvrer à la moralisation et à l'éducation des ouvrier.e.s afin de compenser leurs tendances à l'ivrognerie et à l'intempérance. Les ouvrier.e.s jardinier.e.s intègrent ces représentations et utilisent le jardin comme un support d'identification positive, gage de leur moralité et de leur honneur. Les produits du jardin sont le résultat de l'investissement de l'ouvrier, de son goût pour le travail, de son endurance. Un beau jardin bien tenu témoigne ainsi des qualités du ménage le cultivant : bon ouvrier et bonne ménagère<sup>126</sup>.

### I. B. 2. La moralisation par la famille

*« Un jeune ménage sans enfants ne peut posséder un jardin que jusqu'à la troisième année de son mariage, passé ce délai, il est considéré stérile et quitte le jardin »*<sup>127</sup>

La dimension familiale se trouve au cœur du travail de moralisation de l'ouvrier mené à travers les œuvres de bienfaisance. Les descriptions des conditions de vie des ouvriers mettent en avant le rôle joué par la stabilité familiale dans la structuration morale de l'homme ouvrier. Ce sont donc les ouvriers sans famille, célibataires ou en déplacement loin de leur foyer, qui seraient les plus intempérants<sup>128</sup>. La femme de l'ouvrier apparaît en particulier comme une actrice essentielle de la moralisation de l'ouvrier au quotidien. Les femmes se montreraient « très sobres, très laborieuses, très économes »<sup>129</sup>. L'économie familiale des ouvrier.e.s, étudiée au XIX<sup>ème</sup> siècle et focalisée sur la question de l'épargne, met en avant un personnage de femme gestionnaire, garante de la moralité et de la

---

<sup>125</sup> VILLERMÉ, 1971 (1840), *op. cit.*, p. 212.

<sup>126</sup> WEBER, 1998, *op. cit.*, p. 24.

<sup>127</sup> SCHWEITZER, *op. cit.*

<sup>128</sup> VILLERMÉ, 1971 (1840), *op. cit.*, p. 219.

<sup>129</sup> *Ibid.*, p. 219.

pérennité du foyer<sup>130</sup>. Gérant le budget de la famille, la femme permettrait à l'homme de réaliser des économies et de ne pas dépenser la totalité de sa paie au cabaret. L'atmosphère chaleureuse du foyer, le bonheur du ménage participeraient aussi à préserver l'ouvrier de l'alcoolisme : « le nombre des hommes qui, sans [les femmes], s'abrutiraient dans l'ivrognerie et la débauche, est très considérable »<sup>131</sup>. L'infidélité ou la vie en couple hors mariage est ainsi fortement stigmatisée par les discours de l'époque. Les prescriptions morales encadrent donc les comportements des ouvrier.e.s jusque dans le cercle familial et l'intimité du couple.

Les jardins ouvriers s'inscrivent entièrement dans cette tendance au dressage moral des ouvriers. On peut lire dans les règlements du début du XX<sup>ème</sup> siècle qu'un divorce entraîne le retrait de la parcelle, celle-ci ne pouvant être rendue à l'homme que dans le cas d'un retour en ménage avec la même femme et ce, sans avoir vécu avec une autre femme entre-temps. Attribués en priorité aux familles nombreuses, les jardins sont perçus par l'abbé Lemire et les membres de la Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer comme de véritables outils de politique familiale. Ils participent à préparer « le cadre familial pour la natalité »<sup>132</sup>. Les ménages jeunes sans enfant sont ainsi incités à en avoir rapidement sous peine de se voir retirer la jouissance de leur jardin. Celui-ci est en effet conçu comme un bien de famille et, s'il participe au budget alimentaire, sa logique ne doit pas se restreindre au domaine économique selon l'abbé Lemire<sup>133</sup>. Le jardin se veut au contraire le lieu d'une vie de famille, un substitut de maison de campagne pour la jouissance de la famille ouvrière qui ne dispose pas des moyens financiers nécessaires pour l'accession à une véritable propriété. L'équipement des jardins témoigne de cette dimension prégnante de la propriété familiale : la tonnelle évoque une petite maison, la pelouse invite à la détente en famille, les enfants bénéficient d'espaces réservés pour leurs jeux. Une majorité des jardiniers installe un salon de jardin afin d'y prendre les repas et d'y passer toute la journée du dimanche<sup>134</sup>. Enfin, le projet des jardins de

---

<sup>130</sup> VULBEAU, 2006, *op. cit.*, p. 33.

<sup>131</sup> VILLERMÉ, 1971 (1840), *op. cit.*, p. 219.

<sup>132</sup> SCHWEITZER, *op. cit.*

<sup>133</sup> WEBER, 1998, *op. cit.*, p. 29.

<sup>134</sup> Colloque de l'hémicycle du conseil régional d'Île-de-France, Paris, 27 février 1996, « Les jardins familiaux : un nouveau projet social », dossier des interventions, Réseau IDEAL, p. 13.

la Ligue est une transposition, dans les modalités de la vie ouvrière, de représentations bourgeoises de la vie de famille. En effet, il est conçu comme une compensation à l'idéal pavillonnaire de la maison familiale avec jardin, inaccessible aux budgets ouvriers<sup>135</sup>. Dans le cadre d'un projet éducatif et moralisateur, ces jardins valorisent un certain mode de vie et une certaine idée de la vie familiale. Ils participent à l'imposition de références et de représentations au cœur même de la vie quotidienne des foyers ouvriers, ce que Lion Murard et Patrick Zylberman désignent comme un « dressage » bien que les ouvrier.e.s ne soient pas sans ressources face à ces pratiques.

I. B. 3. Des pratiques « ni seulement autonomes, ni seulement dominées »<sup>136</sup>

*« Le jardin, où s'exerce un dressage indifférencié, opératoire dans la vie professionnelle comme dans la vie privée »<sup>137</sup>*

Les jardins ouvriers sont des lieux d'ambivalence, de contradictions. Parfois perçus comme des territoires de l'autonomie ouvrière, ils constituent néanmoins des espaces sous contrôle patronal et philanthropique. Aux XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles, les notables et les patrons entretiennent un rapport angoissé aux conditions de vie des ouvrier.e.s et à leurs pratiques quotidiennes comme en témoignent les monographies dont celles-ci sont l'objet. S'ils stigmatisent les maladies, le manque de moralité et la tendance à la violence dans les faubourgs, ils redoutent aussi que les ouvrier.e.s s'organisent et développent une pensée politique de contestation, en particulier qu'il.elle.s s'intéressent aux idées communistes : « les ghettos ouvriers pourront devenir des bases "rouges" »<sup>138</sup>. Le projet des jardins ouvriers est élaboré dans ce contexte idéologique. À sa dimension de moralisation s'ajoute donc l'objectif de proposer des loisirs aux ouvrier.e.s afin de les empêcher de se consacrer à autre chose en particulier à la mobilisation politique pour la défense de leurs intérêts. Il s'agit de limiter la transition du travail au domicile en l'occupant

---

<sup>135</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>136</sup> WEBER, 1998, *op. cit.*, p. 13.

<sup>137</sup> MURARD, ZYLBERMAN, 1976, *op. cit.*, p. 174.

<sup>138</sup> KAMOUN Patrick et QUILLOT Roger, « Le logement social à l'âge d'or de la carte postale » Numéro hors-série de la revue HLM aujourd'hui, HLM aujourd'hui, 1994, p. 39.

par des pratiques désignées comme de saines activités de détente. Ainsi, à la longue journée à l'usine succède immédiatement le jardinage, supprimant le « temps mort entre la fosse et le sommeil »<sup>139</sup>. De plus, la pratique du jardinage est une pratique familiale qui, si elle s'exerce au sein d'un espace collectif, consiste avant tout en l'investissement d'une parcelle individuelle. Loin d'œuvrer au rassemblement des ouvrier.e.s, la mise en place des jardins encourage un repli sur l'unité familiale et la dissolution de toute éventuelle solidarité collective. Ainsi, les jardins participent à accroître les possibilités de contrôle du patronat et des élites sur la vie quotidienne des ouvrier.e.s et à restreindre leurs capacités de mobilisation.

Toutefois, s'il n'est pas question de nier la dimension de contrôle constitutive des jardins ouvriers, il ne s'agit pas pour autant de conclure à une soumission totale de la part des ouvrier.e.s. Ainsi que l'expriment Claude Grignon et Jean-Claude Passeron dans *Le savant et le politique*<sup>140</sup>, seul un regard nuancé permet d'embrasser la complexité de la culture ouvrière dont les jardins font partie. En effet, « même dominée, une culture fonctionne encore comme une culture »<sup>141</sup> et est susceptible de produire ses propres symboles ainsi que de mettre en place des pratiques de résistance à la culture dominante. Les classes dominantes ne sont pas seules capables de développer un style de vie, de même que celui des classes dominées n'est pas qu'un style par défaut. Au contraire, la culture dominée peut également viser la production d'objets symboliques et de traits culturels<sup>142</sup> et cela même si elle dispose potentiellement de moins de moyens que la culture dominante<sup>143</sup>. Il serait donc réducteur de ne voir dans le jardinage des hommes ouvriers qu'une illustration de la domination des élites et du patronat, appliqués à contrôler l'intégralité des temps de la vie ouvrière. Bien au contraire, le jardin peut aussi offrir à ces ouvriers un support à la mise en œuvre de pratiques créatives de résistance<sup>144</sup>, de conservation du savoir-faire ouvrier et de valorisation de leurs

---

<sup>139</sup> MURARD, ZYLBERMAN, 1976, *op. cit.*, p. 171.

<sup>140</sup> PASSERON Jean-Claude et GRIGNON Claude, *Le savant et le politique*, Paris, Gallimard Le Seuil, 1989.

<sup>141</sup> *Ibid.*, p. 21.

<sup>142</sup> *Ibid.*, p. 43.

<sup>143</sup> *Ibid.*, p. 111.

<sup>144</sup> CABEDOCE, PIERSON, 1996, *op. cit.*, p. 7.

choix esthétiques. En effet, « les attitudes populaires ne se réduisent presque jamais à l'acceptation passive »<sup>145</sup>.

Claude Grignon illustre la complexité du travail d'analyse des cultures dominées avec un exemple, celui des travaux réalisés par un ménage ouvrier dans sa propre habitation, sur son temps de repos. On peut voir dans cette activité le choix de s'aménager un espace de vie agréable, qui pourra accueillir des pratiques diversifiées, notamment de sociabilité. On peut aussi conclure que le ménage en question est dupé par la domination dont il est l'objet, qui lui impose, sur son temps de loisir, la modification de son habitat et la reconnaissance comme légitimes de goûts et de styles de vie valorisés par les classes dominantes<sup>146</sup>. La même ambivalence se dégage de l'analyse du jardinage ouvrier dont les pratiques ne peuvent être considérées « ni comme travail ni comme loisir »<sup>147</sup>. S'agit-il de l'imposition par les classes dominantes d'une activité proche du salariat domestique entraînant un contrôle de l'ouvrier sur un temps de travail élargi ? Ou s'agit-il d'une activité de loisir dont l'ouvrier est à même de contourner la part de domination afin d'y développer ses propres pratiques culturelles ou de résistance ?

La réponse semble se situer à mi-chemin de ces propositions. Si une domination s'exerce bien sur l'ouvrier.e, y compris dans le cadre d'activités hors travail telles que le jardinage collectif ou l'aménagement de son habitat, il n'est pas pour autant question de nier les ressources et les capacités dont il.elle dispose pour contourner, réinterpréter, résister à cette domination. L'analyse des visites, fêtes et cadeaux exprime à nouveau l'ambivalence soulignée plus haut. Ces événements occasionnent un cérémonial qui peut être interprété comme l'exercice d'une domination, mais permettent aussi la célébration de pratiques et d'esthétiques typiquement ouvrières à travers un travail de présentation de soi. Dans ce lieu particulier, l'ouvrier et sa famille sont aussi à même d'échanger avec les voisins de parcelles, transformant le jardin en « un espace communautaire »<sup>148</sup>.

---

<sup>145</sup> *Ibid.*, p. 89.

<sup>146</sup> PASSERON, GRIGNON, 1989, *op. cit.*, p. 107.

<sup>147</sup> GOJARD, WEBER, 1995, *op. cit.*, p. 1.

<sup>148</sup> DUBOST, 1991, *op. cit.*, p. 212.

### I. B. 4. Visites, fêtes et cadeaux : le travail de présentation de soi

« *La fête annuelle cesse d'être un spectacle offert aux jardiniers pour devenir une visite solennelle où jardins et jardiniers sont eux-mêmes le spectacle* »<sup>149</sup>

Dans *L'honneur des jardiniers*, Florence Weber choisit pour angle d'analyse les visiteur.se.s des jardins ouvriers, examinant même sa propre posture d'ethnologue à la fois visiteuse et spectatrice des jardins<sup>150</sup>. La tradition des visites au jardin est en effet très développée et ce, dès les prémices de la Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer. Bienfaiteur.se.s, notables locaux.ales, gens de passage se rendent dans ces espaces particuliers rencontrer les jardiniers et leurs familles et admirer leurs productions. Certains des jardins sont l'objet de visites célèbres comme ceux d'Ivry qui reçoivent notamment le Président Poincaré en 1913 et Robert Doisneau en 1932<sup>151</sup>. La portée symbolique de la visite au jardin est fortement ambivalente : si elle peut s'apparenter à un contrôle porté sur les activités des jardiniers, elle fait aussi honneur à leur investissement au jardin<sup>152</sup>. Expression des relations de bienfaisance, la visite au jardin en renforce les assignations sociales. La distinction sociale transparait en effet dans le vocabulaire utilisé pour évoquer les visiteur.se.s (désignés nommément ou comme « ces messieurs », « ces dames ») et les visité.e.s (anonymes ou « braves gens »)<sup>153</sup>. Substitut de maison de campagne, le jardin se caractérise à la fois par son ouverture et par sa visibilité. Les ouvriers et leurs familles sont ainsi visité.e.s dans ce que Florence Weber nomme un « appartement sans mur »<sup>154</sup> qui ne peut être soustrait au regard d'autrui mais accueille malgré cela une forme de vie domestique. Ainsi, la relation entre visiteur.se et visité.e, l'un.e étant l'objet du regard de l'autre, vient entériner une hiérarchie sociale perceptible depuis les débuts de l'œuvre entre philanthropes et bénéficiaires.

Toutefois, la visite de personnages illustres est aussi l'occasion, pour les jardiniers, de tentatives de rééquilibrage de cette situation par le don de produits du jardin. Les

---

<sup>149</sup> CABEDOCE, PIERSON, 1996, *op. cit.*, p. 104.

<sup>150</sup> WEBER, 1998, *op. cit.*, p. 51.

<sup>151</sup> *Ibid.*, p. 21.

<sup>152</sup> *Ibid.*, p. 23.

<sup>153</sup> Voir les légendes des photos d'époque dans SCHWEITZER, *op. cit.*

<sup>154</sup> WEBER, 1998, *op. cit.*, p. 67.

cadeaux du jardin sont un « excellent support d'identification personnelle »<sup>155</sup>. Le don offre au jardinier l'opportunité de s'extraire de son statut de bénéficiaire d'une œuvre de bienfaisance pour, lui aussi, apporter une contribution et faire cadeau du fruit de son travail, de son temps et de son habileté<sup>156</sup>. Le don lui permet de s'intégrer, malgré sa pauvreté, dans un rapport social d'échange avec des acteurs.rice.s d'une condition sociale plus élevée que la sienne. Tout comme l'acte de donner, celui de faire visiter sa parcelle permet une présentation de soi sous un jour favorable et flatteur. Florence Weber évoque à ce propos une « rétro-action sur soi de l'approbation des autres »<sup>157</sup>, le jardin faisant office de vitrine des talents, de la créativité et de la qualité du travail des jardiniers.

S'ajoutant aux visites, des fêtes diverses ont lieu dans les jardins ouvriers français jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale<sup>158</sup>. Elles sont en général l'objet de la venue de la famille, d'un repas collectif, ainsi que d'activités festives comme des chansons ou des histoires populaires racontées par un jardinier au talent d'orateur<sup>159</sup>. Les parcelles sont décorées spécialement pour l'occasion, mettant en scène une nature idyllique parée de fleurs et de guirlandes<sup>160</sup>. Des théâtres de verdure sont installés dans les jardins et accueillent des spectacles. Les enfants sont habillé.e.s de blanc, portent des couronnes de fleurs et passent en processions entre les parcelles<sup>161</sup>. Il.elle.s peuvent aussi être déguisé.e.s, comme pour la fête des jardins d'Ivry en 1912, dont les fillettes sont costumées en bergères. Cette « tradition de réjouissances »<sup>162</sup> tout à fait particulière apparaît comme l'expression d'une créativité ouvrière traditionnelle, valorisée comme un folklore par les notables, notamment dans les publications du *Coin de Terre*. Progressivement à partir des années 1920, les visites de personnalités s'espacent et les fêtes se tournent davantage vers les défilés des jardiniers. Les célébrations tendent à faire des

---

<sup>155</sup> *Ibid.*, p. 265.

<sup>156</sup> GOJARD, WEBER, 1995, *op. cit.*, p. 4.

<sup>157</sup> WEBER, 1998, *op. cit.*, p. 198.

<sup>158</sup> *Ibid.*, p. 33.

<sup>159</sup> DUBOST, 1997, *op. cit.*, p. 131.

<sup>160</sup> WEBER, 1998, *op. cit.*, p. 45.

<sup>161</sup> Voir le fond de photographies du siège de la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs à Paris.

<sup>162</sup> DUBOST, 1997, *op. cit.*, p. 127.



jardiniers eux-mêmes une manifestation du caractère pittoresque des jardins, offert au regard des visiteurs illustres et des curieux<sup>163</sup>.

Cette vitrine des talents jardiniers est inspectée dans le cadre de concours, souvent associés aux visites ou aux fêtes, organisés afin de stimuler le travail des jardiniers<sup>164</sup>. Qu'il s'agisse de primer l'esthétique d'une parcelle ou la qualité des produits récoltés, les concours articulent les dimensions individuelle et collective : on fête les récoltes de tous mais une récompense vient souligner la performance d'un jardinier particulier<sup>165</sup>. Le concours participe à l'exercice d'un contrôle moral sur les jardiniers. Derrière la célébration du plus beau légume ou de la parcelle la mieux tenue, c'est à nouveau le jardinier le plus méritant qui est distingué par le prix, les hiérarchies morale et productive se confondant dans le jugement des philanthropes et responsables de jardins<sup>166</sup>. Toutefois, si les jardiniers sont heureux de recevoir un prix arguant de leurs talents et de leur investissement sur leur parcelle, cela ne signifie pas pour autant qu'ils partagent les normes qui leur sont imposées<sup>167</sup>. Les choix esthétiques, les règles d'agencement des fruits, légumes et fleurs dans les jardins marquent en effet la persistance d'un savoir-faire populaire (notamment le travail manuel et les matériaux de récupération) qui n'est pas valorisé par les directeurs de jardins<sup>168</sup>. Comme cela a été souligné précédemment, les échanges au sein des jardins ouvriers sont marqués par une ambivalence entre des rapports de domination et des stratégies de contournement de cette domination. Ainsi, les jardiniers, s'ils peuvent se sentir valorisés par la remise d'un prix récompensant leur travail, ne renient pas pour autant leurs traditions au profit des normes prescrites dans le cadre des concours de jardins. Ils conservent des goûts qu'ils expriment dans l'agencement et la culture de leurs parcelles. En effet, la production ne se départit pas d'une dimension esthétique très valorisée par les jardiniers.

---

<sup>163</sup> WEBER, 1998, *op. cit.*, p. 45.

<sup>164</sup> CABEDOCE, PIERSON, 1996, *op. cit.*, p. 62.

<sup>165</sup> DUBOST, 1997, *op. cit.*, p. 124.

<sup>166</sup> *Ibid.*, p. 125.

<sup>167</sup> *Ibid.*, p. 126.

<sup>168</sup> *Ibid.*, p. 126.

### I. B. 5. Normes esthétiques

« *La propreté du jardin est, aux yeux de tous, l'indice public de l'honneur du jardinier, que le jardin vaut pour son jardinier* »<sup>169</sup>

Si les visites, les fêtes et les concours sont mis en place afin de stimuler l'investissement des ouvriers dans les jardins, ceux-ci sont aussi l'objet d'une inspection permanente de la part de leurs voisins de parcelles. En effet, dans l'esprit de tous, le soin apporté au jardin, à sa tenue, à son esthétique, à sa production est garant de l'honneur d'un jardinier. Les normes esthétiques en vigueur insistent sur la propreté et l'alignement des légumes au cordeau<sup>170</sup>, en conformité avec le goût géométrique présent dans l'artisanat traditionnel des classes populaires<sup>171</sup>. Les jardiniers, utilisant le jardin comme outil de présentation de soi, valorisent la rigueur, le travail et le savoir-faire manuel, hérités des cultures populaires<sup>172</sup>. La netteté du jardin est primordiale. Une parcelle jugée mal tenue disqualifie les qualités morales de son jardinier<sup>173</sup>.

Au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle, la séparation entre potager et jardin d'agrément, qui était d'abord une caractéristique des élites, se diffuse auprès de la moyenne bourgeoisie<sup>174</sup> et est finalement reproduite par les ouvriers jardiniers, à travers les prescriptions esthétiques de l'œuvre de bienfaisance. La culture recommandée par la Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer est en effet axée sur les fruits et légumes, mais aussi sur les fleurs « qui réjouissent »<sup>175</sup> dans la lignée de l'abbé Lemire. Avec le développement des jardins, cette dualité de composition perdure : on trouve toujours une partie de l'espace dédiée à la culture d'agrément (fleurs, pelouse, tonnelle, fauteuil...) et une partie consacrée à la production potagère. Les fonctions des jardins ouvriers ne sont donc pas réductibles à leur vocation alimentaire mais incluent une dimension de détente et de jouissance esthétique qui

---

<sup>169</sup> WEBER, 1998, *op. cit.*, p. 225.

<sup>170</sup> *Ibid.*, p. 31.

<sup>171</sup> DUBOST, 1997, *op. cit.*, p. 148.

<sup>172</sup> *Ibid.*, p. 161.

<sup>173</sup> WEBER, 1998, *op. cit.*, p. 226.

<sup>174</sup> DUBOST, 1997, *op. cit.*, p. 144. Voir aussi QUELLIER Florent, *Histoire du jardin potager*, Paris, Armand Colin, 2012, p. 149.

<sup>175</sup> CABEDOCE, PIERSON, 1996, *op. cit.*, p. 62.

s'exprime dans les efforts d'aménagements des parcelles. Ces aménagements, loin de se limiter au seul travail du sol, incluent aussi le cabanon du dimanche, qui se voit investi, entretenu, décoré de façon très personnelle. Il fournit alors, ainsi que le souhaitait l'abbé Lemire, un simulacre de maison de campagne où la famille ouvrière peut se retrouver le dimanche.

Très répandues dans les jardins, les constructions personnelles en matériaux de récupération sont l'objet de tensions entre les pratiques effectives des jardiniers et les principes esthétiques prescrits par la Ligue. En effet, si la tonnelle est conçue pour proposer un petit abri à la famille de l'ouvrier, celui-ci est tenté de l'agrandir afin d'en diversifier les utilisations. Les matériaux récupérés peuvent permettre de construire sans surcoût un espace de rangement supplémentaire ou encore un clapier à lapins<sup>176</sup>, le « cabanon du dimanche » venant « compenser l'exiguïté du logement »<sup>177</sup>. Le peu de moyens disponibles dans le budget des familles ouvrières explique le recours à ces matériaux récupérés, une pratique si ancrée dans les traditions de la culture populaire que les règlements de la Ligue ne parviennent pas à l'endiguer<sup>178</sup>. Les constructions hétéroclites en matériaux de récupération se multiplient donc et focalisent les discours extérieurs. Quand certain.e.s y reconnaissent la manifestation d'un savoir-faire ouvrier, d'une certaine forme de pittoresque à conserver, d'autres y voient seulement un aspect bigarré, une expression de la pauvreté. Quelle qu'en soit l'interprétation, elle demeure différente de celle des jardiniers<sup>179</sup> qui utilisent simplement les moyens matériels à leur portée afin d'aménager leur jardin en fonction des usages qu'ils souhaitent y développer. La confrontation des différents points de vue concernant les matériaux de récupération témoigne d'une incompréhension de la part des philanthropes des pratiques ouvrières qu'il.elle.s souhaitent normaliser dans le cadre des jardins ouvriers.

---

<sup>176</sup> Bien que l'élevage soit interdit par le règlement de nombreux jardins, il y est largement pratiqué.

<sup>177</sup> DUBOST, 1991, *op. cit.*, p. 196.

<sup>178</sup> *Ibid.*, p. 126.

<sup>179</sup> WEBER, 1998, *op. cit.*, p. 191.

### I. C. L'après-guerre : des jardins ouvriers aux jardins familiaux

#### I. C. 1. Succès et disgrâce des jardins de pauvres

« Pour avoir place aux abords de la cité moderne, les Jardins Ouvriers doivent offrir aux yeux du public un aspect d'ensemble aimable et bien ordonné, qui constitue pour le voisinage une parure. Leur avenir est à ce prix »<sup>180</sup>

L'histoire des jardins ouvriers est jalonnée de périodes de développement correspondant aux grandes crises économiques et alimentaires pendant lesquelles l'investissement dans les jardins fait converger les intérêts des décideurs et des bénéficiaires<sup>181</sup>. Les épisodes de succès des jardins ouvriers fonctionnent ainsi comme des révélateurs de l'état économique du pays. Les contextes de crise entraînent un réinvestissement des parcelles pour leur intérêt alimentaire, la vocation éducative et moralisatrice des œuvres de jardins se faisant alors plus discrète. À l'inverse, les périodes de croissance voient le délaissement des jardins stigmatisés comme marqueurs de pauvreté.

À ses début au XIX<sup>ème</sup> siècle, la création de jardins ouvriers venait répondre à un double objectif : moraliser et assainir la vie ouvrière, ainsi que soutenir le budget alimentaire de la famille. Au XX<sup>ème</sup> siècle, la Première Guerre Mondiale focalise l'attention des pouvoirs publics sur la dimension économique des jardins. En effet, l'apport d'une parcelle cultivée fournit à la famille un apport alimentaire certain, équivalant à un treizième mois en nature<sup>182</sup> particulièrement apprécié dans le contexte difficile de ce début de siècle. En 1916, l'effort de guerre entraînant une période de restriction alimentaire, le Ministère de l'Agriculture attribue des subventions aux œuvres de jardins, visant à soutenir les familles jusqu'à la fin du

---

<sup>180</sup> La Ligue enquête auprès des présidents de jardins, Ligue du Coin de Terre et du Foyer, 1958.

<sup>181</sup> CLÉMENT Jérôme, « Les jardins familiaux : outils d'aménagement urbain et social », intervention à la Journée d'étude du 17 décembre 2012 dans le cadre de la recherche « La nature au bord de la route » (2010-2012) du laboratoire CRESSON, *Des jardins pour aménager les bords de route et les voies ferrées ?*, fichier audio en ligne, <http://www.cresson.archi.fr/ECHO/jardins-17dec12/JE-jardins17-12-12.html> (consulté le 16/07/2015).

<sup>182</sup> DEN HARTIGH Cyrielle, *Jardins collectifs urbains : parcours des innovations potagères et sociales*, Dijon, Éducagri, 2012, p. 139.

conflit<sup>183</sup>. Cinq ans plus tard, les jardins sont inclus dans la liste légale des sociétés d'Habitations à Bon Marché (HBM, précédant les actuelles Habitations à Loyer Modéré - HLM) bénéficiant d'avantages fiscaux<sup>184</sup>. Le Secours National va jusqu'à produire des manuels de jardinage valorisant les intérêts nutritionnels des légumes qui seraient à même de remplacer les produits rationnés comme la viande ou le sucre<sup>185</sup>.

Les difficiles années 1930 inaugurent une nouvelle période de succès des jardins ouvriers<sup>186</sup> qui va se poursuivre jusqu'au milieu des années 1940. Une première vague de créations de jardins est lancée et, moins d'une décennie plus tard, c'est la Seconde Guerre Mondiale qui relance la promotion du jardinage urbain, d'autant que la culture familiale d'une parcelle de terre s'accorde largement avec l'idéologie pétainiste en vigueur. Jusqu'en 1945, les jardins ouvriers se développent ainsi par poussées régulières. De 655 au début du XX<sup>ème</sup> siècle, les jardins sont 250 000 à la fin de la guerre<sup>187</sup>. Ils se trouvent alors à leur apogée. Majoritairement situées en périphérie, les parcelles mesurent en moyenne 800 m<sup>2</sup> et sont environ 200 par lotissement de jardins<sup>188</sup>. Dans cette période de développement, les jardins acquièrent un véritable statut légal. En 1941, ils sont inscrits dans la loi et distingués des jardins patronaux<sup>189</sup>. Cette première étape marque l'avènement d'une nouvelle conception du jardin ouvrier, se désolidarisant progressivement de la notion de bénéficiaire qui commence à s'essouffler. Quelques années plus tard, la loi du 7 mai 1946 leur apporte une première codification juridique<sup>190</sup>.

Après cette forte période de succès, la reconstruction d'après-guerre entraîne la récupération de nombreux terrains. Les jardins ouvriers ne séduisent plus. Au sortir du traumatisme de la guerre, les populations se projettent vers un avenir meilleur.

---

<sup>183</sup> CABEDOCE, PIERSON, 1996, *op. cit.*, p. 33.

<sup>184</sup> *Ibid.*, p. 33.

<sup>185</sup> CABEDOCE, PIERSON, 1996, *op. cit.*, p. 63.

<sup>186</sup> PASHCHENKO Iga, CONSALÈS Jean-Noël, « Les jardins collectifs. Derrière une seule notion, des réalités territoriales contrastées » *in.*, Durabilis n°11 *Jardins urbains partagés*, Preixan, JV Prospectives, 2010, p. 9.

<sup>187</sup> DEN HARTIGH, 2012, *op. cit.*, p. 13.

<sup>188</sup> CLÉMENT, 2012, *op. cit.*

<sup>189</sup> CABEDOCE, PIERSON, 1996, *op. cit.*, p. 62.

<sup>190</sup> *Ibid.*, p. 37.

Dans ce contexte, les « jardins de pauvre » sont regardés avec mépris<sup>191</sup>, assimilés à une culture populaire en perte de sens, condamnée à la disparition<sup>192</sup>. Le nombre de parcelles est en plein déclin<sup>193</sup>, les fêtes se font plus rares, les visiteurs aussi, laissant les jardiniers entre eux<sup>194</sup>. Les tonnelles sont désormais désignées sous le terme de « cabanes » imprimant dans le vocabulaire la dépréciation des jardins et la disparition de leurs descriptions enchantées<sup>195</sup>. Ils sont associés à des lieux de zones, des espaces délabrés, des bidonvilles<sup>196</sup>. Les constructions hétéroclites des jardiniers qui donnent aux lotissements une esthétique bigarrée font plus que jamais figures de repoussoir dans le contexte de renaissance du pays. Destinés à soutenir le budget familial des plus pauvres, ils paraissent obsolètes dans cette période de forte croissance économique. La forte dépréciation dont souffrent les jardins est difficile à endiguer. Leur dimension de « poumons verts », vivement appréciée du temps des faubourgs industriels, ne suffit plus à les défendre. On assiste même à une inversion de ce discours qui réclame leur suppression au profit d'autres « poumons verts » comme les parcs et les jardins publics<sup>197</sup>.

La période particulière des Trente Glorieuses marque ainsi l'essoufflement du modèle traditionnel des jardins. Devant la perte d'intérêt généralisée, la Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer doit procéder à un arbitrage entre la mission sociale à l'origine de la création des jardins ouvriers, et l'envie de moderniser ces « jardins de pauvres » afin d'y faire venir un nouveau public plus varié. Les jardins sont rebaptisés familiaux par la loi du 26 juillet 1952<sup>198</sup> rompant avec l'idée d'œuvre sociale à destination des indigents. Cette transformation lexicale s'accompagne d'autres actions qui suivent la même tendance idéologique, à savoir l'opposition aux « jardins de pauvres » et la volonté d'en diversifier le public. La cotisation, bien qu'elle reste modique, se généralise et est même inscrite dans les statuts de l'association à partir des années 1950. Les équipements, en particulier les

---

<sup>191</sup> PASHCHENKO, CONSALÈS, 2010, *op. cit.*, p. 9.

<sup>192</sup> WEBER, 1998, *op. cit.*, p. 48.

<sup>193</sup> CABEDOCE, PIERSON, 1996, *op. cit.*, p. 200.

<sup>194</sup> *Ibid.*, p. 46.

<sup>195</sup> *Ibid.*, p. 48.

<sup>196</sup> DUBOST, 1997, *op. cit.*, p. 55.

<sup>197</sup> WEBER, 1998, *op. cit.*, p. 59.

<sup>198</sup> PASHCHENKO, CONSALÈS, 2010, *op. cit.*, p. 9.

tonnelles, sont standardisés et participent à la mise en forme d'une unité esthétique des jardins, renouant avec une idée récurrente depuis l'abbé Lemire : la volonté de proposer aux gens peu fortunés une forme de résidence secondaire.

Toutefois, comme cela était le cas dès la création des jardins ouvriers, cette volonté est symptomatique de l'incapacité des membres de la Ligue à se détacher d'une idéologie du temps libre typique des classes moyennes. L'uniformisation des parcelles et de leur équipement, bien au contraire de soutenir l'investissement des populations pauvres dans les jardins, empêche leur appropriation de ces espaces. On retrouve encore une fois une contradiction dans le positionnement de l'association entre un discours encourageant les jardiniers et leurs familles à se sentir « chez eux » et des normes de réglementation interdisant l'autonomie des pratiques par lesquelles le sentiment de « chez soi » pourrait se construire<sup>199</sup>. L'uniformisation envenime les rapports entre jardiniers et entraîne des rivalités : dès qu'un jardinier obtient un aménagement du règlement (par exemple, pour conserver son poulailler), les autres réclament qu'on leur accorde le même privilège ou qu'il lui soit retiré<sup>200</sup>. Les usages spontanés comme l'élevage ou l'auto-construction, qui ont toujours été réprimés, le sont d'autant plus dans le contexte d'une tentative de séduction vis-à-vis des pouvoirs publics et des populations riveraines des jardins. En effet, dans le cadre de la campagne de modernisation menée par la Ligue, « le spectacle des jardins prime sur l'usage des jardiniers »<sup>201</sup>. Ce nouveau positionnement entraîne l'effet escompté : le recrutement des jardiniers étant moins fonction de leur situation économique, les critères conditionnant les nouvelles adhésions se diversifient.

---

<sup>199</sup> CÉRÉZUELLE, LE FORMAL, ROCCA, 1990, *op. cit.*, p. 76.

<sup>200</sup> *Ibid.*, p. 76.

<sup>201</sup> WEBER, 1998, *op. cit.*, p. 62.

### I. C. 2. De nouvelles logiques de recrutement

*« La grande différence avec la génération précédente, c'est que celle-ci avait été portée par un mouvement collectif qui associait classe ouvrière et jardinage, tandis que celle-là est arrivée au coup par coup dans les jardins, selon des logiques individuelles »<sup>202</sup>*

Au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle, la cotisation étant généralisée et la dimension économique minorée dans le recrutement, d'autres critères d'attribution des parcelles interviennent. Un premier critère apparaît, du simple fait de la raréfaction des jardins ouvriers. En effet, contrairement à la situation du début du siècle, les parcelles sont rares, du fait de la perte d'intérêt pour les jardins et de la récupération des terrains pour la reconstruction d'après-guerre. Les directeurs de lotissements, conscients du peu de place disponible, ne cherchent pas à communiquer pour attirer des candidats. Ainsi, le premier critère conditionnant l'intégration au sein d'un groupe de jardins est l'inscription dans un réseau : la connaissance d'un jardinier ou d'une personne fréquentant les jardins. Sans cette condition, l'existence même du lotissement demeure inconnue<sup>203</sup>. Dans la mesure où l'aspirant jardinier est informé de l'existence d'un groupe de jardins à proximité de son domicile, encore faut-il que l'environnement social et les normes en vigueur au sein du groupe lui conviennent<sup>204</sup>. En effet, comme tout collectif, les équipes de jardiniers mettent en place des règles formelles et informelles, s'accordent sur des valeurs communes et des fonctionnements. Le second critère conditionnant le recrutement d'un nouveau jardinier est ainsi constitué par son adhésion aux règles du groupe<sup>205</sup>.

Afin de permettre l'arrivée d'un nouveau jardinier dans le groupe de jardins, une parcelle doit être disponible et ne pas être convoitée par un membre du groupe déjà présent. En effet, les transactions et luttes d'influence pour la succession d'une parcelle démarrent fréquemment avant même le départ du jardinier qui l'occupe<sup>206</sup>. Parmi ceux qui sont déjà présents, certains peuvent vouloir récupérer une parcelle

---

<sup>202</sup> *Ibid.*, p. 73.

<sup>203</sup> CÉRÉZUELLE, LE FORMAL, ROCCA, 1990, *op. cit.*, p. 87.

<sup>204</sup> *Ibid.*, p. 89.

<sup>205</sup> *Ibid.*, p. 89. Ce point sera également explicité à propos des jardins partagés, voir III. C. 4.

<sup>206</sup> *Ibid.*, p. 89.



qui soit mieux exposée que la leur, à proximité directe du point d'alimentation en eau, ou encore perçue comme plus fertile que les autres terrains. Le jardinier partant, se considérant prioritaire dans la décision, peut également avoir lui-même organisé sa succession en recommandant un candidat, auquel il aura fait visiter sa parcelle, présenté les jardiniers voisins... Si tel n'est pas le cas, un candidat favori peut être sélectionné par les autres jardiniers. Le recrutement d'un nouveau jardinier est ainsi l'objet de rivalités et de luttes d'influence de la part des membres de l'association, organisés en clans. Ces clans peuvent être basés sur des affinités personnelles, sur la proximité des parcelles, sur la génération d'installation dans le jardin. Ils sont d'autant plus soudés qu'à de simples critères d'affinité comme la date d'arrivée au jardin se superposent une identité culturelle ou professionnelle, des alliances familiales ou amicales<sup>207</sup>. Les différents clans sont amenés à cohabiter en harmonie jusqu'à ce que l'un d'eux impose son leadership, notamment par le recrutement de membres qui viendront grossir ses rangs<sup>208</sup>. Les critères d'attribution des parcelles basées sur les conditions économiques ou administratives se voient ainsi concurrencés voire remplacés par des luttes de pouvoir et des critères informels. Parmi ceux-ci, connaître l'existence d'un jardin et adhérer à son fonctionnement sont déterminants et corrélés par l'inscription dans un réseau de connaissance local. Le recrutement d'un jardinier est donc en priorité conditionné par l'interconnaissance.

Ce mode de recrutement influence fortement les modalités d'intégration au groupe du nouveau jardinier. En effet, lorsque les critères sont fixes et réglementés (comme le fait de vivre en Habitation à Loyer Modéré, de percevoir un salaire inférieur à un certain seuil ou d'avoir une famille nombreuse...), le jardinier s'adapte au fonctionnement du groupe et le reproduit ou le quitte, mais il n'y apporte pas de transformation. En revanche, lorsque le jardinier est recruté par transmission familiale ou relation amicale, il est plus enclin à adapter le fonctionnement du jardin à son propre mode de vie<sup>209</sup>. En effet, le recrutement par interconnaissance engendre, de la part des jardiniers, un sentiment de « chez soi » plus important que

---

<sup>207</sup> *Ibid.*, p. 78.

<sup>208</sup> *Ibid.*, p. 78.

<sup>209</sup> WEBER, 1998, *op. cit.* p. 56.

dans le cas d'un recrutement sur critère économique. Lorsque les jardiniers recrutés par interconnaissance transforment le fonctionnement du jardin en harmonie avec leurs envies, des tensions émergent entre des clans concurrents de jardiniers qui ne partagent pas la même représentation du jardin familial, de ses objectifs, des pratiques qui y sont légitimes ou non. On assiste donc à la cohabitation de différents usages à l'intérieur des lotissements de jardins, un « côté cuisine » et un « côté salon »<sup>210</sup>.

### I. C. 3. Production et agrément : cohabitation et recouvrement

*« La tendance majeure est au dédoublement du jardin, à la coexistence du potager et du jardin d'agrément »<sup>211</sup>*

Deux grandes tendances du désir de jardin familial se font face depuis le milieu du XX<sup>ème</sup> siècle : un jardin de complément alimentaire, plébiscité par les familles pauvres d'origine paysanne, et un jardin de détente, revendiqué par les ménages un peu plus aisés<sup>212</sup>. Toutefois, il ne s'agit pas de conclure à une stricte répartition de ces deux tendances sur des critères exclusivement économiques. En effet, l'idée de culture d'agrément était déjà présente dans les recommandations de la Ligue du Coin de Terre et du Foyer et dans les pratiques des jardiniers<sup>213</sup>. Néanmoins, avec l'arrivée de nouveaux jardiniers aux profils diversifiés, le jardin de villégiature prend de l'ampleur au sein de certains lotissements et concurrence la représentation du jardinage comme forme de travail hors travail, nécessitant rigueur, morale et productivité de la part du jardinier. Si la dimension de production reste présente, en particulier chez les ménages les plus pauvres, certains nouveaux arrivants n'hésitent pas à faire la part belle aux fleurs et à la pelouse. Ces deux conceptions concurrentes entraînent des usages distincts amenés à cohabiter au sein des groupes de jardins familiaux, parfois même au sein d'une même parcelle.

La typologie des jardins familiaux dressée par Florence Weber distingue trois

---

<sup>210</sup> GOJARD, WEBER, 1995, *op. cit.*, p. 1.

<sup>211</sup> DUBOST, 1997, *op. cit.*, p. 39.

<sup>212</sup> Colloque de l'hémicycle du conseil régional d'Île-de-France, 1996, *op. cit.*, p. 14. Voir aussi VERRET, 1979, *op. cit.*, p. 129.

<sup>213</sup> Voir I. B. 5.

modèles de jardinage, chacun d'eux proposant une articulation différente des dimensions de production et d'agrément. L'atelier de production est le seul modèle dont la vocation est exclusivement alimentaire : le jardinier vise une autoconsommation annuelle. Ce jardin productif est divisé en plusieurs espaces spécialisés qui accueillent différents usages, comme de petits élevages, afin d'optimiser l'utilisation du terrain. Le choix du modèle de l'atelier de production est celui de familles à bas revenus pour qui la culture du jardin représente une économie<sup>214</sup>. Les plantations de légumes, occupant au moins les trois quarts du terrain disponible, sont organisées de façon à se succéder afin de faire bénéficier toute l'année la famille des produits du jardin. La production en grande quantité occasionne une préparation et un stockage des fruits et légumes qui ne sont pas consommés tout de suite<sup>215</sup>. Le jardin est ainsi l'expression de toute une palette de techniques populaires. À la préparation de conserves s'ajoute la congélation selon une logique cumulative. En effet, les ménages qui possèdent les plus gros congélateurs sont aussi ceux qui font le plus de conserves et qui achètent certains produits directement chez le producteur<sup>216</sup>. Le fonctionnement de ces ménages est révélateur d'une organisation familiale performante qui compense la faiblesse des revenus par la mise en œuvre d'un important savoir-faire. Dans le cadre de ce jardinage expressément productif, le potager de milieu urbain a pour particularité une stricte division genrée du travail au jardin. L'homme est associé à l'extérieur et effectue les gros travaux de jardinage dans le potager tandis que la femme est assimilée à l'intérieur, à la préparation des produits et à l'entretien des plantes d'agrément<sup>217</sup>. L'atelier de production urbain s'inscrit en effet dans la lignée des jardins ouvriers des origines, qui étaient avant tout des jardins d'hommes<sup>218</sup> où ils se retrouvaient entre eux tout en contribuant à l'alimentation de la famille. La séparation des tâches selon une distinction de genre y est donc la même. Si les fleurs et la pelouse ne sont pas complètement absentes de l'atelier de production et s'il

---

<sup>214</sup> WEBER, 1998, *op. cit.*, p. 210.

<sup>215</sup> *Ibid.*, p. 207.

<sup>216</sup> DUBOST, 1997, *op. cit.*, p. 106.

<sup>217</sup> WEBER, 1998, *op. cit.*, p. 206. Cette division des tâches ne vaut que pour les jardins de milieu urbain. À l'inverse, dans le monde agricole, la femme est chargée de l'entretien du potager (voir DUBOST, 1997, *op. cit.*, p. 107).

<sup>218</sup> DUBOST, 1997, *op. cit.*, p. 107.

n'est pas l'objet d'un « calcul monétaire explicite » des économies réalisées<sup>219</sup>, sa priorité demeure la production alimentaire.

Le modèle du potager propre permet une autoconsommation saisonnière, sa production n'étant pas stockée comme dans le cas du jardin de villégiature. En revanche, le don de produits en surplus est important pour les jardiniers qui choisissent ce modèle de jardin. La répartition de la surface de terrain entre les légumes et les fleurs est équilibrée. Ce modèle combine les dimensions d'agrément et de production. L'enjeu principal du choix du potager propre tient dans la mise en œuvre d'une définition de soi. Très soigné, le potager propre s'inscrit dans la lignée des prescriptions esthétiques traditionnelles de la Ligue, qui recommandaient la propreté du jardin comme gage d'honneur du bon jardinier et de la bonne ménagère<sup>220</sup>. Le don des produits en surplus fonctionne également dans ce modèle comme un outil de valorisation personnelle.

Enfin, le jardin de villégiature permet une autoconsommation occasionnelle, sur des produits très spécifiques comme des fruits et légumes de saison. La surface occupée par les légumes représente moins d'un quart du jardin. Les produits ne sont pas l'objet de préparation ou de stockage étant donné qu'ils sont avant tout appréciés pour leur fraîcheur et consommés rapidement après la récolte. La culture n'a donc pas pour objectif de permettre une quelconque économie au ménage<sup>221</sup>. La surface de pelouse est souvent importante, tout comme les décorations et les aménagements esthétiques qui peuvent être l'objet de dépenses élevées. Ce modèle de jardin vise en premier lieu le prestige et la jouissance esthétique, d'où la forte présence de fleurs. Le jardin de villégiature donne la priorité à la dimension du jardin d'agrément, la production n'y étant que secondaire. Cette typologie proposée par Florence Weber met en avant différentes articulations des dimensions d'agrément et de production des jardins familiaux. Si de nombreux jardiniers conservent la vocation alimentaire de leur terrain, les pratiques se sont diversifiées. Certains usages du jardin, valorisant l'esthétique et la détente ont pris de l'importance,

---

<sup>219</sup> GOJARD, WEBER, 1995, *op. cit.*, p. 3.

<sup>220</sup> WEBER, 1998, *op. cit.*, p. 214.

<sup>221</sup> *Ibid.*, p. 212.

notamment du fait de l'arrivée de nouveaux jardiniers. Avec les décennies suivantes émergent d'autres préoccupations : la thématique environnementale s'imprime dans les consciences et participe à un retour des citoyen.n.e.s vers les jardins.

I. C. 4. Conscience écologiste et réappropriation urbaine : le jardin des années 1970  
« *Incontestablement, toutes les formes de loisir liées au plein air et à la qualité de l'environnement occuperont de plus en plus le temps de loisir futur* »<sup>222</sup>

La fin des Trente Glorieuses est très particulière. La société française se développe à toute vitesse sur un mode presque exclusivement quantitatif : on vise un plus grand nombre de logements, des bâtiments de plus en plus hauts, les industries les plus performantes possibles... Après une période de vive croissance, la société s'essouffle, les conséquences d'un tel modèle commencent à apparaître et de nouvelles interrogations se posent<sup>223</sup>. Il est très difficile de dater précisément la naissance d'une conscience collective écologiste. Toutefois, à quelques années d'écart, la parution de *Silent Spring* (1962) de Rachel Carson qui critique l'usage de nouveaux pesticides non dégradables et les grandes mobilisations antinucléaires de 1965 sont significatives d'une popularisation des idées écologistes<sup>224</sup>. Dans ce contexte, en 1967, le pétrolier Torrey Canyon s'échoue et provoque une pollution importante sur les côtes bretonnes<sup>225</sup>. Ce naufrage fait partie des drames écologiques qui atteignent l'opinion publique. La très grande médiatisation de l'événement l'érige en symbole de la dégradation de l'environnement. Largement relayée, l'information cristallise les inquiétudes et encourage la formation de groupes militants.

En 1969, la conquête spatiale produit une image qui devient une icône pour les combats écologistes. Pour la première fois, on découvre à la télévision une image de la planète vue de la Lune. L'émotion est immense et introduit l'idée que la Terre est unique<sup>226</sup>. Observer la planète que l'on habite, voir son immensité réduite à la

---

<sup>222</sup> SUE Roger, *Le loisir*, Paris, Presses Universitaires de France, 1992, p. 121.

<sup>223</sup> LENOIR Frédéric, *Le temps de la responsabilité*, Paris, Fayard, 1991, p. 83.

<sup>224</sup> SALMON Patrick, *Les écologistes dans les médias*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 11.

<sup>225</sup> *Ibid.* p. 12.

<sup>226</sup> *Ibid.*, p. 12.

taille d'un écran de télévision est un grand choc et entraîne une large diffusion des idées écologistes. C'est le début du recyclage et de luttes conséquentes contre la pollution. Mais bien vite, la crise économique et le manque d'énergie écartent les idées écologistes au profit d'un retour massif au développement rapide<sup>227</sup>. En France commence la construction d'un immense parc nucléaire. Le pays, qui dispose de centrales en fonctionnement depuis le milieu des années 1960, met l'accent sur le développement de cette énergie. Alors que l'image du nucléaire se détériore déjà dans l'opinion publique, treize nouvelles centrales sont rapidement construites dans les années 1970. Partout où sont prévues des centrales, la lutte antinucléaire se révèle fédératrice pour le mouvement écologiste. L'ampleur des mobilisations allant croissante, l'opinion publique s'empare de la question environnementale. La manifestation contre la centrale nucléaire de Bugey, par exemple, réunit plus de 15000 personnes<sup>228</sup>.

En 1972 à Stockholm, la première Conférence des Nations Unies sur l'environnement met en avant les notions de capital naturel et de gestion des ressources : « Nous n'avons qu'une seule Terre! »<sup>229</sup>. La crise pétrolière de 1973 retentit comme un signal d'alarme quant à l'épuisement des ressources. La conscience environnementale est renforcée par la médiatisation du fait que les richesses naturelles sont tarissables<sup>230</sup>. Cette idée engendre le concept de « renouvelable ». La nature fonctionne selon un cycle et la préserver doit passer par des mesures respectant ce cycle. Il faut désormais réutiliser les matériaux, recycler l'air, renouveler l'eau...<sup>231</sup> La notoriété de l'écologisme s'amplifie et il s'affirme en tant que modèle de société. Les mobilisations citoyennes se poursuivent sous l'effet d'une dynamique très particulière. En effet, ces événements parviennent à la fois à rassembler la population mondiale autour de la protection de la planète et à nourrir un « régionalisme », une volonté de mieux connaître son lieu de vie et d'en prendre soin. C'est dans le cadre de cette volonté que va s'inscrire, dans les années 1970, le

---

<sup>227</sup> LENOIR, 1991, *op. cit.*, p. 84.

<sup>228</sup> SALMON, 2001, *op. cit.* p. 13.

<sup>229</sup> SIMONNET Dominique, *L'écologisme*, Paris, Presses Universitaires de France, 1979, p. 20.

<sup>230</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>231</sup> *Ibid.*, p. 27.

regain d'engouement pour les jardins familiaux, considérés comme un retour de la nature en ville, une réappropriation de l'environnement local.

Malgré la modernisation menée par la Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer, les Trente Glorieuses et l'enthousiasme lié aux périodes de forte croissance économique avaient détourné les populations du jardinage urbain. L'enrichissement, l'explosion de la consommation et des loisirs, le développement du logement individuel avaient créé un terreau idéologique impropre à l'investissement dans une activité traditionnelle comme le jardinage<sup>232</sup>. Toutefois, l'émergence des questions environnementales entraîne une prise de conscience vis-à-vis des problématiques urbaines et de la perte de qualité de vie dans les grandes villes. Les pouvoirs publics et les travailleur.se.s sociaux.ales, confronté.e.s à la dégradation des conditions de vie des populations urbaines, cherchent des moyens de rétablir une relation sereine entre la ville et ses habitant.e.s<sup>233</sup>. Le thème de la réappropriation du cadre de vie a beaucoup de succès. Si ce contexte est très différent de celui qui avait vu naître les jardins ouvriers au XIX<sup>ème</sup> siècle, ils ont en commun une angoisse devant l'ampleur des problématiques urbaines et un désir de retour de la nature en ville<sup>234</sup>. Porté par cette tendance, le nombre de parcelles de jardins familiaux remonte jusqu'à atteindre 150 000 à la fin de la décennie 1970. Les jardins, inscrits dans la Charte de la qualité de vie depuis 1976, sont à nouveau l'objet d'une curiosité de la part de visiteur.se.s d'un autre genre. Les défenseur.se.s de l'environnement, les urbanistes et les artistes ont remplacé les philanthropes du XIX<sup>ème</sup> siècle. Les jardins familiaux sont à nouveau valorisés, à la fois pour leur qualité environnementale et pour leur valeur de vestige d'une pratique populaire pittoresque et disparue<sup>235</sup>.

---

<sup>232</sup> CABEDOCE, PIERSON, 1996, *op. cit.*, p. 200.

<sup>233</sup> *Ibid.*, p. 201.

<sup>234</sup> *Ibid.*, p. 112.

<sup>235</sup> WEBER, 1998, *op. cit.*, p. 49.

### I. D. Tendances et défis actuels des jardins familiaux

Les jardins familiaux représentent aujourd'hui 100 000 parcelles en France<sup>236</sup>. Les questions environnementales, toujours d'actualité, sont largement diffusées. La Ligue, devenue en 1992 la Fédération Nationale des Jardins Familiaux puis la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs (FNJFC) en 2006 a d'ailleurs inscrit le respect de l'environnement dans les objectifs des jardins avec la rédaction, en 2007, de la Charte Jardin et Environnement. La volonté générale de promouvoir la présence de nature en ville a facilité l'émergence de nombreuses initiatives dans ce sens. C'est ainsi que différents types de jardinage urbain se sont développés à la suite des jardins familiaux. Les jardins partagés, en particulier, se sont massivement diffusés en France ces dernières années. Les premiers questionnements du présent travail de recherche se sont donc heurtés à la nécessité de définir plus précisément les jardins partagés qui seraient l'objet de l'étude et de comprendre ce qui les distingue des jardins ouvriers et familiaux constituant l'origine du jardinage urbain et dont il est question dans ce premier chapitre. Une enquête exploratoire a été menée dans cet objectif, dont les résultats confirment une division en deux modèles se dessine, selon un critère que j'appellerai *nourricier* : les jardins dont la production est organisée pour être individuelle, récoltée et consommée par le ménage se distinguent des jardins dont le travail de production est collectif, tout comme la récolte, et dont la consommation est secondaire<sup>237</sup>. Je reviendrai plus loin sur ce qu'induit cette distinction dans la définition du jardin partagé<sup>238</sup>. Je vais commencer par exposer les résultats de l'enquête qui concernent les jardins familiaux d'aujourd'hui, afin de conclure ce premier chapitre sur les origines du jardinage urbain.

---

<sup>236</sup> CLÉMENT, 2012, *op. cit.*

<sup>237</sup> Parmi les 65 réponses au questionnaire de l'enquête exploratoire, 20 jardins correspondent au modèle ouvrier / familial, et 43 au modèle partagé. Les 2 jardins restants se situent entre les deux modèles, bien qu'ils soient plus proches du partagé.

<sup>238</sup> Voir II. D.



### I. D. 1. Fonctionnement des jardins familiaux actuels

« *L'objectif du jardin ? Le faire durer le plus longtemps possible* » (Michel, responsable du site du Fort de l'Est à Saint-Denis)

Les réponses des responsables de jardins à l'enquête par questionnaire font état de la précarité administrative dans laquelle s'inscrivent les jardins familiaux. En effet, sur 20 jardins, seuls 4 disposent de véritables baux (dont le plus pérenne, signé avec l'Armée propriétaire du terrain, a une durée de cinq ans). Une convention d'occupation précaire encadre 5 jardins, les 11 jardins restants n'ont pas renseigné cette réponse. Réglementée ou non, l'occupation des terrains reste temporaire, dans la mesure où leurs propriétaires peuvent les reprendre sans préavis. Les jardins sont davantage protégés qu'ils ne l'étaient au début du siècle. En effet, depuis la loi Royer de novembre 1976, tout délogement entraîne la réinstallation obligatoire du lotissement sur un terrain équivalent. Toutefois, si cette disposition légale garantit le maintien de l'activité jardinière, un déplacement reste un événement pénible pour les jardinier.e.s<sup>239</sup> du fait de leur attachement à la parcelle qu'il.elle.s ont investie. De plus, d'après les dires des jardinier.e.s, le déménagement d'un terrain vers un autre compte toujours son lot de plantes abîmées, voire perdues, et donc d'heures de travail gâchées. Les propriétaires des terrains sont en général des structures publiques comme les mairies (4 jardins), l'Armée (1 jardin), l'Assistance publique (1 jardin) et surtout les organismes de logement : Habitations à Loyer Modéré (7 jardins) et Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne (1 jardin). Seuls 2 jardins sont situés sur des terrains appartenant à la FNJFC. Les responsables des derniers jardins, enfin, ne connaissent pas leur propriétaire.

Les créations de jardins familiaux sont à 95 % le fait des municipalités<sup>240</sup> qui s'appuient sur ces structures associatives afin de proposer une offre de loisirs élargie et démocratique<sup>241</sup>. Les associations sont perçues par les élu.e.s comme un moyen de renforcer l'insertion sociale et le bien-être des citoyen.e.s dans leur cadre

---

<sup>239</sup> Dans la mesure où les femmes sont présentes dans les jardins familiaux actuels (voir I. D. 3.), ainsi que dans les jardins partagés, j'emploierai à partir de ce chapitre des désignations pouvant s'appliquer aux femmes comme aux hommes à propos des jardinier.e.s.

<sup>240</sup> CLÉMENT, 2012, *op. cit.*

<sup>241</sup> SUE, 1992, *op. cit.*, p. 116.

de vie. Les jardins en particulier ont pour avantage d'articuler les dimensions sociale et environnementale, mises en avant dans les projets municipaux<sup>242</sup>. Ils sont très majoritairement gérés par la FNJFC (17 jardins), la gestion locale était généralement confiée à une mini-structure associative qui relaie les informations et les règles de la Fédération. Le Jardinot gère 2 jardins. Cette association, anciennement Le Jardin du Cheminot, proposait des parcelles sur les terrains de la SNCF à ses employé.e.s. Elle est aujourd'hui ouverte à tou.te.s. Enfin, 1 jardin n'est géré par aucune association. À la question concernant le nombre de membres de l'association, les responsables de jardins ont tou.te.s répondu le nombre d'adhérent.e.s de la FNJFC (environ 4 500 membres en Île-de-France), et ce, même lorsque l'action de celle-ci était relayée par une structure associative locale. L'identification à la FNJFC est en effet très forte et participe à inscrire les jardins familiaux actuels et leur fonctionnement dans le prolongement historique des jardins ouvriers de la Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer au XIX<sup>ème</sup> siècle.

La Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs revendique sa filiation avec la Ligue bien que ses missions aient beaucoup évolué. La navigation sur le site internet de la FNJFC montre une focalisation du discours sur de nouvelles problématiques. La question alimentaire y est minimisée et la dimension morale a complètement disparu. L'actuelle FNJFC s'attache à intégrer les jardins familiaux à l'intérieur des quartiers et à faciliter leur inclusion dans les projets d'aménagement urbain. Un bureau d'études a été créé en 1994 afin de prendre en compte cette nouvelle dimension. La Fédération recommande, depuis la création de sa Charte Jardin et Environnement, la pratique d'un jardinage respectueux de l'environnement et encourage la formation à ses techniques. Enfin, elle insiste sur la nécessité de promouvoir et de développer les jardins familiaux, soulignant la « demande croissante » à satisfaire<sup>243</sup> et se positionnant comme « interlocuteur privilégié du Ministère de l'Agriculture, du Ministère de la Ville et du Ministère de

---

<sup>242</sup> CLÉMENT, 2012, *op. cit.*

<sup>243</sup> Site internet de la FNJFC, <http://www.jardins-familiaux.asso.fr/missions.html> (consulté le 06/07/2015).

l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie »<sup>244</sup>. Si l'alimentation apparaît encore dans les discours de la FNJFC, il ne s'agit plus tant de subsistance alimentaire que de vanter les qualités nutritionnelles des fruits et légumes frais du jardin. Là encore, la thématique environnementale n'est pas loin : « Consommés sur place à l'époque de production, ces fruits et légumes contribuent à diminuer notre empreinte écologique à la différence des produits du commerce souvent importés de pays lointains »<sup>245</sup>. Les discours de la Fédération proposent ainsi de nouvelles représentations du jardin familial qui évolue d'un jardin de subsistance, périphérique, au profit du noyau familial à un jardin convivial, en tissu urbain dense, participant à la protection de la nature et au renfort du lien social. L'utilisation de produits chimiques d'entretien du terrain et d'aide à la production sont désormais interdits. L'idéal de récolte abondante, le goût de l'exploit jardinier sont écartés au profit de légumes dont on vante le naturel, la saveur et l'authenticité davantage que le volume. Les risques environnementaux des jardins familiaux sont toutefois soulevés par les chercheurs. Situés en milieu urbain, et parfois à proximité de voies comme pour les jardins de cheminots, les terrains sont pollués et remettent en question toute la communication axée sur la qualité des produits récoltés et leurs bénéfices en termes de santé<sup>246</sup>.

### I. D. 2. Jardin social, jardin alimentaire : discours et représentations

*« Lieux de convivialité et d'échanges, lieu de vie avec des aires de jeux pour les enfants, des terrains de boules, des aires de pique-nique et des barbecues, les jardins familiaux de proximité créent et renforcent les liens sociaux dans les quartiers des villes. »*<sup>247</sup>

Les discours de la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs insistent sur la dimension sociale des jardins dont l'un des objectifs principaux serait de répondre au besoin de relations sociales croissant dans les villes contemporaines<sup>248</sup>.

---

<sup>244</sup> *Ibid.*, <http://www.jardins-familiaux.asso.fr/missions.html> (consulté le 06/07/2015).

<sup>245</sup> *Ibid.*, <http://www.jardins-familiaux.asso.fr/les-bienfaits.html> (consulté le 06/07/2015).

<sup>246</sup> SCHWARTZ, 2013, *op. cit.*, p. 50.

<sup>247</sup> Site internet de la FNJFC, <http://www.jardins-familiaux.asso.fr/nouveaux-jardins.html> (consulté le 06/07/2015).

<sup>248</sup> *Ibid.*

Si l'adhésion à un lotissement de jardins familiaux induit forcément une interaction, puisque « qu'elle soit souhaitée ou subie, qu'elle induise des sociabilités, des tensions ou des conduites d'évitement, la proximité de l'autre n'est jamais complètement indifférente »<sup>249</sup>, l'échange reste relativement restreint. Les résultats de l'enquête par questionnaire montrent que la « convivialité » de la visite au jardin arrive en seconde position derrière l'objectif alimentaire. Elle est citée par les responsables de jardins dans un esprit de rencontre éphémère, de « passage ». Les interactions peuvent ainsi se limiter à une forme d'inattention civile qui est à la base de la sociabilité dans les espaces publics<sup>250</sup>. Elles peuvent aussi aller jusqu'à la conversation, l'activité de jardinage entraînant facilement un échange de conseils, de commentaires sur la parcelle de chacun.e<sup>251</sup>. Mais le jardin permet davantage de « voir des gens » comme le citent des réponses à l'enquête par questionnaire que de développer des relations pérennes et suivies.

Le travail de production alimentaire demeure essentiel pour les responsables de jardins familiaux. Les objectifs cités dans les réponses à l'enquête par questionnaire sont : « récolter des légumes savoureux et sains », « cultiver ses propres légumes », « nourrir ses enfants », « le plaisir de jardiner », « travailler la terre ». Certains lotissements possédant leur propre page internet, les adhérent.e.s y publient des photographies des plus beaux légumes, des conseils de jardinage (préparation du compost, techniques de semis...) ou des recettes, partageant avec la communauté jardinière en ligne leur vif intérêt pour les produits alimentaires du jardin.

Sur la page des Jardins Familiaux de Bois-Guillaume<sup>252</sup>, par exemple, sont régulièrement postés des billets rédigés sur un ton familier félicitant les jardinier.e.s pour leur production. Ainsi, à l'automne, les photographies de citrouilles se succèdent, avec l'indication du poids des légumes et la mention « Un nouveau

---

<sup>249</sup> GRAFMEYER Yves, *Habiter Lyon : milieux et quartiers du centre-ville*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon et Éditions du CNRS, 1991, p. 20.

<sup>250</sup> GERMAIN Annick, « La redécouverte de l'espace public : regards d'architectes et de sociologues », in., FRANCOIS Thomas *Espaces publics, architecture et urbanité L'enjeux d'un aménagement urbain*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2002, p. 25.

<sup>251</sup> ROUTABOULE Danièle, ASSELIN Vincent, EVEILLARD Catherine, 1995, *op. cit.*, p. 113.

<sup>252</sup> Site internet des Jardins Familiaux de Bois-Guillaume, <http://jardins-bois-guillaume.fr/> (consulté le 06/07/2015).

record à battre ! » D'autres messages valorisent la récolte d'un jardinier : « Belle récolte sur la parcelle de Gaston – Notre ami Gaston nous envoie sa jolie cueillette : un céleri de 1420 grammes et une betterave rouge de 44 cm. La photo rappelle un tableau du peintre Arcimboldo. La saison a été bonne ! » Les données chiffrées font honneur aux efforts des jardinier.e.s qui se voient récompensés par la grosseur ou la forme spectaculaire de leurs légumes. La valorisation de ces « légumes-phénomènes »<sup>253</sup> est une réminiscence du goût populaire « de la prouesse et de l'exploit »<sup>254</sup> typique des jardins ouvriers dans lesquels il était question de récolter le plus gros légume, souvent synonyme du plus beau légume<sup>255</sup>. Le discours de la Fédération met en avant le rôle social joué par les jardins familiaux dans l'espace urbain. Les jardins peuvent en effet participer à l'émergence d'un échange entre les jardinier.e.s, qui n'aboutira pas nécessairement à des liens forts mais constitue une forme de sociabilité. Les jardinier.e.s semblent davantage valoriser la dimension productive des jardins. Toutefois, elle peut aussi participer à la sociabilité, en fédérant les jardinier.e.s autour de références communes, comme le traditionnel concours du plus beau légume hérité des jardins ouvriers.

---

<sup>253</sup> DUBOST Françoise, « Le légume-phénomène dans la tradition des jardins ouvriers » *in.*, MEILLER Daniel et VANNIER Paul (dir.), *Le grand livre des fruits et légumes. Histoire, culture et usage*, Paris, La Manufacture, 1991, p. 167.

<sup>254</sup> *Ibid.*, p. 167.

<sup>255</sup> La référence aux œuvres à base de motifs de légumes du peintre Arcimboldo dénote l'entrée de goûts culturels plus légitimes dans les jardins. Ce mélange particulier de références aux traditions de la culture populaire et aux œuvres d'art légitimes se retrouve dans de nombreux jardins. Cette dissonance culturelle (LAHIRE Bernard, *La culture des individus Dissonances culturelles et distinction de soi*, Paris, La Découverte Poche, 2006, p. 294.) est significative de l'arrivée dans les parcelles de profils de jardinier.e.s issu.e.s des classes populaires ayant acquis une culture classique à l'école.

### I. D. 3. État des lieux de la diversification des usages

« *Si le besoin alimentaire subsiste, la fonction des jardins évolue pour répondre aux nouveaux besoins d'une société en mutation. Ces espaces attribués à l'usage de la famille répondent désormais à une multitude de besoins sociaux et culturels.* »<sup>256</sup>

La diversification des populations jardinières, entamée au milieu du siècle avec la campagne de modernisation de la Ligue, s'est poursuivie. La Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs souligne cette évolution et insiste sur la variété d'envies exprimées par les nouveaux.elles jardinier.e.s. Selon Jérôme Clément, urbaniste et directeur de la FNJFC, la population des jardins est aujourd'hui plus jeune, plus féminine et inclut de nouveaux profils comme les familles monoparentales. Les gens ne se rendraient plus dans les lotissements pour faire « un jardin de patates » mais pour d'autres objectifs comme la convivialité<sup>257</sup>. Les tenant.e.s de parcelles ne seraient plus uniquement des familles mais aussi des groupes de personnes, des associations<sup>258</sup>... Selon le directeur de la Fédération, les jardins familiaux constituent une évolution forte des jardins ouvriers des origines.

Les résultats de l'enquête exploratoire<sup>259</sup> menée dans le cadre de ce travail de thèse viennent nuancer ces conclusions. Sur certains points, les jardins familiaux d'aujourd'hui divergent effectivement des jardins ouvriers d'hier. Du point de vue du genre, par exemple, la diversification des profils apparaît clairement. Si certains lotissements restent des « jardins d'hommes » (plus de 80% des jardinier.e.s pour 4 jardins) reproduisant la tradition des jardins ouvriers dans les banlieues les plus ouvrières d'Île-de-France (Aubervilliers, Villejuif, Saint-Denis), la plupart tendent au contraire à la mixité, voire à une majorité féminine dans les communes plus bourgeoises (dans les Hauts-de-Seine et à Paris). Les études statistiques montrent de fortes différences entre les hommes et les femmes en ce qui concerne le

---

<sup>256</sup> Site internet de la FNJFC, <http://www.jardins-familiaux.asso.fr/nouveaux-jardins.html> (consulté le 06/07/2015).

<sup>257</sup> CLÉMENT, 2012, *op. cit.*

<sup>258</sup> *Ibid.*

<sup>259</sup> L'étendue de l'enquête ne permet pas la représentativité mais dégage tout de même des tendances, qui trouvent écho dans la bibliographie lue sur les jardins familiaux contemporains.

jardinage : sur une semaine, les hommes y consacrent en moyenne 45 minutes, et les femmes 8 minutes<sup>260</sup>. L'arrivée croissante de femmes dans les jardins familiaux pourrait ainsi être imputable à la diversification des activités dans ces espaces qui ne sont plus exclusivement consacrés au jardinage, et surtout à un jardinage qui n'est plus uniquement de production alimentaire. Les hommes restent tout de même majoritaires dans les instances de direction des jardins : en effet, sur les 20 responsables de jardins ayant répondu à l'enquête par questionnaire, 13 sont des hommes. De même, parmi les 24 ambassadeur.rice.s de la FNJFC en région, 18 sont des hommes<sup>261</sup>. Du point de vue de la profession exercée, la diversification est également notable puisqu'aux ouvrier.e.s (chaudronnier.e, ouvrier.e du bâtiment, technicien.ne RATP...) s'ajoutent les employé.e.s et employé.e.s qualifié.e.s (infirmier.e de bloc, comptable, informaticien.ne) ainsi que les retraité.e.s. La diversification des profils décrite par la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs se vérifie donc en termes de genre et de catégorie socio-professionnelle.

La Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs œuvre à la diversification des usages, amorcée après la Seconde Guerre Mondiale : il s'agit de proposer, au sein d'un même groupe de jardins, un panaché d'usages possibles du terrain. On trouve ainsi, à l'intérieur d'un même lotissement, des parcelles de tailles différentes, dont les prix de location sont fixés proportionnellement aux surfaces, équipées de façon diversifiée. Afin de développer des formes de convivialité entre les jardinier.e.s, les parcelles sont en moyenne une trentaine sur un même site, beaucoup moins nombreuses que dans les anciens lotissements qui pouvaient atteindre 200 jardins<sup>262</sup>. Dans les réponses à l'enquête par questionnaire, le nombre de parcelles par groupe de jardins varie de 13 à 182, et leur surface de 30 à 500 m<sup>2</sup> (surface moyenne de 160 m<sup>2</sup>). L'organisation de l'espace peut ainsi beaucoup varier selon les lotissements. Dans la même tendance, les abris sont de plus en plus fréquemment collectifs, afin d'optimiser l'utilisation de l'espace et de susciter l'échange entre les jardinier.e.s. Les abris individuels restent tout de même

---

<sup>260</sup> SCHWARTZ, 2013, *op. cit.*, p. 28.

<sup>261</sup> Formulaire de contact remis par la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs.

<sup>262</sup> CLÉMENT, 2012, *op. cit.*

nombreux. En effet, les jardinier.e.s n'habitent pas forcément près du lotissement. Il s'agit donc de prendre en compte la nécessité pour eux.elles de s'abriter, de se reposer pendant le déplacement au jardin qui est d'autant plus long qu'il est éloigné du domicile. La quasi-totalité (18) des jardins ayant participé à l'enquête par questionnaire comportent ainsi des abris individuels, 2 sont équipés d'abris collectifs. Les cotisations, déclinées selon différentes modalités de jardinage (surface de parcelle plus ou moins vaste, équipements plus ou moins collectifs...) vont de 50 à 360 euros, pour une cotisation moyenne de 166 euros par an<sup>263</sup>.

Le travail de conception des lotissements de jardins familiaux prend désormais en compte les différences de contexte urbain, d'où l'existence d'un bureau d'études spécialisé dans la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs. Il est composé de paysagistes et de formateur.rice.s et travaille en relation avec des sociologues, des architectes et des urbanistes. L'objectif de ce bureau est la prise en compte des « enjeux sociaux, économiques et naturels » de la création d'un groupe de jardins familiaux dans un territoire urbain. Le bureau propose aux municipalités une expertise quant aux conditions d'une bonne intégration de jardins familiaux sur leur territoire<sup>264</sup>. Contacté sur ce sujet, Jérôme Clément explique :

« Étant urbaniste de formation il m'est vite apparu que l'aspect lien social pouvait et devait être une composante essentielle dans la motivation des décideurs (collectivités, bailleurs) à créer de nouveaux sites de jardins en phase avec les attentes de leurs concitoyens. »

La création des jardins familiaux contemporains intègre donc une problématique qui n'était auparavant pas prise en compte par la Ligue. Les jardins sont désormais pensés dans le cadre d'un environnement spécifique, ils sont conçus pour participer à la vie du quartier. Certains sont par exemple construits comme des espaces de circulation, les riverain.e.s étant amenés à passer entre les parcelles dans leurs déplacements urbains<sup>265</sup>. La Fédération considère que le jardin familial est à même d'offrir une fonction récréative aux jardinier.e.s et aux non-jardinier.e.s, à les faire

---

<sup>263</sup> Les moyennes sont seulement indicatives étant donné l'imprécision des informations. Les données officielles de la FNJFC font état d'une cotisation allant de 1 euro à 1,50 euro par mètre carré, avec des variations en fonction du contexte local (principalement le terrain loué ou prêté gracieusement, et l'eau courante à charge des jardinier.e.s ou de la municipalité).

<sup>264</sup> Site internet de la FNJFC, <http://www.jardins-familiaux.asso.fr/conception.html> (consulté le 06/07/2015).

<sup>265</sup> CLÉMENT, 2012, *op. cit.*



## Chapitre I

se rencontrer et à participer à l'apaisement des quartiers difficiles. Cette conception du jardin comme outil de pacification sociale s'inscrit au cœur de réflexions sur les problématiques urbaines de densification, de tension, de relégation menées depuis les années 1980. Les vertus attribuées au jardinage urbain se sont vues transférées de la famille ouvrière aux populations environnantes dans leur ensemble. Il ne s'agit plus de proposer une activité repliée sur le noyau familial mais bien d'en faire profiter le quartier, voire même la ville. Est notable dans cette évolution la proximité des objectifs récents de la FNJFC avec ceux mis en œuvre par les promoteur.rice.s des jardins partagés que je détaillerai dans le chapitre suivant. Cette focalisation sur les enjeux environnementaux et sociaux des jardins familiaux semble relever principalement d'éléments de discours, peu en adéquation avec les pratiques des jardinier.e.s telles qu'elles apparaissent dans les réponses à l'enquête par questionnaire. L'activité événementielle, par exemple, illustre ce décalage entre le discours de la Fédération et les usages des jardins. La FNJFC tente en effet de faire émerger dans les jardins familiaux des activités événementielles et sociales tournées vers les riverain.e.s. Si ces propositions sont largement relayées par les jardins partagés<sup>266</sup>, l'enquête par questionnaire fait apparaître au contraire un repli des jardins familiaux sur eux-mêmes. Les seuls événements qui y ont lieu sont des repas collectifs (dans 10 jardins) ou des événements ponctuels liés au jardinage comme des fêtes des jardins ou des concours de parcelles. La moitié des jardins familiaux de l'enquête ne proposent aucun événement. La quasi-totalité (18) est fermée au public, n'autorisant que la visite des familles des jardinier.e.s sous leur responsabilité, et ouvrant occasionnellement sur demande pour 3 des jardins.

---

<sup>266</sup> Voir II. D. 2.

Il n'est pas question de nier l'existence d'une diversité relative des usages du jardin. En effet, des pratiques plus ou moins tournées vers des fonctions alimentaire, récréative, environnementale ou sociale cohabitent au sein des lotissements. Ainsi, Florence Weber évoque le jardin familial comme un « mille-feuille » :

« Le jardin familial répond bien à une multiplicité d'attentes, pas toujours faciles à concilier, et sans doute pas selon un modèle unique. Le jardin familial n'est pas une solution miracle mais, dans sa réalité d'aujourd'hui, un mille-feuille constitué par les traces, spatiales et sociales, d'un siècle de pratiques diversifiées et de malentendus constructifs »<sup>267</sup>.

Néanmoins, la dimension alimentaire persiste et témoigne d'une forte filiation avec les jardins ouvriers des origines, d'autant plus que la crise économique récente a marqué, comme lors d'autres périodes difficiles, le retour d'une importante demande économique qui vient concurrencer les autres usages en place. Des demandes de jardins motivées par la nécessité de produire des denrées alimentaires révèlent l'incapacité financière des ménages modestes à se pourvoir en fruits et légumes du commerce. Les responsables de lotissements comme Marcel Millet du Jardin des Vertus à Aubervilliers<sup>268</sup>, notent une recrudescence des demandes vivrières, en particulier dans les quartiers les plus défavorisés. La cohabitation entre jardinage nourricier et jardinage de villégiature est donc amenée à perdurer, voire même à s'inscrire dans l'espace. En effet, l'objectif de participation à la vie de quartier a entraîné récemment la création de nombreux jardins familiaux au cœur d'un tissu urbain dense qui n'offre pas de surfaces de terrain suffisamment vastes pour permettre une production de fruits et légumes conséquente. Selon Jérôme Clément, les jardins familiaux se dirigent donc vers une division en deux modèles : un jardin convivial en tissu urbain et un jardin alimentaire en périphérie<sup>269</sup>. Mais l'observation des créations de jardins familiaux montre la domination persistante des implantations en périphérie.

---

<sup>267</sup> Colloque de l'hémicycle du conseil régional d'Île-de-France, 1996, *op. cit.*, p. 16.

<sup>268</sup> Émission de radio *Périphéries* animée par Edouard ZAMBEAUX, diffusée le dimanche 16 juin 2013 sur France Inter, « Au jardin des vertus on cultive avant tout pour se nourrir », enregistrement en ligne, <http://www.franceinter.fr/emission-peripheries-au-jardin-des-vertus-on-cultive-avant-tout-pour-se-nourrir> (consulté le 19/09/2015).

<sup>269</sup> CLÉMENT, 2012, *op. cit.*

### I. D. 4. Le jardin familial aujourd'hui : définition et cadre juridique

*« Le jardin familial est mis à disposition du chef de famille comme tel, en dehors de toute autre considération pour être cultivé personnellement, en vue de subvenir aux besoins de son foyer, à l'exclusion de tout usage commercial »<sup>270</sup>*

Les jardins familiaux sont l'objet d'un encadrement législatif depuis le milieu du XX<sup>ème</sup> siècle. La loi du 7 mai 1946 leur donne une première codification juridique, celle du 26 juillet 1952 les rebaptise de leur nom actuel de « jardins familiaux » et les définit comme « parcelles de terre que leurs exploitants cultivent personnellement en vue de subvenir aux besoins de leur foyer, à l'exclusion de tout usage commercial »<sup>271</sup>. En 1976, la loi Royer autorise les collectivités à utiliser leur droit de préemption afin d'acquérir des terrains et d'y créer des jardins. Elle stipule aussi l'obligation pour le la repreneur.se du terrain de reloger les jardins déplacés sur des terrains équivalents<sup>272</sup>. Trois ans plus tard, des décrets ajoutés à la loi Royer stimulent le développement des jardins. Les Ministères de l'Environnement et de l'Agriculture attribuent des subventions visant à soutenir la création de lotissements de jardins collectifs. Les décrets soulignent aussi la volonté affirmée de mener une politique « d'intégration paysagère » de ces jardins aux autres espaces verts publics. En 1993, une Charte des Jardins Ouvriers, Familiaux et Sociaux est signée entre la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs et le Ministère de l'Environnement et contresignée par plusieurs centaines d'associations et de collectivités locales. Elle détermine les fonctions des jardins familiaux dans les domaines du loisir, de la subsistance alimentaire et de la conservation d'un lien des populations urbanisées avec la nature. En conséquence, la Charte recommande la promotion des jardins ainsi que la mise en place de nouvelles missions au sein des lotissements : ouverture aux enfants, handicapé.e.s et personnes âgées, promotion

---

<sup>270</sup> Article L.561-1 du Code Rural, publié sur le site internet Légifrance, <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idArticle=LEGIARTI000006584390&idSectionTA=LEGISCTA000006152291&cidTexte=LEGITEXT000006071367&dateTexte=20150715> (consulté le 15/07/2015).

<sup>271</sup> *Note Environnement* n°22, avril 1999, Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Île-de-France, p. 1.

<sup>272</sup> Loi n°76-1022 du 10 novembre 1976 relative à la création et à la protection des jardins familiaux, publiée sur le site internet Légifrance, <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006068532&dateTexte=19910416> (consulté le 06/07/2015).

d'un jardinage respectueux de l'environnement, formation aux techniques de jardinage<sup>273</sup>. Dix ans plus tard, en 2003, le sénateur Hilaire Flandre propose, au nom de la Commission des Affaires économiques, une loi Relative aux jardins collectifs. Voté par le Sénat, puis transmis à l'Assemblée nationale en octobre 2003, le texte n'est pas encore voté à ce jour<sup>274</sup>. Ses principaux apports résident dans l'actualisation qu'il opère de la définition des jardins familiaux, ainsi que de leur encadrement juridique :

« On entend par jardins familiaux les terrains divisés en parcelles, affectées par les collectivités territoriales ou par les associations de jardins familiaux à des particuliers y pratiquant le jardinage pour leurs propres besoins et ceux de leur famille, à l'exclusion de tout usage commercial. En outre, dans un but pédagogique ou de formation au jardinage, certaines parcelles de jardins familiaux peuvent être affectées à des personnes morales par convention conclue entre celles-ci et les collectivités territoriales ou les associations de jardins familiaux »<sup>275</sup>.

Ce premier chapitre a été l'occasion de revenir sur l'histoire des jardins ouvriers renommés familiaux afin d'en saisir la complexité et les nuances. En effet, alors que la définition du *Code Rural* en vigueur se focalise sur leur seule dimension alimentaire, les jardins ouvriers familiaux ont été l'objet de fortes évolutions depuis la création de la Ligue du Coin de Terre et du Foyer à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. En fonction des époques, des pratiques très diversifiées aux enjeux distincts s'y sont rencontrées, confrontées, concurrencées. Si le « mille-feuille d'usages » de ces espaces interdit de les restreindre à leur seule dimension alimentaire, il semble toutefois que celle-ci perdure suffisamment pour considérer ces jardins comme *nourriciers*. L'enquête par questionnaire, bien qu'exploratoire, met en effet en exergue la persistance d'un idéal de production qui, s'il cohabite avec un jardinage de villégiature, demeure tel un fil rouge dans les discours des responsables de jardins et des jardinier.e.s. L'idée d'un modèle du jardin ouvrier familial reste donc pertinente à l'heure actuelle et permet la comparaison avec un autre modèle du jardinage urbain collectif : le jardin partagé auquel est consacré ce travail et dont les éléments historiques et de définition seront traités dans le chapitre suivant.

---

<sup>273</sup> CABEDOCE, PIERSON, 1996, *op. cit.*, pp. 208-209.

<sup>274</sup> DEN HARTIGH, 2012, *op. cit.*, p. 23.

<sup>275</sup> Proposition de loi n°368, publiée sur le site internet du Sénat, <http://www.senat.fr/rap/102-376/102-3765.html> (consulté le 06/07/2015).



### CHAPITRE II.

---

#### *Les jardins partagés français*

Le premier chapitre de ce travail a permis de situer l'origine du jardinage urbain collectif dans les jardins ouvriers devenus familiaux, ainsi que d'en dégager des éléments de définition. Le second chapitre se consacre aux jardins partagés qui constituent un autre modèle de jardinage urbain collectif, plus récent et mobilisant des représentations et des pratiques différentes. L'histoire de ces jardins commence en Amérique du Nord : dans les années 1970, les premiers *community gardens* sont créés par des artistes activistes dans la ville de New York et se répandent aux États-Unis et au Québec. Ils s'implantent en France vingt ans plus tard, d'abord dans le département du Nord. Puis, les renommés « jardins partagés » essaient, soutenus par différentes instances de promotion : un réseau associatif à plusieurs niveaux permettant l'implantation efficace des jardins partagés sur le territoire français et des municipalités enthousiastes. Après avoir retracé ce contexte de création et de diffusion, il s'agira d'approfondir les enjeux de la présence de ces jardins dans les villes. L'ambiguïté de leur statut questionne en effet la notion d'espace public. Enfin, le chapitre se terminera, avec l'appui des résultats de l'enquête exploratoire par questionnaire, sur une comparaison entre les deux grands modèles de jardinage urbain collectif décrits dans cette première partie : jardins familiaux d'une part et jardins partagés d'autre part.

#### *Plan du chapitre*

- II. A. Du *community garden* new-yorkais et québécois au jardin partagé français
- II. B. Instances de promotion des jardins partagés français
- II. C. Un statut ambigu
- II. D. Un modèle en opposition avec les jardins familiaux



### II. A. Du *community garden* new-yorkais et québécois au jardin partagé français

#### II. A. 1. « Guerilla potagère »<sup>276</sup> et *community garden* américain

« Une bataille où les fleurs remplacent les armes »<sup>277</sup>

Les années 1960-1970 sont marquées par la diffusion grandissante des problématiques environnementales au niveau international<sup>278</sup>, et en particulier aux États-Unis. L'idée de réappropriation urbaine se fait de plus en plus prégnante. La place accordée à la nature sur le territoire de la ville fait converger ces questions et cristallise les prises de position. La nature urbaine apparaissant comme un enjeu politique, le fait de jardiner la ville devient un mode d'action militante. C'est ainsi qu'en mai 1969, à Berkeley, un terrain à l'abandon est l'objet d'une mobilisation citoyenne. Des centaines de personnes s'approprient rapidement cet espace, le nettoient, le cultivent et lui donnent le nom de « People's Park » (le « parc des gens » ou « parc du peuple »). Lorsque la municipalité décide de récupérer le terrain, elle se heurte à une forte résistance de la part de la population qui ira jusqu'à des affrontements avec la police locale<sup>279</sup>. Cette mobilisation est exemplaire d'un statut nouveau accordé à la nature en ville dans le contexte des années 1960-1970. Il s'agit, au-delà de la seule protection, de maintenir sa présence en contexte urbain, de s'opposer à la complète disparition du végétal dans le minéral. On peut reconnaître dans ces pratiques d'appropriation de terrains une expression du droit à la ville théorisé par Henri Lefèbvre<sup>280</sup>. Celui-ci stipule que chacun a le droit non seulement de prendre part à la ville existante, mais aussi de participer à la produire et à la transformer, l'espace (social) étant un produit (social)<sup>281</sup>. Le droit à la ville reconnaît ainsi à chacun le double statut d'habitant.e et d'acteur.rice de l'espace urbain. Le jardinage d'espaces délaissés comme le People's Park défend de la même

---

<sup>276</sup> DEN HARTIGH, 2012, *op. cit.*, p. 15.

<sup>277</sup> DESMAZIERES Pascal, GRAS Jean-Pierre, KRAFT Anne, PHILIPPE Claudine, ROLLIER Roselyne, *Jardiniers du bitume – Des liens fleurissent dans les jardins partagés*, Paris, Les Xérogaphes, 2011, p. 24 (citation de Richard Reynold).

<sup>278</sup> Voir I. C. 4.

<sup>279</sup> BAUDELET Laurence, BASSET Frédérique, LE ROY Alice, *Jardins partagés. Utopie, écologie, conseils pratiques*, Mens, Terre Vivante, 2008, p. 18.

<sup>280</sup> Voir LEFÈBVRE Henri, *Le Droit à la ville*, Paris, Anthropos, 1972 (1968).

<sup>281</sup> LEFÈBVRE Henri, *La Production de l'espace*, Paris, Anthropos, 2000 (1974), p. 35.



manière une certaine posture de l'habitant.e des villes, capable de promouvoir des formes de nature urbaine et de valoriser les représentations de la ville qui lui conviennent. Il s'agit, par l'usage non réglementé d'une portion de l'espace public, d'une prise de pouvoir de la part d'acteur.rice.s exclu.e.s des catégories dirigeantes. Ce type de jardinage sur friches se développe rapidement aux États-Unis et en particulier en Californie<sup>282</sup>.

C'est dans ce contexte nord-américain que naissent les premiers *community gardens*, ancêtres des jardins partagés. Le début de la décennie 1970 est particulièrement difficile à New York. Une forte crise économique touche la ville et en impacte la morphologie : la pauvreté entraîne l'abandon de nombreux immeubles dont certains sont incendiés par les propriétaires qui souhaitent en récupérer les primes d'assurance. Les friches et les terrains vagues se multiplient. Avec le paysage urbain, les conditions de vie citadine se dégradent : les déchets accumulés amènent des problèmes d'hygiène, des rats, des maladies. La criminalité se développe<sup>283</sup>. Habitante de Manhattan, l'artiste et activiste locale Liz Christy<sup>284</sup> (1945 – 1985<sup>285</sup>) commence au début des années 1970 à végétaliser les espaces délaissés au moyen de bombes à graines (*seed bombs* ou *seed grenades* : boules de Noël ou ballons de baudruche<sup>286</sup> remplis de glaise, de terreau et de graines compactées<sup>287</sup>) qu'elle lance par-dessus les clôtures des terrains dégradés. Elle utilise en priorité des fleurs colorées afin d'augmenter la visibilité de son geste de désobéissance civile<sup>288</sup>.

---

<sup>282</sup> DEN HARTIGH, 2012, *op. cit.*, p. 15.

<sup>283</sup> BAUDELET, BASSET, LE ROY, 2008, *op. cit.*, p. 17.

<sup>284</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>285</sup> WERQUIN Ann-Caroll, DEMANGEON Alain, *Jardins en ville, nouvelles tendances, nouvelles pratiques*, Paris, Direction de l'architecture et du patrimoine, 2006, p. 122.

<sup>286</sup> BAUDRY Sandrine, « Les community gardens de New York City : de la désobéissance civile au développement durable », *in.*, Revue française d'études américaines, n° 129, Paris, Belin, 2011, p. 75.

<sup>287</sup> REYNAUD-DESMET Lélia, « La fabrication de la ville durable entre conflit et participation : les activistes urbains écologistes en région parisienne », *in.*, L'Information géographique, Vol. 76, Paris, Armand Colin / Dunod, 2012, p. 39.

On trouve aujourd'hui sur internet de nombreux tutoriels de bombes à graines, il en existe même des toutes prêtes à commander, par exemple sur le site internet de la boutique Tout Allant Vert, <http://www.toutallantvert.com/bombes-graines-guerilla-gardening-pre-fleuri-p-4461.html> (consulté le 19/09/2015).

<sup>288</sup> BAUDRY, 2011, *op. cit.*, p. 75.

Récompensée par la poussée des plants dans les terrains, Liz Christy poursuit son action par un investissement plus fort. Appuyée par des ami.e.s, elle investit en 1973 un terrain en friche dans le Lower East Side, le nettoie et le cultive, créant le premier *community garden* de New York. Un autre artiste new-yorkais, Adam Purple, surnommé ainsi car il est toujours vêtu de violet, crée lui aussi un jardin au pied de son immeuble. Le Garden of Eden est une gigantesque parcelle concentrique ornée en son centre du symbole du Yin et du Yang<sup>289</sup>. Le succès est immédiat, l'engouement des citoyen.e.s pour ces expériences entraîne de multiples appropriations de friches urbaines par des groupes d'habitant.e.s, notamment des populations pauvres qui mettent en place des parcelles potagères. Certains, comme les jardins portoricains où sont construites des *casitas*, se voient très investis par les jardinier.e.s qui y importent des traditions agricoles et des références esthétiques de leur pays d'origine<sup>290</sup>. Réputés conviviaux et promouvant des rencontres intergénérationnelles et interculturelles, *les community gardens* se développent massivement dans les quartiers new-yorkais.

En 1974, Liz Christy poursuit son militantisme vert et fonde l'association Green Guerillas pour soutenir la création de jardins et conseiller les habitant.e.s qui en font le projet. La structure a rencontré beaucoup de succès, qu'elle conserve encore aujourd'hui, avec 800 membres particuliers et plus de 1000 concessions adhérentes<sup>291</sup>. La dynamique y est restée exclusivement associative et militante pendant quatre ans, avant d'être complétée par le programme Green Thumb (Pouce Vert), créé par la Ville de New York en 1978<sup>292</sup>, qui permet notamment la location de terrains à des habitant.e.s jardinier.e.s pour un dollar symbolique par an<sup>293</sup>. Si, comme à Berkeley en 1969, l'acquisition des terrains fut d'abord l'objet de luttes menées par les activistes tels que Liz Christy, ces conflits ont rapidement laissé place à la collaboration avec les services de la ville qui reconnaissent et même encouragent les initiatives de créations de *community gardens*<sup>294</sup>. Les militant.e.s,

---

<sup>289</sup> *Ibid.*, p. 76.

<sup>290</sup> *Ibid.*, p. 76.

<sup>291</sup> WERQUIN, DEMANGEON, 2006, *op. cit.*, p. 122.

<sup>292</sup> BAUDELET, BASSET, LE ROY, 2008, *op. cit.*, p. 17.

<sup>293</sup> WERQUIN, DEMANGEON, 2006, *op. cit.*, p. 122.

<sup>294</sup> *Ibid.*, p. 123.

s'ils.elles souhaitent s'impliquer dans l'aménagement de l'espace urbain, doivent en effet procéder à un arbitrage entre « leur dimension transgressive et leurs aspirations à des résultats d'envergure transformant l'espace public »<sup>295</sup>. Il leur est indispensable d'acquérir une légitimité afin de garantir une certaine pérennité à leur action<sup>296</sup>. Le soutien municipal, intervenu dès les premières années de mise en place de jardins communautaires, appuie leur expansion dans la ville de New York. On en compte ainsi huit-cent en 1980, seulement sept ans après l'ouverture du premier jardin<sup>297</sup>.

*À Montréal, des jardins lancés en collaboration avec les pouvoirs publics.*  
Les initiatives américaines ont été suivies de près par des expériences de jardins québécois. Les équipes québécoises partagent la définition du *community garden* de l'American Community Garden Association, à savoir simplement « tout terrain cultivé par plusieurs personnes »<sup>298</sup>. Le premier jardin communautaire de Montréal naît à la fin des années 1970. Alors que l'émergence des jardins new-yorkais est initialement le fait de militant.e.s recherchant l'entraide communautaire et les solidarités de quartier, les jardins québécois sont dès leur création conçus comme des espaces de loisirs urbains à destination des citoyen.n.e.s<sup>299</sup>. Le contexte urbain montréalais étant plus apaisé que celui de New York, la revendication d'une meilleure qualité de vie citadine y trouve moins de sens. En revanche, la nature en ville est appréciée et reçoit un soutien politique fort ainsi qu'un accompagnement administratif structuré mis en place par les services municipaux de la Ville de Montréal<sup>300</sup>. Le programme de jardins établi par la Ville inclut également une dimension sociale. Il s'agit de stimuler l'émergence de liens entre les jardinier.e.s et les riverain.e.s, et entre les jardinier.e.s eux.elles-mêmes afin de faire naître une forme d'identité collective locale<sup>301</sup>. Le jardinage urbain

<sup>295</sup> REYNAUD-DESMET, 2012, *op. cit.*, p. 49.

<sup>296</sup> BAUDRY, 2011, *op. cit.*, p. 77.

<sup>297</sup> DEN HARTIGH, 2012, *op. cit.*, p. 15.

<sup>298</sup> BAUDRY, 2011, *op. cit.*, p. 73.

<sup>299</sup> BAUDELET, BASSET, LE ROY, 2008, *op. cit.*, p. 140.

<sup>300</sup> *Ibid.*, p. 140.

<sup>301</sup> BOUVIER-DACLON, SÉNÉCAL, 2001, *op. cit.*, p. 508.

collectif, vivement encouragé, se développe sous différentes formes peu militantes au Québec, comme par exemple dans le cadre d'un autre programme municipal, les « ruelles vertes »<sup>302</sup>. Ce dispositif, inauguré en 1997 à Montréal, consiste à retirer l'asphalte des deux bords voire de toute la surface d'une voie bétonnée afin d'y planter des végétaux indigènes. Le programme a connu un vif succès au Québec, en particulier à Montréal où les demandes de verdissage affluent. Les ruelles vertes sont répertoriées sur la page internet de la Ville de Montréal et sont même l'objet de visites touristiques<sup>303</sup>.

En dépit de contextes d'émergence différents, les jardins communautaires new-yorkais et montréalais partagent une relation de soutien avec leurs municipalités respectives. Il en sera de même en France, où les instances de promotion des jardins partagés s'organiseront rapidement, en premier lieu dans la région Nord, et participeront au fort développement de ces dispositifs importés d'Amérique du Nord.

### II. A. 2. Forum national, Jardin des Retrouvailles : arrivée dans le Nord de la France

Les jardins partagés français sont apparus à la suite des jardins communautaires québécois et new-yorkais. Une particularité du contexte français est que l'engouement institutionnel et associatif semble avoir précédé les dynamiques de mobilisation locale, dans une dynamique inverse à celle de New York. En 1996, la responsable du Programme Environnement de la Fondation de France invite des professionnel.le.s de l'animation ainsi que des militant.e.s écologistes à visiter les jardins communautaires de Montréal<sup>304</sup>, leur permettant à la fois d'observer ces lieux de loisir urbain et de se rencontrer autour d'une thématique commune qui fait converger dispositifs d'animation et valorisation de la nature. De retour en France, la sensibilisation du groupe de visiteur.se.s aboutit à la mise en place d'un Forum

---

<sup>302</sup> BAUDELET, BASSET, LE ROY, 2008, *op. cit.*, p. 141.

<sup>303</sup> Site internet de la Ville de Montréal, [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=9417,112733602&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=9417,112733602&_dad=portal&_schema=PORTAL) (consulté le 21/07/2015).

<sup>304</sup> BAUDELET, BASSET, LE ROY, 2008, *op. cit.*, p. 19.

national « Jardinage et citoyenneté » qui a lieu en octobre 1997 à Lille<sup>305</sup>. Le choix de la ville doit sans doute beaucoup à son inscription forte dans l'histoire du jardinage urbain collectif. En effet, le département du Nord et Lille en particulier, constituent un lieu d'implantation privilégié de jardins, et ce, depuis les jardins ouvriers de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, comme cela a été exposé au premier chapitre<sup>306</sup>. Les participant.e.s au Forum national « Jardinage et citoyenneté » créent le Jardin dans Tous Ses États (JTSE), réseau national et outil de collaboration et d'échanges entre les acteur.rice.s des jardins. Une Charte<sup>307</sup> est élaborée, visant à encadrer le fonctionnement des futurs jardins partagés<sup>308</sup>.

Cette même année 1997, la Fondation de France qui était à l'origine de la visite des jardins montréalais lance un appel à projets pour promouvoir la création de jardins associatifs en France. Le programme associé à l'appel « De nouvelles natures à cultiver ensemble » finance de nombreuses créations de jardins pendant plusieurs années<sup>309</sup>. Toujours en 1997, le Jardin des Retrouvailles de Lille, premier « jardin communautaire » français<sup>310</sup> ouvre ses portes.

---

<sup>305</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>306</sup> Voir I. A. 4.

<sup>307</sup> Charte du JTSE en ligne, <http://jardins-partages.org/IMG/pdf/JTSE-leger.pdf> (consulté le 21/07/2015). Écouter aussi l'émission de radio *7 milliards de voisins* présentée par Emmanuelle Bastide diffusée le jeudi 30 janvier 2014 sur RFI, « Jardins en ville, potagers urbains : les villes se mettent au vert ! », enregistrement en ligne, <http://www.rfi.fr/emission/20140130-2-jardins-ville-potagers-urbains-villes-mettent-vert> (consulté le 20/09/2015).

<sup>308</sup> BAUDELET, BASSET, LE ROY, 2008, *op. cit.*, p. 19.

<sup>309</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>310</sup> DEN HARTIGH, 2012, *op. cit.*, p. 15.

*Du community garden au jardin partagé.* Comme le montre l'exemple du Jardin des Retrouvailles, l'appellation de « jardin communautaire », traduite de l'anglais *community garden* est reprise, marquant la filiation avec les jardins new-yorkais et québécois. Toutefois, avec le développement de ces espaces sur le territoire français, seuls ceux du Nord conserveront la dénomination de « communautaires » à la suite du jardin de Lille<sup>311</sup>. Les jardins des autres départements seront quant à eux rebaptisés « partagés ». En anglais, le terme *community* désigne une association, un petit groupe fédéré en général sur une base locale<sup>312</sup>. Il a une connotation bien plus positive que le terme français de « communautaire ». En français, la communauté est en effet plutôt associée, dans le discours public, à des dynamiques de repli identitaire, en particulier de populations dont la relégation dans des quartiers difficiles entraînerait le surinvestissement d'appartenances ethniques ou religieuses au détriment des appartenances citoyennes et professionnelles. Le discours politique à propos des problématiques urbaines se focalise fréquemment en France sur ces appartenances dites « communautaires », contribuant à en faire un terme chargé et connoté négativement. Tout comme la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs avait rebaptisé les anciens jardins ouvriers « jardins familiaux » dans une démarche idéologique certaine, l'importation du modèle des jardins communautaires américains et québécois s'est accompagnée d'une traduction particulière. Les *community gardens* sont donc devenus les jardins partagés.

Le Jardin des Retrouvailles est issu d'une concertation d'habitant.e.s organisée par la Ville de Lille qui a mis à disposition 1000 m<sup>2</sup> de terrain, avec le soutien du Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais<sup>313</sup>. L'émergence de ce jardin est donc l'aboutissement d'un processus impulsé par la municipalité. Ainsi, si les jardins new-yorkais sont largement présentés comme étant à l'origine des jardins partagés français, leur contexte de création est assez différent, la dimension revendicatrice

---

<sup>311</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>312</sup> WERQUIN, DEMANGEON, 2006, *op. cit.*, p. 131.

<sup>313</sup> BAUDELET, BASSET, LE ROY, 2008, *op. cit.*, p. 20.

étant minorée dans le contexte français. Comme le notent les auteur.e.s des *Jardiniers du bitume*, l'agriculture urbaine « a toujours existé mais a été ignorée par les pouvoirs publics »<sup>314</sup> jusqu'à ce qu'elle croise les pratiques citadines avec des intérêts politiques que je détaillerai plus loin<sup>315</sup>. L'impulsion des jardins partagés français est donc l'effet d'une collaboration entre habitant.e.s, monde associatif et institutionnels<sup>316</sup>. Elle s'inscrit dans un contexte général favorable à l'implantation de ce type d'initiatives : les citoyen.e.s se sont familiarisé.e.s avec les questions écologiques depuis plusieurs années et les municipalités voient dans ces espaces le moyen de concilier objectifs sociaux et environnementaux. Ainsi, de la même manière que les États-Unis des années 1970 ont accueilli les *community gardens* d'autant plus favorablement qu'ils étaient sensibilisés aux difficultés de la vie dans un milieu urbain dégradé, la France des années 1990 s'enthousiasme pour des espaces de loisirs qui s'inscrivent dans les problématiques de l'époque focalisées sur la dimension locale.

---

<sup>314</sup> COLLECTIF, 2011, *op. cit.*, p. 11.

<sup>315</sup> Voir II. C. 3.

<sup>316</sup> Il arrive dans certains cas que cette collaboration n'ait pas lieu, voire que des conflits éclatent, à propos de jardins créés spontanément par des habitant.e.s et qui rencontrent l'opposition de la municipalité à leur projet. C'est le cas par exemple du Jardin Solidaire, qui prenait place dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, entre la rue des Vignoles et la rue des Haies et a été fermé le 1<sup>er</sup> septembre 2005, puis démoli. Ce jardin, créé par un artiste du quartier en juin 2000, s'est vu opposer la volonté de la mairie d'arrondissement de construire un gymnase sur le terrain en question. La mairie a donc porté plainte dès l'été 2000 pour occupation illégale du terrain. Deux démolitions ont suivi cette plainte, sans que le signataire de l'ordre de démolir ne soit jamais connu. La première eut lieu rapidement après la plainte : des bulldozers venus démolir des immeubles attenants ont rasé le jardin. La seconde démolition se déroula un an plus tard dans le courant de l'été 2001. Les jardinier.e.s se réinstallèrent à chaque fois. En 2002, le Jardin Solidaire reçut une offre de la mairie lui proposant de louer le terrain pour un montant de 4 322,56 euros mensuels, une somme impossible à régler pour le collectif. La constitution du groupe de jardinier.e.s en association et la signature de la Charte Main Verte en 2003 permirent d'apaiser les relations avec la mairie d'arrondissement, sous réserve de l'engagement des jardinier.e.s de quitter le terrain au 1<sup>er</sup> septembre 2005. L'histoire du Jardin Solidaire est un exemple des potentiels conflits entre jardinier.e.s et municipalités. Voir SICHET Frédéric, « Le jardin solidaire », *in.*, Polia : Revue de l'art des jardins n°4, Paris, Association pour l'histoire de l'art des jardins, 2004, p. 119-124.

II. A. 3. Le militantisme local : terreau idéologique d'implantation du jardin partagé  
« *Les habitants et utilisateurs de la ville étant invités à investir davantage leur espace de vie et à agir plus directement sur celui-ci.* »<sup>317</sup>

Les années 1980-1990 sont l'occasion d'un recentrage de l'esprit collectif, et en particulier des activités militantes, sur le territoire à l'échelle locale. Les réflexions sur la qualité de vie entamées dans la décennie précédente se cristallisent sur les usages de l'espace, en particulier de l'espace quotidien. L'urbanité s'étant généralisée, la ville devient à la fois un objet de questionnements et un cadre pour l'action collective<sup>318</sup>. L'activisme, en tant qu'« attitude politique qui préconise l'action directe, la propagande active »<sup>319</sup>, prend de l'importance et occupe le territoire urbain. Ces mobilisations des années 1990 s'inscrivent dans le cadre des nouveaux mouvements sociaux étudiés par Alain Touraine, qui ne sont plus focalisés sur le mouvement ouvrier et la lutte des classes mais sur différentes actions collectives menées par des groupes spécifiques (écologistes, féministes...).

L'engagement prend de nouvelles formes qui cohabitent avec les grands mouvements : des fractions plus spécialisées s'autonomisent. Elles ont pour particularité de s'exprimer par des actions plus directes et moins centralisées que les grandes luttes ouvrières des décennies précédentes. Ces associations sont composées de noyaux durs d'une dizaine d'activistes autour desquels gravitent des centaines de sympathisant.e.s auquel.le.s il est proposé d'agir dans leur quotidien par des actions localisées<sup>320</sup>. Ce type de fonctionnement est particulièrement pertinent à propos des mobilisations écologistes qui articulent les dimensions globale et locale, à l'image des Agendas 21 du sommet de Rio qui proposent d'agir au niveau mondial par des interventions à petite échelle<sup>321</sup>.

---

<sup>317</sup> REYNAUD-DESMET, 2012, *op. cit.*, p. 37.

<sup>318</sup> *Ibid.*, p. 36.

<sup>319</sup> ROS Élodie, « Des militants de la décroissance. Les nouveaux militants de l'économie alternative, rupture de références et similitude d'engagement » *in.*, *L'information géographique* vol. 76 *Activismes urbains*, Paris, Armand Colin / Dunod, 2012, p. 29.

<sup>320</sup> REYNAUD-DESMET, 2012, *op. cit.*, p. 36.

<sup>321</sup> *Ibid.*, p. 44.



Selon Lélia Reynaud-Desmet, des groupes « d'activismes écologistes urbains » se reconnaissant dans cette tendance locale sont apparus dans les années 1980 aux États-Unis et se sont rapidement diffusés en Occident<sup>322</sup>. Descendants de la *green guerilla*, ils préconisent des modes d'action directs tels que l'occupation d'espaces publics. Ils invitent les citoyen.e.s à s'approprier leur lieu de vie afin de le défendre et de revendiquer en particulier davantage de présence végétale en milieu urbain. Le *guerilla gardening*<sup>323</sup>, par exemple, se développe rapidement en France, plusieurs groupes se réclamant de sa filiation à Toulouse, Grenoble, Lyon, etc. Il s'agit de végétaliser la ville au maximum, par tous les moyens et sur tous les supports possibles<sup>324</sup>. Un faisceau d'initiatives émergent : les Faucheurs Volontaires arrachent les plants d'Organismes Génétiquement Modifiés, les Faucheurs-Semeurs Volontaires complètent cette action en semant des plants biologiques<sup>325</sup>, les *guerilleros* horticole organisent des « attentats potagers » pendant lesquels ils.elles plantent un potager dans l'espace public<sup>326</sup>, le collectif Coloco lance des bombes de graines à la manière de Liz Christy<sup>327</sup>... Ces initiatives multiples ont en commun le choix d'une intervention directe et locale et fournissent aux jardins partagés un contexte idéal d'implantation sur le territoire français.

---

<sup>322</sup> *Ibid.*, p. 37.

<sup>323</sup> *Ibid.*, p. 39. Les objectifs du mouvement Guerilla Gardening France sont : « le verdissement de la ville et l'amélioration de son esthétique; la production d'aliments potagers sains et moins coûteux grâce à des réseaux courts de distribution, le plaisir de jardiner et de partager des moments de convivialité ».

<sup>324</sup> *Ibid.*, p. 39.

<sup>325</sup> BAUDELET, BASSET, LE ROY, 2008, *op. cit.*, p. 145.

<sup>326</sup> DESMAZIERES, GRAS, KRAFT, PHILIPPE, ROLLIER, 2011, *op. cit.*, p. 24.

<sup>327</sup> BAUDELET, BASSET, LE ROY, 2008, *op. cit.*, p. 148.

*Le Park(ing) Day* constitue un exemple d'action de militantisme local défendant la présence végétale en ville et la réappropriation par les citoyen.e.s de leur lieu de vie. Né en 2005 à San Francisco aux États-Unis avec le collectif Rebar, le Park(ing) Day consiste en l'appropriation civile d'une place de parking afin d'en faire un espace de détente et de nature au cœur du tissu urbain. Les militant.e.s introduisent une pièce dans le parcimètre et aménagent la place de parking avec un tapis de pelouse, une plante en pot, un banc... Ils.elles peuvent aussi faire appel au mobilier urbain en le « verdissant »<sup>328</sup>. Cette manifestation a essaimé et est aujourd'hui menée au mois de septembre dans plus d'une centaine de villes aux États-Unis, en Europe et en Australie<sup>329</sup>. Il s'agit de « responsabiliser l'habitant et de lui permettre d'être acteur dans une sorte de revanche de la nature sur la ville minérale et fonctionnelle »<sup>330</sup>.

Parallèlement à cette tendance à l'investissement au niveau local se développe le principe de « consom'action ». De la même manière que l'on responsabilise l'habitant.e quant au devenir de son environnement local, il s'agit, dans le cadre des réflexions sur l'alimentation et la provenance des produits consommés, de rendre le.la consommateur.rice conscient.e des enjeux et des conséquences de son activité de consommation. Le mouvement Slow Food, né en Italie en 1986 et arrivé en France en 1998<sup>331</sup>, consiste à « promouvoir une consommation basée sur les aliments locaux, éduquer le goût des enfants et des adultes, sauvegarder et promouvoir les traditions culinaires »<sup>332</sup>. La distance des commerces aux habitations ayant augmenté de 30 % en quinze ans<sup>333</sup>, il s'agit aussi de revenir à un goût pour les produits locaux, préférés aux variétés d'importation qui étaient particulièrement prisées dans le contexte d'explosion de la consommation des Trente Glorieuses. Aboutissement de ces réflexions, les Associations pour le

---

<sup>328</sup> DESMAZIERES, GRAS, KRAFT, PHILIPPE, ROLLIER, 2011, *op. cit.*, p. 25.

<sup>329</sup> REYNAUD-DESMET, 2012, *op. cit.*, p. 42.

<sup>330</sup> WERQUIN, DEMANGEON, 2006, *op. cit.*, p. 121.

<sup>331</sup> DEN HARTIGH, 2012, *op. cit.*, p. 30.

<sup>332</sup> COLLAERT Jean-Paul, PRÉDINE Éric, *Des jardins en partage*, Paris, Rue de l'échiquier, 2009, p. 17.

<sup>333</sup> DEN HARTIGH, 2012, *op. cit.*, p. 30.

Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) sont lancées en France en 2001 (elles existaient dès les années 1980 aux États-Unis). Les AMAP fonctionnent sur la base d'accords passés entre un.e agriculteur.rice et un groupe de consommateur.rice.s partenaires qui s'engagent à acheter, en général pour une année, un panier hebdomadaire de produits frais directement à l'agriculteur.rice. Inscrites dans la tendance au local, ces structures garantissent à l'agriculteur.rice une moindre vulnérabilité face aux risques aléatoires de la récolte, et aux consommateur.rice.s des produits de qualité à un prix fixé selon les coûts de production, pas selon le marché<sup>334</sup>. Dans le cadre de ces associations, la relation locale d'échange est vécue comme une garantie de qualité du contenu du panier, alors même qu'il n'existe pas de certification officielle de qualité de ces produits<sup>335</sup>. Les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne sont caractéristiques d'une représentation particulière de la vie quotidienne associée à la proximité, à la localité. C'est l'avènement de l'idée de « locavore », un.e consommateur.rice dont l'engagement citoyen repose sur le fait de manger « local ».

Ces initiatives, focalisées sur les dimensions écologique et alimentaire pertinentes dans le cadre des jardins partagés illustrent la concordance du contexte français de la fin des années 1990 avec l'importation du modèle des *community gardens* de New York et de Montréal. Les jardins communautaires devenus partagés s'épanouissent en effet parfaitement dans la dynamique local / global prégnante dans les réflexions de la fin du XX<sup>ème</sup> siècle. Réputés favoriser la présence de végétal en ville ainsi que le maintien d'un lien entre les citoyen.e.s et une forme de travail agricole, les jardins partagés trouvent donc en France un terrain d'implantation favorable. Facilitant encore leur développement, un efficace réseau d'instances de promotion de ces jardins a rapidement émergé en France.

---

<sup>334</sup> BAUDELET, BASSET, LE ROY, 2008, *op. cit.*, p. 89.

<sup>335</sup> MUNDLER Patrick, « Le prix des paniers est-il un frein à l'ouverture sociale des AMAP ? Une analyse des prix dans sept AMAP de la région Rhône-Alpes », *in.*, Économie rurale n°336, Paris, Société française d'économie rurale, 2013, p. 3.

### II. B. Instances de promotion des jardins partagés français

#### II. B. 1. Des premiers jardins français à une large diffusion

« *La base de données évolue au jour le jour. On est informés chaque jour de jardins qu'on ne connaissait pas forcément, il y a aussi des jardins qui disparaissent, il y a aussi des jardins qui sont en projet* »<sup>336</sup>

Depuis les *community gardens* new-yorkais et québécois, les jardins partagés ont essaimé dans le monde. On en trouve aujourd'hui, plus ou moins massivement, dans plusieurs pays. New York compte aujourd'hui 600 potagers collectifs<sup>337</sup> et Montréal environ 100<sup>338</sup>. Certaines villes dévastées sont le lieu d'expériences urbaines dont font souvent partie les jardins collectifs. Détroit, par exemple, ruinée par la crise industrielle et le départ de General Motors, a vécu une véritable métamorphose. Appropriée par les habitant.e.s qui y ont fait émerger de nombreuses initiatives, la ville compte aujourd'hui plus de 800 jardins communautaires<sup>339</sup>. Des friches au sol, les jardins ont investi d'autres enclaves urbaines inutilisées, en particulier les toits des bâtiments. La Ville de Tokyo au Japon a ainsi été pionnière dans la mise en place d'un vaste programme de développement de la culture sur toit<sup>340</sup>. Pittsburgh, Montréal, mais aussi Mexico accueillent des potagers sur les toits et des murs végétaux<sup>341</sup>. La Mairie de Paris a elle aussi mis en place un programme spécifique et prévoit cent hectares de murs et de toits végétalisés d'ici à l'année 2020<sup>342</sup>.

En Île-de-France, les jardins partagés sont environ 140 actuellement, selon Graine de Jardins, l'association qui en gère le réseau francilien<sup>343</sup>. À Paris même, ils sont

---

<sup>336</sup> Entretien avec Laurence Baudelet, coordinatrice de l'association Graine de Jardins.

<sup>337</sup> DEN HARTIGH, 2012, *op. cit.*, p. 15.

<sup>338</sup> DESMAZIERES, GRAS, KRAFT, PHILIPPE, ROLLIER, 2011, *op. cit.*, p. 12.

<sup>339</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>340</sup> DEN HARTIGH, 2012, *op. cit.*, p. 121.

<sup>341</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>342</sup> Site internet de la Ville de Paris, <http://www.paris.fr/duvertpresdechezmoi> (consulté le 22/07/2015).

<sup>343</sup> Entretien avec Laurence Baudelet, coordinatrice de l'association Graine de Jardins. Il est extrêmement difficile de déterminer le nombre exact de jardins partagés existant à une date donnée sur un territoire précis. En effet, comme cela a été souligné dans le chapitre précédent à propos des biais de l'enquête (voir Introduction), ces jardins, situés sur des terrains sans usage, peuvent émerger hors de tout circuit institutionnel. Ils peuvent également disparaître sans en notifier les organismes

aujourd'hui 70 à être signalés auprès de la mairie, après dix ans d'existence du programme municipal conçu pour en faire la promotion<sup>344</sup>. En Bretagne, les jardins sont environ une centaine<sup>345</sup>. Dans le Nord-Pas-de-Calais, ils étaient une dizaine en 2008<sup>346</sup> et sont une trentaine aujourd'hui<sup>347</sup>. Ces chiffres démontrent le dynamisme des diverses instances créées pour la promotion des jardins partagés. Ceux-ci ont en effet bénéficié en France d'un fort engouement institutionnel et du développement, à différentes échelles géographiques, d'instances de promotion et de réglementation qui ont contribué à leur expansion sur le territoire. Parmi ces instances, le Jardin dans Tous Ses États constitue, avec ses relais régionaux, une structure majeure dans le paysage des jardins partagés. Interlocuteur privilégié à la fois des citoyen.e.s et des institutions au sujet des jardins, les relais du JTSE et sa Charte sont aussi les plus visibles dans les médias et dans la communication des municipalités. C'est ainsi que le modèle de jardin partagé défini par le JTSE s'est rapidement imposé comme une norme et a façonné la plupart des jardins partagés français. Très récemment cependant, des voix se sont élevées pour remettre en cause cette situation de monopole.

### II. B. 2. Le Jardin dans Tous Ses États et ses relais : une situation de monopole

Le Jardin dans Tous Ses États est la structure principale regroupant les associations de jardins partagés. Réseau national créé pour soutenir le développement des jardins partagés en France, le JTSE émerge et s'organise rapidement en 1997, l'année de la naissance du jardin des Retrouvailles lillois, et de la tenue du Forum national « Jardinage et citoyenneté » dans la même ville. Le JTSE est relayé en régions par des antennes locales. Il se présente comme l'interlocuteur privilégié des instances officielles quant aux jardins partagés et agit pour aider à leur mise en place par les habitant.e.s. Sa Charte, rédigée en 1997 avec la Fondation de France, liste des règles

---

qui les répertorient. Les données citées sont donc à prendre avec précaution mais permettent de saisir les tendances actuelles des jardins partagés ainsi que de visualiser les régions dans lesquelles ils se sont le plus développés.

<sup>344</sup> Site internet de la Ville de Paris, <http://www.paris.fr/pratique/jardinage-vegetation/jardins-partages/liste-des-jardins-partages/> (consulté le 22/07/2015).

<sup>345</sup> DEN HARTIGH, 2012, *op. cit.*, p. 15.

<sup>346</sup> BAUDELET, BASSET, LE ROY, 2008, *op. cit.*, p. 20.

<sup>347</sup> DEN HARTIGH, 2012, *op. cit.*, p. 15.

qui demeurent les principes de base des jardins partagés d'aujourd'hui : le renforcement des liens sociaux, la réappropriation du cadre de vie, l'autonomisation et la responsabilisation des acteurs. Elle pose aussi le cadre de la réalisation d'un projet jardin, qui doit respecter une mixité sociale, culturelle et générationnelle, être issu d'une concertation entre habitants, usagers, acteurs sociaux, institutions et associations, et enfin, respecter le contexte local, s'y adapter, et rester souple face à d'éventuelles évolutions. Le Jardin dans Tous Ses États est également à l'origine du Manifeste des Terres Nourricières en Partage qui combat la fracture alimentaire et vise la distribution de produits agricoles de qualité et de proximité sous diverses formes (jardins vivriers collectifs, paniers locaux, coopératives locales...). Enfin, la page internet du JTSE participe aussi à la diffusion de nombreuses publications concernant la mise en place des jardins, et la mise en réseau des événements comme la Fête des jardins partagés. Ainsi, le Jardin dans Tous Ses États participe activement à la communication autour des jardins partagés et à la défense du modèle qu'il a mis en place à la fin des années 1990.

Le réseau est relayé par des structures locales dans onze régions<sup>348</sup> qui correspondent aux territoires où les jardins partagés sont les plus développés. Le relais francilien, l'association Graine de Jardins, créée en 2001 pour accompagner les projets de jardins partagés en Île-de-France, est particulièrement dynamique<sup>349</sup>. Outre son action de recensement des jardins existants<sup>350</sup>, la structure est omniprésente dans la vie événementielle, notamment parisienne, en lien avec le jardin ou les espaces verts. Appui au montage de projet et à la gestion des jardins, Graine de Jardins participe à la mise en place d'un modèle unique de jardin partagé

---

<sup>348</sup> Alsace, Aquitaine, Basse-Normandie, Bretagne, Centre, Île-de-France, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Nord-Pas de Calais, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes.

<sup>349</sup> Au moment de rendre cette thèse, l'association Graine de Jardins connaît des difficultés suite à une baisse radicale des subventions de la Région Île-de-France. Les informations en ma connaissance font état d'un départ de deux salariés sur les trois que compte l'association. Seule Laurence Baudalet, coordinatrice du réseau et rencontrée en entretien lors de l'enquête a conservé son poste. Cette situation est jugée révoltante par les jardiniers avec lesquels elle a été abordée. La diminution des subventions mise en lien avec l'expansion croissante des jardins partagés en Île-de-France pose en effet un certain nombre de questions. Elle participe en tout cas au maintien de ces dispositifs dans la précarité qui les caractérise depuis leur création.

<sup>350</sup> Liste disponible sur le site internet de l'association Graine de Jardins, <http://www.jardinons-ensemble.org/spip.php?rubrique4#2015-07-29> (consulté le 29/07/2015).

décliné selon les contextes locaux. Médiatrice en cas de conflit au sein d'un jardin, l'association se positionne ainsi comme interlocuteur privilégié, à la fois des structures institutionnelles et des habitant.e.s souhaitant mettre en place et animer un jardin dans leur quartier.

Les discours à propos des jardins partagés tendent à définir ces espaces comme des lieux autogérés mis en place de façon autonome par les habitant.e.s. L'enquête de terrain permet de nuancer cette représentation. En effet, les réponses à l'enquête exploratoire par questionnaire, ainsi que l'entretien avec la coordinatrice de Graine de Jardins, Laurence Baudalet, donnent à voir le rôle important joué par la municipalité et ses structures dans l'impulsion d'un projet de jardin partagé. Les réponses à l'enquête exploratoire (concernant les jardins et leur fonctionnement) font état de 17 jardins créés par des habitant.e.s du quartier et 17 par la mairie, dont 7 dans le cadre de conseils de quartier<sup>351</sup>. Tout en considérant ces réponses, il faut signaler qu'il est difficile de départager les jardins entre ceux créés dès le départ par les municipalités et d'autres lancés sur la base d'une initiative d'habitant.e.s et très vite encadrés par la municipalité. Ainsi, il apparaît que la création d'un jardin partagé relève d'un travail commun, plus ou moins équivalent, entre une équipe d'habitant.e.s mobilisé.e.s de façon autonome ou à l'intérieur d'un conseil de quartier, et une équipe municipale attentive à soutenir ces projets, notamment d'un point de vue administratif. Il reste à souligner que les profils des habitant.e.s porteur.se.s de ce type d'initiatives sont très spécifiques et ne concernent que certaines fractions de la population comme je le montrerai plus loin<sup>352</sup>. Tout comme les discours présentant les jardins comme des créations habitantes, la forte communication autour des jardins partagés se focalise sur un certain type de ces jardins, correspondant en tous points à la Charte du JTSE. Les jardins les plus médiatisés le sont pour leur convivialité et pour la dite animation qu'ils apporteraient au quartier. Or, non seulement cette animation ne se vérifie pas toujours sur le terrain mais elle laisse de côté toute une partie des jardins. Certains

---

<sup>351</sup> Résultats complets : sur les 43 jardins partagés ayant répondu à l'enquête exploratoire questionnaire, 17 ont été créés par des habitants du quartier, 17 dans le cadre de la vie municipale (projet d'aménagement urbain encadré par la ville ou conseil de quartier), 5 par des associations, 2 par des enseignants, 1 par un artiste en résidence, et 1 sans réponse.

<sup>352</sup> Voir chapitre III.

types de jardins en effet, sont bien moins médiatisés. L'importante communication autour des jardins partagés tend ainsi à recouvrir les autres déclinaisons de nature jardinée en ville et à faire apparaître le modèle particulier soutenu par le Jardin dans Tous Ses États comme le seul existant<sup>353</sup>.

L'enquête auprès des membres de jardins partagés parisiens a fait émerger un certain nombre de critiques vis-à-vis du JTSE et de ses relais. Certain.e.s des jardinier.e.s parmi les plus investi.e.s mettent en question ce qu'ils.elles ressentent comme un « monopole ». En effet, si elle est bien organisée et effectue un travail de terrain important, Graine de Jardins n'est pas élue par les représentant.e.s des jardins, sa légitimité pour s'exprimer en tant que représentante des jardins se limite donc au fait d'être constituée d'acteur.rice.s historiques du développement des jardins partagés en France. Les réserves de certain.e.s jardinier.e.s ont ainsi abouti à la création de Jardiz'Neuf, une structure complémentaire mise en place dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Cette association relie les jardins du 19<sup>ème</sup> arrondissement et demande à être présente pour assurer la représentation de ses membres lors des moments de décision ou de négociation du Jardin dans Tous Ses États. Si Jardiz'Neuf agit en collaboration avec le JTSE et donc avec Graine de Jardins, plusieurs de ses membres soulignent avoir eu la volonté de se renforcer pour être un interlocuteur de poids face à ces structures, et pouvoir ainsi promouvoir d'autres modalités de représentation des jardins partagés.

---

<sup>353</sup> D'autres programmes de jardins partagés existent mais ne bénéficient pas de la même renommée que ceux dépendant du Jardin dans Tous Ses États. Par exemple, le projet Si T'es Jardin mené par les Régies de Quartier et les Régies de Territoire met en place des jardins partagés dans les quartiers populaires. Ces jardins, bien qu'ils soient désignés par les Régies comme « partagés » sont décrits sur le site internet de Graine de Jardins comme « solidaires ». Leur visée explicitement sociale en fait en effet un modèle aux enjeux très différents de ceux des jardins partagés. Le projet Si T'es Jardin n'a donc pas été étudié dans le cadre de cette recherche mais pourra faire l'objet d'un travail postérieur. Pour davantage d'informations, le guide Si T'es Jardin est en consultation sur le site internet du Comité National de Liaison des Régies de Quartier, <http://www.regiedequartier.org/wp-content/uploads/2014/09/2014-Guide-Si-t-es-Jardin.pdf> (consulté le 23/07/2015).



Une tribune rédigée par l'un des membres fondateurs de Jardiz'neuf fait état de ces réserves quant au fonctionnement de Graine de Jardins :

« Jusqu'à présent Graine de jardins a assuré une fonction vitale qui est l'aide (gratuite pour les jardins) à la création et à la gestion. D'autres besoins ne sont pas ou peu couverts :

- L'aide au jardinage proprement dit (ce que font les grandes associations de jardins familiaux)
- La représentation des jardins auprès des décideurs : les jardins qui subissent des attaques doivent se débrouiller seuls, les insuffisances de la Charte Main verte ou des accords passés avec les municipalités ne sont pas négociables.

Jardizneuf a répertorié les points qui pourraient être l'objet de discussion. En cette année de Sommet sur le sol parisien sur l'environnement, la simple décence voudrait qu'il y ait un moratoire sur les fermetures de jardin. Le positionnement actuel de Graine de jardins n'est pas très clair. Au fil de l'accroissement du nombre de jardins, Graine de jardins s'est éloigné des jardiniers. Combien de jardiniers aujourd'hui la connaissent ? Et parmi ceux qui la connaissent combien font vraiment la différence entre elle et la cellule Main verte pour Paris, les municipalités pour la banlieue ? Au final, ce dont nous avons besoin aujourd'hui, c'est d'un lieu où l'on se sent chez soi et non pas d'un lieu où l'on se rend en visite, c'est d'une association qui nous dise non pas "qu'est-ce que je peux faire pour vous ? " mais "qu'est-ce qu'on peut faire ensemble ? " <sup>354</sup>

Au-delà de recommandations telles que celles listées dans l'extrait ci-dessus, les membres de Jardiz'neuf rencontrés lors de l'enquête font aussi état d'une volonté de valoriser d'autres modèles de jardinage collectif, tout particulièrement les jardins de pied d'immeuble. Ces espaces, destinés aux riverain.e.s immédiat.e.s, leur semblent plus à même de promouvoir le lien social sur une base locale<sup>355</sup>. Ils.elles ont donc à cœur de créer un réseau permettant de rassembler les jardins partagés et ces jardins de pied d'immeuble fonctionnant sur un modèle quelque peu différent – principalement du fait qu'ils ne suivent pas l'obligation de principe faite aux jardins partagés de proposer une permanence d'ouverture et des événements<sup>356</sup>. Ainsi, la position de monopole occupée par le Jardin dans Tous Ses États et ses relais est concurrencée par l'émergence de structures autres proposant de repenser

---

<sup>354</sup> Tribune intégrale en ligne sur le site internet Jardinons ensemble, <http://www.jardinons-ensemble.org/spip.php?article2794> (consulté le 23/07/2015).

<sup>355</sup> De plus, situés dans les résidences, sur les espaces communs, ils sont moins menacés par les opérations foncières que les terrains en plein tissu urbain.

<sup>356</sup> Ce qui ne se vérifie pas toujours dans la pratique comme je le montrerai plus loin, voir i2. A. 2.

l'encadrement des jardins partagés. Cet encadrement, s'il doit beaucoup au JTSE, est aussi le fait d'efficaces programmes municipaux de promotion des jardins partagés.

### II. B. 3. Le dynamisme des programmes municipaux

Au réseau national du Jardin dans Tous Ses États et à ses relais régionaux s'ajoutent des programmes spécifiques mis en place par certaines municipalités. Ces dispositifs visent à élargir l'offre de jardins partagés. En effet, ceux-ci étant considérés comme des équipements profitables aux habitant.e.s de la commune, l'attention portée à leur développement est importante. Les régions où sont mis en place de tels programmes voient une forte expansion des jardins partagés auxquels ils donnent une réelle impulsion. Le positionnement des équipes municipales met à jour leurs représentations du jardinage urbain, basées soit sur une stricte différenciation entre les jardins partagés et les autres modalités de nature jardinée en ville (jardins familiaux, incroyables comestibles, composts collectifs...), soit sur l'intégration de toute forme de végétalisation du milieu urbain. Les jardins partagés peuvent alors bénéficier d'un traitement privilégié spécifique ou être inclus dans une plus large tendance municipale à développer la nature à l'intérieur de la ville<sup>357</sup>.

À Paris, la Charte Main Verte encadre la création et le fonctionnement des jardins partagés. La gestion en est assurée par le pôle « Jardinage Main Verte », une cellule dédiée au sein de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement de la Ville de Paris. Plusieurs pages du site internet de la mairie de Paris sont consacrées aux jardins partagés. Les jardins existants sont listés et la démarche de création d'un nouveau jardin encouragée par la rubrique « Comment créer un jardin partagé ? »<sup>358</sup>

---

<sup>357</sup> Il est intéressant de noter que bien que les jardins partagés soient valorisés pour leur apport au lien social dans la ville, les professionnel.le.s chargé.e.s de leur gestion ne sont pas issu.e.s de formations dans le domaine du social mais dans celui des espaces verts. De même, ces équipes font partie des services Espaces Verts des villes. Ainsi, à la Mairie de Paris, l'équipe Main Verte travaille au sein de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) ; à Montreuil, les jardins partagés sont gérés par le service Environnement et Développement Durable ; à Brest, l'Agenda des Habitants Jardiniers est édité par la Direction de l'Écologie Urbaine...

<sup>358</sup> Pour le cas où ce sont les habitant.e.s qui créent le jardin, ce qui n'est pas la majorité des cas, voir plus haut.

## Chapitre II

Les porteur.se.s de projet doivent avant tout identifier un terrain disponible et se constituer en association. Ils.elles peuvent bénéficier d'un accompagnement de la part de plusieurs structures : l'équipe Main Verte pour la partie administrative, Graine de Jardins pour les aspects techniques, la Maison du Jardinage de Bercy pour des conseils en jardinage, l'invitation à des trocs de plantes... En signant la Charte Main Verte, l'association de jardinier.e.s s'engage à en respecter les règles de fonctionnement. Du point de vue de la gestion du terrain, il s'agit de veiller à la bonne tenue du jardin et au respect des règles écologiques de culture. Au niveau de l'animation du jardin, les jardinier.e.s doivent en assurer l'ouverture dès la présence de l'un.e d'eux.elles, mettre en place au moins deux demi-journées de permanence par semaine, programmer au moins un événement public par saison de jardinage et enfin communiquer sur le jardin. Le fonctionnement de l'association est contrôlé par un rapport annuel qui doit être envoyé à la cellule Main Verte. Le programme de la Charte Main Verte se trouve dans la lignée de celle du Jardin dans Tous Ses États, le jardin partagé y étant conçu comme un lieu de convivialité urbaine avant tout.

Le programme Main Verte s'inscrit à l'intérieur d'un mouvement plus large de végétalisation de la Ville de Paris. La mairie a en effet lancé un programme qui repose sur plusieurs enjeux : la végétalisation du bâti (toits et murs), le développement de jardins dans les écoles et le programme « Du vert près de chez moi ». Dans le cadre de ce dispositif, les citoyen.e.s sont sollicité.e.s en qualité d'observateur.rice.s, invité.e.s à repérer les espaces vacants susceptibles d'être végétalisés à proximité de leur domicile. Plus de deux-cents points ont été identifiés et retenus et seront végétalisés par les services de la Ville au cours de l'année 2015. Un « permis de végétaliser » a également été créé, permettant aux citoyen.e.s d'adresser une demande d'autorisation afin d'investir et de cultiver un espace vacant dans le tissu urbain, qu'ils.elles s'engagent à entretenir d'un point de vue esthétique<sup>359</sup> (entretien des plantes et des supports) et écologique (plantes locales, pas de produit chimique). À l'image de Paris, d'autres villes en Île-de-France et

---

<sup>359</sup> Est notable dans cette recommandation « esthétique » la persistance de normes et ce, même dans le cas d'une végétalisation voulue comme un retour de nature en ville. Voir aussi IV. A. 4.

ailleurs développent des programmes impliquant les habitant.e.s dans la végétalisation de l'espace urbain : « micro-implantations florales » à Lyon, « jardins linéaires » à Lille, « embellissons nos murs » à Rennes, « verdissez vos façades » à Strasbourg<sup>360</sup>... La similitude de ces initiatives dénote une diffusion des pratiques de verdissement entre différentes villes de France. L'implication des habitant.e.s dans cette activité semble être devenue la norme.

*Le jardinage urbain à Montreuil, un exemple de minoration du critère nourricier.* À Montreuil, l'action de végétalisation de l'équipe municipale consiste en un faisceau de soutiens coordonnés qui englobent à la fois les jardins partagés (par le service Environnement), les jardins familiaux (par le service Immobilier) et les diverses initiatives de végétalisation de l'espace urbain (par le dispositif « On sème à Montreuil »). Ainsi, dans une démarche très proche du dispositif parisien « Du vert près de chez moi », la Ville de Montreuil encourage les habitant.e.s à repérer de petits espaces de la voirie qu'ils.elles pourront investir, semer et cultiver. Les habitant.e.s intéressé.e.s sont amené.e.s à signer un contrat avec la municipalité par lequel ils.elles s'engagent à assurer l'entretien de cet espace désigné. En échange, la mairie leur fournit des outils de communication afin d'informer les agents de la Ville de l'existence d'espaces jardinés et de les inviter à les respecter. Les diverses initiatives de jardinage urbain sont donc incluses, comme à Paris, au sein d'un même programme municipal.

Si les jardins familiaux font partie de ce programme, le discours de la Ville de Montreuil tend à privilégier la culture en commun au détriment des parcelles individuelles de récolte alimentaire. La distinction n'est pas explicitement établie entre jardinage d'environnement et jardinage de subsistance, mais les nouvelles règles de découpage de parcelles plus petites et de développement du nombre de jardinier.e.s sur un même terrain vont dans le sens d'un abandon progressif des parcelles véritablement nourricières ainsi que le montre cet extrait du site internet de la

---

<sup>360</sup> ANSART Cédric, BOUTEFEU Emmanuel, « Sous le pavé, les fleurs », Métropolitiques.eu, 4 février 2013, <http://www.metropolitiques.eu/Sous-le-pave-les-fleurs.html> (consulté le 23/07/2015).

## Chapitre II

municipalité : « Mais le temps de la consommation à l'infini du territoire est terminé : il nous faut maintenant économiser la terre (villes plus compactes) et ne plus chercher à la posséder individuellement (jardins collectifs, loués ou temporaires plutôt qu'un jardin individuel). Suite à une étude sur les pratiques de gestion de ces jardins en 2011, les conventions 2012 ont été refaites dans l'objectif d'encourager fortement les jardiniers à jardiner de façon plus écologique et à pouvoir accueillir plus de jardiniers : pour cela, les parcelles attribuées suite au départ d'un jardinier ou les nouvelles parcelles sont divisées par deux (75 à 90 m<sup>2</sup>) et la durée des conventions est limitée à 5 ans : ainsi en 2012, ce sont près de 20 nouveaux jardiniers supplémentaires qui ont pu être accueillis, permettant de réduire substantiellement la liste d'attente. »<sup>361</sup>.

L'arrivée des jardins partagés en France s'est accompagnée de la mise en place d'un réseau efficace d'instances de promotion de ces espaces, combinant structures associatives et institutionnelles. Cette particularité explique à la fois la rapide diffusion des jardins partagés sur le territoire français et la cohérence du modèle, décliné en différents contextes tout en conservant les règles majeures de la Charte du Jardin dans Tous Ses États. La nature et le fonctionnement des jardins partagés ne vont tout de même pas sans soulever certaines questions, du fait de l'ambiguïté de leur statut. D'une part, ces dispositifs questionnent la notion même d'espace public. D'autre part, la décision de créer un jardin partagé n'est pas dépourvue d'enjeux de gestion urbaine, en particulier du point de vue de la prescription d'usages à des friches, espaces par définition vacants qui pourraient être utilisés autrement.

---

<sup>361</sup> Site internet de la Ville de Montreuil, <http://www.montreuil.fr/environnement/jardins-familiaux-jardins-partages/> (consulté le 23/07/2015).

### II. C. Un statut ambigu

#### II. C. 1. Des espaces ni publics, ni privés

« *Ce n'est pas un espace public !* »<sup>362</sup>

La qualification des jardins partagés est problématique : s'agit-il d'espaces publics ou d'espaces privés ? Le terme « espaces publics » est apparu au pluriel en 1977 dans des textes institutionnels liés à l'aménagement urbain<sup>363</sup>. L'utilisation d'une désignation spécifique marque la volonté de développer ces espaces de vie collective, une réflexion émerge qui va perdurer jusqu'à aujourd'hui sur leur rôle au sein de la ville. On associe souvent le concept d'espace public à Jürgen Habermas, qui le définit comme la scène d'exercice de la raison critique. Jürgen Habermas évoque un « *processus au cours duquel le public constitué d'individus faisant usage de leur raison s'approprie la sphère publique contrôlée par l'autorité et la transforme en une sphère où la critique s'exerce contre le pouvoir de l'État.* »<sup>364</sup> Ce processus, apparu au XVIII<sup>ème</sup> siècle consiste en une forme particulière de ce que Jürgen Habermas nomme la « publicité » au sens de force critique exercée par la bourgeoisie et limitant le pouvoir de l'État. Intéressé en particulier par la dimension communicationnelle, Jürgen Habermas évoque plutôt une sphère publique qu'un espace public, un cadre dédié à l'esprit critique de l'opinion publique<sup>365</sup>. Il souligne son évolution, dans le monde contemporain, vers des discours au service d'intérêts privés, dénués de sens, qui marquent le passage d'une culture discutée à une culture consommée. Hannah Arendt, attachée elle aussi à la qualité de « scène » de l'espace public, en propose une approche phénoménologique fondée sur l'apparition du politique à un public de spectateur.rice.s. Ceux.celles-ci le reçoivent et y appliquent un jugement aboutissant à la formulation d'une sorte de sens commun. Ces deux approches se

---

<sup>362</sup> Entretien avec Joseph Tang, chef de projet Politique de la Ville Est-20<sup>ème</sup>, Grand Projet de Renouvellement Urbain.

<sup>363</sup> BETIN Christophe, « La construction de l'espace public. Le cas de Lyon. » *in.*, Géocarrefour vol. 76 n°1 *L'espace public*, Lyon, Association des Amis de la Revue de Géographie de Lyon, 2001, p. 47.

<sup>364</sup> HABERMAS Jürgen, *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1978, p. 61.

<sup>365</sup> HABERMAS Jürgen, *L'espace public*, Paris, Payot, 1993, p. 14.

focalisent sur la dimension communicationnelle de l'espace public et la notion d'esprit critique à même de s'y épanouir.

L'espace public peut également être perçu comme un espace de coprésence. Caractérisé par des pratiques de coexistence, il permet alors de maintenir un certain ordre public. Ainsi, Richard Sennett voit dans la foule l'expression du vivre ensemble et d'un engagement mutuel, mais considère que dans la société contemporaine, le domaine public se résume à l'acceptation passive de l'État de la part des individus. De même, il décrit les interactions avec autrui dans l'espace public comme formelles voire factices<sup>366</sup>. L'espace commun aurait donc évolué à la fois vers une soumission au pouvoir et un affaiblissement de l'engagement envers les autres. Chez Erving Goffman, la vie sociale assimilée à une scène de théâtre induit que les individus en respectent la mise en scène. L'espace public est donc caractérisé par l'inattention polie portée par les un.e.s aux autres, chacun.e remarquant autrui mais limitant son attention afin de ne pas lui signifier qu'il.elle puisse être un objet de curiosité. L'espace public serait donc le lieu du respect de l'anonymat<sup>367</sup>. Ces deux approches définissent ainsi l'espace public non par sa dimension communicationnelle mais par les comportements qu'y développent ses usager.e.s, caractérisant une forme de vivre ensemble.

Enfin, l'espace public peut être simplement compris comme étant potentiellement à l'usage de tou.te.s. C'est la définition retenue par les auteurs de l'ouvrage *"C'est ma ville !" De l'appropriation et du détournement de l'espace public* :

« "Espace public" étant une notion aux définitions multiples, nous avons choisi de l'entendre comme "espace à l'usage de tous". Les rues et monuments, les parcs et jardins, les transports en commun et autres gares sont la propriété d'instances diverses ; mais ce n'est pas tant l'identification de ces propriétaires qui nous intéresse ici que ces espaces puissent être fréquentables par l'ensemble de la population. »<sup>368</sup>

---

<sup>366</sup> SENNETT Richard, *Les tyrannies de l'intimité*, Paris, Éditions du Seuil, 1979, p. 12.

<sup>367</sup> GOFFMAN Erving, *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Minuit, 1975, p. 12.

<sup>368</sup> HOSSARD Nicolas, JARVIN Magdalena (dir.) « *C'est ma ville !* » *De l'appropriation et du détournement de l'espace public*, Paris, L'Harmattan Dossiers Sciences Humaines et sociales, 2005, p. 21.

Défini en négatif, l'espace public est l'opposé de l'espace privé qui permet l'existence d'une intimité par la soustraction au regard d'autrui et de l'État. L'espace public serait-il, à l'inverse, le lieu de la rencontre avec l'autre, et d'un partage de la jouissance d'un lieu commun à tous.tes ? Doit-il être un lieu où l'on reste ? Ou la possibilité du passage suffit-elle à caractériser un espace public ? Doit-il mélanger les acteur.rice.s et les activités afin de permettre la rencontre ? Doit-il être prescripteur d'usages ou au contraire malléable afin de laisser aux usager.e.s la liberté de le définir par leurs pratiques ?

Je retiendrai de ces différentes approches de l'espace public les notions d'ouverture et de coprésence : il s'agit d'un lieu où chacun.e peut se rendre et où s'exerce une certaine forme de vie publique par l'opportunité de rencontre et d'interaction avec autrui (et ce, même lorsque l'interaction se résume à une inattention polie comme chez Erving Goffman). Je me rapproche en cela de ce que Pierre-Yves Cusset désigne sous le terme d' « espaces publics concrets » à savoir les « rues, places, parcs, transports en commun, salles de cinéma, centres commerciaux, etc », ces espaces étant publics « dès lors qu'ils impliquent la coprésence avec des anonymes »<sup>369</sup>. Les espaces verts font ainsi partie des espaces publics. Cyrielle Den Hartigh les définit comme « des espaces plantés de végétaux, ouverts et accessibles au public. Ils regroupent les parcs urbains, les squares, les aires de jeux, les pelouses, ou encore les jardins collectifs »<sup>370</sup>. S'ils ne sont pas des espaces publics selon Joseph Tang (chef de projet Politique de la Ville Est-20<sup>ème</sup>), les jardins collectifs feraient tout de même partie des espaces verts ainsi que les définit Cyrielle Den Hartigh : ouverts et accessibles au public. Il me semble que c'est cette question de l'ouverture qui fait la spécificité des jardins partagés en même temps que leur ambiguïté de statut : le jardin partagé, tel qu'il est conçu, est supposé fournir des réponses à la fois au besoin d'un endroit « à soi » dans un contexte urbain dense et bétonné et à la nécessité d'ouvrir les espaces de nature à la circulation de tous.tes les citoyen.e.s.

---

<sup>369</sup> CUSSET Pierre-Yves, « Les évolutions du lien social, un état des lieux », *in.*, Horizons stratégiques n°2 *Tendances et mutations de la société française*, Paris, La Documentation Française, 2006, p. 28.

<sup>370</sup> DEN HARTIGH, 2012, *op. cit.*, p. 32.



### II. C. 2. Nature à soi, nature pour tou.te.s ?

*« J'aime bien les deux côtés de la chose, l'ambivalence de ce jardin. Il est un petit peu protégé et puis en même temps il est très ouvert je trouve. » (Marie-Christine, 50-59 ans, catégorie prof. interm.)*

Les jardins partagés sont conçus pour être des espaces ouverts au public. Certains sont situés à l'intérieur de parcs, jardins ou squares publics. C'est le cas de 13 des jardins ayant répondu à l'enquête exploratoire. Ces espaces sont visitables par les promeneur.se.s au même titre et horaires que ceux des équipements. Le jardin partagé du Poireau Agile par exemple, situé à l'intérieur du jardin Villemin dans le 10<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, le long du canal Saint-Martin est complètement ouvert à la circulation des visiteur.se.s. Ces jardins se trouvent donc à la fois investis par une association et ouverts à tous.tes. La majorité des jardins partagés reste tout de même située en retrait du passage et clôturée par des barrières ou grillages. Mais là encore, le statut de ces jardins est ambigu : comparables à des espaces verts, ils sont néanmoins fermés à la circulation.

Indépendamment de leur situation géographique, le fonctionnement des jardins partagés est encadré par des règlements. Parmi eux, la Charte Main Verte de la Ville de Paris fait figure de modèle et inspire largement les textes des autres communes. La Charte Main Verte stipule l'obligation d'ouvrir le jardin plusieurs demi-journées par semaine, dont une le week-end, ainsi que l'organisation d'une manifestation ouverte à tous.tes au moins une fois par saison de jardinage. Ainsi, les jardins signataires de la Charte Main Verte doivent se conformer à cette exigence d'ouverture comme le montrent les réponses à l'enquête exploratoire. Seuls 3 des jardins répondants ne sont pas régulièrement ouverts au public. Ils sont 15 à l'être en permanence, 8 dès la présence d'un.e jardinier.e et 17 selon un planning d'une à quatre permanences par semaine. Comme je le montrerai dans la suite de ce travail à propos des pratiques effectives des jardinier.e.s, cette volonté d'ouverture se limite parfois à des éléments de discours. Quoi qu'il en soit, les objectifs affichés de la Charte Main Verte et dans les réponses à l'enquête exploratoire vont dans le sens d'une forte ouverture au public non-jardinier.

Toute l'ambiguïté de statut des jardins partagés réside dans le fait que cette ouverture entre en tension avec l'engagement plus ou moins fort des jardinier.e.s, dont certain.e.s souhaitent un morceau de « nature pour soi ». La dimension d'ouverture peut ainsi venir gêner l'appropriation, tout comme les velléités d'appropriation de certain.e.s membres ont tendance à restreindre l'ouverture des jardins aux non-jardinier.e.s<sup>371</sup>. Pour certain.e.s des jardinier.e.s, cependant, le partage entre les deux fonctions du jardin partagé ne semble pas problématique. Ainsi, Marie-Christine (50-59 ans, catégorie prof. interm.) valorise le double statut du jardin et dit trouver positif le fait qu'il soit à la fois un espace ouvert et un lieu « protégé » :

« C'est un petit peu secret quand même comme endroit en semaine même si ... Dès qu'on laisse la porte ouverte il y a toujours plein de gens qui passent enfin plein de gens il y a toujours de la visite et c'est quand même un petit peu secret un peu protégé on va dire pas secret un peu protégé. J'aime bien les deux côtés de la chose, l'ambivalence de ce jardin. Il est un petit peu protégé et puis en même temps il est très ouvert je trouve. »

Le choix du terme « protégé » est intéressant dans la mesure où il s'agit d'un jardin situé dans un quartier assez mal vécu par l'ensemble des jardinier.e.s interrogé.e.s. Toutefois, dans son cas, le jardin semble davantage lui fournir un espace de respiration et de détente par rapport à son domicile. Marie-Christine est une femme en activité professionnelle et très engagée au niveau local. Membre de plusieurs associations, elle co-préside celle du jardin et a impulsé plusieurs projets à destination des habitant.e.s du quartier comme des repas du monde. Son compagnon ne travaille pas et est souvent présent à son domicile où ses enfants étudiant.e.s résident encore. Elle dit donc trouver de la tranquillité au jardin : « je ne suis pas tranquille chez moi ». L'ouverture du jardin ne l'empêche pas de s'y sentir très bien et d'y passer quotidiennement :

« J'aime bien moi quand je sors du boulot tu vois vers cinq heures surtout en ce moment-là depuis qu'il fait beau venir un petit peu. Ça me détend. Je bricole des petits trucs, je fais un peu de rangement (rit). C'est comme si c'était mon jardin privé. »

---

<sup>371</sup> Voir aussi i2. A. 2.

La règle d'ouverture est perçue positivement par les jardinier.e.s comme Marie-Christine (50-59 ans, catégorie prof. interm.) qui n'ont pas un réel besoin de s'approprier l'espace du jardin mais le considèrent plutôt comme un loisir de plein air épanouissant et ressourçant. En revanche, d'autres adhérent.e.s ont tendance à identifier un petit coin comme le leur, qu'ils.elles s'approprient de façon plus ou moins revendiquée. C'est cet endroit-là, précisément qu'ils.elles viennent voir en premier quand il.elle.s arrivent au jardin. Josiane (50-59 ans, sans emploi), par exemple, entretient un rapport particulièrement fort avec le jardin. Habitant le même immeuble depuis de nombreuses années, elle a vu le quartier et sa population changer, notamment sous l'effet selon elle de l'arrivée de personnes qu'elle dit « étrangères ». À plusieurs reprises, lors des permanences, elle amène la conversation vers des sujets liés au quartier et aux drames qui y ont lieu comme le suicide d'un jeune homme, les reliant aux difficultés de sa propre vie. Elle souligne que ceux qui le pouvaient - qu'elle appelle « les Européens » - sont partis mais qu'elle ne le peut pas, manifestement pour des raisons économiques. Pour une personne comme Josiane, la visite au jardin représente davantage qu'un loisir ou une activité de détente, elle constitue un moment privilégié en compagnie de gens qui lui ressemblent et auprès desquels elle se sent bien. Elle y développe un fort sentiment d'appartenance. Au 56, la culture étant à la fois collective et individuelle, certain.e.s jardinier.e.s dont Josiane disposent de mini-parcelles à jardiner. Bien qu'elle ne s'en occupe quasiment jamais, le fait d'avoir une parcelle est important pour elle<sup>372</sup>.

Ainsi, en fonction des jardinier.e.s et de leurs manières d'investir le jardin partagé, son statut ambigu, à la fois « public et réservé »<sup>373</sup>, peut être plus ou moins bien vécu. L'ouverture du jardin est en effet difficilement compatible avec une forte appropriation qui nécessite l'absence de contraintes explicites pour développer un sentiment de « chez soi ». Or, « le jardin fonctionne comme un révélateur des rapports de l'individu à l'espace, au temps, aux loisirs, à l'alimentation, au

---

<sup>372</sup> Voir aussi le profil du.de la *jardinier.e isolé.e* auquel correspond Josiane en VI. A. 2.

<sup>373</sup> BOUVIER-DACLON, SÉNÉCAL, 2001, *op. cit.*, p. 509.

corps »<sup>374</sup>, il provoque « plus qu'ailleurs des comportements d'appropriation »<sup>375</sup>. La relation au jardin peut ainsi relever de l'ordre de l'intime, certain.e.s jardinier.e.s étant très attaché.e.s à leur morceau de terrain et refusant d'y voir entrer d'autres usager.e.s. Je montrerai plus loin<sup>376</sup> comment le rapport entre adhérent.e.s et non-adhérent.e.s transpose une opposition du « eux » au « nous » qui cristallise d'autres tensions (sociales, générationnelles, ethno-raciales...) selon les contextes locaux d'implantation des jardins, menant à des « cohabitations de territorialités »<sup>377</sup> plus ou moins harmonieuses.

Les professionnel.le.s chargé.e.s de la mise en place des projets de jardins soulignent que la difficulté majeure lors des concertations avec les habitant.e.s réside dans cette articulation complexe entre des problématiques privées et publiques, personnelles et générales : « Les personnes se focalisent sur des demandes individuelles alors qu'on leur demande de « penser public » » (Marie, animatrice de conseil de quartier à Paris 20<sup>ème</sup>). En effet, la dimension du cadre de vie est extrêmement prégnante dans le quotidien, d'autant plus que les questions environnementales, si elles s'attachaient davantage dans les années 1970-1980 à des échelles larges, se focalisent de plus en plus sur l'environnement local. C'est ainsi sur « l'environnement local, centré sur le logement et l'espace parcouru quotidiennement » que « les individus évaluent la qualité de leur environnement »<sup>378</sup>. Le jardin partagé, situé en général à proximité du domicile, peut ainsi être perçu comme un morceau de nature personnel, qui entre dans la perception individuelle de l'environnement.

La réunion de passation administrative du 56, qui s'est tenue en avril 2013, illustre la complexité de définition des objectifs du jardin et du public qu'il doit toucher. À la genèse du jardin, l'appel à projet de la Ville de Paris stipulait que les architectes

---

<sup>374</sup> GUYON Frédéric, « Les jardins familiaux aujourd'hui : des espaces socialement modulés », *in.*, *Espaces et sociétés* n° 134 *Repenser l'espace et le politique*, Toulouse, Érès, 2008, p. 132.

<sup>375</sup> JOLÉ, TONNELAT, NEWMAN, 2009, *op. cit.*, p. 54.

<sup>376</sup> Voir i2. C. 2. et chapitre V.

<sup>377</sup> JOLÉ, TONNELAT, NEWMAN, 2009, *op. cit.*, p. 54.

<sup>378</sup> MARESCA Bruno, HEBEL Pascale (dir.), *L'environnement, ce qu'en disent les français*, Paris, La Documentation Française, 1999, p. 11.

de l'Atelier d'Architecture Autogérée, chargé.e.s de la consultation et de la construction, ne seraient que des acteur.rice.s temporaires, dont le rôle consistait à faire émerger une proposition architecturale. La gestion du jardin devait ensuite être rapidement reprise par un collectif de jardinier.e.s. En cours de réalisation, et une fois le jardin ouvert, plusieurs difficultés se sont présentées. Le jardin, considéré comme une utilisation innovante d'un interstice urbain, a été reconnu internationalement et même primé, si bien que les architectes se sont montré.e.s réticent.e.s à en transférer la gestion, craignant que cela porte atteinte à l'intégralité de leur œuvre. Il aura ainsi fallu trois ans et une médiation répétée de la Ville de Paris pour aboutir à la passation administrative. Lors de la réunion d'avril 2013 à laquelle j'ai assisté dans le cadre de mon enquête, l'architecte Corentin Petcou, réticent à la passation, répète à de nombreuses reprises qu'« il faudrait que ça reste une cogestion » et qu'il « faut que ça reste ouvert à d'autres associations, ce n'est pas qu'un jardin, ça doit rester un espace qui fait beaucoup d'activités ». Si le jardin partagé « n'est pas qu'un jardin », alors qu'est-ce qu'il est ? S'il recouvre de nombreux usages et pratiques comme la restitution des données d'enquête le montrera, le jardin partagé est aussi l'enjeu d'un accord passé entre les municipalités et les jardinier.e.s.

### II. C. 3. Un échange de bons procédés : rapports entre municipalités et jardinier.e.s

Séduisants pour les habitant.e.s des villes, les jardins partagés font se croiser les motivations des citoyen.e.s et une stratégie de gestion urbaine marquée de la part des municipalités. En effet, si les jardins fournissent une portion de nature citadine à l'usage des jardinier.e.s et des riverain.e.s, ils permettent aussi aux municipalités et aux bailleurs de déléguer une partie de l'entretien des espaces verts à ces mêmes jardinier.e.s volontaires. Sous couvert d'une autonomie supposée accordée aux membres des jardins, les contrats (physiques ou tacites) d'occupation et d'usage des sols reposent ainsi sur la motivation des jardinier.e.s qui s'engagent à entretenir le terrain sans pour autant percevoir de rémunération. Cette dimension est observable en particulier dans le cadre de jardins partagés situés à l'intérieur de résidences d'habitat, dont la gestion des espaces verts est normalement attribuée à un.e

gardien.ne, à un.e jardinier.e ou encore à un service paysager. Le transfert de l'entretien à une association de jardinier.e.s représente donc une économie conséquente pour la municipalité ou le bailleur propriétaire du terrain.

Le jardin du Clos Garcia, situé rue Cristino Garcia dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris est un exemple de cet enjeu du jardinage partagé. Situé au pied d'une résidence gérée par la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP), il couvre la longueur de deux immeubles. Suite à un appel à projet de la mairie de Paris et de la RIVP, l'association Bruit du Frigo a été chargée de la concertation et de la réalisation du projet de jardin, qui est désormais géré par un groupe de jardinier.e.s. L'un des terrains était complètement délaissé et pouvait être considéré comme un interstice urbain sans usage<sup>379</sup>. En revanche, le second terrain était précédemment entretenu par un gardien rémunéré. Au départ de celui-ci, il fut aussi confié au soin des jardinier.e.s. La RIVP fournit gracieusement l'eau nécessaire à l'entretien du jardin, mais les charges n'ont pas baissé malgré l'économie que représente la suppression du salaire du gardien, une situation perçue comme avantageuse pour la RIVP, ainsi que le souligne Jeannette (50-59 ans, prof. interm) :

« J : Nous on gère ce jardin, on fait économiser combien à la RIVP ? Il y a de ça aussi.

L : Avant comment c'était ?

J : C'était le gardien qui entretenait ça, ça faisait partie de sa charge de travail. On l'a gardé jusqu'à sa retraite et on a économisé de bonne guerre les frais d'espaces verts. S'il est parti, on doit faire appel à une entreprise pour gérer les espaces verts. S'il y a une association qui les prend en charge... Alors on nous donne l'eau, c'est de bonne guerre. Parce que si nous, on demande un devis à une entreprise qui nettoie les espaces verts... On peut le faire d'ailleurs, histoire de ne pas se laisser impressionner quand on nous dit "on vous donne l'eau gratuite", on pourra dire "oui, vous nous donnez l'eau gratuite mais ça vous coûte cent euros par an, si vous preniez une entreprise, ça vous coûterait mille euros par an". »

---

<sup>379</sup> Définition des interstices urbains sur le site internet de l'Atelier d'Architecture Autogérée : « Les interstices représentent ce qui reste de la résistance dans les grandes villes - résistance à la normalisation et à la réglementation, à l'homogénéisation et à l'appropriation. Ils incarnent, en un sens, ce qui est encore "disponible" dans la ville. Leur statut provisoire et incertain permet d'entrevoir d'autres moyens ouverts et collaboratifs, réactifs et coopératifs, de créer la ville. Les interstices fonctionnent selon des principes d'autogestion, un programme temporaire, flexible et réversible et un planning contextuel. » Site internet de l'Atelier d'Architecture Autogérée, <http://www.urbantactics.org/publicationsf/publicationsf.html> (consulté le 24/07/2015).

## Chapitre II

Les jardinier.e.s comme Jeannette se montrent conscient.e.s des enjeux que représente la mise en place d'un jardin partagé, ils.elles ne sont pas dupes des intérêts que peut y trouver l'équipe municipale, mais se satisfont des conditions de fonctionnement, tant que l'on ne porte pas atteinte à la pérennité des terrains. En général, les municipalités et bailleurs offrent l'eau et financent l'installation des jardins, de manière plus ou moins poussée : diagnostic du terrain, apport de terre, aménagements, raccordement au réseau d'eau, fermeture du jardin... Des jardins comme le 56 dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, ou la Guinguette de la Dhuis à Bagnolet ont nécessité d'importants travaux de nettoyage et de recouvrement des sols. C'est plutôt lorsque la mairie ou le bailleur tente de récupérer le terrain pour un autre usage que des conflits peuvent émerger à propos de la définition même du jardin partagé. Constitue-t-il une possibilité d'autonomie pour des citoyen.e.s organisé.e.s en structure autogérée, ou représente-t-il avant tout une opportunité d'économie pour les propriétaires et aménageurs du terrain ? L'entretien du terrain effectué par les jardinier.e.s doit-il être considéré comme un *loisir* ou comme un *travail* ? S'il est en effet indéniable que les jardinier.e.s se déplacent au jardin sur leur temps hors travail et ne perçoivent pas de salaire pour cette activité, leur entretien du jardin vient remplacer ce qui pourrait constituer une activité professionnelle.

Au-delà de l'aspect purement économique, l'utilité urbaine des associations de jardins partagés est vaste. Les jardinier.e.s assurent une mission d'animation, souvent en lien avec les plus jeunes et les personnes âgées par le biais de partenariats avec différentes structures (crèches, maisons de retraite...). En particulier, les équipes des jardins partagés prennent en charge une partie de la mission de service public d'éducation des scolaires à l'environnement que se sont fixée de nombreuses communes. Ainsi, la Guinguette de la Dhuis à Bagnolet accueille chaque année toutes les classes de l'école primaire adjacente pour une visite commentée du jardin. Cette activité mobilise plusieurs jardinier.e.s pendant au moins trois journées complètes. Certaines classes reviennent à plusieurs reprises afin d'observer l'évolution du jardin au cours des saisons. Quelques-un.e.s des jardinier.e.s rencontré.e.s se chargent de ces visites et témoignent du plaisir

qu'ils.elles prennent à expliquer la nature aux enfants. C'est le cas d'une grande partie des jardins partagés : parmi les 43 ayant répondu à l'enquête exploratoire, ils sont 22 à avoir un partenariat avec un groupe scolaire, 2 avec une crèche. Les jardins restants entretiennent pour la plupart des partenariats avec des centres socio-culturels ou des associations culturelles, et accueillent des événements tels que des fêtes de quartiers, spectacles et animations. Des enfants sont donc également amené.e.s à fréquenter ces espaces. L'éducation à l'environnement passe aussi par des affichages, étiquetages, panneaux de vulgarisation omniprésents dans la plupart des jardins.

Enfin, bien qu'une certaine liberté soit laissée aux jardinier.e.s dans l'aménagement de leur terrain, l'encouragement porté aux projets de jardins partagés relève de la prescription d'usage. En effet, en occupant ces espaces, les jardinier.e.s y empêchent l'installation et le stationnement de groupes dont la présence est moins bien perçue par les riverain.e.s et les institutionnel.le.s : en particulier Sans Domicile Fixe et bandes de jeunes qui sont l'objet d'une « représentation négative et radicale de l'altérité sociale »<sup>380</sup>. Le terrain sur lequel est implanté le 56, par exemple, était à la fois une sorte de décharge de quartier et un point de rendez-vous pour les bandes de jeunes hommes habitant les immeubles voisins le soir. Depuis l'installation du jardin, ceux-ci se retrouvent ailleurs dans le quartier. En favorisant la mise en place de jardins partagés dans les espaces délaissés de la ville, les municipalités et les bailleurs choisissent ainsi de valoriser une forme d'appropriation de l'espace plutôt qu'une autre.

La présence des jardinier.e.s à l'extérieur peut également fonctionner comme une forme de vigilance urbaine. Par exemple, lors d'un entretien avec la fondatrice de l'association Multi'Colors<sup>381</sup> en juin 2014, celle-ci explique que le jardin, situé au

---

<sup>380</sup> COUSIN Bruno, « « Entre-soi mais chacun chez soi » L'agrégation affinitaire des cadres parisiens dans les espaces refondés », *in.*, Actes de la recherche en sciences sociales n° 204 *Les espaces de l'entre-soi*, Paris, Le Seuil, 2014, p. 93.

<sup>381</sup> Présentation des missions de l'association Multi'Colors sur son site : « Éduquer à la nature et à la ville dans un environnement où la forêt des tours de béton est plus dense que celle des arbres. Fédérer des artistes, des jardiniers, des éco-éducateurs et des volontaires que leurs parcours et leurs convictions ont conduit à travailler avec des personnes victimes d'exclusion. Offrir aux habitants des quartiers sensibles des activités en lien avec la nature : artistiques, de jardinage, de sciences



cœur de la cité Python-Duvernois, est le lieu d'un trafic de drogues quotidien, une véritable économie informelle s'étant mise en place dans le quartier. Au cours de la conversation, un jeune homme passe et dépose discrètement un paquet dans un buisson du jardin. L'enquêtée se lève, rattrape le jeune homme et lui dit qu'elle ne veut « pas de ça » dans son jardin, insistant à plusieurs reprises sur le fait qu'il s'agisse d'un jardin « pour les enfants »<sup>382</sup>. Le jeune homme récupère le paquet et repart. L'investissement du jardin par l'association restreint donc la diversité d'usages qui pourrait potentiellement s'y développer, en premier lieu, le trafic de drogue qui a cours dans le quartier.

Les jardins partagés offrent ainsi à peu de frais aux municipalités et aux bailleurs de nombreux avantages dans la gestion de la vie de quartier : présence d'espaces verts, animation du quartier, formation des scolaires, encadrement des usages. Ils ne sont pas uniquement des lieux de loisir à destination des jardinier.e.s mais remplissent différentes missions de régulation urbaine et sociale. Le statut des jardins partagés est ainsi ambigu à plusieurs titres. Les discours insistent fortement sur les dimensions d'autogestion et de concertation des habitant.e.s dans la conception du projet. Les jardins apparaissent alors comme ayant émergé de façon spontanée et autonome alors même que leur création est en partie impulsée par les municipalités et les acteur.rice.s de l'aménagement urbain<sup>383</sup>. De même, les jardinier.e.s se veulent militant.e.s et fonctionnant en autonomie mais l'observation donne à voir des relations étroites avec la municipalité, les conseils de quartier, les

---

participatives pour que chacun puisse créer un lien avec le vivant en milieu urbain. Choisir une pédagogie de la responsabilité afin de promouvoir des modes de vie respectueux de l'homme et de la nature. Élaborer, réaliser des projets en partenariat avec un réseau d'acteurs institutionnels et associatifs pour créer ensemble une ville plus verte, humaine et solidaire. Soutenir la créativité, la laisser s'épanouir grâce aux alliances et au dialogue interculturels à partir de la création d'une oeuvre collective. Développer la citoyenneté comme capacité d'action et de participation, inciter les citoyens de demain à devenir des citoyens conscients. » Site internet de l'association Multi'Colors, <http://www.multicolors.org/L-association.html> (consulté le 24/07/2015)

<sup>382</sup> Les médiateur.rice.s de jardins font fréquemment référence à l'intérêt des enfants pour se prémunir contre les dégradations qui pourraient être occasionnées par les plus grands. À ce sujet, voir VI. C. 3.

<sup>383</sup> Journées scientifiques de la Société d'écologie humaine, Université de Bretagne occidentale-Victor Segalen, 2-4 juin 2010, 13<sup>èmes</sup> journées *Les jardins, espaces de vie, de connaissances et de biodiversité*, intervention de DEMAILLY Kaduna-Eve, « Les délaissés urbains : supports d'une participation citoyenne constitutive de nouveaux territoires ? Le cas des jardins partagés de l'est parisien ».

associations proches géographiquement... La représentation du jardin partagé comme un lieu de liberté et de militantisme, né en marge, dans l'esprit des *community gardens* new-yorkais des années 1970 reste très séduisante. Selon Sandrine Baudry :

« La nature même des *community gardens* en fait des objets politiques, quelles qu'aient été les intentions premières de leurs fondateurs. Ils représentent en effet de la part de simples résidents, appartenant souvent aux catégories sociales les moins entendues, une volonté d'exprimer leur "droit à la ville", c'est-à-dire leur droit non seulement à investir l'espace urbain, mais également à le façonner par leurs pratiques quotidiennes en fonction de leurs envies et de leurs besoins. »<sup>384</sup>

Mais avec le développement et l'encouragement des jardins partagés, ces pratiques dites autonomes se voient fortement encadrées. Ainsi, les jardins partagés constituent des espaces normalisés dédiés à l'éducation à l'environnement et à la santé publique. Le vocabulaire urbain convoqué pour décrire ces pratiques (« réappropriation urbaine », « autogestion »...) ne résiste donc pas à l'observation sur le terrain. Comme cela a été montré plus haut, la mise en place d'un jardin partagé consiste à favoriser l'occupation de cet espace par certaines catégories de citoyen.e.s plutôt que d'autres. De la même manière, le choix de ce type de nature urbaine écarte d'autres usages des terrains vacants. L'installation d'un jardin partagé est en effet le résultat d'un arbitrage entre différents usages de l'espace.

#### II. C. 4. Ni friche, ni jardin public : un arbitrage entre les usages

« *Dans quelle mesure le jardin collectif peut apporter un compromis entre un espace urbanisé, policé, programmé et une friche sauvage ?* »<sup>385</sup>

L'encouragement d'un dispositif d'aménagement urbain, comme celui des jardins partagés, aboutit à la prescription d'un usage au détriment des autres. Les terrains mis à disposition des jardins partagés sont souvent des friches urbaines : des espaces délaissés, en attente ou sans usage, au sein desquels la nature peut s'être développée de manière sauvage. Ces friches font preuve d'une « utilité urbaine » qui commence

---

<sup>384</sup> BAUDRY, 2011, *op. cit.*, p. 77.

<sup>385</sup> DEN HARTIGH, 2012, *op. cit.*, p. 101.

à être valorisée par les chercheur.se.s et les urbanistes. Espaces de respiration au cœur du bâti, elles offrent à des activités déviantes un lieu d'exercice. En normalisant les friches, les jardins partagés renvoient les activités qui y prenaient place hors de la ville<sup>386</sup>. S'il peut supprimer des friches, le choix de mettre en place un jardin partagé est aussi un renoncement à d'éventuels projets de jardins publics, « critiqués par les défenseurs des jardins collectifs car "aseptisés et inappropriables" »<sup>387</sup>. Or le jardin public, davantage accessible que le jardin partagé, et atteignant des publics différents, propose d'autres activités. Mettre en place un jardin partagé consiste donc à prescrire non seulement un usage du terrain plutôt qu'un autre mais à choisir un public pour ce terrain. Cet arbitrage entre les usages est d'autant plus problématique que la présence de nature en ville est considérée comme capitale pour le bien être des citoyen.e.s. Le choix du type de nature à favoriser constitue donc une question cruciale. Actuellement, les aménageur.se.s urbain.e.s souhaitent proposer à la fois de « grands poumons verts » et de plus petits lieux de nature, proches des habitations, dits de « respiration »<sup>388</sup>. Cette double proposition nécessite de définir ce que représente la proximité, une notion complexe car conditionnée par les modes de vie, les capacités de mobilité... de chacun.e<sup>389</sup>. Les jardins partagés se trouvent ainsi au cœur d'une concurrence d'usage des terrains, d'autant plus délicate qu'elle a lieu dans des villes au bâti dense.

Les ambiguïtés entourant la définition des jardins partagés questionnent la notion d'espace public mais aussi la légitimité de la prescription d'usage à un espace vacant en tissu urbain. Afin de préciser les éléments de définition de ces jardins, la fin de ce chapitre sera consacrée à la restitution des résultats de l'enquête exploratoire par questionnaire, permettant la comparaison entre les deux modèles de jardinage urbain collectif décrits dans cette première partie : les jardins familiaux et partagés.

---

<sup>386</sup> *Ibid.*, p. 101.

<sup>387</sup> *Ibid.*, p. 101.

<sup>388</sup> HAMMAN Philippe et CAUSER Jean-Yves (dir.), *Ville, environnement et transactions démocratiques, Hommage au Professeur Maurice Blanc*, Bruxelles, Éditions P.I.E. Peter Lang, 2011, p. 244.

<sup>389</sup> *Ibid.*, p. 244.

### II. D. Un modèle en opposition avec les jardins familiaux

L'enquête exploratoire par questionnaire<sup>390</sup> a démontré la pertinence d'une division en deux modèles sur un critère nourricier. Les jardins s'inscrivant dans la tendance des jardins familiaux, anciennement ouvriers, sont des jardins nourriciers, c'est-à-dire qu'ils ont pour vocation de produire suffisamment de fruits et légumes pour soutenir l'alimentation de la famille ou du ménage. Les jardins dits partagés sont, au contraire, des jardins non nourriciers, qui ne visent aucun objectif de production et dont la culture et la récolte sont en général effectuées en commun. Ces deux modèles se distinguent par leurs caractéristiques.

#### II. D. 1. Emplacements, surfaces : la place des jardins

La liste des jardins partagés que j'ai répertoriés montre qu'ils sont davantage implantés à Paris qu'en banlieue. Or, au cours du travail de thèse, de nombreux jardins ont été repérés en banlieue parisienne qui ne sont pas répertoriés. De même, la rencontre avec l'association Graine de Jardins a mis à jour de nombreux jardins que je n'avais pas listés. Ainsi, comme je l'ai signalé au premier chapitre, la liste de jardins que j'ai construite et utilisée pour l'enquête exploratoire par questionnaire n'est pas exhaustive et est influencée par la précision des ressources à ma disposition. La Mairie de Paris, qui a mis en place une équipe dédiée aux jardins partagés, propose une liste de jardins rigoureuse et accessible, c'est sans doute pour cette raison que les jardins partagés parisiens sont surreprésentés dans ma propre liste. Il semble en réalité que la répartition entre Paris intra-muros et la banlieue parisienne soit plus équilibrée qu'elle n'apparaît dans ma liste.

---

<sup>390</sup> Voir la méthodologie en Introduction.

## Chapitre II

Départements	Jardins partagés	Jardins familiaux
Paris (75)	82	1
Seine-et-Marne (77)	1	2
Yvelines (78)	0	2
Essonne (91)	1	2
Hauts-de-Seine (92)	1	9
Seine-Saint-Denis (93)	15	7
Val-de-Marne (94)	5	12
Val d'Oise (95)	1	1
TOTAL	106	36

Tableau 2-1. Répartition des jardins collectifs répertoriés à Paris et en Île-de-France au début de l'enquête.

Les jardins partagés sont très nombreux à Paris, mais cette information est à nuancer du fait des remarques ci-dessus<sup>391</sup>. Ils sont également nombreux en Seine-Saint-Denis, très peu dans les autres départements. Les jardins familiaux se répartissent plutôt entre les départements du Val-de-Marne, des Hauts-de-Seine, et de la Seine-Saint-Denis. La répartition géographique des deux modèles de jardins n'est pas véritablement significative et ne constitue pas en soi une distinction. Seul Paris n'accueille que des jardins partagés, probablement en raison de problématiques foncières propres aux grandes villes. L'analyse par département est donc peu pertinente. En revanche, une comparaison plus fine par les villes montre qu'au sein d'un même département, jardins partagés et familiaux se situent dans des communes différentes.

Par exemple, en Seine-Saint-Denis, ce sont Montreuil, Bagnolet et Aubervilliers qui accueillent les jardins partagés, tandis que les jardins familiaux se trouvent à Pantin, Saint-Denis et Dugny. Au sein du département populaire de tradition ouvrière qu'est la Seine-Saint-Denis, les jardins partagés se sont donc implantés

---

<sup>391</sup> Le développement suivant à propos de l'emplacement des jardins se limite aux jardins répertoriés dont l'existence a pu être connue dès le début de l'enquête. D'autres jardins existent en marge des listes associatives et municipales mais n'étant pas répertoriés, il n'est pas possible de connaître ni leur nombre exact ni leur emplacement.

dans trois communes qui, si elles restent populaires, sont reliées au métro, et au sein de quartiers en voie de gentrification (comme le Bas-Montreuil et la Dhuis à Bagnolet), tandis que les jardins familiaux s'inscrivent dans la filiation des anciens jardins ouvriers, dans des territoires demeurés très populaires. Apparaît ici une corrélation entre implantations géographiques et représentations des jardins. Les jardins familiaux, héritiers des jardins ouvriers du XIX<sup>ème</sup> siècle, sont associés par tradition à la vie ouvrière en banlieue, pavillonnaire ou d'habitat collectif tandis que les jardins partagés, nés des *community gardens*, sont plutôt associés aux thématiques de l'environnement et de la réappropriation urbaine, engagements proches des préoccupations des ménages gentrificateurs tels que ceux qu'Anaïs Collet a observés dans le Bas-Montreuil<sup>392</sup>. Ainsi, si à l'échelle des départements, la répartition des deux modèles de jardins ne semble pas significative, elle le devient à l'échelle des villes, mettant en relief une corrélation entre modèle de jardin et tendance sociale de la commune.

L'implantation des jardins détermine également la surface qu'il leur est possible d'occuper. Les jardins partagés, situés majoritairement en cœur de quartier, entre des rues passantes ou en pied d'immeuble, disposent de peu de terrain, ce qui s'accorde avec leur vocation non nourricière et leur récolte effectuée en collectif. Il est très difficile de faire une moyenne des surfaces car elles sont non seulement variées mais toutes organisées de façons différentes : espace entièrement collectif, divisé en parcelles collectives, partage entre un espace collectif et des parcelles collectives ou individuelles... Les informations fournies par les répondant.e.s à l'enquête exploratoire manquent souvent de précision et il est parfois impossible de savoir si la réponse concerne la surface d'une seule parcelle ou de l'ensemble du terrain. Cette difficulté est imputable à un défaut du questionnaire, cette question n'étant pas suffisamment bien posée pour entraîner des réponses utilisables. Quelques données sont néanmoins intéressantes. Les surfaces sont très variables, allant de 70 m<sup>2</sup> à plus de 2 ha. Toutefois la grande majorité des jardins (38 sur 43) font moins de 1 000 m<sup>2</sup>. Environ la moitié des jardins ayant répondu à l'enquête

---

<sup>392</sup> Voir COLLET Anaïs, *Génération de classes moyennes et travail de gentrification : Changement social et changement urbain dans le Bas Montreuil et à la Croix-Rousse, 1975-2005*, 657 pages, Th. Sociologie et Anthropologie, Lyon, 2010.

## Chapitre II

sont divisés entre un espace collectif et de mini-parcelles individuelles. L'autre moitié se divise entre des jardins à un seul espace intégralement collectif et des jardins divisés en parcelles collectives accueillant des groupes distincts (associations, groupes scolaires, personnes âgées...). L'équipement des jardins partagés varie beaucoup d'un espace à un autre. Contrairement aux lotissements de jardins familiaux dans lesquels le choix de l'équipement est laissé à chacun.e des jardinier.e.s, le fonctionnement des jardins partagés valorise l'usage collectif des objets. Des meubles sont présents dans 35 jardins, tout comme des abris collectifs ou cabanes de rangement collectives (tandis que seul 1 jardin est équipé d'abris individuels), des barbecues ou espaces cuisines se rencontrent fréquemment aussi. L'eau courante est présente dans 27 jardins, ce qui n'augmente pas le prix des cotisations – qui restent très inférieures à celles des jardins nourriciers – les surfaces étant bien moindres, la consommation d'eau l'est aussi.

À l'inverse, les lotissements de jardins familiaux sont installés en périphérie, ce qui leur permet de disposer de surfaces bien plus importantes. À nouveau, le manque de précision des réponses empêche de pouvoir établir une comparaison stricte, mais les parcelles individuelles font en moyenne 160 m<sup>2</sup> et sont au minimum 13 par lotissement. Ces lotissements sont pour la majorité équipés d'abris individuels dans chaque parcelle. Le reste de l'équipement est laissé au soin du.de la jardinier.e, autonome sur sa parcelle. Dans les réponses à l'enquête exploratoire, 15 jardins ont accès à un point d'eau (14 sont raccordés à l'eau courante et le dernier possède un puits). Les cotisations sont bien plus élevées que dans les jardins de l'autre type : elles vont de 50 à 360 euros par an pour une cotisation annuelle moyenne de 166 euros. L'écart entre les cotisations des deux tendances de jardin collectif s'explique par leurs vocations différentes : le jardin nourricier vise une production significative, les parcelles y sont bien plus vastes et la cotisation inclut souvent un forfait d'eau.

### II. D. 2. Activités et vie collective

Situés sur des terrains de surfaces différentes, les deux types de jardins divergent également par leur fonctionnement. Les jardins familiaux sont composés de parcelles individuelles regroupées en lotissements. La récolte et la consommation des produits du jardin y sont personnelles. L'activité principale de ces jardins étant la production de fruits et de légumes, les partenariats et événements y sont très peu nombreux, très peu d'activités y prennent place en dehors du jardinage. Les seuls évènements qui y ont lieu sont des repas collectifs ou des évènements très ponctuels liés au jardinage (fête des jardinier.e.s, concours floral, classement des parcelles). Là encore est notable l'héritage des jardins ouvriers qui accueillent en leur sein des repas collectifs et des célébrations valorisant le travail des jardinier.e.s et leur production. La moitié des jardins familiaux ayant répondu à l'enquête ne proposent aucun évènement. De même, les partenariats avec d'autres structures sont rares dans les jardins familiaux. La quasi-totalité des jardins répondants sont fermés au public, n'autorisant que la visite des familles des jardinier.e.s sous leur responsabilité, ou ouvrant occasionnellement sur demande. Parmi toutes les réponses, seul un jardin est véritablement public.

Dans les jardins partagés, au contraire, la diversité d'usages s'accorde avec la variété des équipements : jardins littéraires (cabane à livres, arbre à livres, bibliothèque), jardins artistiques (réalisations artistiques, sculptures, *land art*), jardins d'éducation à l'environnement (bassin aux oiseaux, mare pédagogique, hôtel à insectes, ruches, nichoirs, compost), jardins de loisir (auvents, bancs, tables de ping-pong)... Une partie des jardins partagés dispose aussi de jeux et / ou de bacs à sable à destination des enfants, ce qui illustre la vocation familiale de certains de ces espaces. De nombreux et divers événements et activités y prennent place. Seuls 4 jardins sur les 43 ayant répondu à l'enquête n'accueillent aucun événement – 3 d'entre eux étant de création récente (2012-2013) et n'ayant peut-être pas encore mis en place d'activités. La majorité des jardins répondants accueille plus de 4 événements différents. On retrouve en priorité les repas collectifs et les fêtes de quartier, suivis de près par les expositions et spectacles, les projections / débats et



une grande variété d'activités (animations, concerts, accueil de maisons de retraite, accueil de crèches, lecture de contes, visite d'un peintre pour enfants, ateliers de bricolage, jeux quiz, ateliers nature, inaugurations, échanges de graines et de boutures, fête du printemps...). La majorité des jardins partagés entretient des partenariats avec d'autres structures. Les associations de quartier et les groupes scolaires sont fréquemment les premiers partenariats mis en place. Ils sont suivis par des AMAP, centres de loisirs et établissements de santé (foyer post-cure, hôpital psychiatrique). Comme je l'ai montré plus haut<sup>393</sup>, la majorité des jardins sont ouverts à tou.te.s. Les jardinier.e.s sont d'ailleurs chargé.e.s d'assurer un accueil des visiteur.e.s, que cela soit stipulé dans le règlement ou admis de façon informelle.

La profusion d'activités et l'importance accordée aux événements culturels dans la programmation des jardins partagés les distinguent du fonctionnement des jardins familiaux focalisé sur le jardinage et les événements liés au jardin et aux récoltes. La division entre les deux modèles de jardinage collectif urbain peut donc être résumée ainsi : aux jardins *culturels* privilégiant la programmation d'événements s'opposent des jardins *nourriciers* dont la production et la récolte constituent les activités les plus importantes. La typologie *jardins culturels* / *jardins nourriciers* me semble pertinente pour saisir les différences de fonctionnement et d'enjeux entre les deux modèles de jardins et plus évocatrice que les termes « partagés » et « familiaux » qui ne désignent pas la différenciation de ces jardins de manière spécifique.

Les jardins familiaux de l'enquête sont presque tous gérés par la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs (FNJFC), qui a succédé en 1952 à la Ligue du Coin de Terre et du Foyer (LCTF), fondatrice et gestionnaire des jardins ouvriers français à partir de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Il existe donc, même du point de vue de la gestion associative, une réelle filiation entre les anciens jardins ouvriers et les actuels jardins familiaux. Un jardin a pour association gestionnaire Le Jardin du Cheminot, une autre structure majeure de l'histoire des jardins ouvriers, créée en 1942, d'abord réservée aux employé.e.s du secteur ferroviaire, aujourd'hui

---

<sup>393</sup> Voir II. C. 1.

ouverte à tou.te.s. Enfin, le dernier jardin n'est géré par aucune association mais par un organisme d'Habitations à Loyer Modéré. Le nombre d'adhérent.e.s de l'association gestionnaire ne se confond pas avec le nombre de jardinier.e.s puisque la FNJFC et le Jardin du Cheminot ont la charge des centaines de lotissements et comptent donc de très nombreux adhérent.e.s. Le nombre de jardinier.e.s d'un lotissement correspond approximativement au nombre de parcelles, tout en considérant que souvent, bien qu'un.e seul.e jardinier.e soit inscrit.e pour occuper une parcelle, plusieurs membres de sa famille ou ami.e.s jardinent avec lui.elle ou profitent du jardin.

Les jardins partagés, s'ils sont en général inscrits au sein de réseaux tels que le Jardin dans Tous Ses États, ne disposent pas d'une structure centralisée telle que la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs pour gérer leur fonctionnement. Certaines municipalités mettent en place des dispositifs d'encadrement comme par exemple la Charte Main Verte de la Ville de Paris mais les associations locales de chacun des jardins restent autonomes. La majorité d'entre eux sont gérés par des associations qui leur sont spécifiquement rattachées et portent le même nom. Elles peuvent avoir été fondées en amont du projet ou après sa mise en place, lors d'une passation de la mairie ou de la structure en charge<sup>394</sup>. Quelques jardins sont gérés par des associations qui leur préexistaient et dont l'action dépasse le cadre du jardinage. Il s'agit de structures d'œuvre sociale, culturelle ou d'innovation urbaine. Le jardin vient alors s'ajouter à un ensemble de projets parmi lesquels il s'intègre<sup>395</sup>. Il y a là une grande différence avec la tendance des jardins familiaux pris en charge par de grosses associations fonctionnant en réseau. Alors que pour ces jardins, tout est centralisé, y compris les demandes de parcelles et les adhésions, la gestion des jardins partagés par de petites associations composées des seul.e.s jardinier.e.s joue forcément un rôle dans les procédures de recrutement de nouveaux.elles membres et d'attribution des parcelles. Cette différence transparaît aussi dans le décompte des jardinier.e.s, qui se confond, dans

---

<sup>394</sup> Par exemple, dans le cas du 56, ce sont les architectes de l'Atelier d'Architecture Autogérée qui étaient en charge de la gestion du jardin jusqu'en 2013, voir II. C. 2.

<sup>395</sup> À Aubervilliers, par exemple, l'Association pour le Logement des Jeunes (ALJ93) a mis en place en décembre 2013 un jardin afin de proposer aux jeunes logé.e.s par l'association une activité de sociabilité intergénérationnelle.

le cas des jardins partagés avec le nombre d'adhérent.e.s à l'association (à l'exception d'une grosse association culturelle qui a comptabilisé ses adhérent.e.s dans tous les domaines d'action qu'elle recouvre), ce qui n'est pas le cas pour les jardins familiaux dépendants de la FNJFC. Le nombre d'adhérent.e.s jardinier.e.s des jardins partagés varie de 17 à 340, avec une moyenne de 72 membres.

Les jardinier.e.s sont majoritairement des femmes dans 23 des jardins partagés de l'enquête, dont 12 pour lesquels elles représentent au moins 70% des effectifs de jardiniers. Dans 11 jardins, les jardinier.e.s se distribuent équitablement entre femmes et hommes. Les discussions avec les membres de jardins partagés révèlent qu'en général, dans les cas de couples hétérosexuels inscrits, ce sont d'abord les femmes qui ont rejoint l'association puis y ont amené leur compagnon. Les jardins partagés sont plutôt des jardins féminins, à l'inverse des jardins familiaux dans lesquels les hommes sont majoritaires, allant jusqu'à représenter 70 % des effectifs pour 7 jardins. Ici encore est notable la filiation avec les jardins ouvriers des origines qui étaient avant tout des jardins d'hommes. Cette tendance semble se nuancer dans certains des jardins familiaux les plus récents où les femmes tendent à être aussi présentes que les hommes, voire même davantage.

### II. D. 3. Objectifs et discours

*« On ne fait pas beaucoup de jardinage, on fait beaucoup plus » (discussion au 56)*

La question « quel.s est.sont l'.les objectif.s du jardin ? » provoque deux types de réponses chez les membres de jardins familiaux : un objectif *agricole*, le jardin offrant le « plaisir de cultiver la terre », la possibilité « récolter ses propres légumes » et de « manger une nourriture saine » ; et un objectif *social* permettant de « se détendre », de développer « la convivialité » et de « se ressourcer contre les difficultés quotidiennes ». Un jardinier souligne l'importance de « faire durer le lieu le plus longtemps possible ». Sa réponse évoque les menaces d'opérations foncières qui pèsent sur les lotissements. En effet, les jardins familiaux restent caractérisés par la précarité de leur installation et par l'incertitude des jardinier.e.s devant

l'avenir du terrain qu'ils.elles cultivent et investissent<sup>396</sup>. À l'inverse, en ce qui concerne les jardins partagés, les objectifs cités par les responsables de jardins mettent de côté la production alimentaire qui, si elle n'est pas inexistante<sup>397</sup>, reste limitée, en accord avec la tendance de jardins non nourriciers. La nature est toutefois mise en avant par quelques réponses mais plutôt du point de vue de l'éducation des citoyens à l'environnement et aux pratiques culturelles. Pour plus d'un tiers des jardins partagés, la même expression de « *lien social* » est citée comme objectif. Cette homogénéité du discours est étonnante, et doit attirer l'attention. En effet, ainsi que l'explique Jean-Claude Kaufmann, « une telle étroitesse du lexique [...] est toujours révélatrice d'un processus social fort et nettement dessiné »<sup>398</sup>. La création de lien social étant une visée explicitement revendiquée par la Mairie de Paris et reprise par d'autres communes à propos des jardins partagés, il est possible que ce discours institutionnel ait été intégré par les jardinier.e.s eux.elles-mêmes, qui réemploient ainsi les catégories des employé.e.s de la Ville pour décrire des pratiques qu'ils.elles définissent pourtant comme autogérées.

D'une manière générale, des expressions très proches se répètent, focalisées sur la rencontre, la convivialité : « réunir les gens autour d'un projet commun », « faire se rencontrer les gens », « l'échange, la convivialité », « être accessible et ouvert

---

<sup>396</sup> On retrouve cette incertitude dans la totalité des réponses au questionnaire. Les conditions d'occupation des jardins partagés comme familiaux sont encadrées le plus souvent par des conventions d'occupation / d'usage / de mise à disposition voire ne sont pas encadrées du tout pour une dizaine de jardins. D'une manière générale, l'imprécision des réponses, voire l'absence de réponse montre que les jardinier.e.s, qui sont plus précis.es dans le reste du questionnaire, ne sont que peu informé.e.s sur leurs conditions d'occupation qu'ils.elles qualifient souvent de « précaires ». Ils.elles n'ont visiblement aucun recours administratif sur le terrain qu'ils.elles occupent et investissent, ou en tout cas, n'ont pas connaissance de leurs droits (la loi ne protège pas les jardins collectifs, elle garantit uniquement aux jardinier.e.s de se voir proposer un autre terrain en cas de délogement). La précarité est une caractéristique commune à l'ensemble des jardins collectifs urbains.

<sup>397</sup> Une dimension alimentaire au sens large existe dans les jardins partagés. Il ne s'agit pas, pour les jardinier.e.s, de produire des denrées en quantité suffisante pour compléter leurs apports alimentaires mais l'alimentation fait néanmoins partie de leurs préoccupations : des réflexions sont engagées sur la nutrition et la qualité des produits. Dans la même tendance, les jardinier.e.s apportent une attention particulière aux recettes de cuisine, qu'ils aiment échanger et commenter. Cette attention s'est concrétisée dans la publication d'un livre de recettes réalisé par le Potager des Oiseaux avec la participation de nombreux autres jardins partagés à l'occasion des dix ans de la Charte Main Verte.

<sup>398</sup> KAUFMANN Jean-Claude, *La trame conjugale, Analyse du couple par son linge*, Paris, Nathan, 1992, p. 33.

au maximum », « lieu convivial et calme où les gens peuvent faire connaissance entre eux, connaissance avec les règles collectives », « le partage : expérience, bons moments, coups de main », « le vivre ensemble », « jardin de voisinage », « partage, lien social », « un endroit convivial où rencontrer des gens ». Cette notion de lien, récurrente, s'accompagne de la valorisation d'une certaine diversité : « lieu ouvert sur le quartier favorisant les rencontres entre générations, entre les cultures », « créer du lien social transversal en direction des différentes populations de la ville, créer de la convivialité », « inter culturalité, inter générationnalité », « mélange des cultures / milieux sociaux / générations », « rendre vivable l'entassement en ville [...], l'objectif est d'arriver à supporter les autres et particulièrement ses voisins qui sont non choisis », « échanges entre habitants de toutes générations ». La question de la solidarité apparaît aussi, visant à combattre l'isolement : « permettre à des personnes isolées de retrouver un lien social », « resocialiser les personnes », « permettre que se rencontrent des riverains des quatre communes de l'Est parisien », « créer un lieu social et solidaire, plateforme de citoyenneté ». L'idée de l'apaisement offert par le jardin dans la ville est marquante : « la paix », « lieu de vie, havre de paix, ressourcement », « participer à un usage paisible de l'espace public ». Transparaissent ici des valeurs sociales qui seront omniprésentes dans le discours des enquêtés lors de la passation de questionnaires, de l'observation, de discussions informelles ou d'entretiens. Caractéristique de l'engagement associatif des classes moyennes, la volonté de développer une convivialité au sein du quartier, de tisser des liens avec ses voisins sera soulignée à maintes reprises malgré des pratiques de repli allant à l'encontre de ce discours<sup>399</sup>.

Les objectifs sociaux sont souvent accompagnés d'évocations du jardinage, mais contrairement aux jardins familiaux nourriciers, l'objectif n'est pas la production, mais davantage le loisir et surtout l'éducation à l'environnement<sup>400</sup>, aux bonnes pratiques écologiques : « détente, rencontre et initiation à l'agriculture bio », « assouvir sa passion de la nature et du jardinage », « insuffler dans le quartier un

---

<sup>399</sup> Voir i2.

<sup>400</sup> Sachant que la dimension éducative est aussi présente dans d'autres domaines que le seul jardinage : « développer les échanges de pratiques et favoriser le terrain éducatif, valoriser les initiatives artistiques des habitants », « pédagogie », « culture, plusieurs sens du terme », « faire du collectif, de l'apprentissage (éducation populaire) ».

## Chapitre II

mouvement vers un développement plus durable, animer le quartier, améliorer la gestion des déchets », « retrouver la nature en milieu urbain », « sensibilisation ou formation aux enjeux écologiques », « cultiver des plantes et du lien social », « traitement des déchets », « composter ses déchets », « faire découvrir à des citoyens la nature et les pratiques culturelles », « partager et échanger tant des végétaux : graines, plants, boutures, que des savoir-faire dans le domaine du jardin d'ornement, du jardin potager », « utiliser des méthodes de culture respectueuses de l'environnement ». L'introduction des valeurs écologiques tend parfois au militantisme, à une réflexion plus aboutie sur le projet urbain, sur la participation citoyenne à la ville : « réintroduire du végétal en ville, permettre aux citoyens d'avoir un contact avec la terre, être actif-acteur de son quartier, avoir la possibilité de lancer des projets », « réappropriation de l'urbain », « ouverture sur le quartier, végétalisation militante, défense d'une certaine idée de la ville, pédagogie à l'écologie et à des valeurs douces (convivialité, troc, don) ».

Cette question ouverte du questionnaire a permis de saisir la richesse des réponses concernant les jardins partagés, richesse qui témoigne d'une habilité à réfléchir à la pratique du jardinage collectif, et à la relier à des thématiques urbaines et sociales actuelles. Je montrerai plus loin comme ces objectifs, que l'on peut articuler autour de trois grands pôles (lien social, vie locale et écologie) sont significatifs de l'engagement associatif d'une certaine fraction de la population et participent ainsi à la création d'un espace social centré et replié sur les personnes qui en font partie.

Ce deuxième chapitre a précisé les origines des jardins partagés, nés dans les années 1970 en tant que *community gardens* en Amérique du Nord, puis, une vingtaine d'années plus tard, exportés en France où l'efficace réseau d'instances de promotions qui s'est mis en place a permis leur diffusion rapide sur le territoire. Ces jardins partagés, conçus et décrits comme des lieux de création de lien social et de respect de l'environnement, ne sont pas exempts de positionnements idéologiques. En effet, leur mise en place dans des espaces vacants du tissu urbain relève de la prescription d'usage et établit une hiérarchie entre des occupant.e.s souhaité.e.s et d'autres qui le sont moins. De même, le jardin partagé questionne la

## Chapitre II

notion d'espace public : comment définir un lieu que l'on est censé s'approprier tout en lui gardant une dimension publique ? La fin du chapitre dresse une comparaison entre les deux modèles de jardinage urbain collectif étudiés dans cette première partie. Cette comparaison a permis d'introduire une proposition de typologie distinguant des jardins *culturels* – les jardins partagés, dont l'activité est axée avant tout sur les événements culturels – et des jardins *nourriciers* – les jardins familiaux, basés en priorité sur la production alimentaire<sup>401</sup>. Si l'expression « jardins partagés » sera conservée dans la suite de ce travail pour une meilleure clarté du propos, il me semblait important de signaler ces critères (culturel et nourricier) qui, à mon sens, opèrent une stricte différenciation entre jardins partagés et familiaux.

L'objet de la partie intermédiaire suivante sera l'explicitation de la notion de lien social, largement mobilisée dans les discours à propos des jardins partagés. Que recouvre cette notion d'un point de vue sociologique ? Comment est-elle employée par les jardinier.e.s dans leurs descriptions de leurs activités au jardin partagé ?

---

<sup>401</sup> Voir en annexe un tableau des jardins répondants classés selon cette typologie.

CHAPITRE INTERMÉDIAIRE 1

---

*Jardin partagé et lien social*

Comme cela a déjà été souligné dans le chapitre précédent, le « lien social » est très largement évoqué dans les réponses à l'enquête exploratoire par questionnaire à propos des objectifs des jardins partagés<sup>402</sup>. Il est cité spontanément par plus d'un tiers des répondant.e.s en réponse à la question « quel.s est.sont l'.les objectif.s du jardin partagé ? » Les entretiens et discussions informelles avec les jardinier.e.s ainsi que l'observation de plusieurs situations de présentation des jardins par leurs membres corroborent ce résultat. La « création de lien social », « positivement marquée dans l'air du temps »<sup>403</sup> apparaît comme une visée revendiquée de l'activité de jardinage urbain partagé. Cette redondance entre en adéquation avec l'omniprésence du lien social dans les discours sur la ville. Les médias, le personnel politique, mais aussi les professionnel.le.s de la planification urbaine évoquent très régulièrement cette notion qui, utilisée aussi dans la recherche en sciences humaines, bénéficie d'une aura de scientificité lui permettant de promouvoir des idéaux de cohésion et de solidarité sans susciter d'ironie ou de scepticisme<sup>404</sup>. Une recherche menée par Philippe Genestier dans la base de données du Centre National de la Recherche Scientifique montre que 342 articles écrits les vingt dernières années contiennent l'expression « lien social » dans leur titre<sup>405</sup>. Ce même chercheur souligne également que pour une simple recherche en librairie apparaissent presque une centaine d'ouvrages récents qui comportent l'expression dans leur titre<sup>406</sup>. L'analyse des prises de parole gouvernementale depuis les années 1990 fait aussi émerger la même tendance<sup>407</sup>.

Cette notion se voit donc mobilisée dans des registres et par des interlocuteur.rice.s différent.e.s, ce qui la rend d'autant plus délicate à employer qu'elle constitue une

---

<sup>402</sup> Il s'agit même souvent de l'entière expression « création de lien social ».

<sup>403</sup> GENESTIER Philippe, « L'expression « lien social » : un syntagme omniprésent, révélateur d'une évolution paradigmatique », *in.*, *Espaces et Sociétés* n°126 *Les lieux des liens sociaux*, Paris, Érès, 2006, p. 27.

<sup>404</sup> *Ibid.*, p. 28.

<sup>405</sup> *Ibid.*, p. 20.

<sup>406</sup> *Ibid.*, p. 20.

<sup>407</sup> *Ibid.*, p. 21.



catégorie à la fois scientifique et indigène, utilisée par les sociologues et par les enquêté.e.s du fait de sa forte présence dans les discours publics. De plus, bien que largement cité, le lien social n'est pas pour autant défini. Si Pierre-Yves Cusset y voit « l'ensemble des relations personnelles, des normes des valeurs et des règles communes qui relient les individus »<sup>408</sup>, selon les interlocuteur.rice.s, le lien social peut recouvrir des modes de relations très différents. Il convient donc, avant d'aller plus loin, d'explicitier d'une part ce que recouvre le lien social et d'autre part la façon dont il s'articule avec les représentations associées aux jardins partagés. En effet, la récurrence du terme « lien social » dans les discours municipaux, associatifs et médiatiques à propos des jardins partagés a contribué à mon intérêt pour ces jardins en début de thèse, me semblant révélatrice d'un processus social à approfondir. J'ai par la suite découvert que les jardinier.e.s eux.elles-mêmes sont très nombreux.ses à employer cette catégorie de « lien social » et à la citer comme objectif du dispositif jardin partagé. Ce chapitre intermédiaire s'intéressera dans un premier temps au lien social du point de vue des sociologues. Il s'agira de présenter différentes approches théoriques du lien social, depuis les recherches d'Émile Durkheim jusqu'aux sociologues contemporain.e.s. Les divers positionnements évoqués, sans être exhaustifs, permettront de focaliser l'attention sur plusieurs aspects de cette notion<sup>409</sup>. Dans un deuxième temps, le lien social sera approché à travers les discours des enquêté.e.s jardinier.e.s qui le mobilisent largement. L'objectif de ce chapitre intermédiaire est donc de parvenir à confronter les catégories scientifique et indigène du lien social afin d'aboutir à des éléments de définition fixés pour la suite du travail.

### *Plan du chapitre*

i1. A. Perspectives sociologiques de la notion de lien social

i1. B. Mise en scène d'une image de marque des jardins : discours du lien social

---

<sup>408</sup> CUSSET Pierre-Yves, 2006, *op. cit.*, p. 21.

<sup>409</sup> Afin de respecter la pensée des auteurs cités, le vocabulaire de chacun sera utilisé. Néanmoins, pour la suite de ce travail, je privilégierai le terme d'acteur.rice qui s'accorde avec mon propre positionnement théorique.

i1. A. Perspectives sociologiques de la notion de lien social<sup>410</sup>

i1. A. 1. Premières approches : deux manières de « faire société »

« *Des individus sont liés les uns aux autres qui, sans cela, seraient indépendants ; au lieu de se développer séparément, ils concertent leurs efforts; ils sont solidaires et d'une solidarité qui n'agit pas seulement dans les courts instants où les services s'échangent, mais qui s'étend bien au-delà.* »<sup>411</sup>

Les prémices de la sociologie centrent les interrogations autour du « faire société ». L'utilisation de l'expression « lien social » n'est alors pas aussi généralisée qu'aujourd'hui. Les questionnements convergent néanmoins : il s'agit de comprendre, devant les mutations de la modernité - et en particulier, les conséquences de la révolution industrielle - qui autonomisent l'individu<sup>412</sup>, comment celui-ci peut continuer à se sentir membre d'une société cohérente et solidaire. Les philosophes des Lumières avaient déjà posé les prémisses de cette réflexion, s'appuyant sur une forme de contrat passé entre la société et l'individu, lequel se devrait de restituer une partie de ce qu'il aurait reçu du collectif tout en restant aussi libre qu'auparavant<sup>413</sup>. La sociologie naissante s'attache à définir la société par le type de solidarité qui règne entre ses membres.

Ainsi, à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, Émile Durkheim s'interroge sur le fait que « tout en devenant plus autonome, l'individu dépende plus étroitement de la société »<sup>414</sup>. Faisant sienne la question de la solidarité, il distingue les sociétés à solidarité mécanique de celles à solidarité organique apparues avec la modernité. La solidarité mécanique se construit sur un vif sentiment d'appartenance et sur l'adhésion de tous ses membres à une conscience collective forte reposant sur des valeurs partagées. Les individus, peu différenciés, évoluent ainsi en parfaite cohésion. À l'inverse, la

---

<sup>410</sup> Une part importante des notions mobilisées dans ce chapitre intermédiaire est issue du séminaire de Serge Paugam *Formes inégales de l'intégration* suivi à l'EHESS de novembre 2012 à mars 2013.

<sup>411</sup> DURKHEIM Émile, *De la division du travail social*, Paris, Alcan, 1893, p. 63.

<sup>412</sup> Bien que j'utilise le terme d'acteur.rice, j'emploierai dans cette partie le même lexique que les auteurs mobilisés afin de ne pas trahir leurs pensées.

<sup>413</sup> Voir notamment ROUSSEAU Jean-Jacques, *Du contrat social*, Paris, Flammarion, 2001, p. 57.

<sup>414</sup> DURKHEIM, Émile, *De la division du travail social*, Paris, Presses Universitaires de France, 2007 (1ère édition 1893), p. XLIII.

solidarité organique est constituée d'individus fonctionnant en complémentarité, à la manière des organes du corps humain. Cette complémentarité est une conséquence de la division du travail social, qui intervient lorsque le groupe s'agrandit : à la densité morphologique s'ajoute la densité morale et la cohabitation d'individus peu différenciés devient impossible. Il leur est donc indispensable de se spécialiser. Ces individus modernes, plus mobiles, plus intelligents, tendent à s'émanciper de l'emprise du groupe, et à amoindrir la solidité des liens qui les y lient. Ces liens perdurent malgré tout car la diversification rend les individus membres d'un système au sein duquel ils sont complémentaires et donc interdépendants. Émile Durkheim illustre également la différenciation des sociétés à solidarité mécanique et organique par le domaine du droit, la réponse à une transgression entraînant des réponses différentes selon le type de solidarité. Dans les sociétés à solidarité mécanique, la transgression d'une règle entraîne l'exercice d'un droit répressif, qui vise à punir l'individu déviant, « criminel parce qu'il froisse la conscience commune »<sup>415</sup> afin de rétablir les normes du groupe<sup>416</sup>. Les sociétés à solidarité organique, quant à elles, sanctionnent la transgression par l'exercice d'un droit restitutif, qui corrige la déviance et favorise la réintégration du déviant dans le système social<sup>417</sup>.

L'approche de la société par la différenciation en deux modèles de solidarité apparaît aussi chez Ferdinand Tönnies qui l'exprime par l'opposition entre la communauté (*Gemeinschaft*) et la société (*Gesellschaft*). L'idée de communauté implique un fonctionnement proche de la solidarité mécanique d'Émile Durkheim, ses membres sont peu différenciés et leurs consciences agrégées ensemble. La communauté se développe à partir du cercle familial<sup>418</sup> et répond à une forme de volonté que Ferdinand Tönnies décrit comme organique, basée sur les habitudes et la mémoire<sup>419</sup>. Le travail se fait en commun<sup>420</sup> à l'exclusion de toute dimension de

---

<sup>415</sup> *Ibid.*, p. 48.

<sup>416</sup> *Ibid.*, p. 53..

<sup>417</sup> *Ibid.*, p. 83.

<sup>418</sup> TÖNNIES Ferdinand, *Communauté et société. Catégories fondamentales de la sociologie pure*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010 (1887), p. 11.

<sup>419</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>420</sup> *Ibid.*, p. 15.

propriété individuelle<sup>421</sup>. La société, en revanche, repose sur des liens plus faibles et éphémères, essentiellement motivés par l'intérêt<sup>422</sup>. Les rapports entre individus y sont de l'ordre du contrat et mus par une volonté réfléchie, rationnelle. Ferdinand Tönnies, comme Émile Durkheim, ne considère pas le rapport entre les deux types de sociétés décrits comme une succession nécessairement historique. Les deux modèles de communauté et de société peuvent être amenés à coexister. Leurs différences sont imputables avant tout à une évolution morphologique : selon l'auteur, un groupe grandissant a tendance à spécialiser ses membres et à transformer les liens qui les unissent afin d'en permettre la subsistance.

La représentation dichotomique du « faire société » se retrouve à nouveau chez Max Weber pour qui elle se partage entre la communalisation et la sociation. La communalisation repose sur un sentiment d'appartenance profondément subjectif qui, avec le développement de la civilisation, tend à s'amoinrir, laissant place à un autre type de relationnel, motivé rationnellement, la sociation :

« Au fur et à mesure que se multiplient les possibilités offertes par la vie, l'individu supporte de plus en plus difficilement d'être lié aux formes de vie strictes et indifférenciées que la communauté prescrit et il désire de plus en plus faire sa vie individuellement et jouir à son gré des profits que lui permettent ses capacités propres »<sup>423</sup>.

Les motivations de l'action et des relations humaines aboutissent chez Max Weber à une typologie de l'action. Celle-ci se répartit en quatre types idéaux : le type traditionnel (l'action suit la tradition), le type affectuel (l'action est déterminée par le lien affectif à autrui), le type rationnel en valeur (l'action permet à l'acteur d'être en cohérence avec ses valeurs), et le type rationnel en finalité (l'action vise un but spécifique avantageux pour l'acteur). Les deux premiers types, traditionnel et affectuel, sont liés à la communalisation, basée sur la volonté organique, un fort sentiment d'appartenance, un esprit communautaire<sup>424</sup>. En revanche, les deux types rationnels, en valeur et en finalité, dénotent une volonté réfléchie, qui s'affranchit

---

<sup>421</sup> *Ibid.*, p. 27.

<sup>422</sup> *Ibid.*, p. 45.

<sup>423</sup> WEBER Max, *Économie et société*, Paris, Pocket, 1995 (1921), p. 109.

<sup>424</sup> *Ibid.*, p. 79.

de l'esprit du groupe<sup>425</sup>. Ils sont associés à la sociation. Max Weber, tout comme Ferdinand Tönnies et Émile Durkheim, tend ainsi à expliciter ce qui unit les hommes – ce que l'on peut considérer comme lien social en tant qu'ensemble des relations entre les membres d'une société ainsi que les normes qui font cette société – selon deux modèles différenciés, reposant sur des formes de solidarité opposées. La taille du groupe social serait significative dans l'explication du modèle de fonctionnement d'une société : un groupe plus large étant associé, chez les trois auteurs, à une spécialisation et à une individualité plus forte. Chez d'autres auteurs, cette spécialisation croissante réside dans la multiplication des appartenances, il ne s'agit pas alors de lien social mais de liens sociaux.

### i1. A. 2. Du lien social aux liens sociaux : la multi-appartenance

*« Quatre types de liens sont complémentaires et entrecroisés. Ils constituent le tissu social qui enveloppe l'individu. Lorsque ce dernier décline son identité, il peut faire référence aussi bien à sa nationalité (lien de citoyenneté), à sa profession (lien de participation organique), à ses groupes d'appartenance (lien de participation électorale), à ses origines familiales (lien de filiation) »<sup>426</sup>*

Pour Georg Simmel, le fait de « faire société » est déterminé par ce qu'il désigne comme l'action réciproque des individus. Étudiant les formes d'action réciproque<sup>427</sup>, qu'elle soit durable ou éphémère, complexe ou élémentaire, il conclut qu'elle est fonction de la taille du groupe. Ici encore, la morphologie sociale détermine le type d'interactions en place. Comme les auteurs présentés ci-dessus, Georg Simmel considère que plus un groupe est grand, plus il est nécessaire que ses membres mettent en place des règles afin de maintenir la cohésion. La vie moderne, et en particulier les processus d'urbanisation et d'industrialisation, ont pour Georg Simmel transformé des modes de relations précédemment basés sur une proximité

---

<sup>425</sup> *Ibid.*, p. 78.

<sup>426</sup> Entretien avec Serge Paugam, ENS Lyon, <http://ses.ens-lyon.fr/le-lien-social-entretien-avec-serge-paugam-158136.kjsp> (consulté le 30/07/2015).

<sup>427</sup> LETONTURIER Éric, « Sociologie des réseaux sociaux et psychologie sociale : Tarde, Simmel et Élias » *in.*, Hermès, la revue n°41 *Psychologie sociale et communication*, Paris, CNRS Éditions, 2005, p. 44. Voir aussi SIMMEL Georg, *Sociologie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999 (1908), p. 414.

géographique. L'appartenance à une communauté n'est alors plus la résultante d'une assignation (communauté héritée) mais d'une démarche de l'individu visant à servir ses intérêts (communauté acquise). La modernité a donc participé à reconfigurer les liens sociaux. Si cette perspective est proche de celles décrites par Émile Durkheim, Ferdinand Tönnies et Max Weber, l'originalité de Georg Simmel réside dans son approche par les cercles sociaux – c'est-à-dire les groupes d'appartenance distincts - dont l'imbrication conditionne la société, mais détermine aussi ce qui fait un individu. Dans une communauté traditionnelle, tout comme chez un individu jeune et non émancipé, les cercles sociaux sont plutôt resserrés. Déterminés par la proximité géographique, ils tendent à se superposer, dénotant un faible degré d'autonomie. En revanche, une communauté dite « d'intérêts » se définit par une diversification des cercles sociaux qui la composent. Plus vastes, les cercles sont affranchis de leur inscription géographique, et peuvent se croiser sans se superposer chez un même individu, qui sera ainsi défini par l'entrecroisement unique de ses appartenances<sup>428</sup>. L'individu urbain, en particulier, est amené, selon Georg Simmel, à faire partie d'un grand nombre de cercles sociaux distincts. Il peut ainsi satisfaire les mêmes besoins que dans une communauté traditionnelle, selon des modalités différentes engendrées par la pluralité de ses appartenances.

Norbert Élias s'intéresse, tout comme Georg Simmel, à la multiplicité des appartenances constituant les individus. Il substitue à la représentation des différents cercles sociaux l'image du filet qui induit une définition différente du lien social. Le filet figure l'entrecroisement des relations humaines, il est la somme de tous les rapports sociaux attachés entre eux. Chaque modification du filet impacte chacun des fils. Réciproquement, la transformation d'un seul fil a des répercussions sur l'ensemble du filet. Ainsi, si chacun des liens entre un individu et les autres est unique, il peut potentiellement avoir des conséquences sur l'ensemble du réseau au sein duquel est inscrit cet individu. De même, un bouleversement de ce réseau modifiera chacune des relations entre l'individu et les autres membres. Il est à souligner que pour Norbert Élias, les liens sociaux ne prennent pas place exclusivement entre les individus eux-mêmes mais également entre les individus et

---

<sup>428</sup> *Ibid.*, p. 45.

l'ensemble des symboles qu'ils sont susceptibles de charger d'une connotation affective (comme par exemple les drapeaux dans une forme de lien à la patrie)<sup>429</sup>. La métaphore du filet utilisée par Norbert Élias pour décrire les relations à l'intérieur des sociétés humaines se transforme chez Serge Paugam en corde tressée de quatre fils qui désignent les différents domaines d'exercice du lien social. Selon l'auteur, les différents types de liens sociaux permettent à la société de répondre aux besoins des individus en protection et en reconnaissance. La protection recouvre l'ensemble des ressources potentiellement mobilisables par l'individu pour surmonter les difficultés qu'il peut éventuellement rencontrer dans son parcours de vie<sup>430</sup>. La reconnaissance est un processus par lequel l'individu, à travers une interaction avec autrui, est reconnu en tant qu'être digne de valeur<sup>431</sup>. Dans les sociétés traditionnelles, les solidarités prennent place au niveau familial. L'individu, fortement intégré à l'intérieur de sa famille, lui est lié pour sa protection et pour sa reconnaissance. La modernité, et en particulier la mise en place de systèmes collectifs de solidarité et de redistribution comme l'affiliation à un régime général d'assurances sociales ont rendu caduque le lien à la famille dans le cadre de la protection face aux aléas de la vie. Protégé à titre personnel, l'individu s'est autonomisé et a pu multiplier les liens faibles au détriment des liens forts<sup>432</sup>. La multi-appartenance diversifiée, a quant à elle conduit les individus à rechercher la reconnaissance comme un « enjeu autonome », tributaire des échanges de la vie sociale pour être satisfaite<sup>433</sup>.

Les quatre types de liens sociaux apportant la protection et la reconnaissance aux individus interviennent dans différents domaines de la vie sociale.

*Le lien de filiation* est la relation à la famille, qu'elle soit biologique ou adoptive. Aux fondations des relations sociales dès l'enfance, la qualité de ce lien impacte fortement les capacités relationnelles et affectives futures.

---

<sup>429</sup> ÉLIAS Norbert, *Qu'est-ce que la sociologie ?* La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 1991 (1970), p. 164.

<sup>430</sup> PAUGAM Serge, *Le lien social*, Paris, Presses Universitaires de France, 2009, p. 63.

<sup>431</sup> *Ibid.*, p. 63.

<sup>432</sup> Mark Granovetter propose une théorie de ces liens faibles (*weak ties*) dont l'efficacité serait plus forte que celle des liens forts pour plusieurs situations étudiées empiriquement, notamment la diffusion d'informations professionnelles, voir GRANOVETTER Mark, « The Strength of Weak Ties » *in.*, *American Journal of Sociology* vol. 78, 1973, p. 1373.

<sup>433</sup> PAUGAM, 2009, *op. cit.*, p. 79.

*Le lien de participation élective* recouvre toutes les formes de socialisation hors de la famille basées sur le choix de groupes d'appartenance, qu'ils soient amicaux, associatifs, religieux, culturels...

*Le lien de participation organique* est lié à l'intégration au sein du milieu scolaire et professionnel. Il induit un rapport au travail, à l'emploi, mais aussi au régime de protections sociales déterminé par le statut professionnel.

Enfin, *le lien de citoyenneté*, considéré comme surplombant, réside dans le sentiment d'appartenance à une nation, ainsi que l'adhésion au principe des droits et des devoirs liés à cette appartenance. Ces quatre liens sont complémentaires et forment ensemble le lien social dans sa globalité. Ils ne sont pas forcément tous aussi solides les uns que les autres. Ainsi, la rupture d'un lien peut entraîner le surinvestissement d'un autre en compensation, ce qui ne constitue pas en soi un processus dangereux pour l'individu. En revanche, la rupture cumulative de plusieurs liens peut être dommageable pour l'individu puisqu'elle entraîne un risque de déficit de la protection et de la reconnaissance nécessaires à son équilibre. C'est ce que Serge Paugam désigne sous le terme de disqualification sociale : l'individu se trouve « à la fois vulnérable face à l'avenir et accablé par le poids du regard négatif qu'autrui porte sur lui »<sup>434</sup>.

L'approche des liens sociaux proposée par Serge Paugam me semble être très pertinente dans le cadre de ce travail de thèse. C'est en effet accompagnée de cet outillage théorique que j'ai pu examiner le jardin partagé comme dispositif de création de lien social tel qu'il est décrit dans les discours municipaux, associatifs et des jardinier.e.s eux-mêmes. L'attention portée par l'auteur aux besoins sociaux est féconde et se rapproche des préoccupations intervenant dans la planification urbaine présidant à la mise en place de jardins partagés. De même, la définition du lien de participation élective correspond aux descriptions que font les jardinier.e.s de leur engagement au jardin partagé. Cet engagement semble d'ailleurs venir compenser d'autres types de liens affaiblis pour certain.e.s des jardinier.e.s : le lien de participation organique, mis à mal par le départ à la retraite, ou encore le lien de filiation, pour des jardinier.e.s au mode de vie solitaire. Enfin, cette position

---

<sup>434</sup> *Ibid.*, p. 102.



théorique permet de se dégager de la dichotomie collectif / individuel pour simplement interroger ce qui fait lien social dans la société contemporaine et dans quelle mesure les jardins partagés peuvent ou non y contribuer. La notion d'individualisme reste toutefois à interroger. En effet, les discours à propos des jardins partagés valorisent leur apport au lien social en opposition à une société décrite négativement comme « individualiste ». Cependant, du point de vue de sociologues comme François De Singly, l'individualisme croissant ne constituerait pas une évolution négative de la société.

### il. A. 3. Société individualiste : société sans lien ?

*« La notion de lien social est aujourd'hui inséparable de la conscience que les sociétés ont d'elles-mêmes et son usage courant peut être considéré comme l'expression d'une interrogation sur ce qui peut faire encore société dans un monde où la progression de l'individualisme apparaît comme inéluctable. »<sup>435</sup>*

L'individualisation des sociétés contemporaines fait la part belle des angoisses d'aujourd'hui. L'évocation du lien social se fait alors dans le cadre de discours sur la perte de ce lien. Il est ainsi fait référence à une période supposée bénie pendant laquelle les individus étaient davantage liés les uns aux autres, en contradiction avec l'époque contemporaine qui serait celle d'une remise en question de la famille, d'une augmentation de la vie solitaire et du sentiment de solitude, d'un délitement de l'engagement politique et associatif, d'une hausse des problèmes de délinquance et d'incivilité, et enfin d'une difficulté d'intégration de l'immigration<sup>436</sup>. L'évocation de ces différentes problématiques s'accompagne d'une critique vis-à-vis de l'individualisme grandissant qui serait propre à la modernité. Les membres de jardins partagés ne font pas exception, soulignant fréquemment la complexité des relations dans les lieux publics et l'apaisement que leur apporte le jardin offrant un cadre à ce qu'il.elle.s perçoivent comme d'autres types de rapports humains<sup>437</sup>.

Pourtant, l'individualisation n'est pas dépeinte par les sociologues comme un

---

<sup>435</sup> PAUGAM, 2009, *op. cit.*, p. 3.

<sup>436</sup> Voir CUSSET, 2006, *op. cit.*, p. 21-36.

<sup>437</sup> Voir il. B. 2 et il. B. 3.

processus négatif mais au contraire comme un gain d'autonomie. Ainsi, pour Georg Simmel, la multi-appartenance à différents cercles sociaux s'accompagne d'une prise de conscience par l'individu de son caractère unique. Norbert Élias, lui aussi, souligne la plus grande possibilité de choix laissée à l'individu et ses conséquences sur la représentation qu'il a de lui-même et de sa place dans la société. L'individu moderne se définit ainsi davantage par rapport à sa propre personne que par rapport à son appartenance à un collectif. L'enclenchement du processus d'individualisation peut trouver des causes différentes selon les auteurs. Imputé par exemple à l'accroissement du groupe chez Émile Durkheim ou à la mise en place de systèmes de protection chez Serge Paugam, il est quoi qu'il en soit toujours lié à un mouvement de modernité.

Processus « par lequel les individus ont peu à peu acquis une capacité à se définir par eux-mêmes et non en fonction de leur appartenance à telle ou telle entité collective »<sup>438</sup>, l'individualisation est perçue de façon ambivalente, attribuée de caractères positifs ou négatifs selon les auteurs et les contextes. Par exemple, pour Ulrich Beck, si l'individu dispose de plus de choix, sa liberté n'en est pas pour autant augmentée, étant donné les enjeux que lui impose la société contemporaine (contraintes du marché du travail, impératifs de consommation, régulations et contrôles divers). Jouissant d'une liberté entravée par les contraintes dont il est l'objet, l'individu se voit aussi forcé d'assumer la responsabilité de ses choix – responsabilité qui participe à des sentiments d'angoisse et d'oppression. Il se voit en outre exposé à de nombreux risques qui étaient auparavant pris en charge par le collectif<sup>439</sup>. Enfin, en laissant davantage de choix à l'individu, la société contemporaine lui impose aussi ce choix, le forçant à « s'inventer lui-même »<sup>440</sup>.

Émile Durkheim livre un avis mitigé à propos de la progression de l'individualisme. En effet, il oppose à un individualisme abstrait et positif trouvant en chacun un représentant de l'humanité, un versant égoïste de l'individualisme, tourné vers

---

<sup>438</sup> CUSSET Pierre-Yves, 2006, *op. cit.*, p. 26.

<sup>439</sup> BECK Ulrich, *La Société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Flammarion, 2001, p. 215.

<sup>440</sup> CUSSET Pierre-Yves, *Le lien social*, Paris, Armand Colin, 2ème édition, 2011, p. 26.

l'exclusive satisfaction de ses intérêts. L'individualisme, s'il est perçu comme grandissant, demeure ambigu, chacun étant sans cesse en prise avec des enjeux relevant de l'individuel et du collectif. Ainsi, pour Jean-Claude Kaufmann, une tension émerge entre les habitudes incorporées par l'individu et les contradictions du social, produisant une dissociation entre la pensée et les habitudes sédimentées, par exemple dans les comportements domestiques comme le soin du linge<sup>441</sup>. L'auteur décrit des hommes partagés entre des représentations égalitaires du partage des tâches domestiques et une tendance incorporée à laisser leur compagne s'en charger. Chez Bernard Lahire, cette tension entre individuel et collectif se retrouve au moment du passage à l'action de dispositions sociales diverses, voire contradictoires issues des multiples socialisations primaires et secondaires de l'individu<sup>442</sup>.

Pour François De Singly, l'individualisation croissante serait perceptible dans le rapport aux valeurs, en particulier en ce qui concerne l'engagement dans un collectif. C'est ainsi que « l'individu contemporain revendique le droit à la porte ouverte, le droit de se désengager »<sup>443</sup>. Cette revendication n'implique pas pour autant l'impossibilité d'un engagement collectif mais pose l'importance capitale du choix. La liberté d'affirmation de soi de l'individu contemporain n'équivaut donc pas à « l'absence de tout attachement »<sup>444</sup>. François De Singly et Danilo Martuccelli se rapprochent de Serge Paugam dans le besoin qu'ils identifient, à la suite de George Herbert Mead, d'un « autrui significatif » pour chaque individu<sup>445</sup>. Une part importante du lien social se trouve imbriquée dans la relation avec cet autre particulier, qui va permettre de soutenir l'individu et de valider sa représentation de lui-même et du monde.

Dans une société de plus en plus individualiste, ce besoin de validation reste

---

<sup>441</sup> KAUFMANN, 1992, *op. cit.*, p. 24.

<sup>442</sup> LAHIRE Bernard, *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Armand Colin / Nathan, 2001, p. 50.

<sup>443</sup> DE SINGLY François, *Les uns avec les autres*, Paris, Armand Colin, 2003, p. 69.

<sup>444</sup> *Ibid.*, p. 71.

<sup>445</sup> DE SINGLY François, MARTUCCELLI Danilo, *Les sociologies de l'individu*, Paris, Armand Colin, 2<sup>ème</sup> édition, 2012, p. 71.

prégnant tout au long de la vie, l'injonction d'être soi-même et la « présentation de son moi aux autres »<sup>446</sup> impliquant le recours à cette relation afin de valoriser l'identité de l'individu<sup>447</sup>. Cette idée du relationnel compensant l'individualisme perçu comme grandissant de la société se retrouve dans les discours à propos des jardins partagés : ceux-ci, en offrant un lieu propice aux interactions, permettraient de rompre avec l'individualisme ambiant. L'association du *lien* au *lieu* apparaît de façon récurrente dans ces discours. Il semblerait alors évident, notamment dans les opérations de planification urbaine, que les lieux et leur conception déterminent la qualité des liens qui pourront s'y développer.

### il. A. 4. Le lieu du lien

« Il apparaît que, selon des formulations aujourd'hui récurrentes, les notions de solidarité et d'égalité, en tant qu'objectif pratique ou visée morale, sont dites en termes de liens cultivés en un lieu »<sup>448</sup>

La focalisation des jardinier.e.s sur l'objectif de création de lien social s'accorde avec une tendance du discours public à associer la notion de *lien* à celle de *lieu*. Suite à la décennie 1970 et à ses remises en cause du mode de vie urbain<sup>449</sup>, l'attention se focalise sur la dimension locale et fait émerger dans les années 1980 la Politique de la ville, basée sur l'idée que les difficultés sociales sont engendrées par la vie urbaine et sont donc solvables par un investissement institutionnel à l'échelle locale. Cette focalisation sur la localité contribue à la valorisation de dispositifs d'aménagement urbain<sup>450</sup> perçus comme concrets et donc légitimes, par exemple les jardins partagés. Le vocabulaire relevé par Philippe Genestier dans les discours municipaux sur la localité est en effet identique à celui que l'on trouve dans les plaquettes et articles vantant les jardins partagés, ainsi que dans les discours des jardinier.e.s rencontré.e.s. La « concertation », la « participation », la « co-

---

<sup>446</sup> GOFFMAN Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne 1. La présentation de soi*, Paris, Minit, 1973, p. 238

<sup>447</sup> *Ibid.*, p. 33.

<sup>448</sup> GENESTIER, 2006, *op. cit.*, p. 25.

<sup>449</sup> Voir I. C. 4.

<sup>450</sup> GENESTIER, 2006, *op. cit.*, p. 28.

élaboration »<sup>451</sup> se retrouvent ainsi dans les descriptions des montages de projets de jardins, alors même que ces projets sont en partie impulsés et largement encadrés par les pouvoirs publics<sup>452</sup>. Les discours autour des jardins partagés, qu'ils soient énoncés par les institutions, les associations, les responsables de jardins ou les jardinier.e.s eux.elles-mêmes sont en effet étonnamment homogènes sur la question du lien social et s'articulent autour des mêmes thématiques. Il s'agit de promouvoir une activité ancrée dans un territoire donné, le quartier, et perçue comme créatrice de lien social. Le lien social est alors défini comme la rencontre d'une certaine diversité de voisinage (sociale, générationnelle, culturelle). Les jardins partagés sont associés, dans ces discours, à des rapports sociaux dits « authentiques », et à une imagerie presque désuète, représentant le jardin comme un Éden ou un café de village.

---

<sup>451</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>452</sup> Voir II. C. 3.

### i1. B. Mise en scène d'une image de marque des jardins : discours du lien social

#### i1. B. 1. « On crée du lien »

*« Pour moi, ce genre de lieu aide. D'ailleurs, c'est peut-être pour ça que ça a autant de succès. On a besoin de nature, certes, mais aussi d'un lien social. » (Alex, 50-59 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup.)*

La notion de « lien social » est très présente dans les discours municipaux, associatifs et médiatiques appliqués aux jardins partagés<sup>453</sup>. Elle est également reprise par les jardinier.e.s qui la citent spontanément (en entretien ou en réponse au questionnaire) comme une visée, voire l'objectif principal du jardin partagé. La récurrence de cette notion chez une variété d'énonciateur.rice.s est d'autant plus signifiante considérant le contexte actuel de crainte d'un affaiblissement des liens et des solidarités en milieu urbain où les acteur.rice.s, prenant part à différents cercles, voient croître leur indépendance. Loin de considérer l'individualisation comme un phénomène positif, les discours médiatiques se focalisent plutôt sur ce qui est perçu comme des pertes de la société contemporaine : rupture du lien social (décrite aussi comme une crise), affaiblissement des solidarités, fragilisation des transmissions...

Du côté des municipalités, les discours ont plutôt tendance à présenter et valoriser les dispositifs mis en place par les Villes afin de « redynamiser », « tisser », « favoriser », « cultiver »... le lien social. Il en va de même pour les règlements, chartes et pour les supports de communication des associations chargées de la mise en œuvre concrète de ces dispositifs. Les jardins partagés s'inscrivent dans cette tendance. Présentés comme des dispositifs de vivre ensemble, ils sont particulièrement valorisés pour leur dite participation au lien social. Une telle communication n'est pas exempte d'une volonté de légitimation de ces jardins. En effet, la mise en place d'un jardin partagé entraîne l'octroi d'un terrain - souvent une portion d'espace public - à un partenaire privé, en l'occurrence une association

---

<sup>453</sup> Voir les données de l'enquête menée par Philippe Genestier en introduction de ce chapitre intermédiaire.

de jardinier.e.s. Il relève aussi de la prescription d'usage au terrain en question. Ainsi, les discours sur la participation des jardins partagés au lien social visent à les présenter comme des outils de vie collective et de cohésion sociale. Ces représentations permettent de maintenir le terrain cédé au cœur d'une mission de service public qui justifie l'investissement municipal, l'octroi d'un terrain, et limite les potentielles critiques quant à ce qui pourrait être perçu comme une forme de privatisation de l'espace public. Laurence Baudalet, coordinatrice de l'association Graine de Jardins, revenant en entretien sur la rédaction de la Charte Main Verte qui encadre le fonctionnement des jardins partagés parisiens explique ainsi qu'il lui a fallu convaincre « que ça avait du sens d'investir de l'argent public, de mobiliser du foncier municipal pour développer ces jardins. Le lien social, ça a vite fait consensus. »

Objet de consensus, le lien social est ainsi largement sollicité dans les discours à propos des jardins, souvent au travers de jeux de mots sur les multiples sens de la culture. Est cité le fait de « cultiver des légumes et du lien social », une expression reprise par des journalistes, ainsi que sur des forums, blogs et sites Internet faisant la promotion des jardins :

« Le jardin du Garr'Hou pour cultiver du lien social » (titre d'un article de La Dépêche du 31/05/2015<sup>454</sup>), « Les jardins partagés, terreau social » (titre d'un article du Magazine du Monde du 10/10/2011<sup>455</sup>), « Quand le jardin cultive le lien social » (reportage de France 5 diffusé le 11/12/2013<sup>456</sup>), « Ces jardins partagés sont de petites oasis de lien social au cœur de nos cités. » (extrait d'un texte du réseau francophone autour des communs<sup>457</sup>), « Semer des idées pour créer un lien social afin de récolter la convivialité » (présentations de Radio Campus Orléans<sup>458</sup> sur son site internet).

---

<sup>454</sup> Site internet de La Dépêche, <http://www.ladepeche.fr/article/2015/05/31/2115244-le-jardin-du-garr-hou-pour-cultiver-du-lien-social.html> (consulté le 03/08/2015).

<sup>455</sup> Site internet du magazine Le Monde, [http://www.lemonde.fr/vous/article/2011/10/10/les-jardins-partages-terreau-social\\_1585098\\_3238.html](http://www.lemonde.fr/vous/article/2011/10/10/les-jardins-partages-terreau-social_1585098_3238.html) (consulté le 03/08/2015).

<sup>456</sup> En ligne sur France5.fr, [http://www.france5.fr/emissions/la-quotidienne/a-la-une/quand-le-jardin-cultive-le-lien-social\\_158378](http://www.france5.fr/emissions/la-quotidienne/a-la-une/quand-le-jardin-cultive-le-lien-social_158378) (consulté le 03/08/2015).

<sup>457</sup> Site internet de l'association Temps des communs, <http://tempsdescommuns.org/jardins-partages-en-communs/> (consulté le 03/08/2015).

<sup>458</sup> Site internet de Radio Campus Orléans, <https://rcoblog.wordpress.com/tag/jardin-partage/> (consulté le 03/08/2015).

L'objectif de lien social étant clairement revendiqué par les mairies et les associations, les groupes d'aspirant.e.s jardinier.e.s construisent leur projet et leur communication par rapport à cet enjeu. Les descriptions des jardins, qu'il s'agisse de présentations orales ou écrites, sont ainsi l'occasion de souligner ce principe :

« Un lieu de jardinage collectif, un terrain d'expérimentation, un centre d'éducation populaire, un espace d'échanges entre générations et un terreau de solidarité. »<sup>459</sup>

« Par ce projet de jardin partagé, des habitants et des associations du quartier, souhaitent créer un espace où le dialogue est de nouveau possible, convaincus que par sa localisation et sa fonction même — "cultiver ensemble" —, le Jardin de Falbala saura montrer l'exemple et inviter chacun à penser et vivre autrement le lien social. »<sup>460</sup>

« Notre jardinage est social mais il est aussi sociable. Nous ne pratiquons pas les "cadences infernales" ; le jardinage entre tous les âges est aussi l'occasion, entre nous, de prendre le temps de parler, de se connaître, de discuter, de faire des projets ensemble. »<sup>461</sup>

À travers ces quelques exemples extraits de présentations écrites de jardins partagés se fait jour l'idée d'une imbrication entre la culture de la terre et une forme de « culture des liens ». Le jardinage partagé est associé à l'échange, au collectif, au vivre ensemble. Les professionnel.le.s de l'aménagement urbain valorisent les équipes de jardinier.e.s qui, désireuses de bénéficier d'un soutien institutionnel, ont intégré l'objectif de lien social dans leur projet de jardin. Ainsi, Joseph Tang, Chef de projet en Politique de la ville de la Mairie de Paris qualifie de « précieuse » la position des membres du bureau de l'association 56, qui selon lui font preuve d'une réelle envie de rencontre : « Pour nous, c'était un objectif de départ. Mais en tout cas, je trouve ça très précieux d'avoir des habitants qui sont dans cette posture-là, qui est dire "nous, ce dont on a besoin, c'est de se rencontrer" ». De la même manière que les projets de jardins sont souvent impulsés par les acteur.rice.s institutionnel.le.s, les enjeux d'action publique que ces dernier.e.s attribuent aux jardins partagés se voient appropriés et intégrés par les responsables des jardins<sup>462</sup>.

---

<sup>459</sup> Site Internet du Poireau Agile, <https://sites.google.com/site/poireauagile/> (consulté le 31/07/2015).

<sup>460</sup> Blog du Jardin de Falbala, article de présentation du 11/02/2007, <http://jardindefalbala.blogspot.fr/2007/02/prfiguration-du-jardin-de-falbala.html> (consulté le 31/07/2015).

<sup>461</sup> Site internet de l'association Cultures Robinson, page d'accueil, [http://assoc.intermedes.free.fr/index.php?option=com\\_content&view=article&id=5:le-jardinage-chez-cultures-robinson-&catid=2:activites&Itemid=9](http://assoc.intermedes.free.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=5:le-jardinage-chez-cultures-robinson-&catid=2:activites&Itemid=9) (consulté le 31/07/2015).

<sup>462</sup> Pour plus de détails sur le lien social dans les réponses à l'enquête exploratoire, voir II. D. 3.



Même en situation d'entretien individuel ou lors d'échanges informels comme des conversations au jardin, les jardinier.e.s ont tendance à reproduire les discours décrits ci-dessus et à mettre en avant la thématique du lien social mais avec des acceptions qui peuvent légèrement varier. Pour une partie des jardinier.e.s, il est moins question de lien social comme objectif du projet collectif que comme but recherché à un niveau individuel par la participation au jardin. Les jardinier.e.s sont en effet nombreux.ses à souligner (en général en s'en dissociant) ce qu'il.elle.s ressentent comme un besoin pour d'« autres » jardinier.e.s, à savoir rencontrer des personnes afin de ne pas rester seul.e.s. Comme le dit Adrienne (50-59 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup.) : « Je pense que chacun vient avec sa personnalité. Mais je pense qu'il y a beaucoup le lien social, les gens qui ne veulent pas être seuls. » Le jardin est donc perçu par une partie de ses usager.e.s comme un palliatif à la solitude des habitant.e.s des villes, de plus en plus massive si l'on en croit les résultats des enquêtes qui montrent que la vie solitaire est passée de 6 % dans les années 1960 à 14 % au début des années 2000<sup>463</sup>.

Certain.e.s jardinier.e.s, sans que cela contredise l'objectif individuel de lien social, insistent aussi sur la qualification du jardin partagé comme projet collectif. Le lien s'exprime alors dans la possibilité d'une réunion de personnes habitant les alentours dans un cadre agréable. Il s'agit d'« un lieu de rencontres autour d'un projet commun » (Marie-Jeanne, 60-69 ans, retraitée anciennement catégorie cadres et prof. intel.sup.). À Bagnolet, Dominique (60-69 ans, retraitée anciennement catégorie cadres et prof. intel.sup.) décrit le jardin dont elle est membre comme « le seul endroit collectif du quartier, c'est le seul point d'ancrage du quartier ». Ce n'est pas toujours le cas, dans la mesure où certains des jardins se situent au sein de quartiers bien fournis en équipements collectifs et en tissu associatif. Mais le jardin partagé, dont en général chacun des membres possède une clé et peut s'y rendre quand il le souhaite, permet une liberté de circulation et de réunion davantage que les autres structures collectives. Il offre surtout la possibilité d'une vie collective dont les principes de fonctionnement s'accordent avec le style de vie des

---

<sup>463</sup> CUSSET, 2011, *op. cit.*, p. 71.

participant.e.s<sup>464</sup>. L'importance de la dimension collective et du lien social soulignée par les jardinier.e.s intègre également une notion d'altérité : le jardin partagé serait un lieu de rencontre avec des personnes différentes de soi.

i1. B. 2. « Ici il y a de tout ! », une idée de la diversité et de l'altérité

*« Il y a des looks, il y a des personnalités. Alors, c'est pas non plus une majorité dans le jardin, mais ça fait partie des gens qui symbolisent pour moi le jardin. »  
(Cynthia, 30-39 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup. en congé maternité)*

Les jardinier.e.s sont nombreux.ses à souligner la dimension de cohabitation que comporte l'investissement dans un jardin partagé. Comme l'explique Alex (50-59 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup.) à propos des autres membres de l'association :

« C'est-à-dire que tu ne les as pas vraiment choisis, c'est pas tes amis mais il se trouve qu'on vient au même endroit. C'est que tu viens, un petit moment de détente. S'il y en a un qui te paraît craignos et tout, tu le tolères. On est ensemble quand même. Et puis, tu réfléchis, peut-être qu'il a un problème, peut-être qu'il n'est pas bien. Tu vois, avoir envie d'être solidaire ».

Le jardin partagé fournit ainsi un lieu de rencontre avec des non-choisi.e.s, se rapprochant par-là de l'espace public au sens que lui donne Erving Goffman, à savoir propice à l'interaction, cela même quand celle-ci se limite à une inattention polie. Le jardin partagé serait donc un espace d'exercice de la tolérance, qualité largement mise en avant par les jardinier.e.s rencontré.e.s. Ceux.celles-ci signalent des profils qu'il.elle.s perçoivent comme « originaux » ou « atypiques » parmi les membres du jardin et dont la présence leur semble fournir la preuve de leur ouverture d'esprit. Ces jardinier.e.s dit.e.s « originaux.ales » sont cité.e.s par leurs comparses, mais aussi par des responsables de jardins et des institutionnel.le.s qui y voient la promotion d'une certaine « diversité »<sup>465</sup>.

---

<sup>464</sup> Voir chapitre IV.

<sup>465</sup> Le terme de « diversité » employé ici est extrait de notes d'observation (et d'échanges avec les professionnel.le.s rencontré.e.s) lors d'une visite à la cellule Main Verte de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement de la Ville de Paris, et de conversations informelles avec des jardinier.e.s et responsables de jardins partagés. Cette dite « diversité », confrontée à l'observation sur le terrain, semble se restreindre à des éléments de style vestimentaire (voir plus loin dans le texte) plus qu'à une diversité sociale ou culturelle qui n'a pas été rencontrée dans les jardins visités.

La réponse la plus fréquente à la question « qui sont les jardinier.e.s ? », qu'elle soit posée par écrit, en entretien ou en situation de discussion informelle, reste « il y a de tout ! » bien que l'observation ait tendance à démentir cette affirmation<sup>466</sup>. Je montrerai plus loin comment la ressemblance des jardinier.e.s, en particulier sociale, mais aussi professionnelle, culturelle, générationnelle et genrée entre en contradiction avec les représentations et les discours associés aux jardins partagés. La revendication de « diversité » semble pourtant sincère de la part des jardinier.e.s, qui, relancé.e.s ou confronté.e.s à la contradiction entre leurs propos et les personnes présentes dans le jardin au moment de la discussion, semblent véritablement embarrassé.e.s. Il.elle.s prennent alors spontanément pour exemple de cette « diversité » une personne qu'il.elle.s jugent originale, la plupart du temps pour des questions d'allure physique ou vestimentaire. La retranscription des entretiens menés montre également une focalisation de cette diversité des profils sur des questions de « look », de style, d'allure. Il s'agit de personnes présentant des particularités dans leurs habitudes vestimentaires, de coiffure ou encore de maquillage : des vêtements « baba cool » en chanvre ou en lin très colorés, de grandes jupes ou robes, des pantalons larges, des châles, des hommes à cheveux longs, des femmes au maquillage soutenu et de couleurs vives, aux cheveux teints en roux très orange...

Ainsi, Cynthia (30-39 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup. en congé maternité) explique que le temps passé au jardin lui permet de dépasser ce qu'elle juge comme des préjugés au sujet de personnes différentes d'elle :

« Moi, la plupart des gens que j'ai vus là sont pas des gens vers qui je serais allée naturellement parce que c'est pas le style de gens vers qui j'aurais cru me sentir à l'aise, et finalement ça met un grand coup de pied au cul à tous les préjugés que j'aurais pu avoir, parce que c'est des gens géniaux, c'est des gens excellents. C'est vraiment un lieu qui m'a appris finalement à ne pas me fier au look des gens ou à ce genre de trucs parce qu'on rencontre des gens qui sont très surprenants dans le bon sens du terme. Donc tous les préjugés qu'on peut avoir, de tous les styles, ça peut être des gens très guindés ou d'autres qui paraissent complètement se laisser aller et n'avoir rien à foutre de ce qu'on peut penser d'eux. Et en fait, l'image qui en ressort en discutant n'est pas du tout celle-là. »

---

<sup>466</sup> Voir chapitre III.

Ces jardinier.e.s dit.e.s « atypiques », valorisé.e.s pour leur « personnalité » restent de milieux socio-professionnels et culturels comparables à ceux des autres membres. Ainsi, s'il.elle.s peuvent être perçu.e.s comme différent.e.s, il.elle.s n'en demeurent pas moins proches des autres jardinier.e.s. Mais il.elle.s apportent, par leur « originalité » assumée, une touche d'exotisme dans le jardin et permettent de légitimer en partie le discours courant sur la diversité des profils présents dans le groupe. Le commentaire d'Alex (50-59 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup.) éclaire cette double perception des autres, à la fois lointains et proches : « Il y a des gens très différents et donc ça m'a beaucoup aidée d'un point de vue justement psychologique parce que c'étaient tous des voisins, et comme moi en fait. »

Dans les discours institutionnels, c'est une diversité explicitement socio-professionnelle et générationnelle qui est mise en avant. Les équipes de jardinier.e.s seraient composées de profils variés. Un entretien a été mené avec la personne en charge de la cellule Main Verte de la DEVE à Paris. Il ne sera malheureusement pas possible de retranscrire ses propos ici étant donné que l'enquêtée a refusé l'enregistrement. Néanmoins, la prise de notes précises<sup>467</sup> permet de restituer une partie de cet échange. À la question « Qui sont les jardinier.e.s des jardins partagés parisiens ? », elle décrit ce qu'elle perçoit comme « une grande mixité<sup>468</sup> », à la fois « sociale et professionnelle », des jardinier.e.s, et ce en particulier dans les quartiers les plus populaires de Paris. De même, pour Laurence Baudelet, coordinatrice de

---

<sup>467</sup> Notes prises rapidement mais en portant une attention particulière à la terminologie employée par l'enquêtée.

<sup>468</sup> En sociologie urbaine, « le terme de "mixité", opposé à celui de ségrégation, désigne le brassage de composants physiques (mixité urbaine) et de groupes sociaux (mixité sociale). Aujourd'hui, les politiques urbaines font de la mixité une référence incontournable comme si la ville devait ipso facto se conformer à un idéal incarnant un état d'équilibre parfait et un univers organisé à partir de mélanges socioculturels harmonieux. Le vocable "diversité" en vient de plus en plus à remplacer celui de "mixité". Renvoyant à ce qui est multiple, varié, hétérogène, "diversité" appelle un qualificatif (ethnique, scolaire, religieuse, culturelle, sexuelle...) qui en limite l'espace d'application. » Définition extraite de STÉBÉ Jean-Marc, MARCHAL Hervé, *Sociologie urbaine*, Paris, Armand Colin, 2010, p. 205. Dans le cadre des entretiens menés avec les enquêtées dont il est question ci-dessus, le terme « mixité » est très employé mais difficilement précisé. La demande d'explicitation du terme entraîne une qualification de « mixité sociale » (qui est contredite par l'enquête de terrain) ou des réponses peu précises telles que : « un mélange », « des gens différents »... Il semble donc que la mixité soit citée afin que les jardins partagés présentés correspondent à cet objectif idéal de la planification urbaine actuelle. De la même manière que le « lien social », la « mixité » fait partie d'un cahier des charges des terminologies à employer afin de présenter un projet urbain de manière valorisante.

Graine de Jardins, la « mixité » dans les jardins semble être une évidence, tout de même influencée par la composition sociale du quartier. Elle explique que l'on trouve dans les jardins partagés « des gens qui, du point de vue sociologique, ressemblent à la sociologie de leur quartier », « des gens issus de l'immigration dans des quartiers où vivent des personnes issues de l'immigration. » La population du jardin serait donc, selon ces deux enquêtées, représentative de la population du quartier où il se trouve. On retrouve cette représentation dans les propos de Joseph Tang, chef de projet en Politique de la Ville au sujet des jardins de l'Est parisien : « Chaque jardin partagé est différent dans son esprit, parce que du coup le jardin ressemble énormément au groupe d'habitants ». Ces quelques exemples de propos tenus en entretien témoignent de l'importance accordée par les institutionnel.le.s à la notion de représentativité, la « diversité » des jardins étant supposée refléter celle des quartiers où ils se situent.

L'idée d'un jardin à l'image de son quartier apparaît également dans les textes de présentation des jardins partagés, notamment celui du Jardin de l'Aqueduc publié sur le site internet de Graine de Jardins : « Nous tentons de dynamiser chaque jour la vie sociale et mettre en valeur la diversité des populations et des cultures présentes dans le quartier. » Cette attention portée à la représentativité du quartier est imputable à une tendance des politiques urbaines à se focaliser sur l'échelle locale pour expliquer et solutionner les problématiques contemporaines. La question du lieu est en effet particulièrement prégnante dans les propos des institutionnel.le.s et professionnel.le.s de l'urbanisme qui considèrent que chaque quartier ayant sa propre culture, sa propre personnalité, celle-ci doit être reconnue et prise en compte dans la planification urbaine. Cette tendance est tout à fait pertinente dans le cadre de la mise en place de jardins partagés, comme cela a été souligné plus haut<sup>469</sup>.

---

<sup>469</sup> Voir il. A.4.

i1. B. 3. « Petit coin de paradis » ou « café à l'ancienne » : représentations du jardin  
« *Un lieu un petit peu merveilleux que découvrent les gens quand ils se baladent.* »  
(*Franck, 50-59 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup.*)

Les jardinier.e.s rencontré.e.s en entretien ou lors de moments informels au jardin partagé mobilisent un répertoire spécifique pour décrire ce lieu particulier qui leur est cher. La représentation du jardin comme lieu de lien passe souvent par l'association de deux références. Premièrement, le « petit coin de paradis » évoque une forme d'« Éden », support de rapports humains apaisés. Deuxièmement, le quartier-village, en particulier avec l'allusion au café à l'ancienne renvoie à une forme d'authenticité, axée sur le partage quotidien d'expériences de vie, des échanges que les jardinier.e.s décrivent comme « vrais ».

Le « petit coin de paradis » repose sur les qualités d'apaisement attribuées au jardin partagé. Espace de verdure et de fleurs, en général protégé des regards et de l'agitation de la rue, sa fermeture lui apporte une qualité de refuge, largement valorisée, surtout dans les entretiens. Ainsi, Marie-Christine (50-59 ans, catégorie prof. interm.) « trouve ça génial d'avoir une espèce de lieu où tu peux te ressourcer un petit peu où tu peux jardiner et te poser ». Elle considère cet endroit comme un « lieu de paix », « protégé ». Les références à l'Éden, au jardin originel, sont fréquentes dans les descriptions de ces jardinier.e.s qui vivent le passage dans cet espace comme une parenthèse bienvenue au cours d'une vie quotidienne urbaine dont ils déplorent le rythme et les nuisances :

« On se retrouve dans un lieu où au contraire c'est basé sur le *slow motion*, où au contraire on respecte les autres, on respecte le temps de la nature, ça peut être hyper surprenant. La vie parisienne, c'est métro-boulot-dodo, celui qui ira le plus vite, le plus fort, le plus loin. Et là, tout au contraire, plus t'es lent, mieux c'est. Ça casse complètement le rythme et la mentalité qu'on pourrait avoir dans la vie quotidienne ici. » (Cynthia, 30-39 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup. en congé maternité)

Cette représentation du jardin est complétée par l'idée d'un café de village à l'ancienne, qui s'articule autour de valeurs dites « authentiques ». Le jardin partagé est décrit comme un lieu d'échange quotidien, un espace de convivialité où l'on

peut passer à n'importe quelle heure et trouver quelqu'un avec qui engager la conversation. Cette dimension est particulièrement vantée par des enquêté.e.s vivant seul.e.s mais à la vie sociale et associative développée. Il n'est alors pas question de tromper sa solitude ou son ennui, mais d'échanger, dans un cadre qui ne soit ni professionnel ni privé, avec des interlocuteur.rice.s qui ne soient ni des proches, ni des inconnu.e.s<sup>470</sup>, partageant un référentiel commun par le biais du jardin. Alex (50-59 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup.) décrit très bien cet usage du jardin comme lieu de sociabilité quotidienne, de conversation détendue : « C'est comme au café ! [...] C'est des rencontres normales, quoi, comme avant, de quartier. Donc c'est très sympa. » Elle mobilise pour ce faire des références à une époque selon elle révolue, à un « ancien temps » et à des activités traditionnelles qu'elle considère susceptibles de favoriser la rencontre et la discussion, à un passé marqué par un contact « plus simple qu'aujourd'hui » et presque regretté :

« Comme il y avait dans l'ancien temps, dans les villages, on faisait le pain, on ramassait le blé. Et c'était l'occasion de rencontres, et de dire "ah tiens, mon gamin est malade" et de parler, quoi [...] Je trouve vraiment que c'est ça, et que c'est un truc qui est perdu et qui était français, qui marquait notre culture. [...] Il n'y a plus de truc spontané, enfin beaucoup moins. Où tu te sens en sécurité, comme au café, qu'est-ce qui peut t'arriver ? »

Les deux représentations sont amenées à cohabiter pour un même jardin et même pour un.e même jardinier.e. L'entretien mené avec Cynthia a d'ailleurs permis de conclure à leur perméabilité. Cynthia décrit en effet ses visites au jardin comme une alternance de moments de calme dans un lieu apaisé, et de moments d'échanges d'anecdotes quotidiennes avec ses voisin.e.s. Elle exprime ainsi une caractéristique du jardin partagé qui est son adaptabilité aux envies des jardinier.e.s, qui peuvent s'y rendre et échanger quand il.elle.s le souhaitent, sur les sujets qui leur plaisent : « Donc c'est vraiment une espèce de café philo autant que de comptoir de bar de quartier, ça fait office de tout ce lieu, c'est magique ».

---

<sup>470</sup> Il s'agit alors de liens faibles, permettant une ouverture à des informations et des ressources d'autant plus efficaces qu'elles sont hors du cercle de relations proches, voir GRANOVETTER, 1973, *op. cit.*

### i1. B. 4. Quelques voix dissidentes

*« On parle toujours évidemment du rôle social, du lien entre les gens. Alors c'est sûr que ça fait un lieu de rencontre. Mais c'est pas un lieu interculturel par exemple. C'est pas vrai. » (Cécile, 50-59 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup.)*

Une petite partie des jardinier.e.s, s'il.elle.s corroborent cette omniprésence de l'objectif de lien social en soulignant qu'il s'agit d'un but poursuivi par les équipes, émettent des réserves sur son efficacité. Ces jardinier.e.s dénoncent, de façon plus ou moins virulente, un décalage entre l'idéal cité, notamment à travers les présentations, orales ou écrites, du fonctionnement du jardin, et ce qu'il.elle.s perçoivent des comportements des membres du groupe. Il.elle.s soulignent ce qu'il.elle.s décrivent comme le « danger » des initiatives « à la mode » comme les jardins partagés qui, malgré des ambitions initiales louables, peuvent selon eux.elles aller à l'encontre des objectifs énoncés. La participation des jardins partagés au lien social ne semble pas aller de soi pour ces jardinier.e.s.

Adrienne (50-59 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup.), entrée dans une association de jardin depuis moins de six mois, souligne l'écart entre ce qu'elle avait perçu en premier lieu comme une vocation d'ouverture du jardin et l'observation des comportements des autres jardinier.e.s qui tendent plutôt au repli. Cette réflexion l'amène à questionner la cohérence entre les discours de présentation et les pratiques des membres du jardin. Apparemment désireuse de ne pas formuler de critique trop virulente, elle impute cette réticence des jardinier.e.s à la surface du jardin, qui rendrait impossible une forte croissance de sa population. La qualité de « petit coin de paradis » se trouverait selon elle mise en danger par des pratiques d'ouverture :

« Moi je pensais que le but, c'était de rentrer dans le jardin, de dire "regardez, c'est un lieu qui existe, rentrez, etc". Que les gens du quartier osent pousser la porte. Si c'est pas ça, il faut me le dire, parce que moi je fais rentrer tout le monde, j'ai pas d'état d'âme, je pensais que c'était ça. Mais il y a des gens pour qui c'est pas du tout ça, le jardin, ils veulent pas trop que ça se répande quoi. C'est toujours le danger, quand vous avez des structures comme ça, des lieux, c'est petit, si vous avez beaucoup de monde, trop de monde qui arrive, gérer tout ce monde-là, c'est toujours... Alors je comprends, que c'est un lieu qu'on a envie de protéger, mais bon. »



Si les propos d'Adrienne tendent à proposer des explications à l'attitude des autres jardinier.e.s, ils ne sont toutefois pas dénués d'un point de vue critique. De même, ce discours lui donne aussi l'opportunité d'une présentation de soi sous un jour avantageux. Elle prend en effet ses distances, dans cet extrait d'entretien vis-à-vis du comportement des autres, se positionnant dans une démarche d'ouverture. D'une manière générale, une bonne partie de l'entretien avec Adrienne se déroule de la même façon : tout en disant ne pas vouloir critiquer les autres jardinier.e.s et en limitant ses propos, elle établit une comparaison entre leur comportement et le sien, qui aboutit à un récit de soi valorisant.

Cécile (50-59 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup.) aussi évoque un décalage entre ce qu'elle considère comme l'idéal du jardin et la réalité de son fonctionnement, spécifiquement à propos d'une mixité, sociale et générationnelle, qu'elle trouverait bénéfique pour l'association :

« Alors il y a deux choses, il y a dans l'idéal et il y a la réalité. Parce que moi j'aimerais que ce soit beaucoup plus... Enfin je pense que c'est ça l'idée du jardin partagé au départ, c'est qu'il y ait plus de mixité. Mais bon là, forcément on est dans un quartier où la mixité petit à petit disparaît complètement. Donc, c'est pour ça qu'à mon avis, ça peut pas... Et aussi bien au niveau des tranches d'âge aussi, je trouve qu'il n'y a pas assez de tranches d'âge différentes, aussi bien des tout petits que des personnes vraiment âgées, il n'y en a pas. Et je pense que s'il y avait vraiment une bonne émulsion qui se fasse dans l'idéal à ces deux niveaux-là, ce serait d'autant plus intéressant au niveau relationnel et même au niveau de partager la connaissance des autres, la culture des autres, ça pourrait être un lieu plus vivant quoi de ce côté-là, et un petit peu moins sclérosé. Mais ça c'est l'idéal. »

Les propos de Cécile dénotent une démarche différente de celle d'Adrienne. Elle n'établit pas de comparaison entre son attitude et celle des autres jardinier.e.s mais propose des explications plutôt abstraites et globalisantes (la population du quartier, l'écart entre idéal et réalité) au manque de mixité parmi les jardinier.e.s.

Si Adrienne ou Cécile cherchent des explications à l'attitude des autres jardinier.e.s, leurs discours ne s'articulent pas de la même manière, évoquant des rapports différents au collectif dont elles font partie. Adrienne entretient en effet des relations assez distancées avec les autres membres du jardin. Elle ne réside pas dans le quartier du jardin et ne s'y rend pas aussi fréquemment que la plupart des

jardinier.e.s. Membre depuis peu de temps, elle n'a par ailleurs probablement pas développé de relations affectives très poussées. En couple et encore en activité professionnelle, elle ne cherche au jardin partagé qu'un loisir supplémentaire dans une vie sociale déjà bien remplie. Cécile est aussi en couple et en activité mais fait partie du jardin depuis plusieurs années. Membre du bureau et présente très régulièrement, elle considère certain.e.s des jardinier.e.s comme de véritables ami.e.s qu'elle fréquente en-dehors du cadre de l'association. Les enjeux d'un discours critique vis-à-vis du fonctionnement du jardin partagé ne sont donc pas les mêmes pour ces deux enquêtées.

Quelques jardinier.e.s rencontr.e.s, présent.e.s depuis plus longtemps dans les associations, sont plus virulent.e.s qu'Adrienne et Cécile, fustigeant un discours qu'il.elle.s qualifient de politiquement correct et des pratiques qu'il.elle.s jugent excluantes. C'est le cas de Chantal (60-69 ans, retraitée anciennement catégorie cadres et prof. intel.sup.) ou de Sophie (50-59, catégorie prof. interm.) qui, déçues par le fonctionnement du jardin dont elles sont membres, font désormais partie, avec d'autres jardinier.e.s, d'un groupe informel dissident qui se déplace au jardin en dehors des horaires de permanence. Il.elle.s s'y investissent ainsi en cohérence avec les valeurs qu'il.elle.s attribuent au jardin partagé tout en se distinguant du groupe principal de jardinier.e.s dont il.elle.s n'approuvent pas les règles de fonctionnement. Les propos tenus par ces jardinier.e.s remettant en cause la participation du jardin partagé au lien social s'inscrivent donc plus largement dans une prise de distance générale vis-à-vis des autres membres du jardin.

« C'est le danger de tous ces trucs écolo machin chose qui veulent faire du lien social. Moi j'appelle ça du lien social superfétatoire, c'est-à-dire que c'est quelque chose qu'on veut créer, et donc on a les bonnes âmes qui savent, qui viennent expliquer à tout le monde comment il faut faire et tout le monde s'en va. Sauf les autres bonnes âmes et alors là on arrive à des relations qui sont totalement différentes et qui peuvent être très conflictuelles puisque toutes les bonnes âmes pensent qu'elles sont légitimes, et qu'elles s'affrontent, c'est ridicule, quoi. » (Chantal)

En dépit du fait qu'il.elle.s adoptent un point de vue critique, même ces jardinier.e.s sceptiques énoncent le lien social comme objectif du jardin partagé, en précisant que cet objectif n'est pas atteint. Ce résultat vient confirmer la forte intégration par

les membres des jardins partagés des nombreux discours présentant la création de lien social comme une visée des jardins partagés. Ce chapitre intermédiaire a permis de confronter les catégories scientifique et indigène de la notion de lien social. Pour les membres des associations de jardins partagés, le lien social à l'œuvre dans ces espaces peut avoir trois significations : la possibilité de briser la solitude, l'opportunité de monter des projets communs, la rencontre d'une « diversité » par la présence de personnes différentes de soi. Les sociologues interrogent plutôt le lien social en tant que ce qui relie les individus en dépit d'une autonomie grandissante. La typologie proposée par Serge Paugam de quatre types de liens sociaux répondant aux besoins en protection et en reconnaissance sera utilisée dans la suite de ce travail, en particulier pour le lien de participation élective, dans lequel s'inscrit la présence au jardin partagé. La prochaine partie sera consacrée à la question de l'entre-soi dans les jardins partagés. Les résultats de l'enquête de terrain seront exploités afin de mettre à jour le fait que ces jardins constituent des espaces d'entre-soi, fréquentés par des populations homogènes à plusieurs titres, et faisant preuve de pratiques de fermeture vis-à-vis de l'extérieur.

DEUXIÈME PARTIE

DES COLLECTIFS HOMOGENES ET FERMÉS,

L'ENTRE-SOI JARDINIER

La première partie de ce travail de thèse a consisté à préciser les termes de l'étude. Les deux modèles de jardinage urbain collectif présentés (jardins ouvriers familiaux et jardins partagés) se différencient selon des critères déterminants : le caractère prioritaire de la dimension nourricière et l'intérêt porté à l'événementiel culturel. Le chapitre intermédiaire s'intéresse quant à lui à la notion de lien social et à son association fréquente avec les jardins partagés dans les discours municipaux, associatifs ainsi que dans les propos des jardinier.e.s eux.elles-mêmes. Cette seconde partie vise à démontrer une caractéristique des jardins partagés visités, à savoir le fait qu'il s'agisse d'espaces d'entre-soi. Le chapitre III, se basant sur les résultats de l'enquête, montrera la très forte homogénéité de profils observée chez les membres des jardins partagés. À sa suite, le chapitre IV détaillera les valeurs communes mises en place par ces jardinier.e.s ressemblant.e.s afin de permettre la reproduction à l'identique de leur groupe et la persistance de son caractère homogène.



### CHAPITRE III.

---

#### *Profils de jardinier.e.s : logiques d'homogénéisation*

L'homogénéité des profils de jardinier.e.s constatée lors de ce travail de thèse entre en contradiction avec l'idée de « diversité » apparaissant dans les discours présentés ci-dessus<sup>471</sup>. Une telle ressemblance est d'autant plus notable qu'elle repose sur plusieurs critères. Générée, générationnelle et ethno-raciale, elle recouvre également les caractéristiques socio-professionnelles, les niveaux d'études et les secteurs d'activité des jardinier.e.s. Ces différents critères seront décrits dans un premier temps. La suite du chapitre questionnera la notion de classes moyennes, dont les jardinier.e.s, par leurs caractéristiques sociales, économiques, et surtout leurs styles de vie, semblent se rapprocher. Enfin, il s'agira, pour clore ce chapitre sur les profils des jardinier.e.s, d'explicitier les modalités de reproduction de leur homogénéité, en particulier les logiques de recrutement des nouveaux.elles membres.

#### *Plan du chapitre*

III. A. Portrait des populations jardinières

III. B. Pertinence de la notion de classes moyennes à propos des jardinier.e.s

III. C. Entrer au jardin : les logiques de l'homogénéité

---

<sup>471</sup> Voir il. B. 2.



### III. A. Portrait des populations jardinières

#### III. A. 1. Homogénéité genrée, générationnelle et ethno-raciale

« *Les jardins partagés sont plutôt des jardins féminins.* »<sup>472</sup>

Les jardins partagés sont des jardins féminins, contrairement aux jardins ouvriers des origines presque exclusivement fréquentés par des hommes<sup>473</sup>. Les responsables de jardins ayant répondu au questionnaire de l'enquête exploratoire sont 65 %<sup>474</sup> de femmes (pour 35 % d'hommes), ceux.celles du second questionnaire<sup>475</sup> sont, dans une proportion encore plus forte, 75 % de femmes (pour 24 % d'hommes et 1 % non renseigné). L'homogénéité des jardinier.e.s s'entend donc en premier lieu du point de vue du genre. L'observation confirme les résultats du questionnaire : à chaque déplacement dans les jardins, les femmes sont majoritaires parmi les adhérent.e.s présent.e.s. Les responsables des jardins observés sont d'ailleurs toujours des femmes. Cette situation est d'autant plus remarquable que le jardinage en milieu urbain a toujours constitué une activité masculine<sup>476</sup>. Les hommes sont tout de même présents dans les jardins partagés, plutôt en qualité de maris ou de compagnons des adhérentes.

La ressemblance des jardinier.e.s est aussi générationnelle : leurs profils présentent en effet une forte concentration de personnes de plus de cinquante ans. Les deux

---

<sup>472</sup> Entretien avec Laurence Baudalet, coordinatrice de Graine de Jardins.

<sup>473</sup> Cela tend à se nuancer dans les actuels jardins familiaux, même si la majorité est toujours largement masculine.

<sup>474</sup> L'utilisation des pourcentages relève d'un choix de présentation de ma part. Bien que consciente de la non-représentativité des données, je pense que l'utilisation des pourcentages dans la restitution de ce travail me permet de montrer de façon plus claire les tendances fortes qui se dégagent de l'analyse des résultats.

<sup>475</sup> Le « premier questionnaire » fait référence à celui envoyé aux responsables de jardins collectifs urbains en début de recherche dans le cadre de l'enquête exploratoire comparant les deux modèles de jardinage collectif. Les réponses des responsables de jardins partagés pourront être citées ici. En effet, ces 43 répondant.e.s, bien qu'il.elle.s occupent une position particulière – responsable du jardin ou suffisamment légitime pour répondre au nom de celui-ci – sont également jardinier.e.s eux.elles-mêmes. Leurs réponses à la partie du questionnaire les concernant spécifiquement (genre, âge, profession...) pourront donc être prises en compte dans la démonstration. Le « second questionnaire » correspond à celui envoyé dans un deuxième temps, par l'intermédiaire des responsables de jardins, aux jardinier.e.s pour une auto-administration individuelle. Pour plus de précisions, voir la méthodologie expliquée en introduction, ainsi que les questionnaires en annexe.

<sup>476</sup> Alors que l'entretien du potager est confié aux femmes en milieu rural.



enquêtes par questionnaire font état de la surreprésentation des seniors dans les effectifs de jardinier.e.s. Les répondant.e.s de plus de cinquante ans représentent 56 % des réponses au premier questionnaire<sup>477</sup> et 59 % des réponses au deuxième<sup>478</sup>. Ici encore, les notes d'observation participante s'accordent avec les données issues des enquêtes par questionnaires. L'observation tend même à montrer une plus forte proportion de personnes plus âgées (de plus de soixante ans) et retraitées. Il semblerait que le choix d'une passation des questionnaires par internet, déjà évoquée comme biais de ce travail<sup>479</sup>, ait pu écarter de fait certain.e.s des jardinier.e.s les plus âgé.e.s, moins souvent équipé.e.s d'un ordinateur et moins familiarisé.e.s que les autres à la navigation sur Internet. Si la majorité des jardinier.e.s (64,3 % des réponses) vit en couple, les jardins partagés comptent tout de même une proportion importante de personnes vivant seules (35,7 % des réponses).

*L'homogénéité ethno-raciale, une notion complexe. J'utilise ici le terme « ethno-racial » au sens que lui donne Mirna Safi dans son ouvrage<sup>480</sup> consacré aux inégalités induites par ce type de catégorisations. Les deux termes « ethnicité » et « race » renvoient à un même principe, ils sont utilisés comme des « catégories de perception que les individus mettent en œuvre pour penser leur environnement social dans la vie quotidienne »<sup>481</sup>. L'effacement du terme « race » et son remplacement par « ethnicité » trouvent différentes sources. Plusieurs auteur.e.s soulignent la volonté, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, d'éradiquer des discours « l'infâmie que le nazisme aurait jetée sur ce lexique »<sup>482</sup>. Toutefois, Alice Krieg-Planque rappelle également un « travail » de diffusion du terme*

<sup>477</sup> Données complètes des 43 réponses : 14 % de 20-29 ans / 11,5 % de 30-39 ans / 18,5 % de 40-49 ans / 28 % de 50-59 ans / 23 % de 60-69 ans / 5 % de plus de 70 ans.

<sup>478</sup> Données complètes des 174 réponses : 5 % de 20-29 ans / 17 % de 30-39 ans / 19 % de 40-49 ans / 30 % de 50-59 ans / 23 % de 60-69 ans / 6 % de plus de 70 ans.

<sup>479</sup> Voir Introduction.

<sup>480</sup> SAFI Mirna, *Les inégalités ethno-raciales*, Paris, La Découverte, 2013.

<sup>481</sup> FELOUZIS Georges, « Les catégories ethniques en sociologie : éléments pour un débat », *in.*, *Revue française de sociologie* vol 49 *L'usage des catégories ethniques en sociologie*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008, p. 127.

<sup>482</sup> KRIEG-PLANQUE Alice, « Le mot "ethnie" : nommer autrui. Origine et fonctionnement du terme "ethnie" dans l'univers discursif français », *in.*, *Cahiers de lexicologie. Revue internationale de lexicologie et de lexicographie* n°87, Paris, Éditions Garnier, 2005, p. 144.

« ethnique » accompli par les racistes bien avant 1945<sup>483</sup>. Les deux termes présentent des « recouvrements sémantiques forts »<sup>484</sup> au point qu'« ethnique » soit parfois perçu comme un euphémisme de « race »<sup>485</sup>. D'autres acceptions témoignent d'une distinction de définition selon laquelle le racial ferait référence à des différences phénotypiques tandis que l'ethnicité se rapporterait à des différenciations d'origine, d'ascendance ou de culture<sup>486</sup>. Quoi qu'il en soit, l'« ethnicité » tout comme la « race » relèvent de construits sociaux<sup>487</sup> visant à mettre les perçu.e.s comme « autres » (« ethnicisés » ou « racisés ») à distance. Le racisme d'aujourd'hui reposerait en effet davantage sur un différentialisme que sur une infériorisation<sup>488</sup>. Les termes « ethnique » et « race » constituent donc des « hétéro-désignants négatifs »<sup>489</sup> porteurs de discriminations et de ségrégations à déconstruire.

L'observation participante m'a amenée à constater une homogénéité phénotypique qui s'est révélée particulièrement frappante dans le cas de certains jardins. Par exemple, au 56 rue Saint-Blaise, premier jardin observé, le contraste de couleur de peau est saisissant entre la population extérieure au jardin, présente dans le quartier et dans la rue même du jardin, et la population de jardinier.e.s. En effet, si les non-jardinier.e.s sont majoritairement perçu.e.s comme Noir.e.s, tou.te.s les jardinier.e.s rencontré.e.s au 56 pendant la période d'observation participante sont perçu.e.s comme Blanc.he.s. Ce contraste a été le point de départ de mes interrogations quant à l'existence de phénomènes d'exclusion et d'entre-soi dans le milieu des jardins partagés. Dans la suite de mon travail, la même homogénéité de couleur de peau des jardinier.e.s a été observée dans plusieurs jardins, sans toutefois provoquer chez moi la même impression étant donné qu'elle tranchait beaucoup moins avec celle des personnes vues dans les quartiers environnants. Si la recherche française

---

<sup>483</sup> *Ibid.*, p. 145.

<sup>484</sup> *ibid.*, p. 148.

<sup>485</sup> *ibid.*, p. 150.

<sup>486</sup> SAFI, 2013, *op. cit.*, p. 10.

<sup>487</sup> SAFI, 2013, *op. cit.*, p. 7.

<sup>488</sup> WIEVIORKA Michel, BARATS, Christine, « Racisme et exclusion : entretien avec Michel Wieviorka », in., Quaderni n°22 *Exclusion-Intégration : la communication interculturelle*, 1994, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, p. 132.

<sup>489</sup> KRIEG-PLANQUE, 2005, *op. cit.*, p. 152.

s'intéresse de plus en plus à ces questions, il n'existe pas encore de données suffisantes pour étudier la population d'un quartier d'un point de vue ethno-racial, ce qui permettrait une comparaison avec les membres des jardins partagés. Pour ma part, en tout cas, je ne peux pas me permettre d'établir une conclusion définitive sur l'ensemble de la population jardinière. En effet, je n'ai pu rencontrer que les jardinier.e.s présent.e.s lors de mes périodes d'observation participante et je n'ai pas abordé le sujet dans mes questionnaires, ne sachant pas comment poser la question de la couleur de peau qui « constituait jusqu'à récemment encore un impensé au sein de la tradition de la sociologie urbaine française »<sup>490</sup>. Toutefois, il me semblait important de signaler cette « impression dominante » au sens que lui donne Jacques Coenen Huther<sup>491</sup>, à savoir un ressenti du.de la chercheur.se dans la situation d'observation, qui lui restera en mémoire des années après les détails de la recherche. Je pense en effet que je n'oublierai pas la surprise qui fut la mienne lors de cette première visite du 56 du quartier Saint-Blaise.

Les membres de jardins partagés sont donc proches d'un point de vue à la fois genré, générationnel et ethno-racial. Cette proximité, déjà frappante, ne se limite pas aux critères évoqués ci-dessus. En effet, les jardinier.e.s se ressemblent aussi par leurs niveaux d'études, leurs positions dans la hiérarchie sociale et par les domaines professionnels dans lesquels il.elle.s travaillent.

---

<sup>490</sup> PALOMARES Élise, « Le racisme : un hors-champ de la sociologie urbaine française ? », *in.*, *Métropolitiques*, 11 septembre 2013, <http://www.metropolitiques.eu/Le-racisme-un-hors-champ-de-la.html> (consulté le 13/08/2015).

<sup>491</sup> COENEN-HUTHER Jacques, *Observation participante et théorie sociologique*, Paris, L'Harmattan, 1995, chapitre 2.

### III. A. 2. Données socio-professionnelles, études et secteurs d'activité

*« Il faut mentionner que la composition sociale et ethnique des jardiniers des parcelles individuelles reflète majoritairement les classes moyennes plus proches des membres des associations que de la composition réelle du quartier (mis à part quelques exceptions). Cela semble indiquer une sorte de déséquilibre en faveur des classes moyennes dans le concept des jardins partagés comme lieu de diversité sociale »<sup>492</sup>*

Les jardinier.e.s rencontré.e.s en observation participante partagent des contextes d'exercice professionnel, des niveaux d'études et des styles de vie proches. Tou.te.s ont en commun une apparence élégante, plus facilement observable chez les femmes : des cheveux – naturels ou colorés discrètement – entretenus chez le coiffeur, des vêtements de belle tenue, peu usagés malgré qu'ils soient portés pour jardiner, une peau soignée, un maquillage léger. Le contenu des discussions est marqué par des références à un certain niveau de culture générale et d'éducation, notamment par l'évocation fréquente des « études ». Les jardinier.e.s sont nombreux.ses à être diplômé.e.s de l'université et partagent une sociabilité et des pratiques culturelles développées<sup>493</sup>.

Les produits apportés aux repas ou goûters partagés dénotent aussi un style de vie : il s'agit très majoritairement de produits biologiques (explicitement désignés comme tels) et de grandes marques, voire de plats ou de gâteaux faits maison, en général par les jardinières, dont elles signalent la qualité des ingrédients utilisés et qui eux aussi révèlent un style particulier. Les préparations sont plutôt végétariennes et correspondent à une certaine représentation de la diététique : priorité est donnée aux recettes basées sur des produits frais. Les tartes et cakes aux légumes ou aux fruits sont très prisés, et le choix des ingrédients met à l'honneur des légumes « rustiques » valorisés par les enseignes de produits biologiques (potimarron, blettes, certaines variétés indigènes de pommes...). La présentation des repas suit la même logique : les bocaux en verre et autres assiettes en terre cuite

---

<sup>492</sup> JOLÉ, TONNELAT, NEWMAN, 2009, *op. cit.*, p. 190.

<sup>493</sup> Voir III. A. 3.

participent à l'aspect de terroir sain des mets préparés. Rares sont les récipients en plastique sur les tables des jardins partagés.

Les résultats des questionnaires viennent confirmer ce niveau de vie et d'études des jardinier.e.s. Le premier questionnaire a seulement permis d'identifier les grands domaines d'exercice professionnel – la question était en effet formulée assez simplement, puisqu'il ne s'agissait alors pas de déterminer spécifiquement le profil des répondant.e.s mais de récolter des informations sur les jardins collectifs en général. En revanche, le deuxième questionnaire fut l'objet de questions plus nombreuses et plus précises quant aux statuts professionnels, aux métiers et aux niveaux d'études des jardinier.e.s. La combinaison de tous ces résultats permet ainsi de dresser un portrait détaillé des enquêté.e.s.

La spécificité des profils de ces acteur.rice.s apparaît d'abord par les domaines d'exercice de leurs métiers, qui sont proches de ceux des aventuriers décrits par Catherine Bidou comme je l'évoquerai plus loin<sup>494</sup>. Les jardinier.e.s travaillent en priorité dans les domaines du culturel (gestionnaire de musée...), des arts (architecte, chef décorateur, chef lumière...), de l'événementiel, de la communication / publicité, de la fonction publique territoriale (fonctionnaire de mairie...) et du social (éducatrice spécialisée...). L'associatif est aussi fortement représenté. Enfin, les domaines juridique et médical apparaissent également dans les réponses mais à un niveau moindre. L'emploi des jardinier.e.s se caractérise également par une surreprésentation du fonctionariat. En effet, si les trois fonctions publiques représentent 19,9 % de l'emploi total en France<sup>495</sup>, les jardinier.e.s en activité sont 36,2 % à se déclarer fonctionnaires.

Employeur	État	Privé	Sans réponse
Total 116	42 (36,2 %)	55 (47,4 %)	19 (16,4 %)

Tableau 4-1. Proportion des jardinier.e.s employé.e.s dans les secteurs privé et public.

<sup>494</sup> Voir III. B. 1.

<sup>495</sup> *Fonction Publique Faits et Chiffres - Chiffres-clés 2013*, Ministère de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique, DGAFP, 2013, Bureau de la communication.

### Chapitre III

Les membres de jardins partagés ont ainsi pour particularité d'exercer plutôt dans certains domaines professionnels. Mais leur caractéristique la plus notable est leur position dans la hiérarchie sociale. Le tableau ci-dessous permet de comparer la composition sociale des jardins avec celle des communes (arrondissements dans le cas de Paris) au sein desquelles ils se situent<sup>496</sup>. Les chiffres concernant le jardin sont issus des réponses des jardinier.e.s au deuxième questionnaire, les données des communes / arrondissements sont extraites des dossiers 2012 de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques<sup>497</sup>. Il faut à nouveau rappeler que cette enquête ne vise pas à l'exhaustivité. Les 174 réponses reçues ne sont pas représentatives de la population des jardins partagés franciliens qui est bien plus importante. Néanmoins, ces résultats permettent de repérer des tendances, et viennent confirmer les conclusions de l'observation participante menée dans les jardins – à savoir que les profils des jardinier.e.s présentent des ressemblances et expriment un style de vie particulier. On remarque que les proportions des différentes catégories socioprofessionnelles de ces acteur.rice.s contrastent avec celles des populations des communes où sont implantés les jardins. Les taux d'artisans / chef d'entreprise<sup>498</sup>, de cadres / professions intellectuelles supérieures et surtout de professions intermédiaires sont bien supérieurs dans les jardins, tandis que les agriculteurs, ouvriers et inactifs hors retraités y sont quasiment absents.

---

<sup>496</sup> Seules ont été conservées dans ce tableau les villes pour lesquelles au moins huit réponses (soit 5 % des réponses) ont été reçues. Le tableau complet est en annexe.

<sup>497</sup> Dossiers 2012 de l'INSEE en ligne, rubrique « Données locales », <http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/default.asp?page=statistiques-locales.htm> (consulté le 11/08/2015).

<sup>498</sup> Mis en relation avec l'ensemble des résultats (notes d'observation participante, entretiens, discussions informelles au jardin...), ce taux semble concerner plus précisément des artisan.e.s et auto-entrepreneur.se.s dans le domaine artistique avec des professions comme par exemple dessinateur de bandes dessinées ou photographe.

### Chapitre III

CSP	Agri	Artis	Cadres	Interm	Employ	Ouvr	Retrait <sup>499</sup>	Autres
JARDINS	0 %	6,3 %	29,3 %	23,6 %	14,3 %	0 %	24,7 %	0,8 %
PARIS	0,1 %	3,3 %	28,1 %	15 %	13,1 %	4,8 %	18,2 %	17,5 %
PARIS 3	0,1 %	4,5 %	36,4 %	16 %	10,4 %	3,6 %	14,6 %	14,4 %
PARIS 12	0 %	2,4 %	30 %	16,4 %	12,8 %	4,3 %	19,4 %	14,5 %
PARIS 13	0 %	2,2 %	24,2 %	15,3 %	15,1 %	5,2 %	19,8 %	18,2 %
PARIS 14	0 %	2,4 %	28,5 %	14,3 %	12 %	3,6 %	19,6 %	19,5 %
PARIS 18	0 %	3,2 %	24,8 %	16,4 %	15,2 %	7,9 %	16,2 %	16,3 %
PARIS 19	0 %	2,9 %	19,3 %	16,1 %	17,6 %	7,4 %	17,8 %	18,9 %
PARIS 20	0 %	2,5 %	21,2 %	17,5 %	16,8 %	7,1 %	18,3 %	16,5 %
BAGNOLET	0 %	3,4 %	12,6 %	14,3 %	20,1 %	12,8 %	17,4 %	19,4 %
GENTILLY	0 %	2,8 %	14,3 %	15,4 %	21,5 %	10,2 %	18,8 %	17,1 %
SCEAUX	0 %	2,7 %	26,8 %	13,5 %	10,1 %	3,1 %	24,1 %	19,7 %

Tableau 4-2. Comparaison des catégories socioprofessionnelles des jardinier.e.s et de celles des populations des communes ou arrondissements dans lesquels sont implantés les jardins.

Les deux tableaux suivants permettent de comparer plus précisément les catégories socioprofessionnelles à l'échelle d'une ville en particulier. Ils reprennent les données des jardins du 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris et de l'arrondissement lui-même, et des jardins de Bagnolet et de la ville elle-même – ces deux lieux ayant été choisis car ce sont ceux qui comportent le plus grand nombre de réponses de jardinier.e.s (25 pour Paris 20<sup>ème</sup> et 29 pour Bagnolet). Là encore, ces données montrent la prédominance des catégories cadres / professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires et employés, toutes en proportions bien supérieures à celles du quartier environnant. À la vue de ces données, il apparaît évident qu'une forme de sélection sanctionne l'entrée au jardin et / ou le fait d'y

<sup>499</sup> Bien que la question ait été posée dans le questionnaire, les retraité.e.s n'ont pas toujours signalé leur ancienne profession. Toutefois, lorsqu'il.elle.s l'ont fait, celles-ci correspondent aux tendances repérées chez les jardinier.e.s encore en emploi (surreprésentation des cadres / professions intellectuelles supérieures et des professions intermédiaires, forte occurrence de certains domaines professionnels, en particulier l'enseignement), confirmant la forte ressemblance entre les membres des jardins partagés.

### Chapitre III

rester. En effet, certaines catégories sont présentes dans des proportions bien supérieures à d'autres et la répartition proportionnelle des différentes catégories de jardinier.e.s n'est pas équivalente à celles des communes ou arrondissements au sein desquels sont implantés les jardins<sup>500</sup>.

CSP	Agri	Artis	Cadres	Interm	Employ	Ouvr	Retrait	Autres
JARDINS PARIS 20	0 %	4 %	24 %	20 %	20 %	0 %	24 %	8 %
PARIS 20	0 %	2,5 %	21,2 %	17,5 %	16,8 %	7,1 %	18,3 %	16,5 %

Tableau 4-3. Comparaison des catégories socioprofessionnelles des jardinier.e.s et de celles des habitant.e.s pour le 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

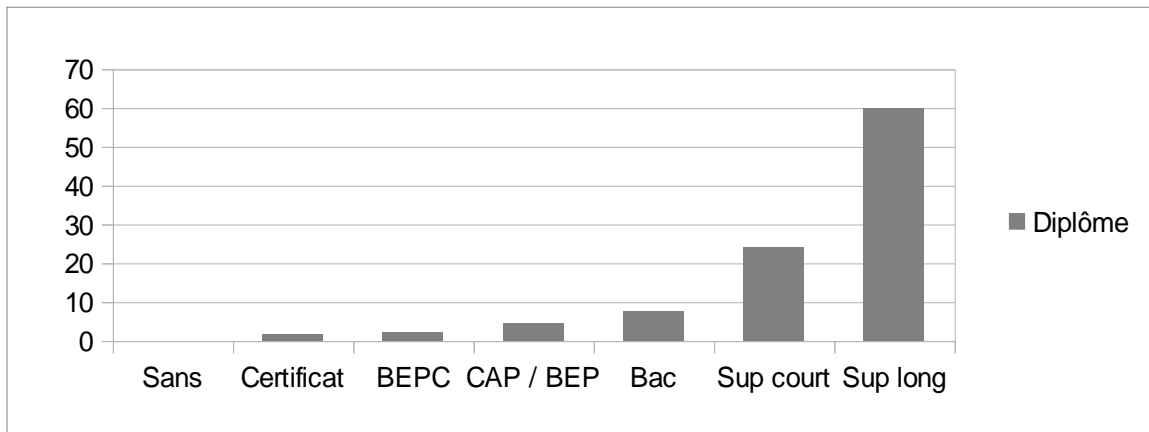
CSP	Agri	Artis	Cadres	Interm	Employ	Ouvr	Retraités	Autres
JARDINS BAGNOLET	0 %	3,4 %	20,7 %	17,2 %	24,1 %	0 %	20,7 %	13,9 %
BAGNOLET	0 %	3,4 %	12,6 %	14,3 %	20,1 %	12,8 %	17,4 %	19,4 %

Tableau 4-4. Comparaison des catégories socioprofessionnelles des jardinier.e.s et de celles des habitant.e.s pour la commune de Bagnolet.

En accord avec la surreprésentation des cadres et professions intellectuelles supérieures, les niveaux de diplôme des jardinier.e.s sont très élevés. En effet, presque 60 % d'entre eux.elles sont titulaires d'un diplôme supérieur long (supérieur à Bac+3 selon la classification de l'INSEE). Si l'on y ajoute les titulaires d'un diplôme supérieur court (inférieur à Bac+3 selon la classification de l'INSEE), le taux de jardinier.e.s diplômé.e.s du supérieur monte à 84,9 %.

<sup>500</sup> Ceci est particulièrement notable dans les cas de jardins de quartiers ou communes populaires comme le 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris et la ville de Bagnolet ainsi que le montrent les tableaux.





Graphique 4-1. Niveaux de diplôme des jardinier.e.s répondant.e.s à l'enquête par questionnaire.

À nouveau, la comparaison détaillée avec les niveaux de diplôme des habitant.e.s des communes au sein desquelles sont implantés les jardins fait état d'une surreprésentation flagrante des titulaires d'un diplôme supérieur long parmi les jardinier.e.s. Même dans le cas de la population parisienne, plus diplômée que la moyenne des Français.es, le taux de jardinier.e.s très diplômé.e.s se situe plus de 15 points au-dessus des chiffres parisiens. De même, alors que les personnes sans diplôme représentent 12,4 % des Parisien.ne.s, aucun.e jardinier.e n'est dans ce cas. L'absence de diplôme semble donc constituer un critère discriminant au fait de devenir et / ou de rester membre d'un jardin partagé. Au sujet des niveaux de diplôme comme à propos des catégories socioprofessionnelles, bien que l'échantillon de cette enquête par questionnaire ne soit pas représentatif, il permet de dégager des tendances qui se voient confirmées à la fois par les discussions en situation d'observation participante et par les entretiens.

### Chapitre III

Niveau de diplôme	Aucun	Certif d'études	BEPC	CAP / BEP	Bac / brevet pro	Sup court (< B+3)	Sup long (> B+3)
JARDINS	0 %	1,7 %	2,3 %	4,6 %	7,5 %	24,1 %	59,8 %
PARIS	12,4 %	4 %	4,4 %	7,9 %	14,6 %	12,5 %	44,2 %
PARIS 20	16,6 %	5,8 %	5,4 %	11,4 %	16,1 %	13,6 %	31,1 %
BAGNOLET	26,4 %	7,1 %	6,1 %	17,7 %	16,3 %	10,6 %	15,8 %
GENTILLY	19,8 %	6,9 %	6 %	18,1 %	16,2 %	10,6 %	22,5 %
SCEAUX	6,4 %	3,9 %	4,3 %	9,2 %	14,2 %	13,4 %	48,6 %

Tableau 4-5. Comparaison des niveaux de diplôme des jardinier.e.s avec ceux des populations des communes où sont implantés les jardins<sup>501</sup>.

Ces données mettent en exergue une caractéristique des populations des jardins partagés : les jardinier.e.s occupent des positions professionnelles plus élevées que la moyenne, mais il.elle.s sont surtout bien plus diplômé.e.s. À cela s'ajoutent des pratiques culturelles développées et légitimes qui constituent aussi une spécificité des adhérent.e.s des jardins partagés étudiés, titulaires d'un capital culturel élevé, supérieur à leur capital économique, qui se situe tout de même au-dessus de la moyenne.

<sup>501</sup> Ces chiffres sont issus de la rubrique « Données locales » du site internet de l'INSEE, <http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/default.asp?page=statistiques-locales.htm> (consulté le 24/08/2015).

### III. A. 3. Pratiques culturelles et vie associative

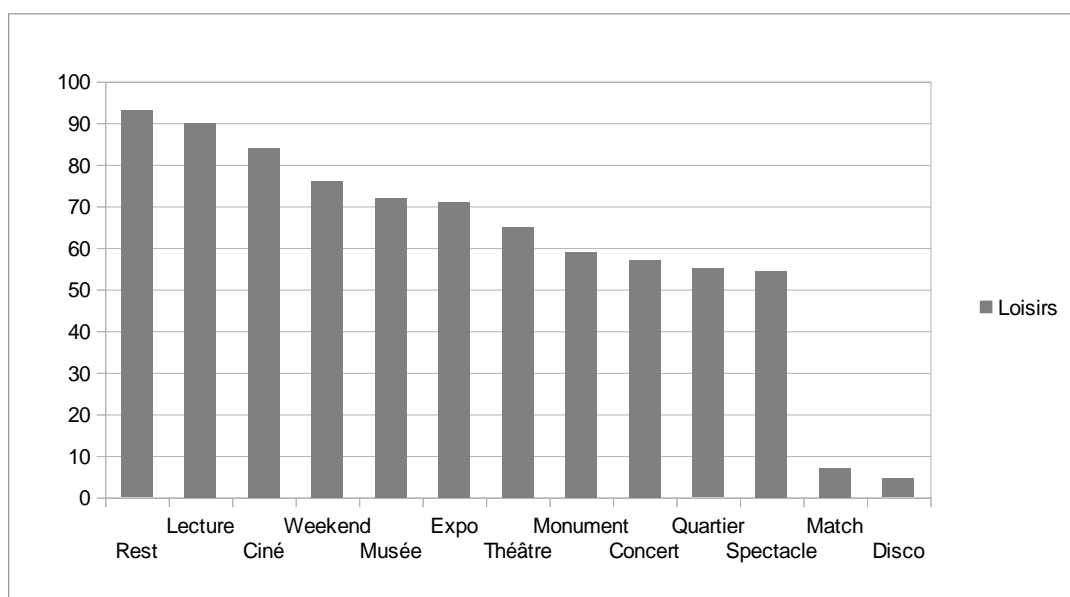
« *Et puis ça parle de spectacles, de cinéma, c'est des cultureux* » (Fabienne, 60-69 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup.)

Une question importante du deuxième questionnaire consiste à cibler les pratiques culturelles et les loisirs des jardinier.e.s, l'enquêté.e devant cocher, si, au cours des six mois précédents sa participation à l'enquête, il.elle :

- est allé.e au théâtre
- est allé.e au cinéma
- a assisté à un concert
- a assisté à un spectacle
- a assisté à une festivité de quartier
- s'est rendu.e à une exposition temporaire
- a visité un musée
- a assisté à un match ou un spectacle sportif payant
- est sorti.e en discothèque
- est allé.e au restaurant
- a visité un monument historique
- a lu un livre
- est parti.e en week-end

L'inscription de ces différentes pratiques dans le désordre, inspirée des questionnaires d'Olivier Donnat, vise à éviter d'influencer les réponses en laissant transparaître un éventuel classement des pratiques selon leur légitimité. Les résultats font état d'une majorité de fortes pratiques, 90 % des répondant.e.s en ayant coché plus de quatre. L'observation participante a pu nuancer ces données pour quelques exceptions. Il s'agit de jardinier.e.s qui n'ont pas été rencontré.e.s en entretien, n'ont pas répondu au questionnaire, mais dont les propos lors de discussions informelles ont mis à jour des pratiques culturelles moins variées et souvent moins légitimes que les autres membres. Il.elle.s restent tout de même rares dans les jardins et correspondent au profil des *jardinier.e.s oppressé.e.s* qui sera

détaillé plus loin<sup>502</sup>. En tête du classement des pratiques culturelles et des loisirs vient la sortie au restaurant (162 soit 93 %), suivie de la lecture (156 soit 90 %), du cinéma (146 soit 84 %), du week-end (132 soit 76 %), du musée (126 soit 72 %), de l'exposition temporaire (123 soit 71 %), du théâtre (114 soit 65 %), du monument historique (103 soit 59 %), du concert (99 soit 57 %), de la fête de quartier (96 soit 55 %) et du spectacle (95 soit 54,5 %). Apparaissent également, mais en proportions bien moindres les sorties au match ou spectacle sportif (13 soit 7 %) et en discothèque (8 soit 4,5 %).



Graphique 4-2. Pratiques culturelles et loisirs des jardinier.e.s au cours des six derniers mois.

Les entretiens ainsi que les discussions informelles avec les membres de jardins partagés confirment ce profil de fort.e pratiquant.e. Par exemple, Marie-Christine (50-59 ans, catégorie prof. interm.) est abonnée au théâtre de la Colline auquel elle se rend souvent, notamment pour voir des pièces étrangères. Elle assiste aussi à beaucoup d'opéras et de spectacles de danse. Si elle a un goût moins prononcé pour le cinéma, elle s'y déplace néanmoins, surtout dans le cadre d'avant-premières pour lesquelles elle obtient des places par l'Éducation Nationale dont elle est employée. Elle voit en priorité des films historiques et des *biopics* (derniers films vus : *Renoir* de Gilles Bourdos et *Twelve years a slave* de Steve Mc Queen). Elle lit et visite des musées pendant les vacances et est d'ailleurs adhérente du Centre Georges

<sup>502</sup> Voir VI. A. 1.

Pompidou. Marie-Christine part fréquemment en week-end avec son compagnon et ses enfants dans sa maison de campagne où elle dit jardiner beaucoup plus qu'au jardin partagé. Si elle ne fréquente plus de grands restaurants depuis qu'elle a plusieurs enfants, le prix devenant trop élevé selon elle, elle cuisine beaucoup, avec un goût particulier pour les cuisines du monde, surtout asiatiques. Elle choisit en priorité des produits frais et sains, ainsi que des modes de préparation diététiques, comme la cuisson à la vapeur. Sportive quand elle était plus jeune et pratiquait le tennis, elle se déplace beaucoup à pied et se rend au travail à vélo.

Le profil de Marie-Christine est très représentatif des jardinier.e.s rencontré.e.s. Il.elle.s se caractérisent par des pratiques de sociabilité et culturelles riches. Leurs profils culturels dissonants (qui se rencontrent plutôt dans les classes moyennes et supérieures que dans les classes populaires)<sup>503</sup> témoignent d'une aisance à articuler culture légitime (voire très légitime comme les sorties à l'opéra) avec des pratiques qui le sont moins. Néanmoins, qu'il s'agisse de cinéma ou de spectacles, ces acteur.rice.s restent dans des registres d'un niveau de légitimité élevé. Comme le dit Nathalie (50-59 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup.) : « c'est plutôt films d'auteurs, pas intello-intello mais quand même ».

Parmi les films qui sont l'objet de conversations lors des permanences au jardin, ceux des frères Dardenne reviennent fréquemment. *La Danza de la realidad*, de Jodorowsky, a également occasionné discussions et débats. La question « avez-vous lu un livre au cours des six derniers mois ? » entraîne une réaction semblable de la part d'une grande partie des jardinier.e.s rencontré.e.s en entretien. Ceux.celles-ci s'exclament, avec des variations dans la formulation : « Oui ! Je ne lis pas beaucoup mais quand même ! » Cette réponse est évocatrice de l'attitude de ces acteur.rice.s face aux pratiques culturelles et de loisirs : il leur semble en effet naturel d'en avoir beaucoup. Peu conscient.e.s de cette spécificité de leur profil, il.elle.s s'estiment ainsi « dans la moyenne » en faisant « ce qu'offre la vie parisienne ».

---

<sup>503</sup> LAHIRE Bernard, « Individu et mélanges des genres », in., Réseaux n°126 *Figures du public*, Paris, La Découverte, 2004, p. 93.

### Chapitre III

Les jardinier.e.s sortent beaucoup et en parlent beaucoup, il.elle.s apprécient de se retrouver auprès de personnes avec lesquelles échanger à ce sujet, ainsi que l'explique Franck (50-59 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup.) :

« On peut parler du jardin, on peut parler de la culture, on peut parler de cinéma, on peut parler de théâtre, d'expos. C'est pour le coup, les gens qui se connaissent et qui s'apprécient ou qui connaissent les goûts des uns et des autres, forcément on en vient à croiser les passions et les choses émouvantes. C'est vrai que les gens qui viennent ici, ils lâchent prise de leurs professions, de leurs univers de contraintes et ils ont plus tendance à parler de ce qu'ils aiment dans la vie décontractée, de loisirs. »

Le jardin offre ainsi une plate-forme d'échanges à des acteur.rice.s ayant en partage la richesse de leurs pratiques culturelles, de loisirs et de sociabilité. La participation aux conversations du jardin semble donc favorisée par la maîtrise d'un certain style de vie, ainsi que d'une aisance à la discussion. Les jardinier.e.s se caractérisent aussi par une forte participation associative. Comme l'explique Roger Sue, « les loisirs associatifs engendrent une pratique cumulative. Ce sont les mêmes personnes que l'on retrouve dans diverses associations. Ainsi d'un côté y-a-t-il des personnes très actives socialement et, de l'autre la majorité, celles qui sont en retrait de toute participation à la vie de la communauté »<sup>504</sup>.

Cette tendance à la cumulation des pratiques fait écho aux résultats du second questionnaire. Les jardinier.e.s sont en effet 130 à faire partie d'une ou de plusieurs autres associations en plus de celle du jardin. De plus, il.elle.s se retrouvent parfois dans plusieurs associations, renforçant l'homogamie de leurs profils. Leurs préférences vont aux associations culturelles, de solidarité, sportives, aux AMAP, aux associations de quartier et de parents d'élèves. Il.elle.s citent aussi, dans une moindre mesure, des associations de jardinage (autres que celle du jardin dont il.elle.s sont membres), de protection de l'environnement et des animaux et des syndicats de copropriétaires. Enfin, un jardinier est membre d'une association LGBT (Lesbiennes, Gay, Bisexuel.le.s et Transexuel.le.s).

---

<sup>504</sup> SUE Roger, 1992, *op. cit.*, p. 98-99.

Cette richesse d'activités extra-professionnelles est confirmée par les entretiens et les périodes d'observation. Les discussions évoquent en effet des engagements associatifs très variés, avec une persistance de la priorité donnée aux associations à vocation culturelle (par exemple des collectifs artistiques) ou aux associations articulant les dimensions culturelle et sociale (éducation artistique à destination des enfants de quartiers défavorisés, parrainage d'enfants en Afrique dans le cadre de leur scolarité, café culturel social...). Cet engagement prend souvent la forme d'une pratique artistique (par exemple la photographie) exercée au sein du groupe associatif, avec une volonté éducative<sup>505</sup> dirigée vers les publics défavorisés.

L'implication des jardinier.e.s dans les associations, si elle est importante et les amène à fréquenter une pluralité de structures, n'en demeure pas moins une implication « distanciée » telle que celle décrite par Jacques Ion. Selon l'auteur, l'engagement d'aujourd'hui serait « plus léger, dans des associations sans la République et sans les sociabilités communautaires ». Il s'agirait d'« une adhésion légère au contraire d'une adhésion totale et d'un renoncement comme il était de mise dans le militantisme traditionnel. C'est un engagement qui refuse la délégation de parole et qui peut rester responsable et même intense dans son application »<sup>506</sup>. La participation associative des jardinier.e.s correspond à cette description. Fonctionnant sur le mode du projet (pas forcément amené à se pérenniser), ces acteur.rice.s évoquent leur adhésion à différentes associations comme une manière de satisfaire des curiosités diverses mais n'évoquent que rarement un engagement profond. La participation associative peut toutefois conforter certaines de leurs convictions, en particulier au sein de structures à vocation sociale ou environnementale. Néanmoins, elle ne va pas jusqu'au militantisme et se distingue explicitement d'un engagement politique<sup>507</sup>.

---

<sup>505</sup> On retrouve cette dimension éducative de manière particulièrement récurrente dans les discours des jardinier.e.s à propos des jardins. Il s'agirait d'éduquer à l'environnement, de sensibiliser au respect des espaces publics, de la nature...

<sup>506</sup> FERRAND-BECHMANN Dan (dir.), *Les bénévoles et leurs associations. Autres réalités, autres sociologies ?* 2004, L'Harmattan, Paris, p. 16.

<sup>507</sup> À l'exception de quelques-un.e.s, dont l'engagement provoque alors l'admiration et justifie leur position privilégiée au sein du bureau de l'association, comme Dominique à la Guinguette de la Dhuy, voir V. C.

Ainsi que l'explique Marie-Christine (50-59 ans, catégorie prof. interm.) :

« Je participe à pas mal de choses à la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs. On a un atelier de lecture, un atelier d'écriture enfin bon de découverte d'écrivains. Voilà, ouais ce sera tout, bon après Greenpeace, comme ça mais ça c'est autre chose, non militante, je ne suis pas non plus militante politique. »

Même les représentant.e.s de jardins partagés prennent acte de cette nature de l'engagement associatif des jardinier.e.s dans le compte-rendu de réunion du réseau des jardins partagés d'Île-de-France du mois de janvier 2015 : « la plupart des adhérents sont plus sur une démarche de détente que de militantisme. »<sup>508</sup> La notion d'engagement distancié décrite par Jacques Ion est donc pertinente pour saisir la nature de l'investissement associatif des membres de jardins partagés. Ces acteur.rice.s se caractérisent ainsi par la multiplicité de leurs pratiques culturelles ainsi que par leur tendance à la participation associative au sein de laquelle s'insère le jardin partagé : une activité basée avant tout sur la sociabilité.

### III. A. 4. Que font les jardinier.e.s au jardin ? Un art de la discussion

« En général, il y a une personne qui apporte à boire et les autres apportent des olives, des petits trucs à grignoter. En fait, c'est plus le plaisir de grignoter en bavardant, parce qu'on boit très peu. On boit un petit verre. C'est plus une occasion sociale d'être là. » (Marie-Jeanne, 60-69 ans, retraitée anciennement catégorie cadres et prof. intel.sup.)

À la question « que venez-vous faire au jardin ? », les jardinier.e.s répondent le plus souvent qu'il.elle.s s'y déplacent pour jardiner. Très fréquemment aussi sont citées la discussion et la détente. Viennent ensuite la participation à des activités collectives, le fait d'assister à des événements et de récolter des fruits / légumes / herbes aromatiques. Confrontées à l'observation des pratiques dans les jardins, ces réponses sont étonnantes. En effet, nombreux.ses sont les jardinier.e.s qui ne jardinent pas ou très peu. De même, la récolte de produits du jardin, qui apparaît en

---

<sup>508</sup> Compte-rendu de la réunion du réseau des jardins partagés d'Île-de-France du 29 janvier 2015, consultable sur le site Internet de Graine de Jardins, <http://jardinons-ensemble.org/spip.php?article2774> (consulté le 12/08/2015).



cinquième position dans le classement des pratiques des acteur.rice.s, est surprenante dans la mesure où la très grande majorité des jardins partagés ne sont que peu, voire pas du tout productifs.

Un élément se dégage des entretiens menés avec certain.e.s des jardinier.e.s, qui pourrait expliquer le manque de concordance entre discours énoncés et pratiques observées. La définition de l'activité « jardiner » apparaît en effet comme une donnée très personnelle. Pour ces jardinier.e.s citadin.e.s, « gratouiller la terre », « mettre les mains dans la terre » constituent des tâches de jardinage à proprement parler. Il n'est pas alors question de grandes tâches mais d'un contact avec la terre, d'un toucher<sup>509</sup> qui se trouve devenir rare en ville et qui, pour les enquêté.e.s, s'inscrit en tant que tel dans le jardinage. De même, peu importe la quantité de légumes / fruits / herbes produits tant que ceux-ci le sont par les membres du collectif eux.elles-mêmes. La représentation valorisée est à nouveau celle du lien avec une terre nourricière fantasmée dont les produits, à travers quelques tomates cerises, très petites pommes de terre ou encore feuilles de laurier, intégrés à une préparation maison, viendront remplir l'imaginaire et suffiront à l'évocation d'un contact « retrouvé »<sup>510</sup> avec une forme d'activité agricole.

Les jardinier.e.s viennent également au jardin, mais en très moindre mesure pour préparer le compost, suivre des cours (de jardinage, de cuisine ou d'éducation à l'environnement), récupérer un panier bio, pour le goût du partage, l'apéro ou le repas, ces trois dernières pratiques pouvant s'ajouter au fait de discuter. Ces résultats pointent la sociabilité comme enjeu principal du déplacement au jardin. Ainsi, 88 enquêté.e.s (soit 50,5 % des répondant.e.s) s'accordent avec d'autres pour venir au même moment, et 103 (soit 59,2 % des répondant.e.s) fréquentent d'autres jardinier.e.s en-dehors du jardin. La primauté accordée à la sociabilité sur les activités de pur jardinage se vérifie à l'observation. En effet, à chaque visite, seul.e.s

---

<sup>509</sup> Les références aux sens sont fréquentes lorsque les enquêté.e.s évoquent le jardin. Il.elle.s apprécient de pouvoir toucher la terre, respirer les fleurs, goûter les framboises, écouter le bourdonnement des insectes...

<sup>510</sup> La thématique du « retour à la terre » apparaît fréquemment dans les propos des enquêté.e.s alors même qu'aucun.e n'a de passé agricole et que la très grande majorité d'entre eux.elles a toujours vécu en ville.

### Chapitre III

quelques-un.e.s jardinent, la plupart sont attablé.e.s ou ont d'autres activités, mais surtout, tou.te.s discutent. Lors des permanences, par exemple, les jardinier.e.s se retrouvent autour de la table, souvent couverte de friandises amenées par les un.e.s et les autres, voire d'un vrai repas dans certains jardins comme la Guinguette de la Dhuys à Bagnolet. La discussion au jardin prend toute son importance lors de ces moments de convivialité.

Lors de l'enquête, il s'est d'ailleurs avéré indispensable que je participe rapidement et surtout de façon active aux conversations, étant donné la suspicion dont je sentais être l'objet lorsque je ne parlais pas autant que les autres. L'intégration au jardin passe donc par la maîtrise d'un certain art de la discussion. Les conversations entendues lors des périodes d'observation participante concernent en priorité des sujets culturels, les sorties des uns et des autres, ou des thématiques liées à un mode de vie désigné comme « alternatif » qui inclut la participation au jardin partagé (les aliments biologiques, la naturothérapie, la circulation en vélo...). La politique n'est que peu abordée, ou de manière limitée dans le sens où les rares discussions politiques entendues mettent tout le monde d'accord et se limitent à des questions au sujet desquelles les jardinier.e.s font consensus. Un mot d'ordre est récurrent dans tous les jardins : on ne se dispute pas, ainsi que l'explique Alex (50-59 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup.) :

« La politique c'est exclu parce que ça y est, tout le monde commence à s'engueuler. Dans les repas qu'on fait, ça arrive sur le tapis parce qu'il y a eu une loi qui a été votée, et tout ça. Des débats, mais où les gens ne s'engueulent pas. Ils ne sont pas toujours d'accord mais ils essaient de comprendre pourquoi et ça fait progresser donc c'est agréable. [...] Donc ils parlent de leurs activités, des films qu'ils vont voir, des livres qu'ils lisent. Comme au café. J'en reviens toujours là, c'est vraiment ça. Tu dis « j'ai vu le film », donc si tu as vu le film toi-même, tu te dis comment ils pensent, ou s'ils te disent qu'ils l'ont détesté, ça fait évoluer le débat, tu demandes aux gens pourquoi, comme avec des amis. »



### III. B. Pertinence de la notion de classes moyennes à propos des jardinier.e.s

#### III. B. 1. Classes moyennes, aventuriers, gentrificateurs... Éléments de définition

*« Non seulement les classes moyennes comme ensemble social sont une notion fluctuante dans leurs définitions et leurs contours mais en outre font l'objet de plus en plus fréquemment d'usages politico-idéologiques sur la scène médiatique et politique. »*<sup>511</sup>

Aborder un ensemble d'acteur.rice.s partageant des caractéristiques communes amène à réfléchir à la question des classes sociales. Si de prime abord, les jardinier.e.s semblent correspondre aux fractions désignées par le sens commun comme « classes moyennes », aucune définition de cette notion ne fait réellement consensus chez les sociologues. Certain.e.s décrivent même la « fin » des classes, considérant que celles-ci ne seraient désormais plus pertinentes pour comprendre le monde social. Cependant, devant la persistance des inégalités (économiques, de réussite scolaire, d'accès à la culture...), il n'est pas question de nier la réalité d'« une différenciation sociale selon des classes de conditions objectives d'existence »<sup>512</sup>. Tout en posant la persistance d'une hiérarchie sociale, il reste à définir précisément les dites classes sociales, tâche d'autant plus ardue que les classes moyennes qui intéressent cette étude sont éclatées et recouvrent des modes de vie très diversifiés.

Bien qu'il n'existe pas de consensus parmi les chercheur.se.s, plusieurs grandes tendances de définition des classes moyennes se dégagent. Une première approche se base sur l'auto-identification des acteur.rice.s dans une visée compréhensive<sup>513</sup>. Cependant, la portée d'une enquête par auto-identification ouvre le champ à de fortes approximations et ambivalences : le fait de se déclarer membre des classes moyennes est en effet contraint par les représentations des acteur.rice.s, par leurs aspirations, par l'image qu'il.elle.s souhaitent donner d'eux.elles-mêmes, par leur

---

<sup>511</sup> BOSCH Serge, « Les classes moyennes : une notion protéiforme et ambivalente », *in.*, Cahiers Français n°378 *Les classes moyennes dans la crise*, Paris, La Documentation Française, 2014, p. 7.

<sup>512</sup> LAHIRE Bernard, « Les classes sociales : objet d'études ou instrument de disqualification ? », *in.*, Mouvements n°29 *La société saisie par le droit*, Paris, La Découverte, 2003, p. 180.

<sup>513</sup> PRESSMAN Steven, « The decline of the middle class : an international perspective », *in.* Journal of Economic Issues vol 41, Salisbury, Association for Evolutionary Economics, 2007, p. 181-200.

volonté de se démarquer de telle ou telle catégorie (« défavorisés », « aisés »...) <sup>514</sup>...

Une autre approche se fonde sur le niveau économique des acteur.rice.s concerné.e.s. Cette méthode, qui rencontre un certain succès depuis le début des années 2000 <sup>515</sup>, consiste à établir une fourchette de revenus plus ou moins large autour du revenu médian. Mais le niveau de revenus, laissant de côté les styles de vie et les autres types de capitaux, ne semble pas suffisant pour caractériser un groupe social. De plus, la variabilité des échelles de revenus retenues fait varier d'autant les résultats. Selon les enquêteur.rice.s, les classes moyennes peuvent ainsi représenter de 40 % à 70 % de la population <sup>516</sup>.

Les classes moyennes peuvent également être approchées par l'étude des catégories socioprofessionnelles. Centrées sur les professions intermédiaires, elles contiennent alors aussi une partie des catégories artisans et chefs d'entreprise, employés et cadres et professions intellectuelles supérieures. Ici encore se fait jour une difficulté menant à des imprécisions : à l'intérieur de chaque catégorie cohabitent des échelles de salaire, des niveaux de formation, des modes de vie très différents.

Enfin, la définition des classes moyennes peut aussi se fonder sur une forme de communauté de statut : une proximité de niveau d'éducation, de statut socio-économique de l'emploi, de mode de consommation et de valeurs communes. Cette notion de communauté de statut a pour principal défaut d'être difficilement objectivable, il me semble néanmoins qu'elle est la plus pertinente dans le cadre de ce travail de thèse. En effet, il n'est pas vraiment question ici de délimiter précisément les différentes classes sociales, mais plutôt d'utiliser les outils théoriques qui s'y attachent afin de faciliter l'étude du monde social. La notion de classes sociales permet de rendre observables les enjeux de la différenciation sociale, « génératrice d'antagonismes individuels et, parfois, d'affrontements

---

<sup>514</sup> BOSC, 2014, *op. cit.*, p. 3.

<sup>515</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>516</sup> *Ibid.*, p. 3.

collectifs entre les agents situés en des positions différentes dans l'espace social »<sup>517</sup>. Les propos tenus dans cette étude ne visent pas à démontrer l'appartenance des membres de jardins partagés aux classes moyennes<sup>518</sup>. Il s'agit plutôt d'observer « un ensemble de positions sociales qui est uni par une relation d'homologie à un ensemble d'activités ou de biens, eux-mêmes caractérisés relationnellement. »<sup>519</sup> Ce travail a donc pour ambition d'explicitier les caractéristiques communes partagées par les jardinier.e.s - notamment en termes de position dans l'espace social mais pas seulement - caractéristiques qui font d'eux.elles un groupe relativement homogène disposant des ressources nécessaires pour mettre en place et maintenir une forme d'entre-soi dans les jardins partagés.

On remarque que ces acteur.rice.s, s'il.elle.s sont proches socialement, sont surtout réuni.e.s par leur profil social, professionnel et culturel qui présente des similitudes avec celui des « aventuriers du quotidien » décrits par Catherine Bidou. Désigné.e.s comme « nouvelles classes moyennes » dans les années 1980, il.elle.s sont désireux.ses de changer la ville. Il.elle.s investissent les quartiers historiques, valorisent le hors-travail, la sociabilité et l'engagement associatif basé sur le local. Il.elle.s occupent plutôt des professions intellectuelles (enseignant.e.s, chercheur.se.s, architectes, journalistes, médecins, juristes...), dans le travail social (assistant.e.s sociaux.ales, éducateur.rice.s, animateur.rice.s...) ou encore dans l'encadrement privé ou public (technicien.ne.s, ingénieur.e.s, cadres de la fonction publique...). Il.elle.s occupent des postes d'un niveau moyen supérieur ou supérieur<sup>520</sup>. Plusieurs éléments dans ce portrait se retrouvent chez les membres de jardins partagés. En effet, eux.elles aussi accordent beaucoup d'importance à leurs activités professionnelles. Il.elle.s ont également en commun un fort investissement associatif et des domaines d'exercice professionnel de prédilection.

---

<sup>517</sup> BOURDIEU Pierre, *Raisons Pratiques Sur la théorie de l'action*, Paris, Éditions du Seuil, 1994, p. 54.

<sup>518</sup> Même si très largement, ceux.celles-ci se définissent comme tels, ce qui serait pertinent dans le cadre d'une approche par l'auto-identification des acteur.rice.s comme membres d'une classe sociale.

<sup>519</sup> BOURDIEU, 1994, *op. cit.*, p. 19.

<sup>520</sup> BACKOUCHE, RIPOLL, TISSOT, 2011, *op. cit.*, p. 21.

Sur le plan des valeurs, les jardinier.e.s se rapprochent de celles du « libéralisme culturel » des salarié.e.s moyen.ne.s décrit par Étienne Schweisguth : un esprit soixante-huitard valorisant le « goût pour la contestation », la « légitimation du plaisir », le « refus des formes d'autorité non justifiées »<sup>521</sup>. Sans aller toutefois jusqu'au militantisme - comme cela a été montré plus haut<sup>522</sup> - les jardinier.e.s revendiquent, à travers le jardin, un certain idéal de jouissance de l'espace public et aiment à présenter leur action comme spontanée et effectuée en marge des circuits officiels, même si souvent ce n'est pas le cas. La forte proportion de fonctionnaires parmi ces collectifs d'acteur.rice.s impacte aussi leurs représentations en tant que groupe. Si tou.te.s ne font pas partie de la fonction publique, ils sont en revanche nombreux.ses à exprimer un rejet des revenus et des styles de vie des « gens du privé » (en termes de rapports au travail, de modèles éducatifs, de modèles familiaux et de rapports de genre, de valeurs politiques, etc.) »<sup>523</sup>. Il.elle.s se reconnaissent davantage dans des modèles qui valorisent leur point commun majeur partagé avec les gentrificateurs du Bas-Montreuil décrits par Anaïs Collet<sup>524</sup> : un capital culturel élevé et supérieur à leur capital économique.

#### III. B. 2. Un investissement local typique des classes moyennes

*« Les associations furent un des lieux de confortation et de visibilité du modèle culturel dont ces individus [les aventuriers] étaient alors porteurs, et participèrent indéniablement à la construction d'un sentiment d'appartenance »<sup>525</sup>*

La participation associative des jardinier.e.s centrée sur l'investissement local entre en adéquation avec des comportements de membres des classes moyennes étudiés par les chercheur.se.s. La présence au jardin, axée sur une dimension éducative et une sensibilisation aux pratiques écologiques, s'inscrit dans le cadre de ce que Stéphanie Vermeersch décrit comme un moyen de « diffuser de bonnes valeurs et

---

<sup>521</sup> SCHWEISGUTH Étienne, « Les salariés moyens sont-ils des petits bourgeois ? » *in.*, Revue française de sociologie vol. 24 n°4, Presses de Science Po, 1983, p. 679-704.

<sup>522</sup> Voir III. A. 3.

<sup>523</sup> COLLET Anaïs, « Montreuil, le 21<sup>ème</sup> arrondissement de Paris ? », *in.*, Actes de la recherche en sciences sociales n°195 *La gentrification ou la fabrique d'un quartier ancien de centre-ville*, Paris, Le Seuil, 2012, p. 36.

<sup>524</sup> *Ibid.*, p. 36.

<sup>525</sup> BACKOUCHE, RIPOLL, TISSOT, VESCHAMBRE, 2011, *op. cit.*, p. 24.

de bonnes pratiques » typique des classes moyennes<sup>526</sup>. L'engagement associatif local est en effet une dimension essentielle des pratiques résidentielles des classes moyennes. Celles-ci imprègnent le tissu social d'associations qui leur donnent accès à une forme d'encadrement de la société, d'imposition de leurs références et de leur style de vie. L'investissement fort dans certaines structures - dont les jardins partagés - qui participent au développement d'une vie de quartier permet de définir et de diffuser des représentations choisies du quartier et de ses habitant.e.s. Comme l'expliquent les auteur.e.s du rapport Jolé sur le public des jardins, ceux-ci « sont les sites d'élaboration de visions et de projections de l'image des quartiers désirée par les habitants »<sup>527</sup>. En effet, ainsi que le revendique la majorité des jardinier.e.s, la création d'un jardin partagé a aussi pour objectif d'embellir l'espace urbain (en particulier dans les quartiers dégradés) par l'implantation de nature en son sein. Il s'agit toujours d'une nature particulière, objet de projections de valeurs et d'une esthétique bien spécifiques, parties prenantes des processus de sélection des jardinier.e.s<sup>528</sup>.

La promotion d'une certaine vie de quartier basée sur l'écologie, l'innovation urbaine et l'événementiel culturel est largement soutenue par les institutions, en premier lieu les mairies, relayées par les conseils de quartier. La mise en place d'un jardin partagé relevant de cette tendance, l'appropriation de l'espace<sup>529</sup> par les groupes de jardinier.e.s est bien perçue et même encouragée au détriment d'autres appropriations. Les jardins partagés prennent souvent place au sein d'espaces en friche désignés comme « sans usage ». Il s'agit cependant moins de terrains sans usages que de terrains aux usages perçus négativement par les municipalités et par les riverain.e.s ayant les ressources (sociales, culturelles, symboliques et dans une moindre mesure économiques) suffisantes pour proposer des usages concurrentiels qui seront valorisés. Certains groupes, jugés socialement ou culturellement moins désirables<sup>530</sup>, comme les bandes de jeunes ou les SDF, peuvent voir leurs stratégies d'appropriation évaluées négativement, voire empêchées par les décisions des

---

<sup>526</sup> *Ibid.*, p. 23.

<sup>527</sup> JOLÉ, TONNELAT, NEWMAN, 2009, *op. cit.*, p. 8.

<sup>528</sup> Voir Chap. IV.

<sup>529</sup> En tant que détermination d'un usage et occupation par un groupe défini.

<sup>530</sup> BACKOUCHE, RIPOLL, TISSOT, VESCHAMBRE, 2011, *op. cit.*, p. 248.



pouvoirs publics. Le mobilier urbain, par exemple, peut être l'occasion de repousser ces groupes indésirables en rendant physiquement difficile, voire impossible, le stationnement dans certaines parties de l'espace public<sup>531</sup>. De plus, les groupes les moins bien perçus sont ceux dont la faiblesse des capitaux rend les stratégies d'appropriation moins discrètes et donc plus susceptibles d'être dévaluées et repoussées. Ainsi, par exemple, les processus de territorialisation des bandes de jeunes dans certains lieux, reposant sur des attitudes voyantes d'intimidation pour en exclure des publics qui s'y sentiront mal à l'aise (jeunes filles, personnes âgées...), sont très repérables et susceptibles d'entraîner une réponse de la part des municipalités. Les groupes les mieux dotés en capitaux, en revanche, disposent des ressources nécessaires pour mener des stratégies douces, « cachées » et soutenues, notamment par les mairies. Ainsi, les groupes concurrents des jardins partagés, perçus comme moins désirables que ces derniers ont plus de chances de voir leurs processus d'appropriation évalués négativement et repoussés bien qu'ils soient la conséquence de leur relégation dans certains espaces<sup>532</sup>. Même du point de vue d'une équipe municipale « sociale », l'habitant.e et le.la visiteur.se les plus courtisé.e.s restent les profils de classes moyennes dont font partie les membres de jardins partagés.

La participation associative devient donc le terrain d'une quasi-situation de monopole de la part de certaines fractions de la population, en premier lieu celles qui bénéficient des ressources (sociales, culturelles, symboliques et dans une moindre mesure économiques) les plus importantes, c'est-à-dire les classes moyennes et supérieures. Comme l'explique très bien Jacques Coenen Huther à travers l'exemple d'un club alpin, « tout se passe comme si les structures d'encadrement fournies par le Club avaient pour fonction latente de permettre à une minorité de membres de développer une forme de convivialité détachée des buts de l'organisation et de se créer un univers à leur mesure leur permettant l'exercice d'un

---

<sup>531</sup> Voir par exemple THONNELIER Josselin, « Ville rigide, ville sécuritaire : quand les bancs publics créent des exclusions », Urban News, 2013, <http://www.urbanews.fr/2013/12/06/37382-ville-rigide-ville-securitaire-quand-les-bancs-publics-crees-des-exclusions/#.Uqh3UdrLTIU> (consulté le 12/08/2015).

<sup>532</sup> BACKOUCHE, RIPOLL, TISSOT, VESCHAMBRE, 2011, *op. cit.*, p. 248.

certain pouvoir social »<sup>533</sup>. Un pouvoir qui s'exerce dans le cadre d'un enjeu majeur de l'appropriation de l'espace : la mise à distance de l'autre. En effet, l'investissement du tissu associatif local par des personnes aux profils proches entraîne une ségrégation très forte au sein et au travers des associations. C'est ainsi que par l'espace et dans l'espace se jouent des luttes pour lesquelles les groupes en concurrence ne sont pas armés de façon équitable, leurs ressources étant fonction de leur position dans la hiérarchie sociale<sup>534</sup>.

La participation aux jardins partagés de groupes d'acteur.rice.s fortement ressemblant.e.s est à penser dans ce cadre. En effet, l'appropriation de l'espace ne se joue pas uniquement du point de vue des espaces habités, mais aussi du point de vue des espaces pratiqués<sup>535</sup>. Les jardinier.e.s disposent, par la richesse de leurs pratiques culturelles, de loisirs et de sociabilité, par leur position dans la hiérarchie sociale, enfin par leur intégration sociale et leur présence à l'intérieur des structures locales, de ressources particulièrement efficaces pour l'appropriation d'espace. Ainsi, les jardins partagés, s'ils ne sont pas habités, participent néanmoins à la mise en valeur, dans leurs quartiers d'implantation, de certains styles de vie et de certaines pratiques reconnus comme légitimes au détriment d'autres. Les jardins partagés sont donc l'objet de stratégies urbaines à une échelle plus large, des stratégies d'autant plus efficaces que les jardinier.e.s y investissent des compétences professionnelles.

#### III. B. 3. Le jardin comme image professionnelle / militante de soi

Pour certain.e.s jardinier.e.s, les enjeux de l'investissement au jardin ne se limitent pas à des pratiques de loisirs ou de sociabilité. Il.elle.s sont nombreux.ses à réinvestir dans le jardin des talents relevant d'autres domaines, en particulier de la sphère professionnelle ou du militantisme, à l'image des gentrifieur.se.s qui font

---

<sup>533</sup> MENDRAS Henri, OBERTI Marco, *Le sociologue et son terrain – Trente recherches exemplaires*, Paris, Armand Colin, 2000, p. 68.

<sup>534</sup> SÉCHET Raymonde, VESCHAMBRE Vincent (dir.), *Penser et faire la géographie sociale – Contributions à une épistémologie de la géographie sociale*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006, p. 304.

<sup>535</sup> *Ibid.*, p. 303.

usage de leurs « compétences professionnelles appliquées au quartier »<sup>536</sup>. Ainsi, à la Guinguette de la Dhuis à Bagnolet, Frédéric (50-59 ans, artisan, Guinguette), paysagiste de métier, s'investit très fortement dans la conception du jardin et de ses espaces. Il y réalise des projets décidés en commun avec le collectif de jardinier.e.s, comme l'installation d'une mare pédagogique ou la construction d'une cabane pour les enfants, mais prend également des initiatives d'aménagement qui relèvent directement de son métier. Il a ainsi créé et installé une œuvre de *land art* au milieu du jardin. Plusieurs jardinier.e.s déclarent en entretien être régulièrement surpris des installations réalisées, les relations personnelles entretenues avec Frédéric déterminant la réception de ces surprises, plus ou moins bien vécues.

Au Gentil'Jardin à Gentilly, Susie (60-69 ans, retraitée anciennement catégorie cadres et prof. intel.sup.), ayant fait carrière dans la communication, et Nicolas (40-49 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup.), maître de conférence en informatique, mettent leurs compétences au service du jardin en alimentant le site internet de l'association de chroniques régulières. Des textes de qualité sont agrémentés de diaporamas de photographies du jardin. Ainsi, la chronique du 26 octobre 2014 intitulée *Costume hivernal pour le jardin* témoigne de l'aisance des acteur.rice.s à prendre en charge la communication de l'association :

« Cette fois, il faut se résoudre à arracher les derniers pieds de tomates cerises qui nous ont tant régalés, mais aussi les pieds de courges et de courgettes. Alors c'en est fait, les bacs passent sous la grelinette de Francis. Elle est belle notre terre, brune, bien nourrie au compost, aux feuilles mortes, elle est prête à enfiler son paletot d'engrais verts qui vont la protéger jusqu'au printemps. »<sup>537</sup>

Les membres du Potager des Oiseaux dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement de Paris mettent également à profit leurs compétences en communication et en organisation événementielle ainsi que leur réseau afin de proposer expositions et performances faisant presque de leur jardin un lieu culturel. Plusieurs artistes, en particulier des céramistes amis de Franck (50-59 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup.), ont

---

<sup>536</sup> COLLET, 2012, *op. cit.*, p. 31.

<sup>537</sup> Site internet du Gentil'Jardin, rubrique Chronique, <http://www.gentiljardin.fr/> (consulté le 13/08/2015).

offert à l'association des œuvres qui s'intègrent dans le paysage du jardin. L'une des jardinières, artiste professionnelle, a à plusieurs reprises mis en place des installations artistiques dans le jardin, occasionnant vernissages, communication et venue d'un large public. L'attrait pour le domaine culturel des membres du Potager des Oiseaux trouve son aboutissement dans sa participation à l'événement Nomades, un parcours culturel et artistique à travers l'arrondissement<sup>538</sup>. Enfin, les flyers et autres affiches du jardin montrent une maîtrise avancée des outils de la communication. Ainsi, la participation des membres du Potager des Oiseaux ne relève pas du seul jardinage de loisir mais témoigne de compétences d'un niveau professionnel investies par les acteur.rice.s dans les activités et la communication du jardin.

Au 56, dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, Marie-Christine (50-59 ans, catégorie prof. interm.) fait preuve d'une véritable correspondance entre vie professionnelle et vie au jardin. Enseignante dans un Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED), elle conçoit des projets avec des enfants dans le cadre scolaire. Vice-présidente du jardin, elle sollicite ces mêmes compétences de gestion de projet au niveau du quartier. Comme elle le dit elle-même, « c'est la boucle ». La « boucle » est ici parfaite puisque Marie-Christine dit acquérir de nouvelles compétences par son investissement au jardin. Elle y a par exemple appris à monter des dossiers de demandes de financements, compétence qu'elle réemploie dans sa vie professionnelle.

Ces exemples illustrent une caractéristique des jardinier.e.s qui est de ne pas établir de coupure nette entre vie professionnelle et activité de loisirs. L'une et l'autre se nourrissent mutuellement, construisant l'identité des acteur.rice.s en lien avec leur

---

<sup>538</sup> « Lancé en 2009 par la Mairie du 3<sup>ème</sup>, Nomades est le parcours culturel et artistique du Haut Marais Rendre l'art accessible à tous, aller dans l'intimité de la création, mettre en valeur un patrimoine, faire découvrir et donner des clés d'accès à l'art ou à la connaissance, aller à la rencontre des créateurs, créer des connexions entre les acteurs culturels du quartier, permettre à certains d'avoir plus de visibilité... tels sont en partie les objectifs de Nomades, construit à partir de la mobilisation collective. Ces journées sont ainsi l'occasion de partager des moments exceptionnels de rencontre, d'échange et de dialogue entre la population et les artistes. » (présentation sur le site internet de la mairie du 3<sup>ème</sup> arrondissement de Paris).

[http://www.mairie3.paris.fr/mairie03/jsp/site/Portal.jsp?page\\_id=565](http://www.mairie3.paris.fr/mairie03/jsp/site/Portal.jsp?page_id=565) (consulté le 14/08/2015).

environnement local dans lequel il.elle.s investissent compétences professionnelles et ressources personnelles. Occuper une posture quasi-professionnelle au jardin peut aussi avoir pour effet de revaloriser le.la jardinier.e, en particulier pour certains souffrant d'une position professionnelle précaire, menacée ou inférieure aux stratégies scolaires et professionnelles mises en place. En effet, les secteurs employant les jardinier.e.s (culturel, arts, communication, journalisme...) tendent à proposer des postes dont le haut niveau est contrebalancé par une stabilité relative. Les contrats à durée déterminée, les régimes d'intermittence, le travail en *free-lance* sont fréquents et fragilisent l'image de soi des acteur.rice.s d'autant plus que leurs stratégies les ont mené.e.s à effectuer de longues études. L'investissement dans la vie locale d'une manière générale, et dans le jardin en particulier, peut alors participer à la construction d'une posture plus satisfaisante. Stéphanie Vermeersch décrit ainsi l'engagement associatif des classes moyennes comme un moyen de « parvenir à une forme de reconnaissance sociale que leur position non-dominante ne leur [octroie] pas »<sup>539</sup>.

L'investissement de compétences professionnelles dans le jardin prend une acuité particulière dans les cas de militant.e.s qui, lassé.e.s des grandes batailles menées sans succès, se replient sur une action de terrain plus concrète, localisée et mieux reconnue. La Guinguette de la Dhuys illustre parfaitement cette dimension. Depuis plusieurs années, ce jardin est en effet l'objet d'un conflit entre plusieurs de ses membres pour la reconnaissance de sa paternité. La concurrence en est arrivée à un tel point qu'elle occasionne deux récits de genèse du jardin divergents et assumés. Les deux protagonistes principales (puisqu'elles sont chacune soutenues par une « équipe ») ont été rencontrées en entretien – entretiens qui ont d'ailleurs dans les deux cas été réclamés par les enquêtées elles-mêmes, visiblement désireuses de légitimer leur version par ma recherche.

---

<sup>539</sup> BACKOUCHE, RIPOLL, TISSOT, VESCHAMBRE, 2011, *op. cit.*, p. 23.

*Le conflit de la Guinguette : l'entretien avec Sophie et Abdel.* J'ai rencontré Sophie (50-59 ans, catégorie prof. interm.) en premier. Elle m'avait appelée avant pour me dire de l'attendre devant le jardin et de ne pas y entrer sans qu'elle soit arrivée, craignant apparemment que j'échange avec une personne qui démentirait sa version des faits. Sophie est rejointe au cours de l'entretien par Abdel (50-59 ans, employé), qui fut le premier président du jardin. Elle m'annonce cette visite comme un hasard mais l'échange téléphonique entre les acteur.rice.s juste avant l'arrivée d'Abdel évoque au contraire un rendez-vous convenu à l'avance. Sophie et Abdel se présentent avec l'appui d'une grande quantité de documents, cherchant visiblement à justifier leur implication dans l'émergence du jardin. Leur récit de la création du jardin est très riche de détails et entrecoupé de plaintes quant à l'équipe qui gère actuellement la Guinguette de la Dhuis et les aurait « évincé.e.s ». Abdel explique avoir eu l'idée du jardin en 2000 et avoir mené les premières démarches avec deux voisins qui ne sont plus membres aujourd'hui. Sophie acquiesce, bien que son discours avant l'arrivée d'Abdel tendait au contraire à la présenter elle-même comme à l'origine du projet, notamment à propos du nom « Guinguette de la Dhuis » dont elle s'attribuait l'idée d'origine. Les explications d'Abdel sont si détaillées qu'il est impossible de les retranscrire ici. Citant les noms, les lieux, les dates, appuyé sur sa pile de documents, il semble très désireux de prouver sa bonne foi. Il répète à plusieurs reprises que « Dominique (60-69 ans, retraitée anciennement catégorie cadres et prof. intel.sup.) [la jardinière concurrente de Sophie] n'était pas là ». Devenu maire adjoint, Abdel a été contraint par les protestations de nouveaux.elles arrivant.e.s [dont Dominique] de quitter la présidence. Sophie a pris sa suite. Elle dit avoir ensuite été évincée par une coalition formée par Dominique et d'autres membres du jardin, qui se sont présenté.e.s contre elle et ont remporté l'élection. Depuis, Sophie dit être écartée de toutes les décisions, malgré qu'elle soit encore membre du bureau.

La rivalité entre Sophie et Dominique s'est cristallisée dans un événement récent : une procédure d'exclusion à l'encontre d'une jardinière, très critiquée car elle effraierait les enfants du jardin en leur parlant du décès de sa propre fille survenu des années plus tôt et qu'elle investirait le jardin de façon personnelle sans prendre en compte les avis des autres membres [elle aurait arraché un rideau qui protégeait la terrasse de la pluie]. Selon Dominique, le départ de cette personne était souhaitable, pas selon Sophie qui dénonce à travers cet événement ce qu'elle décrit comme une habitude de Dominique d'exclure du jardin les participant.e.s qui ne seraient pas de son avis. Cette rivalité entre Sophie et Dominique prend de fortes proportions. Si ces conflits de pouvoir sont fréquents dans les associations, celui-ci est particulier en ce sens qu'il se trouve au centre de stratégies et d'enjeux (professionnels et politiques notamment) qui dépassent largement le cadre du jardin partagé. En effet, Sophie et Dominique semblent vouloir utiliser le jardin comme support pour servir leurs engagements professionnels et politiques respectifs. Sophie est une ancienne professionnelle du jardinage. Elle a travaillé dans la fonction publique et est restée très liée avec plusieurs membres de l'ancienne équipe municipale, dont Abdel. Dominique s'est présentée, en 2001, sur une liste écologiste concurrente de cette équipe. Elle est l'épouse d'un militant écologiste très connu dans le quartier, attaché territorial à la région et chargé des agendas 21, qui tient un blog<sup>540</sup> sur lequel il répertorie les initiatives environnementales locales ainsi que les activités de la Guinguette de la Dhuys dont il est aussi membre.

On remarque, à travers cet exemple, l'imbrication d'enjeux qui débordent du cadre du jardin mais se cristallisent dans le conflit qui s'y déroule. La concurrence de Sophie et Dominique pour la paternité du projet de jardin se répercute sur les stratégies menées par chacune d'elle afin de construire son image d'elle-même, professionnelle et politique. Ne travaillant plus aujourd'hui au même poste, Sophie souffre de difficultés familiales qui l'obligent à voyager régulièrement entre l'Espagne et la France et l'empêchent de s'investir pleinement dans un nouveau projet. Elle souhaite donc voir reconnaître son implication dans celui de la Guinguette de la Dhuys, d'autant plus que le jardin, de plus en plus connu et

---

<sup>540</sup> Bagnolet en Vert, <http://lesvertsbagnolet.over-blog.com/> (consulté le 14/08/2015).

fréquenté aujourd'hui, lui offrirait une posture particulièrement valorisante. Dominique ne fait plus partie du groupe des Verts mais a relocalisé son action militante en direction du quartier de la Dhuy. Bien qu'elle ne soit pas présidente mais membre du bureau, elle incarne le jardin et influence tous les projets et aménagements qui s'y font. Elle est d'ailleurs citée par chacun.e des jardinier.e.s rencontré.e.s en entretiens. Omniprésente au jardin, je l'y ai vue chaque fois que je m'y suis rendue. C'est même elle qui m'y a accueillie. Elle souhaite donc, par la reconnaissance de sa participation à l'origine du projet, asseoir officiellement la légitimité qu'elle s'est construite par sa forte implication dans le jardin. Cet exemple met en exergue la tendance des jardinier.e.s à investir leurs compétences professionnelles dans le jardin : Sophie y a apporté ses compétences en jardinage, en gestion d'équipes, ainsi que son réseau municipal ; Dominique y a apporté son militantisme écologiste (désormais mot d'ordre du jardin), ses compétences managériales, ainsi que son réseau militant, concurrent de celui de Sophie. L'investissement de compétences professionnelles dans la vie locale est aussi le propre d'une catégorie non scientifique mais largement mobilisée aujourd'hui, notamment à propos des membres de jardins partagés, celle des « bobos ».

#### III. B. 4. Les jardinier.e.s sont-il.elle.s des « bobos » ?

*« Qui sont les jardiniers du Poireau Agile ? Malheureusement beaucoup de bourgeois-bohèmes »<sup>541</sup>*

La formulation du titre de cette sous-partie est volontairement provocatrice, reprenant le ton avec lequel la désignation du jardin partagé comme « truc de “bobo” » est revenue fréquemment au cours de l'enquête, toujours de manière dépréciative. Particulièrement mobilisée par des acteur.rice.s de milieux populaires, qu'il s'agisse de mes proches ou d'habitant.e.s de quartiers non-membres de jardins rencontrés dans la rue, la qualification de « truc de “bobo” » pourrait ainsi être susceptible d'agir comme un repoussoir pour ces personnes. Le « bobo » ou

---

<sup>541</sup> Intervention de Gilles Roux, émission de radio *7 milliards de voisins* présentée par Zohra Sotty diffusée le jeudi 1<sup>er</sup> mars 2012 sur RFI, « Des jardins dans la ville », enregistrement en ligne, <http://www.rfi.fr/emission/20120301-1-jardins-ville> (consulté le 20/09/2015).



« bourgeois-bohème », entré en 2005 dans le *Petit Larousse*, ne constitue pas une catégorie rigoureuse. Pour autant, son association avec l'idée de jardins partagés, renouvelée de manière récurrente pendant toute la durée de la recherche, nécessite de l'explicitier. Si le « bobo » est très présent dans les discours médiatiques, il n'en est pas de même dans la recherche scientifique. Quelques chercheur.se.s ont toutefois abordé cette notion, pour l'explicitier ou pour s'en distancier quand leurs recherches portaient sur des termes qui lui étaient associés.

Selon Monique et Michel Pinçon-Charlot, le « bobo » désigne une certaine population, « moteur de la gentrification ». Ces acteur.rice.s se caractériseraient par une insertion professionnelle spécifique, focalisée sur des secteurs émergents tels que par exemple les nouvelles technologies ou la communication. Le niveau social qui leur est attribué peut être variable, des professions intermédiaires aux cadres et professions intellectuelles supérieures. Les « bobos » se reconnaissent selon les auteur.e.s par les valeurs communes qu'ils partagent et qui les font rester fidèles à un vote de gauche peu importe leur position socio-économique. L'arrivée des « bobos » permettrait alors d'expliquer la corrélation inattendue entre l'embourgeoisement de Paris et son orientation politique majoritairement à gauche. Les « bobos » devraient leur statut social et professionnel à la maîtrise d'un certain capital culturel scolaire et auraient en commun certaines valeurs comme les préoccupations environnementales, antiracistes, libertaires, égalitaires portées par la gauche.

À Paris, Monique et Michel Pinçon-Charlot localisent les « bobos » dans l'Est parisien, quitté par les ouvriers avec la désindustrialisation de la région. Les « bobos » cultivent, selon les auteur.e.s, un goût pour l'esthétique populaire, et marquent leur présence dans les quartiers par la mise en œuvre d'un savoir-décaler propre aux catégories sociales fortement dotées en capital culturel. Ce goût particulier pourrait trouver son origine dans une fidélité vis-à-vis de classes populaires dont il.elle.s sont éloigné.e.s mais se sentent proches, et qu'il.elle.s participent indirectement à chasser des quartiers en voie de gentrification<sup>542</sup>.

---

<sup>542</sup> Entretien avec Monique et Michel Pinçon-Charlot, revue en ligne Les périphériques vous parlent

L'apport de Monique et Michel Pinçon-Charlot se situe principalement dans leur analyse des valeurs de gauche portées par les « bobos » et qui expliquerait la persistance d'un tel vote dans Paris embourgeoisé. Néanmoins, la définition proposée par les auteur.e.s souffre d'un manque de précision quant aux niveaux de revenus des « bobos » qui semble déterminant pour l'étude de cette fraction sociale caractérisée par des pratiques de consommation spécifiques.

Éric Agrikoliansky, maître de conférences en science politique, propose une analyse de la notion de « bobo », de ce qu'elle recouvre et des enjeux de son utilisation de plus en plus fréquente dans le langage courant. Inventée en 2000 par le journaliste américain David Brooks, la catégorie désigne une nouvelle bourgeoisie à la position économique très favorisée, « ayant troqué les valeurs traditionnelles des classes supérieures contre celles de la “bohème” artiste et de la contre-culture des années 60 et 70. »<sup>543</sup> L'auteur attribue le succès du mot à la fois au fait qu'il permet de décrire une situation urbaine récente en France, à savoir la gentrification des centres-villes, et à son imprécision qui en fait une expression fourre-tout, voire un bouc-émissaire utilisé opportunément dans le cadre de discours politiques<sup>544</sup>. « Les “bobos” incarnent le nouveau groupe de référence d'un Parti socialiste plus occupé à construire des pistes à vélo dans les centres villes “embourgeoisés” qu'à défendre la classe ouvrière. Les “bobos” d'aujourd'hui seraient les héritiers de la “gauche caviar” des années 1980, mais moins tentés par l'œuf d'esturgeon que par le bio... »<sup>545</sup>.

Éric Agrikoliansky met en garde contre l'utilisation du « bobo » comme une catégorie féconde. En effet, l'auteur démontre, avec l'appui d'une étude comparative entre les électeurs du 16<sup>ème</sup> et du 10<sup>ème</sup> arrondissement (désigné comme

---

n°25, [http://www.lesperipheriques.org/article.php3?id\\_article=557](http://www.lesperipheriques.org/article.php3?id_article=557) (consulté le 13/08/2015).

<sup>543</sup> SPEL Collectif, « Recherche “bobos” désespérément... », 1<sup>er</sup> avril 2012, *Mediapart*, <http://blogs.mediapart.fr/edition/sociologie-politique-des-elections/article/010412> (consulté le 13/03/2015).

<sup>544</sup> Texte de présentation de l'émission de radio *Du grain à moudre* présentée par Hervé Gardette, « A quoi servent les bobos ? » diffusée le 6 février 2014 sur France Culture, <http://www.franceculture.fr/emission-du-grain-a-moudre-a-quoi-servent-les-bobos-2014-02-06> (consulté le 13/08/2015).

<sup>545</sup> SPEL Collectif, 2012, *op. cit.*

« boboland ») que les revenus des dits « bobos » ne sont absolument pas comparables avec ceux de la véritable bourgeoisie. L'identification de ces acteur.rice.s aux catégories supérieures reposerait donc sur un présupposé erroné. Éric Agrikoliansky souligne le risque de glissement entraîné par l'utilisation politique de la catégorie « bobo » : elle tend à « laisser penser que si la gauche socialiste est devenue le parti des “bobos”, il est alors bien naturel que la droite et l'extrême droite puissent prétendre être ceux du peuple. »<sup>546</sup> L'approche d'Éric Agrikoliansky, accordant une plus grande place aux enjeux économiques et politiques de l'utilisation du « bobo » comme une catégorie vient ainsi compléter la définition proposée par Monique et Michel Pinçon-Charlot.

L'éclairage apporté par ces auteur.e.s confirme la proximité entre ce que recouvre l'idée de « bobo » et les traits caractéristiques des jardinier.e.s, tels qu'ils ont été décrits plus haut. Comme les dits « bobos », les jardinier.e.s occupent des statuts professionnels diversifiés mais se rapprochent par les secteurs au sein desquels il.elle.s ont tendance à exercer leurs métiers (enseignement, arts, culture, communication...). Leurs niveaux de diplôme sont élevés, voire très élevés en comparaison avec les populations des communes dans lesquelles les jardins sont implantés. Il.elle.s partagent également un style de vie commun, déterminé par des pratiques culturelles riches et plutôt légitimes, une forte participation associative et des modes de consommation tournés vers le bio et les circuits alternatifs. Il.elle.s se désignent très majoritairement comme électeurs de gauche modérés.

Si tous ces éléments ne suffisent pas à déterminer une classe sociale en tant que telle dans la pratique, ils permettent de dresser un portrait de tendances, un « espace des styles de vie »<sup>547</sup> spécifique qui caractérise les membres des jardins partagés et fait de ces équipes des groupes sociaux relativement homogènes, la ressemblance des acteur.rice.s favorisant la mise en place d'espaces d'entre-soi et la préférence de recrutements basés sur des principes d'homogamie.

---

<sup>546</sup> *Ibid.*

<sup>547</sup> BOURDIEU, 1994, *op. cit.*, p. 21.

### III. C. Entrer au jardin : les logiques de l'homogénéité

#### III. C. 1. Inégalités sociales de l'appropriation d'espace

« *Le positionnement social se joue en partie dans la dimension spatiale, c'est-à-dire dans la capacité inégale qu'ont les individus et les groupes à retirer des usages de l'espace un certain nombre de ressources matérielles et symboliques et à les transmettre* »<sup>548</sup>

Être membre d'un jardin partagé induit une forme d'appropriation de l'espace. Il s'agit en effet d'investir un lieu et de lui attribuer un usage, au détriment d'autres usages potentiels. Le jardin est aussi le lieu de projections de représentations d'un certain style de vie et d'une certaine image du quartier. Or, les citoyen.e.s ne sont pas égaux devant l'utilisation de l'espace. En effet, la capacité à s'approprier un espace est fortement déterminée par les ressources sociales, culturelles, symboliques et économiques dont disposent les acteur.rice.s, en fonction de la position qu'il.elle.s occupent dans la hiérarchie sociale<sup>549</sup>. L'espace physique peut ainsi être considéré comme « un espace social réifié »<sup>550</sup>. Si la notion de « capital spatial » mobilisée par certain.e.s auteur.e.s n'est pas forcément pertinente dans le cadre des capitaux étudiés par Pierre Bourdieu, il n'en demeure pas moins que les caractéristiques sociales des acteur.rice.s les disposent à plus ou moins de facilités dans leurs usages de l'espace physique. Ce que Pierre Bourdieu désigne comme l'*habitus*<sup>551</sup> permet une plus ou moins grande « aisance à se mouvoir, à agir, à

---

<sup>548</sup> SÉCHET, VESCHAMBRE, 2006, *op. cit.*, p. 221.

<sup>549</sup> Voir III. B. 2.

<sup>550</sup> SÉCHET, VESCHAMBRE, 2006, *op. cit.*, p. 225.

<sup>551</sup> « L'*habitus* est un ensemble de dispositions durables, acquises, qui consiste en catégories d'appréciation et de jugement et engendre des pratiques sociales ajustées aux positions sociales. Acquis au cours de la prime éducation et des premières expériences sociales, il reflète aussi la trajectoire et les expériences ultérieures : l'*habitus* résulte d'une incorporation progressive des structures sociales. C'est ce qui explique que, placés dans des conditions similaires, les agents aient la même vision du monde, la même idée de ce qui se fait et ne se fait pas, les mêmes critères de choix de leurs loisirs et de leurs amis, les mêmes goûts vestimentaires ou esthétiques. Un même petit nombre de principes générateurs (le sens de la distinction des classes supérieures, la bonne volonté culturelle des classes moyennes, le choix du nécessaire par les classes populaires) permet ainsi de rendre compte d'une multitude de pratiques dans des domaines très différents. » WAGNER Anne-Catherine, « *Habitus* », *in.*, Sociologie [En ligne], *Les 100 mots de la sociologie*, mis en ligne le 01 mars 2012, <http://sociologie.revues.org/1200> (consulté le 13/08/2015).

envisager par la pensée une portion de l'espace »<sup>552</sup>. De la même manière que les acteur.rice.s ne sont pas égaux.ales dans leur capacité à faire usage d'un lieu dans sa dimension purement spatiale, leur position sociale impacte également leur capacité à constituer un collectif pouvant représenter une ressource, par exemple dans l'exercice d'une forme de contrôle social. Encore une fois, plus un.e acteur.rice est situé.e haut dans la hiérarchie sociale, plus il.elle est favorisé.e<sup>553</sup> et susceptible de s'investir dans une activité collective impliquant une territorialisation comme le jardin partagé. La participation à un jardin partagé requiert par ailleurs certaines compétences, en premier lieu la maîtrise d'une culture urbaine particulière.

#### III. C. 2. Connaître le jardin : la nécessité d'une culture urbaine particulière

Les capacités de mise en place ou d'investissement d'une activité collective comme le jardinage partagé sont corrélées avec la position sociale. Mais l'entrée au jardin nécessite aussi la maîtrise d'une culture urbaine particulière. En effet, la très grande majorité des jardins partagés sont non seulement fermés en dehors de la présence d'un.e jardinier.e, mais ils sont aussi fréquemment en retrait voire complètement cachés à la vue de la rue<sup>554</sup>. Marie-Christine (50-59 ans, catégorie prof. interm.<sup>555</sup>) fait ainsi référence en entretien au côté « préservé » et « protégé » de cet espace qui lui apporte une forme d'apaisement au sein de la vie urbaine. Cet « apaisement » récurrent dans les propos des enquêté.e.s et fortement valorisé par eux.elles ne devient possible qu'à la condition d'un retrait par rapport à ce qui est perçu comme l'agitation de la rue. La nature des terrains où trouvent place les jardins participe aussi à leur invisibilité relative : il s'agit d'espaces délaissés / inconstructibles / sans usage (du moins officiel) qui ne sont pas forcément repérables de l'extérieur.

---

<sup>552</sup> SÉCHET, VESCHAMBRE, 2006, *op. cit.*, p. 226.

<sup>553</sup> Séminaire de Serge Paugam, *Formes inégales de l'intégration*.

<sup>554</sup> Sur les difficultés à entrer dans un jardin partagé, voir aussi la note à propos des jardins partagés situés au sein de parcs publics en VI. B. 1.

<sup>555</sup> Pour faciliter la lecture, les catégories socioprofessionnelles des enquêté.e.s seront inscrites en abréviations : « catégorie cadres et prof. intel. sup. » pour « catégorie cadres et professions intellectuelles supérieures », « catégorie prof. interm. » pour « catégorie professions intermédiaires » et « catégorie empl. » pour « catégorie employés ».



Figure 4-1. La façade du 56 photographiée depuis l'intérieur du jardin, le jour de la brocante.

Le 56 par exemple, bien qu'il soit situé dans une rue passante (la rue Saint-Blaise) est fermé par une façade de plastique opaque, qui laisse pénétrer la lumière mais pas les regards. Il est difficile, en passant devant ce lieu, d'en percevoir l'usage (à moins de lire les prospectus affichés, peu lisibles de loin car imprimés en petit format et délavés par la pluie), et encore moins aisé de savoir qui est autorisé à y pénétrer. Bien que la façade bénéficie de deux ouvertures : une large double porte et une autre petite, c'est seulement la petite porte qui est ouverte lors des permanences, la double n'étant utilisée que lors des événements, et pas systématiquement. Ainsi, sur toute la durée de l'observation participante, je n'ai pu visiter le jardin complètement ouvert que deux fois, dont une fois à l'occasion de la brocante du quartier, lors de laquelle cette ouverture était obstruée par une table destinée à la vente des objets. Lors de la passation administrative de l'équipe d'architectes à l'association des jardinier.e.s, ces dernier.e.s ont d'ailleurs souligné à quel point l'opacité de la façade constituait un frein à l'entrée des riverain.e.s dans

le jardin. De même, les personnes interrogées devant le jardin<sup>556</sup> expliquent ne pas savoir ce qui se trouve derrière la façade et, à l'évocation d'un jardin, mettent en doute la pertinence de la façade en plastique. Néanmoins, la situation demeure identique aujourd'hui, la façade n'étant pas plus fréquemment grande ouverte. Les entretiens avec les jardinier.e.s témoignent d'une certaine naïveté – sincère ou feinte – à l'égard de l'obstacle que peut représenter une porte fermée pour un.e passant.e potentiel.le :

« Je laisse la porte ouverte – là tu vois là je ne l'ai pas laissée ouverte [pour l'entretien] – et puis s'il y a des gamins, s'il y a des gens qui passent, il n'y a pas de problème. Ce n'est pas privatif quand même tu vois. Je garde dans l'esprit que tout le monde peut en profiter. Mais je ne veux pas ouvrir toutes les portes en grand. Je veux laisser la petite porte entrouverte un peu comme ça et puis ceux qui veulent ou pas. »

Ces propos de Marie-Christine évacuent la question de l'ouverture en la faisant reposer sur la seule volonté des passant.e.s d'entrer ou non dans le jardin. Ce discours est typique des réactions occasionnées par les questions sur la venue des habitant.e.s non-membres dans les jardins. Les jardinier.e.s ont fréquemment tendance à déplacer leur réponse du côté du choix des acteur.rice.s concerné.e.s : si des gens ne viennent pas au jardin, c'est qu'ils n'en ont pas envie. Cependant, la condition sociale des passant.e.s déterminant leur degré d'aisance face aux usages de l'espace, une porte fermée ne peut que renforcer les réticences des moins favorisé.e.s.

Dans d'autres cas, l'opacité n'est pas induite par la porte ou grille, puisque celle-ci peut laisser voir l'intérieur, mais par la densité du végétal. Les effets sont cependant les mêmes : l'appréhension de l'espace et donc la facilité à y pénétrer se voient restreintes. Le jardin Lilolila, à l'angle des rues Haxo et de Belleville dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, est si touffu que l'on n'en voit pas l'intérieur. De même, la Guinguette de la Dhuys, à Bagnole, débute sur plus de dix mètres par un « chemin végétal » dense<sup>557</sup> qui ne permet pas de voir le fond du terrain plus découvert. Il faut donc s'avancer sur plus d'une vingtaine de mètres avant même de

---

<sup>556</sup> Lors de moments informels d'enquête complémentaire, avant ou après les visites au jardin.

<sup>557</sup> Voir Figure 7-10, p. 324.

### Chapitre III

savoir si l'on est autorisé.e à entrer. Ces exemples illustrent une caractéristique formelle récurrente des jardins partagés observés, à savoir leur aspect « caché ». Les propos tenus par des riverain.e.s lors de discussions informelles devant les jardins confirment leur méconnaissance de l'existence de ces espaces. Les personnes rencontrées savent en général qu'« il y a quelque chose » mais ignorent quoi, et ignorent surtout si elles sont potentiellement autorisées à s'y rendre.

Lors des périodes d'observation participante, il est apparu que les passant.e.s entré.e.s « par hasard » ne l'étaient jamais véritablement. Il.elle.s connaissaient en effet : soit l'un.e des jardinier.e.s, soit le concept des jardins partagés, voire l'existence du jardin visité en particulier. Cette donnée confirme la nécessité, pour se rendre dans un jardin, non seulement d'avoir connaissance de son existence mais aussi d'en percevoir les enjeux et le fonctionnement suffisamment pour estimer avoir la légitimité d'y entrer. Les résultats du questionnaire aboutissent à la même conclusion : après l'interconnaissance, le circuit le plus fréquent d'arrivée au jardin est le fait d'en connaître le concept (et de passer devant l'un d'eux ou d'en rechercher un sur internet). De telles réponses émergent spontanément à la question ouverte « comment avez-vous connu le jardin ? » Elles émanent d'enquêté.e.s membres de jardins aux situations géographiques variées, avec des modalités d'accueil plus ou moins développées. Il semble donc que l'élément déterminant l'entrée au jardin ne réside pas tant dans les particularités du lieu lui-même mais dans l'aisance à en pousser la porte – aisance soutenue d'une part par la position sociale et d'autre part par la possession d'informations quant à l'existence et au fonctionnement des jardins partagés.



En effet, il faut « oser rentrer » :

« Les gens n'osent pas rentrer. Même si la porte est ouverte, vous allez pas franchir le... Mais je comprends parce qu'il m'est arrivé la même chose. J'habite au métro Maraîchers et je vais à pied. Il y a un collègue pas très loin et à côté du collègue, entre un immeuble HLM et un autre, il y a un petit bout de terrain et c'est un jardin. Et un jour, quand je passais, la porte était ouverte, alors je me suis dit "tiens, je vais aller voir". Je me suis avancée, il y avait un monsieur, il m'a regardée et il a tourné la tête. Il ne m'a pas dit "tiens, ça vous intéresse, rentrez". Vraiment, je me suis dit, il a pas du tout envie que quelqu'un, que je rentre, quoi. Alors j'ai pas osé rentrer. C'était mon impression. Peut-être qu'il était préoccupé parce qu'il était en train d'arroser, j'en sais rien. Mais moi je suis plutôt réservée, je vais pas rentrer comme ça. Je vais pas rentrer chez quelqu'un sans qu'on me dise "oui, rentrez". Même si la porte est ouverte, vous allez pas rentrer dans un endroit. Alors je connais l'idée du jardin partagé donc je me suis dit "tiens, un jardin partagé". Voilà. Et vous dites "est-ce que c'est le genre ouverture sur l'extérieur, est-ce que vous pouvez rentrer ?" Et si personne ne vous dit "vous pouvez rentrer", vous ne rentrez pas. Je pense que je suis dans la moyenne. » (Adrienne, 50-59 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup.)

Comme l'expriment ces propos d'Adrienne, il faut avoir l'audace d'entrer au jardin, cette audace pouvant être repoussée par le sentiment de déranger ou au contraire encouragée par l'attitude d'accueil d'un.e jardinier.e. La meilleure façon d'entrer réellement au jardin et surtout d'y rester est en effet d'y être invité.e. Il s'agit donc de déterminer les critères qui conditionnent la sélection de ces « invité.e.s ».

#### III. C. 3. Devenir jardinier.e : sélection, interconnaissance et homophilie

*« La prépondérance du système de cooptation comme mode de sélection favorise une reproduction presque à l'identique de la population « traditionnelle » déjà installée dans les groupes »<sup>558</sup>*

La fréquence de l'interconnaissance comme facteur de recrutement en association est une donnée connue des sociologues. Ainsi, les auteur.e.s de *La dimension spatiale des inégalités* notent à la fois l'homogénéité des profils des membres d'un habitat autogéré et le fait que « l'importance des réseaux amicaux et professionnels comme "filières" de recrutement explique que cette homogénéité perdure, ainsi que

---

<sup>558</sup> CÉRÉZUELLE, LE FORMAL, ROCCA, 1990, *op. cit.*, p. 92.

le recrutement des nouveaux locataires par cooptation »<sup>559</sup>. Il.elle.s soulignent l'idéal de justice sociale ouvertement défendu par le groupe mais contrebalancé par la nécessité de « choisir des gens qui veulent s'investir », ce qui, selon les habitant.e.s de l'habitat autogéré, ne serait pas le cas des ménages modestes. De plus, la préférence accordée aux profils ressemblants serait garante d'une paix sociale, d'un épanouissement à la fois individuel et collectif. Au contraire, la diversité serait source de conflit selon les habitant.e.s porteurs du projet. Les logiques privées et la protection du collectif sont alors privilégiées au détriment d'idéaux égalitaires<sup>560</sup> pourtant explicitement revendiqués. Ces observations s'accordent avec les données concernant les jardins partagés de cette enquête. Parmi les répondant.e.s au questionnaire individuel, 89 y sont entré.e.s par le circuit de l'interconnaissance et plus de 100 ont par la suite fait connaître le jardin à une personne qui en est devenue membre. Il.elle.s sont donc plus de la moitié à avoir participé eux.elles-mêmes au processus de recrutement par interconnaissance.

L'importance de l'interconnaissance dans les processus de recrutement de nouveaux.elles jardinier.e.s est d'autant plus prégnante que contrairement aux jardins ouvriers familiaux, les jardins partagés ne fonctionnent généralement pas par listes d'attente. Les procédures d'adhésion et de remplacement d'un.e adhérent.e parti.e ne sont donc pas toujours très claires. Dans le cas de jardins aux règles strictes et explicites, les potentiel.le.s jardinier.e.s qui ne disposent pas des ressources nécessaires à s'intégrer aisément dans un collectif voient leur accès facilité par l'existence d'une organisation déterminée, de règles d'attribution de parcelles limpides. « En revanche, dans un jardin partagé, où les places et rôles de chacun se sont mis en place petit à petit, en fonction de l'ancienneté, des savoirs ou du caractère de chacun, il est plus difficile de s'intégrer. »<sup>561</sup> Les cas ne sont pas rares où un.e jardinier.e divise sa propre parcelle pour permettre la venue d'un.e proche dont les démarches seront facilitées<sup>562</sup>. Ces conséquences engendrées par le flou des critères de recrutement ont été mises en évidence de façon encore plus

---

<sup>559</sup> BACKOUCHE, RIPOLL, TISSOT, VESCHAMBRE, 2011, *op. cit.*, p. 29.

<sup>560</sup> *Ibid.*, p. 32.

<sup>561</sup> DEN HARTIGH, 2013, *op. cit.*, p. 103.

<sup>562</sup> *Ibid.*, p. 60 (à propos du jardin partagé de la dalle Hannah Arendt à Montreuil).

marquée dans les quartiers les plus populaires<sup>563</sup>. La faiblesse des règles et les processus de recrutement qui en découlent, basés sur l'interconnaissance, viennent alors amplifier les inégalités d'usages de l'espace en général, et d'accès aux jardins partagés en particulier.

Le recrutement des nouveaux.elles jardinier.e.s par interconnaissance se révèle fortement homophile. En effet, les relations sociales en milieu urbain sont la plupart du temps basées sur la ressemblance entre les acteur.rice.s. Alors que dans des contextes à nombreuses relations contraintes (tels que le monde rural) les relations sont plus hétérophiles, les contextes de relations choisies (tels que le monde urbain) entraînent des relations plus homophiles. La possibilité du choix amène les acteur.rice.s à sélectionner les personnes avec lesquelles il.elle.s pratiquent des loisirs, cette sélection se basant en priorité sur la ressemblance<sup>564</sup>. L'homophilie - en tant que sympathie à l'égard des personnes ressemblantes qui les fait choisir préférentiellement dans le cadre de relations d'amitié - peut être de différents types. Elle peut être basée sur l'âge<sup>565</sup>, le niveau de diplôme, le statut social et professionnel, des critères culturels ou ethno-raciaux... Les enquêtes récentes font état d'une baisse de l'homophilie liée au statut professionnel, mais d'un maintien de celle liée au niveau d'études. Le rapport au travail de plus en plus individuel induit en effet moins d'esprit de corps, tandis que le partage de références et de pratiques culturelles avec des acteur.rice.s ayant le même niveau d'études que soi demeure pertinent<sup>566</sup>. Cette tendance se vérifie dans le cas des jardinier.e.s qui ont en commun des traits spécifiques liés à leurs niveaux d'études élevés<sup>567</sup> ainsi qu'à leurs pratiques culturelles et associatives développées<sup>568</sup>. Les choix relationnels des acteur.rice.s se portent ainsi vers ceux.celles qui leur ressemblent, aboutissant, selon des logiques agrégatives, à des équipes de jardinier.e.s aux profils très proches. Les ressources en termes de relations sociales, inégalement réparties et basées sur

---

<sup>563</sup> *Ibid.*, p. 103.

<sup>564</sup> Séminaire de Serge Paugam, *Formes inégales de l'intégration*.

<sup>565</sup> Sachant qu'elle repose alors plutôt sur la génération, qui induit le partage d'un référentiel commun d'événements vécus.

<sup>566</sup> Séminaire de Serge Paugam, *Formes inégales de l'intégration*.

<sup>567</sup> Voir III. A. 2.

<sup>568</sup> Voir III. A. 3.

l'homophilie, contribuent donc à renforcer à la fois la sociabilité des un.e.s (les plus favorisé.e.s sur le plan des études ou des revenus<sup>569</sup>) et l'isolement des autres. L'entrée au jardin partagé est encore conditionnée par plusieurs critères qui en restreignent l'accès. Parmi eux, le partage de représentations communes est le moins immédiatement visible mais pas le moins excluante.

#### III. C. 4. S'intégrer au jardin : l'importance d'un partage de représentations

*« Très naturellement, tout groupe constitué produit des habitudes qui tendent à s'imposer comme des traditions »<sup>570</sup>*

Les développements précédents ont permis de conclure à l'existence de différents critères rendant inégales les opportunités d'accès à un jardin partagé. Renforçant encore cette tendance, les acteur.rice.s organisé.e.s en association ont tendance à développer un esprit de corps, un fort sentiment d'appartenance reposant sur des valeurs communes que le.la candidat.e jardinier.e devra partager pour prétendre s'intégrer au groupe. Afin de construire sa cohésion, le groupe doit en effet prendre « conscience de lui-même, et pour cela a besoin d'une mise en scène dont il se passera une fois constitué. »<sup>571</sup> Cette cohérence de groupe se complexifie et se renforce avec le temps, développant un engagement entre ses membres, de plus en plus lié.e.s par des événements, des références communes qui permettent au collectif de perdurer<sup>572</sup>. Si cette culture commune est positive et nécessaire à la persistance du groupe, elle peut tout aussi bien en devenir excluante, du fait que tout.e aspirant.e membre se doit d'en embrasser l'ensemble des règles, ce qui complexifie d'autant son parcours d'intégration<sup>573</sup>. Ainsi que l'explique Cyrielle Den Hartigh, « les jardinier.e.s des jardins partagés ont des connaissances communes sur les pratiques militantes, un vocabulaire associatif et des réflexes d'organisation collective. Pour que des personnes nouvelles trouvent leur place, il faut que les jardinier.e.s soient particulièrement attentif.ve.s à leur intégration dans

---

<sup>569</sup> BONNET Michel, AUBERTEL Patrice (dir.), *La ville aux limites de la mobilité*, Paris, Presses Universitaires de France, 2006, p. 87.

<sup>570</sup> FERRAND-BECHMANN, 2004, *op. cit.*, p. 74.

<sup>571</sup> BACKOUCHE, RIPOLL, TISSOT, VESCHAMBRE, 2011, *op. cit.*, p. 23.

<sup>572</sup> FERRAND-BECHMANN, 2004, *op. cit.*, p. 74.

<sup>573</sup> FERRAND-BECHMANN, 2004, *op. cit.*, p. 74.

le groupe. »<sup>574</sup>. Il s'agit ainsi, pour l'aspirant.e jardinier.e, de construire sa posture, ainsi que de parvenir à se reconnaître dans un modèle de fonctionnement et des valeurs qu'il.elle n'a pas participé à mettre en place. La réussite de cet apprentissage conditionne celle de son intégration dans le groupe. Cette condition est d'autant plus déterminante chez les jardinier.e.s étudié.e.s qui font preuve d'une conception de la vie associative basée sur le modèle d'allégeance tel qu'il a été défini par Jacques Coenen Huther<sup>575</sup>. Les injonctions ainsi que les attentes vis-à-vis de l'arrivant.e sont importantes. Y répondre nécessite un fort investissement dans la vie collective ainsi que l'expriment ces propos d'enquêtées :

« C'est quand même la base, il faut aimer l'échange. Il faut aimer rencontrer les autres, il faut aimer qu'il y ait du monde. Il faut aimer faire des projets ensemble. Et si vraiment tu ne supportes pas ça, tu n'as pas ta place ici (rires). [...] Il y a des gens qui n'aiment pas trop jardiner, qui n'ont pas de parcelle et qui viennent quand même. » (Marie-Christine, 50-59 ans, catégorie prof. interm.)

« Il faut avoir envie de partager. Sinon, si tu y vas juste pour cultiver ton petit truc, ça ne suffit pas, enfin c'est dommage. Mais enfin, je n'en ai pas vus qui faisaient ça. Sinon ils vont ailleurs, ils ne vont pas dans un truc partagé, ils ne sont pas pour le partage, ils sont trop individualistes. » (Alex, 50-59 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup.)

Ces réponses à la question « quelle.s est.sont la.les qualité.s d'un.e bon.ne jardinier.e ? » témoignent d'une injonction forte quant à la participation. L'intégration au jardin partagé passe donc par le partage des valeurs du groupe et une implication affirmée dans le collectif. Une certaine aisance est donc requise à l'égard de la vie associative telle qu'elle est définie par les jardinier.e.s déjà membres. Les propos des enquêté.e.s en entretien ou lors de discussions informelles dans les jardins ont ainsi évoqué de nombreux « départs ». Malheureusement, la réticence des acteur.rice.s à fournir des détails, soit qu'il.elle.s signalent ne pas souhaiter en parler davantage, soit qu'il.elle.s renvoient vers les principaux intéressés mais sans fournir leurs coordonnées<sup>576</sup> n'a pas permis d'inclure ces

---

<sup>574</sup> DEN HARTIGH, 2013, *op. cit.*, pp. 103-104.

<sup>575</sup> MENDRAS, OBERTI, 2000, *op. cit.*, p. 69. Dans le modèle d'allégeance, le groupe réclame du membre plus qu'une simple adhésion, une adhésion à un esprit (contrairement au modèle de médiation dans lequel l'association est avant tout une médiation dans la poursuite d'objectifs spécifiques que les membres ne pourraient atteindre sans son infrastructure).

<sup>576</sup> J'ai tout de même réussi à obtenir une petite dizaine de coordonnées (emails et / ou numéros de téléphone) de jardinier.e.s ayant quitté la Guinguette de la Dhuys. Sophie était particulièrement

données dans l'enquête. Cet aspect du travail demeure une grande frustration puisqu'il a plusieurs fois été fait référence à des jardinier.e.s « de milieu modeste », « de la cité »... présent.e.s au début du projet et l'ayant quitté par la suite. Ces jardinier.e.s « manquant.e.s » auraient peut-être permis de dégager des pistes d'explication supplémentaires de l'homogénéité des équipes rencontrées. Ce chapitre a permis de dresser un portrait des membres de jardins partagés et de mettre à jour leurs fortes ressemblances. Ayant en commun une position plutôt favorisée dans la hiérarchie sociale, ces acteur.rice.s se distinguent surtout par leur haut niveau d'études, leurs pratiques culturelles et de loisirs développées et leur forte participation associative. Il.elle.s partagent ainsi certaines caractéristiques avec les gentrificateurs d'Anaïs Collet et les « aventuriers » de Catherine Bidou. L'homogénéité des équipes de jardinier.e.s est amenée à se reproduire à chaque remplacement. En effet, les potentiel.le.s nouveaux.elles venu.e.s doivent correspondre à un certain nombre de critères pour accéder au jardin partagé. Leur parcours peut être facilité par la connaissance d'un membre de l'association, le recrutement se faisant essentiellement par interconnaissance. Ainsi, de par l'homophilie propre à la vie urbaine, la sélection des candidat.e.s aboutit à la constitution d'équipes de jardinier.e.s aux profils fortement ressemblants. Les processus décrits ci-dessus ne doivent toutefois pas entraîner l'attribution d'intentions clairement excluantes aux jardinier.e.s. En effet, les stratégies mises en œuvre par les acteur.rice.s sont dans une certaine mesure déterminées par les dispositions sociales de ces dernier.e.s. Leur degré de conscience quant aux effets de ces stratégies n'est donc pas optimal. Ainsi, s'il apparaît clairement que les acteur.rice.s enclenchent des processus agrégatifs, il n'est pas pour autant question de conclure que l'exclusion de profils divergents soit un objectif qu'il.elle.s poursuivent. Le prochain chapitre sera consacré aux valeurs communes qui, partagées par ces jardinier.e.s ressemblant.e.s, participent aussi à instaurer et faire perdurer une homogénéité de groupe.

---

disposée à me fournir ces informations dans la mesure où, disait-elle, ces « jardinier.e.s déçu.e.s » allaient confirmer sa version du conflit avec Dominique. Malheureusement, après plusieurs tentatives, aucune de ces personnes n'a répondu à mes prises de contact.



### CHAPITRE IV.

---

#### *Les valeurs communes partagées par les jardinier.e.s*

Le chapitre précédent a permis de démontrer l'homogénéité des équipes de jardinier.e.s, dont la ressemblance relève de plusieurs critères (position socioprofessionnelle, niveau d'études, genre, fréquence et légitimité des pratiques culturelles...). Ces acteur.rice.s partagent également un ensemble de valeurs communes qui s'épanouissent dans l'enceinte du jardin partagé. Solidifiant l'identité du groupe, cette communauté de valeurs est susceptible de repousser d'éventuel.le.s candidat.e.s aux profils divergents. Le présent chapitre vise à expliciter celles de ces valeurs communes qui ont été les plus fréquemment observées dans les jardins visités. Il faut tout de même signaler que tous les jardins observés ne sont pas entièrement identiques, ne partagent pas exactement les mêmes valeurs et ne les articulent pas tout à fait de la même manière. Il s'agit donc ici, non pas de dresser un portrait strict et applicable à n'importe quel jardin, mais de révéler des tendances générales qui ont été observées dans chacun des jardins partagés de l'enquête, bien qu'elles puissent connaître des variations selon les contextes locaux et sociaux d'implantation.

#### *Plan du chapitre*

IV. A. Jardin « libéré »

IV. B. Jardin « éducatif » et « cultivé »

IV. C. Jardin « localisé »





### IV. A. Jardin « libéré »

#### IV. A. 1. Un rejet des contraintes du geste paysan productif

*« Ce qui est très agréable, c'est que c'est un jardin un peu particulier, comme nous ne faisons pas de récoltes comme des pommes de terre ou je sais pas quoi encore, on a ce genre de choses ici mais plus à titre ornemental. Donc l'esprit est assez libre et c'est extrêmement agréable » (Sandrine, 60-69 ans, retraitée anciennement catégorie cadres et prof. intel. sup.)*

La première valeur commune s'articule autour de représentations de la « liberté » offerte par le jardin partagé. Celui-ci constituerait un lieu hors contrainte, un espace dégagé des règles et des normes, dédié à la jouissance des jardinier.e.s. Ce jardin « libéré » l'est en premier lieu des enjeux de la culture productive. En effet, les propos des enquêté.e.s mettent à jour un rejet catégorique de tout objectif de production agricole et donc d'autoconsommation. Si bien évidemment les terrains attribués ne sont pas viables<sup>577</sup> pour procéder à un véritable jardinage nourricier en tant que produisant des quantités suffisantes à l'alimentation, il est cependant possible d'y cultiver quelques fruits (hors grands arbres fruitiers) et légumes, et de les partager entre les adhérent.e.s. Un tel système est d'ailleurs mis en place au sein de certains jardins mais cette micro-production s'accompagne toujours d'un discours particulier, qui délégitime le potager productif au profit d'un jardinage de loisir et de détente.

Les jardinier.e.s ne définissent pas le jardin comme un espace de production mais plutôt comme une opportunité de « grattouiller la terre ». Lors des entretiens et des rencontres dans les jardins, toute allusion à une éventuelle culture productive, même en de très petites proportions, entraîne des réponses ironiques soulignant l'inadéquation de la question. En effet, dans l'esprit des enquêté.e.s, la production ne constitue pas un objectif de l'activité du jardin qui équivaut à « bien plus ». De même, les demandes de certain.e.s jardinier.e.s de cultiver quelques produits consommables à une échelle plus large que celle proposée sont mal reçues et se

---

<sup>577</sup> Petites surfaces, déplacements réguliers, manque d'ensoleillement...

voient renvoyées à la même réponse : le jardin n'est pas fait pour cela. Les éléments de profil des jardinier.e.s listés précédemment<sup>578</sup> montrent que ceux.celles-ci ne souffrent pas de difficultés économiques et ne ressentent donc pas le besoin d'apporter un surplus en nature à leur budget. En conséquence, le jardin partagé se voit dégagé de ces contraintes de production et imprime dans sa forme même sa vocation non-nourricière : la forte proportion d'espace consacré aux plantes ornementales et à l'herbe témoignant de la place dominante accordée à la détente. Une place reste néanmoins toujours réservée à la culture de petits produits de grignotage, particulièrement adaptés au rituel du goûter ou du repas pris en commun, tels que les tomates cerises et les framboises.

Le rejet de la production constaté lors de l'enquête n'équivaut pas à l'absence de toute dimension alimentaire. L'alimentation est bien présente dans les jardins partagés mais très peu sous la forme de produits cultivés. Elle repose plutôt sur le partage de recettes de cuisine et de discussions axées sur la nutrition. Les membres de jardins partagés sont en effet attentif.ve.s à ce qu'il.elle.s considèrent « bien manger » et apprécient la cuisine. Cet intérêt porté à une dimension alimentaire au sens large s'illustre d'ailleurs dans la publication d'un livre de recettes des jardins partagés (projet collectif chapeauté par le Potager des Oiseaux) ainsi que par la présence, lors de chaque permanence ou événement, de mets faits maison ramenés avec fierté par les jardinier.e.s.

---

<sup>578</sup> Voir III. A. 2.

*Quand les jardins de pied d'immeuble éclairent les jardins partagés...* Le refus de la production prend une tournure toute particulière dans le cadre de deux jardins de pied d'immeuble visités en marge de l'enquête. Le premier (Le Belvédère), situé dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement, a été visité avec un membre fondateur du collectif Jardiz'Neuf, qui milite justement pour une meilleure reconnaissance de ces espaces, qu'il estime lésés en regard de la couverture médiatique et de la légitimité accordées aux jardins partagés. Le second (1, 2, 3 jardin !) a été découvert grâce à la rencontre de son président lors de la brocante annuelle du quartier Saint-Blaise dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement. Il n'a malheureusement été visité que très rapidement ce jour-là, les relances suivantes n'ayant jamais débouché sur un autre rendez-vous (en dépit d'un accord de principe le jour de la visite). Les jardins de pied d'immeuble fonctionnent sur le même principe que les jardins partagés, à l'exception notable qu'ils ne sont ouverts qu'aux seul.e.s habitant.e.s de la résidence au sein de laquelle ils se trouvent. Ces jardins ne sont donc pas encadrés par la charte Main Verte étant donné que l'une de ses principales conditions est l'ouverture au public. En conséquence, fonctionnant en autonomie, ils ne sont soumis à aucun objectif d'animation ou de tenue d'événements. Néanmoins, certaines équipes de jardinier.e.s-habitant.e.s en organisent à leur propre intention ainsi qu'à celle des autres habitant.e.s de la résidence. Dans le cas des jardins de pied d'immeuble, le refus d'un jardinage productif s'accompagne d'une crainte que l'on pourrait résumer comme un « soupçon d'autoconsommation ». Les deux responsables de jardins rencontrés ont en effet une conscience particulièrement accrue d'utiliser une portion de l'espace commun à tou.te.s les habitant.e.s et sont inquiets à l'idée de se voir accusés de favoriser une autoconsommation profitable seulement à quelques-un.e.s. Si, tout comme les membres de jardins partagés, ils rejettent aussi le jardinage productif, ils le font donc pour des motifs différents. Il me semble que cette différence trouve une explication dans le statut des deux jardins de pied d'immeuble visités. Situés à l'intérieur de résidences, ils prennent place sur les parties communes aux habitant.e.s, à la vue de l'ensemble de la résidence. Ainsi, tou.te.s, y compris

les non-membres sont témoins des activités des jardinier.e.s occupant les parties communes. N'importe quel.le habitant.e est donc susceptible de formuler une critique quant à ces activités. De plus, la situation des deux jardins visités est particulière, tous deux se trouvant au sein de résidences d'un haut standing<sup>579</sup>, habités par des populations aux positions sociales de moyennes à élevées. Ces habitant.e.s disposent donc des ressources et de la légitimité suffisantes pour réclamer le retrait des jardinier.e.s, d'autant plus que ceux-ci substituent un jardinage amateur au travail d'ornement classique des résidences précédemment effectué par des professionnel.le.s.

Il me semble que l'exemple des jardins de pied d'immeuble, bien que l'observation en ait été restreinte, fait émerger un trait essentiel du jardin partagé, qui le distingue du jardin de pied d'immeuble : la soustraction aux regards. La grande majorité des jardins partagés se situent en effet sur des terrains en retrait de la rue, du bruit, des nuisances, mais aussi de la vue des riverain.e.s. Cette dimension cachée des jardins pourrait-elle ainsi participer au développement de tendances à l'entre-soi<sup>580</sup> ? Une enquête comparative entre des corpus de jardins plus ou moins exposés aux regards serait nécessaire pour formuler une réponse définitive à cette question. Néanmoins, le fait d'être caché, en retrait de la vie publique, est cité par les enquêté.e.s comme un avantage et semble constitutif d'un idéal du « jardin repli » ou « jardin refuge » qui remporte l'adhésion des acteur.rice.s.

Le refus d'un jardinage productif passe également par une distance vis-à-vis du geste paysan. Le travail de la terre dans les jardins partagés est marqué par une relative méconnaissance des traditions agricoles ou, lorsqu'elles sont connues, par leur réinterprétation. Les membres des jardins partagés ne cherchent pas à s'inscrire dans la continuité d'un travail de la terre mais multiplient au contraire les innovations, mettant en œuvre un savoir-faire spécifique, une modernité jardinière urbaine qui articule techniques récentes et savoirs traditionnels remis au goût du jour. Ainsi, par exemple, se multiplient les recours à des formes de jardinage hors-

---

<sup>579</sup> Il existe aussi des jardins de ce type au sein de résidences HLM mais aucun n'a été visité pendant l'enquête.

<sup>580</sup> Notion définie dans le chapitre intermédiaire suivant.

sol en bacs ou en sacs qui combinent deux avantages. D'une part, ce conditionnement permet un déménagement facile, en lien avec la précarité matérielle caractéristique des jardins partagés qui peuvent être déplacés rapidement. D'autre part, la culture hors-sol évite les désagréments liés à la qualité médiocre des terrains attribués aux jardins dont les sols sont parfois pollués. L'innovation permet ainsi de surmonter les difficultés liées au jardinage urbain. Elle peut aussi venir véritablement transformer le travail des terrains. La culture hors-sol en lasagne<sup>581</sup> par exemple, consiste à créer un sol là où il n'y en a pas, comme dans le cadre de l'attribution d'espaces bétonnés à une association de jardinier.e.s. Elle offre aussi la possibilité d'un espace cultivable sans les désagréments liés au travail de la terre : pas de labour, pas de mauvaises herbes, une pousse plus rapide des plants... La culture en lasagne est un excellent exemple de l'inventivité technique qui prend place dans les jardins partagés.

La grande majorité des jardinier.e.s sont très renseigné.e.s et connecté.e.s. Il.elle.s tiennent une veille sur les innovations jardinières urbaines en France et dans le monde et organisent même parfois des déplacements collectifs afin d'aller visiter un jardin particulièrement innovant. Les échanges d'informations et de techniques sont donc riches entre les différentes communautés de jardinier.e.s urbain.e.s. Porté.e.s par internet et l'expérimentation, il.elle.s inventent, renouvellent. Fuyant la routine, il.elle.s sont nombreux.ses à acheter directement des plants, ou à les échanger à l'occasion de foires à l'exemple de celles organisées plusieurs fois dans l'année par la Maison du Jardinage de Bercy. Il.elle.s peuvent aussi, comme au Potager des Oiseaux, renouveler annuellement le plan de culture afin de changer la disposition des différent végétaux, voire d'en introduire de nouveaux.

Si les qualités physiques des terrains limitent les possibilités des acteur.rice.s, ceux.celles-ci s'en accommodent. Urbain.e.s modernes et connecté.e.s, il.elle.s ont mis en place dans les jardins partagés toute une culture reposant sur un jardinage non agricole, non traditionnel, à la dimension non productive revendiquée qui peut

---

<sup>581</sup> La culture en lasagne consiste à superposer sur du carton une alternance de couches de résidus bruns et de résidus verts terminée par une couche de terreau permettant d'y planter des végétaux.

écarter des personnes qui voudraient une parcelle ou rechercheraient une forme de jardinage traditionnel. Au Potager des Oiseaux, par exemple, une enquêtée a évoqué le cas d'une personne âgée de milieu modeste présente au départ, qui aurait été déçue de ne pouvoir véritablement mettre en place de culture productive et individuelle et ne serait pas revenue. Des références à de tels abandons ont émergé au cours de plusieurs entretiens et discussions, mais il a toujours été difficile d'obtenir davantage de détails<sup>582</sup>. La mise à l'écart de l'objectif de production agricole s'accompagne de la mise en œuvre de nouvelles références esthétiques, valorisant la friche et le foisonnement au détriment des tracés géométriques chers aux goûts populaires.

### IV. A. 2. Friche et foisonnement : une nouvelle esthétique

*« Dès le début, [...] on a décidé qu'on voulait changer et qu'on ne voulait plus d'annuel, qu'on voulait mettre des vivaces, faire un jardin un peu plus sauvage. »  
(Jean, 30-39 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup., Belvédère)*

Le jardin « libéré » l'est aussi de l'esthétique au cordeau, de l'agencement géométrique qui caractérisait le style des anciens jardins ouvriers et des actuels jardins familiaux<sup>583</sup>. Les choix d'aménagement opérés dans les jardins partagés vont à l'encontre du soin apporté à l'impression de netteté du jardin, garante de l'honneur des jardinier.e.s ouvrier.e.s<sup>584</sup>. Loin de structurer les cultures de manière géométrique, les membres des jardins partagés mettent au contraire à l'honneur une esthétique du foisonnement. Ainsi, ce qui pourrait « faire sale » et déranger dans un « potager propre »<sup>585</sup> est à l'inverse valorisé dans les jardins partagés où la forme de friche s'accompagne de la mise en scène d'une sorte de « nature naturelle », ébouriffée, perçue comme libre et écologique. Le mépris vise alors ce qui est décrit comme « jardin de paysagiste » trop réglementé au goût des acteur.rice.s et ne permettant pas l'épanouissement de la nature au contraire du jardin partagé. Cependant, en dépit du rejet de la géométrie et de la rigueur, ce que les jardinier.e.s

---

<sup>582</sup> Voir aussi III. C. 4.

<sup>583</sup> Bien que ceux-ci, subissant l'influence des jardins partagés, mais aussi des jardins publics dont les normes esthétiques se diversifient, tendent à faire évoluer leurs pratiques.

<sup>584</sup> Voir I. B. 5.

<sup>585</sup> WEBER, 1998, *op. cit.*, p. 220.

perçoivent comme un espace « sans règles » demeure un lieu de nature policée. Les normes esthétiques ont certes changé mais persistent néanmoins, reléguant l'ordre et la symétrie au profit du foisonnant et d'une représentation de la spontanéité qui relève d'un spectacle du « jardin au naturel »<sup>586</sup> ainsi que l'évoquent les propos de Marie-Jeanne (60-69 ans, retraitée anciennement catégorie cadres et prof. intel.sup.) :

« Oui, en fait, je crois que le grand plaisir, c'est de voir des petites choses qui poussent, et d'être lié au cycle des saisons. Et au cycle, moi, ce que je trouve formidable dans les jardins, c'est que tout disparaît et tout réapparaît. Je trouve ça vraiment, pour moi c'est un émerveillement régulier de voir que tout disparaît et on pense que c'est mort et puis tout d'un coup, voir un petit bourgeon, une petite feuille et ça réapparaît. Voilà. En fait, j'aime bien ça, je trouve ça fantastique, ça, c'est un grand plaisir. »

À travers cet extrait d'entretien se fait jour l'importance de l'activité d'observation au jardin partagé où la jouissance du jardin, si elle peut passer par le fait de « grattouiller la terre » doit également beaucoup à une forme de contemplation. Afin d'optimiser la richesse de l'observation, la nature du jardin partagé se doit d'être la plus exhaustive possible. L'aménagement du jardin vise donc à disposer, en un seul et même lieu, d'une panoplie de types naturels : différents biotopes, divers milieux, qui restituent une impression de naturel malgré un véritable travail de sélection et de mise en place des plants, puis de surveillance de leur développement. Le jardin du centre Ravel, dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, propose un exemple de cette volonté de diversité naturelle. Sur une petite surface, il comprend plusieurs espaces, composant une palette de milieux naturels variés : une zone humide avec une mini-mare, une rocaille<sup>587</sup>, une friche, une prairie haute fauchée une seule fois par an...

---

<sup>586</sup> BERGUES Martine, « Fleurs jardinières et fleurs fleuristes », *in.*, Ethnologie Française vol 40 *Natures urbanisées*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010, p. 652.

<sup>587</sup> L'usage du terme « rocaille » par l'enquêté présentant le jardin est intéressant et illustre bien cette idée de « laisser faire le naturel » chère aux membres de jardins partagés alors même que la nature présente dans ces jardins est le résultat d'un véritable travail d'aménagement. En effet, la « rocaille » n'est pas un milieu naturel mais une reconstitution de la nature sauvage telle qu'on peut la trouver en montagne. Une rocaille nécessite du travail pour sa mise en place ainsi que pour son entretien par la suite. Voir par exemple la fiche-conseil de Gamm Vert sur le sujet : <http://mag.plantes-et-jardins.com/conseils-de-jardinage/fiches-conseils/jardin-de-rocaille> (consulté le 16/08/2015).





Figure 5-1. Vue de la partie haute du jardin du centre Ravel, Paris 20<sup>ème</sup>.

Il s'agit d' «insérer des milieux naturels pour faire de l'éducation à l'environnement »<sup>588</sup>. L'ambition de recréer une nature pseudo sauvage trouve sa récompense lorsqu'une faune s'y installe, apportant la preuve du caractère « naturel » du milieu. Ainsi, un nid de guêpes installé dans la prairie du centre Ravel fut l'objet d'une discussion entre les gérant.e.s du centre et l'animateur chargé de l'entretien du jardin. L'objectif écologique inscrit dans la conception du jardin aurait pu entraîner le maintien de cette faune spontanée au profit de la biodiversité mais le danger représenté par les insectes a finalement conduit au retrait du nid. De même, la Guinguette de la Dhuis à Bagnolet contient une mare habitée par plusieurs espèces animales, régulièrement répertoriées par les jardinier.e.s, et une friche composée majoritairement de ronces. Les deux espaces ont été installés dans un périmètre précis à l'écart de l'esplanade de détente. La mare est entourée de grillages puisqu'elle représente un danger potentiel pour les jeunes enfants, nombreux dans ce jardin. Malgré les nuisances que peuvent causer ces espaces, ils sont valorisés pour la richesse d'observation de la nature qu'ils permettent ainsi que pour la dimension de « nature naturelle » qu'ils apportent au jardin partagé : « C'est représentatif de la nature en vrai, c'est quand même bien le côté nature parce qu'il

---

<sup>588</sup> Entretien avec l'animateur nature chargé de l'encadrement des jardins du centre Ravel.

y a tout, il y a une friche, une mare. » (Alex, 50-59 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup.) Au Potager des Oiseaux, la planification du jardin est particulièrement prégnante. Les jardinier.e.s changent ou déplacent les variétés de plantes cultivées chaque année. Il.elle.s déterminent alors un plan de culture collectif, sélectionnant les variétés cultivées et décidant de leur emplacement, qui devra être respecté par chacun :

« On aime bien changer les variétés, histoire que ça se renouvelle parce que comme la structure est fixe et que c'est tout petit, on n'a pas des possibilités non plus immenses, donc c'est au moins avoir le plaisir de découvrir de nouvelles variétés, de voir comment elles se comportent. » (Cécile, 50-59 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup.)

Les plantes sont ainsi sélectionnées annuellement mais doivent respecter un cahier des charges environnemental : en effet, l'intégralité des plantes cultivées au Potager des Oiseaux sont issues de l'agriculture biologique :

« On commande. Et là cette année, on a fait un partenariat avec Sainte-Marthe. C'est un producteur qui est vers Angers. C'est un semencier, qui produit des plants et des graines, mais bio, parce que nous, on tient à ce que ce soit bio, on ne veut pas que ce soit n'importe quelles graines. » (Cécile)

Cet idéal du bio, s'il n'apparaît pas tel quel dans tous les jardins, est caractéristique des normes mises en place par les groupes de jardinier.e.s lorsqu'il.elle.s constituent leurs propres représentations de ce que doit être la nature au sein de leur jardin. Si le naturel est revendiqué dans l'aménagement des jardins partagés, il s'agit d'un naturel policé, correspondant à certaines normes telles que le biologique, la diversité ou encore le foisonnement – ces normes qui évoquent aux yeux des acteur.rice.s une nature perçue comme plus « naturelle » que la nature géométrique présente dans les potagers familiaux ou dans les parcs et jardins municipaux, entretenus par des paysagistes professionnel.le.s.

Le jardin partagé cristallise ainsi une concurrence entre deux esthétiques de la nature. Celle décrite ci-dessus, qui inclut les jardins partagés, s'inscrit à l'intérieur d'un mouvement plus large d'investissement d'une partie des citoyen.e.s dans la gestion des espaces verts de leur commune. Le verdissement de pieds d'arbres, par exemple, de plus en plus fréquent dans la ville de Paris, est géré sur le mode de la friche urbaine par des collectifs d'habitant.e.s. Ce type d'opération n'est pas toujours

bien vécu par les équipes de la Ville qui peuvent y voir l'incursion de personnes non qualifiées sur leur terrain professionnel. Ces nouvelles références dans l'entretien des espaces verts urbains nécessitent alors des négociations, du point de vue des professionnel.le.s, mais aussi d'autres citoyen.e.s, pas forcément sensibilisé.e.s à une esthétique qui vient à l'encontre de ce qui était en vigueur jusque-là. Les opérations telles que les verdissements de pieds d'arbres, les friches urbaines ou encore les jardins partagés sont, de par leur divergence d'avec les modèles traditionnels de l'aménagement urbain, « limitées par le niveau d'adhésion des habitants, qui ne saisissent pas nécessairement les motifs de certaines opérations, soit pour s'impliquer eux-mêmes, soit par rapport à l'image qu'ils ont de l'action municipale. »<sup>589</sup> Philippe Hamman prend ainsi l'exemple des tontes de pelouse dont l'espacement visant à permettre l'émergence d'une plus grande biodiversité, peut être parfois perçu par une partie des habitant.e.s comme une négligence de la part des services de la Ville<sup>590</sup>.

Accumulant des techniques et des représentations véhiculées par internet, les citoyen.e.s participant à cette mouvance (et en particulier les membres de jardins partagés) se sont constitué un savoir-faire très contemporain et urbain, en contrepied d'autres techniques de traditions agricole ou paysagiste. Des conflits peuvent parfois se faire jour dans les jardins partagés entre les partisan.e.s de l'une ou l'autre esthétique. À la Guinguette de la Dhuys, par exemple, deux clans s'opposent. Un premier groupe, proche de l'équipe gestionnaire, aménage le jardin selon l'esthétique de friche décrite ci-dessus qui s'accorde avec l'idéologie écologiste dont il est porteur. Un second groupe estime à l'inverse que le jardin est à la fois trop rempli et trop foisonnant, qu'il devrait être davantage taillé et rangé. Selon ces acteur.rice.s, « il y a trop d'objets dans cet espace. Ce qui fait que tout est dédié. Même l'espace dit "sauvage" il est quand même dédié, la petite friche là derrière. » (Chantal, 60-69 ans, retraitée anciennement catégorie cadres et prof. intel.sup.) La dimension classante des choix esthétiques fait que ces concurrences de représentations ne sont pas anodines. En effet, l'aménagement caractéristique d'un

---

<sup>589</sup> HAMMAN, CAUSER, 2011, *op. cit.*, p. 251.

<sup>590</sup> *Ibid.*, p. 251.

grand nombre de jardins partagés, axé sur le foisonnement, la diversité, la friche, en accord avec une idéologie écologiste, est fortement associé aux goûts d'une fraction spécifique de la population, correspondant aux profils massivement présents dans les jardins. La proximité sociale, professionnelle, idéologique des jardinier.e.s s'exprime donc dans ces choix d'agencement et imprime sur l'espace matériel du jardin les distinctions de l'espace social. Ainsi se voient écarté.e.s les acteur.rice.s des classes plus populaires, dont les goûts, plutôt tournés vers le rangé et l'alignement des plantations au cordeau<sup>591</sup>, ne peuvent trouver une expression au sein des jardins partagés.

*Les jardins partagés et la permaculture.* « La permaculture est une science de conception de cultures, de lieux de vie, et de systèmes agricoles humains utilisant des principes d'écologie et le savoir des sociétés traditionnelles pour reproduire la diversité, la stabilité et la résilience des écosystèmes naturels. »<sup>592</sup> Le succès des techniques issues de la permaculture dans les jardins partagés va dans le sens de la dimension de nature programmée explicitée ci-dessus. En effet, les jardinier.e.s sont séduit.e.s par cette philosophie qui consiste à définir un ensemble de principes d'aménagement, basés sur le fonctionnement naturel des écosystèmes, afin de permettre à l'espace cultivé de se réguler le plus possible sans l'intervention humaine. Si les jardinier.e.s agissent sur l'espace du jardin, il.elle.s valorisent le temps passé au jardin non par le seul travail mais aussi par des activités de détente et de contemplation. Il.elle.s trouvent donc dans leur interprétation de la permaculture, une formalisation de l'organisation qu'il.elle.s mettent en place dans les jardins partagés : « programmer » la nature de façon à ce qu'elle puisse offrir une diversité d'activités et de paysages sans pour autant nécessiter un entretien trop conséquent. L'utilisation des techniques de permaculture, en créant un nouveau sol, peut également représenter une solution aux problèmes de pollution de certains des terrains attribués aux équipes de jardinier.e.s.

<sup>591</sup> WEBER, 1998, *op. cit.*, p. 31.

<sup>592</sup> Définition du réseau français de permaculture, [www.permaculture.fr](http://www.permaculture.fr) (consulté le 15/08/2015).

### IV. A. 3. La culture de la détente

« *Tout d'un coup, le jardin fait une sorte de contre-poids à l'effervescence* »  
(Franck, 50-59 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup.)

Lors de discussions informelles dans les jardins ou d'entretiens plus approfondis, les membres de jardins partagés insistent sur la détente que représente pour eux.elles cette activité. Le jardin libéré des contraintes de la production et du geste agricole et de l'esthétique au cordeau l'est aussi du rythme de la semaine. Les jardinier.e.s définissent le jardin en opposition à ce qu'il.elle.s décrivent comme les contraintes et la routine de la vie quotidienne. Leurs discours s'articulent fortement autour des questions de temps et de rythme. L'activité du jardin partagé viendrait compenser une existence citadine basée sur la rapidité et le stress, ainsi que l'expriment les enquêté.e.s :

« La vie parisienne, c'est métro-boulot-dodo, celui qui ira le plus vite, le plus fort, le plus loin. Et là, ça peut être tout au contraire, plus t'es lent, mieux c'est. » (Cynthia 30-39 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup. en congé maternité)

« Ça permet de retrouver la notion du temps et ça c'est une bonne chose. Parce que c'est un temps qui ne peut pas être contraint alors qu'on vit dans une période où tous les temps sont contraints, soit qu'ils soient exagérément accélérés, soit qu'ils soient au contraire muséifiés et arrêtés. Et là, on est dans un temps du jardin et je pense que c'est capital. »  
(Fabienne, 60-69 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup.)

La récurrence de la notion de temps du jardin rappelle que cette activité se situe sur un temps particulier : le temps libre, celui des loisirs. Les jardinier.e.s ont la possibilité de dégager des moments à consacrer au jardin et il leur paraît important de prendre du temps pour eux.elles, de briser le rythme de la semaine qui leur semble trop rapide. Le jardin s'inscrit donc dans le cadre d'une recherche de bien-être qui se révèle, à travers les discours recueillis, partagée par l'ensemble des acteur.rice.s.

À l'idée de temps du jardin s'ajoute celle d'une activité souple, sans pré-requis. Les jardinier.e.s soulignent la possibilité de participer peu importe que l'on dispose de compétences en jardinage ou non. Le jardin partagé constituerait ainsi un lieu au sein duquel il ne serait pas nécessaire d'être performant.e, s'opposant à la

quotidienneté du monde actuel, à celui du travail en particulier. Marie-Jeanne (60-69 ans, retraitée anciennement catégorie cadres et prof. intel.sup.), qui a précédemment fait partie d'un jardin ouvrier, considère que le jardin partagé s'en distingue du fait de ce qu'elle décrit comme une absence de règles. Elle revient plusieurs fois au cours de l'entretien sur la facilité avec laquelle elle s'y est intégrée malgré son manque de compétences jardinières et son investissement qu'elle dit modéré dans le travail de la terre. Elle souligne se sentir à sa place au jardin en dépit du fait qu'elle soit « une très piètre jardinière ». L'absence de règles associée à l'esthétique de la friche se retrouve dans cette idée d'un esprit de détente propre au jardin partagé : « Moi j'ai connu un jardin propre avec tout est ordonné, tout est rangé, les petites règles. Là j'ai l'impression que non, c'est plus cool. » (Adrienne, 50-59 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup.)

Cette particularité du jardin à pouvoir être pratiqué « en dilettante » se retrouve dans les discours des jardinier.e.s à propos de l'organisation et des équipes de direction dont la « détente » est signalée comme un élément positif : « Et puis ils sont sympa parce qu'ils sont à la fois écologiques mais ils ne sont pas extrémistes. Par exemple, Dominique fume. [...] Bio et tout ça, mais pas à outrance. » Comme le soulignent ces propos d'Alex (50-59 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup.), les jardinier.e.s peuvent articuler des comportements très axés sur la protection de la planète et le choix d'une alimentation de qualité avec une attitude plus souple vis-à-vis de ce qu'il.elle.s perçoivent comme les « plaisirs de la vie » et de la table : la consommation d'alcool, de cigarettes, voire de marijuana, est vécue comme l'incarnation du « cool » de ces personnes. Cette attitude détendue se retrouve également du point de vue des projets. S'ils sont plutôt fréquents dans les jardins, ils ne sont pas pour autant l'objet d'une évaluation ou d'une recherche de productivité quelle qu'elle soit. Paraissant peu inquiet.e.s de la réussite de leurs cultures et parfois même de leurs événements, les jardinier.e.s disent accepter la tournure que prendront les choses à l'exemple de Marie-Jeanne :

« Il y a un côté de choses qui se passent et en même temps si les choses se font pas, il y en a d'autres, c'est pas fixé sur des objectifs et je trouve ça assez agréable comme atmosphère, comme sensation d'être lié à quelque chose qui est aussi la vie et ses aléas. »

Les jardinier.e.s décrivent le jardin partagé comme un lieu de liberté et de détente au sein duquel il ne semble pas y avoir de règles, rien ne paraissant imposé ou contraint. Cette idée de détente fait écho à l'aisance dont disposent ces acteur.rice.s (à l'image des classes moyennes) vis-à-vis des pratiques culturelles et de sociabilité. Il.elle.s font en effet preuve d'un certain détachement et, par le discours produit sur leurs activités, produisent également un discours sur eux.elles-mêmes qui les présentent comme des personnes « libres » et décontractées. L'évocation par un membre du Potager des Oiseaux de la collection d'œuvres appartenant au jardin relève de ces mêmes éléments de discours. La volonté de ne pas adopter de posture ostentatoire transparait dans ses propos :

« C'est vrai que les artistes ont souvent accepté de laisser une œuvre. Donc on a une mini-collection, qui est pas présentée, qui est pas jetée à la figure des gens mais il y a comme ça, planquées dans des endroits, des choses. » (Franck, 50-59 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup.)

Néanmoins, l'observation des pratiques vient contredire ces discours en faisant émerger la persistance de normes régissant le fonctionnement des jardins partagés.

#### IV. A. 4. La persistance des normes

*« Il faut être courageux, aimer la terre, donner du temps au jardin, être conscient que ce jardin a un coût, aimer le contact des gens et de la nature et être présent régulièrement. »<sup>593</sup>*

Les propos retranscrits dans le paragraphe précédent témoignent d'éléments récurrents dans les discours des acteur.rice.s et dans leur manière de présenter les jardins dont il.elle.s sont membres : on y entre, on y trouve des « choses », de la liberté, de la détente, tout cela dans une grande simplicité. Les jardinier.e.s n'évoquent pas de règles, voire n'en perçoivent pas l'existence tant elles s'accordent idéalement avec leurs profils. Cependant, des normes sont bel et bien en vigueur dans les jardins, participant à leur régulation et à la construction d'un entre-soi dans ces espaces fermés à d'éventuels profils divergents. Au cours de l'enquête, trois thématiques principales se sont imposées. Objets de représentations très fortes chez

---

<sup>593</sup> Réponse au questionnaire individuel à la question « Quelle.s est.sont la.les qualité.s. d'un.e bon.ne jardinier.e ? »

les acteur.rice.s, elles se révèlent aussi excluantes vis-à-vis d'éventuel.le.s candidat.e.s jardinier.e.s. Il s'agit de *l'environnement*, de *l'éducation* et du rapport au *collectif*.

### *L'environnement*

La thématique environnementale revêt une importance toute particulière dans les jardins partagés. Si la Charte Main Verte formalise explicitement les comportements prescrits, une simple visite des jardins permet d'observer l'omniprésence des normes et des bonnes pratiques dans ce domaine. Le compost en fournit une illustration : présent dans chacun des jardins visités, il encourage la collecte des déchets des jardinier.e.s, mais aussi des habitant.e.s du quartier qui le souhaitent. Dans certains cas, par exemple à la Guinguette de la Dhuys, le compost est si massivement investi par les riverain.e.s que les jardinier.e.s ont dû mettre en place un planning bi-hebdomadaire afin de transporter les déchets collectés à travers les grilles de l'entrée vers le compost situé au fond du jardin. Tout comme le compost, le tri sélectif est une pratique qui relève de l'évidence dans les jardins partagés. Cet esprit de recyclage, très fortement valorisé et objet d'une communication active, occasionne la tenue d'événements tels que des espaces de gratuité ou des brocantes ainsi que le développement de techniques comme la récupération d'eau de pluie qui est source d'installations très ingénieuses dans de nombreux jardins.

Cet esprit de récupération, observé dans les pratiques, est aussi massivement présent dans les discours enthousiastes des acteur.rice.s. Lors de chaque visite de jardin, il.elle.s adoptent tou.te.s la même attitude : il s'agit vis-à-vis d'un.e visiteur.se quel.le qu'il.elle soit, de faire preuve d'un comportement écologiquement vertueux en détaillant la provenance de chacun des objets du jardin issus d'un recyclage. Délaissant des éléments achetés tels quels ou construits avec des matériaux neufs (par exemple les cabanes, souvent acquises dans le commerce), les jardinier.e.s qui présentent le jardin se focalisent sur les objets recyclés, récupérés, attirant l'attention sur l'absence de gâchis et sur les bonnes pratiques écologiques dont



il.elle.s se font l'écho. Une « opération récup tout azimut », c'est ainsi que Nicolas (40-49 ans, catégorie cadres et prof. intel.sup.) décrit la conception du Gentil'Jardin. S'il déclare en début d'entretien que « tout ce qui est dans le jardin a été récupéré », la progression de la discussion montre que ce n'est pas le cas : la serre a été achetée, la maison des enfants conçue sur mesure par un zingueur, la cabane construite avec des brins d'osier commandés en jardinerie... Néanmoins, le discours de base, réentendu à d'autres occasions, tend à présenter l'équipement du Gentil'Jardin entièrement issu de la récupération.

La valorisation des bonnes pratiques écologiques entraîne l'adhésion de tou.te.s. Si tou.te.s les acteur.rice.s rencontré.e.s ne sont pas nécessairement des écologistes convaincu.e.s, il.elle.s ont en revanche intégré un ensemble de gestes et de pratiques considérés comme impératifs dans les jardins partagés. La norme écologique constitue donc une injonction très efficace qui agit en filigrane sous la représentation du jardin comme « espace sans règles ». Comme l'explique Chantal (60-69 ans, retraitée anciennement catégorie cadres et prof. intel.sup.) : « Là, peut-être que c'est une espèce de flou permanent, en même temps que ce que moi je considère comme des injonctions du genre le tri sélectif. » Chantal est d'ailleurs un parfait exemple de l'intégration de ces comportements vertueux, puisque malgré le fait qu'elle dénonce en entretien ce qu'elle considère comme une injonction, elle fait partie de l'équipe de jardinier.e.s gérant le tri sélectif et se déplace au jardin sur plusieurs créneaux horaires hebdomadaires afin de déplacer le compost. Comme l'ensemble des enquêté.e.s, elle a donc intégré la norme environnementale en vigueur dans les jardins et les bonnes pratiques qui l'accompagnent :

« De plus en plus on fait attention au tri, au gaspillage de l'eau, pas arroser en plein après-midi quand il fait chaud... C'est le noyau dur du bureau qui était toujours très au fait de ça, qui nous en parlait, et de plus en plus ça devient un langage entendu par les gens, compris et reproduit. » (Cynthia, 30-39 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup. en congé maternité)

### *L'éducation*

La seconde thématique relevant des normes en vigueur au jardin est celle de l'éducation. Elle est le plus souvent sollicitée sous la formulation du « manque d'éducation » qui revient très fréquemment dans les discours, en particulier dans le cadre de critiques formulées à l'encontre d'autres jardinier.e.s peu apprécié.e.s. Si elles peuvent parfois se transposer du côté des adultes<sup>594</sup>, les divergences de principes d'éducation sont surtout soulignées à propos du comportement des enfants. Le jardin partagé, s'il est parfois très investi par les enfants (par exemple à la Guinguette de la Dhuy) n'est en revanche pas forcément conçu pour leurs jeux mais valorise plutôt un comportement contemplatif. Il s'agit de faire découvrir la nature aux enfants citadin.e.s, de leur permettre d'en observer la flore, la faune et de leur en faire percevoir les rythmes, la vie du jardin se déroulant sur un temps long (germination, pousse des plantes, éclosion des fleurs...). Ainsi, un certain calme étant attendu de la part des enfants, les « agité.e.s » sont assez rapidement classés dans la catégorie des « mal-éduqué.e.s ».

Un événement observé au 56 illustre ce fonctionnement. Une jeune femme, résidant à immédiate proximité du jardin partagé, s'y est rendue un jour de permanence accompagnée de ses deux enfants, un garçon et une fille, âgés d'environ six et huit ans. Si la mère, visiblement très intimidée, s'est tenue près de l'entrée pendant toute la durée de leur présence, ses enfants se sont rapidement approprié le jardin, se promenant, regardant les fleurs, courant parfois entre les parcelles. Tout ce temps, il.elle.s étaient observé.e.s du coin de l'œil par les jardinières présentes, qui feignaient cependant de les ignorer. Au bout d'une vingtaine de minutes, la mère, visiblement de plus en plus mal à l'aise – on lui avait offert un morceau de gâteau mais sans lui proposer de s'asseoir, elle l'avait mangé debout, toujours près de l'entrée – a décidé de partir et prévenu ses enfants. La petite fille souhaitait rester et l'a dit suffisamment fort pour que les jardinières présentes l'entendent, ce à quoi l'une d'elle a répondu : « tu fais ce que tu veux » d'un ton peu engageant. La fillette

---

<sup>594</sup> Par exemple, au Potager des Oiseaux, Franck (50-59 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup.) a « disputé » de façon insistante, sur le ton de la plaisanterie, une femme âgée qui avait pris une framboise dans le jardin. Sur le vol de fruits et légumes dans les jardins, voir aussi i2. C .2.

est finalement partie avec sa mère. Cette situation a permis de constater l'attitude de fermeture des jardinières à la présence de ces nouveaux venus au jardin. Bien qu'elles ne se soient pas montrées ouvertement désagréables, elles ont feint d'ignorer leur présence, se sont adressées à eux de façon détachée, sont restées assises autour de la table de jardin, leur tournant le dos, sans offrir à la mère une chaise pour se joindre à elles, toute la durée de la scène. Par la suite, la mère est devenue adhérente, mais sans se déplacer au jardin en présence des autres jardinier.e.s. Disposant des clés par son adhésion, elle semblait y faire venir ses enfants de temps en temps en-dehors des permanences. Pendant l'hiver 2013, les jardinier.e.s du 56 ont retrouvé des traces de pas dans la neige et un pot de fleurs cassé qui leur ont fait conclure à la venue de ces enfants pendant leur absence. Quelques-un.e.s ont été révolté.e.s par cette possibilité et la discussion à ce sujet a duré pendant toute une après-midi, stigmatisant le « saccage » attribué sans preuve aux enfants, et soulignant ce qui était décrit comme un problème d'éducation : « c'est une question d'éducation de toute façon ! » (Shirley, 60-69 ans, retraitée)

De même, à la Guinguette de la Dhuys, la venue de mères de famille des HLM voisins avec leurs enfants a provoqué un rejet de la part des adhérent.e.s du jardin :

« c'est les gens des HLM ou équivalent, donc mères de famille qui travaillent pas, d'origine arabe, principalement, pas principalement, complètement. Donc qui viennent sans les codes de ce type d'endroits, et qui viennent un peu, comme l'adhésion est à 10 euros, c'est pas cher, le billet d'entrée est pas cher, qui viennent en disant, qui n'ont pas... Pour lesquelles il va falloir une réflexion particulière. Parce que c'est plutôt, elles calquent les rapports de consommation qu'elles ont ailleurs ici, et ça pose un problème. [...] C'est-à-dire qu'on a vu arriver, je donne un exemple. C'était un soir comme maintenant, et deux mères de famille qui sont arrivées avec les poussettes, les enfants, qui se sont précipitées dans les framboisiers puis qui ont commencé à gaver leurs mômes de framboises, sans s'informer de quoi que ce soit, sans demander aux gens qui étaient là. » (Dominique 60-69 ans, retraitée anciennement catégorie cadres et prof. intel.sup.)

Cette scène a été très mal vécue par les membres du collectif, qui, au cours des discussions suivantes, en ont conclu (comme les jardinier.e.s du 56) à un « problème d'éducation » des personnes concernées – rapidement associé à une question de « culture » – et à la nécessité d'avoir une « réflexion particulière » sur ce qui aurait

## Chapitre IV

pu être perçu comme un événement isolé. Si cette situation s'inscrit aussi dans le cadre plus large de rapports tendus entre les membres du jardin et les habitant.e.s de la cité voisine, elle met à jour une focalisation des arguments de rejet sur la notion d'éducation, qui se voit aussi mobilisée au sujet des conflits avec les jeunes de la cité : « Ils sont cons, c'est vrai, tout simplement, ils sont pas éduqués. » (Cynthia, 30-39 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup. en congé maternité) À la Guinguette de la Dhuys, la régulation quant aux questions dites éducatives semble se faire par le biais de Dominique qui poste très régulièrement des messages sur la liste de diffusion du jardin, comme celui-ci, daté du 27 mai 2015 :

« Ce matin, comme elle le fait souvent avant d'aller à l'école, Anaëlle est venue faire un petit tour au jardin et jeter un petit coup d'œil à sa parcelle. Et là, effondrement : son magnifique pied d'artichaut, objet de son admiration et de sa fierté – qu'elle surveille et couve depuis des années – offrait un bien piteux spectacle. Complètement écrasé, feuilles coupées, cassées à la base. Sur une tige, quatre bébés artichauts en promesse ... massacrés. C'est la deuxième fois qu'il subit des dégâts, mais là, il ne s'en remettra plus. J'é mets une hypothèse : la parcelle d'Anaëlle est surmontée d'une grille où sont accrochées des breloques (colliers, bracelets, ...) qui ont pu attirer de jeunes enfants... cela n'est qu'une hypothèse ... Cependant, après d'autres faits et observations, il apparaît que nous devons renforcer notre démarche éducative et mieux apprendre et faire partager le respect, la beauté, la nécessité des êtres vivants peuplant le jardin (y compris les végétaux, évidemment). Dans la parcelle d'Anaëlle, le vrai bijou, c'était cet artichaut majestueux et non la pacotille accrochée à la grille ! Merci d'y réfléchir. »

Les autres jardinier.e.s sont conscient.e.s de ce travail de « veille » effectué par Dominique et disent s'en satisfaire, comme l'explique Alex (50-59 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup.) :

« Dominique en particulier que je connais bien, elle a élevé des enfants, elle a des petits enfants donc elle est très au fait des enfants, à la fois qu'ils ne foutent pas la merde mais que ça les intéresse. Donc elle est très pédagogue, elle n'est pas en train de faire la police mais quand elle voit qu'il y a des enfants qui ont marché sur les plates-bandes cultivées, il y a un mail où elle dit "surveillez les gosses" quand même. Enfin c'est pas la foire du tout. »

Les recommandations de Dominique semblent être très bien vécues par les parents qui acceptent cette incursion dans leurs pratiques éducatives. Ainsi, lors d'un entretien mené avec Dominique au jardin, celle-ci a disputé un enfant qui jouait avec le jardin d'eau conçu pour la « contemplation ». La mère, assise quelques mètres plus loin n'a pas réagi, légitimant le positionnement de Dominique comme garante de la conformité éducative des enfants dans l'enceinte du jardin.

### *Le rapport au collectif*

Les normes en vigueur dans les jardins partagés concernent aussi la prescription d'un certain rapport au collectif. Comme cela a été montré au début du chapitre<sup>595</sup>, la production individuelle est dénigrée au profit de la jouissance collective d'un espace de détente. La culture au Potager des Oiseaux va jusqu'à suivre un plan élaboré et validé par tou.te.s, toute modification nécessitant l'accord des autres membres du jardin. Le fonctionnement de groupe est ainsi très fortement valorisé au détriment d'une dimension individuelle niée car perçue comme une attitude de repli, d'égoïsme, d'individualisme. L'adhésion aux grands principes du collectif constitue donc une valeur particulièrement prégnante au sein des jardins partagés. Les jardinier.e.s soulignent largement<sup>596</sup> la nécessité de s'impliquer de façon régulière voire intense dans la vie du groupe. Ainsi, selon Nicolas (40-49 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup.) du Gentil'Jardin, l'investissement est une condition *sine qua non* au recrutement de nouveaux.elles jardinier.e.s, ce qu'il explique d'ailleurs aux personnes intéressées par une adhésion :

« quand on discute avec les gens qui sont intéressés par la démarche, on leur explique bien, voilà, entre guillemets "droits et devoirs". C'est pas ça mais si vous voulez prendre une part active à la vie du jardin, venez. Si vous pensez que vous ne pouvez pas, c'est pas obligé. Voilà, c'est vraiment prendre une part active. »

---

<sup>595</sup> Voir IV. A. 1.

<sup>596</sup> Exemples de réponses des enquêté.e.s à la question « Quelle.s est.sont la.les qualité.s d'un.e bon.ne jardinier.e ? » : « convivialité, ouverture d'esprit, sens du partage, disponibilité surtout », « avoir envie de participer à une action collective », « présence régulière, intérêt pour la vie du jardin, et ses membres, tolérance, curiosité, sens du partage ; investissement personnel : être à l'initiative de projets pour le jardin ».

À la Guinguette de la Dhuys aussi, une présence régulière aux repas partagés du samedi midi (qui ont lieu toute l'année) est requise :

« On y déjeune, même quand il neige, il y a toujours un rendez-vous. Il est des fois abrégé quand le temps n'est vraiment pas clément, mais ne serait-ce qu'un vin chaud, ne serait-ce qu'une soupe en hiver, même quand il fait froid, on mange avec le manteau sur le dos mais on est toujours là. Il y a ce rendez-vous qui est rituel, il y a un rythme obligé, sur lequel on déroge pas. » (Dominique, 60-69 ans, retraitée anciennement catégorie cadres et prof. intel.sup.)

Ainsi, l'adhésion à la Guinguette n'implique pas la seule participation aux travaux de jardinage en commun, mais aussi la présence à ce repas rituel hebdomadaire – et donc, la préparation ou l'achat d'un plat ou d'une boisson à ramener lors du déjeuner. Les différents entretiens approfondis avec les jardinier.e.s de la Guinguette ont d'ailleurs fait émerger un sentiment de culpabilité ressenti lorsque leur présence au repas du samedi est impossible. Si l'injonction de présence semble se relâcher légèrement au bout d'un certain temps d'adhésion, elle est très forte au moment de l'arrivée dans le jardin et demeure perceptible même dans le discours de jardinier.e.s membres depuis la création de l'association. La nécessité de faire corps avec les autres adhérent.e.s du collectif est puissante et transparait aussi dans la récurrence de procédures d'exclusion menées avec une rapidité et une intransigeance que les différentes raisons invoquées ne suffisent pas à expliquer. Les exclusions seraient-elles motivées par le fait de ne pas suffisamment « faire corps » avec le collectif ?

Plusieurs exemples de départs forcés ont été décrits, évoquant des cas de personnes « inadaptées » aux codes partagés par les membres du groupe. Ainsi que l'explique Cynthia (30-39 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup. en congé maternité) :

« On comprend les gens qui arrivent et qui ne sont pas dans cet esprit-là, on ne les juge pas, on ne va pas les sortir en leur disant "oh non, t'es pas dans notre état d'esprit donc on ne veut pas au jardin". Mais on va essayer de lui dire que c'est quand même un lieu qui est différent de son quotidien, donc voilà, s'il veut participer à la vie en commun du jardin, et ça fait partie du deal quand tu prends ton adhésion, voilà, il faut s'adapter aux autres et pas que les autres s'adaptent à toi. »

L'adaptation au fonctionnement du groupe et l'adhésion à ses valeurs détermine le maintien ou non d'un.e nouveau.elle jardinier.e dans la structure. Trop de divergence peut conduire à des procédures d'exclusion qui, si elles sont dites « rares » par les enquêté.e.s, ont quand même eu lieu plusieurs fois dans chacun de ces jardins qui n'ont que quelques années d'existence. Pendant l'enquête, il a toujours été difficile de recueillir des détails sur les exclusions de jardinier.e.s. Il a fallu beaucoup insister et relancer en entretien, les enquêté.e.s se montrant réticent.e.s à décrire précisément ces situations délicates. Toutefois, quelques exclusions ont été explicitées, apparemment celles à propos desquelles la plupart des jardinier.e.s membres faisaient consensus, tels que les deux exemples suivants.

« Alors elle, elle a des problèmes avec les codes sociaux. Elle a un rapport au jardin qui est d'appropriation et donc elle se plie pas à des règles évidentes. Par exemple, là, on avait posé des rideaux parce qu'il y avait de la pluie qui rentrait, et la couleur ne lui plaisait pas. C'étaient des rideaux de récupération, ça nous protégeait du vent et de la pluie, c'était pas négligeable, surtout en hiver, et la couleur ne lui plaisait pas. D'un seul coup, elle a tout arraché. » (Dominique, 60-69 ans, retraitée anciennement catégorie cadres et prof. intel.sup.)

Les « problèmes avec les codes sociaux » de cette jardinière relèvent d'un manque d'adaptation au fonctionnement collectif : elle est accusée d'avoir détérioré un bien qui appartenait à l'ensemble des jardinier.e.s. Bien que les rideaux en question étaient des objets de récupération ayant peu de valeur monétaire, son geste a été perçu comme une atteinte à l'esprit collectif du jardin et à ce titre, a été très mal vécu. Cette femme est aussi désignée comme « malsaine » par les adhérent.e.s du fait qu'elle évoque parfois le décès de sa fille huit ans auparavant. Elle serait également suspectée d'alcoolisme mais sans que cela soit vraiment vérifiable. Après une dispute avec un membre très bien intégré du jardin, elle a été l'objet d'une procédure d'exclusion. Le récit de cette dispute reste très flou, étant donné la réticence des enquêté.e.s à en parler. Dominique évoque qu'« il a senti qu'il pourrait lui faire mal » à propos du jardinier avec qui le conflit a éclaté. Si violence il y a eu, il semble donc qu'elle ait été de son côté. Lui n'a cependant pas été exclu, très intégré parmi les jardinier.e.s, adhérant aux valeurs du collectif, parent au sein d'une association très structurée autour de la vie de famille.

## Chapitre IV

« Elle était pénible. C'est des problèmes de je sais pas trop quoi, peut-être du besoin de reconnaître son ego mais bon le jardin c'est pas un lieu où il y a ça. Il peut y avoir peut-être des associations où il y a des gens qui ont besoin d'étaler leur ego. C'est pas comme ça du tout que je perçois le jardin, justement. Oh non, elle était assez spéciale. C'est des gens qui sont lourds. [...] C'était too much, c'était déplacé. [...] Quand elle est partie, j'ai été soulagée, je trouvais ça très détestable. » (Marie-Jeanne (60-69 ans, retraitée anciennement catégorie cadres et prof. intel.sup.)

On note dans ses propos que Marie-Jeanne fait référence au fait qu'elle soit « partie » alors que son départ a été la conséquence d'une procédure d'exclusion. Comme l'explique Susie (60-69 ans, retraitée anciennement catégorie cadres et prof. intel.sup.), présidente du jardin à l'époque : « Vous ne pouvez pas mettre en péril la bonne entente même si par ailleurs on pouvait individuellement l'apprécier pour d'autres raisons. » Perçue comme vulgaire et désagréable, suspectée d'alcoolisme, cette femme n'était pas appréciée de nombreux jardinier.e.s, elle a donc été exclue parce qu'elle mettait « en péril la bonne entente ».

Les exclusions ne sont pas toujours aussi formalisées que les deux cas évoqués ci-dessus, qui ont été l'objet de réunions des bureaux des jardins et d'une notification claire de l'exclusion. D'autres fois, comme l'explique François (30-39 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup.) : « il y a des gens qu'on trouvait un peu chiants, on ne les a pas mis dehors non plus mais ils ont fini par comprendre qu'ils partageraient moins que d'autres ici. » Les exclusions ne sont donc pas si rares, qu'elles aient lieu dans le cadre formel du règlement de l'association ou qu'elles passent par des stratégies plus cachées d'évitement et de rejet afin de provoquer le départ spontané de la personne concernée. Tous les cas d'exclusions évoqués ont en commun le reproche d'un manque d'adhésion aux normes communes, au premier rang desquelles le goût du collectif, le respect de l'esprit de groupe sont jugés les plus importants. Dans d'autres cas, les personnages « originaux »<sup>597</sup> sont perçus positivement, ces acteur.rice.s délimitant les frontières d'une « marginalité » jugée acceptable par le groupe. Les personnes « décalées » ou « un peu simples » sont bien accueillies dans la mesure où leur divergence reste contenue et leur profil proche de celui des autres membres, surtout du point de vue du niveau social. Ces

---

<sup>597</sup> Voir il. B. 2.



acteur.rice.s participent alors à une forme de folklore valorisé au jardin, comme l'exprime Cynthia (30-39 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup. en congé maternité) : « Il y en a qui ont des looks, je dirais qu'il y en a une grosse dizaine et qui en fait font vivre le jardin, font sa personnalité, font son originalité et sa richesse aussi ». Il semble au contraire que certaines attitudes considérées comme « vulgaires » (parler fort, suspicion d'alcoolisme, réflexions politiquement incorrectes...) entrent dans la définition de ce qu'est la déviance au jardin. La constatation de cette déviance enclenche alors un processus qui finira par le départ de la personne en question. Le degré et la nature de déviance tolérés distinguent les vulgaires des « originaux » dont la présence légitime le discours de lien social et de diversité tenu sur les jardins partagés<sup>598</sup> bien que cette « diversité » soit sélectionnée en fonction des critères du groupe. Le jardin partagé constitue donc un espace normé, beaucoup moins « libre » qu'il n'apparaît dans les discours des jardinier.e.s. Il s'agit également d'un lieu de culture et d'éducation, dont la vocation pédagogique est particulièrement prononcée.

---

<sup>598</sup> Voir il. B. 2.

### IV. B. Jardin « éducatif » et « cultivé »<sup>599</sup>

#### IV. B. 1. Éducation à l'environnement : l'importance de la pédagogie

*« On peut apprendre des choses mais c'est pas une école. C'est une façon d'apprendre en faisant que je trouve agréable. » (Marie-Jeanne, 60-69 ans, retraitée anciennement catégorie cadres et prof. intel.sup.)*

La notion d'éducation est fréquemment invoquée par les enquêtés.e.s : d'une part, dans le cadre de discours dépréciatifs à l'égard de personnes qui en manqueraient ; d'autre part afin de souligner les apports éducatifs du jardin partagé. Cette « éducation jardinière », si elle s'attache à plusieurs domaines, est en premier lieu une éducation à l'environnement. Tous les jardins visités accueillent des outils pédagogiques visant le recueil et la transmission d'informations sur la nature. La nature présente dans ces jardins est planifiée de façon à proposer un éventail le plus complet possible de biotopes, de milieux naturels observables<sup>600</sup>. Si cette diversité vise le plaisir de contemplation et de détente, elle permet aussi un autre type d'observation, davantage tournée vers la connaissance. Ainsi, nombreux sont les collectifs de jardinier.e.s à dresser des inventaires de la faune et de la flore présentes dans leur jardin. À la Guinguette de la Dhuis par exemple, des jardinier.e.s ont produit un livret photographique sur lequel il.elle.s répertorient systématiquement chaque nouvel insecte observé. Des bulletins sont régulièrement diffusés par email, documentant les résultats des observations dans le jardin. Ce travail de veille influe sur l'équipement des jardins partagés qui comportent souvent des mangeoires à oiseaux<sup>601</sup> ou des hôtels à insectes.

Les jardinier.e.s s'attachent également à documenter les plantes qu'il.elle.s cultivent au moyen de petites étiquettes plantées dans la terre sur lesquelles sont inscrits les noms (profanes mais parfois aussi scientifiques) des plantes, voire même leur

---

<sup>599</sup> Terme employé notamment par Cynthia (30-39 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup. en congé maternité).

<sup>600</sup> Voir IV. A. 2.

<sup>601</sup> Par exemple, dans le quartier du Refuge Urbain Python fortement tourné vers l'observation des oiseaux, plusieurs mangeoires ont été installées. L'association Multi'Colors qui gère le jardin a publié un fascicule rassemblant les résultats des observations menées.

utilisation. Cette pratique taxonomique, héritée des jardins patrimoniaux comme le Jardin des Plantes, a été logiquement reprise dans les jardins de connaisseurs passionnés (comme le jardin Saint-Serge) mais elle s'est aussi largement répandue dans la majorité des jardins partagés, avec un niveau de précision plus ou moins élevé.



Figures 5-2 et 5-3. Photographies d'étiquettes prises au Potager des Oiseaux (Paris 3<sup>ème</sup>) et au Clos Garcia (Paris 20<sup>ème</sup>).

À cet étiquetage informatif s'ajoute dans certains jardins une quantité plus ou moins importante de panneaux pédagogiques décrivant le cycle des saisons, les différents types de plantes, les « bons gestes » écologiques... Le 56, dans le quartier Saint-Blaise, est particulièrement bien équipé à cet égard. Même le compost, réparti dans deux caisses de bois, fait l'objet de textes explicatifs documentant les techniques de recyclage, des principes à suivre afin d'obtenir un compost équilibré... Il en est de même pour les toilettes sèches situées au fond du jardin. Le 56 se veut d'ailleurs, des dires des enquêtés, être un lieu de référence des techniques de gestion écologique.

Cette attention portée au recueil et à la transmission des connaissances environnementales trouve son apogée dans les échanges avec les publics scolaires, qui occupent la première place des partenariats des jardins partagés avec d'autres structures. Des visites sont organisées pour les classes, parfois plusieurs fois dans l'année, à différentes périodes. Ainsi, la Guinguette de la Dhuys reçoit les sept classes de maternelles de l'école voisine, trois fois dans l'année, afin de faire découvrir les différentes saisons aux enfants. Lors de ces visites, les jardinier.e.s endossent le rôle de pédagogue, et transmettent leurs connaissances sur le jardin. Certaines des associations ont même développé des supports pédagogiques très détaillés et réalisés avec soin (illustrations, impressions en couleurs...) expliquant aux enfants la pousse et la reproduction des plantes, les gestes écologiques... La vocation éducative des jardins partagés est donc l'objet d'un fort investissement de la part de leurs membres. La transmission vis-à-vis des extérieur.e.s se focalise en particulier sur la thématique environnementale, mais le jardin partagé constitue aussi un lieu de connaissances dans d'autres domaines. Ainsi, les jardinier.e.s prennent plaisir à y cultiver des variétés de plantes choisies pour leur intérêt historique.

### IV. B. 2. Promotion d'une nature « cultivée » et historique

*« Alors, elle a des poules, c'est quand même rigolo. Et puis c'est des espèces bien spéciales, un peu anciennes. » (Alex, 50-59 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup.)*

L'attrait des jardinier.e.s pour la culture au sens savant du terme s'exprime par la primauté donnée aux variétés indigènes et historiques au détriment des plantes exotiques plutôt à la mode dans les jardins populaires<sup>602</sup>. Par cette sélection, le jardin partagé contribue à la valorisation de l'histoire locale et offre aux acteur.rice.s l'opportunité de témoigner de leurs connaissances (en général riches) sur leur quartier. Les choix opérés par les jardinier.e.s, et les savoirs qu'il.elle.s mobilisent dans la sélection des variétés à cultiver s'inscrivent dans une démarche de patrimonialisation des plantes et des paysages. C'est ainsi qu'à Bagnolet, les jardinier.e.s cultivent des pêches de variété Grosse Mignonne, traditionnelles du

---

<sup>602</sup> DUBOST, 1997, *op. cit.*, p. 149.

département de Seine-Saint-Denis<sup>603</sup>. Lors des visites à la Guinguette de la Dhuis, les jardinier.e.s ne manquent pas de présenter leurs cultures de pêches Grosse Mignonne, ainsi que d'autres plantations anciennes dont il.elle.s sont fier.e.s d'être parvenu.e.s à faire germer des plans.

Cet attachement à la variété, à la valorisation d'une culture par sa dimension historique se retrouve dans le goût prononcé des membres de jardins partagés pour toute la gamme des légumes anciens ou « oubliés » – une gamme qui fait actuellement l'objet d'un marketing spécifique, notamment dans les chaînes de magasins biologiques. Ainsi, lors des entretiens ou de discussions avec les enquêt.e.s reviennent régulièrement les panais, chou-rave et autres cerfeuil et potimarron, ainsi que la curiosité pour des cultures dont l'ancienneté suffit à les valoriser. En témoignent les poules de Dominique (60-69 ans, retraitée anciennement catégorie cadres et prof. intel.sup.), dont elle signale qu'elles sont des « variétés anciennes », ou les topinambours ramenés par Marie-Christine (50-59 ans, catégorie prof. interm.) de sa maison de campagne, présentés comme « vieux légumes » à partager avec les autres jardinier.e.s. Cet attrait pour les productions anciennes témoigne d'une volonté de s'inscrire dans une tradition historique, tout en mettant en place une esthétique et des techniques de jardinage très contemporaines. Cette dualité conduit à un faisceau de goûts et de représentations très spécifique qui se retrouve chez tou.te.s les enquêt.e.s. Il.elle.s ont aussi en commun un attrait pour l'art de la discussion cultivée.

---

<sup>603</sup> Ces fruits étaient récoltés sur les murs à pêches de la ville de Montreuil du XVII<sup>ème</sup> au XIX<sup>ème</sup> siècles. À la fin des années 1990, les parties restantes des murs ont été l'objet d'une mobilisation d'habitant.e.s, qui ont créé l'association MAP (Murs à Pêches) afin de défendre ce qu'il.elle.s considéraient comme un patrimoine de la ville. Les murs ont été classés en 2003 par le Ministère de l'Environnement sous la législation « paysages et sites ». Ils ont ainsi été restaurés et se voient valorisés comme patrimoine sur le site de l'office de tourisme de Seine-Saint-Denis.

### IV. B. 3. L'art de la discussion cultivée

*« On va dire que la population du jardin c'est quand même des gens éduqués. »  
(Cynthia, 30-39 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup. en congé maternité)*

Les membres de jardins ont en commun un niveau de diplôme élevé et des pratiques culturelles développées et plutôt légitimes<sup>604</sup>. Il.elle.s partagent également un goût prononcé pour un art très pratiqué au jardin : la discussion cultivée. Les échanges étant prioritairement axés sur ce domaine, il se révèle nécessaire, pour participer aux conversations, de se tenir informé.e de l'actualité culturelle, et de maîtriser ces informations. Les discussions autour des films, par exemple, sont à la fois fréquentes et très actualisées, les jardinier.e.s connaissant les films à l'affiche et ayant visionné beaucoup d'entre eux rapidement après leur sortie. Les expositions aussi sont évoquées régulièrement et la majorité des jardinier.e.s a vu les grandes expositions de l'année (avec un intérêt particulier pour le Grand Palais et le Centre Pompidou). Il semble en être de même pour le théâtre bien que je ne puisse l'affirmer de façon aussi catégorique, étant moi-même moins au fait de l'actualité théâtrale que de l'actualité cinématographique ou muséale.

Ainsi, les conversations au jardin reposent en grande partie sur un corpus de pratiques à la fois plutôt légitime et mis à jour fréquemment. Participer à de tels échanges nécessite donc des compétences spécifiques : en particulier une activité de veille culturelle. Comme l'explique Alex (50-59 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup.) qui fréquente beaucoup les salles de concert et de spectacle vivant : « c'est rare qu'on parle du dernier match de foot, quoi. C'est souvent des sujets qui me plaisent. » Au jardin, le niveau de compétences culturelles constitue ainsi le principal critère de jugement et d'admiration des un.e.s et des autres.

---

<sup>604</sup> Voir III. A.

Les propos d'Alex et de Cynthia illustrent cette situation :

« C'est des anciens élus, militants, etc. Ils ont une très grande culture. Donc quand on va là-bas, quand on discute, c'est très vite très intéressant et très varié donc on apprend plein de choses. Pendant les repas du samedi, c'est très intéressant. Souvent c'est des débats très sympa. » (Alex)

Alex fait partie des personnalités perçues comme « atypiques » au jardin Guinguette de la Dhuys, elle a « un look » comme aurait pu la décrire Cynthia. Anciennement cadre supérieure, elle s'est réorientée professionnellement vers l'organisation de concerts et a acquis un grand logement sur deux étages dont l'un est consacré à la location pour des spectacles. Ce projet n'a pas suffisamment fonctionné au niveau financier et au moment de l'enquête, elle se trouvait forcée de revendre son logement et de se changer à nouveau de voie professionnelle. Disposant d'une grande culture musicale et d'un bagage solide en culture générale, Alex a des pratiques culturelles et associatives développées mais presque exclusivement axées sur la musique. Elle est admirative des gens détenant des compétences et des savoirs qu'elle estime lui faire défaut, comme la culture politique. Elle est impressionnée par les militant.e.s écologistes membres du jardin et écoute leurs paroles avec une grande attention.

« Ceux qui ont la chance de pouvoir y aller au théâtre. [...] Oui, il y a pas mal de gens assez cultivés, d'un certain niveau quand même, des profs, des gens qui sont cadres sup, qui ont des fonctions assez... Et qui ont une vie culturelle assez dense. » (Cynthia)

Cynthia est diplômée d'un master et a travaillé comme assistante parlementaire depuis sa sortie de l'université. Mère de deux jeunes enfants, elle ne travaille actuellement pas car elle a prolongé son congé maternité et engagé un procès contre son ancien employeur. Cynthia décrit cette situation comme avantageuse puisqu'elle lui permet de passer du temps avec ses enfants mais souligne quand même que « ça a ses contraintes aussi », notamment en termes de loisirs. Dans son discours transparaît une envie d'activités à l'extérieur, à l'image des personnes qu'elle côtoie au jardin et qui, selon elle, ont la « chance » de pouvoir consacrer davantage de temps à leurs loisirs. Ici encore est notable la façon dont la culture et les sorties favorisent la reconnaissance sociale à l'intérieur du jardin partagé. Les échanges au jardin ont pour effet de constituer et de renforcer une culture commune basée sur un haut niveau culturel et des pratiques légitimes et riches. À la

Guinguette de la Dhuys, un système particulier fait se poursuivre à l'extérieur les discussions entamées au jardin. Les jardinier.e.s ont en effet mis en place, en complément de la traditionnelle liste de diffusion consacrée aux échanges concernant le jardin, une liste parallèle intitulée « autour du jardin » qui ouvre à des conversations potentiellement illimitées. Ces échanges participent ainsi à renforcer encore la cohésion du jardin et sa culture appuyée sur des pratiques et des goûts communs à la plupart des jardinier.e.s<sup>605</sup>.

IV. B. 4. Le décor du jardin entre populaire et *design* : un savant « savoir-décaler »  
« Ils signalent ainsi à la fois leur aisance et leur distance à l'égard de l'environnement populaire. »<sup>606</sup>

Si l'esthétique basée sur la friche et le foisonnement est un indice des goûts des jardinier.e.s, son décor à proprement parler l'est aussi. Les membres des jardins partagés, par leurs profils socio-culturels proches, possèdent une compétence qui leur permet d'articuler avec « bon goût » *design*, objets de récupération et éléments de culture populaire au sein de l'espace du jardin. L'attrait de ces acteur.rice.s pour la décoration s'exprime par des choix davantage influencés par l'aspect esthétique ou le style des objets que par leurs qualités pratiques. Le jardin partagé, lieu de culture et de détente, se doit de refléter cette philosophie au premier coup d'œil.

Le décor du jardin partagé se tourne en premier lieu vers le *design* et l'art contemporain. Le Potager des Oiseaux, par exemple, possède une collection d'œuvres d'art. L'un des membres fondateurs du jardin ayant un réseau d'ami.e.s artistes dans le milieu de la céramique, il.elle.s sont plusieurs à avoir fait don d'une œuvre à l'association. Ce même jardinier pratique l'aquarelle et a réalisé les

---

<sup>605</sup> Il est intéressant de signaler, dans le cadre des normes régissant le jardin, que cette liste de diffusion est administrée par Valérie (60-69 ans, retraitée anciennement catégorie cadres et prof. intel. sup.), l'une des membres du bureau. Il semblerait que cette régulation constitue en réalité une forme de censure. Ainsi, Sophie, ouvertement en conflit avec le bureau, dénonce le fait que ses envois ne soient selon elle jamais diffusés. A l'évocation de la liberté de parole au jardin et dans la liste de mail, Dominique répond : « La parole est libre. Ce qu'on veut pas c'est que ça atterrisse sur la liste de diffusion mais après la parole est libre. » Ainsi, la culture commune est aussi, d'une certaine façon, encadrée par le bureau du jardin.

<sup>606</sup> COLLET, 2012, *op. cit.*, p. 32.



illustrations d'un livre de recettes des jardins partagés, conçu dans un style moderne et épuré, coordonné par le Potager des Oiseaux. Le jardin accueille aussi une forme de résidence artistique en la personne d'une adhérente, artiste reconnue, exposée notamment au Salon de Montrouge, qui est la seule à disposer d'une parcelle individuelle. Cette jeune femme réalise régulièrement des installations artistiques au jardin qui sont l'occasion de vernissages et participent à sa réputation de jardin d'art.

Au 56 dans le quartier Saint-Blaise, le goût pour l'art s'exprime dans la conception même du jardin, dessiné et réalisé par une agence d'architectes reconnue dans le milieu de l'architecture contemporaine, les AAA (Atelier d'Architecture Autogérée). La structure, fermant le jardin sur la rue par une façade translucide, a d'ailleurs le statut d'œuvre et ne peut être modifiée sans l'accord de ses créateurs. Les jardinier.e.s du 56 mettent aussi en place une programmation d'ateliers dispensés par des artistes. Lors de ces après-midi tournées vers le *land art*, les jardinier.e.s présent.e.s réalisent des sculptures ou installations, qui seront ensuite déposées dans le jardin pour l'agrémenter. À la Guinguette de la Dhuys, une sculpture contemporaine de plus d'un mètre de hauteur est installée au milieu du jardin. Au Gentil'Jardin, plusieurs œuvres de *land art* agrémentent la visite, comme par exemple une sculpture d'autruche. Si ces objets ne sont pas tous frappés de la même légitimité artistique que la collection du Potager des Oiseaux, ils se voient tout de même attribuer un statut d'œuvre d'art de la part des jardinier.e.s.

Cette présence signifiante d'œuvres et d'objets artistiques s'articule avec un vif intérêt porté à la récupération et à la culture populaire. Une telle dualité imprègne les jardins partagés d'une esthétique particulière, marquée par l'hybridation entre le populaire et le distingué<sup>607</sup>. Ainsi trouve-t-on dans les jardins des outils anciens, tels que la grelinette ou la serpe, valorisés d'un point de vue esthétique (objet en fer perçu comme « élégant ») et historique (rappelant les méthodes traditionnelles du travail agricole). Ces objets se voient en quelque sorte muséifiés, placés dans des endroits stratégiques des jardins sans être utilisés pour leur aspect technique. De

---

<sup>607</sup> *Ibid.*, p. 32.

même, les matériaux industriels, à l'esthétique et aux matériaux rappelant les faubourgs franciliens sont fréquemment présents dans les jardins. Les objets en métal brossé sont particulièrement appréciés : l'enseigne du 56, les vieilles bassines récoltées par Dominique (60-69 ans, retraitée anciennement catégorie cadres et prof. intel.sup.) pour créer un petit jardin d'eau à la Guinguette de la Dhuis...



Figures 5-4 et 5-5. Éléments de décoration en métal brossé : les bassines de la Guinguette de la Dhuis et l'enseigne du 56.

Des éléments de la vie quotidienne, récupérés, voient leur usage détourné. Ainsi, à la Guinguette de la Dhuis, une baignoire ancienne est utilisée comme mini-piscine pour les enfants l'été. Le détournement peut aussi être de l'ordre du classement comme dans le cas du jardin Lilolila du 19<sup>ème</sup> arrondissement : les tags et graffitis, considérés dans le quartier comme des dégradations, sont appréciés dans l'espace du jardin lorsqu'ils sont réalisés par des graffeurs choisis qui ont été invités à orner les murs intérieurs. Ces mêmes tags dépréciés hors du jardin sont valorisés dans son enceinte où ils sont considérés comme de l'art urbain. À la Guinguette de la Dhuis, l'hybridation imprègne aussi le récit que les acteur.rice.s font de leur lieu de vie.

Les jardinier.e.s diffusent en effet une histoire choisie de leur quartier situé dans la commune de Bagnolet, plutôt connue dans le cadre du traitement médiatique de la Seine-Saint-Denis et de ses banlieues. Lorsqu'il.elle.s décrivent leur lieu de vie en entretien, les enquêté.e.s s'attachent à n'évoquer que le quartier de la Dhuis, en plein processus de gentrification, évitant soigneusement de nommer la ville de Bagnolet qui peut être assimilée aux tensions urbaines médiatisées. Il.elle.s se focalisent non pas sur ces tensions, ni sur l'histoire ouvrière mais sur les qualités horticoles du territoire, en premier lieu les pêches de Montreuil. Le nom même de « guinguette » attribué au jardin est chargé de sens puisqu'il évoque les cabarets dans lesquels les parisien.ne.s venaient danser et consommer de l'alcool qui y était moins onéreux qu'à l'intérieur de la capitale. Le travail d'Anaïs Collet à propos des habitant.e.s de Montreuil démontre comment ceux.celles-ci participent à la neutralisation de la composante ouvrière de la ville par son classement définitif dans l'ordre du passé et à son euphémisation par la valorisation d'histoires populaires concurrentes<sup>608</sup>. Les adhérent.e.s de la Guinguette de la Dhuis s'inscrivent dans la même démarche lorsqu'il.elle.s procèdent à des choix significatifs pour définir leur inscription dans la ville de Bagnolet et dans le département de la Seine-Saint-Denis.

L'hybridation entre le populaire et le distingué traverse également les activités que les acteur.rice.s mettent en place dans les jardins. Celles-ci relèvent en effet d'un ingénieux mélange entre culture légitime (atelier d'écriture, exposition de sculpture, accueil d'artistes plasticien.ne.s ou de poète.sse.s en résidence...) et populaire (récital de Bobby la Pointe, nuit à la belle étoile, repas de quartier, troc...). Cette hybridation, propre aux classes moyennes dont l'aisance leur permet à la fois distance et usage des éléments du goût populaire, façonne l'identité des jardins partagés reposant sur une esthétique et une ambiance particulières, mais aussi sur un goût prononcé pour la proximité. Les pratiques associatives des jardinier.e.s dont leurs visites au jardin partagé s'inscrivent dans un périmètre proche de leur domicile. C'est ainsi qu'une donnée importante du jardin partagé est constituée par sa forte dimension locale.

---

<sup>608</sup> *Ibid.*, p. 24.

### IV. C. Jardin « localisé »

#### IV. C. 1. Un jardin porteur de la culture du quartier

*« Alors que la tendance est à l'éloignement du lieu de résidence par rapport au lieu de travail, le milieu de vie reste automatiquement associé au premier, même si ce n'est pas celui où les individus passent la plus grande partie de leur temps »<sup>609</sup>*

Chacun des jardins partagés s'inscrit dans un contexte spécifique, dans une culture locale : il y a autant de jardins que de quartiers. Les noms des associations de jardinier.e.s font la plupart du temps référence au quartier ou à la rue où se situe le jardin et témoignent ainsi de l'attachement des acteur.rice.s à un territoire. Ainsi, le nom « Guinguette de la Dhuys » constitue un hommage à la fois à l'histoire du lieu comme cela a été montré plus haut et au quartier de la Dhuys. La plupart des noms de jardins ne sont pas aussi précis que celui-là mais transcrivent tout de même leur position dans un lieu précis : Lilolila fait référence à la porte des Lilas près de laquelle il est situé, le Potager des Oiseaux à la rue des Oiseaux où il se trouve, le Gentil'Jardin à la commune de Gentilly dont il fait partie, le Jardin Élie Faure à la résidence dans laquelle il a été créé, le 56 rue Saint-Blaise reprend son adresse précise... La désignation d'un jardin partagé se fait souvent en lien avec son quartier, sa rue, son territoire.

Le goût pour la localité, perceptible dans les noms donnés aux associations de jardinier.e.s, peut revêtir d'autres formes. Le choix prioritaire de certaines variétés de plantes, s'il dénote un attrait pour l'histoire, s'accompagne d'une influence locale : il s'agit en général de variétés indigènes (bien qu'elles puissent parfois être achetées ailleurs). La décoration peut aussi fournir l'occasion de rappeler une certaine histoire du quartier, aux épisodes évidemment sélectionnés. Des photographies d'archives sont ainsi affichées dans la Guinguette de la Dhuys, reconstituant une forme de mémoire commune aux jardinier.e.s qui habitent le quartier. Au Potager des Oiseaux, l'inscription locale prend une tournure institutionnalisée. Le jardin est situé à l'entrée du Marché des Enfants Rouges, au cœur d'un quartier très touristique

---

<sup>609</sup> MARESCA, HEBEL, 1999, *op. cit.*, p. 23.

drainant un important public. Il arrive que des visiteurs internationaux s'arrêtent au jardin et rencontrent les jardinier.e.s. Référencé sur Internet, visité par « des touristes hollandais qui arrivent à vélo » (Franck, 50-59 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup.), le jardin a même été ajouté par une guide de Paris au parcours qu'elle effectue avec ses groupes. Il est aussi indiqué par une signalisation de la Ville de Paris, au même titre que les monuments alentours. Le Potager des Oiseaux s'inscrit donc comme une composante majeure du quartier des Enfants Rouges. Cet exemple illustre l'importance de la dimension locale des jardins partagés, également visible dans les efforts pour développer des partenariats avec les structures locales.

### IV. C. 2. L'inscription dans le réseau des structures locales

*« Souvent on connaît les gens par deux-trois lieux différents. Parce qu'on s'est croisés à la médiathèque, parce qu'on s'est vus au marché, parce qu'on est au jardin, parce que nos enfants sont ensemble à l'école... » (François, 30-39 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup.)*

L'ancrage géographique des jardins partagés se double d'une inscription à l'intérieur d'un réseau local de structures. Les équipes de jardinier.e.s mettent en place des partenariats avec d'autres associations, échangent avec les élus et les conseils de quartier, servent de relais aux distributions de paniers de légumes et fruits d'Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne, accueillent les groupes scolaires... Les relations avec les structures du quartier sont fortes : sur les 43 réponses au premier questionnaire, 35 des jardins entretiennent des partenariats avec d'autres structures locales, dont 13 en ont établi plus de 3. Les associations de quartier et les groupes scolaires sont fréquemment les premiers partenariats mis en place. Ils sont suivis par des AMAP, centres de loisirs et établissements de santé (foyer post-cure, hôpital psychiatrique).

Lors d'événements, il est courant que les équipes des jardins partagés s'associent plus étroitement avec ces structures partenaires. Ces échanges soutenus sont d'autant plus visibles dans des secteurs comme l'Est parisien où le tissu associatif

est particulièrement développé. Le 56, par exemple, monte régulièrement des projets avec la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs, située aussi rue Saint-Blaise. Une cuisine mobile a ainsi été conçue et réalisée par un groupement de plusieurs associations du quartier (dont le jardin partagé). Les jardinier.e.s ont aussi fait appel, pour leur série de repas du monde en lien avec le projet de cuisine mobile, à des associations culturelles qui leur ont prêté du matériel, notamment des panneaux d'information sur différents pays, affichés dans le jardin les jours des repas.

Si les équipes des jardins sont enclines à dresser des partenariats avec d'autres structures, elles développent aussi une collaboration nourrie avec les autres associations de jardins implantées aux alentours. En effet, lors de l'enquête, il est très rapidement apparu que les membres d'un jardin étaient non seulement au courant de l'existence d'autres jardins mais en connaissaient aussi des adhérent.e.s. Les réseaux de jardins, qui existent à différentes échelles (communale, départementale, régionale et nationale) se voient renforcés par l'émergence d'autres organisations véritablement centrées sur la proximité, qu'elles soient formelles comme Jardiz'Neuf dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement, ou plus informelles en passant par des relations interindividuelles. Dans tous les cas, les relations entre les jardins sont riches.

La trame verte du 20<sup>ème</sup> arrondissement fournit un exemple concret de ces collaborations. Réalisée par les enfants du quartier Python dans le cadre des activités de l'association Multi'Colors, cette trame consiste en une série de pots végétalisés qui relie plusieurs jardins partagés de l'arrondissement (dont le 56), incarnant physiquement les échanges entre ces structures.



Figure 5-6. La trame verte de Multi'Colors à travers le 20<sup>ème</sup> arrondissement.

Les jardinier.e.s eux.elles-mêmes sont parfois membres de plusieurs jardins dans un périmètre plus ou moins large, à l'image d'Alex (50-59 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup.), membre de la Guinguette de la Dhuis mais adhérente sympathisante du 56 dont fait partie sa cousine. Enfin, les jardinier.e.s les plus intégré.e.s aux structures du quartier s'y retrouvent individuellement : plusieurs

femmes du Potager des Oiseaux font du chant ensemble, les adhérent.e.s du GentilJardin se retrouvent au marché du samedi, devant l'école de leurs enfants, ou encore à la médiathèque... Les rencontres, les échanges, les liens sont nombreux et participent à la constitution et au renforcement d'équipes de citoyen.e.s lié.e.s par plusieurs activités, plusieurs appartenances au sein d'un territoire défini. Ce sont les mêmes qui participent au jardin et à la chorale, qui vont au théâtre et font leurs courses au marché, qui empruntent des livres à la médiathèque et s'investissent dans l'école de leurs enfants en tant que parents d'élèves... Ainsi, si les jardins partagés s'intègrent à l'intérieur du tissu local, les jardinier.e.s eux.elles-mêmes, se retrouvant en plusieurs lieux du quartier, tendent à constituer un réseau, un groupe mouvant rassemblé par des valeurs communes et capable d'une forte cohésion. Cette forme d'ubiquité dans le quartier leur est précieuse puisqu'elle renforce leur visibilité et leur capacité d'action au niveau institutionnel. En effet, ces jardinier.e.s très investi.e.s dans la vie locale croisent régulièrement les conseiller.e.s de quartier, les chargé.e.s de développement local, voire, dans les communes de taille limitée comme Gentilly, la Maire, bien connue des jardinier.e.s. Ces acteur.rice.s sont ainsi à même d'utiliser leurs ressources pour agir sur le quartier de différentes manières, par exemple, en l'« embellissant ».

### IV. C. 3. La volonté d'embellissement du quartier : un outil de gentrification ?

*« C'est aussi entretenir le lieu du point de vue physique, en le gardant propre et en essayant de faire que le lieu soit toujours accueillant, que les espaces verts soient agréables. Et c'est aussi social, en allant à la rencontre des gens, en leur expliquant ce qu'on fait, qu'est-ce que ce lieu représente pour nous et ce qu'il est. Donc c'est autant pour moi une veille sur la forme que sur le fond. » (Cynthia, 30-39 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup. en congé maternité)*

La qualité du cadre de vie se révèle très importante pour ces acteur.rice.s qui construisent leur investissement associatif ancré dans la localité. Il.elle.s produisent un récit spécifique de leur quartier, tendent à se l'approprier à la fois physiquement et symboliquement, rejoignent les structures associatives locales, échangent avec les institutionnels... Il.elle.s occupent des positions de force qui leur permettent de



mettre en place des stratégies pour transformer leur cadre de vie. Les jardinier.e.s portent en effet une attention toute particulière à leur environnement immédiat, à son apparence ainsi qu'aux représentations et aux discours qui s'y appliquent. Particulièrement notable dans le cas de quartiers populaires comme à Bagnolet, ce fonctionnement transparait dans les propos de Cynthia :

« Donc le conseil de quartier ou par exemple, je suis aussi parent d'élève, ça devient presque logique pour préserver un peu, maintenir la qualité de vie qu'on a ici. [...] Je pense, une attention par rapport à l'environnement, c'est-à-dire par exemple faire attention, je sais pas... Par exemple, on voit des gens qui bricolent, qui laissent des batteries, des saletés sur le bord de la route, c'est juste une démarche citoyenne. Je sais que moi je fais attention à ne rien laisser, à laisser le truc propre. Donc c'est maintenir un cadre de vie qui soit propre, parce qu'on a aussi des gamins et qu'on n'a pas envie qu'ils soient... Et ça peut aller très vite aussi, il y en a plein qui s'amuse à réparer, à sortir leurs trucs et on est pas mal à leur dire "non, là, vous mettez ça à la poubelle. Vous bricolez ok, il y a pas de souci, si vous n'avez pas de garage, on est tous pareil mais par contre vous faites attention à où vous mettez les affaires après". Ça passe aussi par le maintien de la végétation, et c'est pour ça aussi qu'on est engagés dans le jardin partagé, on fait beaucoup de semis aussi qu'après on va planter dans des bacs aussi qui sont aux alentours. »



Figure 5-7. Exemple d'une action des membres de la Guinguette dans l'espace public : plantation, entretien et « protection » d'un arbre dans la rue.

Cynthia évoque le maintien de sa qualité de vie. Or, elle est arrivée depuis peu de temps à Bagnolet, à l'origine pour des raisons économiques, souhaitant concilier l'espace qu'elle et son conjoint considèrent nécessaire à une vie de famille, la proximité de Paris et un budget abordable. Le quartier est actuellement en train de

changer et correspond de plus en plus à ses attentes, proposant davantage d'espaces verts et une évolution de la population séduisant progressivement les classes moyennes... Il ne s'agit donc pas tant d'un maintien mais d'une transformation harmonisant le quartier avec la qualité de vie souhaitée par Cynthia. La Dhuis se compte en effet parmi les quartiers de Bagnolet en voie de gentrification<sup>610</sup>. La tendance à l'investissement local dont fait partie le jardin partagé trouve une dimension particulière lorsqu'elle s'exerce dans des quartiers tels que la Dhuis.

Les membres de ces jardins se trouvent alors inséré.e.s dans les mêmes dynamiques que les gentrificateurs décrits par Anaïs Collet. Ainsi que l'illustre la citation en ouverture de cette partie : il.elle.s veillent sur le quartier et y exercent une vigilance quotidienne. Il.elle.s portent une attention soutenue à son image et aux discours qui y sont associés. Il.elle.s investissent le tissu associatif local. Il.elle.s mettent en place des stratégies d'appropriation d'espaces comme les terrains des jardins partagés et leur attribuent un usage cohérent avec les attentes qu'il.elle.s ont à l'égard du quartier. Pour autant, il.elle.s ne résident pas tou.te.s directement dans le quartier concerné<sup>611</sup>. L'étude des jardins partagés tend à prouver la pertinence de la prise en compte des espaces pratiqués pour la compréhension des dynamiques de transformation sociale d'un quartier. En effet, il semble que les membres de jardins partagés participent à la gentrification en cours dans certains quartiers comme la Dhuis, donnant une résonance toute particulière au goût pour la localité qui s'exprime dans leur investissement au jardin, un goût caractéristique de leur profil.

---

<sup>610</sup> *Contribution au diagnostic du patrimoine de la commune de Bagnolet*, rapport du Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, Service du Patrimoine culturel, Pantin, 2006, p. 55.

<sup>611</sup> Pourtant, la proximité du lieu de résidence constitue en général un critère conditionnant l'adhésion. Mais ce critère est fluctuant pour deux raisons principales. D'une part, il est susceptible d'être négocié, l'interconnaissance semblant être le critère principal de recrutement d'un.e nouveau.elle jardinier.e. D'autre part, les échelles du « quartier » et de la « proximité » relèvent de l'appréciation personnelle et peuvent varier d'un.e acteur.rice à un.e autre.

### IV. C. 4. Un goût pour la localité constitutif du profil des jardinier.e.s

L'importance de l'investissement au niveau local participe à caractériser les acteur.rice.s qui trouvent place dans les jardins partagés. De moyenne d'âge élevée, il.elle.s suivent la tendance générale qui consiste à se tourner, au moment de la vieillesse, vers une sociabilité quotidienne plutôt locale. Pas forcément proches géographiquement de leurs enfants, il.elle.s se reconstituent une famille quotidienne de proximité en la personne des membres du jardin, qui ne sont pas tout à fait choisi.e.s, mais leur sont proches tant du point de vue du niveau de diplôme, du domaine professionnel et de la structure des pratiques culturelles et de loisirs. Leurs modes de consommation sont aussi tournés prioritairement vers la proximité.

Adeptes du marché, un peu moins souvent du panier d'AMAP, il.elle.s ne mangent pas nécessairement biologique (même s'il.elle.s prêtent attention à la qualité des produits), mais tendent en général à une alimentation *locavore*. Leurs loisirs et leur investissement associatif se déroulent aussi dans un cadre géographique resserré. Il.elle.s privilégient les circulations douces telles que la marche<sup>612</sup>. Leurs pratiques culturelles sont en revanche plus affranchies de la proximité dans la mesure où il.elle.s peuvent visiter des musées, assister à des représentations théâtrales... plus loin de leur domicile. De même, il.elle.s partent beaucoup en weekend et en voyage, s'écartant alors de la dimension locale. Il.elle.s articulent donc un mode de vie quotidien axé sur la proximité à un fonctionnement événementiel des pratiques culturelles, festives ou des congés détachés de cette question.

La dimension spécifiquement locale qui caractérise la participation associative aux jardins partagés répond à un souhait des institutionnel.le.s en charge de la promotion de ces espaces. Ceux-ci doivent trouver leur place au sein des quartiers et en accord avec leur culture ainsi qu'avec les usages de leurs habitant.e.s. Cependant, si les équipes de jardinier.e.s s'emploient à intégrer le quartier à l'intérieur du jardin, ce n'est pas pour autant que le jardin accueille des acteur.rice.s

---

<sup>612</sup> Il est d'ailleurs à noter la prédominance de la réponse « ... minutes à pieds » à la question de la distance du jardin par rapport au domicile.

## Chapitre IV

reflétant la composition sociale du quartier. Les équipes de jardinier.e.s se caractérisent en effet par l'homogénéité de leurs profils, qui peut parfois être très éloignée de la population riveraine. Cette ressemblance des membres de jardins partagés se voit encore amplifiée par leur mise en place, au sein des jardins, de valeurs communes particulièrement fortes. Les notions de « jardin libéré », de « jardin éducatif et cultivé » et enfin de « jardin localisé » ont été utiles dans ce chapitre pour montrer la puissance fédératrice de ces valeurs. Ajoutées à la proximité de profils des jardinier.e.s, elles font des jardins partagés des espaces d'entre-soi, défini d'une part par la ressemblance de leurs membres et d'autre part par leur fermeture vis-à-vis des profils divergents. Cette notion d'entre-soi sera explicitée dans le chapitre intermédiaire suivant.



CHAPITRE INTERMÉDIAIRE 2.

---

*Jardin partagé et entre-soi*

« Il n'est nul besoin de barrière ou de dispositifs d'isolement pour marquer les frontières symboliques entre différentes communautés »<sup>613</sup>. En effet, la différenciation sociale se répercute sur les choix de fréquenter certains lieux et de développer certaines pratiques plutôt que d'autres. Elle détermine aussi en partie les goûts des acteur.rice.s qui sont pourtant ressentis comme une donnée fortement individuelle. Ainsi, les acteur.rice.s différencié.e.s socialement ne sont en général pas amené.e.s à partager des activités ou des goûts, ni même parfois à se rencontrer.

En revanche, les membres appartenant à une même fraction sociale ont en commun des statuts socio-professionnels, des niveaux de diplômes, mais aussi des pratiques, des styles de vie, des systèmes de valeurs qui les rassemblent. Le précédent chapitre a permis de montrer quelles étaient les valeurs partagées par les adhérent.e.s des jardins partagés. Le jardin libre, le jardin cultivé et éducatif, le jardin fortement ancré dans un territoire local constituent ces valeurs communes qui participent à souder les collectifs de jardinier.e.s, des collectifs dont les membres sont déjà fortement ressemblants entre eux.elles. Les jardins partagés constituent-ils alors des espaces d'entre-soi au cœur de la ville ?

Dans ce chapitre intermédiaire, il s'agira de revenir sur la notion d'entre-soi telle qu'elle est mobilisée en sociologie afin, dans un premier temps, d'explicitier ce que recouvre ce terme. Dans un second temps sera montré comment un même processus d'entre-soi peut être perçu de différentes manières selon la population qui le met en place. Il sera aussi question de la notion de « ville insulaire » qui apporte un autre angle d'approche des processus de privatisation des espaces urbains dont fait partie l'entre-soi. Enfin, les éléments de définition dégagés seront confrontés avec les spécificités de l'entre-soi jardinier étudié dans le cadre de cette enquête. La

---

<sup>613</sup> TELLER Jacques, « Développement de l'entre-soi communautaire dans les espaces résidentiels périurbains », in., *Déviante et Société* vol 33, Chêne-Bourg, Éditions Médecine & Hygiène, 2009, p. 547-556, [www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2009-4-page-547.htm](http://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2009-4-page-547.htm) (consulté le 18/08/2015).

restitution des données issues de l'observation participante menée dans les jardins sera particulièrement précieuse pour analyser ces dynamiques. Il s'agira d'une part de déterminer si ces espaces, sous la vocation de création de lien social ouvertement revendiquée par leurs membres, correspondent bien à des territoires de l'entre-soi et d'autre part d'en préciser les modalités de fonctionnement et les représentations qu'y associent les jardinier.e.s.

### *Plan du chapitre*

i2. A. L'entre-soi, éléments d'une définition générale

i2. B. Perceptions de l'entre-soi

i2. C. L'entre-soi jardinier : la question centrale de la « protection »

### i2. A. L'entre-soi, éléments d'une définition générale

#### i2. A. 1. Du goût de se trouver « entre-soi »

*« La notion d'entre-soi désigne le regroupement de personnes aux caractéristiques communes, que ce soit dans un quartier, une assemblée politique, ou encore un lieu culturel. Elle sous-entend l'exclusion, plus ou moins active et consciente, des autres. »<sup>614</sup>*

La caractéristique principale d'un entre-soi est de rassembler des acteur.rice.s qui se ressemblent. Cette proximité de profils peut relever de la catégorie professionnelle et sociale des personnes concernées, de leur domaine d'exercice professionnel, de leur niveau de diplôme, de leur genre, de leur âge (plus précisément, de leur génération, qui induit le partage de nombreuses références), du type et de la fréquence de leurs pratiques culturelles, de loisirs... Bien qu'un contexte d'entre-soi ne soit pas nécessairement basé sur une proximité d'ordre social entre ses membres, il s'avère que celle-ci est fréquente, du fait de la probabilité plus importante pour les acteur.rice.s occupant une position sociale proche de partager des caractéristiques communes. La notion d'entre-soi est le plus souvent mobilisée en sociologie à propos des classes supérieures qui utilisent ces « espaces de sociabilité relativement fermés vis-à-vis de l'extérieur »<sup>615</sup> pour « faire fructifier un capital social rare »<sup>616</sup>. Les espaces d'entre-soi de l'élite ont notamment été étudiés par Monique Pinçon-Charlot et Michel Pinçon qui les ont côtoyés dans leurs enquêtes<sup>617</sup>. Mais l'entre-soi n'est pas exclusivement le fait des couches supérieures. Il est en revanche toujours corrélé avec des pratiques de repli, voire de fermeture. L'espace d'entre-soi constitue ainsi un milieu à la fois homogène et clos puisque « seuls les profils les plus congruents avec le type dominant sont cooptés par le

---

<sup>614</sup> TISSOT, 2014, *op. cit.*, p. 5.

<sup>615</sup> LAURENS Sylvain, « Des entre-soi "cosmopolites" aux sociabilités intenses ? Enquête sur l'individualisation paradoxale de la pratique sportive dans un club bruxellois », *in.*, Regards Sociologiques n°43-44 *Faire et défaire la mondialisation*, Strasbourg, Association Regards Sociologiques, 2012, p. 36.

<sup>616</sup> *Ibid.*, p. 36.

<sup>617</sup> Voir notamment : PINÇON Michel, PINÇON-CHARLOT Monique, *Dans les beaux quartiers*, Paris, Seuil, 1989 et PINÇON Michel, PINÇON-CHARLOT Monique, *Les ghettos du gotha*, Paris, Seuil, 2007.



« noyau dur ». »<sup>618</sup> Les autres, les extérieur.e.s, non-membres et non-ressemblant.e.s sont vécu.e.s comme des intru.e.s et se voient mis.es à l'écart par le groupe qui se renforce, rendant son accès difficile. Les membres mettent en œuvre des stratégies afin d'écarter ceux.celles qui ne leur ressemblent pas. Ces stratégies s'exerçant sur un espace, un territoire circonscrit, elles ont également pour effet de restreindre l'usage de ce lieu à une certaine catégorie de personnes qui réunissent les critères conditionnant leur acceptation dans le groupe. Le concept d'entre-soi s'accompagne donc aussi, par sa mise à distance des autres, d'une forme d'appropriation de l'espace<sup>619</sup>. Cet isolement entre semblables dans un espace circonscrit participe au renforcement du groupe, dans la mesure où il soutient la construction d'un fort sentiment d'appartenance chez ses membres<sup>620</sup>. Alors apparaissent et s'instituent des normes, des valeurs communes, des pratiques et des rituels porteurs de sens pour les intérieur.e.s et nécessaires à la perpétuation du groupe mais qui constituent autant d'obstacles à l'entrée des extérieur.e.s qui n'en maîtrisent pas les codes.

L'étude des jardins partagés confirme la tendance à l'entre-soi de ces espaces. La composition homogène des équipes de jardinier.e.s est l'un des premiers éléments ayant émergé lors de l'enquête de terrain. Les résultats des questionnaires, mais aussi les données issues de l'observation participante ont montré que les membres de jardins partagés sont majoritairement âgé.e.s de plus de 50 ans et sont plus souvent des femmes que des hommes. Les jardinier.e.s ont en général effectué des études supérieures, sanctionnées pour plus de la moitié d'entre eux par un diplôme long. L'enquête a montré une surreprésentation des cadres et professions intellectuelles supérieures et des professions intermédiaires dans leurs positions professionnelles, les jardinier.e.s partagent des contextes d'exercice professionnel. Les domaines dans lesquels il.elle.s travaillent s'inscrivent aussi dans de grandes tendances : les secteurs de la culture, de l'événementiel, de la communication, de la fonction publique territoriale et du social sont les plus courants<sup>621</sup>. La forte

---

<sup>618</sup> VERMEERSCH, 2006, *op. cit.*, p. 60.

<sup>619</sup> TISSOT, 2014, *op. cit.*, p. 9.

<sup>620</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>621</sup> Pour plus de précisions, voir chapitre III.

proximité de profil de ces acteur.rice.s, relevant de plusieurs critères complémentaires, confirme la pertinence de la notion d'entre-soi à propos des jardins partagés. Ces collectifs sont en effet associés à un lieu, constitués de membres ressemblant.e.s et amenés à perpétuer leur homogénéité par des processus de recrutement basés sur l'interconnaissance et des pratiques de repli vis-à-vis de l'extérieur.

Les dynamiques d'entre-soi peuvent être particulièrement prégnantes dans le cadre de groupes dont l'accès semble pourtant ouvert à tou.te.s, comme par exemple les associations (dont les jardins partagés étudiés ici). Les stratégies de fermeture, si elles constituent une forme de rejet, ne sont pas tant motivées par une peur de l'autre mais davantage par un désir de se retrouver entre-soi, un « souhait de vivre entre personnes de même qualité et partageant un ensemble de valeurs communes »<sup>622</sup>. À l'échelle du territoire urbain se mettent ainsi en place des mécanismes collectifs d'agrégation, sommes de décisions individuelles dont le revers est constitué par des processus ségrégatifs. En effet, au choix de se retrouver ensemble répond le refus de côtoyer ceux.celles que l'on n'a pas choisi.e.s. L'entre-soi tient dans cette logique particulière : construit électivement, il équivaut aussi à un territoire du rejet.

### i2. A. 2. Ouvrir / fermer : une ambivalence entre discours et pratiques

*« L'entre-soi contemporain se construit souvent à partir du discours officiel de la mixité ou de la diversité. »*<sup>623</sup>

Un paradoxe apparaît, chez les acteur.rice.s faisant partie d'entre-soi, entre des éléments de discours valorisant la mixité sociale et des pratiques de repli qui aboutissent à la fréquentation de profils ressemblants. Cette ambivalence est particulièrement notable dans les recherches sur les stratégies résidentielles, notamment celles qui se jouent au sein de quartiers en transformation désignés comme « en voie de gentrification »<sup>624</sup>. Le travail de Stéphanie Vermeersch, portant spécifiquement sur les associations de quartier, a montré comment cette

---

<sup>622</sup> TELLER, 2009, *op. cit.*

<sup>623</sup> TISSOT, 2014, *op. cit.*, p. 8.

<sup>624</sup> Voir par exemple les travaux de Jean-Yves AUTHIER, Anaïs COLLET, Yankel FIJALKOW.

ambivalence pouvait s'exprimer jusque dans les pratiques associatives. Elle présente, par une étude de l'association Urbanisme et Démocratie, dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, un exemple de projet associatif inscrit dans la localité, porté par des membres des « couches urbaines moyennes », appuyé sur des discours valorisant la mixité sociale et des actions ayant pour objectif l'établissement de liens avec les couches populaires qui a selon elle abouti en réalité à la constitution d'un espace d'entre-soi. L'association, créée dans les années 1990, s'est donné pour objectif de « faire participer les citoyen.ne.s aux décisions qui entraînent une modification de leur cadre de vie, de défendre la qualité de vie et de veiller à la préservation de la diversité sociale, économique et culturelle »<sup>625</sup>. Ses projets sont tournés vers la rencontre entre les différentes couches sociales qui composent le quartier, en particulier dans le cadre d'événements conviviaux et festifs (repas de quartier, projections en plein air...). Cependant, l'auteure relève que la composition sociale de l'équipe associative demeure très homogène, comme dans le cas de nombreuses associations de ce type dans lesquelles l'intégration de nouveaux.elles arrivant.e.s se fait selon des processus qui favorisent une reproduction à l'identique du groupe. Cette étude fait écho à mon propre travail à propos des membres des jardins partagés. Ces acteur.rice.s, reproduisant le discours municipal et associatif courant, associent le jardin partagé à la création de lien social. Il.elle.s soulignent leur ouverture aux autres et la possibilité de rencontres avec des personnes qu'il.elle.s décrivent comme étant de tous milieux sociaux. Cependant, ces discours ne survivent pas à l'observation sur le terrain, qui témoigne de pratiques de repli récurrentes. Ainsi, parmi les nombreuses attitudes de repli observées, le repas du hebdomadaire de la Guinguette de la Dhuis a lieu autour d'une grande table située presque au fond du jardin et dont la majorité des participant.e.s se place dos à l'entrée, faisant ressentir à tout.e arrivant.e son « intrusion ». Au 56, l'épisode du premier repas du monde a permis de prendre la mesure de la persistance des pratiques de repli en dépit des discours d'ouverture. En effet, même lorsque la volonté de créer des échanges avec la rue existe, elle est contrebalancée par une forte tendance à rester avec ses semblables dans l'espace à part du jardin partagé ainsi que le montre l'exemple suivant.

---

<sup>625</sup> VERMEERSCH, 2006, *op. cit.*, p. 55.

*Le repas du monde du 56.* Au cours de l'hiver 2013, les membres du 56 ont eu pour projet de mettre en place une série de repas du monde, repas qu'il.elle.s envisageaient comme une occasion d'ouvrir le jardin sur la rue et de participer à la vie locale. Il s'agit d'un jardin fermé par une façade<sup>626</sup>. Ladite façade possédant plusieurs ouvertures, dont une très large, les jardinier.e.s avaient décidé de préparer le repas à l'intérieur du jardin et de le distribuer dans la rue par la grande porte, ce qui permettait de créer un lien physique et festif entre l'espace du jardin et l'espace de la rue. L'objectif ne fut que partiellement atteint et vient illustrer la difficulté des jardinier.e.s à mettre en pratique l'ouverture à laquelle il.elle.s font référence dans leurs discours. Cette journée a été l'objet de partenariats avec d'autres associations du quartier notamment pour le prêt de matériel. Les adhérent.e.s du jardin sont ainsi entré.e.s en contact avec différentes structures actives dans le quartier, et donc avec les habitant.e.s qui en sont membres. L'association du 56 a fait appel à une jeune mère de famille perçue comme Noire afin de donner un cours de cuisine et d'aider à la préparation du repas. Cette jeune femme, très intégrée dans le quartier, a communiqué autour de l'événement et a permis de faire se déplacer au repas de nombreux.se.s habitant.e.s du quartier, dont des enfants et des bandes de jeunes. Le jardin a donc été le lieu et l'objet d'un échange, par l'intermédiaire de cette jeune femme, entre des populations qui ne se rencontrent pas habituellement à l'intérieur du quartier.

Cependant, l'ouverture sur la rue, amorcée en début de journée, a rapidement été restreinte. Assez tôt dans la journée, les jardinier.e.s qui servaient les assiettes se sont progressivement éloigné.e.s de la rue et regroupé.e.s vers le fond du jardin. Le repas, initialement prévu pour être distribué par les portes de la façade dans la rue l'a finalement été à l'intérieur du jardin et même au fond de celui-ci en fin de journée. Si cet événement a permis de faire découvrir le jardin à des habitant.e.s du quartier, il n'a donc pas pour autant créé de véritable lien avec la rue et avec les personnes qui

---

<sup>626</sup> Voir aussi III. C. 2.

n'ont pas osé entrer. Cet exemple illustre à quel point les dynamiques de l'entre-soi sont un frein à l'émergence d'un lien entre les jardinier.e.s et les non-jardinier.e.s, ainsi qu'à l'appropriation du jardin partagé par les habitant.e.s du quartier non-membres du collectif.

L'ambivalence entre des discours et objectifs tournés vers le lien social, la rencontre et des tendances à pratiquer l'entre-soi semble particulièrement prégnante dans le cadre de groupes associatifs axés sur la localité : « Ils font du territoire le support d'un idéal de sociabilité, et plus largement d'un idéal de société, qu'ils concourent à déconstruire en pratiquant activement l'entre-soi, notamment dans le cadre associatif. Or, cette recherche d'entre-soi contribue, justement, à faire fuir les autres que soi »<sup>627</sup>. La question de l'inscription locale est capitale : en effet, parmi les motivations des acteur.rice.s constituant un entre-soi proche de leur domicile peut apparaître l'envie de « travailler à l'image d'un territoire qui soit conforme à l'identité sociale qu'ils désirent se voir attribuer »<sup>628</sup>. Dans un contexte social contemporain valorisant l'autonomie et affaiblissant les grandes appartenances traditionnelles, la construction de l'identité se porte sur d'autres domaines dont le lieu de vie.

Le travail d'Anaïs Collet sur les gentrificateurs du Bas-Montreuil a par exemple montré comment la valorisation du quartier comme village d'artistes, la diffusion de représentations tronquées à partir de morceaux choisis de l'histoire de la banlieue Est participent à une forme de construction identitaire pour ces acteur.rice.s à la posture professionnelle parfois fragile, inférieure aux stratégies scolaires mises en place qui les laisse plus fourni.e.s en capital culturel qu'économique. De même, la participation à un entre-soi peut constituer pour l'acteur.rice un rendez-vous valorisant auprès de personnes qui lui ressemblent et avec qui il.elle partage un certain système de valeurs et de représentations.

L'ambivalence entre ouverture et fermeture, soulignée à propos des membres des

---

<sup>627</sup> *Ibid.*, p. 67.

<sup>628</sup> *Ibid.*, p. 59.

jardins partagés, se retrouve à un niveau institutionnel. La notion d'entre-soi est en effet au cœur des politiques urbaines visant à favoriser la mixité sociale. Étant donné la variété des représentations de l'entre-soi selon sa contextualisation<sup>629</sup>, les opérations urbaines se focalisent en priorité sur les situations d'entre-soi perçues négativement et visibles, à savoir celles mettant en jeu des populations défavorisées. La planification urbaine vise alors à diversifier les populations au sein de quartiers, de territoires homogènes regroupant les catégories modestes. Paradoxalement, ces politiques peuvent avoir pour effet de participer à la constitution d'un nouvel entre-soi. En effet, certains dispositifs conçus pour faire venir des acteur.rice.s des classes moyennes dans des quartiers populaires sous l'objectif de créer davantage de mixité aboutissent au remplacement progressif puis à l'éviction des catégories modestes et à la constitution d'un entre-soi résidentiel de classes moyennes supérieures.

En dépit des discours d'ouverture, l'observation des pratiques conclut plutôt au repli, à la fois au niveau individuel et institutionnel. Les jardins partagés n'échappent donc pas au fait que « toute communauté est prise dans la tension entre l'ouverture et la fermeture »<sup>630</sup>. Le réseau Graine de Jardins, réunissant les jardins partagés d'Île-de-France, en fait d'ailleurs le constat dans le compte-rendu de sa réunion de janvier 2015. À la question des principaux besoins et difficultés des jardins sont soulignés : la « non-représentativité des habitant.e.s du quartier », le manque de mélange lors des événements et la « difficulté d'intégrer tous les publics »<sup>631</sup>. Selon Maurice Blanc, la tentation de la fermeture vient du risque représenté par l'ouverture puisqu'« en s'élargissant, la communauté risque de renier ses valeurs fondatrices »<sup>632</sup>. Les attitudes de repli semblent en effet répondre à une envie de protection face à un.e « autre » perçu.e négativement en dépit de discours portant sur l'ouverture.

---

<sup>629</sup> Voir i2. B. 1.

<sup>630</sup> BLANC Maurice, « Espace, inégalité et transaction sociale », in *SociologieS* [En ligne], *Débats : Penser les inégalités*, mis en ligne le 27 janvier 2012, <http://sociologies.revues.org/3832> (consulté le 03 mars 2013).

<sup>631</sup> Compte-rendu de la réunion du réseau des jardins partagés d'Île-de-France du 29 janvier 2015, consultable sur le site internet de Graine de Jardins, <http://jardinons-ensemble.org/spip.php?article2774> (consulté le 19/08/2015).

<sup>632</sup> BLANC, 2012, *op. cit.*

L'écart net entre les motivations affichées du groupe et les pratiques observées ne doit pas pour autant remettre en cause la sincérité des déclarations<sup>633</sup> qui correspondent à la « définition de la situation des acteur.rice.s »<sup>634</sup>. En effet, bien que la tentation puisse être de considérer les stratégies de fermeture comme délibérées, des recherches ont montré que « le repli apparent peut être une conséquence, certes assumée mais non voulue en tant que telle, d'une volonté de distinction et d'innovation sociale, teintée même d'une certaine bonne volonté sociale à l'égard des autres catégories sociales »<sup>635</sup>. La constitution des jardins partagés en espaces d'entre-soi, si elle restreint la portée sociale des dispositifs, n'est donc pas à attribuer à une simple volonté de fermeture de la part des jardinier.e.s. La complexité des processus menant à l'entre-soi ne réside pas dans les seules stratégies portées par les groupes, des stratégies d'ailleurs plus ou moins visibles et plus ou moins bien perçues selon les caractéristiques des acteur.rice.s qui les mettent en œuvre.

---

<sup>633</sup> COENEN-HUTHER, 1995, *op. cit.*, p. 65.

<sup>634</sup> La « définition de la situation » des acteur.rice.s est reprise par Jacques Coenen-Huther aux théoriciens de la rationalité limitée. Il s'agit de considérer que les choix opérés par les acteur.rice.s sont induits par leur définition de la situation, qui inclut « une combinaison de connaissances, de motivations et de représentations » mais aussi « des jugements de valeur et des options idéologiques plus ou moins cristallisées qui orientent la réception sélective des informations ». Voir COENEN-HUTHER Jacques, « Les acteurs et les conséquences inattendues de leurs actions : le cas de l'université », *in.*, Revue européenne des sciences sociales n°121 *L'acteur. Un concept sur la scène des sciences sociales*, Genève, Librairie Droz, 2001, p. 137.

<sup>635</sup> BACKOUCHE, RIPOLL, TISSOT, VESCHAMBRE, 2011, *op. cit.*, p. 34.

### i2. B. Perceptions de l'entre-soi

#### i2. B. 1. Différentes représentations d'une même dynamique sociale

« *Les entre-soi ne sont pas perçus de la même façon et ne font pas tous l'objet du même traitement.* »<sup>636</sup>

Le principe d'entre-soi, relevant d'une dynamique d'agrégation qui consiste à rechercher un contact avec ses seul.e.s semblables, est l'objet de représentations très différentes selon la population qui met en place le processus. Il peut aussi être plus ou moins caché, en corrélation d'une part avec la manière plus ou moins négative dont il est perçu, d'autre part avec les ressources de ses membres qui leur permettent ou non de rendre discrètes leurs stratégies. En France, dans le contexte d'une société définie comme démocratique et égalitaire, « l'entre-soi des plus riches ou encore des hommes est souvent entretenu dans le secret, et son existence euphémisée ou tout simplement niée. »<sup>637</sup> L'entre-soi des élites, exprimé par des choix résidentiels spécifiques (par exemple dans l'Ouest parisien) et par la mise en place de clubs à l'admission très sélective, n'est pas forcément aisé à identifier, encore moins à pénétrer. Les positions dominantes de ces acteur.rice.s font percevoir leur entre-soi comme négatif car allant à l'encontre des principes démocratiques. Néanmoins, leurs ressources sont telles qu'il.elle.s parviennent non seulement à le maintenir mais aussi à le rendre discret.

À l'inverse, l'intégration forte au sein de groupes homogènes est vécue positivement et n'est donc pas euphémisée lorsqu'elle intervient dans le cadre des engagements associatifs à l'échelle locale. Ce type d'entre-soi, perçu comme favorable au développement de la vie sociale, est typiquement celui auquel je m'intéresse dans ce travail de thèse sur les jardins partagés. Ces jardins, bien qu'ils soient investis par des acteur.rice.s aux profils très ressemblants, sont décrits comme des supports de création de lien social. La concentration d'une population homogène s'appropriant une portion d'espace n'est pas perçue comme telle mais apparaît au

---

<sup>636</sup> TISSOT, 2014, *op. cit.*, p. 5.

<sup>637</sup> *Ibid.*, p. 5.



contraire comme un dispositif ouvert à tou.te.s et bénéfique à la vie de la ville. Cette représentation positive des jardins découle du fait que leurs membres disposent d'une image favorable auprès des municipalités, ainsi que des ressources sociales et symboliques nécessaires pour légitimer leur occupation d'une partie de l'espace public et la présenter comme une contribution au développement de liens sociaux locaux.

Lorsqu'il est le fait de groupes stigmatisés, l'entre-soi est vécu de manière très négative. Perçu comme un choix de la part de ses membres, il est assimilé à une forme de « repli communautaire »<sup>638</sup>, qui porterait préjudice au vivre ensemble et aux fondamentaux de la société française - en témoigne le traitement médiatique réservé à l'engouement religieux ou communautaire des jeunes de banlieues. La particularité de l'entre-soi de groupes stigmatisés est qu'il est généralement le fait d'un non-choix, étant composé des groupes en situation de relégation. Cet entre-soi est alors justement décrit comme un vecteur de stigmatisation, la concentration de populations en difficulté étant accusée de participer à l'aggravation de ces difficultés. Associé à des représentations négatives, cet entre-soi est l'objet de discours dépréciatifs, d'autant plus forts que les acteur.rice.s constituant ces groupes sont dépourvu.e.s des ressources sociales et symboliques qui leur seraient nécessaires pour se présenter sous un jour favorable. Ainsi, les représentations associées à l'entre-soi sont fortement fonction des populations concernées par ces dynamiques. Des processus répondant aux mêmes logiques peuvent être vécus négativement, positivement, portés au grand jour et même soutenus, ou encore euphémisés.

---

<sup>638</sup> À propos de la perception négative du regroupement communautaire, voir aussi en II. A. 2., « Du *community garden* au jardin partagé ».

### i2. B. 2. Apports du concept de ville insulaire

« L'adjectif "insulaire" désigne la déconnexion des nouveaux morceaux de ville avec le reste du tissu urbain et leur propension à construire de l'"entre-soi". »<sup>639</sup>

Le concept de « ville insulaire » apporte un éclairage particulier à la question de l'entre-soi dans les villes contemporaines. Selon les auteures du numéro spécial de la revue *Espaces et sociétés* consacré à cette notion, la ville d'aujourd'hui voit se développer en son sein des îlots déconnectés, des espaces fermés concentrant plusieurs fonctions urbaines à destination exclusive d'un groupe. Ces îlots constituent alors des formes de privatisation de portions de l'espace public qui se voient consacrées à l'usage privé d'un nombre restreint de personnes ainsi qu'à un « usage public spécialisé, contrôlé et limité dans le temps et dans les modalités de son exercice »<sup>640</sup>. La ville insulaire vient ainsi bousculer la distinction entre espaces publics et privés et opère une recomposition majeure des représentations de la ville en allant à l'encontre de principes tels que l'anonymat, la liberté de circulation et la possibilité de rencontre de l'altérité. En effet, la ville insulaire correspond à de « nouvelles formes de sociabilité et d'urbanité » basées sur ce que Catherine Bidou-Zachariassen et Angela Giglia désignent comme une « reconnaissance de conformité »<sup>641</sup> : c'est-à-dire sur le fait que chacun.e des acteur.rice.s composant l'îlot partage avec les autres des éléments de profil et des aspirations communes. La ville insulaire est donc inséparable de la question de l'entre-soi : chacun de ces îlots, réservé à une fraction particulière de population, répond au désir d'un environnement clos et sans surprise ni danger, au sein duquel chacun.e ne côtoie que des personnes qui lui ressemblent.

La proposition théorique de la ville insulaire, si elle apporte un éclairage à la question de l'entre-soi, n'est pas véritablement pertinente dans le cadre de l'étude des jardins partagés. En effet, les îlots décrits fonctionnent en regroupant plusieurs fonctions de la ville, ce qui n'est pas le cas des jardins partagés qui demeurent

---

<sup>639</sup> BIDOU-ZACHARIASSEN Catherine, GIGLIA Angela, « Éditorial : Vers la ville "insulaire" ? Tendances globales, effets locaux », *in.*, *Espaces et sociétés* n° 150 *Vers la ville insulaire ?*, Paris, Érès, 2012, p. 10.

<sup>640</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>641</sup> *Ibid.*, p. 11.

inscrits dans le strict domaine des pratiques de loisirs. En revanche, la notion de contrainte est à retenir. Tout comme l'îlot constitue une forme de privatisation en en restreignant l'accès aux seul.e.s acteur.rice.s sélectionné.e.s sur la base d'un certain nombre de critères, de même l'accès au jardin partagé - supposé public lors des permanences - requiert certaines compétences de la part de quiconque souhaitant y pénétrer, telles que l'aisance sociale par exemple. De plus, hors des permanences, le jardin partagé est tout simplement fermé. Ne peuvent donc y entrer que les membres qui en possèdent la clé. Ainsi, si le jardin partagé ne s'inscrit pas à proprement parler dans les champs couverts par le concept de ville insulaire, les enjeux de cette notion permettent de mettre à jour certains processus urbains contemporains dans lesquels s'inscrit le jardin partagé. L'appropriation de portions de l'espace public par des groupes de jardinier.e.s, qui y attribuent un usage, des normes et des critères d'accès, est ainsi à observer dans le cadre plus large d'une tendance des décideur.se.s urbain.e.s à concéder à des fractions de citoyen.e.s, réuni.e.s par un processus d'« agrégation affinitaire »<sup>642</sup> certaines prérogatives sur des parts de l'espace dit public. Cette tendance entraîne avec elle le développement de différents entre-soi. Le jardin partagé représente une modalité d'entre-soi, articulée autour de la notion de « protection », centrale dans les propos des enquêté.e.s.

---

<sup>642</sup> *Ibid.*, p. 14.

### i2. C. L'entre-soi jardinier : la question centrale de la « protection »

Les précédentes parties de ce chapitre intermédiaire ont permis d'identifier les traits caractéristiques définissant un espace d'entre-soi. La ressemblance des membres du groupe, mais aussi leur partage de valeurs communes qui participent à les rapprocher, constituent des dynamiques majeures de l'entre-soi. Cette homogénéité des participant.e.s à l'entre-soi entraîne des stratégies de repli de la part du groupe, faisant de la fermeture un trait caractéristique de l'entre-soi et ce, même lorsque les discours et les ambitions des membres semblent viser des formes d'ouverture à l'altérité. De par cette fermeture, les dynamiques d'entre-soi peuvent être perçues de façon plus ou moins positive en fonction des représentations associées aux acteur.rice.s qui les mettent en place. À la lumière de ces éléments de définition, il apparaît que les jardins partagés peuvent effectivement correspondre à des formes d'entre-soi. Dans les discours des jardinier.e.s, une particularité se fait jour : la fermeture vis-à-vis de l'extérieur s'exprime prioritairement autour de la question de la protection. Les autres sont en effet réinterprétés sous la forme de « prédateurs », des envahisseur.se.s qui risquent de perturber la quiétude du jardin et d'abîmer son écosystème. À cet égard, une phrase d'Adrienne (50-59 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup.) est particulièrement significative, soulignant que les jardinier.e.s souhaitent « ne pas être importunés par les étrangers. Entre guillemets, c'est-à-dire les étrangers du jardin. »

#### i2. C. 1. Le jardin, ce fragile Éden

*« Un petit paradis où la nature est généreuse »*

L'entre-soi jardinier repose sur l'idée de protection d'un idéal. Le jardin partagé constituerait un espace privilégié, à l'écart, presque hors du monde. Cette représentation apparaît massivement dans les discours des enquêté.e.s, recueillis en entretien ou par l'intermédiaire d'un questionnaire. Les acteur.rice.s mobilisent tout un imaginaire associé au jardin, y incorporant des lexiques variés mais tous attachés aux mêmes représentations. En premier lieu, le jardin partagé est associé à l'Éden. Il est décrit comme un paradis en danger, un lieu rare, précieux, un trésor que les

jardinier.e.s estiment avoir la chance de pouvoir parcourir. Le jardin partagé serait un espace au sein duquel réside une forme de magie, un « lieu un petit peu merveilleux » comme le décrit Franck (50-59 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup.) du Potager des Oiseaux. Les jardinier.e.s citent la beauté du jardin, le disent « magnifique », « enchanteur », « extraordinaire ». Il.elle.s font parfois appel au champ lexical de l'art, désignant le jardin comme une œuvre, « un tableau naturel », une « alcôve verte ». Il.elle.s évoquent le foisonnement des fleurs, des insectes et des couleurs. Le temps passé au jardin est décrit « comme un moment de plaisir, de détente, de joie quand on réussit les cultures, quand on voit les fleurs s'épanouir...les abeilles butiner, se régaler avec les fleurs choisies pour elles. » Les mots choisis font référence à un foisonnement, à une nature riche et épanouie, à « un jardin ruisselant de verdure », presque une mère nourricière, généreuse avec les jardinier.e.s. Sont citées aussi les « surprises » que l'on peut rencontrer en se promenant dans le jardin. Les acteur.rice.s évoquent alors un univers à part entière, à l'identité forte, un lieu de créativité, « fouillis organisé plein de poésie, de création, d'idées », « lieu le plus inattendu, jardin le plus magique ». Le merveilleux peut aussi apparaître dans les noms des jardins tels que le « Jardin des Mots et Merveilles » (Paris 13<sup>ème</sup>), le « Jardin de Perlimpinpin » (Paris 17<sup>ème</sup>) ou encore le « Jardin Enchanté » (Paris 19<sup>ème</sup>). Au Potager des Oiseaux, l'idée de merveilleux s'inscrit dans la forme même du jardin. En effet, une artiste en résidence membre de l'association a plusieurs fois réalisé des installations en tissu, aériennes et très poétiques sur l'ensemble du jardin, contribuant à sa représentation enchanteresse. L'Éden ainsi évoqué constitue pour les jardinier.e.s un « petit paradis à préserver ».



Figure 6-1. Installation artistique au Potager des Oiseaux.

La deuxième tendance des discours tend à valoriser le jardin partagé pour l'apaisement qu'il apporte à ses adhérent.e.s. Marie-Christine (50-59 ans, catégorie prof. interm.) évoque « une espèce de lieu où tu peux te ressourcer un petit peu [...] protégé de tout, de la rue, du bruit... ». Un vocabulaire riche est mobilisé, focalisé sur l'idée de respiration, sur la légèreté, décrivant le jardin partagé comme un « petit havre de verdure », une « bouffée d'oxygène », un « poumon », une « bulle de beauté, de douceur et de paix », un « petit îlot de repos » et même un « antidépresseur ». Il semble ainsi que le jardin constitue une compensation au stress de la ville, plusieurs jardinier.e.s soulignant l'importance d'un passage au jardin partagé pour supporter leur vie quotidienne citadine. Ce lieu représente alors « un petit coin de nature nécessaire à la survie en ville », une « oasis de calme et de verdure dans la fureur de la ville » pour des acteur.rice.s qui souhaitent s'y « ressourcer ». « Isolé », « hors du temps », « déconnecté », le jardin ainsi évoqué

par les jardinier.e.s semble susciter l'engouement par le fait de se trouver à part : du quotidien, des ennuis, de la pollution, du bruit. Il donne aux adhérent.e.s l'impression d'un endroit rare, qu'il.elle.s ont la chance, le « privilège » de pouvoir parcourir et s'approprier.

Le jardin apparaît comme un lieu précieux, un « bonheur », un « trésor » qui, pour perdurer, nécessite d'être maintenu dans cet espace hors du temps et isolé qui en fait son attrait. L'adjectif « petit », très récurrent dans les discours des enquêté.e.s, vient encore renforcer l'idée d'une intimité protégée. Les jardinier.e.s se font un devoir de prendre soin de ce petit lieu paradisiaque et apaisant. L'entre-soi jardinier, basé sur la représentation d'un Éden, d'un espace de « merveilleux » et de détente, en opposition à la ville brutale, repose sur la mise à l'écart des extérieur.e.s. La catégorie des « autres » se voit alors recomposée à travers le recours à l'idée de la « prédation », menace contre laquelle le jardin partagé doit être protégé.

i2. C. 2. Le « eux » réinterprété : la thématique des « prédateurs »

*« Nous, le message qu'on essaye de faire passer c'est que c'est un lieu de vie mais en osmose avec la nature. On vient pas en prédateur, on essaie de faire comprendre qu'on appartient au grand monde du vivant. » (Dominique, 60-69 ans, retraitée anciennement catégorie cadres et prof. intel.sup.)*

La mise en place et la solidification de l'entre-soi passent par « une entreprise de définition de la place des autres, et de qui sont les autres. »<sup>643</sup> Les représentations du jardin partagé tel un Éden, un espace merveilleux et apaisant à protéger de la ville brutale, entraînent une définition des autres sous la forme de prédateurs, qui risqueraient d'abîmer le jardin. La prégnance des idées et des bonnes pratiques écologiques n'est sans doute pas étrangère à de telles représentations. En effet, dans les jardins partagés, l'omniprésence de la thématique de l'environnement (rappelée par des panneaux explicatifs, des gestes prescrits ou proscrits...) rend d'autant plus présente celle de la protection. Les extérieur.e.s sont perçu.e.s comme susceptibles de perturber ce qui est vécu comme une forme d'écosystème évoluant en harmonie

---

<sup>643</sup> TISSOT, 2014, *op. cit.*, p. 8.

que toute intrusion risquerait de déséquilibrer. À la Guinguette de la Dhuys, Dominique assimile ainsi le comportement des enfants de la cité voisine, venus jouer avec les têtards à une forme de prédation : « On a une place qui doit être respectueuse des autres habitants du jardin. Et il y a eu des prédatations de têtards, enfin des trucs... » Le terme de « prédation », désignant le fait de tuer une proie afin de s'en nourrir est extrêmement fort pour décrire un comportement enfantin qui a consisté à toucher les têtards sans nécessairement prendre garde au fait que cela pouvait les blesser. La véhémence du discours de Dominique s'inscrit dans le cadre d'une fermeture aux « autres ». Les extérieur.e.s sont en effet perçu.e.s comme ne maîtrisant pas les pratiques écologiques et le seul type de rapport à la nature qui soit légitime dans les jardins partagés.

La fermeture vis-à-vis de l'extérieur peut aussi prendre la forme d'une peur du vol. Vols de fruits et légumes, vols d'outils, vols de fleurs même sont en effet très redoutés et particulièrement mal vécus lorsqu'ils ont lieu. Au 56, bien qu'aucune disparition d'objet ou de végétal n'ait été constatée au cours de la période d'observation, l'éventualité d'un vol est régulièrement évoquée par certain.e.s des jardinier.e.s. Shirley (60-69 ans, retraitée), par exemple, lance à Marie-Christine (50-59 ans, catégorie prof. interm.) qui s'apprête à sortir un arbre en pot devant le jardin pour signaler son emplacement : « ah oui, ça c'est lourd, on ne nous le volera pas! » Au Potager des Oiseaux, une femme âgée se promenant dans le jardin y a pris une framboise sans le demander et s'est vue traiter de « voleuse » par Franck (50-59 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup.), sur le ton de la plaisanterie, mais à de nombreuses reprises et très fort, attirant l'attention de toutes les personnes présentes et entraînant l'humiliation de la visiteuse. À la Guinguette aussi, Dominique dépeint le comportement de mères de famille venues un soir au jardin « qui se sont précipitées dans les framboisiers puis qui ont commencé à gaver leurs mômes de framboises ». Les termes de cette remarque sont très significatifs. Le fait de se « précipiter » évoque l'impossibilité d'empêcher l'intrusion. L'idée de « gaver leurs mômes » fait référence à une forme de sauvagerie, à une brutalité qui serait exercée contre le jardin. En une phrase, Dominique résume la façon dont la visite de ces personnes a été vécue comme une intrusion. Scandalisé.e.s par cette scène,



les membres du jardin ne voient d'ailleurs pas d'un bon œil le fait que ces femmes souhaitent adhérer à l'association. Le vol de produits du jardin est critiqué de façon virulente par les jardinier.e.s qui le perçoivent comme un mépris de leur travail et de leur investissement au jardin. Il est donc rapidement l'objet de réactions fortes. Le piétinement des parcelles subit le même traitement. Vécu comme une atteinte à la nature ainsi qu'au travail effectué, il est vivement stigmatisé par les jardinier.e.s comme un acte grave. Commis hors du regard, il est l'objet de nombreuses conversations et de suspicions qui s'exercent toujours contre les personnes les moins bien intégrées au groupe, quand bien même il n'y aurait pas de preuve que le piétinement soit le leur.

La peur du vol et de la dégradation prend une tournure tout à fait particulière à la Guinguette de la Dhuy. Au sein de ce jardin, plusieurs clans se sont formés, dont l'un autour du bureau de l'association et un autre autour de membres dissident.e.s qui ont choisi de venir en-dehors des heures de permanences afin de ne pas croiser ceux.celles qu'il.elle.s ne veulent pas rencontrer. Le rangement des outils, organisé par le bureau, a été partagé entre deux cabanes dont l'une, fermée à clé, n'est ouverte que lors des permanences du samedi. L'autre est en revanche toujours ouverte. Les outils les plus neufs et les plus onéreux sont rangés dans l'armoire fermée dont les jardinier.e.s dissident.e.s ne possèdent pas la clé. Il s'opère ainsi une distinction interne entre des membres qui ont accès à l'intégralité de l'équipement, et d'autres pour qui cet accès se voit restreint. Est notable à nouveau un traitement spécifique des membres les moins bien intégré.e.s contre lequel.le.s s'exercent des pratiques de fermeture qui les privent d'une partie de la jouissance du jardin sous la justification que « les gens sont sales, les gens cassent les outils, les gens salissent les outils, les gens volent les outils etc etc. » (Chantal, 60-69 ans, retraitée anciennement catégorie cadres et prof. intel.sup., raillant le système de rangement des outils).

L'existence d'entre-soi dans les jardins partagés est confirmée d'une part par la ressemblance de leurs membres et d'autre part par les pratiques de fermeture qu'il.elle.s mettent en place vis-à-vis de l'extérieur, ce en dépit de discours

d'ouverture récurrents. L'entre-soi jardinier revêt des formes très spécifiques de dynamiques collectives et de comportements des acteur.rice.s avec une focalisation sur la thématique de la protection : contre le vol, contre les dégradations, contre les « prédateurs » dans une acception dépassant largement les notions écologiques. La nature d'entre-soi des jardins partagés se vérifie donc et entre en tension avec l'objectif de création de lien social très présent dans les discours à propos de ces espaces. En l'état, il est impossible que les jardins partagés contribuent à l'émergence de liens entre des acteur.rice.s différencié.e.s. De même, la promotion d'une vie de quartier par le biais de ces dispositifs semble compromise du fait de leur restriction à certaines catégories de population. Il s'agira donc, dans la prochaine et dernière partie de ce travail, de questionner le lien social tel qu'il peut être apporté par les jardins partagés. Si un lien diversifié et une cohésion de quartier sont exclus, faut-il pour autant conclure à l'absence de tout lien dans les jardins partagés ? Qu'y trouvent alors leurs membres si prompt.e.s à faire la promotion de ces espaces dans leurs discours ? Pour répondre à ces interrogations, il sera nécessaire d'examiner plus précisément chacun des jardins afin d'étudier, à une échelle plus fine, comment s'y articulent les dynamiques de l'entre-soi.



### TROISIÈME PARTIE

#### INTERACTIONS EN CONTEXTE D'ENTRE-SOI,

#### LA POSSIBILITÉ DE LIENS ?

La notion d'entre-soi, explicitée dans le chapitre intermédiaire précédent, s'applique aux situations observées dans les jardins partagés. Il s'agit effectivement d'espaces investis par des groupes aux membres ressemblants, qui en font un usage exclusif. Si la question de la fermeture est centrale dans l'entre-soi, ces groupes ne peuvent pour autant être réduits à leurs seules pratiques d'exclusion. La tendance à s'organiser en entre-soi résulte en effet d'une envie de se rapprocher de profils ressemblants au sien plus que d'une volonté d'exclusion des personnes différentes de soi<sup>644</sup>. L'entre-soi peut aussi potentiellement constituer une ressource et accroître les capacités du groupe à se mobiliser, notamment dans le cadre d'un travail de transformation des représentations du lieu de vie. Il ne s'agit donc pas de considérer les espaces d'entre-soi par leur seule dimension d'exclusion. Néanmoins, dans le cadre de lieux comme les jardins partagés, prenant place sur des portions de l'espace public et réputés favoriser la création de lien social, la question de l'exclusion demeure problématique. L'objectif de cette troisième partie est double : il s'agira dans un premier temps d'analyser plus finement les dynamiques d'entre-soi à l'échelle des jardins ; puis dans un deuxième temps de questionner la création de lien social dans ces contextes de fermeture.

---

<sup>644</sup> L'effet proportionnel de ces deux motivations sur leur résultat (la situation d'exclusion) reste toutefois à définir.



CHAPITRE V.

---

*Déclinaisons de l'entre-soi au gré des contextes locaux*

Le présent chapitre vise à approfondir les dynamiques d'entre-soi à l'échelle des jardins les plus étudiés en observation participante. En effet, si ces dynamiques ont pu être démontrées d'une manière générale, chacun des jardins partagés s'inscrit dans un quartier et accueille des acteurs qui apportent leurs spécificités aux dynamiques sociales entre jardinier.e.s et non-jardinier.e.s ainsi qu'entre jardinier.e.s eux-mêmes. Le chapitre sera consacré plus spécifiquement à trois jardins : le Potager des Oiseaux, le 56 et la Guinguette de la Dhuis. Ces jardins ont été choisis pour la richesse du matériau d'enquête recueilli ainsi que pour la variété des contextes d'entre-soi qu'ils proposent.

*Plan du chapitre*

V. A. Le Potager des Oiseaux, Paris 3<sup>ème</sup> arrondissement

V. B. Le 56, Paris 20<sup>ème</sup> arrondissement

V. C. La Guinguette de la Dhuis, Bagnolet

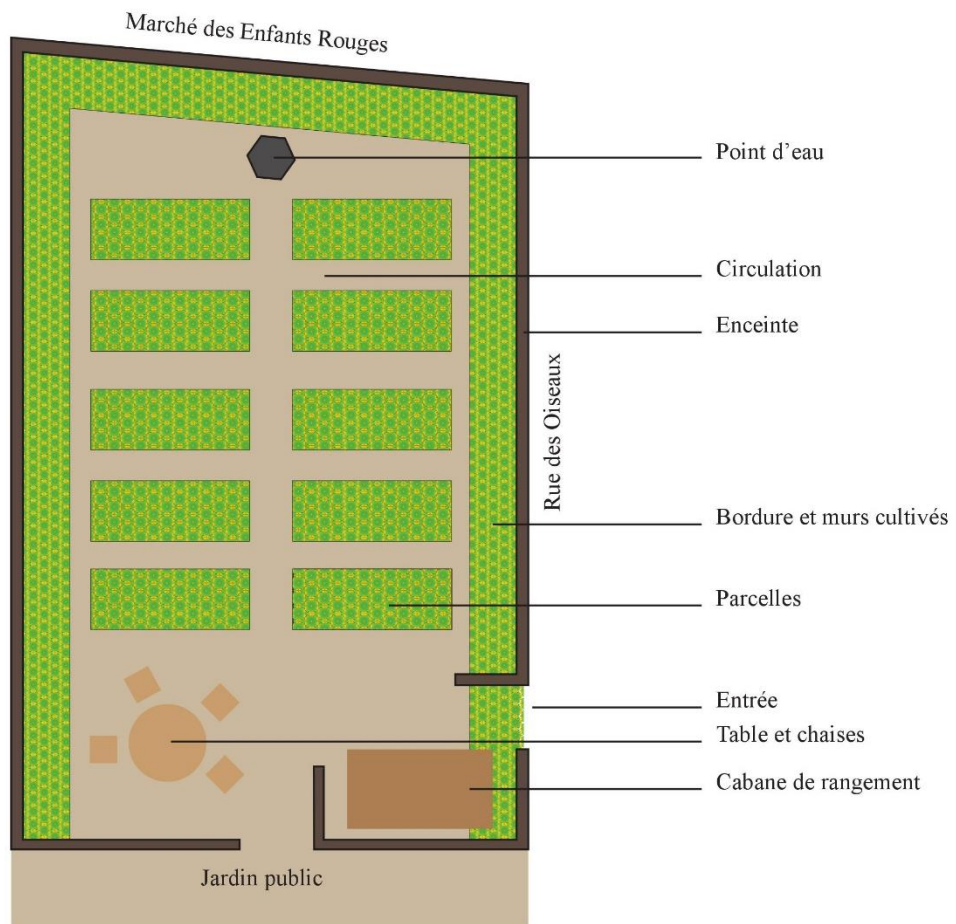


Figure 7-1. Schéma du Potager des Oiseaux

### V. A. Le Potager des Oiseaux, Paris 3<sup>ème</sup> arrondissement

#### V. A. 1. Environnement et fonctionnement du jardin

« *Tous les milieux, on s'entend, on est quand même dans Paris 3<sup>ème</sup>* » (Nathalie, 50-59 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup.)

Le Potager des Oiseaux est situé rue des Oiseaux dans le quartier des Enfants Rouges du 3<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Le 3<sup>ème</sup> arrondissement est délimité par la place de la République, la place des Vosges et le Centre Georges Pompidou. Comprenant la station République, il est desservi par plusieurs lignes de métro et de bus. Il s'agit d'un arrondissement très actif, aux nombreux bars, restaurants et commerces. L'habillement, la bijouterie et le cuir en constituent des activités emblématiques<sup>645</sup>. Le 3<sup>ème</sup> arrondissement est richement doté en équipements culturels. Il compte plusieurs grands musées dont le Conservatoire National des Arts et Métiers, les musées Picasso et Carnavalet, de nombreuses galeries d'art contemporain, l'Opéra Bastille, des théâtres et salles de concerts, un centre culturel et une bibliothèque de la Ville. Plusieurs festivals artistiques sont organisés dans l'arrondissement, notamment le parcours Nomades, qui a lieu en mai et a été l'occasion en 2014 d'une exposition au Potager des Oiseaux<sup>646</sup>. Il compte un autre jardin partagé, les 1001 feuilles, situé dans le jardin Anne Franck.

Le 3<sup>ème</sup> est un petit arrondissement très concentré. En 2012, sa population s'élève à 35 991 habitant.e.s, avec une densité de 30 761,5 habitant.e.s au km<sup>2</sup> bien supérieure à la moyenne parisienne de 21 258 habitant.e.s au km<sup>2</sup>. La répartition en tranches d'âges de la population du 3<sup>ème</sup> arrondissement s'accorde avec celle de la ville de Paris à l'exception d'une surreprésentation des 30-44 ans. La médiane du revenu disponible par unité de consommation y est de 29 798 euros, soit un chiffre nettement supérieur à la médiane parisienne de 25 711 euros. L'arrondissement se caractérise par une forte représentation des cadres et professions intellectuelles

---

<sup>645</sup> Site internet de la mairie du 3<sup>ème</sup> arrondissement, rubrique Mon arrondissement, page « Le 3<sup>e</sup> en chiffres », [http://www.mairie03.paris.fr/mairie03/jsp/site/Portal.jsp?page\\_id=34](http://www.mairie03.paris.fr/mairie03/jsp/site/Portal.jsp?page_id=34) (consulté le 20/08/2015).

<sup>646</sup> Voir aussi III. B. 3.



supérieures, dont le taux est d'ailleurs en augmentation (35,1 % de la population de l'arrondissement en 2007, 36,4 % en 2012) et largement supérieur à la moyenne parisienne (28,1 % de la population parisienne en 2012). Les professions intermédiaires sont importantes aussi (16 % de la population de l'arrondissement en 2012), suivies par les retraité.e.s (14,6 % de la population de l'arrondissement en 2012) et autres inactif.ve.s (14,4 % de la population de l'arrondissement en 2012), les taux de ces deux catégories étant toutefois inférieurs aux taux parisiens. Les employé.e.s sont moins nombreux.ses et en baisse (11,4 % de la population de l'arrondissement en 2007, 10,4 % en 2012). Les ouvrier.e.s sont à la fois minoritaires et en baisse (4 % de la population de l'arrondissement en 2007, 3,6 % en 2012). En accord avec la répartition de la population selon les différentes catégories socio-professionnelles, les habitant.e.s du 3<sup>ème</sup> arrondissement ont effectué des études supérieures. Les titulaires de diplômes de l'enseignement supérieur sont très largement majoritaires (66 % de la population de l'arrondissement), les diplômé.e.s de l'enseignement supérieur long représentant à eux.elles seul.e.s plus de la moitié de la population (54,8 %). Là encore, les taux sont bien supérieurs à la moyenne parisienne qui est de 56,7 % de diplômé.e.s de l'enseignement supérieur. Seule une minorité des habitant.e.s du 3<sup>ème</sup> n'est titulaire d'aucun diplôme (9,5 % de la population de l'arrondissement). Ces chiffres permettent d'établir que les habitant.e.s du 3<sup>ème</sup> arrondissement de Paris se situent dans la tranche haute de la population parisienne du point de vue à la fois de leurs catégories socio-professionnelles et de leurs niveaux de diplôme<sup>647</sup>.

---

<sup>647</sup> Ces chiffres sont consultables dans la rubrique « Données locales » du site internet de l'INSEE concernant le 3<sup>ème</sup> arrondissement de Paris (échelle COMMUNE) et le département de Paris (échelle DÉPARTEMENT), [http://www.insee.fr/fr/themes/dossier\\_complet.asp?codgeo=COM-75103](http://www.insee.fr/fr/themes/dossier_complet.asp?codgeo=COM-75103) (consulté le 20/08/2015) [http://www.insee.fr/fr/themes/dossier\\_complet.asp?codgeo=DEP-75](http://www.insee.fr/fr/themes/dossier_complet.asp?codgeo=DEP-75) (consulté le 20/08/2015).



Figure 7-2. Vue de la rue des Oiseaux qui donne sur le jardin.

Le Potager des Oiseaux a fêté en 2014 ses dix années d'existence. Il fait donc partie des jardins partagés les plus anciens présents à Paris. L'initiative du jardin a émergé dans les années 2000. Les membres du conseil de quartier Temple ont eu le projet de mettre en place un jardin dans l'annexe d'un petit parc adjacent le marché des Enfants Rouges. Par le biais d'un affichage sur les grilles du parc, il.elle.s ont appelé les personnes intéressées à se présenter à une réunion à la mairie du 3<sup>ème</sup>. Une élue de l'époque, engagée politiquement chez les Verts, a apporté son soutien à ce projet malgré que le Maire n'y soit pas nécessairement favorable. Une équipe de dix jardinier.e.s créateur.rice.s s'est constituée dont certain.e.s sont toujours adhérent.e.s de l'association aujourd'hui. Le Potager des Oiseaux est installé sur un terrain de la Mairie de Paris, encadré par une convention d'occupation renouvelable tous les six ans. L'adhésion au jardin est conditionnée par le fait de résider dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement. Son tarif s'élève à 15 euros par an pour une personne seule ou à 20 euros pour une famille. La remise de la clé est conditionnée par le fait d'assurer plusieurs permanences. Celles-ci ont lieu de 11 heures à 13 heures chaque week-end le samedi et le dimanche. Le terrain de 120 m<sup>2</sup> est divisé en dix parcelles qui ont été aménagées par le service des Espaces Verts de la Ville de Paris. Huit d'entre elles sont investies collectivement par les jardinier.e.s selon un plan de culture établi

annuellement. Une parcelle est réservée à l'usage d'une crèche, qui s'en occupe assez peu des dires des enquêté.e.s. Le jardin assure aussi l'accueil des pensionnaires d'une maison de retraite de l'arrondissement pour un goûter une fois par an. La dernière parcelle restante a été attribuée à l'adhérente et artiste Miyuki afin d'y mettre en place un jardin japonais. Les jardinier.e.s cultivent aussi bien des fleurs que des fruits et légumes et des herbes aromatiques. La récolte est collective et a lieu lors des permanences. Une partie des légumes cultivés est conservée et congelée en prévision de la soupe de quartier qui a lieu chaque année à l'automne et est l'occasion d'une fête ouverte à tou.te.s.

### V. A. 2. Population du jardin

*« Un petit paradis où la nature est généreuse, auquel les habitués apportent tous leurs soins et où ils adorent se retrouver lors d'événements ou pour le plaisir d'être ensemble. »<sup>648</sup>*

Le Potager des Oiseaux compte aujourd'hui une quarantaine de membres, dont les trois-quarts sont des femmes. Certain.e.s des adhérent.e.s actuel.le.s le sont depuis la création du jardin, comme par exemple son actuelle responsable<sup>649</sup>, Maud, âgée de plus de 70 ans, retraitée anciennement professeure de français dans le secondaire. Si tou.te.s les membres du jardin en possèdent chacun.e une clé, la majorité des actions et du temps de présence sur le terrain sont effectués par un petit groupe « noyau » constitué de 10 à 12 personnes<sup>650</sup>. Ce noyau, davantage décisionnaire puisque davantage présent, regroupe les personnes consacrant le plus de temps au Potager des Oiseaux. Il s'agit aussi des jardinier.e.s qui investissent des talents particuliers dans les activités du Potager des Oiseaux. Franck (50-59 ans, catégorie

---

<sup>648</sup> Réponse au questionnaire, à la question « Comment décririez-vous le jardin ? »

<sup>649</sup> Les jardinier.e.s du Potager des Oiseaux préfèrent le terme de « responsable » à celui de « présidente » qui ne s'applique pas, selon eux, à leur gestion collective. Cette prudence dans les termes s'accorde avec une attention générale portée aux tentatives d'appropriation individuelle. Le Potager des Oiseaux a en effet été décrit comme un « club inaccessible » et ses membres tentent de se dégager de cette réputation comme je l'expliquerai plus loin.

<sup>650</sup> C'est d'ailleurs le cas pour l'ensemble des jardins observés : peu importe le nombre total d'adhérent.e.s, le temps de présence le plus important et les décisions de fonctionnement sont assurées par un petit noyau de 10 à 15 personnes. Ce sont aussi ces personnes qui impriment plus que les autres une identité au jardin dont elles sont membres. Enfin, dans chaque jardin de l'enquête, ce sont majoritairement des membres du noyau qui ont accepté des entretiens.

cadres et prof. intel. sup.), Cécile (50-59 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup.) ou Miyuki, (40-49 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup.) par exemple, font en effet de leurs compétences personnelles et professionnelles des atouts dans la construction et la diffusion d'une représentation valorisante du jardin.

Parmi les membres du Potager des Oiseaux, 12 ont répondu au questionnaire individuel. L'analyse de leurs réponses apporte différents éléments à la connaissance de la population de ce jardin. Les répondant.e.s, 10 femmes et 2 hommes, ont majoritairement la cinquantaine. Il.elle.s sont 10 à avoir plus de 50 ans, dont 2 ont plus de 70 ans. Les 2 personnes restantes sont âgées d'une trentaine d'années. Tou.te.s résident près du jardin, pour la plupart à moins de 500 mètres. Il.elle.s s'y rendent en moyenne une fois par semaine, pour une durée de deux heures minimum, seul.e.s pour 8 d'entre eux.elles ou accompagné.e.s de leur conjoint.e ou d'un.e ami.e pour les autres. Il s'agit de personnes qui ne sont pas gênées par le fait de pratiquer une activité seules et ne ressentent pas le besoin de se mettre d'accord sur un rendez-vous fixé à l'avance. La sortie au jardin se fait spontanément, dans la décontraction, plutôt pendant les permanences du weekend que la semaine.

Les métiers exercés par les membres du Potager reflètent les grandes tendances décrites précédemment. Il.elle.s travaillent par exemple dans les secteurs de la culture (gestionnaire de musée), des arts (directrice de la photographie), du spectacle (maquilleuse de défilé), de l'enseignement. Il.elle.s sont 5 à faire partie de la fonction publique. Leurs niveaux de diplôme sont élevés pour la plupart : il.elle.s sont 10 à être titulaires d'un diplôme d'études supérieures long, dont 8 d'un niveau supérieur à Bac+4. Les enquêté.e.s déclarent des pratiques culturelles développées au cours des six derniers mois : il.elle.s ont tous lu un livre, tou.te.s sauf 1 sont allé.e.s au cinéma, au restaurant, visiter un musée, une exposition temporaire et un monument historique. Il.elle.s sont également parti.e.s en week-end.

Les jardinier.e.s ayant répondu au questionnaire consomment tou.te.s des produits biologiques et plusieurs sont adhérent.e.s d'une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne. Il.elle.s se déclarent plutôt à gauche politiquement, voire très à gauche, cinq d'entre eux.elles se classant entre 1 et 2 sur une échelle de 1 (équivalant au plus à gauche) à 10 (équivalant au plus à droite). Leurs commentaires décrivant le jardin partagé mobilisent les thématiques du merveilleux et du refuge (« petit trésor », « petit coin de paradis », « havre de paix »...) détaillées précédemment comme constitutives de dynamiques d'entre-soi articulées autour de la protection d'un lieu idyllique<sup>651</sup>. Les réponses à la question « Quelle.s est.sont la.les qualité.s d'un.e bon.ne jardinier.e ? » viennent souligner l'importance d'un investissement soutenu. Plus que la notion de partage, c'est en effet la régularité de la présence qui semble constituer aux yeux des membres du Potager des Oiseaux la principale vertu d'un.e bon.ne jardinier.e comme en témoignent ces quelques extraits des réponses : « présence régulière », « assiduité et implication », « y être souvent »...<sup>652</sup>

---

<sup>651</sup> Voir i2. C. 1.

<sup>652</sup> Est notable dans ces citations la récurrence d'éléments de discours régulièrement entendus pendant l'enquête de la part des membres très actif.ve.s des jardins. Ceux.celles-ci, constituant le noyau mobilisé de l'association, déplorent le manque d'investissement des autres membres, notamment du point de vue de l'assiduité aux permanences, mais aussi de la prise d'initiative quant à la mise en place de projets. Ainsi que l'explique Maud : « C'est un peu notre souci, c'est-à-dire que ça a un petit peu tendance à tourner autour des mêmes qui reviennent... Alors qu'on est une quarantaine d'adhérents. Si on se partageait un peu plus, ce serait pas plus mal, parce que déjà, ce serait moins astreignant pour ceux qui viennent, ce serait moins souvent. Et puis ça permettrait un passage. On a un peu de mal avec ça. Les adhérents passent quand ça leur chante. Ils ont pas envie de se donner des contraintes, ça se comprend aussi, voilà. »

### V. A. 3. Un jardin artistique

*« Hormis son cadre esthétique, le Potager des Oiseaux accueille de nombreuses expositions, des concerts, d'impressionnantes installations artistiques et organise régulièrement des goûters musicaux, des soupes... prétexte à faire se rencontrer les habitants et visiteurs du jardin ! »<sup>653</sup>*

L'une des particularités du Potager des Oiseaux est l'importante place accordée aux arts, à la culture et aux événements dans son fonctionnement. Cette spécificité provient en partie des profils de jardinier.e.s présent.e.s dans le jardin. Plusieurs d'entre eux.elles, professionnel.le.s ou amateur.rice.s de domaines artistiques variés participent en effet fortement à sa visibilité et à la construction de sa qualité de « jardin artistique ». Ainsi, Franck (50-59 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup.) est le pilier de l'organisation d'événements dans le jardin, en particulier d'expositions. Bénéficiant d'un réseau d'artistes céramistes, il a permis au jardin d'acquérir sa propre collection de céramiques d'art. Franck gère aussi une partie de la communication du jardin et de sa visibilité sur les réseaux sociaux. Pratiquant l'aquarelle, il réalise de nombreux supports visuels de communication. Il a en particulier illustré le site internet du Potager des Oiseaux, mais également le livre de recettes des jardins partagés, projet collectif lancé et mis en œuvre par l'équipe du Potager<sup>654</sup>. Cécile (50-59 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup.) est scénographe d'exposition diplômée de l'école des Arts appliqués Olivier de Serres. Au jardin partagé, elle s'occupe de dessiner le « très beau plan de culture »<sup>655</sup> annuel qui est ensuite affiché dans le jardin et sur son site internet et participe à sa réputation de jardin artistique.

---

<sup>653</sup> Site internet Jardinons ensemble de l'association Graine de Jardins, article à propos du Potager des Oiseaux, <http://jardinons-ensemble.org/spip.php?article42>, (consulté le 20/08/2015).

<sup>654</sup> Le livre de recettes des jardins partagés a été lancé par le Potager des Oiseaux dans le cadre d'un appel à projets de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement pour célébrer ses dix ans. Une petite équipe de jardinier.e.s a donc rédigé une demande de subvention et contacté les autres jardins partagés de Paris afin de réunir des recettes de chacun des jardins. La moitié d'entre eux environ a participé. Le livre a été réalisé en partenariat avec des étudiant.e.s en école du livre. Publié en 2014, il a été l'objet d'un événement de lancement concordant avec le vernissage de l'installation de Miyuki dans le cadre du week-end Nomades à la mi-juin.

<sup>655</sup> Décrit ainsi par Maud.

Enfin, Miyuki, artiste japonaise reconnue a à plusieurs reprises réalisé de grandes installations couvrant l'intégralité du jardin. La première installation a consisté à recouvrir l'espace du jardin d'un réseau de fils métalliques très fins soutenant un dais de tissu blanc. La seconde, réalisée pour fêter les dix ans du jardin et dans le cadre du parcours Nomades du 3<sup>ème</sup> arrondissement, reprenait le même principe à la différence que le dais de tissu blanc était remplacé par des cercles de tissu bleu brodés de citations des jardinier.e.s à qui Miyuki avait demandé plusieurs semaines à l'avance de lui envoyer des phrases évoquant pour eux.elles l'anniversaire du jardin partagé. Elle leur avait aussi demandé de venir vêtu.e.s de bleu le jour même, rendant l'installation interactive<sup>656</sup>.



Figure 7-3. Gros plan sur l'installation artistique de Miyuki au Potager des Oiseaux.

D'autres artistes, membres ou non du jardin, ont contribué à sa dimension artistique en faisant don à l'association d'œuvres originales pour sa collection, voire, comme Miyuki, en réalisant *in situ* des installations plastiques dans le Potager des Oiseaux. Si les arts et la culture sont présents dans de nombreux jardins partagés, notamment dans le cadre de la programmation d'événements tels que des expositions, ils revêtent ainsi une importance particulière au Potager des Oiseaux. Ils y constituent véritablement l'identité du jardin, à laquelle s'attache tout un système de représentations lié à la culture très légitime de l'art contemporain. Le jardin est d'ailleurs inscrit sur le parcours de différents types de visites : touristiques tout d'abord, puisqu'une guide-conférencière l'a inclus dans son circuit du quartier des Enfants Rouges ; institutionnelles également, dans le cadre de visites d'élus du centre de Paris. Le Potager des Oiseaux occupe donc, du fait de ce statut de jardin artistique, une position à part dans le paysage des jardins partagés parisiens.

---

<sup>656</sup> Voir aussi i2. C. 1.

### V. A. 4. Des pratiques d'ouverture

*« On s'efforce d'être... Non pas fayoter avec la mairie mais être au moins dans une logique qui est celle du retour d'ascenseur. Si c'est un lieu qui nous est concédé, c'est aussi un lieu dans lequel on a à cœur de permettre aux gens de venir. » (Franck, 50-59 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup.)*

De tous les jardins visités dans le cadre de l'enquête, le Potager des Oiseaux apparaît comme celui au sein duquel les pratiques d'ouverture et d'accueil des visiteur.se.s de passage sont les plus développées<sup>657</sup>. Lors de chacune des visites d'observation, l'occasion m'a été donnée d'observer des passant.e.s être vivement invité.e.s à entrer lorsqu'il.elle.s se trouvaient à l'extérieur, devant la grille. Ainsi que l'explique Cécile (50-59 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup.) : « Nous, quand on voit quelqu'un, on leur dit automatiquement "allez-y, rentrez". On ne les laisse pas timides, là, devant. » À la table située en face de la grille, les jardinier.e.s s'assoient face à l'entrée – ce qui n'est pas forcément le cas dans d'autres jardins, comme par exemple au 56. De même, la familiarité avec laquelle certain.e.s des membres du Potager des Oiseaux (Franck en particulier) apostrophent les professionnel.le.s du marché passant devant le jardin dénote une forme de lien avec le quartier et ses commerçant.e.s. S'ajoutant aux pratiques observées, les discours tenus par les jardinier.e.s, dans le jardin et lors des entretiens, témoignent d'une réflexion engagée à propos de l'ouverture aux personnes extérieures :

*« On s'est rendu compte que se mettre autour d'une table, surtout ronde, ça faisait un peu un œuf refermé sur lui-même, et qu'on contrevenait un peu à notre devoir d'accueil en faisant ça. Donc on a décidé que désormais, si pique-nique il y avait, ce serait à la fin de la permanence. » (Maud, 70-79 ans, retraitée anciennement catégorie cadres et prof. intel. sup.)*

Ainsi que l'évoquent ces propos de Maud, les jardinier.e.s du Potager des Oiseaux considèrent l'accueil des passant.e.s comme un « devoir » qu'il est nécessaire de mener à bien. Il.elle.s sont donc enclin.e.s à questionner leurs comportements et à les adapter en fonction de ce qu'il.elle.s pensent favoriser ou au contraire nuire à

---

<sup>657</sup> En tout cas vis-à-vis des profils ressemblants, voir plus loin les réactions de Franck et Maud à la venue d'une visiteuse de milieu très modeste.



l'accueil des extérieur.e.s. C'est ainsi qu'il.elle.s ne déjeunent plus pendant les permanences mais après et se tournent ostensiblement vers l'entrée dans une démarche d'accueil.

Cette réflexion quant à l'ouverture du jardin se double de la crainte d'être suspecté.e.s de former un « club ». Plusieurs des jardinier.e.s font référence à cette notion de « club », évoquant un groupe fermé et un usage privé de l'espace du jardin. Comme l'explique Fabienne (60-69 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup.), dans cette remise en question des comportements du groupe en regard de l'impératif d'accueil de la Charte Main Verte, « il y a très fortement maintenant, ça n'a pas toujours été le cas, mais il y a la volonté de ne pas faire club. » Cécile emploie également ce terme : « peut-être un peu moins maintenant, mais on a eu cette réputation d'être un club privé ». Cette accusation, décrite en entretien et lors des discussions proviendrait, selon les jardinier.e.s, d'habitant.e.s riverain.e.s mais également de membres d'autres jardins.

La suspicion de « club » est perçue par les adhérent.e.s du Potager des Oiseaux comme un danger menaçant la pérennité du jardin. En effet, lors du dernier renouvellement du bail d'occupation, le Maire a hésité à reconduire celui-ci et a remis en question sa durée arguant qu'une période de six ans était trop longue pour une activité associative qui pourrait être amenée à se déliter. L'épisode du renouvellement problématique du bail a coïncidé à la fois avec un pic des accusations de « club » et avec des conflits récurrents entre jardinier.e.s ayant entraîné le départ de certain.e.s. Les acteur.rice.s supposent donc que ces deux actualités difficiles ont entaché leur image et conduit à la suspicion de la part de la Mairie d'un usage à caractère privatif de l'espace du jardin. Il.elle.s voient dans cette réputation un risque pour leur association et ont pour objectif de la démentir. Ces éléments mis à jour en entretien tendent à expliquer la prégnance de la volonté de ne pas faire club et l'importance accordée à l'accueil des visiteur.se.s au Potager des Oiseaux<sup>658</sup>.

---

<sup>658</sup> La Mairie du 3<sup>ème</sup> n'ayant pas donné suite à mes demandes d'entretien, il ne m'a pas été possible de confirmer si la réputation de « club » et les conflits entre jardinier.e.s constituaient bien les causes de la remise en question du bail. Quoi qu'il en soit, cette conviction des jardinier.e.s a sans doute

S'ajoutant à la crainte d'une réputation de « club », un autre critère détermine l'ouverture du Potager des Oiseaux qui contraste avec les autres jardins partagés observés. Le Potager a pour particularité la composition sociale du quartier au sein duquel il s'inscrit, qui s'harmonise avec les profils des jardinier.e.s. Comme un chapitre précédent a permis de le démontrer : les jardinier.e.s sont fortement diplômé.e.s, ont des pratiques culturelles et de loisirs développées, travaillent à un niveau intermédiaire ou supérieur dans des secteurs d'activités spécifiques, sont plutôt des femmes et plutôt cinquantenaires voire plus âgé.e.s<sup>659</sup>. Or, la population du 3<sup>ème</sup> arrondissement, où se trouve le Potager des Oiseaux, se rapproche significativement de certains de ces éléments de profil parmi les plus déterminants des choix homophiles déterminant les pratiques de sociabilité. Les habitant.e.s de cet arrondissement sont en effet fortement diplômé.e.s et la proportion de cadres et professions intellectuelles supérieures y est importante.

Le Potager des Oiseaux, s'il constitue un espace d'entre-soi pratiqué, s'inscrit ainsi lui-même au sein d'un autre espace d'entre-soi - résidentiel celui-ci – à l'échelle du quartier. De même, le Marché des Enfants Rouges adjacent, les commerces de bouche majoritaires dans le quartier et pratiquant des tarifs élevés attirent une clientèle qui correspond aux profils des jardinier.e.s, voire est d'un niveau économique supérieur. Les jardinier.e.s se trouvent donc dans une situation d'homophilie avec les populations résidant et circulant autour du Potager des Oiseaux.

La visite d'une femme âgée de catégorie très modeste, observée dans le cadre de l'enquête, fournit une illustration de cette situation. Entrée au jardin lors de mon entretien avec Franck (50-59 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup.) et Maud (70-79 ans, retraitée anciennement catégorie cadres et prof. intel. sup.), elle est à la recherche de romarin pour une préparation. Après que Franck lui en ait apporté, elle s'attarde, faisant preuve d'une envie manifeste de discuter. Elle évoque les plantes qu'elle avait l'habitude de cueillir sur les collines de Montreuil et de Bagnolet mais

---

participé à leur réflexion sur l'ouverture du Potager des Oiseaux.

<sup>659</sup> Voir chapitre III.

qui ont disparu et qu'elle se dit obligée d'acheter cher alors qu'elle estime les techniques de séchage industriel néfastes aux propriétés de la plante. Elle fait aussi référence à un reportage de France 2 à propos de la nourriture industrielle, « à vous dégoûter ! ». Ce à quoi Franck répond qu'il ne regarde pas la télévision (« j'aime les films mais pas la télé »), marquant la distance de mode de vie entre ces deux acteur.rice.s, exprimée par le fait de regarder ou non la télévision, un élément fortement distinctif. La visiteuse évoque aussi le Marché des Enfants Rouges pour dire qu'elle n'y vient plus en raison des prix (« ça me concerne pas tellement ») et regrette les échanges qu'elle y avait connus lorsque les produits étaient plus abordables. Elle fait ainsi référence au fait qu'elle vit dans le quartier depuis plus de 40 ans et qu'elle a pu en noter les changements, qu'elle « connaît les choses » s'appuyant sur la durée de sa présence dans le quartier pour compenser une position fragilisée à la fois économiquement et socialement.

À la suggestion de Franck de cultiver des plantes sur ses bords de fenêtres, elle en vient à détailler sa situation personnelle, très précaire. Elle réside en effet seule dans un local sans fenêtre aménagé en logement de fortune :

« X : Non, justement, j'ai pas de rebord, mais je suis disposée de telle façon que je peux tirer les cordes pour faire sécher mon linge alors je fais pareil pour le romarin. Et après, oui, je le mets à sécher.

F : Impeccable.

X : Moi, je me démerde avec le peu de chance que j'ai. Je vis dans une pièce cuisine, ça fait 14 m<sup>2</sup>. Et puis j'ai une petite pièce, un local, c'était pas une pièce, il y a pas de fenêtre sur l'extérieur, j'ai fait aménager pour une petite salle de bain. Mais enfin, vous voyez que je vis pas dans le... »

Pendant tout cet échange, Franck et Maud restent silencieux, visiblement embarrassés devant la misère de cette femme et devant l'incongruité de sa présence dans le quartier. Dans ce dialogue transparaît la confrontation de deux mondes, des habitant.e.s de catégories très modestes, minoritaires mais résidant dans le quartier depuis longtemps, mal adapté.e.s à son évolution, vivant dans une grande précarité et des arrivant.e.s plus récent.e.s, correspondant aux caractéristiques actuelles du quartier, d'un niveau économique et de diplôme largement plus élevé.

Au départ de Madame X, la parole reprend :

« F : Elle illustre un peu les dinosaures du quartier parce qu'elle n'est plus du tout... Elle était atypique.

M : Oui, c'était une survivante...

F : De la population d'avant. Il y en a pas beaucoup...

M : Qui fréquentent le jardin, non, c'est plutôt comme ça » (désignant deux jeunes femmes portant des chapeaux de paille et des sacs de marques de luxe, vêtues de tenues décontractées mais de belle facture et maquillées avec du rouge à lèvres vif).

Cette visite de « dinosaure du quartier » illustre à quel point l'homogénéité est forte entre les habitant.e.s du 3<sup>ème</sup> arrondissement, une homogénéité que les jardinier.e.s aussi ont remarquée, dont il.elle.s sont conscient.e.s et qu'il.elle.s disent regretter lorsqu'il.elle.s évoquent un idéal de mixité sociale, typique des choix électoraux et des modes de vie des membres des classes moyennes. La conclusion de Maud illustre cette position : « Oui, mais c'est bien en même temps, qu'il y ait encore quelques survivants d'autres époques, c'est très important. »

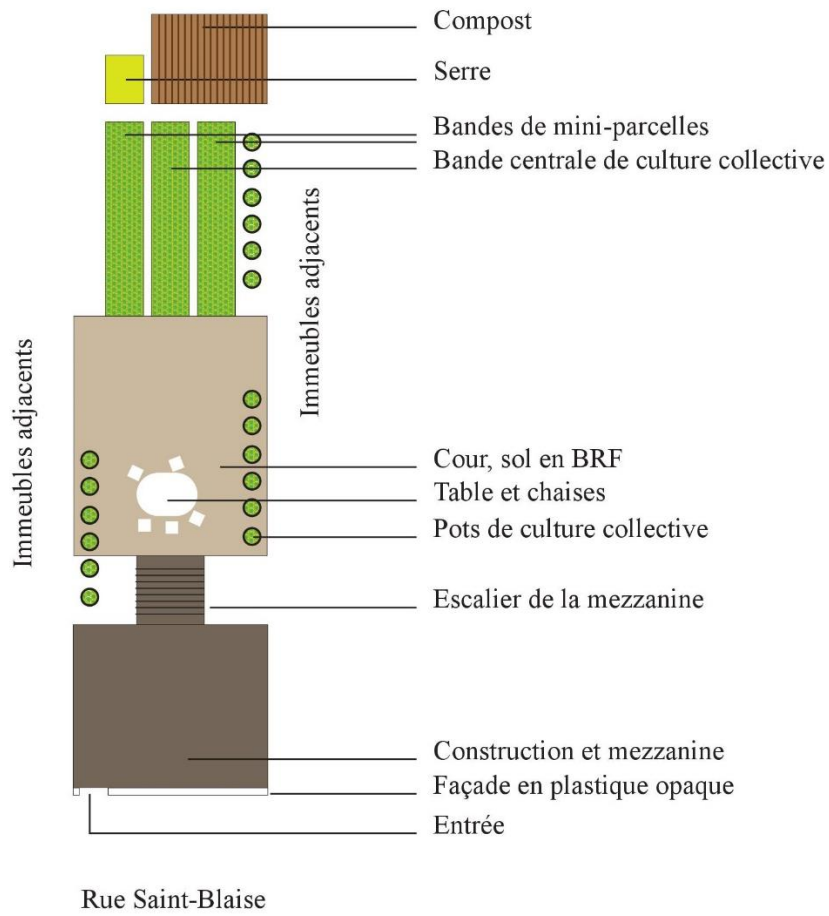


Figure 7-4. Schéma du 56 rue Saint-Blaise

### V. B. Le 56 rue Saint-Blaise, Paris 20<sup>ème</sup> arrondissement

#### V. B. 1. Environnement et fonctionnement du jardin

*« C'était un vrai dépotoir, c'était un vrai dépotoir, donc voilà. Et donc l'idée c'était de redonner une fonction d'usage à cet espace, en direction du quartier, en direction des habitants. »<sup>660</sup>*

Le 56 rue Saint-Blaise est situé, comme son nom l'indique, au numéro 56 de la rue Saint-Blaise à l'intérieur du secteur Cardeurs-Vitruve, dans le quartier Saint-Blaise du 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Le 20<sup>ème</sup> arrondissement se trouve à l'extrémité Est de Paris, il est délimité par la rue de Belleville au Nord, par les boulevards de Belleville et de Charonne à l'Ouest, par le cours de Vincennes au Sud et par les boulevards périphériques à l'Est. Large arrondissement comportant le cimetière du Père Lachaise et la place Gambetta, il est desservi par plusieurs lignes de métro ainsi que par le tramway, implanté récemment sur le pourtour de Paris.

Moins équipé au niveau culturel que les arrondissements centraux, le 20<sup>ème</sup> bénéficie tout de même de la présence de cinq bibliothèques de la Ville, d'une médiathèque, de lieux d'exposition, de nombreux théâtres et d'un cinéma MK2 sur la place Gambetta. Le tissu associatif, surtout, y est particulièrement développé, avec la présence d'une multitude de structures culturelles à destination des particuliers comme la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs de Saint-Blaise, deuxième établissement de ce type établi sur le territoire parisien. Les professionnel.le.s des arts et de la culture sont présent.e.s dans la paysage associatif local avec par exemple l'association Libr'est, regroupement de libraires indépendant.e.s de l'Est parisien ou encore les Ateliers d'Artistes de Belleville qui mettent en place notamment des journées portes ouvertes dans les ateliers à destination du public. Enfin, le 20<sup>ème</sup> arrondissement comporte plusieurs grands espaces verts comme le Père Lachaise et le parc de Belleville. Il s'agit aussi de l'un des arrondissements les mieux pourvus en jardins collectifs, comptant 14 jardins

---

<sup>660</sup> Entretien avec Joseph Tang, Chargé de projet Grand Projet de Renouvellement Urbain, Paris Est 20<sup>ème</sup>

partagés et 2 jardins d'insertion, ainsi que de nombreux jardins de pied d'immeuble qui ne sont pas répertoriés par les services municipaux.

La densité du tissu associatif du 20<sup>ème</sup> s'entend en particulier du point de vue des structures de solidarité, très actives dans l'arrondissement du fait de sa tradition industrielle et ouvrière. Les dispositifs de lutte contre la grande exclusion sont fortement développés, ainsi que d'autres structures telles que par exemple la Recyclerie d'Emmaüs. Si la municipalité tend à faire honneur à cette mémoire industrielle et ouvrière, cela se fait tout de même dans le cadre d'opérations de revalorisation visant à attirer des populations des classes moyennes voire supérieures dans l'arrondissement<sup>661</sup>. La Bellevilloise par exemple, ancienne coopérative ouvrière, a été conservée et son histoire est citée sur le site de la Mairie du 20<sup>ème</sup>. Elle a néanmoins été complètement transformée. C'est aujourd'hui un lieu festif et culturel, qui accueille des soirées thématiques branchées, des conférences sur l'environnement, des trocs de vêtements, des expositions d'art contemporain...

En 2012, la population du 20<sup>ème</sup> s'élevait à 197 311 habitant.e.s, avec une densité de 32 995 habitant.e.s au km<sup>2</sup> bien supérieure à la moyenne parisienne de 21 258 habitant.e.s au km<sup>2</sup>. Si le 20<sup>ème</sup> arrondissement est plus étendu que le 3<sup>ème</sup>, la population y est tout de même concentrée. La médiane du revenu disponible par unité de consommation y est de 19 734 euros, soit un chiffre nettement inférieur à la médiane parisienne de 25 711 euros. L'écart est d'autant plus important si l'on considère le salaire net horaire moyen qui est de 15,9 euros pour la population du 20<sup>ème</sup> arrondissement contre 20,9 euros pour la population parisienne. La répartition en tranches d'âges de la population du 20<sup>ème</sup> s'accorde avec celle de la ville de Paris à l'exception d'une sous-représentation des 15-29 ans. Du point de vue des catégories socio-professionnelles, l'arrondissement se caractérise par une sous-représentation des cadres et professions intellectuelles supérieures (21,2 % de la population de l'arrondissement en 2012 pour 28,1 % de la population parisienne). Les taux d'ouvriers, d'employés et de professions intermédiaires sont légèrement supérieurs à la moyenne parisienne, montrant davantage de co-présence des classes

---

<sup>661</sup> En accord avec une tendance généralisée sur la ville de Paris.

moyennes et populaires. Ces trois catégories sont néanmoins en baisse. En effet, les ouvriers sont passés de 8,2 % de la population du 20<sup>ème</sup> en 2007 à 7,1 % en 2012, les employés de 17 % en 2007 à 16,8 % en 2012, et les professions intermédiaires de 17,8 % en 2007 à 17,5 % en 2012. À l'inverse, les cadres et professions intellectuelles supérieures ont augmenté, passant de 20,5 % de la population de l'arrondissement en 2007 à 21,2 % en 2012. Ces évolutions des catégories populaires et supérieures se font conformément à une tendance généralisée sur l'ensemble de la ville de Paris.

En accord avec la répartition de la population selon les différentes catégories socio-professionnelles, les habitant.e.s du 20<sup>ème</sup> arrondissement sont moins nombreux à avoir effectué des études supérieures que la moyenne des Parisiens. Le niveau de diplôme inférieur au baccalauréat représente plus d'un tiers de la population du 20<sup>ème</sup> arrondissement (39,2 %) dont 16,6 % n'ont aucun diplôme (pour 12,4 % des Parisiens). Les titulaires de diplômes de l'enseignement supérieur sont tout de même majoritaires (44,7%) comme dans l'ensemble de la capitale mais en nombre bien moindre que dans la moyenne parisienne (56,7%). Ces chiffres permettent d'établir que les habitant.e.s du 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris se situent à l'opposé de ceux.celles du 3<sup>ème</sup> arrondissement étudiés précédemment. Il.elle.s se trouvent dans la tranche basse de la population parisienne du point de vue de leurs catégories socio-professionnelles et de leurs niveaux de diplôme<sup>662</sup>.

---

<sup>662</sup> Ces chiffres sont consultables dans la rubrique « Données locales » du site internet de l'INSEE concernant le 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris (échelle COMMUNE) et le département de Paris (échelle DÉPARTEMENT). [http://www.insee.fr/fr/themes/dossier\\_complet.asp?codgeo=COM-75120](http://www.insee.fr/fr/themes/dossier_complet.asp?codgeo=COM-75120) (consulté le 20/08/2015), [http://www.insee.fr/fr/themes/dossier\\_complet.asp?codgeo=DEP-75](http://www.insee.fr/fr/themes/dossier_complet.asp?codgeo=DEP-75) (consulté le 20/08/2015).





Figure 7-5. Vue de la rue Saint-Blaise.

Le 56 se situe à l'intérieur du quartier Saint-Blaise, classé Politique de la Ville et inscrit au Grand Projet de Renouvellement Urbain (GPRU) de la Ville de Paris. Saint-Blaise est l'un des quartiers les plus denses d'Europe, avec un urbanisme de dalles des années 1980<sup>663</sup> dégradé, devenu pénible pour ses habitant.e.s des dires des acteur.rice.s associatif.ve.s locaux.ales. Joseph Tang, chargé de projet travaillant sur le GPRU décrit le quartier comme « extrêmement violent d'un point de vue urbain et architectural ». De même, les jardinier.e.s du 56 sont plusieurs à se plaindre de l'évolution du quartier, telle Josiane (50-59 ans, sans emploi) qui explique qu'il a changé et que « ceux qui pouvaient [partir] sont partis ». Dans le cadre du GPRU, le quartier bénéficie d'une attention soutenue de la part des aménageur.se.s urbain.e.s. De grands chantiers sont en cours, visant à améliorer le cadre de vie<sup>664</sup>. Ici encore, la notion de « lien social » est mobilisée dans les discours

---

<sup>663</sup> Site internet de la Mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement,

[http://www.mairie20.paris.fr/mairie20/jsp/site/Portal.jsp?page\\_id=977](http://www.mairie20.paris.fr/mairie20/jsp/site/Portal.jsp?page_id=977) (consulté le 20/08/2015).

<sup>664</sup> « Les grandes lignes du projet sont : 1) *Désenclaver le quartier et améliorer le cadre de vie des habitants* - faciliter les déplacements à l'intérieur du quartier et vers les autres quartiers, notamment par la création de deux voies nouvelles, - mettre en valeur le paysage, - réorganiser et qualifier les

institutionnel, le site internet de la Ville de Paris évoquant par exemple un « soutien important au quotidien, notamment en matière de lien social ». La participation des habitant.e.s au processus de transformation du quartier est mise en avant. Le projet est donc aussi l'objet d'expérimentations de démocratie participative, avec la menée d'opérations de concertation, la création de conseils de quartier, la mise en place de la Fabrique Saint-Blaise où ont lieu des permanences d'accueil et d'information des habitant.e.s pendant toute la durée des travaux. La Fabrique, tout comme la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs, la brocante du quartier, les projets de jardins etc. prennent place dans la rue Saint-Blaise qui apparaît comme le centre névralgique du quartier. L'action du GPRU sur le quartier Saint-Blaise est découpée en deux secteurs : l'îlot Mouraud et Cardeurs-Vitruve, qui s'étend sur environ quatre hectares entre le boulevard Davout à l'est, la rue Saint-Blaise à l'ouest et la rue Vitruve au nord et dans lequel s'inscrivent le 56, mais également la trame Verte de l'association Multi'Colors<sup>665</sup>. Le projet concernant le secteur Cadreurs-Vitruve a plusieurs objectifs. La construction de deux nouvelles rues vise à désenclaver le secteur. Des travaux sur les squares et sur l'espace public ont pour objectif sa requalification. L'implantation de locaux d'activités tend à redynamiser le secteur d'un point de vue économique<sup>666</sup>.

C'est à l'intérieur du secteur Cadreurs-Vitruve, et dans le cadre du GPRU qu'a été conçu le jardin partagé 56. En 2005, la Mairie du 20<sup>ème</sup> invite l'Atelier d'Architecture Autogérée (AAA) à investir un espace dit « sans usage » de la rue

---

espaces publics. 2) *Développer l'économie du quartier* - soutenir et renforcer les commerces existants, - développer l'offre commerciale, - créer deux nouveaux pôles économiques. 3) *Créer ou réaménager des équipements de proximité* - adapter les équipements existants, - proposer de nouveaux services à la population favorisant la réussite scolaire, l'accès aux loisirs culturels et sportifs, l'insertion sociale et professionnelle. 4) *Favoriser le développement de la vie locale* - créer et diversifier des espaces ouverts à tous (jardins, espaces publics, terrains de sports...), - améliorer la qualité des services publics ou d'utilité sociale existants, - encourager les initiatives locales et les animations de proximité... » Site internet de la Mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement,

[http://www.mairie20.paris.fr/mairie20/jsp/site/Portal.jsp?page\\_id=977](http://www.mairie20.paris.fr/mairie20/jsp/site/Portal.jsp?page_id=977) (consulté le 20/08/2015).

<sup>665</sup> La trame verte a déjà été évoquée précédemment. Il sera plus précisément question de l'association Multi'Colors dans le dernier chapitre, voir VI. C.

<sup>666</sup> Site internet de la Mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement,

[http://www.mairie20.paris.fr/mairie20/jsp/site/Portal.jsp?page\\_id=977](http://www.mairie20.paris.fr/mairie20/jsp/site/Portal.jsp?page_id=977) (consulté le 20/08/2015).

Saint-Blaise, un passage grillagé entre deux immeubles, propriété de Paris Habitat, qui était utilisé comme dépotoir. L'équipe des AAA, qui bénéficiait déjà d'une carte de visite pour leur réalisation participative du jardin Écobox dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement, assure alors plusieurs permanences de présence devant le site de la rue Saint-Blaise, dans une démarche dite de « démocratie participative » afin de rencontrer les habitant.e.s, de recueillir leurs envies et de constituer un groupe motivé susceptible de porter le projet. À l'issue de cette consultation, les architectes ont conçu l'aménagement du jardin et de la structure qui permet sa fermeture sur la rue. Les travaux ont été réalisés par une douzaine de stagiaires en formation, dans le cadre d'un partenariat avec l'entreprise de chantier-école APIJ-bat, ajoutant au projet une dimension d'insertion professionnelle et sociale qui faisait partie du cahier des charges de la Mairie. Le jardin a ouvert ses portes en 2007.

D'entrée de jeu, les jardinier.e.s recruté.e.s pour le projet constituaient un groupe plutôt homogène des dires de Joseph Tang, chargé de projet GPRU. En effet, s'engager sur une telle activité nécessite du temps libre et une aisance particulière à mener des projets collectifs de ce genre. Les 6 habitant.e.s porteur.se.s du projet à ses débuts correspondaient donc au profil décrit plus haut des membres de jardins partagés. Parmi eux.elles, 3 sont encore membres du jardin aujourd'hui. La constitution de l'association s'est révélée difficile. À la genèse du jardin, il était établi pour la Mairie que les AAA devaient, une fois le projet réalisé, en déléguer la gestion à l'association de jardinier.e.s. Toutefois, la mise en pratique de ces règles de départ n'a pas été évidente. D'une part, les jardinier.e.s ont eu des difficultés à s'organiser, notamment à trouver une personne qui souhaite s'investir dans l'association au point d'en assurer la présidence. D'autre part, les AAA, pour qui le 56 a servi de vitrine professionnelle à l'international, remportant plusieurs prix d'architecture, ont fait preuve de réticences à en transmettre la gestion aux jardinier.e.s, ceux.celles-ci ayant d'autant plus de mal à constituer leur association qu'il.elle.s ne se sentaient investis d'aucune possibilité d'action concrète. Il a fallu une médiation, réalisée lors de l'assemblée générale d'avril 2013 par Joseph Tang et des membres de son équipe, afin de solutionner cette situation difficile<sup>667</sup>.

---

<sup>667</sup> Situation qui a aussi exercé une influence sur le fonctionnement d'entre-soi du 56 comme je le



Figure 7-6. Façade extérieure du 56.

Le 56 prend place sur une bande de terrain de 200 m<sup>2</sup> située entre deux immeubles, sur une bande de passage qui était auparavant un axe de circulation vers une usine. Son aménagement permet une culture à la fois collective et individuelle : le terrain est divisé en 18 mini-parcelles individuelles mais les bacs, jardinières, serres et autres équipements autour font l'objet d'un entretien collectif.

---

montrerai plus loin.

Bis : Bien qu'anecdotique, la persistance de la désignation des AAA comme « association porteuse » sur le site de Graine de Jardins témoigne néanmoins du manque de clarté dans la définition des enjeux de répartition du pouvoir entre les deux structures.



Figure 7-7. Vue de la façade depuis l'intérieur du 56.

Au fond du jardin se trouve une cabane de bois abritant des coffres à compost et des toilettes sèches. L'avant du jardin est fermé sur la rue par une façade translucide, surmontée d'une petite cabane à l'étage par laquelle on accède par un escalier de bois de récupération et qui sert à ranger du matériel ainsi qu'à réunir les membres de l'association pendant l'hiver. Quelques mètres après l'entrée se trouve une cour au sol recouvert de BRF (Bois Raméal Fragmenté, mélange de résidus de bois broyé) où les jardinier.e.s ont installé une table entourée de chaises, comme dans beaucoup de jardins. L'ensemble du jardin est décoré de divers objets résultants des nombreux ateliers qui ont lieu au 56 : tableaux végétaux, sculptures de *land art*, photographies, mosaïques... Une cuisine mobile, construite en partenariat avec

d'autres associations du quartier, est aussi hébergée au jardin. Un système de récupération d'eau de pluie conçu à partir de pièces de vélo par une autre association se trouve sur le toit (végétalisé) de la cabane d'entrée. Enfin, des panneaux photovoltaïques, une multitude de pancartes délivrant des informations écologiques, et un abri à insectes complètent l'équipement de ce jardin résolument tourné vers l'éducation à l'environnement.



Figure 7-8. Le 56, partie jardin.

L'adhésion annuelle au jardin coûte 10 euros et peut potentiellement s'accompagner de l'attribution d'une parcelle en cas de disponibilité. La récolte peut être personnelle mais la taille des parcelles ainsi que le manque d'ensoleillement ne permettent pas de culture conséquente. En revanche, plusieurs membres du jardin possèdent des maisons à la campagne et ramènent régulièrement au groupe des produits récoltés dans leurs jardins comme des topinambours ou du laurier. La permanence a lieu le samedi après-midi de 15 heures à 17 heures mais commence en général bien plus tôt comme cela a été observé pendant l'enquête. La tenue de la permanence constitue un engagement dès l'adhésion. Chacun.e des adhérent.e.s doit en effet choisir deux samedi pendant lesquels il.elle assurera, en binôme avec une autre personne, la tenue de la permanence.

Le 56 accueille des expositions, des débats, de très rares soirées (en raison de la proximité des habitations, les fenêtres des immeubles voisins donnant directement sur le jardin), des projections, des repas collectifs... L'association de jardinier.e.s participe également à la brocante annuelle de la rue Saint-Blaise. La présidence du jardin est assurée par un duo de femmes très dynamiques dont la présence au jardin est importante : Marie-Christine (50-59 ans, catégorie prof. interm.) en particulier se trouve au 56 quasiment chaque samedi et gère une liste de diffusion hebdomadaire par mail par laquelle elle transmet des nouvelles du jardin et annonce le calendrier des permanences ainsi que les événements à venir. La quarantaine de membres du 56 sont très majoritairement des femmes, dont certaines sont en couple, mais la plupart seules, ce qui constitue une particularité de ce jardin.

### V. B. 2. Population du jardin : la cohabitation de deux visions

*« Et un jour, quand je passais, la porte était ouverte, alors je me suis dit « tiens, je vais aller voir ». Je me suis avancée, il y avait un monsieur, il m'a regardée et il a tourné la tête. Il ne m'a pas dit « tiens, ça vous intéresse, rentrez ». Vraiment, je me suis dit, il a pas du tout envie que quelqu'un, que je rentre, quoi. Alors j'ai pas osé rentrer. C'était mon impression. » (Adrienne, 50-59 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup.)*

Comme cela a déjà été signalé, la très grande majorité des membres du jardin sont des femmes, les quelques hommes le fréquentant étant les compagnons ou maris d'adhérentes, selon les réponses au questionnaire et les discussions en entretien. En plus d'être beaucoup moins représentés parmi les adhérent.e.s, les hommes se rendent moins souvent au 56. L'observation a confirmé cette donnée, étant donné qu'en plusieurs mois de présence hebdomadaire au 56, je n'ai rencontré que deux hommes adhérents<sup>668</sup>. Le questionnaire individuel a été rempli par 16 jardinières du 56 et 3 ont été rencontrées en entretien. Si les entretiens ont été moins nombreux dans ce jardin que dans les autres, ma forte présence sur le terrain en tant qu'adhérente a multiplié les occasions de discussions informelles avec les jardinières, faisant émerger des informations précieuses.

Toutes les répondantes au questionnaire sauf 2 sont âgées de plus de 50 ans. Elles habitent toutes à moins de 2 kilomètres du jardin, la plupart résidant à une centaine de mètres de son emplacement. À l'exception de 2 d'entre elles, elles se rendent au 56 au moins une fois par semaine, voire plus, et y restent plus de deux heures, en général seules, sauf pour 3 d'entre elles qui y viennent parfois accompagnées d'un.e ami.e, d'un.e membre de leur famille, ou pour l'une, de son conjoint. La plupart (12) des jardinières répondantes sont membres d'autres associations, culturelles, sportives ou AMAP. Toutes présentent des pratiques de loisirs développées, associant au moins cinq loisirs différents au cours des six derniers mois. Les sorties les plus citées sont le restaurant (15 occurrences), le cinéma (13 occurrences), le

---

<sup>668</sup> Étant donné que dans ce jardin, toutes mes enquêtées étaient des femmes, j'emploierai le féminin pour les désigner.



musée, le monument historique et l'exposition temporaire (12 occurrences), le théâtre, le spectacle et la fête de quartier (11 occurrences), suivies par le concert (9 occurrences). Les répondantes sont 12 à être parties en week-end et 14 à avoir lu un livre au cours des six derniers mois. Les jardinières du 56 présentent, à l'image de l'ensemble des jardinier.e.s étudié.e.s, des pratiques culturelles développées, structurées en priorité autour de pratiques plutôt légitimes (1 seule d'entre elles s'est rendue à un spectacle sportif payant). Presque toutes (14) consomment des produits biologiques, les 2 restantes récupèrent un panier de légumes hebdomadaire auprès d'une AMAP, dénotant un mode de vie axé sur la consommation régulière de fruits et légumes frais. La majorité des jardinières se positionne politiquement à gauche. Elles exercent des fonctions de cadres et professions intellectuelles supérieures (cadre responsable d'un service de relations clientèles, enseignante, directrice de formation...) ou de professions intermédiaires (secrétariat qualifié, orthophoniste auprès d'enfants de quartiers à forts problèmes sociaux et psychiatriques...). Seules 2 des répondantes ont un niveau de formation inférieur au baccalauréat. Elles sont 11 à vivre seules.

Les rapports qui se jouent entre la population du 56 et les habitant.e.s du quartier se caractérisent par une forte ambiguïté dont l'explication réside dans la cohabitation de deux visions concurrentes du jardin. Un certain nombre des femmes membres du jardin vivent seules (les réponses au questionnaire, par exemple, font état de 11 femmes seules sur 16 répondantes). Il ne m'a pas été possible de déterminer l'exacte proportion de femmes seules parmi l'ensemble des membres du 56 mais elles semblent être majoritaires, notamment dans le noyau de personnes présentes très régulièrement au jardin et que j'ai donc le plus fréquemment côtoyées lors de l'enquête de terrain<sup>669</sup>. Une partie de ces femmes n'est pas à l'aise dans le quartier Saint-Blaise, décrit comme un lieu « dur », « violent », « dangereux ». Certaines comme Josiane (50-59 ans, sans emploi) ou Shirley (60-69 ans, retraitée) semblent vivre très difficilement cette inscription résidentielle qui ne les satisfait plus mais à

---

<sup>669</sup> Certaines données (par exemple, la forte présence de femmes seules ou encore le fort taux d'enseignant.e.s parmi les membres des jardins partagés) sont issues uniquement de l'observation participante et ne sont donc pas toujours quantifiables. J'ai néanmoins souhaité les signaler étant donné leur intérêt pour comprendre les dynamiques et les relations à l'œuvre dans les jardins.

laquelle elles sont contraintes pour des raisons économiques. Lors des conversations au jardin, les événements dramatiques de la vie du quartier sont régulièrement cités par ces jardinières. De même, elles se montrent très souvent inquiètes de l'éventualité de vols dans le jardin ou de dégradations de la part de voisin.e.s qui laisseraient leurs animaux faire leurs besoins dans les parcelles. Ce sont aussi ces femmes qui, lors des permanences, ne s'occupent que peu voire pas du tout de l'accueil, et s'installent autour de la table, le dos délibérément tourné à l'entrée. Si ces jardinières ne forment pas un groupe explicitement revendiqué, la concordance de leurs comportements fait qu'elles constituent une tendance, une « force » qui influe sur les rapports des membres du jardin avec l'extérieur.

À l'opposé de ce groupe informel, une autre tendance se dégage, rassemblant d'autres jardinières aux comportements radicalement contraires. Résidant en général plus loin que les premières, elles sont aussi arrivées plus tard dans l'arrondissement et n'ont pas vécu le « changement » que les autres jardinières décrivent comme une source de désagrément. Elles sont également davantage intégrées socialement, à la fois au niveau familial puisqu'elles sont en général en couple et ont des enfants, mais aussi au niveau professionnel car, légèrement plus jeunes, elles sont en fin de carrière mais travaillent encore à la différence des jardinières décrites ci-dessus plus âgées et retraitées. Ces distinctions font que le deuxième groupe de jardinières a une perception plus positive du quartier que le premier groupe. Les jardinières du deuxième groupe n'ont en effet pas vécu ce qui est considéré comme une évolution négative de leur lieu de vie par les jardinières du premier groupe. De plus, leur logement est excentré vis-à-vis des zones décrites comme les plus difficiles du quartier. Enfin, leur intégration familiale leur procure la protection et la reconnaissance apportées par un lien de filiation solide<sup>670</sup>. Elles adoptent alors des comportements qui contrastent avec ceux des femmes du premier groupe. Très tournées vers l'extérieur et vers la vie du quartier, elles ont tendance à assurer l'accueil lors des permanences, à sortir des objets devant le jardin pour signaler sa présence (ce que les autres jardinières ne font pas), à impulser des projets axés sur l'ouverture au quartier et aux populations environnantes. Les jardinières du

---

<sup>670</sup> Voir il. A. 2.

premier groupe semblent à l'inverse être des femmes très angoissées, vivant leur quotidien avec davantage de difficultés.

La cohabitation de ces deux types de comportements très distincts entraîne un positionnement ambigu du collectif du jardin par rapport au quartier. Ainsi, des événements pensés pour favoriser l'ouverture peuvent au final se voir restreints dans leurs ambitions à l'image du repas du monde qui a été l'objet d'une analyse plus haut dans le texte<sup>671</sup>. Le déroulement de cet événement, pensé pour ouvrir le jardin vers l'extérieur avec la distribution des plats dans la rue et finissant par une distribution progressivement repliée sur l'intérieur, est évocateur de la dualité qui s'opère au sein de l'association, entre des comportements d'ouverture et d'autres tournés vers une forme de repli, de crainte en regard d'un quartier perçu comme agressif<sup>672</sup>.

V. B. 3. De la brocante au salon de thé, l'inadéquation des représentations

*« Moi j'adore être dehors, partager des repas, partager des idées et monter des projets. Ah ça, j'adore ça ! » (Marie-Christine, 50-59 ans, catégorie prof. interm.)*

Mais l'ambiguïté du rapport du jardin au quartier ne repose pas exclusivement sur la double attitude des jardinières décrite ci-dessus. La rupture entre membres du jardin et habitant.e.s du quartier semble aussi se baser en partie sur un manque d'adéquation entre différentes représentations des activités de loisirs du quartier. La brocante de Saint-Blaise de l'été 2014 fut elle aussi l'occasion d'un succès en demi-teinte du point de vue de l'ouverture et fournit un bon exemple de cette situation. Pour cette journée, les membres du 56 avaient imaginé proposer une double activité. Le devant du jardin serait consacré à la brocante à proprement parler. Il s'agissait de vendre, sur un stand placé sur le trottoir devant le jardin, des boutures de plantes, mais aussi des livres, des vêtements, tout ce qui serait ramené par les adhérent.e.s. Pour compléter cette offre, un petit salon de thé serait mis en place à l'intérieur du jardin, proposant à des prix attractifs boissons et gâteaux faits maison à déguster sur des tables au milieu des fleurs.

---

<sup>671</sup> Voir i2. A. 2.

<sup>672</sup> Ces comportements différenciés feront l'objet d'une typologie, voir VI. A.

Le parcours de la rue Saint-Blaise le jour de cette brocante témoignait visuellement d'une diversité de populations présentes, à la fois au niveau des vendeur.se.s que des acheteurs, et même des produits. Se côtoyaient des jeunes femmes à l'allure typique de « Parisienne chic » portant robes fleuries et sacs de grande marque, de jeunes adolescents habillés en vêtements de sport visiblement défraîchis, des personnes présentant des âges, des couleurs de peau, des morphologies, des coiffures et des styles vestimentaires variés. Les stands vendaient aussi bien des vêtements pour enfants que des pièces mécaniques, de la porcelaine numérotée, des bibelots divers, des merguez, des sandwiches végétaliens... À l'échelle de la brocante dans sa totalité, une véritable mixité sociale, générationnelle, culturelle semblait trouver sa place<sup>673</sup>.

Devant le jardin, la même impression se faisait jour, avec une légère surreprésentation de mères de famille voilées avec leurs enfants, intéressées par les nombreux vêtements pour enfants placés sur un portant devant le stand. À l'intérieur du jardin, en revanche, ne se trouvait qu'une petite fraction des populations observées à l'extérieur : uniquement des acteur.rice.s perçu.e.s comme Blanc.he.s, des vêtements onéreux, de marque et de la dernière mode, des coiffures travaillées faussement décoiffées et des cheveux récemment coupés, des corps élancés et soignés. La seule diversité visible était générationnelle par la présence de visiteur.se.s d'une vingtaine d'années et de jeunes trentenaires, d'habitude absent.e.s des jardins partagés. La discussion avec plusieurs couples et groupes d'ami.e.s attablés a laissé voir une forte présence de diplômé.e.s du supérieur, avec des professions toutefois plus variées que celles apparues lors de l'enquête par questionnaire, notamment plusieurs étudiant.e.s. La fracture se déroulait donc au moment du franchissement de la porte du jardin, qui constituait un frein à l'entrée de certaines catégories d'acteur.rice.s mais pas à d'autres. Un élément de réponse fut apporté par le commentaire d'une femme d'une quarantaine d'années, voilée, qui, après avoir exploré le stand, s'apprêtait à entrer dans le jardin et fit demi-tour à la vue de l'intérieur en disant : « ah, c'est le salon de thé dedans ! » Elle fut aussitôt

---

<sup>673</sup> Une étude plus poussée pourrait déterminer la teneur réelle de cette mixité, l'impression décrite ne visant pas à des conclusions définitives étant donné sa restriction : il s'agit de l'impression générale d'un passage de quelques heures parmi la foule.

suivie par plusieurs autres femmes qui pourtant ne l'accompagnaient pas. S'il serait délicat d'établir une conclusion à partir de ce seul exemple observé, il semble toutefois que la barrière physique de l'entrée au jardin aurait pu être franchie dans ce cas mais ne l'a pas été car l'activité proposée à l'intérieur n'a pas séduit ces femmes reparties. L'hypothèse est donc envisageable que le petit salon de thé fleuri constituait une référence, une représentation de l'usage d'une portion d'espace public lors de la brocante, qui n'était pas partagée par tou.te.s les potentiel.le.s visiteur.se.s.

### V. B. 4. Quand le bâti dicte les pratiques : la façade du 56

*« Les AAA étaient extrêmement stricts sur leurs choix... Après, il y a forcément toujours des ajustements à avoir dans un partenariat, surtout quand il s'inscrit dans du moyen terme comme ça a été le cas avec les AAA, parce que du coup ça court depuis 2007 en fait, enfin qu'ils sont présents sur le quartier donc ça fait quand même un temps significatif, pour un acteur qui dès le départ devait être un acteur transitoire dans le quartier. C'est un transitoire quand même assez long donc il y a forcément des zones d'affrontement. » (Joseph Tang, chargé de projet GPRU)*

L'un des défis de fonctionnement du 56 tient dans les difficiles négociations menées entre les jardinières et les architectes de l'Atelier d'Architecture Autogérée, en particulier à propos du bâti et de sa façade. En effet, le jardin est fermé sur la rue Saint-Blaise par une façade d'épais plastique translucide qui, s'il laisse passer la lumière, empêche le regard sur l'intérieur du jardin. Des dires des jardinières du 56, cette façade serait l'objet de beaucoup de critiques dans le quartier. Lors de l'enquête, des discussions informelles avec des habitant.e.s riverain.e.s du jardin ont confirmé ces propos : selon les personnes rencontrées dans la rue Saint-Blaise, l'opacité de la façade évoque un espace privatif et n'invite pas à entrer dans le jardin. Conscientes de ce qui semble constituer un défaut de conception, dans la mesure où l'ouverture est une condition non négociable de la charte Main Verte, les jardinières les plus déterminées à favoriser cette ouverture ont souhaité que la façade soit transformée, ce à quoi les AAA ont opposé un refus catégorique. Les négociations entre les deux parties ont été d'autant plus délicates que le bâti du 56 relève du statut

d'œuvre et n'est donc pas modifiable sans le consentement de ses créateur.rice.s. Ce statut a occasionné à plusieurs reprises des difficultés aux jardinières, notamment à propos d'une marche d'escalier brisée qu'elles ne pouvaient changer elles-mêmes sous peine de porter atteinte à l'œuvre mais que les AAA ne sont pas venu.e.s réparer pendant plusieurs semaines. La question de l'opacité de la façade n'a pas été solutionnée au moment où je termine mon enquête. Cet épisode m'a été raconté et répété à de nombreuses reprises, les jardinières se montrant désireuses dans leurs propos de souligner leur bonne volonté vis-à-vis du principe d'ouverture et l'impuissance dans laquelle elles se trouvaient face aux décisions des architectes. La présence au jardin permet de nuancer ces discours. En effet, la façade, si elle est opaque, peut néanmoins être ouverte puisqu'une large porte y est découpée. Les jardinières ne font pas pour autant usage de cette porte<sup>674</sup>. La problématique de la façade souligne donc un manque de cohérence déjà relevé dans d'autres situations entre des discours valorisant l'ouverture et des pratiques effectives qui se satisfont d'un dispositif restreignant cette ouverture. Cette ambivalence est d'autant plus forte dans le contexte du 56 et de son équipe de jardinières scindée en deux positions contradictoires à propos de l'ouverture. Il est possible que la persistance d'une barrière physique rassure les jardinières les moins à l'aise et que la porosité de cette barrière pourrait entraîner des réactions de protestation qui n'ont pas lieu d'être dans la situation présente, bloquée par les architectes.

---

<sup>674</sup> Voir aussi III. C. 2. (sur le peu d'ouverture de la porte) et i2. A. 2. (sur l'ambivalence entre ouverture et fermeture lors d'un événement festif).

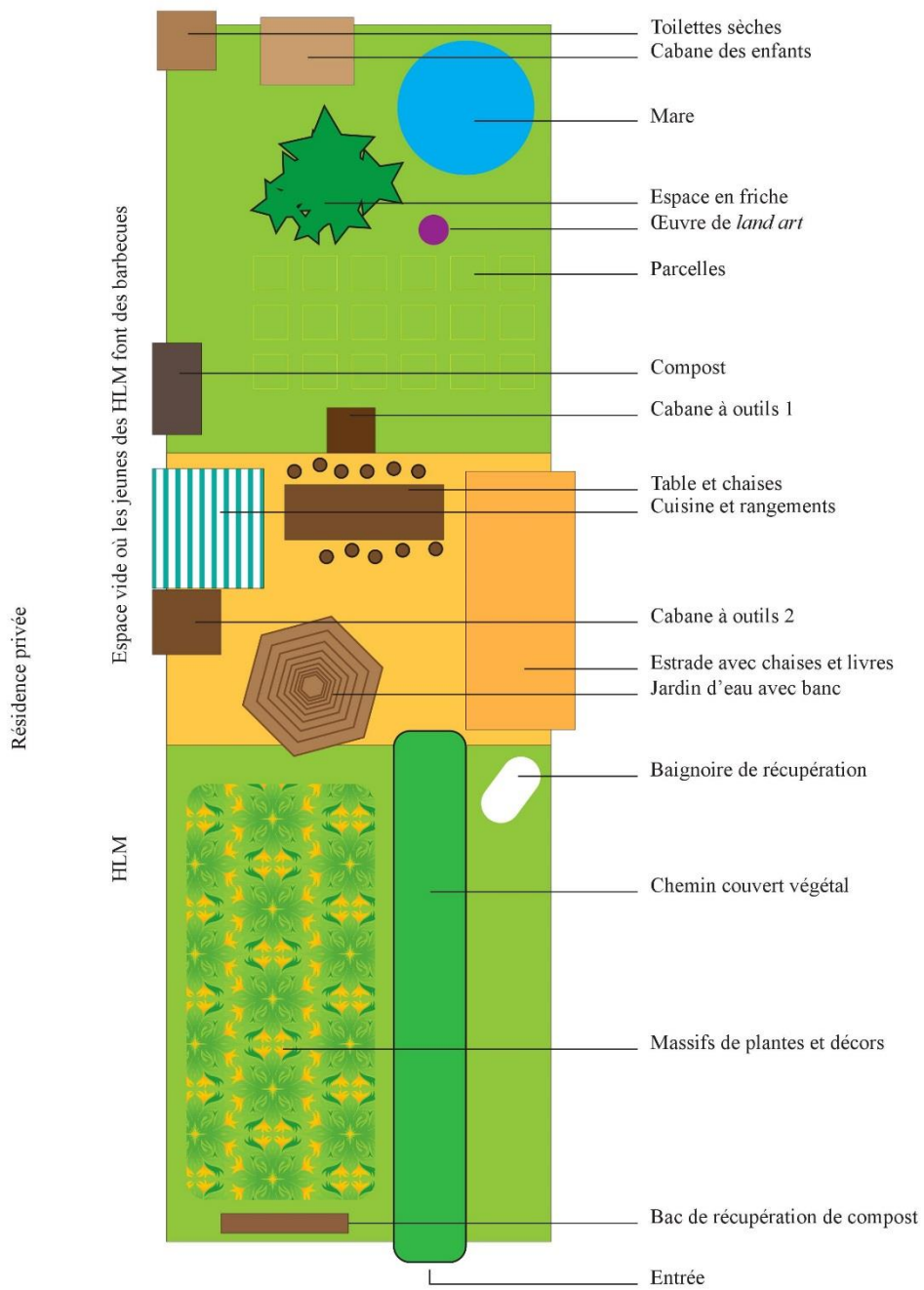


Figure 7-9. Schéma de la Guinguette de la Dhuis

### V. C. La Guinguette de la Dhuis, Bagnolet

#### V. C. 1. Environnement et fonctionnement du jardin

*« Le quartier de la Dhuis est quand même dit assez bobo par les autres habitants de Bagnolet. Alors si on compare aux Lilas, on est pas au même niveau de boboïtude, on est largement un cran en-dessous... » (Cynthia, 30-39 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup. en congé maternité)*

La Guinguette de la Dhuis se situe dans la commune de Bagnolet, en Seine-Saint-Denis. Ville limitrophe de Paris, accolée au 20<sup>ème</sup> arrondissement, Bagnolet compte 34 920 habitant.e.s en 2012 avec une densité de 13 587,5 habitant.e.s au km<sup>2</sup>, bien moindre que les densités à l'intérieur de la ville de Paris. En 2012, la médiane du revenu disponible par unité de consommation est de 15 880 euros à Bagnolet, soit un montant largement inférieur à la médiane francilienne (22 180 euros en 2012) et légèrement inférieur à celle de la Seine-Saint-Denis (16 609 euros en 2012). Le taux de chômage des bagnoletais.es de 15 à 64 ans s'y élève à 16,9 % de la population, un taux très supérieur au taux francilien (12 % en 2012), mais inférieur à celui du département de la Seine-Saint-Denis (18,2 % en 2012).

La répartition de la population par catégories socio-professionnelles montre un taux de cadres et professions intellectuelles supérieures (12,6 % en 2012) plus élevé que celui du département de la Seine-Saint-Denis (8,3 % en 2012) mais plus bas que celui de la région Île-de-France (17,3 % en 2012). L'augmentation notable à Bagnolet de cette catégorie qui représentait 9 % de la population en 2007 s'accorde avec l'évolution progressive de cette commune et de plusieurs autres de l'Est francilien (le meilleur exemple étant Montreuil) dont les élu.e.s visent, par des transformations du bâti, de l'offre de loisirs, de la réputation de leurs communes, à attirer une population de classes moyennes supérieures. Ainsi, dans le même temps que la proportion de cadres et professions intellectuelles supérieures augmente dans la population bagnoletaise, la présence des ouvrier.e.s diminue, passant de 13,6 % à 12,8 % entre 2007 et 2012. Le taux d'ouvrier.e.s de Bagnolet est ainsi inférieur au taux de Seine-Saint-Denis (14,4 % en 2012) mais supérieur au taux francilien



(9,2 % en 2012). Ses taux de professions intermédiaires (14,3 % en 2012), d'employés (20,1 % en 2012), d'artisans (3,4 % en 2012), de retraités (17,4 % en 2012) et d'autres inactifs (19,4 % en 2012) placent la ville de Bagnolet à une position intermédiaire entre les répartitions de populations du département de la Seine-Saint-Denis et de la région Île-de-France<sup>675</sup>. Les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur représentent en 2012 : 26,4 % de la population de Bagnolet, pour 22,8 % en Seine-Saint-Denis. Les non-diplômé.e.s représentent 26,4 % des bagnoletais.es pour 29 % en Seine-Saint-Denis. Les habitant.e.s de Bagnolet sont donc moins diplômé.e.s que ceux.celles de Paris mais plus que ceux.celles du département de la Seine-Saint-Denis<sup>676</sup>.

Ainsi, du point de vue de la répartition en catégories socio-professionnelles de sa population, Bagnolet se situe dans la frange haute des communes du département de la Seine-Saint-Denis, qui compte des villes très populaires et est régulièrement l'objet d'un traitement médiatique très dépréciatif (symbolisant les banlieues d'Île-de-France perçues comme violentes, comme par exemple lors des émeutes de 2005). Les pouvoirs publics de Bagnolet tendent à positionner la ville, comme Montreuil avant elle, à l'encontre de ces représentations négatives, à occuper une position intermédiaire attirant les classes moyennes à la recherche d'un logement dans une ville plus abordable que Paris mais disposant d'équipements et de services développés, ainsi que d'un accès au métro reliant la capitale. Plusieurs des jardinier.e.s rencontré.e.s correspondent d'ailleurs très bien à ce profil de jeunes arrivé.e.s, comme par exemple Cynthia (30-39 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup. en congé maternité) ou Alex (50-59 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup.).

---

<sup>675</sup> Seul le taux d'artisans y est légèrement plus élevé : 3,4 % à Bagnolet / 2,9 % en Seine-Saint-Denis / 3 % en Île-de-France.

<sup>676</sup> Ces chiffres sont consultables dans la rubrique « Données locales » du site internet de l'INSEE concernant la commune de Bagnolet (échelle COMMUNE), le département de Seine-Saint-Denis (échelle DÉPARTEMENT) et la région Île-de-France (échelle RÉGION).  
[http://www.insee.fr/fr/themes/dossier\\_complet.asp?codgeo=COM-93006](http://www.insee.fr/fr/themes/dossier_complet.asp?codgeo=COM-93006) (consulté le 21/08/2015).  
[http://www.insee.fr/fr/themes/dossier\\_complet.asp?codgeo=DEP-93](http://www.insee.fr/fr/themes/dossier_complet.asp?codgeo=DEP-93) (consulté le 21/08/2015).  
<http://www.insee.fr/fr/themes/comparateur.asp?codgeo=reg-11> (consulté le 21/08/2015).



Figure 7-10. Le quartier de la Dhuys, entre pavillons réhabilités et habitat social.

La ville de Bagnolet se compose de sept quartiers : la Dhuys, le Plateau, le Centre-ville et les Malassis au Nord, les Coutures, le Centre-sud et la Noue au Sud. Le quartier de la Dhuys, au sein duquel est implanté le jardin Guinguette, se trouve dans le prolongement du plateau de Belleville. Il tient son nom d'une rivière de l'Aisne, la Dhuys, qui alimente Paris par un aqueduc souterrain construit au XIX<sup>ème</sup> siècle. L'histoire du quartier fut marquée, au siècle suivant, par la présence massive de guinguettes, très fréquentées par les Parisien.ne.s pour leurs prix attractifs sur les boissons et leur image de promenade de campagne toute proche de la ville<sup>677</sup>. La Dhuys, adjacente à Paris, bénéficiant du métro et du tramway à proximité immédiate, fait partie des quartiers concernés par les politiques de requalification de la Mairie. Le jardin Guinguette de la Dhuys s'inscrit à l'intérieur de cette tendance. Espace vert de proximité, investi par des publics de classes moyennes, lieu d'événements culturels et artistiques, il va en effet dans le sens d'une redéfinition des représentations du quartier<sup>678</sup>. Un nouveau groupe scolaire participe aussi à l'image de la Dhuys, décrite par *Le Parisien* comme un "petit havre de paix pavillonnaire"<sup>679</sup>. Le quartier, majoritairement pavillonnaire à l'exception de deux tours, compte parmi ses équipements le théâtre du Samovar et le centre Paul Coudert. Une mosquée y a également été construite récemment<sup>680</sup>, focalisant les critiques de certain.e.s des jardinier.e.s<sup>681</sup>.

---

<sup>677</sup> Site internet de la Ville de Bagnolet, <http://www.ville-bagnolet.fr/index.php/les-quartiers.html> (consulté le 21/08/2015).

<sup>678</sup> Une partie des jardinier.e.s et des visiteur.e.s du jardin vient en effet de Paris.

<sup>679</sup> « Le quartier de la Dhuys dénonce les incivilités », *Le Parisien*, mis en ligne le 1<sup>er</sup> octobre 2012, <http://www.leparisien.fr/espace-premium/seine-saint-denis-93/le-quartier-de-la-dhuys-denonce-les-incivilités-01-10-2012-2192799.php#xtref=https%3A%2F%2Fwww.google.fr%2F> (consulté le 21/08/2015).

<sup>680</sup> Site internet de la Ville de Bagnolet, description des quartiers de la ville, <http://www.ville-bagnolet.fr/index.php/les-quartiers.html> (consulté le 21/08/2015).

<sup>681</sup> Voir V. C. 3.



Figures 7-11 et 7-12. Panneau et mosaïque à l'entrée de la Guinguette de la Dhuis.

Le jardin Guinguette de la Dhuis a été créé en 2005. Je donnerai davantage de précisions sur son émergence au paragraphe suivant, détaillant la concurrence entre deux récits distincts de sa genèse à laquelle je me suis heurtée pendant l'enquête<sup>682</sup>. Le jardin est situé sur un terrain de l'Office Public de l'Habitat de Bagnolet, dont l'occupation lui est accordée par une convention passée avec la Mairie. L'importance de sa surface (1128 m<sup>2</sup>) permet une grande diversité d'aménagements et d'usages. L'entrée dans le jardin se fait par un portillon, au milieu d'une grille. Le mur de droite est décoré d'une mosaïque et d'un panneau portant le nom Guinguette de la Dhuis.

---

<sup>682</sup> Voir aussi III. B. 3. et V. C. 2.



Figures 7-13 et 7-14. La Guinguette, chemin couvert et entrée de la place centrale.

L'entrée amène à un petit chemin couvert d'un auvent végétal sur plusieurs mètres, encerclé de massifs de fleurs. Le chemin couvert débouche ensuite sur une place au sol sableux, où une grande table encadrée de bancs est installée, qui accueille les repas collectifs des permanences. La place donne à droite sur une large estrade de bois à toit végétalisé construite par les jardinier.e.s eux.elles-mêmes et à gauche sur une cabane permettant de ranger du matériel et d'abriter la cuisine (évier, matériel de cuisson, vaisselle...). Un petit jardin d'eau a été mis en place par Dominique (60-69 ans, retraitée anciennement catégorie cadres et prof. intel.sup.) au coin de la place : le sol est couvert de bassines hétéroclites dans lesquelles les jardinier.e.s laissent se développer la mousse et les plantes d'eau. Les bassines contiennent également de petits poissons qui réjouissent les enfants. Des bancs sont installés pour s'asseoir et contempler le jardin, sous l'abri de plantes grimpantes enroulées autour d'une structure de bambou.



Figure 7-15. La Guinguette, estrade.

De l'autre côté de la place sablée, le jardin se poursuit sur un espace divisé en 38 parcelles individuelles. Des fruitiers sont également disposés le long des murs, notamment des pêchers de Grosse Mignonne, la variété historique de la ville de Montreuil. Suit un espace de friche sauvage, dont le parcours est facilité par un chemin dégagé au milieu duquel est installée une grande sculpture rouge. Au fond du jardin se trouvent la cabane des enfants et la mare du jardin, accueillant têtards et grenouilles. Au passage, on remarque sur la gauche des bacs à compost en bois de récupération et sur la droite plus au fond des toilettes sèches ainsi qu'une seconde cabane de rangement. La Guinguette de la Dhuis est très équipée, notamment d'un barbecue et d'installations pour les enfants (jeux, baignoire pour se baigner l'été...).



Figure 7-16. La Guinguette, parcelles individuelles.

L'adhésion simple coûte 10 euros par an, 23 euros dans le cas de l'attribution d'une parcelle. Le nombre d'adhérent.e.s varie selon les personnes interrogées, mais les adhésions effectives s'élevaient à 64 membres au moment de l'enquête<sup>683</sup>. L'observation du jardin montre une fréquentation mixte du point de vue du genre, confirmée par les propos des enquêté.e.s. À la Guinguette de la Dhuis sont cultivés à la fois des fruits, des légumes et des herbes aromatiques dont la destination est exclusivement le partage lors de repas collectifs. Une permanence se tient chaque samedi matin, et se poursuit par un repas collectif devenu une tradition. La réponse à l'enquête par questionnaire montre l'intégration par les membres de la Guinguette de l'objectif d'accueillir les visiteur.se.s : « avant, les permanences d'accueil étaient définies, aujourd'hui accueil spontané par les présents ». En effet, les permanences ne sont pas déterminées de façon stricte comme elles peuvent l'être au 56 par

---

<sup>683</sup> Lors des entretiens, les enquêté.e.s ont fait référence à 78 membres. Plus récemment, le chiffre de 100 adhérent.e.s a été publié sur le blog écologiste *Bagnolet en Vert*, tenu par le mari de Dominique, aussi membre du jardin, dont 45 femmes. L'une des particularités de la Guinguette de la Dhuis est la forte présence de couples dont l'un.e des conjoint.e.s seulement est en général adhérent.e (la plupart du temps la femme pour les couples composés d'un homme et d'une femme).

exemple, où les jardinier.e.s doivent s'inscrire sur un tableau pour assurer un minimum de deux permanences annuelles. Cependant, l' « accueil spontané » déclaré ne se vérifie pas sur le terrain, où le.la visiteur.se doit être en demande d'information active pour faire l'objet d'un accueil (situation constatée à chaque visite d'observation). Le jardin accueille des spectacles, des expositions, des projections-débats, ainsi que des événements annuels tels qu'une chasse aux œufs de Pâques ou une fête de la fauche. Les objectifs déclarés par la personne répondant au nom du jardin au premier questionnaire sont :

« la création et l'animation d'un jardin de voisinage et plus largement les activités et les événements autour du jardin et de ses espaces de convivialité, visant à favoriser le partage, les rencontres et les échanges entre habitants de toutes générations ».

Le questionnaire individuel sur les profils et pratiques des jardinier.e.s a été rempli par 18 membres de la Guinguette de la Dhuys. Résidant à proximité du jardin, il.elle.s s'y rendent en majorité une fois par semaine, voire plus. Seul.e.s 3 des répondant.e.s ne s'y déplacent qu'une fois par mois. La visite au jardin est plutôt longue, entre deux et cinq heures, en accord avec l'habitude instituée du déjeuner du samedi qui s'étend de la fin de matinée à la fin de l'après-midi. Les jardinier.e.s de la Guinguette de la Dhuys se déplacent au jardin plutôt accompagné.e.s, en général par le.la conjoint.e ou par un.e ami.e. À propos de la.des qualité.s nécessaire.s qui fait.font un.e bon.ne jardinier.e, l'ensemble des réponses s'orientent vers des notions de convivialité, de sociabilité. Sont ainsi cités : « envie de partager et de rencontrer des personnes », « tolérance, amabilité, générosité, empathie », « ouverture d'esprit », « être à l'écoute des autres membres », « avoir un esprit d'équipe »... Ces acteur.rice.s sont en effet animé.e.s par un esprit de groupe très fort. Il est donc nécessaire, pour y être intégré, de valoriser vivement le fonctionnement collectif. Les adhérent.e.s de la Guinguette partagent le profil remarqué dans les autres jardins: il.elle.s ont en commun des pratiques culturelles et de loisirs développées (la sortie la plus citée est le cinéma), consomment des produits biologiques, se considèrent majoritairement à gauche au niveau politique. Les répondant.e.s sont majoritairement des femmes, d'un âge supérieur à 50 ans. Toutefois, les jeunes adultes sont plus représenté.e.s à la Guinguette de la Dhuys que dans d'autres jardins : 8 des répondants ont moins de 40 ans, dont 3 ont moins



de 30 ans. Les métiers font à nouveau une large place aux professionnel.le.s des arts et de la culture (graphiste, directrice artistique...) ainsi qu'aux fonctionnaires (bibliothécaire au Muséum national d'Histoire naturelle, secrétaire de centre social...). Les enseignant.e.s y sont moins nombreux que dans la moyenne des jardins tandis que les professions directement liées à l'aménagement de l'espace y sont plus représentées (architecte, urbaniste, paysagiste...).

### V. C. 2. La genèse de la Guinguette : deux récits concurrents

*« Mais dès lors qu'on n'est pas d'accord avec eux, ça commence, on est en ligne de mire et hop on est évincé. Et on est déjà un, deux, qui ont été évincés, trois presque, quatre en ligne de mire... » (Sophie, 50-59 ans, catégorie prof. interm.)*

Ainsi que cela a été expliqué dans un chapitre précédent<sup>684</sup>, la Guinguette de la Dhuis est l'objet d'un conflit d'appropriation de la part de deux groupes de jardinier.e.s dont les représentations du jardin divergent. Chacun des groupes tente de prouver sa légitimité par la production d'un récit à propos de la création du jardin. Sophie (50-59 ans, catégorie prof. interm.) et Abdel (50-59 ans, employé) disent se trouver à l'origine du jardin. Abdel, habitant la résidence voisine, dit avoir souhaité mettre en place un « jardin de voisinage » avec plusieurs hommes du quartier. Sophie, arrivant sur le projet et ayant travaillé dans la gestion d'espaces verts de Paris, aurait apporté le concept de « jardin partagé » et dressé une liste, avec une amie botaniste, de la flore présente dans le jardin, afin de la respecter et de démarrer les cultures en conservant les plants indigènes. Grâce à leurs réseaux (professionnel pour Sophie et électoral pour Abdel, devenu par la suite élu de Bagnole), Sophie et Abdel disent avoir obtenu rapidement l'accord de la Mairie ainsi que celui du bailleur propriétaire du terrain.

---

<sup>684</sup> Voir III. B. 3.

Leur récit est très cohérent et appuyé par les nombreux documents apportés, utilisés pour prouver leur bonne foi :

« S : Abdel a été le premier, il habitait dans la résidence ici. Et il voulait en faire quelque chose, c'était un terrain vague et il souhaitait... L'historique, je l'ai écrit, je peux vous l'envoyer. Parce que je vais le diffuser. [...] Alors pour revenir aux gens qui sont évincés, Abdel a été précurseur, membre fondateur, ayant quand même bonne presse à la mairie, obtention de subventions. Je me rappelle, à l'époque, on a été très favorablement accueillis par le directeur de l'office des HLM. J'ai écrit le projet, je ne sais pas si vous l'avez vu, si on vous l'a donné ?

L : Non.

S : Ah oui, bien sûr. »

Les plaintes quant à leur éviction reviennent régulièrement ainsi que des allusions au fait que l'équipe actuelle n'était pas à l'origine du jardin :

« Et le problème c'est qu'elle est autoritaire, elle dit que c'est elle qui a fait le jardin, je me dis c'est incroyable ! Elle n'a pas été du tout au début ! Et j'entends des trucs... Elle a pas eu l'idée, elle a pas eu l'idée, c'est pas grave, mais après rends à César ce qui est à César comme on dit. » (Sophie)

Sophie, qui a assuré la présidence du jardin à la suite d'Abdel devenu élu municipal, vit particulièrement mal ce qu'elle perçoit comme une mise à l'écart de la part de l'équipe concurrente. Elle se sent rejetée et accuse le bureau de l'association de chercher à la faire partir du jardin. Elle évoque ainsi le dernier Conseil d'Administration, dont elle n'a pas été prévenue du fait de n'avoir pas payé sa cotisation à temps, ce qui pour elle apparaît comme un prétexte. Elle fait régulièrement référence au fait qu'elle était là depuis le début, à l'inverse de la nouvelle équipe, et s'insurge contre des remarques qu'elle dit entendre de la part de ces personnes, comme quoi elle n'aurait « rien fait pour le jardin ». Abdel comme Sophie rendent compte d'une profonde déception du fait de ne plus être estimés.e.s comme des personnages importants du jardin et se montrent très désireux.se de faire reconnaître leur apport à la Guinguette de la Dhuis à ses débuts, s'appuyant beaucoup sur la notion de « membres fondateurs » :

« On n'a pas ficelé suffisamment les statuts. Parce que dans le statut des Jardins pluriels, ils ont fixé les statuts de façon à ce que les membres fondateurs fassent partie de fait des membres du CA sous forme de volontariat, s'ils veulent pas, ils veulent pas, ce qui est pas mal, c'est une filiation. » (Sophie)

De son côté, Dominique (60-69 ans, retraitée anciennement catégorie cadres et prof. intel.sup.) apparaît actuellement comme la figure centrale du jardin : omniprésente de façon concrète dans la vie quotidienne du jardin, elle écrit de nombreux mails transmis sur la liste de diffusion (notamment des rappels à l'ordre concernant le cadenas de la grille qui n'est pas toujours fermé), énonce les règles de fonctionnement du jardin (par exemple par rapport aux enfants), prend des décisions quant à son aménagement (comme le jardin d'eau, qu'elle a installé contre l'avis de la majorité en leur disant d'attendre de voir pour juger, et qui est désormais accepté de la plupart des adhérent.e.s), ramène de nombreux.se nouveaux.elles adhérent.e.s (« dans sa mouvance » selon Sophie)... Dominique est aussi la personne vers qui j'ai été renvoyée à plusieurs reprises au début de l'enquête pour demander la permission de me rendre au jardin, l'accès à la liste de diffusion, des premiers contacts de jardinier.e.s... Tout comme avec Sophie, l'entretien semblait constituer pour Dominique un moyen de légitimer sa position au jardin en apportant à son discours un appui et un relayage dans la communauté universitaire. Elle produit ainsi un discours de genèse du jardin basé sur sa propre participation, n'évoquant ni Sophie, ni Abdel :

« Cette parcelle avait été repérée par un groupe, enfin bref, un groupe d'habitants du quartier. Il y a un lien avec les élections municipales de 2001 où je participais à une liste écolo. On a présenté une liste écolo en 2001. Donc en 2000, on a commencé à réfléchir à toutes les propositions qu'on pourrait porter dans cette liste. Donc on avait créé, un certain nombre d'habitants, moi je l'avais fait de manière très large auprès de tous les militants que je connaissais, tous les gens qui se remuaient un peu dans le quartier, qu'on avait appelé, l'association de manière informelle, qu'on avait appelée Coordination de la Dhuis, c'est le nom du quartier<sup>685</sup>. Et puis, on avait pensé, c'était un dépotoir ici, c'était un délaissé de construction, donc inconstructible à l'époque. Et on avait pensé à une aire d'évolution pour

---

<sup>685</sup> Ici, les deux récits concurrents se répondent parfaitement pour raconter le même événement – l'invention du nom – en l'attribuant à l'un ou l'autre des protagonistes : « J'avais déjà déposé les statuts de l'association Jardin Guinguette de la Dhuis. Je vais pas me jeter des fleurs mais l'idée c'était de dire qu'est-ce qu'il y avait avant ici, dans cette rue. Et j'ai été dans les archives, j'ai pris les photos, il y avait sept arbres au fond de l'avenue, on a hésité à donner le nom des sept arbres. Ou comme il y avait des guinguettes, c'étaient les Parisiens qui venaient faire la fête parce que c'était plus taxé à Paris, donc ils venaient faire la fête ici, il y avait des guinguettes sur cette avenue-là. Donc c'est le nom qui a été retenu.. » (Abdel) « j'ai écrit ça, je me suis fait aider par une amie instit pour taper à la machine parce que j'avais pas le temps. Et voilà, j'avais demandé à ce qu'on aille à la mairie, au niveau des archives, pour voir ce qu'était le quartier, qu'est-ce qu'il y a eu avant, c'est toujours intéressant de connaître la mémoire du lieu. Et donc ça nous a inspirés parce qu'on a vu qu'il y avait des guinguettes, et on l'a appelé le jardin guinguette, de l'avenue de la Dhuis. » (Sophie)

## Chapitre V

les ados, pour les jeunes du coin. Et puis après, on s'était dit que c'était trop près des bâtiments, que ça pourrait faire du bruit, apporter une nuisance, donc on avait pensé à un jardin partagé. Après, donc quand on a été élus, on portait aussi les conseils de quartier qu'on a mis en œuvre. Et dans le conseil de quartier, on l'a mise à l'ordre du jour, cette proposition, et il y a eu un petit groupe de porteurs. Bon, moi j'étais élue, à l'époque, donc moi je l'ai soutenue, portée politiquement, et il y a eu un petit groupe de gens qui l'ont portée sur le plan associatif, voilà. »

La confrontation de ces deux récits de genèse concurrents met à jour une rivalité d'ordre politique qui, si elle n'explique pas la totalité du conflit, y participe fortement. Dominique et son mari Marc sont militant.e.s associatif.ve.s au sein de plusieurs structures comme Bagnolet Écologie, Romeurope, Russie-Libertés ou encore Environnement 93. Auparavant élu.e.s de la Région et de la Ville et responsables du parti politique Les Verts, Dominique et Marc tiennent ensemble le blog *Bagnolet en Vert*, qui vise à « informer quotidiennement de l'écologie politique et du travail de [Dominique] et [Marc] et de leurs amis ». À travers ce support, le couple se positionne comme une sorte de contre-pouvoir critique de la gestion de la commune de Bagnolet et recense également les actualités concernant des sujets liés à l'écologie sur le territoire baignoletais (réunion municipale sur la modification du Plan Local d'Urbanisme, comptes-rendus de conseils de quartiers...), francilien (densification urbaine, pique-nique de défense du parc de la Courneuve...) et même à l'échelle de la France entière (nucléaire, aéroport Notre-Dame-des-Landes...). Les rubriques du blog couvrent ainsi une large palette de thématiques dont certaines ne sont pas directement reliées à l'écologisme. Il y existe par exemple une rubrique « féminisme », une autre « éducation », une autre encore « laïcité ».

Le blog, qui diffuse également des chroniques de la vie quotidienne baignoletaise et en commente l'actualité politique et les décisions municipales, a en particulier été le support d'une opposition fin 2013 – début 2014 à l'équipe municipale alors en place dont le maire était Marc Everbecq (Parti Communiste) et avait pour premier adjoint chargé de l'économie Abdel. En effet, la décision de celui-ci de faire construire par la Ville un parvis devant la mosquée récente a suscité l'indignation de Dominique et de Marc, et leur rédaction de plusieurs textes critiquant ce projet.

D'une manière générale, les critiques vis-à-vis du travail d'élu d'Abdel sont récurrentes sur le blog et témoignent d'un conflit qui dépasse largement la seule rivalité de paternité du jardin Guinguette de la Dhuys. Plusieurs articles publiés sur le blog *Bagnolet en Vert* à cette période accusent en effet Abdel de « conflit d'intérêt » de par son appartenance à la communauté musulmane et sa participation aux cérémonies de la mosquée Hoche :

« Il est vrai qu'il est *un membre influent et incontournable de la nomenklatura de cette mosquée*. On peut le voir régulièrement assurer la circulation rue Hoche avec son petit gilet jaune. On a pu voir aussi *Madame arrivant voilée comme il se doit* au volant de son 4 x 4 bloquant la circulation, attendant qu'une petite main de la mosquée aille garer son véhicule. Tout le monde a bien compris que [Abdel] a obtenu du maire actuel des fonds publics pour SA mosquée. »<sup>686</sup>

D'autres articles, s'ils ne désignent pas explicitement Abdel, font référence à une tendance de la municipalité à favoriser la venue à Bagnolet de personnes désignées comme des « prédicateurs » :

« Prêche islamiste contre Darwin à Bagnolet. Bagnolet serait-il en passe de devenir une plaque tournante de l'obscurantisme ? On peut le penser lorsque l'on apprend avec stupéfaction la venue dans notre bonne ville d'un prédicateur créationniste. »<sup>687</sup>

Les titres mêmes des articles sont très chargés en représentations péjoratives telles que : « Encore un prédicateur islamiste sulfureux à Bagnolet ». <sup>688</sup> À l'évocation de ces textes, Dominique comme Marc expliquent que ceux-ci s'inscrivent dans un positionnement général des Verts pour la laïcité et en effet, d'autres articles abordent la thématique de la laïcité en regard d'autres communautés que les seuls musulmans. Ainsi, un article du 24 novembre 2011 s'intitule « Nouvelle église des Lilas : et la laïcité dans tout ça ? »

---

<sup>686</sup> C'est moi qui souligne, article du 29 juin 2013 publié sur le blog Bagnolet en Vert, <http://lesvertsbagnolet.over-blog.com/article-aziz-benaissa-maire-adjoint-a-bagnolet-sa-mosquee-vrai-conflit-d-interet-118797035.html> (consulté le 12 mai 2015).

<sup>687</sup> Article du 13 janvier 2011 publié sur le blog Bagnolet en Vert, <http://lesvertsbagnolet.over-blog.com/article-preche-islamiste-contre-darwin-a-bagnolet-64948464.html> (consulté le 12 mai 2015).

<sup>688</sup> Article du 18 février 2011 publié sur le blog Bagnolet en Vert, <http://lesvertsbagnolet.over-blog.com/article-encore-un-predicateur-islamiste-sulfureux-a-bagnolet-67494154.html> (consulté le 12 mai 2015).

Il est cependant notable que les propos de cet article sont bien moins virulents que ceux évoqués ci-dessus :

« Ainsi la vieille église des Lilas vient d'être démolie, laissant place à une nouvelle, moderne, plus grande. Si l'on en croit l'article du Parisien du 23 novembre, l'avis des paroissiens, bien que certains soient nostalgiques, est plutôt favorable. Nous nous garderons bien d'intervenir dans ce débat. Certes, la vieille église Notre Dame du Rosaire, construite en 1887, faisait partie des biens de l'église, existant avant 1905, dont la propriété était transmise aux villes\* par la loi de 1905. Mais cette démolition-reconstruction de cette église (provisoire à l'origine), destinée à la pratique religieuse, a quand même coûté 4,6 millions d'euros à la mairie, dont ce n'est pas le rôle. Il y a pour le moins disproportion. Tout cela n'est guère compatible avec le principe de laïcité. »<sup>689</sup>

Il n'est pas question ici de présumer ou de juger des positions personnelles de Marc et de Dominique. Toutefois, les propos retranscrits témoignent d'une situation de tension entre différentes catégories d'habitant.e.s de Bagnolet. Cette situation est pertinente dans la mesure où elle fait écho aux propos tenus par plusieurs jardinier.e.s lors des entretiens, à propos de conflits récurrents avec des groupes de jeunes et des mères de famille de la résidence voisine, conflits présentés par les jardinier.e.s comme des problèmes « communautaires ». Il semblerait donc que le jardin - très massivement investi par des personnes perçues comme Blanches et pas du tout par les habitant.e.s critiqué.e.s dans ces discours - cristallise dans les frictions entre jardinier.e.s et non-jardinier.e.s les enjeux d'un malaise plus large qui se joue à l'échelle de la ville de Bagnolet.

V. C. 3. Membres VS non-membres : cristallisation des problématiques du quartier  
*« Comme on a fait venir la police, et que le rendez-vous avec la police s'est passé ici parce que c'est le seul endroit collectif, on a eu des représailles. » (Dominique)*

Au cours de l'enquête de terrain, il est apparu que les conflits étaient assez présents dans l'esprit des jardinier.e.s bagnoletais.es. En général, cette thématique est difficile à approfondir et entraîne fréquemment des réponses types (à déconstruire)

---

<sup>689</sup> Article du 24 novembre 2011 publié sur le blog Bagnolet en Vert, <http://lesvertsbagnolet.overblog.com/article-nouvelle-eglise-des-lilas-et-la-laicite-dans-tout-a-89686289.html> (consulté le 12 mai 2015).

exprimant une bonne entente générale et un refus de « prendre parti ». À l'inverse, dans le cas de la Guinguette de la Dhuis, les anecdotes conflictuelles et récits de friction sont apparus assez spontanément lors des entretiens et discussions avec les acteur.rice.s. Il semble que d'une manière générale, la forte intégration du collectif – surtout en ce qui concerne les jardinier.e.s dont la présence est très régulière – fasse émerger un esprit de corps particulier, un « nous » très affirmé dont l'envers passe par des comportements de repli vis-à-vis des « autres » plus intenses que dans les autres jardins. La lecture « communautaire » que font les jardinier.e.s de leurs relations conflictuelles avec certain.e.s riverain.e.s non-jardinier.e.s s'inscrit dans ce contexte.

Les conflits auxquels les acteur.rice.s font référence en entretien sont d'abord ceux avec un groupe de jeunes hommes habitant une résidence adjacente<sup>690</sup>. Le jardin est régulièrement l'objet de lancers de cailloux qui ont déjà blessé l'un des jardiniers. Il a également été vandalisé une fois et incendié à quatre reprises, ces événements constituant pour les enquêté.e.s des « représailles » suite à leur plainte déposée au sujet des jets de cailloux. Lors de l'enquête, il ne m'a pas été donné d'observer ces scènes, elles m'ont été rapportées par l'ensemble des jardinier.e.s que j'ai rencontré.e.s. En revanche, à deux reprises, j'ai pu sentir la tension entre les jardinier.e.s et un groupe de jeunes de la résidence. Une première fois, lors d'un samedi après-midi de permanence à la Guinguette de la Dhuis, un ballon est arrivé dans le jardin. Les jeunes hommes se sont alors approchés de la grille pour demander aux jardinier.e.s présent.e.s à l'intérieur de le leur renvoyer. Plusieurs enfants du jardin se sont précipité.e.s vers leurs parents assis autour de la table, dont une petite fille s'écriant « il y a ceux qui ont mis le feu ! » Le père de cette petite fille a ensuite renvoyé le ballon sans s'adresser aux jeunes qui étaient en train de le remercier avec insistance. L'exclamation de la petite fille est révélatrice des représentations que les jardinier.e.s associent aux jeunes du quartier. À tort ou à raison, il.elle.s considèrent ceux-ci comme étant à l'origine des diverses

---

<sup>690</sup> Deux résidences jouxtent le jardin. L'une, constituée de deux grandes tours, évoque une certaine image des logements sociaux de la banlieue mais il s'agit d'un parc locatif privé, très entretenu, investi plutôt par des ménages de petites classes moyennes. Une autre résidence, adjacente, est constituée de petits immeubles de logements sociaux, où habitent les jeunes et les mères de famille auquel.le.s font référence les jardinier.e.s.

dégradations constatées dans le jardin et restreignent les échanges avec eux au minimum. L'attitude des enfants effrayé.e.s par des adolescents venus récupérer un ballon témoigne des discours tenus sur ces jeunes à l'intérieur du jardin. La forte présence des enfants à la Guinguette de la Dhuys vient renforcer cette défiance dans la mesure où les parents sont inquiets au sujet de ces jeunes qu'ils perçoivent comme violents et dont ils redoutent qu'ils blessent leurs enfants : « Mais moi ça m'inquiète vraiment parce que je me dis, le jour où il y a un gamin qui se prend un caillou sur le front, je vois rouge là. » (Cynthia, 30-39 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup. en congé maternité)

Un second événement m'a permis de mesurer la tension entre les jardinier.e.s et les jeunes. Lors d'un repas de quartier organisé par les membres de la Guinguette de la Dhuys, ceux.celles-ci avaient demandé à la mairie l'autorisation de fermer la rue à la circulation et y avaient installé de grandes tables et des chaises afin de partager un repas avec les habitant.e.s du quartier<sup>691</sup>. À la fin de l'après-midi, les jardinier.e.s disent avoir vu des jeunes voler des chaises et Dominique les a photographiés afin disait-elle « d'avoir une preuve ». Ce à quoi les jeunes ont riposté en l'accusant de racisme et en lui criant qu'elle n'avait pas le droit de conserver dans son téléphone portable des photographies de mineurs prises sans leur accord. Les jardinier.e.s sont ensuite rapidement entré.e.s dans le jardin et cette anecdote a alimenté les conversations pendant plusieurs jours.

Enfin, la tension entre adhérent.e.s du jardin et habitant.e.s de la résidence voisine se traduit également dans les éléments de discours utilisés. Comme cela a été montré précédemment<sup>692</sup>, les jardinier.e.s mobilisent le vocabulaire de la prédation pour décrire les comportements des mères de famille de la résidence venues avec leurs enfants et ayant été accusées d'avoir mangé des framboises et d'avoir porté atteinte à la faune de la mare. Ces personnes, dont le niveau d'« éducation » est remis en cause<sup>693</sup> par les discours des jardinier.e.s, sont également décrites comme des « gens

---

<sup>691</sup> Les personnes présentes à ce repas restaient dans le profil type des jardinier.e.s décrit à plusieurs reprises dans ce travail et étaient plusieurs à venir d'autres quartiers. Il.elle.s étaient plus proches socialement que géographiquement des jardinier.e.s baignoletais.es.

<sup>692</sup> Voir i2. C. 2.

<sup>693</sup> Voir IV. A. 4.



des HLM ou équivalent, donc mères de famille qui travaillent pas, d'origine arabe, principalement, pas principalement, complètement » et perçues négativement par les jardinier.e.s<sup>694</sup>. Les conversations dans le jardin au printemps 2014 font émerger une attitude de repli des jardinier.e.s face à ce qu'il.elle.s perçoivent comme une menace de la part des habitant.e.s des HLM. Il.elle.s pensent en effet que ceux.celles-ci ont envoyé l'année précédente leurs enfants avec l'instruction de « voler des œufs de Pâques ». Les jardinier.e.s ont d'ailleurs soulevé l'idée d'organiser une chasse aux œufs à destination des seul.e.s enfants du jardin, ce qui a finalement été le cas ce printemps 2015.

Ce changement s'inscrit dans une tendance générale : les événements du jardin Guinguette de la Dhuis se font de plus en plus à destination des seul.e.s adhérent.e.s. Les acteur.rice.s justifient cette tendance par le fait qu'il.elle.s sont déjà très nombreux.ses ou par l'organisation d'événements au dernier moment, ce qui ne leur permettrait pas de réaliser une communication efficace. Les invité.e.s extérieur.e.s se restreignent alors aux personnes entretenant des liens avec des jardinier.e.s : les proches et ami.e.s bénéficiaires du « bouche-à-oreille ». L'évocation des conflits se teinte parfois aussi explicitement d'un rejet de ce qui est perçu comme une forme de « communautarisme ». Ainsi, la femme d'Abdel est vivement critiquée du fait qu'elle se soit mise à porter le voile depuis son départ en retraite « alors qu'elle était enseignante dans le public », ce qui pour certain.e.s jardinier.e.s constitue une contradiction :

« Je vois une femme, que j'avais déjà vue au jardin, voilée. Pour la petite histoire, une ex-institut du public, qui a exercé toute sa vie à Bagnolet en tant qu'enseignante, je dis bien en tant qu'enseignante dans une école publique de Bagnolet. À partir du moment où elle a pris sa retraite, elle s'est voilée. » (Jacques, 60-69 ans, retraité)

---

<sup>694</sup> Les citations sont issues des entretiens. Néanmoins, le vocabulaire relevé a été aussi entendu lors des périodes d'observation participante et au cours de discussions informelles avec les jardinier.e.s sans appareil enregistreur.

Une autre femme, qui n'est désormais plus membre du jardin, a elle aussi été critiquée pour son utilisation de l'expression « vous les Français » lors d'une dispute au jardin. Ces différents événements, vécus comme faisant partie d'une même tendance, font basculer les conflits entre jardinier.e.s et non-jardinier.e.s dans le registre communautaire<sup>695</sup>.

Cette lecture des conflits du jardin avec les extérieur.e.s s'inscrit à l'intérieur du contexte plus large du quartier de la Dhuis au sein duquel se produisent des frictions entre différents collectifs plus ou moins formels. Le journal *Le Parisien*, qui décrit la Dhuis comme un « petit havre de paix pavillonnaire où deux tours surplombent le quartier » évoque les « mésaventures » des habitant.e.s<sup>696</sup>, confronté.e.s aux « incivilités » de jeunes qui « ne connaissent que le rapport de force »<sup>697</sup>. Cet article est particulièrement intéressant du fait que deux des témoignages cités sont ceux de deux jardinières de la Guinguette de la Dhuis, toutes deux membres du bureau du jardin et très investies dans la vie locale. Les tensions entre jardinier.e.s et non-jardinier.e.s s'inscrivent en effet dans le cadre plus large de rivalités d'appropriation de l'espace dans le quartier. Celles-ci opposent : d'une part une population de classes moyennes, travaillant à une redéfinition du quartier par l'implantation d'un jardin de proximité valorisant des pratiques culturelles légitimes, une idéologie écologiste particulière et diffusant les représentations qu'elles souhaitent voir attribuer au quartier ; et d'autre part, une population plus populaire, résidant en HLM proche du jardin, perçue comme une « communauté » de manière dépréciative, dont les usages des terrains adjacents au jardin (barbecue, jeux de ballons, stationnement et discussions) sont évalués négativement contrairement à l'usage concurrentiel du jardin partagé.

---

<sup>695</sup> Le terme « communautaire » apparaît d'ailleurs de manière spontanée et récurrente dans l'évocation par les jardinier.e.s des différentes difficultés rencontrées dans le rapport à leur quartier.

<sup>696</sup> L'article ne précise pas de quel.le.s habitant.e.s il est question. Il semble qu'il s'agisse d'habitant.e.s disposant de suffisamment de ressources sociales et symboliques pour faire entendre leur mécontentement jusque dans les médias.

<sup>697</sup> *Le Parisien*, 1<sup>er</sup> octobre 2012, *op. cit.*

Ainsi, le développement du jardin et le profil de la population qui s'y épanouit sont peut-être mal vécus par les jeunes lanceurs de cailloux. De même, les décisions municipales allant dans le sens d'une valorisation des pratiques religieuses musulmanes (construction de la mosquée) ou des pratiques de loisirs des jeunes d'origine plutôt populaire (ouverture d'une salle de boxe dans un bâtiment initialement prévu pour accueillir un centre culturel) sont critiquées par une partie des jardinier.e.s, en particulier les militant.e.s Marc et Dominique et leurs soutiens. Les textes du blog décrivent une offre de la ville qui « se réduit quasiment aujourd'hui à l'offre de boxe anglaise ou autre boxe et à l'organisation de « galas » de boxe qui viennent siphonner les budgets des centres de quartier ». Marc et Dominique soulignent le « rayonnement culturel », la « vie intellectuelle forte et fort appréciée » dont Bagnolet jouissait auparavant selon eux<sup>698</sup>. On peut noter dans ces propos la valorisation de l'offre culturelle au détriment de l'offre sportive de boxe qui ne séduit pas les mêmes catégories de populations. De même, l'idée de rayonnement s'inscrit dans le cadre d'une volonté de promouvoir des représentations de Bagnolet en accord avec le style de vie auquel s'identifient les membres des jardins partagés. Je reproduis ci-dessous un extrait d'un article de Dominique, mobilisant un champ lexical choisi autour de la délinquance dont le quartier serait envahi du fait des actions de la municipalité :

« Quel élu, digne de ce nom, oserait venir plastronner dans des réunions publiques quand les clés des services communaux – les bâtiments - de sa ville ont été livrées à la délinquance, à la violence et à la criminalité ? [...] Alors que les Conseils de quartier de citoyens ont été supprimés dès 2008 par Marc Everbecq avec la complicité active d' [Abdel] (qui en avait pourtant bien profité personnellement, avant, quand ils existaient) ; [...] Par ailleurs, il n'y a plus d'encadrement dans l'administration communale. Tous les cadres « normaux » ont fui, et pour certains la peur au ventre. Plus aucun cadre n'accepte aujourd'hui de venir « travailler » à Bagnolet. Ces choses-là se savent bien au-delà de nos pauvres frontières, les citoyens sont abandonnés à eux-mêmes sans services publics communaux ; Plus un seul service ne fonctionne « normalement ». Dernier exemple en date proche du quartier de la Dhuis au parc du Château de l'Étang : des mètres cubes d'eau sont répandus pendant la nuit par des vandales, le système d'arrosage automatique est détruit. [...] Bien avant de découvrir à quel niveau, inédit en France, la ville avait été livrée aux malfaiteurs et autres

---

<sup>698</sup>Article du 22 juin 2013 publié sur le blog Bagnolet en Vert, <http://lesvertsbagnolet.overblog.com/article-ecuries-d-augias-la-reunion-de-quartier-de-la-dhuis-une-indecence-de-trop-118652556.html> (consulté le 21/08/2015).

repris de justice, cela fait déjà longtemps que la population n'accepte plus que leur ville, leur bien commun, soit vendue aux promoteurs pour tenter de renflouer les trous béants creusés par les « danseuses » du maire. Aujourd'hui, les citoyens - et la grande majorité des élus - mesurent le danger créé par le clientélisme (logements et emplois mairie), l'aventurisme financier, le bradage du patrimoine communal à des promoteurs amis, l'embauche « de la cave au grenier » de clients caïds de quartier et dealers. Au fait, quel salaire percevait (ou percevait toujours) le gangster qui était à la tête du garage municipal qui est actuellement en prison ? Bonne question... [...] Et ce danger est palpable puisqu'à plusieurs reprises, le maire et ses complices, ont fait appel aux boxeurs amis et autres « clients » pour intimider et menacer les citoyens au conseil municipal et dans d'autres réunions comme aux Coutures il y a quelques jours. »<sup>699</sup>

À la Guinguette de la Dhuys, la situation d'entre-soi se lit donc à la lumière de rivalités politiques et d'appropriation de l'espace qui dépassent le cadre du jardin partagé mais l'utilisent comme support. Vandalisé à plusieurs reprises, lieu de rendez-vous avec la police, il constitue un enjeu : d'une part en tant que territoire physique qui véhicule certaines représentations du quartier, mais aussi en tant que territoire symbolique, qui fournit un point d'ancrage à la mobilisation d'un groupe d'acteur.rice.s à même de mettre en place des stratégies et des actions sur le quartier.

### V. C. 4. Un entre-soi à plusieurs niveaux

*« Et il y a des gens qui n'aiment pas ce mode donc ils ne viennent pas, ils viennent en dehors. Et ça, ils veulent pas le voir, politique de l'autruche. Non, non, le jardin c'est le jardin convivial... » (Sophie, 50-59 ans, catégorie prof. interm.)*

Le sentiment d'appartenance, garant de la vie associative, est particulièrement fort à la Guinguette de la Dhuys. Les conflits avec l'extérieur, perçus par les jardinier.e.s sous l'angle du communautarisme, participent à renforcer un esprit de groupe déjà fort du fait de la proximité de profils des adhérent.e.s et du partage de valeurs communes forgeant leur identité collective. D'une manière générale, l'écologie fait partie des valeurs portées par le mouvement des jardins partagés dans son ensemble. L'exigence de pratiques culturelles respectueuses de l'environnement est d'ailleurs inscrite dans la Charte Main Verte de la Ville de Paris et a également intégré les

---

<sup>699</sup> *Ibid.*

règlements d'autres jardins non-signataires de la Charte, comme par exemple le Jardin Saint-Serge dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement ou le Gentil'Jardin à Gentilly. Si cette thématique est très présente dans chacun des jardins visités, la Guinguette de la Dhuis accueille les pratiques environnementales et les discours écologistes les plus développés. Ce sont aussi les adhérent.e.s de ce jardin qui évoquent le plus souvent en entretien une harmonie des positionnements politiques dans le groupe. Les réponses au questionnaire nuancent ces propos en montrant un étalement des positions. En effet, les répondant.e.s se placent de 1 à 6 sur une échelle allant du plus à gauche (1) au plus à droite (10). Les positions des acteur.rice.s peuvent donc varier du point de vue d'une division gauche / droite mais la conviction écologiste demeure quant à elle une tendance constante chez tou.te.s les jardinier.e.s rencontré.e.s, confirmée par les propos tenus en entretien ainsi que par les réponses au questionnaire. L'attention portée aux pratiques écologiquement vertueuses est même l'objet de plaisanteries entre les acteur.rice.s, qui ne manquent pas de développer un humour et des références qui leur sont propres comme l'évoque Julie (60-69 ans, retraitée anciennement catégorie cadres et prof. intel. sup.) à propos de la chasse (écologique) aux escargots :

« Une année, on a eu une attaque d'escargots, une horreur, ils bouffaient tout. Et comme on est écolos, on respecte la vie des petites bêtes, on ne voulait pas les tuer de manière trop cruelle. Et donc il y a eu pendant un mois, un mois et demie, on a fait une espèce de concours via internet, toutes les blagues qu'on pouvait trouver sur l'éradication des escargots, des montages photos. »

La présence de deux militants écologistes, Dominique (60-69 ans, retraitée anciennement catégorie cadres et prof. intel.sup.) et Marc (60-69 ans, catégorie cadres et prof. intel.sup.), parmi les piliers du jardin, n'est pas étrangère à la puissance de ces valeurs communes qui semblent remporter l'adhésion des acteur.rice.s. Sophie (50-59 ans, catégorie prof. interm.) explique d'ailleurs que Dominique aurait ramené des personnes « de sa mouvance » dans le jardin partagé, dont certaines ne résident pas à Bagnolet, instituant ainsi un critère de recrutement basé sur une concordance d'idées davantage que sur la proximité géographique du lieu de vie. L'écologie constitue ainsi, de manière encore plus prononcée que dans les autres jardins, une valeur rassembleuse du collectif de la Guinguette.

Différents usages de l'espace se croisent à la Guinguette de la Dhuys dont l'équipement témoigne d'une multitude d'activités. Toutefois, un usage semble mobiliser plus que les autres l'attention des adhérent.e.s. S'ajoutant aux jardinier.e.s âgé.e.s, une nouvelle population est arrivée récemment à la Guinguette, constituée de jeunes parents entre 30 et 40 ans, qui apprécient le jardin car il leur offre un lieu de promenade et de détente familial à investir notamment à la sortie de l'école. Les visites d'observation en fin d'après-midi ont confirmé l'importance de cet usage, étant donné la quantité d'enfants présent.e.s dans le jardin aux alentours de 17 heures. La pratique du goûter au jardin est d'ailleurs évoquée par Dominique en entretien, observatrice scrupuleuse puisqu'elle habite tout près de la Guinguette et s'y rend quotidiennement :

« C'est la sortie de l'école, le goûter des enfants, où il y a des fois une quinzaine d'enfants, un ou deux parents, au moins un mais souvent deux. Un rendez-vous après l'école dans le jardin, c'est un usage qui monte en puissance. »

Cynthia (30-39 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup. en congé maternité) s'y rend régulièrement avec ses enfants au sortir de l'école toute proche. Plusieurs parents sont d'ailleurs arrivés dans le jardin après y avoir été invités par d'autres en récupérant leurs enfants à l'école. Cet usage apparaît comme une transposition de la promenade au parc dans un endroit plus rassurant pour les parents : à la fois clos (ils peuvent donc y laisser les enfants se déplacer librement) et investi uniquement par des personnes de profils proches avec lesquelles ils peuvent facilement engager la conversation. Lors de plusieurs de mes visites en fin d'après-midi, la grille était fermée, ce que les jardinier.e.s justifiaient par le besoin de sécurité induit par la présence des enfants. À 17 heures, la Guinguette de la Dhuys fait ainsi office de parc quasi-privatif à destination de ses membres. Les attitudes de repli caractéristiques de l'entre-soi ne se développent pas uniquement vis-à-vis de l'extérieur dans le cas du jardin partagé baignoletais. En effet, à l'intérieur même du jardin, un second processus d'agrégation se produit, conduisant à la confrontation de deux groupes de jardinier.e.s aux pratiques différenciées. L'arrivée de la nouvelle population de jeunes parents dans le jardin s'est ajoutée à des distances déjà existantes entre différents groupes constitués.

L'usage du goûter après l'école s'est accompagné de nombreux aménagements du

jardin. À la cabane pour enfants se sont ajoutés différents jeux et espaces qui leur sont destinés. Une guinguette de bois a été construite, le jardin d'eau a été mis en place par Dominique, les chaises et tables se sont multipliées... L'équipement du jardin s'est ainsi de plus en plus développé, de façon concomitante avec l'arrivée des jeunes parents. Certain.e.s des jardinier.e.s les plus âgé.e.s et présent.e.s depuis plus longtemps ont mal vécu cette diversification des usages du jardin qui leur a semblé empiéter en termes d'activités sur la détente, et en termes pratiques sur l'espace libre disponible. Ainsi, Chantal (60-69 ans, retraitée anciennement catégorie cadres et prof. intel.sup.), et quelques autres adhérent.e.s se sont désengagé.e.s en partie de la vie du jardin, notamment du déjeuner du samedi. Ces « dissident.e.s », s'il est impossible de les quantifier en raison de leur présence plus ponctuelle et non annoncée, s'ajoutent aux « jardinier.e.s déçu.e.s » demeuré.e.s fidèles à la première équipe du jardin constituée par Abdel et Sophie.

D'autres, comme Odile, participent toujours au déjeuner mais émettent des réserves sur l'utilisation de l'espace du jardin, ainsi que sur les usages qui en sont faits :

« Il y a ceux qui trouvent que c'est un peu trop, l'espace commence à être un peu bouffé, il y a trop d'entretien, c'est trop désordonné. Moi, je suis de ceux-là, parce que je pense qu'il faut garder quand même de l'espace libre, il faut pas que tout soit envahi par des objets, des choses, je pense qu'il faut garder un peu d'espace sans rien. Avant, on jouait souvent à la pétanque, maintenant on ne peut plus, il n'y a plus d'espace. Et les choses sont perpétuellement en désordre, on arrive au jardin, on ne sait pas où sont les choses, on perd beaucoup de temps à trouver où est la louche, où sont les outils... ça peut être un peu décourageant parce qu'on perd beaucoup de temps alors on baisse un peu les bras. Et puis, on sent que quand même les choses se font, alors il y en a qui en font beaucoup. Alors on dit "si les choses se font sans moi, tant mieux"... »

Le fort partage de valeurs, de pratiques, de références communes, s'il entraîne des comportements de fermeture vis-à-vis de l'extérieur, induit un processus similaire à l'intérieur même du jardin où une partie des adhérent.e.s les plus ancien.ne.s, déçu.e.s de son orientation actuelle, en viennent à se désengager du collectif. Il.elle.s délaissent alors les permanences mais continuent de venir au jardin pour des activités plus individuelles comme l'entretien de leurs parcelles ou en petits groupes par exemple pour la prise en charge du compost. Le jardin Guinguette de

la Dhuy's offre donc une situation d'entre-soi particulière, en raison : d'une part de la tendance d'une partie de ses membres à percevoir les extérieurs.e.s comme « communautaires » et à développer une lecture des conflits en fonction de cette représentation ; d'autre part des dissidences émergeant à l'intérieur du groupe au fur et à mesure de son évolution et du renouvellement d'une partie de sa population.

*Le Clos Garcia : pied d'immeuble et carcasses de poulet.* Le Clos Garcia, visité dans le cadre de cette enquête, n'a pas fait l'objet d'une étude aussi poussée que les jardins décrits plus haut. En effet, il a été visité à un moment plus avancé du terrain et n'a donc pas fait l'objet du même type d'observation participante menée sur plusieurs mois. Ce jardin du 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris est néanmoins particulièrement intéressant puisque, situé au pied d'immeubles du parc social, au sein d'une résidence dans laquelle de fortes tensions existent entre les habitant.e.s, il est devenu un support d'expression de ces tensions, au travers d'un type de dégradation particulier : le jet de déchets alimentaires par les fenêtres dans le jardin. La moindre présence sur le terrain ne me permet pas de qualifier rigoureusement les profils des jardinier.e.s. Les personnes rencontrées, au nombre de 3, correspondent cependant au profil général relevé dans les autres jardins du corpus et décrit précédemment. Les espaces extérieurs de la résidence ne sont pas aménagés pour la rencontre entre habitant.e.s (pas de bancs, pas d'équipements communs...) et sont l'objet de petites dégradations (déchets au sol, crachats, graffitis...). Le Clos Garcia fonctionne comme les autres jardins partagés visités, géré en jardin collectif (dont une partie est divisée en parcelles individuelles) par un bureau associatif. Mis en place à l'initiative de la Régie Immobilière de la Ville de Paris, avec l'objectif de créer du lien entre les résident.e.s, il compte environ 50 membres, dont une partie habite la résidence mais plus de la moitié des jardinier.e.s viennent de plus loin (notamment de Vincennes). La population du jardin est donc en majorité extérieure au quartier. Ainsi, le jardin est faiblement investi par les habitant.e.s les plus proches, ceux.celles-là même dont les fenêtres pourtant le surplombent. Plusieurs types de dégradations



ont eu lieu depuis l'ouverture du jardin, qui sont perçues par John (60-69 ans, retraité), le président comme « mineurs » en regard de la violence qu'il juge « endémique » dans ce quartier :

« Il y a eu depuis trois ou quatre ans qu'on est là, il n'y a eu que deux événements mineurs : une fois, quelqu'un a jeté une pierre à quelqu'un, une autre fois, quelqu'un a cassé le cadenas et volé mes outils. Mais deux événements en quatre ans, c'est remarquablement peu je trouve. [...] Et les jeunes, quand je dis "bon, désolé, je vais fermer maintenant", ils ne disent rien, ils partent. »

La dégradation la plus péniblement ressentie par les jardinier.e.s rencontré.e.s est le jet de déchets alimentaires par la fenêtre. Très régulièrement, les adhérent.e.s retrouvent ainsi dans le jardin des carcasses de poulet, épluchures de légumes ou autres arrêtes de poissons :

« On est obligés de ramasser toute sorte de saloperies qu'ils jettent là. C'est une affaire qui est moindre maintenant mais ça ne s'est pas arrêté. C'est assez pour dire qu'il y a une certaine catégorie de gens qui se disent "ces gens-là ne sont pas comme nous" ou quelque chose comme ça. C'est difficile de penser qu'on peut jeter des trucs par la fenêtre sans penser à ses voisins du tout. » (John)

Jeannette (50-59 ans, prof. interm, adhérente depuis l'ouverture du Clos Garcia, évoque la difficulté à mobiliser les habitant.e.s autour du jardin et l'attribue à un manque d'éducation, ce qui n'est pas sans rappeler les discours recueillis dans d'autres jardins partagés<sup>700</sup> :



Figure 7-17. Le Clos Garcia.

« Ce n'est pas une population qui a beaucoup l'habitude de travailler entre eux comme ça. Donc il y a une certaine éducation de long terme à faire, je crois ». Ici apparaît à nouveau une tension entre occupant.e.s du jardin et habitant.e.s extérieur.e.s. La question des jets de nourriture est intéressante par son illustration très concrète des difficultés rencontrées entre

<sup>700</sup> Voir IV. A. 4.

jardinier.e.s et non-jardinier.e.s, dans un contexte où les second.e.s sont distant.e.s des premier.e.s, ne serait-ce que par leur origine géographique, qui semble aller dans le sens d'un recrutement basé sur une communauté de valeurs davantage que sur un critère géographique. Le développement de liens sociaux de quartier entre ainsi à nouveau en tension avec la propension des acteur.rice.s à choisir leurs relations sur la base de critères homophiles.

Si l'enquête menée dans le cadre de cette thèse ne vise pas la représentativité en raison du caractère très resserré du corpus étudié, les descriptions ci-dessus font émerger des éléments d'explication de la diversité des situations d'entre-soi rencontrées. Chacun des jardins visités présente les caractéristiques de l'entre-soi : les adhérent.e.s sont très proches à plusieurs niveaux et font preuve de distance, voire mettent en place des pratiques de fermeture éloignant les profils non ressemblants. Ces dynamiques aboutissent à la reproduction à l'identique des équipes et à la perpétuation de l'entre-soi. Elles s'accompagnent de discours portant sur l'ouverture et sur la nécessité d'une « diversité » dans les quartiers, discours qui entrent en contradiction avec les pratiques observées. Ladite contradiction est d'ailleurs si forte que plus les discours vantent l'ouverture d'un jardin, plus les pratiques effectives de fermeture de ses membres sont développées.

Cette situation s'observe pour chacun des jardins objet de visites d'observation mais des variations apparaissent selon les contextes. Ainsi, au sein d'un quartier plutôt homogène socialement et dont la population s'accorde avec les profils des équipes de jardinier.e.s, les pratiques de fermeture sont modérées par une réflexion poussée sur les possibilités d'ouverture aux extérieur.e.s. Le Potager des Oiseaux illustre ce cas, qui demeure néanmoins un entre-soi étant donné l'homogénéité de profils des jardinier.e.s rencontré.e.s et l'absence de personnalités différentes telles que les « dinosaures du quartier » évoqués par Maud<sup>701</sup>. À l'inverse, au sein de quartiers plus populaires et mélangés, lieux de frictions entre des populations différenciées socialement, les pratiques de fermeture sont d'autant plus fortes que l'unité du groupe se construit véritablement en opposition aux extérieur.e.s, constituant une

---

<sup>701</sup> Voir V. A. 4.

forme particulière des « autres ». Cette situation s'observe en partie au 56, où elle est nuancée par la présence dans l'équipe de jardinières habitant un autre quartier et se trouvant moins insérées dans les conflits locaux et les rivalités d'appropriation de l'espace ; et surtout à la Guinguette de la Dhuys, où la définition des « autres » s'accompagne de références à des formes de « communautarisme ». La nature et l'intensité des pratiques de fermeture semblent donc être corrélées avec la composition du quartier et la plus ou moins grande distance sociale existant entre les extérieur.e.s et les adhérent.e.s jardinier.e.s. La forte ressemblance de profils à l'intérieur de l'équipe de jardinier.e.s demeure quant à elle une constante. Dans le prochain et dernier chapitre, il sera question de l'utilité sociale contrastée des jardins partagés. En effet, s'ils constituent bien des lieux d'entre-soi, ces espaces ne sont pas pour autant dénués de toute possibilité de construire des liens sociaux. Il s'agira donc d'examiner la nature des liens qui peuvent émerger dans ces jardins partagés et par eux, la manière dont ils se construisent, et les catégories d'acteur.rice.s qu'ils atteignent.

CHAPITRE VI.

---

*De l'utilité sociale contrastée du jardin partagé*

La situation d'entre-soi demeure une constante dans les jardins partagés étudiés. Ceux-ci sont pourtant décrits comme des espaces permettant « la création de lien social »<sup>702</sup> à l'échelle des quartiers. Il sera donc question, dans ce dernier chapitre, d'une mise à l'épreuve de cette proposition. En effet, dans quelle mesure des espaces construits sur l'homogénéité du groupe, sa reproduction à l'identique par des processus de recrutement spécifiques et sa fermeture vis-à-vis des extérieurs peuvent-ils permettre la création de liens sociaux ? Et si ces liens existent, quelles formes revêtent-ils ? À quelles catégories de populations profitent-ils ? Il s'agira, dans un premier temps, d'explicitier la manière dont les jardinier.e.s se positionnent à l'intérieur du groupe. L'enquête a permis de conclure qu'à chaque type de comportement jardinier observé correspond un besoin social particulier auquel le jardin partagé apporte une réponse. L'apport en lien social du jardin est alors indéniable pour ces jardinier.e.s. Dans un second temps sera distingué ce qui relève de liens pérennes, établis sur la durée dans le cadre de l'adhésion à une association de jardin partagé de ce qui relève de rencontres éphémères. En effet, des formes de liens événementiels peuvent s'établir de façon ponctuelle en prenant pour support le jardin partagé. Si ces liens ne sont pas forcément amenés à se pérenniser, ils ne sont pas pour autant négligeables dans le cadre de cette enquête. Enfin, le chapitre s'achèvera sur le lien social tel qu'il est abordé dans le cas de jardins partagés créés à la demande de bailleur.esse.s ou d'institutionnel.le.s au sein de quartiers dits « sensibles », avec un objectif encore plus explicitement social et bénéficiant de l'animation d'un.e. ou de plusieurs professionnel.le.s.

*Plan du chapitre*

VI. A. Types de jardinier.e.s et sens de la présence au jardin

VI. B. Du lien à la possibilité de rencontre

VI. C. Le/la médiateur.rice, garant.e du lien social ?

---

<sup>702</sup> Voir il.



### VI. A. Types de jardinier.e.s et sens de la présence au jardin

Si les jardins partagés participent à la création de liens sociaux, leur nature d'entre-soi fait qu'il s'agit prioritairement de liens créés à l'intérieur du jardin et en direction de ses usager.e.s : des liens entre des personnes appartenant à des catégories socio-professionnelles similaires, partageant niveau de diplôme, pratiques culturelles et de loisirs, valeurs communes... comme les chapitres précédents ont permis de le démontrer. Les liens sociaux émergeant dans ces espaces, correspondant à des liens de participation élective selon la typologie de Serge Paugam<sup>703</sup>, relient donc des acteur.rices ressemblant.e.s. Ils ne sont pas pour autant dénués d'intérêt, répondant à des besoins spécifiques que l'enquête de terrain a permis d'identifier. Quatre besoins sociaux ont été déterminés, correspondant quatre types de comportement jardinier. La pertinence de la typologie des jardinier.e.s détaillée ici est vérifiée par le fait que chacun.e des enquêté.e.s rencontré.e.s s'inscrit dans l'une ou l'autre des catégories décrites. Une telle classification offre une grille de lecture bienvenue de la conduite des acteur.rice.s mais ne rend pas compte de l'étendue des pratiques et des sens qu'il.elle.s peuvent donner à ces pratiques. Des portraits d'enquêté.e.s viendront donc compléter la typologie et y apporter des nuances à une échelle plus fine. Chacun des types décrits a été rencontré dans plusieurs des jardins partagés faisant partie de l'enquête. Réciproquement, chaque jardin voit cohabiter en son sein plusieurs types de jardinier.e.s. Néanmoins, certains types sont plus présents dans certains jardins, répondant aux caractéristiques particulières de certains collectifs de jardinier.e.s. Je m'efforcerai donc, pour davantage de précision, de signaler les jardins dans lesquels certains types sont davantage présents que d'autres. Ces éléments seront intéressants à mettre en relation avec le chapitre précédent, axé sur l'analyse des contextes d'entre-soi particuliers de plusieurs jardins<sup>704</sup>.

---

<sup>703</sup> Voir il. A. 2.

<sup>704</sup> Voir chapitre V.

### VI. A. 1. *Jardinier.e oppressé.e* et jardin refuge

*Enquêtés.e.s correspondant au profil du.de la jardinier.e oppressé.e : Chantal (60-69 ans, retraitée anciennement catégorie cadres et prof. intel.sup., Guinguette de la Dhuys), Nathalie (50-59 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup., Potager des Oiseaux), Bernard (60-69 ans, retraité anciennement catégorie cadres et prof. intel. sup., Saint-Serge), Sandrine (60-69 ans, retraitée anciennement catégorie cadres et prof. intel. sup., Saint-Serge), Marine (50-59 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup. mise en disposition, Saint-Serge)*

Le.la *jardinier.e oppressé.e* a une représentation plutôt négative de la vie en ville et en particulier en région parisienne. Il.elle peut avoir grandi et parfois passé une grande partie de sa vie en province, dans une commune de taille moyenne voire dans un village. Il.elle peut aussi être citadin.e depuis longtemps mais avoir eu l'habitude de posséder un jardin qui minimisait l'oppression que constitue pour lui.elle la vie en ville. Le.la *jardinier.e oppressé.e* a tendance à expliquer ce ressenti par la mise en perspective d'une histoire familiale rurale voire un passé agricole des parents ou des grands-parents. Il.elle se représente la ville comme manquant de présence de nature. En entretien, il.elle associe plusieurs caractéristiques au quotidien à Paris ou en proche banlieue parisienne : la rapidité, le stress, la productivité reviennent très fréquemment, opposés à ce qui est perçu comme une sérénité de la vie dans d'autres régions. Cette représentation dépréciative du milieu urbain fait apparaître le contact avec la nature comme un besoin pour le.la *jardinier.e oppressé.e*, ainsi que l'expriment ces propos de Sandrine :

« Mes parents sont d'origine paysanne mais ils ont emménagé en ville aussi. Donc la nature c'est quelque chose qui fait partie de moi. Je peux pas concevoir la vie autrement. On fait partie de la nature, la nature nous entoure donc c'est quelque chose qui est essentiel. [...] La vie des gens, la vie des plantes, pour moi c'est la même chose. On ne peut pas vivre dans le béton seulement, en tout cas, moi, je vois ça difficilement. Donc si on peut participer à cette chose qui renaît tous les ans, il y a pas mieux. »

Pour ce type de *jardinier.e*, le rapport à la nature doit passer par un contact direct des activités agricoles ou de jardinage, il s'agit concrètement de « mettre les mains dans la terre ». La pratique du jardin partagé se déroule ainsi fortement dans le

travail de la parcelle ou des parcelles en cas de jardinage collectif. Le.la *jardinier.e oppressé.e* participe aux discussions et aux événements mais moins que les autres jardinier.e.s. Son investissement se porte en premier lieu vers les festivités directement tournées vers le jardinage telles que les trocs de graines, les cours de jardinage ou encore la fête annuelle des jardins. De même, les interactions avec les autres jardinier.e.s s'articulent en priorité autour de la pratique du jardinage, le.la *jardinier.e oppressé.e* se montrant prompt.e à échanger sur les techniques culturales et à dispenser des conseils. Lorsqu'il.elle est présent au jardin, il.elle n'hésite pas à prendre des initiatives au niveau de l'aménagement du jardin ou de son entretien et à réaliser des tâches perçues comme ingrates par les autres. En situation d'entretien, ce type de jardinier.e a tendance à digresser très régulièrement vers des questions botaniques et présuppose de ma part la maîtrise d'une connaissance pointue des différentes essences de plantes, des techniques de jardinage, de la faune des jardins...

La participation du.de la *jardinier.e oppressé.e* au jardin partagé vient compenser certains aspects de sa vie citadine qui lui paraissent pénibles. L'activité de jardinage ravive aussi des souvenirs quant à des pratiques passées qui remontent souvent à l'enfance. Jardiner l'amène ainsi à se remémorer une période agréable de sa vie. Enfin, si le.la *jardinier.e oppressé.e* n'est ni le.la plus bavard.e ni le.la plus investi.e dans les événements, il.elle est en revanche toujours désireux.se de partager son savoir botanique et d'expliquer les gestes du jardin. Il.elle est d'ailleurs souvent l'objet de demandes de conseils ou d'aide (auxquelles il.elle répond avec plaisir) pour la réalisation de tâches plus ou moins complexes au jardin partagé. Dans plusieurs cas a aussi été observée l'attribution à ce type de jardinier.e d'une forme de « mission d'accueil » des nouveaux.elles membres arrivé.e.s au jardin afin de leur inculquer les notions basiques du jardinage. Le jardin partagé apporte donc au.la *jardinier.e oppressé.e* : à la fois une respiration au cœur du quotidien citadin qu'il.elle perçoit négativement et une forme de reconnaissance, constitutive du lien social tel que le décrit Serge Paugam<sup>705</sup>, par la validation de ses compétences techniques.

---

<sup>705</sup> Voir il. A. 2.



Un espace de prédilection du.de la *jardinier.e oppressé.e*. Le jardin Saint-Serge est situé sur le terrain de l'église orthodoxe Saint-Serge et de son institut de théologie, dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Propriété de la communauté religieuse, ce jardin existait déjà mais n'était plus entretenu depuis plusieurs années. Il y a dix ans, Bernard, qui venait de quitter un autre jardin partagé (la Charmante Petite Campagne Urbaine) a obtenu l'accord de la communauté pour s'occuper de la gestion et de l'entretien du jardin. Au départ seul, Bernard est devenu président d'une association de jardinier.e.s qui s'est progressivement constituée autour de lui. Elle compte une vingtaine de membres, dont une quinzaine vient effectivement jardiner à Saint-Serge, les adhésions restantes constituant des marques de soutien. Le jardin, d'une surface de 250 m<sup>2</sup> environ, est entièrement collectif bien que les jardinier.e.s se soient réparti la responsabilité des espaces de manière informelle. Le terrain est public et donc toujours ouvert. L'association n'est pas signataire de la Charte Main Verte de la Ville de Paris et n'accueille que peu d'événements, des dires des enquêté.e.s afin de respecter la vie de la communauté religieuse. De même, aucune permanence n'est explicitement prévue, même si les adhérent.e.s s'accordent de façon informelle pour venir le dimanche après-midi. L'ouverture du jardin est donc en place de fait puisque celui-ci est public. Les jardinier.e.s ne sont pas pour autant tenu.e.s à un devoir d'accueil ainsi que l'explique Bernard : « On n'invite pas à entrer mais l'accès est libre. »

Le jardin Saint-Serge a pour particularité la constitution très progressive du collectif. Bernard a en effet jardiné seul plusieurs années avant de se voir proposer et d'accepter l'aide d'autres personnes. Le peu de communication autour de l'association ainsi que la durée de constitution du groupe évoquent un recrutement particulièrement sélectif des jardinier.e.s qui demeurent peu nombreux.ses et se renouvellent très peu. Une autre particularité de ce jardin est son ancienneté. Il n'a pas été créé pour y installer une association mais était déjà en place, la flore locale précédant l'arrivée des jardinier.e.s, ce qui constitue une originalité dans le paysage des jardins partagés parisiens, plus fréquemment situés dans des interstices aménagés pour l'occasion. Les

jardinier.e.s de Saint-Serge se sont donc donné pour objectif de respecter les plantes déjà sur le terrain, notamment les nombreux arbres et arbustes. Tou.te.s font preuve d'une maîtrise des techniques de culture et d'entretien et plusieurs évoquent même significativement un « travail de jardinage ». Ainsi que le décrit Bernard, le terrain est organisé en différents espaces spécialisés : « On a deux endroits de travail. Un plutôt réservé au semis et ici c'est plutôt les résultats de boutures, l'entrepôt... » Une partie du jardin est agrémentée de petits panneaux informant des noms scientifiques des plantes, dans un but pédagogique. Un compost ouvert recueille les déchets du quartier. L'ensemble du terrain de la communauté religieuse est très bien entretenu par l'équipe de jardinier.e.s. La visite au jardin Saint-Serge témoigne du vif intérêt des adhérent.e.s pour le travail de la terre qu'il.elle.s décrivent comme la principale motivation de leur venue à Saint-Serge. Le jardin partagé Saint-Serge est avant tout un jardin, comme le montrent ces propos de Bernard : « Souvent, comme les gens qui s'occupent des jardins partagés ne sont pas des jardiniers, au niveau des décideurs, l'aspect jardinage à proprement dit n'est pas pris en compte. Moi, mon travail c'est de faire ça. » C'est sans doute la raison pour laquelle on rencontre au jardin Saint-Serge plusieurs profils de *jardinier.e.s opprimé.e.s*.

### *Marine du jardin Saint-Serge*

Marine est âgée d'une cinquantaine d'années. Bibliothécaire diplômée mise en disposition, elle ne travaille actuellement pas et est sur le point de quitter Paris où le quotidien lui est devenu pénible :

« Moi, il se trouve que je suis originaire de la campagne et trente ans à Paris, c'est beaucoup... Enfin pas tout à fait, vingt-cinq ans. Et que l'ambiance, voilà, on ressasse des histoires négatives, c'est la crise, tout va mal, et les gens se défoulent beaucoup plus. [...] On est une grande ville, c'est trop de gens à la fois, c'est pas sain pour moi. Et donc voilà, là, je vais arrêter. Mais c'est devenu difficile parce que l'accumulation et la tendance actuelle c'est pas une tendance où les gens se font des sourires dans la rue. Ils sont pas plus méchants qu'avant, mais à mon avis, on se laisse embarquer dans une manière d'être qui est négative. Donc c'est pour ça que vraiment, la nature, on plante un truc, il pousse ou il crève mais on va pas faire un procès à la nature, à la météo ou quoi que ce soit. »

## Chapitre VI

Marine est arrivée au jardin Saint-Serge deux ans après Bernard et a fait partie des premier.e.s adhérent.e.s. Elle estime avoir eu de la chance car de ce fait, elle est responsable de plusieurs parcelles du jardin, même si celui-ci reste collectif. C'est une femme très discrète, à la voix douce, aux cheveux blancs naturels. Elle porte des vêtements en chanvre et en coton naturel de couleurs claires et n'est pas maquillée. Elle est assez réticente à s'étendre sur son quotidien, il a donc été difficile de qualifier et de quantifier ses pratiques culturelles et de loisirs. Elle s'exprime en revanche plus facilement sur ses engagements qu'elle considère relever d'une éthique de vie. Marine a fondé une association qui porte des projets de développement en Afrique. Adhérente aux Amis de la Terre, elle a aussi participé au Réseau Sortir du nucléaire qu'elle a quitté car elle estimait que « ça devenait infiltré par des gens un peu... [...] Il y avait moins d'échanges ».

Elle s'estime très à gauche politiquement, se jugeant entre -1 et -5 sur une échelle de 1 (le plus à gauche) à 10 (le plus à droite) mais précise qu'elle n'est pas pour autant militante. Marine vit seule et n'a pas d'enfants. Elle se rend au jardin tous les jours quand elle ne travaille pas et poste des photographies du jardin sur son blog. Elle apprécie le fonctionnement de Saint-Serge qui lui permet de se sentir « libre ». Elle n'est au contraire pas séduite par d'autres jardins partagés qu'elle dit être souvent des « terrains vagues » ou des « petits carrés, c'est des petits endroits un peu cachés, et souvent fermés ». Au jardin Saint-Serge, elle apprécie la dimension de promenade : « c'est un lieu vraiment où on entre, on fait le tour et on ressort ». À l'inverse de la majorité des enquêté.e.s, Marine ne fait aucune référence au lien social ou au contact avec d'autres personnes. Elle souligne en revanche l'importance d'un lieu naturel dans la ville et de la vie qui s'y développe : « les oiseaux reviennent, les abeilles, les insectes reviennent. On sent qu'on est en train d'enrichir un lieu et que la nature le rend. Je pense que c'est un lieu qui devient vraiment vivant. »

### *Nathalie du Potager des Oiseaux*

Membre du Potager des Oiseaux depuis sept ans, Nathalie s'y rend régulièrement en fonction des variations de son planning étant donné qu'elle travaille en indépendante et n'a pas d'horaires professionnels fixes. Son arrivée au jardin s'est faite en premier lieu pour le contact avec la nature, le travail de la terre qu'elle dit adorer. Pendant l'entretien, elle ne cesse de s'y affairer, désherbant, arrosant, nettoyant. Elle semble faire partie des personnes les plus en charge du jardin. En effet, contrairement à d'autres jardinier.e.s, elle ne fait preuve d'aucune hésitation quant à l'arrachage de certains plans et à l'inverse, a une vive réaction à la découverte de feuilles d'une autre espèce arrachées par quelqu'un d'autre, cherchant à savoir qui est responsable de cette action. Après un cycle d'études dans les Beaux-arts, Nathalie a intégré l'école Louis Lumière et est aujourd'hui directrice de la photographie dans le cinéma. Elle a une vie culturelle riche, tournée vers ce qu'elle décrit comme « des activités de parisien » et qui englobe des sorties au théâtre, au cinéma, ainsi que des visites de musées et d'expositions temporaires. Elle se positionne comme « pas intello intello, mais un peu », faisant preuve de décontraction vis-à-vis d'une culture, notamment cinématographique, pointue et maîtrisée.

Jeune cinquantenaire, Nathalie est une grande femme élancée, qui prend visiblement soin d'elle et porte des vêtements en coton, très simples, mais élégants (jupe longueur genou et blouse bleues assorties) ainsi qu'un maquillage discret mais présent. Elle ne semble pas être liée avec beaucoup de jardinier.e.s mais en considère quelques-un.e.s comme des ami.e.s. Célibataire sans enfant, elle rappelle à plusieurs reprises ce statut qui, selon elle, lui offre du temps par opposition aux couples qui pour elle « ont d'autres choses à faire le week-end que venir au jardin partagé ». Pour Nathalie, l'adhésion au Potager des Oiseaux s'insère au sein d'un mode de vie parisien, axé sur les sorties et la vie à l'extérieur, le jardin constituant pour elle « un prolongement de nos appartements parisiens », où elle se rend parfois avec d'autres ami.e.s que les membres du jardin eux-mêmes.

Elle dit en effet trouver pénible l'enfermement en appartement et ressentir un besoin de contact avec la nature :

« L : Qu'est-ce qui vous a donné envie ?

N : La nature et le jardinage parce que j'adore. Quand j'étais enfant, j'avais un jardin et à Paris ça manque un peu. C'était l'occasion d'aller dans ce bel endroit et de faire du jardinage. C'est plus ça que... Il y en a qui viennent qui ne jardinent pas du tout par exemple. C'est plus pour être dans une association, parce qu'ils trouvent l'endroit joli aussi, ça leur permet d'y avoir accès, mais c'est pas pour le jardinage. Alors que moi, c'est vraiment le jardinage qui m'a attirée dans cette association. »

### VI. A. 2. *Jardinier.e isolé.e* et jardin convivial

*Enquêtée.s correspondant au profil du.de la jardinier.e isolé.e : Marie-Jeanne (60-69 ans, retraitée anciennement catégorie cadres et prof. intel.sup., Gentil'Jardin), Michèle (60-69 ans, retraitée anciennement catégorie prof. interm., Gentil'Jardin), Mylène (60-69 ans, catégorie prof. interm., Gentil'Jardin), Carine (50-59 ans, catégorie empl., Potager des Oiseaux), Josiane (50-59 ans, sans emploi, Le 56), Shirley (60-69 ans, retraitée, Le 56)*

Le.la *jardinier.e isolé.e* vit seul.e. Sa présence au jardin entre dans le cadre d'une recherche de compagnie et d'échanges. À cette solitude, répétée en entretien par chacun.e des enquêtée.s relevant de ce type, s'ajoute souvent une situation économique moins favorisée que les autres *jardinier.e.s* qui restreint la possibilité de sorties diversifiées et contraint à un mode de vie de proximité qui n'est pas choisi contrairement à d'autres *jardinier.e.s*<sup>706</sup>. Si la situation financière du.de la *jardinier.e isolé.e* n'est pas précaire, elle est tout de même fragile en regard du coût de la vie à Paris et en proche banlieue et pèse sur ses options résidentielles, c'est pourquoi il s'agit du type de *jardinier.e* qui se plaint le plus de son lieu d'habitation. Plus l'installation dans le quartier est ancienne, plus celui-ci est perçu négativement, soit en raison de la déception de n'avoir pu quitter une situation vécue comme temporaire à son commencement, soit du fait de l'évolution du voisinage considérée comme s'étant dégradée. Dans ce cas de figure, le.la *jardinier.e isolé.e* ressent un

---

<sup>706</sup> RAVALET Emmanuel, DIAZ OLVERA Lourdes, « Éditorial » in., *Géo-Regards n°6 Modes de vie de proximité dans les villes contemporaines*, Neuchâtel, Éditions Alphis - Presses Universitaires Suisses, 2013, p. 9.

sentiment d'insécurité, voire de dépossession vis-à-vis de son lieu de vie, qui l'empêche d'y développer des pratiques de sociabilité. Sa venue au jardin partagé correspond donc à une recherche de rencontres avec des personnes qui, de son point de vue, lui ressemblent et auprès desquelles il.elle se sent plus à l'aise. Dans le cas d'un vécu moins négatif de son quartier, la recherche d'homogamie est moins marquée, tout comme la défiance vis-à-vis des habitant.e.s qui ne lui ressemblent pas. Il s'agit alors surtout de briser l'isolement par la fréquentation d'une association. Paradoxalement, les jardinière.s de ce type, en recherche de relationnel, sont ceux.celles qui fréquentent le moins les autres adhérent.e.s en dehors du jardin.

Le mode de vie du.de la *jardinier.e isolé.e* privilégie l'échelle locale, ce qu'il.elle explique comme un choix en adéquation avec ses idées écologistes mais qui semble lui être aussi imposé par son manque de capital social. Ses pratiques culturelles sont légèrement moins développées que celles des autres jardinier.e.s et plutôt axées sur des sorties menées dans le cadre de la vie associative. Il.elle fait preuve d'une « bonne volonté culturelle » propre aux petites classes moyennes qui le.la conduit plus facilement à la visite de musées ou de monuments historiques qu'à la fréquentation d'expositions temporaires ou de concerts. Lors de sa présence au jardin, sa participation aux discussions est importante. En revanche, le.la *jardinier.e isolé.e* s'investit peu dans la vie événementielle du jardin. Il.elle ne pratique pas beaucoup le jardinage mais montre une appropriation très forte de sa parcelle souvent personnalisée avec l'inscription de son prénom, des décorations... Lorsqu'il.elle n'a pas de parcelle individuelle, le.la *jardinier.e isolé.e* a tendance à s'attribuer une tâche précise au sein du jardin. Il lui est en effet important de trouver sa place dans le groupe et de la voir reconnue. L'investissement au jardin participe en effet fortement à la revalorisation de son identité sociale, fragilisée en partie par sa situation financière un peu juste pour la vie parisienne et surtout par son manque de sociabilités. Le.la *jardinier.e isolé.e* vit ainsi très douloureusement l'éventuelle remise en question (ou ce qu'il.elle perçoit comme tel) de la place qu'il.elle estime sienne ou de la « propriété » de sa parcelle. Le.la *jardinier.e isolé.e* trouve au jardin partagé une forme de reconnaissance qu'il.elle ne rencontre pas nécessairement dans les autres domaines de sa vie sociale, souffrant d'un relationnel plutôt pauvre d'un

point de vue à la fois familial et amical. La participation au jardin partagé apporte aussi à ce type de jardinier.e un sentiment de sécurité dans la mesure où son isolement relatif lui apparaît comme une fragilité à mesure que son âge avance. Cela est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit d'un.e *jardinier.e isolé.e* mal à l'aise dans son quartier.

*Michèle du Gentil'Jardin*<sup>707</sup>

Michèle, ancienne institutrice, est aujourd'hui retraitée de la fonction publique. Elle réside à 500 mètres du Gentil'Jardin dans un petit pavillon de banlieue avec une terrasse et un jardin à l'arrière. L'intérieur de sa maison est très sombre, la lumière du jour y entrant peu. Une accumulation de meubles, de bibelots, de journaux, de livres, de photographies de famille couvrent une bonne partie des murs. Son jardin est régulièrement entretenu : l'herbe est tondue de près et les massifs taillés. Michèle y a planté des fleurs et des framboises pour ses petits-enfants mais aucun légume. Elle estime ne pas avoir l'espace suffisant pour cultiver un potager, ce qui n'est pas tout à fait vrai mais le peu de place consacrée aux cultures lui a permis de profiter de l'espace libre pour y installer des jeux pour ses petits-enfants. Michèle a plusieurs filles, dont l'une qu'elle voit régulièrement, notamment au jardin auquel elle a adhéré aussi. L'entretien avec Michèle fut le plus difficile de l'enquête du fait de sa gêne manifeste à parler d'elle-même. Il a fallu relancer en permanence sous peine de n'obtenir que des réponses très brèves et peu précises. Michèle fait régulièrement

---

<sup>707</sup> Le Gentil'Jardin se trouve au sein de la ville de Gentilly, située au Sud de l'Île-de-France dans le Val-de-Marne. La commune, de petite taille, a une densité élevée pour l'Île-de-France de 14 087,3 habitant.e.s au km<sup>2</sup>. La médiane du revenu disponible par unité de consommation était de 18 894 euros en 2012 soit largement inférieur à la moyenne francilienne. Le taux de chômage est élevé à Gentilly, représentant 16,6 % des 15-64 ans. Ces chiffres sont issus de la rubrique « Données locales » du site internet de l'INSEE,

<http://www.insee.fr/fr/themes/comparateur.asp?codgeo=COM-94037> (consulté le 25/08/2015).

Depuis les années 1940, les maires successifs élus à la municipalité de Gentilly font partie du Parti Communiste Français. Les conseils de quartier sont bien développés dans la commune et, faisant se rencontrer les habitant.e.s ainsi que les élus, ils participent à une idée de « ville-village » reprise pas les jardinier.e.s rencontré.e.s. Selon eux.elles, à Gentilly, « tout le monde se connaît ». Deux jardins partagés gentilléens existent : le Gentil'Jardin, visité dans le cadre de ce travail de thèse, situé en bord de l'avenue Raspail, dans le quartier Centre ville-Frileuse géré par le conseil de quartier éponyme ; et le jardin du Plateau dans le quartier du même nom, un jardin moins développé et moins médiatisé que le premier.

## Chapitre VI

référence à son mari décédé et à sa vie sans lui. Elle répète à de nombreuses reprises : « maintenant que je suis toute seule ».

L'adhésion au Gentil'Jardin, si elle fait sens par rapport au goût de Michèle pour le jardinage, répond en particulier à un besoin de sociabilité qu'elle souligne plusieurs fois au cours de l'entretien : « ça me fait voir des gens ». En effet, les propos de Michèle évoquent des liens privilégiés avec l'une de ses filles mais pas de relations amicales proches. Elle ne fréquente pas non plus les jardinier.e.s en dehors du jardin. Elle est très active et a plusieurs loisirs, tous au niveau local, au sein de structures associatives. À la retraite depuis plusieurs années, elle dit avoir multiplié les activités depuis le décès de son mari en 2013. Elle donne ainsi des cours de français à deux enfants, prend des cours de sculpture et de peinture.

Elle sort souvent seule, ce qu'elle explique par la disparition de son mari : « maintenant que je suis toute seule, je ferme la porte et je m'en vais ». Au moment de l'entretien, elle avait vu deux films sortis la semaine précédente et une exposition de peintures de la Renaissance avec l'association au sein de laquelle elle prend des cours de peinture. Michèle a pris l'habitude d'écrire ses sorties dans un petit carnet qu'elle parcourt au moment de l'entretien afin de faire la liste de ses activités des derniers mois. Elle semble satisfaite de pouvoir montrer ce qu'elle a fait récemment et l'exprime de cette façon : « je note un petit peu pour voir ce que j'ai fait ». Elle note en réalité beaucoup, d'une très petite écriture couvrant une multitude de pages à propos de ses sorties et de ses lectures. Sa satisfaction face aux pratiques culturelles justifiées par leur inscription dans le carnet la présente comme une « bonne élève » culturelle qui apprécie de pouvoir quantifier et qualifier ses sorties.



### *Josiane du 56*

Josiane n'a pas accepté d'entretien. Toutefois, présente très régulièrement au 56 lors des premiers mois de l'observation participante, les discussions menées avec elle ainsi que l'écoute de ses propos tenus aux autres jardinier.e.s ont montré sa proximité avec le type du.de la *jardinier.e isolé.e*. Josiane vit seule depuis plusieurs années et fait très fréquemment référence à cette situation dont elle se plaint. Elle ne travaille pas, mais n'a pas suffisamment évoqué ce sujet pour savoir quel est son métier. Lors de ses visites au jardin, toujours beaucoup trop apprêtée pour jardiner (talons hauts, coiffure élaborée, vêtements élégants comme une jupe, une veste cintrée...), elle est l'objet, de la part des autres jardinières, de nombreux compliments qu'elle reçoit avec une satisfaction visible. Elle semble avoir besoin de se valoriser et essaie toujours d'être le centre d'attention du jardin : elle parle beaucoup, se plaint beaucoup, plaisante beaucoup, rit très fort... Josiane évoque aussi très souvent la vie du quartier, d'un point de vue extrêmement négatif, voire angoissé. C'est l'une des membres du 56 qui redoute le plus les vols au jardin ou devant le jardin et refuse de sortir les plantes. Lors d'une permanence, elle nettoie le trottoir devant le jardin et s'écrie « là au moins c'est pas sale ! » À une autre occasion, elle me raconte spontanément son passé, expliquant sa venue dans le quartier des années auparavant et regrettant d'y habiter encore aujourd'hui, ce qu'elle justifie par des raisons économiques : « ceux qui peuvent sont partis, moi je ne peux pas ». Josiane sort assez peu et toujours dans le cadre d'activités associatives.

S'il lui arrive de beaucoup s'épancher sur sa vie privée, elle est à d'autres moments très réservée. Ainsi, d'une semaine à l'autre, elle me tutoyait, puis, après avoir refusé de m'accorder un entretien, est repassée au vouvoiement pour y rester. Il est probable que la demande d'entretien a brisé la relation de confiance qui s'était installée très rapidement en remplaçant les échanges dans un cadre moins personnel. Au 56, Josiane dispose d'une parcelle qu'elle entretient assez peu du point de vue du travail de la terre ou des cultures mais qu'elle investit beaucoup par d'autres moyens. Elle y place des décorations, y dessine de petits chemins en cailloux, y a planté un panneau avec son prénom... Cette appropriation s'est exprimée avec force

lors d'une permanence pendant laquelle le bureau de l'association du 56 avait attribué par erreur sa parcelle à une nouvelle adhérente. Josiane s'est emportée, criant qu'elle était là avant. Bien que la présidente lui affirme qu'il s'agissait d'une erreur et que la parcelle en question demeurerait bien la sienne, elle s'est montrée très affectée, s'écriant en larmes à une autre jardinière qui la consolait : « ici, je compte pour du beurre ! » Après cet épisode, je n'ai jamais revu Josiane au 56, ce qui n'a pas pu m'être expliqué par les autres jardinier.e.s. Il est probable que l'épisode de la mauvaise attribution de parcelle, questionnant sa place dans le groupe, ait affecté la relation qui la liait à ses membres.



Figures 8-1 et 8-2. Décors de la parcelle de Josiane au 56.

### VI. A. 3. *Jardinier.e animateur.rice* et jardin porteur de projet

*Enquêt.e.s correspondant au profil du.de la jardinier.e animateur.rice : Marie-Christine (50-59 ans, catégorie prof. interm., Le 56), Adrienne (50-59 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup., Le 56), Susie (60-69 ans, retraitée anciennement catégorie cadres et prof. intel.sup., Gentil'Jardin), Nicolas (40-49 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup., Gentil'Jardin), François (30-39 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup., Gentil'Jardin), Franck (50-59 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup., Potager des Oiseaux), Maud (70-79 ans, retraitée anciennement catégorie cadres et prof. intel. sup., Potager des Oiseaux), Cécile (50-59 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup., Potager des Oiseaux), Fabienne (60-69 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup., Potager des Oiseaux), Jean (catégorie cadres et prof. intel. sup., Belvédère), Alex (50-59 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup., Guinguette de la Dhuy), John (60-69 ans, retraité, Clos Garcia)*

Le.la *jardinier.e animateur.rice* peut être arrivé.e depuis plus ou moins longtemps dans son quartier mais entretient avec lui un rapport plutôt positif. Il.elle se situe dans la couche haute des classes moyennes, ce qui lui permet aisance et mobilité dans le cadre de sa vie de loisirs. Son mode de vie est donc très dynamique et articule des pratiques locales et d'autres plus étalées sur l'ensemble de la ville de Paris, étant donné le peu de contraintes pesant sur ses choix. Le.la *jardinier.e animateur.rice* est celui.celle qui possède le plus souvent une maison à la campagne, caractéristique qui vient encore accentuer ses possibilités de mobilité. Son capital culturel est élevé et s'accorde avec ses sorties très diversifiées. Il.elle pratique souvent lui.elle-même une activité artistique. Il.elle participe beaucoup aux événements du jardin partagé dont il.elle est membre et en est d'ailleurs souvent à l'origine, aimant monter des projets. C'est une personne fédératrice de la dynamique de groupe qui prend facilement des initiatives au niveau de la vie du jardin. Il.elle participe en revanche un peu moins aux discussions, étant toujours affairé.e à mettre en place une animation ou un événement.

Le.la *jardinier.e animateur.rice* n'a en général pas de parcelle qui lui soit attribuée. En effet, il.elle jardine peu et exclusivement sur les espaces communs du collectif.

Il.elle exerce souvent des fonctions au sein du bureau de l'association. Encore en activité, le.la *jardinier.e animateur.rice* est en couple et peut avoir des enfants qui vivent encore à son domicile le temps de leurs études. Ne souffrant pas de la solitude comme d'autres types de jardinier.e.s décrits, il.elle semble plutôt rechercher dans sa participation à un jardin partagé un support pour monter des projets de groupe. En effet, malgré qu'il.elle soit très entouré.e, il.elle recherche le contact avec les autres par son activité associative au jardin partagé, n'appréciant ni l'inactivité, ni de mener des projets seul.e. Il.elle s'épanouit bien mieux dans le collectif, crée facilement des relations et fréquente d'ailleurs des jardinier.e.s en dehors du jardin. Pour chacun des jardins visités, le.la *jardinier.e animateur.rice* a apporté son soutien à mon enquête et m'a présentée à d'autres adhérent.e.s. Enthousiaste et dynamique, le.la *jardinier.e animateur.rice* est aussi celui.celle qui s'occupe le plus de l'accueil et qui suscite des discours valorisants de la part des autres adhérent.e.s, admiratif.ve.s de son énergie.

### *Franck du Potager des Oiseaux*

Franck, juriste d'une cinquantaine d'années doté d'un diplôme de l'enseignement supérieur long, habite le quartier des Enfants Rouges depuis plus de dix ans. Il a connu le projet de jardin partagé dès sa conception par l'affichage sur les grilles. Très investi, il a assisté aux premières réunions du conseil de quartier à ce sujet et est rapidement devenu un personnage important du Potager des Oiseaux, en binôme avec une jardinière aujourd'hui partie, Fanny. Il explique d'ailleurs lui-même avoir une « tendance à [se] faire entendre » et à « donner des idées ». La place importante prise par Franck dans le projet de jardin prend corps dans le fait qu'il était présent lors de la visite d'un photographe de la mairie de Paris et apparaît donc en photo dans la documentation des jardins partagés. Comme il l'explique, cet événement « anecdotique » a tout de même permis de « sceller une relation ». La rencontre avec Franck témoigne de son aisance dans le collectif. Dynamique et très enthousiaste, il salue les professionnel.le.s qui passent devant le jardin partagé pour se rendre au Marché des Enfants Rouges adjacent. Il accueille également les passant.e.s et les curieux.ses avec beaucoup d'humour et de jovialité. Franck

pratique l'aquarelle, sort souvent, va beaucoup au cinéma mais ne regarde pas la télévision car comme il le dit : « j'aime les films mais pas la télé ». Il fait partie du « noyau dur » du Potager des Oiseaux, qui met en place des événements et fédère les autres jardinier.e.s autour de projets communs. Bel homme, à l'apparence détendue mais très soignée, sa forte implication au jardin s'inscrit au sein d'une sociabilité riche, notamment de fréquentations amicales.

### *Adrienne du 56*

Cinquantenaire, Adrienne occupe un poste de cadre au sein d'une entreprise de restauration collective qui gère 32 restaurants administratifs comme elle aime à le souligner. Elle est diplômée d'un Bac +2. Adhérente au 56 depuis six mois, elle réside légèrement plus loin que la majorité des membres du jardin et met environ 15 minutes à pieds pour s'y rendre. Elle apprécie d'ailleurs d'habiter plus loin, estimant que l'environnement du jardin « est un quartier un peu difficile pour ceux qui y vivent » dans lequel « ce n'est pas toujours évident de créer quelque chose ». « Recrutée par une amie », (qui se trouve être la cousine d'Alex, une autre enquêtée) elle est présente au jardin prioritairement lors d'événements et ne s'y rend pas à d'autres moments :

« Quand j'y suis allée, vraiment, c'était pour participer aux animations du jardin, quoi. J'ai plus passé du temps à faire ça qu'à faire du jardin. C'est plutôt dans ce sens-là ce qui m'intéresse aussi, c'est pas uniquement le jardin. C'est rencontrer des gens, c'est faire des choses, c'est participer à la vie d'un quartier. »

Ses propos dénotent l'importance accordée au fait de « faire des choses », « créer quelque chose », sa représentation du jardin partagé est proche de la façon dont elle décrit son travail : elle apprécie le contact avec les autres et le fait de se trouver au cœur d'un projet. Sa participation aux événements tient aussi de l'animation. Adrienne se dit habituée par sa vie professionnelle à s'adresser aux gens et est en effet prompte à inviter les passant.e.s à entrer dans le jardin.

Elle s'est ainsi heurtée, lors d'une journée de gratuité organisée au 56, aux critiques d'autres jardinières qui ne souhaitent apparemment pas qu'un trop grand nombre de personnes entrent au jardin<sup>708</sup> :

« Moi je fais rentrer tout le monde, j'ai pas d'état d'âme, je pensais que c'était ça. Mais il y a des gens pour qui c'est pas du tout ça, le jardin, c'est, ils veulent pas trop que ça se répande quoi. »

La visite au jardin s'intègre à l'intérieur de l'emploi du temps assez chargé d'Adrienne, tant d'un point de vue professionnel que récréatif. Membre d'une association de solidarité et d'une association culturelle franco-péruvienne œuvrant pour le rapprochement des deux cultures, elle montre des pratiques culturelles développées, plutôt légitimes et disséminées sur plusieurs lieux distants en région parisienne. Correspondant au type du.de la *jardinier.e animateur.rice*, elle fait ainsi preuve de mobilité : à la fois son travail, son habitat et ses loisirs l'amènent à beaucoup se déplacer.

#### VI. A. 4. *Jardinier.e gentrifieur.se* et jardin vitrine

*Enquêté.e.s correspondant au profil du.de la jardinier.e gentrifieur.se : Dominique (60-69 ans, retraitée anciennement catégorie cadres et prof. intel.sup., Guinguette de la Dhuis), Cynthia (30-39 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup. en congé maternité, Guinguette de la Dhuis), Julie (60-69 ans, retraitée anciennement catégorie cadres et prof. intel. sup., Guinguette de la Dhuis), Jacques (60-69 ans, retraité, Guinguette de la Dhuis), Jeannette (50-59 ans, prof. interm, Clos Garcia)*

Le.la *jardinier.e gentrifieur.se* partage avec le.la *jardinier.e animateur.rice* un regard plutôt positif sur son quartier à ceci près qu'il.elle en attend une amélioration. Il.elle formule en général de façon explicite un projet d'habitat construit sur la durée auquel il.elle fait souvent référence en entretien. Le cadre même de l'entretien est significatif : il se déroule le plus souvent au domicile de l'enquêté.e, très investi et ayant fait l'objet de travaux d'aménagement et de décoration conséquents. Il peut s'agir, pour un.e *jardinier.e* plutôt jeune, de l'achat d'un appartement dans un quartier

---

<sup>708</sup> Voir la concurrence de deux groupes de jardinières portant des visions opposées du jardin en V. B. 2.

choisi comme un compromis entre les activités et infrastructures disponibles (notamment scolaires, culturelles et les espaces verts) et le coût du foncier (focalisant le choix sur des quartiers plutôt populaires de Paris ou des communes limitrophes comme Bagnolet). Il peut aussi s'agir, pour un.e jardinier.e plus âgé.e, de la volonté de rester dans un quartier, choisi ou non, qu'il.elle a appris à apprécier, au sein duquel il.elle s'est créé un réseau de sociabilité et a développé des loisirs dans les structures locales. Le mode de vie du.de la *jardinier.e gentrifieur.se* est axé sur une échelle locale élargie. Il.elle circule beaucoup à l'intérieur du quartier mais ne se prive pas de quelques excursions plus lointaines, en général à Paris, dans le cadre de certaines sorties précises. Son profil culturel le.la place dans une position intermédiaire, montrant une culture métissée entre pratiques populaires et légitimes qui se manifeste aussi dans les choix de décoration de son logement, faisant preuve d'un important « savoir-décaler »<sup>709</sup>. En situation d'ascension sociale vis-à-vis de son milieu d'origine, le.la *jardinier.e gentrifieur.se* se sent en effet à l'aise dans des lieux, des situations sociales, au contact d'objets qu'il.elle connaît de façon instinctive. Il.elle se les approprié toutefois avec des compétences nouvelles, des représentations et des goûts acquis au cours de son parcours d'ascension sociale. L'aménagement de son intérieur, mais aussi sa façon de se vêtir et ses loisirs portent l'empreinte de ces dispositions hybrides<sup>710</sup>.

Le.la *jardinier.e gentrifieur.se* participe beaucoup aux événements et aux discussions. Il.elle s'occupe parfois d'une parcelle individuelle, toujours des espaces collectifs et prend des initiatives à propos de tout ce qui concerne la vie du jardin. Il.elle occupe en général des fonctions informelles dans le groupe, qui ne lui attribuent pas de responsabilités claires mais lui offrent une forte visibilité. Le.la *jardinier.e gentrifieur.se* peut être considéré.e comme une personnalité importante du jardin par ceux.celles qui l'apprécient mais ne fait pas l'unanimité puisque ses fréquentes prises d'initiatives peuvent aussi être perçues comme des tentatives d'appropriation. Il s'agit du.de la jardinier.e qui réinjecte le plus souvent dans

---

<sup>709</sup> COLLET, 2010, *op. cit.*, p. 434.

<sup>710</sup> Ainsi, chez Cynthia, de la porcelaine design côtoie des petits bibelots traditionnels ramenés de son Sud d'origine, la décoration épurée de la salle de bain tranche avec les affiches Rires&Chansons des WC... De même, Dominique porte des vêtements colorés achetés au marché mais aussi un sac à main de marque en cuir de très belle facture...

l'activité du jardin partagé des compétences professionnelles ou militantes acquises ailleurs. Sa forte implication au jardin s'inscrit dans un investissement plus large à l'égard de son lieu de vie. En effet, il.elle utilise la notoriété du jardin partagé et les représentations qui lui sont associées, séduisantes pour les classes moyennes, comme un moyen de diffuser une image de son quartier qui lui semble valorisante. Travaillant à « réhabiliter la banlieue », à « esthétiser son paysage urbain »<sup>711</sup>, le.la *jardinier.e gentrifieur.se* illustre un comportement observé à des degrés divers chez l'ensemble des jardinier.e.s rencontré.e.s<sup>712</sup>. Le jardin partagé s'inscrit ainsi dans un rapport général au quartier et aux populations qui y résident, sélectionnant socialement les publics susceptibles de s'intéresser à un tel dispositif. Le.la *jardinier.e gentrifieur.se* fait d'ailleurs partie de ceux.celles dont les comportements se tournent le plus vers l'intérieur du jardin, réduisant son ouverture. En revanche, il s'agit d'un profil très positif pour la vie interne du jardin, prompt à nouer des relations avec des acteur.rice.s stratégiques tel.le.s que les élu.e.s, les membres de conseils de quartiers, les nouveaux.elles habitant.e.s... Ces jardinier.e.s très actif.ve.s cumulent aussi les loisirs à l'intérieur du quartier ou de la ville, qui les font se retrouver d'une structure à l'autre, tissant ainsi un réseau basé sur une proximité de modes de vie et de loisirs. Les acteur.rice.s correspondant au type du.de la *jardinier.e gentrifieur.se* se retrouvent prioritairement au jardin Guinguette de la Dhuis de Bagnolet en raison du contexte local d'implantation de ce jardin et de l'évolution actuelle du quartier environnant<sup>713</sup>.

### *Julie et Jacques de la Guinguette de la Dhuis*

Julie réside tout près de la Guinguette de la Dhuis. Adhérente depuis sept ans avec son mari Jacques, elle y a été amenée par une jardinière rencontrée lors d'une visite des ateliers d'artistes de Bagnolet. Retraitée anciennement cadre dans une maison d'édition, Julie se rend au jardin partagé plusieurs fois par semaine et participe, en plus du repas collectif du samedi, à tous les événements. Elle s'occupe également de l'accueil des scolaires et leur fait visiter le jardin. Julie et Jacques ont une parcelle

---

<sup>711</sup> COLLET, 2010, *op. cit.*, p. 433.

<sup>712</sup> Voir IV. C. 3.

<sup>713</sup> Voir V. C.



mais ne l'investissent pas beaucoup. En revanche, il.elle.s participent fortement à la vie du jardin. Julie le « sécateur sur pattes » ainsi qu'elle se définit elle-même entretient les espaces collectifs. Jacques s'occupe de la communication du jardin sur internet et imprime des supports papiers à l'occasion des événements publics. Il.elle.s sont très intégré.e.s au collectif de la Guinguette de la Dhuys. Leur fils en est aussi membre et il.elle.s sont lié.e.s avec plusieurs jardinier.e.s parmi ceux composant le noyau des plus présent.e.s<sup>714</sup>. Il.elle.s se montrent très sélectif.ve.s dans le choix de ceux.celles qu'il.elle.s voient en-dehors du jardin, ce qu'il.elle.s expliquent par le fait que « ce n'est pas dans [leurs] habitudes de recevoir ». Lors de l'entretien, Julie et Jacques disent d'ailleurs avoir eu récemment une conversation à propos des jardinier.e.s qu'il.elle.s inviteraient ou non à dîner, « pas beaucoup », de leur avis. Il.elle.s sont en revanche ravi.e.s de fréquenter ces personnes dans un cadre tel que le jardin partagé, que Jacques considère comme « des forums, tels qu'on les concevait sous les Romains, la place où on discute ». Le couple échange « des idées, des bouquins » avec les autres adhérent.e.s. S'il.elle.s reçoivent peu, Julie et Jacques sortent en revanche souvent et ont des pratiques de loisirs développées. En particulier, il.elle.s sont passionné.e.s par le cinéma où il.elle.s se rendent beaucoup, parfois avec leur fille qui travaille dans le domaine. Julie participe à plusieurs activités sur le quartier, comme par exemple à l'atelier d'écriture de la médiathèque. C'est d'ailleurs par son intermédiaire qu'une lecture des textes de l'atelier à destination des membres de la Guinguette de la Dhuys fut organisée au printemps 2014. Julie et Jacques évoquent spontanément en entretien ce qu'il.elle.s considèrent comme des nuisances du quartier, comme par exemple le dépôt de déchets dans la rue :

« Devant chez nous, les gens croient que c'est je sais pas quoi, et alors ils laissent des tas de trucs qui traînent. Des fois il y a des trucs bien, mais des fois c'est des merdouilles vraiment... » (Julie)

Bien qu'il s'agisse vraisemblablement d'une pratique planifiée de dépôt d'encombrants commune à de nombreuses villes, elle est très mal perçue par Julie qui y voit des « merdouilles » par opposition aux « trucs bien », plus rares, qui

---

<sup>714</sup> Julie se fait d'ailleurs une fierté du fait que son prénom ait été le quatrième mot de la fille de Cynthia.

seraient peut-être l'objet d'un autre discours. Il semble donc que ce ne soit pas tant la pratique du dépôt qui soit critiquée mais la nature des objets déposés, ne correspondant pas au bon goût et nuisant, selon les enquêté.e.s, à l'image de leur quartier.

### *Cynthia de la Guinguette de la Dhuis*

Résidant tout près du jardin, dans la même résidence que Julie et Jacques, Cynthia s'y rend elle aussi très régulièrement : dans la semaine pour le goûter de ses enfants ou pour se détendre, le week-end pour la permanence et le repas collectif. Son conjoint est lui aussi adhérent, et tou.te.s deux fréquentent d'autres membres du jardin en-dehors de son cadre. Âgée d'une trentaine d'années et diplômée de l'enseignement supérieur long, Cynthia<sup>715</sup> était employée comme responsable de la communication et des relations publiques au sein d'une entreprise privée. Cependant, en procès contre son employeur, elle ne travaille actuellement pas et s'occupe de ses enfants en bas âge. Son conjoint occupe un poste dans l'informatique au sein de la fonction publique. Tou.te.s deux partagent une parcelle au jardin partagé, dont il.elle.s s'occupent régulièrement. Cynthia apprécie en particulier la vie collective qui prend place au jardin, variant spontanément ses tâches en fonction des activités du groupe :

« Que ce soit en participant en faisant du bricolage ou du jardinage ou même parfois en faisant à manger, en faisant un café, c'est pas que du jardinage, c'est plein d'autres choses qui sont liées à la vie en collectivité donc c'est assez varié. »

Cynthia et son conjoint ont choisi de vivre à Bagnolet car il.elle.s souhaitaient élever leurs enfants dans une commune équipée de bonnes structures scolaires et culturelles, bénéficiant d'espaces verts et d'une proximité avec Paris. Il.elle.s ont choisi Bagnolet pour des motivations principalement financières mais Cynthia dit apprécier la ville et surtout le quartier de la Dhuis dans lequel elle réside.

---

<sup>715</sup> Voir aussi d'autres éléments à propos de Cynthia en IV. B. 3.

Elle se plaint toutefois des nuisances du quartier, de ses « jeunes », et, comme Julie et Jacques, des dépôts qui se font dans l'espace public :

« On voit des gens qui bricolent, qui laissent des batteries, des saletés sur le bord de la route, c'est juste une démarche citoyenne. Je sais que moi je fais attention à ne rien laisser, à laisser le truc propre. Donc c'est maintenir un cadre de vie qui soit propre, parce qu'on a aussi des gamins et qu'on n'a pas envie qu'ils soient... »

Ses inquiétudes quant au quartier se focalisent prioritairement sur sa vie de famille. Bien qu'il.elle.s ne soient pas amené.e.s à se promener seul.e.s avant un certain temps vu leur très jeune âge, Cynthia craint que ses enfants soient touché.e.s par les jets de pierre des jeunes ou se blessent sur les objets déposés dans la rue qui, selon elle, peuvent être dangereux. L'agacement de Cynthia est vif vis-à-vis des « gens pas éduqués ». Elle voit cependant des aspects positifs dans le quartier de la Dhuys d'une manière générale et dans le jardin partagé en particulier : « c'est devenu un lieu incontournable de la vie quotidienne de la famille ». Sa vie associative ne se limite pas au jardin puisqu'elle s'investit, par exemple en tant que parent d'élève, au sein d'autres structures du quartier afin d'en « préserver la qualité de vie ». Elle participe aussi avec d'autres jardinier.e.s à des rondes dans un périmètre autour du jardin afin de végétaliser les espaces perçus comme libres. Cynthia décrit cet ensemble d'activités sous le terme de « veille ». S'inscrivant parfaitement dans le type du.de la *jardinier.e gentrifieur.se*, elle veille en effet, par son activité au jardin et en-dehors à la mise en place et au maintien d'un certain style de vie dans le quartier.

Cette typologie permet de saisir la diversité des comportements jardiniers et la manière dont les acteur.rice.s font usage du jardin comme d'une ressource pour répondre à différents besoins. Tou.te.s ont en commun un besoin de reconnaissance, identifié par Serge Paugam comme part de la dualité reconnaissance / protection constitutive du lien social. Ce besoin se voit satisfait par leur valorisation au sein du collectif qui s'inscrit dans le cadre du lien de participation élective. Aux deux extrémités de la typologie, d'autres enjeux se font jour et s'ajoutent au besoin de reconnaissance. Les *jardinier.e.s isolé.e.s* utilisent aussi le jardin pour la sécurité relative qu'il leur fournit, brisant leur solitude par le développement d'un sentiment

d'appartenance et l'inscription dans un réseau local. Les *jardinier.e.s* *gentrifieur.se.s* font usage du jardin partagé comme d'un support de diffusion de représentations choisies de leur quartier. Le jardin s'inscrit alors dans une tendance plus vaste à la gentrification et permet à ces acteur.rice.s de se valoriser eux.elles-mêmes en travaillant à améliorer, de leur point de vue, l'image de leur lieu de vie. Les relations entre les adhérent.e.s d'une association de jardinage partagé représentent aussi des liens faibles, au sens de Granovetter, qui apportent aux jardinier.e.s d'autres informations, d'autres références que les seules partagées dans le cadre des liens forts, à l'intérieur des cercles familiaux ou amicaux resserrés. Ainsi, il est incontestable que les jardins partagés participent à la création de liens sociaux entre leurs membres et satisfont différents besoins sociaux des acteur.rice.s. Néanmoins, cette conclusion est inséparable de celles des chapitres précédents, à savoir qu'il s'agit d'espaces d'entre-soi, lieux fermés qui ne bénéficient qu'à quelques fractions de la population, sélectionnés selon des critères stricts. Les jardins partagés ne permettent donc pas l'émergence d'une vie de quartier à proprement parler. Tout au plus offrent-ils la possibilité de rencontres à caractère éphémère, « de façon occasionnelle et temporaire »<sup>716</sup> entre membres et non-membres.

---

<sup>716</sup> VERMEERSCH, 2006, *op. cit.*, p. 61.



### VI. B. Du lien à la possibilité de rencontre

La participation au jardin partagé œuvre indéniablement au tissage de liens sociaux entre les acteur.rice.s qui en sont membres. Mais qu'en est-il des liens entre membres et non-membres du jardin ? Par opposition à la position d'adhérent.e, qui inclut une participation régulière aux échanges ainsi qu'un sentiment d'appartenance plus ou moins fort au groupe, les contacts avec les non-membres se limitent à une rencontre dont le caractère événementiel ne permet pas l'intégration permanente et durable du non-membre au sein du groupe de jardinier.e.s. La rencontre peut tout de même faire se concrétiser une interaction qui a son importance dans le cadre de l'établissement de liens sociaux à l'intérieur du quartier.

La rencontre, si elle est possible, revêt différentes formes. Une grande partie de sa signification est déterminée dans un espace particulier, situé *devant le jardin*, que le contexte soit un passage hasardeux ou la participation à un événement de quartier. C'est dans cet espace apparemment banal que se détermine la survenue ou non d'une interaction. C'est *devant le jardin* que le.la passant.e s'arrête ou non, qu'il.elle entre ou non, qu'un échange avec un.e jardinier.e se met en place ou non... Dans un premier temps, il s'agira donc de souligner les enjeux de cet espace particulier *devant le jardin*. Dans un second temps, il sera question du jardin partagé comme support d'échanges à une échelle plus large, celle du tissu associatif local. Les jardins partagés entretiennent en effet des partenariats avec d'autres structures. Les jardinier.e.s eux.elles-mêmes circulent d'une structure à une autre. Il se crée ainsi une forme de réseau à plusieurs niveaux au sein desquels s'inscrivent les jardins et leurs adhérent.e.s, et qui fournissent des occasions de rencontres entre les membres des jardins partagés et d'autres habitant.e.s du quartier.

### VI. B. 1. *Devant le jardin* : un espace de contact

« *Quelqu'un va passer dans la rue, s'avancer un peu, personne ne va lui adresser la parole. Donc vous ne pouvez pas rentrer dans un lieu comme ça.* » (Adrienne, 50-59 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup.)

Le passage devant le jardin partagé peut intervenir à différentes occasions. Pour les jardins situés au cœur du tissu urbain, placés sur un axe de circulation, le passage peut se produire à n'importe quel moment de la vie quotidienne, lors d'un déplacement à l'intérieur du quartier. Dans cette situation, deux cas de figure peuvent influencer l'attitude du.de la passant.e : soit il.elle connaît l'existence du jardin partagé, soit il.elle ne la connaît pas. S'il.elle connaît son existence, il.elle peut maîtriser ou non le concept des jardins partagés et savoir de quoi il s'agit. S'il.elle connaît le concept, celui-ci peut éveiller ou non son intérêt... Une multitude de dispositions déterminent l'attitude d'un.e passant.e sans que les jardinier.e.s aient de prise sur son comportement. Réciproquement, au moment du passage devant le jardin, plusieurs paramètres vont déterminer la façon dont l'acteur.rice va se représenter cet espace, s'il.elle va même seulement le remarquer, s'y arrêter, voire y entrer...

Premièrement, et cela a été évoqué plus haut, la devanture est importante. Si une grande ouverture peut faciliter la visibilité du jardin, la fermeture physique, qu'elle soit le fait d'un bâti ou de végétaux, peut au contraire l'entraver et accroître l'ampleur de la prise de risque engagée par le.la passant.e, étant donné qu'il.elle n'embrasse pas de son regard l'intégralité de l'espace dans lequel il.elle pourrait entrer. L'attitude des jardinier.e.s présent.e.s à l'intérieur entre également en compte. Dans la mesure où le.la passant.e n'est pas forcément tout à fait certain.e de l'usage de ce jardin qu'il.elle n'a pas encore visité, et qui questionne la notion même d'espace public, il.elle tente de le définir par les informations recueillies sur le moment. Ainsi, au Gentil'Jardin de Gentilly, le jardin est situé sur un axe passant, en face d'un arrêt de bus et d'une station-service se trouvant de l'autre côté de la chaussée. Dégagé et entouré d'un simple grillage de jardin, il bénéficie d'une forte visibilité ainsi que d'une position idéale puisque l'attente du bus permet de traverser

rapidement la route pour y passer un moment. Lors des visites au Gentil'Jardin, ce cas de figure s'est présenté à plusieurs reprises : des personnes ont mis à profit leur temps d'attente pour venir visiter le jardin. Dans le cas particulier du jardin de Gentilly, il semble que la surface du *devant de jardin* s'étende jusqu'à l'autre côté de la route, les potentiel.le.s visiteur.se.s indécis.es pouvant, de cet emplacement, jauger ce qui se passe à l'intérieur du jardin avec une bonne visibilité et décider en connaissance de cause de s'y rendre ou non. L'attente du bus a aussi pour avantage de légitimer le stationnement face au jardin où peuvent éventuellement se trouver des jardinier.e.s. Il n'est nul besoin, pour l'éventuel.le visiteur.se indécis.e, de prendre trop rapidement une décision ou de se trouver dans une position d'arrêt qui serait sujette à interprétation hors du contexte spécifique de l'arrêt de bus. Le *devant de jardin* est ici propice à l'établissement d'un lien entre l'extérieur et l'intérieur du jardin.

À l'inverse, la configuration de la Guinguette de la Dhuis, débutant par un chemin couvert<sup>717</sup> qui débouche plusieurs mètres plus tard sur la cour où se trouvent les jardinier.e.s constitue une entrave à la décision d'entrer du.de la passant.e. L'entrée du jardin, donnant sur le trottoir, aurait pourtant pu offrir une visibilité depuis la rue qui aurait permis un lien visuel entre jardinier.e.s et non-jardinier.e.s. L'aménagement du jardin entrave au contraire l'établissement d'un tel lien. Cela se vérifie par l'observation, pendant laquelle très peu d'entrées spontanées ont été vues, et toujours du fait de personnes déjà très renseignées sur le jardin. Au 56, la façade opaque fait complètement disparaître l'espace du *devant de jardin*. Positionnée dans l'alignement des murs des habitations qui encadrent le jardin, elle se fond dans le décor urbain<sup>718</sup> sans permettre l'établissement d'une interaction entre jardinier.e.s et non-jardinier.e.s. Lors d'événements ouverts comme la brocante ou le repas du monde, la fermeture opérée par la façade est confirmée, imposant une frontière physique entre populations incluse et exclue.

---

<sup>717</sup> Voir Figure 7-10 en V. C. 1.

<sup>718</sup> Voir Figure 7-4 en V. B. 1.



La forme physique du *devant de jardin* impacte ainsi la possibilité d'établir un lien entre jardinier.e.s et non-jardinier.e.s<sup>719</sup>. Dans les cas où le *devant de jardin* permet une interaction directe, c'est-à-dire lorsqu'il offre une visibilité mutuelle entre intérieur et extérieur, ce sont alors les comportements des jardinier.e.s qui déterminent ceux des passant.e.s. Un repas en cours tend à évoquer un espace privatif. À fortiori, un repas en cours entre personnes qui tournent le dos à l'entrée signifie que le.la visiteur.se n'est pas le.la bienvenu.e.

À l'inverse, l'interpellation du.de la passant.e peut l'inciter à entrer ou au moins à envisager la possibilité de pénétrer dans un lieu alors considéré comme visitable. Au Potager des Oiseaux, les apostrophes de Franck (50-59 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup.) provoquent ainsi l'entrée de toutes les personnes observées. De même, au Clos Garcia, John (60-69 ans, retraité), situé loin de l'entrée, crie à une passante « vous pouvez rentrer, Madame, c'est fait pour ça ! », ce qui déclenche

---

<sup>719</sup> À titre de comparaison, j'ai réalisé, pendant les tous derniers mois de ma thèse, des observations à l'entrée de deux jardins partagés situés à l'intérieur de jardins publics : le Jardin de Perlimpinpin, dans le parc Martin Luther King du 17<sup>ème</sup> arrondissement de Paris et le Poireau Agile, dans le Jardin Villemin du 10<sup>ème</sup> arrondissement. Ces deux jardins partagés ont été choisis parce qu'ils présentent des situations très différentes. Le Jardin de Perlimpinpin est installé sur le côté du parc Martin Luther King, derrière des haies suffisamment épaisses et hautes pour que l'on ne voit pas ce qui s'y passe. Il est fermé par une grille, bien que celle-ci soit ouverte aux horaires d'ouverture du parc. Le Poireau Agile, en revanche, est situé au cœur du Jardin Villemin. C'est un jardin circulaire, entouré de haies très basses. Seule la cabane des jardinier.e.s et sa pancarte signalent qu'il s'agit d'un espace géré par une association. Il pourrait en effet aisément passer pour une partie du jardin public. De plus, une fontaine est installée au cœur du jardin, qui attire les promeneur.se.s et les enfants désirant boire ou jouer avec l'eau. Les comportements de visiteur.se.s observé.e.s ne sont pas du tout les mêmes dans ces deux jardins partagés. Au Jardin de Perlimpinpin, les passant.e.s n'osent pas entrer. Lors de plusieurs heures d'observation passées à des moments différents, et alors que le parc était parfois plein, aucune entrée n'a été constatée. Quelques personnes se sont avancées jusqu'à observer le jardin depuis la grille mais sans entrer, bien que celle-ci ait été ouverte. En revanche, au Poireau Agile, les passant.e.s traversent le jardin de la même manière qu'il.elle.s le font pour le parc. Les enfants et les jeunes viennent jouer à la fontaine. La question de l'ouverture de l'espace, créant une visibilité semble donc déterminante pour l'entrée dans le jardin. Néanmoins, cette conclusion peut être nuancée par deux éléments. Premièrement, la période d'observation était restreinte. Il s'agissait d'un dernier terrain au moment de la rédaction destiné à ouvrir de nouvelles pistes. Bien que les tendances relevées soient intéressantes, d'où mon choix de les signaler en note, il aurait fallu une présence plus importante pour établir des conclusions définitives. Deuxièmement, lors de ces observations, les jardinier.e.s étaient peu nombreux.ses et assis en train de discuter dans les jardins. Il est probable que si le groupe avait été plus important ou en pleine activité l'effet de la visibilité du Poireau Agile aurait été nuancé par celui du collectif. En regard des jardinier.e.s rencontré.e.s à la fois au Jardin de Perlimpinpin et au Poireau Agile, la tendance à l'entre-soi semble se vérifier, d'une part du point de vue des profils des jardinier.e.s et d'autre part de leur agacement vis-à-vis des visiteur.e.s dont il.elle.s craignent qu'il.elle.s abîment leurs plantations et volent les produits du jardin. Cependant, à nouveau, l'observation restreinte ne permet pas de conclure sur ces tendances, elles encouragent en tout cas à poursuivre la recherche.

l'entrée, la visite du jardin, et même un échange de plusieurs minutes avec John. Dans d'autres cas, le.la visiteur.se ne va pas jusqu'à l'échange verbal, ou ne fait que quelques pas avant de ressortir, mais l'interpellation par les jardinier.e.s a néanmoins permis une reconnaissance mutuelle et la signification au.à la visiteur.se qu'il.elle est le.la bienvenu.e. Le *devant de jardin* constitue ainsi un espace significatif, du point de vue de sa forme mais aussi des interactions qu'il occasionne, permettant ou limitant la concrétisation d'une rencontre entre jardinier.e.s et non-jardinier.e.s. Cette rencontre, si elle ne se déroule pas toujours dans l'espace du jardin, peut aussi se produire en-dehors, au sein du réseau plus large des structures locales.

### VI. B. 2. L'inscription au sein d'un réseau associatif

*« C'est l'idée toujours de créer des passerelles avec d'autres structures, entreprises, associations, collectivités, écoles. C'est important parce que voilà, on n'est pas isolés. On fait partie, maintenant on fait partie du paysage, clairement. D'une part parce qu'on est visibles et parce qu'en peu de temps on a fait des choses ici. » (Nicolas, 40-49 ans, catégorie cadres et prof. intel. sup.)*

La rencontre entre jardinier.e.s et non-jardinier.e.s, si elle peut se faire dans l'espace du *devant de jardin*, lieu de potentielles interactions, peut aussi se produire par le biais de réseaux locaux au sein desquels s'inscrivent les jardins partagés. Ces associations sont en effet des structures très dynamiques du point de vue des partenariats<sup>720</sup>. Les échanges avec les groupes scolaires ou les maisons de retraite sont fréquents et permettent la création de liens intergénérationnels. Ainsi, le jardin Élie Faure, situé au pied des immeubles de la résidence éponyme dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, est le support de relations privilégiées entre les enfants usager.e.s du jardin et les pensionnaires de la maison de retraite située de l'autre côté de la rue. À l'intérieur de la résidence, seul.e.s des enfants et de jeunes adolescent.e.s investissent le jardin. Les personnes âgées résidant dans les immeubles ne s'y rendent pas et d'une manière générale, restent à l'écart des jeunes. La résidence Élie Faure est ainsi le théâtre d'une situation de coprésence sans

---

<sup>720</sup> Voir II. D. 2.

interaction entre ses habitant.e.s de différentes générations. En revanche, les pensionnaires de la maison de retraite voisine répondent très positivement aux propositions d'activités communes avec les enfants membres du jardin. Des chasses aux œufs de Pâques aux ateliers artistiques, les occasions de rencontre se multiplient. C'est ainsi que le jardin Élie Faure fournit un support à l'établissement de liens intergénérationnels qui, s'ils ne se créent pas à l'intérieur de la résidence, existent tout de même désormais à l'échelle un peu plus large de la rue<sup>721</sup>.

Des partenariats montés dans le cadre d'événements avec des associations culturelles peuvent aussi être l'occasion de rencontres qui n'ont pas été observées le reste du temps. Ainsi, à l'occasion du repas du monde déjà évoqué précédemment<sup>722</sup>, le succès mitigé du jour même de l'événement (les jardinier.e.s se repliant progressivement jusqu'à distribuer le repas dans le jardin et non plus dans la rue) doit être mis en perspective avec les rencontres qu'il a pu occasionner en amont. Une jeune femme du quartier, non-adhérente au jardin, a été contactée par Marie-Christine (50-59 ans, catégorie prof. interm.) pour préparer le repas (un poulet yassa) avec d'autres jardinier.e.s sur la cuisine mobile du 56. Le poulet a finalement été cuisiné par Cocotte chez elle, mais plusieurs jardinier.e.s l'ont aidée pour les courses, la préparation et le transport du plat. De même, la participation de Cocotte à l'événement a permis de faire venir devant le 56 (pour la distribution du repas) des personnes non-membres et non coutumières de rencontres avec les jardinier.e.s<sup>723</sup> comme par exemple des groupes de jeunes du quartier, des mères de famille avec leurs enfants... Si cette rencontre s'est révélée très circonscrite dans le temps et dans l'espace, ces acteur.rice.s n'étant ni resté.e.s longtemps, ni entré.e.s dans le jardin, elle s'est tout de même produite, grâce à l'utilisation du jardin comme support d'échanges et de partenariats.

---

<sup>721</sup> Le contexte résidentiel joue beaucoup ici dans la défiance mutuelle entre jeunes et moins jeunes habitants de la résidence Élie Faure. Il est incontestable que le fait de ne pas résider exactement au même endroit, de ne pas partager les mêmes espaces communs dégradés favorise l'établissement de relations pacifiques entre les enfants d'Élie Faure et les personnes âgées de la maison de retraite située de l'autre côté de la rue.

<sup>722</sup> Voir i2. A. 2.

<sup>723</sup> Dont des personnes perçues comme Noires dont l'absence des équipes de jardinier.e.s a déjà été soulignée, voir III. A. 1.

Les deux exemples<sup>724</sup> ci-dessus illustrent les rencontres les moins évidentes entre des groupes d'acteur.rice.s ayant peu d'échanges au sein des quartiers au sein desquelles il.elle.s vivent pourtant ensemble. Lors de ces rencontres, l'appartenance à un même lieu de vie peut susciter des échanges, provoquer une conversation. Le quartier constitue alors une valeur commune qui rapproche jardinier.e.s et non-jardinier.e.s. Dans ces moments, c'est véritablement le territoire qui fait lien, même si ces rencontres restent en général sans suite<sup>725</sup>. De nombreuses autres structures associatives permettent la rencontre entre jardinier.e.s et non-jardinier.e.s mais il s'agit alors plutôt de rapprochements basés sur l'homogamie au sein d'associations de pratique d'une activité artistique, de clubs de lecture, d'Associations Pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne... Les rencontres événementielles restent des moments à part pendant lesquels, parfois, le jardin et surtout le territoire peuvent créer du lien. Les possibilités de rencontre entre jardinier.e.s et non-jardinier.e.s, membres et non-membres du groupe existent donc. Les exemples ci-dessus montrent que la création de liens sociaux ne se restreint pas complètement à l'intégration durable au sein d'un groupe de jardinier.e.s. Néanmoins, la possibilité de ces rencontres ne suffit pas à nuancer le fonctionnement d'entre-soi des jardins partagés et le fait que les liens créés dans le cadre de ces espaces profitent en premier lieu à leurs membres, caractérisés par la proximité de leurs profils.

---

<sup>724</sup> Plusieurs jardins ont aussi mis en place des partenariats avec des structures médicales comme des hôpitaux ou des foyers post-cure psychiatrique. Ces partenariats, beaucoup moins fréquents que les autres, ont toutefois été cités à quelques reprises dans l'enquête, ce qui m'amène à les signaler ici. Il ne m'est pas pour autant possible de conclure à des échanges effectifs puisqu'il ne m'a pas été donné l'occasion d'en observer lors de la présence sur le terrain. Il est toutefois possible que le jardin partagé permette aussi des échanges et des rencontres entre jardinier.e.s et patient.e.s de ces structures.

<sup>725</sup> VERMEERSCH, 2006, *op. cit.*, p. 63.



### VI. C. Le.la médiateur.rice, garant.e du lien social ?

Les parties ci-dessus ont permis, d'une part de caractériser les types de jardinier.e.s rencontré.e.s dans les jardins partagés et les besoins sociaux auxquels leur investissement au jardin répond ; d'autre part d'introduire la notion de rencontre qui, bien que restreinte, peut se produire entre membres et non-membres d'associations de jardins partagés. Certains des jardins visités lors de l'enquête ont pour particularité d'être gérés par un.e médiateur.rice. Dans chacun des jardins, il existe toujours un.e ou plusieurs adhérent.e.s (membres ou non du bureau de l'association) plus en charge que les autres de la gestion du jardin. Néanmoins, pour certains jardins tels que ceux dont il sera question dans cette partie, il s'agit de médiateur.e.s<sup>726</sup> associatif.ve.s intervenant à la demande ou avec le soutien d'institutions telles que la Mairie de Paris ou la Régie Immobilière de la Ville de Paris. Il.elle.s ne sont donc pas adhérent.e.s au même titre que les autres membres des collectifs de jardinier.e.s mais ont un statut différent qui assoit leur légitimité à gérer le jardin. Ces acteur.rice.s, rencontré.e.s en entretien, ont pour objectif de pacifier les relations entre habitant.e.s de quartiers perçus comme « sensibles » ou « difficiles ».

Les quartiers dits « difficiles » sont surtout, comme l'écrivait Pierre Bourdieu au début de *La Misère du monde*, « difficiles à décrire ». Les « quartiers sensibles » constituent une catégorie qui, employée dans le langage commun mais aussi scientifique n'est pas pour autant toujours bien définie faute de déterminer des critères (population de catégorie populaire, faiblesse des revenus, situation de relégation, violences...) qui recouvrent toute la complexité et la diversité des contextes et des acteur.rice.s rencontré.e.s lors des enquêtes. Ainsi, « la situation

---

<sup>726</sup> Le terme de « médiateur.rice » retenu dans cette partie est un choix de ma part et non une auto-désignation des enquêté.e.s qui, lors des entretiens, se sont plutôt décrit.e.s par les tâches effectuées ou par leur position dans les structures au sein desquelles il.elle.s effectuent leurs missions dans les jardins (fondateur de l'association...). Le terme de « médiateur.rice » me semble approprié en regard des actions mises en place qui relèvent de la médiation en tant qu'intermédiaire (entre différent.e.s habitant.e.s, entre les habitant.e.s et leur lieu de vie, entre les habitant.e.s et les institutionnel.le.s...). Ces acteur.rice.s ont connaissance des discours tenus sur leur travail qui leur attribuent un objectif de création de lien social et s'il.elle.s ne se reconnaissent pas toujours dans ces visées institutionnelles, il.elle.s tentent, par leurs actions, d'améliorer la qualité de vie des habitant.e.s et l'ambiance du quartier.

des quartiers s'impose comme une réalité problématique qui semble sans cesse échapper à l'analyse »<sup>727</sup>. Les catégories de la politique de la ville comme les Zones Urbaines Sensibles peuvent être utiles puisqu'elles indiquent la concentration dans un espace de plusieurs types de difficultés sociales, mettant certains quartiers à l'écart en termes d'emploi, de revenus ou de mixité sociale<sup>728</sup>. Néanmoins, à l'intérieur même d'un îlot urbain, des modes de vie et des systèmes de représentations très différents peuvent cohabiter. Un même quartier peut être investi de significations opposées selon le moment de la vie et de la trajectoire des acteur.rice.s. Il n'est donc pas possible d'envisager des « quartiers sensibles » homogènes à l'intérieur desquels tou.te.s les habitant.e.s partageraient un même sort et une représentation d'eux.elles-mêmes commune. Les jardins animés décrits ici sont situés au sein de quartiers perçus comme « sensibles » par les acteur.rice.s rencontré.e.s (médiateur.rice.s, institutionnel.le.s et habitant.e.s). S'il ne s'agit pas ici de caractériser les modes de vie des habitant.e.s de ces espaces, certains points communs sont tout de même notables. Il s'agit de quartiers d'habitat social au bâti homogène et vieilli. Les espaces extérieurs ne sont que peu investis, quand ils ne sont pas inexistantes (dans la résidence Élie Faure). Pour les employé.e.s de la Mairie de Paris et de la Régie Immobilière de la Ville de Paris rencontré.e.s en entretien<sup>729</sup>, l'ouverture de jardins animés dans ces quartiers est perçue comme un moyen de favoriser la création de lien et d'exercer une forme de régulation sociale face aux problématiques des lieux (comme par exemple le trafic de drogue dans le quartier Python-Duvernois du 20<sup>ème</sup> arrondissement). C'est dans cet objectif que le dispositif se voit renforcé par la présence d'un.e médiateur.rice. Se pose alors la question de savoir comment l'objectif de création de lien social est formulé dans le contexte particulier de ces jardins animés<sup>730</sup> ? La présence de ces acteur.rice.s transforme-

---

<sup>727</sup> AVENEL Cyprien, *Sociologie des quartiers sensibles*, Paris, Armand Colin, 2010, p. 15.

<sup>728</sup> *Ibid.*, p. 18.

<sup>729</sup> Deux personnes ont été rencontrées. L'une, travaillant à la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement de la Ville de Paris, n'a pas souhaité que ses propos soient reproduits. La seconde, Fabienne Boutier, Responsable du développement social urbain à la Régie Immobilière de la Ville de Paris, a accepté que l'entretien soit enregistré. Néanmoins, elle s'est montrée réticente à développer ses propos et l'entretien n'a pas permis d'obtenir de détails. Il a au moins confirmé la tendance des discours institutionnels à employer la rhétorique du lien social à propos des jardins.

<sup>730</sup> Si ces jardins sont désignés sous le terme de « partagés » au même titre que les autres jardins étudiés, je choisis ici l'expression de « jardins animés » afin d'en souligner le fonctionnement qui, à mon sens, les distingue suffisamment des autres jardins partagés pour justifier l'emploi d'un autre lexique.

t'elle les relations sociales établies à l'intérieur et hors du jardin. Quelles sont les stratégies mises en place ? En quoi les adhérent.e.s des jardins animés se distinguent-il.elle.s des membres d'autres jardins partagés ? Il s'agira, dans un premier temps, de présenter ces jardins animés, les contextes urbains au sein desquels ils prennent place, les associations et médiateur.rice.s en assurant l'animation ainsi que les publics qui s'y investissent. Il sera ensuite question des pratiques mises en place par les médiateur.rice.s sur le terrain visant à pallier l'absence de moyens afin de proposer aux habitant.e.s des prestations qu'il.elle.s jugent de qualité. Enfin, les stratégies de ces trois médiateur.rice.s pour créer des liens avec les habitant.e.s des quartiers seront décrites et comparées les unes aux autres. La construction de cette partie laisse une large place aux discours des médiateur.rice.s décrivant leurs pratiques sur le terrain, il sera donc aussi question de nuancer ces discours en regard des positions d'où ils sont émis.

### VI. C. 1. Mise en contexte et présentation des jardins animés

Les jardins animés dont il est question ici sont situés au sein de quartiers perçus comme « sensibles ». Trois jardins animés ont été étudiés à plusieurs reprises en observation participante, et leurs médiateur.rice.s rencontré.e.s en entretien : le Refuge Urbain Python géré par Sylvie Faye de l'association Multi'Colors et situé dans le quartier Python-Duvernois (20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris), le jardin Élie Faure animé par Loïc Le Noan de l'association Ville en Herbes au sein de la résidence Élie Faure (12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris) et la Bergerie des Malassis créée par Gilles Amar de l'association Sors de Terre dans le quartier des Malassis à Bagnolet. Chacun.e de ces médiateur.rice.s est confronté.e dans son action à la rhétorique de création de lien social. Comme l'a montré le travail de Philippe Genestier cité précédemment<sup>731</sup>, la question du lien social apparaît aujourd'hui largement dans les discours politiques et médiatiques, articulée à celle du lieu. Cette tendance est particulièrement notable dans le cas des quartiers dits « sensibles »<sup>732</sup>.

---

<sup>731</sup> Voir chapitre intermédiaire 1.

<sup>732</sup> La contextualisation des jardins s'appuie sur les résultats des études de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques. Pour le Refuge Urbain Python et le jardin Élie Faure, il s'agit de données concernant les 20<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements. Pour la Bergerie des Malassis, des informations plus spécifiques sur le quartier sont connues du fait de son classement en Zone Urbaine



### *Le Refuge Urbain Python et l'association Multi'Colors*

Python-Duvernois<sup>733</sup>, décrit dans les médias comme « l'un des quartiers les plus pauvres de Paris »<sup>734</sup>, « marqué par le trafic de drogue »<sup>735</sup>, a été l'objet d'une fusillade en septembre 2013 ce qui a entraîné son classement en Zone de Sécurité Prioritaire. Le secteur est compris dans le périmètre retenu au titre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). Il est limitrophe des GPRU Saint Blaise et Porte de Montreuil et à proximité de celui de la Porte de Vincennes<sup>736</sup>. Situé près de la Porte de Bagnole, le secteur Python-Duvernois est relativement enclavé par l'importance du trafic routier le séparant de la ville adjacente. Il est néanmoins mieux desservi depuis l'arrivée du tramway en 2013 et la modification de la circulation des bus. Le programme initié par la Ville a pour but de désenclaver le quartier, de valoriser ses espaces verts et d'y développer une mixité sociale et fonctionnelle, notamment en introduisant des commerces au rez-de-chaussée des résidences et en diversifiant l'offre, pour l'instant exclusivement de logements sociaux. Le Refuge Urbain Python est situé sur un terrain en pente de 325 m<sup>2</sup> entre plusieurs immeubles et rectangles gazonnés. Un banc est placé devant le jardin à l'abri d'un buisson<sup>737</sup>. La culture du jardin est assez libre, laissant une large place à la friche malgré quelques mini-parcelles. Le Refuge Urbain Python est à la fois un jardin partagé à destination des enfants et un refuge pour oiseaux (d'où son nom), en lien avec la Ligue de Protection des Oiseaux. Des abris pour oiseaux sont donc installés dans les arbres et un espace est laissé libre au sol pour y dessiner. Les membres du Refuge sont tou.te.s des enfants du quartier.

---

Sensible. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, cette classification a été remplacée par celle des « quartiers prioritaires de la politique de la ville ». Néanmoins, au moment de ce travail de thèse, les études de l'INSEE basées sur la nouvelle classification n'ont pas encore été diffusées, les données disponibles restent donc celles des ZUS. Ce sont les données concernant la ZUS des Malassis qui seront utilisées ici. Pour des informations plus générales sur la ville de Bagnole, se reporter à V. C. 1.

<sup>733</sup> Les informations concernant le 20<sup>ème</sup> arrondissement n'ont pas été reproduites ici étant donné qu'elles sont déjà citées plus haut dans le texte, voir V. B. 1.

<sup>734</sup> Métronews, « Enfin des crédits pour l'un des quartiers les plus pauvres de Paris », Vincent Michelin, article du 16 décembre 2014, <http://www.metronews.fr/paris/porte-de-bagnole-python-duvernois-enfin-des-credits-pour-l-un-des-quartiers-les-plus-pauvres-de-paris/mnlp!vgLIAPEJ7YzS2/> (consulté le 28/08/2015).

<sup>735</sup> *Ibid.*

<sup>736</sup> Site internet de la Ville de Paris, <http://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/urbanisme-et-architecture/projets-urbains-et-architecturaux/python-duvernois-20e-2420> (consulté le 28/08/2015).

<sup>737</sup> Ce qui en fait un lieu privilégié pour les trafics fréquents dans le quartier des dires de Sylvie Faye.

Le Refuge est géré par Multi'Colors, « une association d'éducation à l'environnement » comme cela apparaît sur la page d'accueil de son site internet<sup>738</sup>. La vocation éducative représente en effet une dimension importante des actions de Multi'Colors. Résolument tournée vers les enfants des quartiers populaires, elle a pour buts de leur faire découvrir la nature, les plantes, les animaux, et de les sensibiliser aux problématiques environnementales à travers des activités artistiques. Les oiseaux constituent l'un des thèmes privilégiés de Multi'Colors. En partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux, plusieurs abris ont été installés par l'association et permettent l'observation des différentes espèces d'oiseaux. Multi'Colors bénéficie à la fois d'un soutien institutionnel, de nombreux partenariats avec des structures publiques et privées et d'une médiatisation de son action, régulièrement citée par des titres de presse spécialisée (parmi lesquels : Femina, Paris Mêmes, Viva...) et par des fondations (Nicolas Hulot, Yves Rocher...).

Sa fondatrice, Sylvie Faye, est respectée et jouit d'une légitimité auprès des institutionnels, mais aussi du public. Elle a d'ailleurs obtenu en 2011 le Prix Terre de Femme récompensant des femmes qui œuvrent au respect de l'environnement. Les acteur.rice.s du jardinage urbain valorisent aussi le travail de cette femme dont la rencontre m'a ainsi été conseillée à plusieurs reprises par des responsables de jardins interrogé.e.s. Sylvie Faye, ancienne graphiste, s'est réorientée professionnellement pour devenir travailleuse sociale et fonder l'association Multi'Colors. Elle souligne, dans les interviews qu'elle a accordées à différents médias, son goût pour le 20<sup>ème</sup> arrondissement populaire et son envie de permettre aux enfants des quartiers relégués de s'initier à la fois à l'art et aux pratiques écologiques. De même en entretien, elle renouvelle cette volonté de participer à la réduction des inégalités :

« On est spécialisés sur le public des quartiers un peu sensibles. Donc l'idée c'est de donner accès à la nature et à la culture à des enfants qui n'ont pas toujours d'occasion d'être en contact avec la nature, de sortir de leur quartier, d'avoir des activités artistiques. »

---

<sup>738</sup> Site internet de l'association, <http://www.multicolors.org/L-association.html> (consulté le 28/08/2015).

Depuis sa création en 2003, la cible de l'association, d'exclusivement populaire, s'est diversifiée. Elle intervient désormais au sein de différents quartiers, dans des contextes plus ou moins « difficiles ». Plusieurs espaces parisiens sont gérés par Multi'Colors en plus du Refuge Urbain Python. La Trame Verte, qui consiste en une série de pots de végétaux accrochés à des poteaux formant une trame à travers le quartier Saint-Blaise du 20<sup>ème</sup> arrondissement, a également fait partie de l'enquête puisqu'elle fait la liaison entre Python et le 56 rue Saint-Blaise, un autre jardin étudié<sup>739</sup>. Tous les projets de Multi'Colors s'inscrivent dans le cadre du jardinage partagé : il s'agit d'espaces jardinés en collectif, sans vocation productive mais à forte visée sociale, situés dans des interstices sans usage du tissu urbain.

### *Le jardin Élie Faure et l'association Ville en Herbes*

Le 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris compte 144 925 habitant.e.s, pour une densité en hausse de 8 880,2 habitant.e.s au km<sup>2</sup>. Le taux de chômage et la répartition entre les catégories socio-professionnelles y sont proches des moyennes parisiennes. Il s'agit d'un arrondissement bien pourvu en équipements culturels et de loisirs et bien desservi par les transports. Cette description n'est pas représentative de la résidence Élie Faure qui fait partie du parc social de l'arrondissement. Située à son extrémité, de l'autre côté du boulevard périphérique, elle forme avec le foyer logement des Tourelles (une résidence pour personnes âgées) une portion de quartier très isolée. Les rues sont très peu investies par les rares passant.e.s. Un coin extérieur de la résidence est utilisé comme dépotoir par les habitant.e.s et parfois comme WC par les personnes SDF du quartier. À l'intérieur, les espaces communs sont réduits à leur minimum. Seules quelques jardinières prennent place sur le parking dépourvu de bancs. Le jardin Élie Faure est situé dans la résidence, au pied de l'un des immeubles, entouré par une grille fermée à clé. Il s'agit d'une cour entièrement bétonnée dans laquelle le médiateur Loïc Le Noan a placé des jardinières, des pots, des bacs, afin d'y cultiver des plantes. Tout comme le Refuge Urbain Python, ce

---

<sup>739</sup> La Trame Verte s'inscrit dans une tendance actuelle des projets d'aménagement urbain à porter une attention spécifique aux tracés reliant différents espaces, il s'agit d'un « corridor écologique » qui permet la circulation protégée de la faune au sein du tissu urbain. Cette rhétorique du tracé, du passage ou de la trame rejoint celle du lien dans sa fonction de relier les lieux et les êtres à l'intérieur de la ville qui sépare. Voir Figure 5-6 en IV. C. 2.

jardin est exclusivement investi par des enfants, bien que dans le cas d'Élie Faure, ce ne soit pas un objectif de l'association.

La présentation de Ville en Herbes sur son site internet se focalise sur la dimension écologique de son action<sup>740</sup> sans évoquer son aspect social. La thématique de la réappropriation urbaine est abordée, mais davantage dans le cadre d'un retour du vert au sein d'un espace urbain fortement minéralisé. La question du lien social est absente de cette présentation. C'est également le cas dans les discours valorisant les activités de l'association, publiés par le réseau d'éducation à l'environnement Graine Île-de-France<sup>741</sup>, la Mairie de Paris, ou encore le portail solidaire La Chaîne du Cœur<sup>742</sup>. Ville en Herbes est définie exclusivement comme une association d'éducation à l'environnement.

Pourtant, la rencontre avec Loïc Le Noan, membre fondateur, animateur co-gérant de l'association et la lecture plus fine des descriptifs des projets de Ville en Herbes font émerger des éléments de discours plus fortement axés sur le développement de liens par l'intermédiaire des jardins, en particulier dans le cas d'Élie Faure. Le jardin constitue un projet particulier de l'association, né d'une commande de la Régie Immobilière de la Ville de Paris pour tenter d'enrayer les dégradations des espaces communs (en particulier en attribuant un usage à un terrain qui servait de dépotoir sauvage) et pour permettre la rencontre entre les habitant.e.s du quartier dont les échanges sont l'objet de fortes tensions. Comme l'explique Loïc Le Noan en entretien :

« La RIVP a recherché une association qui puisse mettre en place un jardin et l'animer et ils ont justement voulu utiliser le média jardin pour essayer de faire se rencontrer les habitants de la résidence. »

---

<sup>740</sup> Notamment à travers les buts évoqués : « Promouvoir des techniques de jardinage respectueuses de l'environnement. Rendre accessible à tous les publics, notamment les personnes en situation de handicap, les activités de jardinage et plus largement d'éducation à l'environnement. Faire connaître la faune et flore sauvage. Inciter le public à mener des actions concrètes en faveur de la biodiversité ». Site internet de l'association, <http://villeenherbes.over-blog.com/tag/presentation%20de%20l%27association/> (consulté le 28/08/2015).

<sup>741</sup> Site internet du réseau Graine Île-de-France, <http://www.graine-idf.org/structures-adherentes/ville-en-herbes> (consulté le 28/08/2015).

<sup>742</sup> Site internet du portail La Chaîne du Cœur, <http://www.lachaineducoeur.fr/videos/voir/decouvrez-l-association-ville-en-herbe-0624> (consulté le 28/08/2015).

Ainsi, si la création de lien n'apparaît pas forcément comme l'objectif premier de l'association à travers sa communication, le contexte d'un quartier perçu comme « sensible » la place en première ligne. Est notable dans cette commande de la RIVP la façon dont le jardin peut être utilisé comme un outil de gestion urbaine, apaisant et créateur de lien social. Il s'agit de « requalifier les espaces extérieurs de la résidence Élie Faure et dynamiser les liens sociaux entre les locataires. » Ces objectifs ont été confirmés en entretien avec Fabienne Boutier de la RIVP.

Ville en Herbes, si elle voit son action valorisée par les acteurs urbains, n'est pas l'objet du même engouement que Multi'Colors. L'association n'est pas non plus incarnée par un personnage particulier comme c'est le cas pour Sylvie Faye. On peut attribuer cette notoriété au travail de communication et de visibilité mené par la médiatrice qui s'y consacre à temps plein tandis que Ville en Herbes est gérée par quatre bénévoles qui sont salariés à temps plein d'autres structures et dont deux seulement gèrent le fonctionnement de l'association au quotidien. Il se peut aussi que le fait de communiquer sur la vocation explicitement sociale du projet de Multi'Colors contribue à placer son action en pleine lumière et à lui attirer un large soutien de la part des institutions, en cohérence avec les représentations publiques de l'action politique sur la ville tandis que les discours moins rodés des membres de Ville en Herbes sont moins relayés.

### *La Bergerie des Malassis et l'association Sors de Terre*

Le quartier des Malassis, situé au cœur de la commune de Bagnolet, est classé en Zone Urbaine Sensible (devenue « quartier prioritaire »). Le taux de ménages percevant une allocation chômage y est sensiblement plus élevé que ceux de la commune de Bagnolet et de l'agglomération parisienne. La médiane des revenus fiscaux mensuels par ménage se situe dans la ZUS à 960,3 euros pour 1 170,4 euros dans la commune de Bagnolet<sup>743</sup>. Le quartier est constitué de plusieurs dalles de béton sur lesquelles sont bâtis des ensembles d'habitat social où les espaces

---

<sup>743</sup> Ces chiffres sont issus du site internet de l'INSEE, rubrique « Données détaillées ZUS », <http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/donnees-detaillees/duicq/zus.asp?reg=11&uu=93851&zus=1124020> (consulté le 28/08/2015).

communs sont très rares. La Bergerie des Malassis est accolée à l'école maternelle de la rue Raymond Lefebvre. Elle est composée d'un cabanon en bois et d'un terrain laissé libre devant. La Bergerie abrite plusieurs chèvres, mais aussi quelques poules et coqs, qui sont lâchés sur la pelouse de l'école lorsque celle-ci est fermée, selon un accord avec la directrice. La Bergerie est fermée par une grille pour les animaux, qui est ouverte dès qu'un membre de l'association est présent. Des bancs sont placés sur le devant de la grille. Il n'y a pas d'adhésion à l'association, il est donc impossible d'en recenser les membres, mais les personnes venues pendant les périodes d'observation étaient en général des enfants du quartier, accompagnés de leurs parents (plus souvent les pères que les mères).

L'association Sors de Terre a débuté lorsque Gilles Amar, travaillant comme animateur en centre de loisirs, a créé le Jardin des Balcons dans la ville de Bagnolet. D'autres formes d'investissements de l'espace urbain ont suivi ce premier jardin, dont la Bergerie des Malassis. La Bergerie a été construite par les membres de l'association Sors de Terre sans demande de permis de construire comme le revendique Gilles Amar pour qui cette information semble être la preuve d'un fonctionnement en autonomie hors de ce qu'il appelle les « récupérations politiques ». L'association se déplace dans différents lieux du département afin de promener les bêtes et d'effectuer de nombreux travaux de jardinage et d'aménagement, parfois sur la demande d'institutions. Les membres de Sors de Terre sont en effet issus de formations agricoles et sont donc en capacité de réaliser des travaux de jardinage et de paysage à un niveau professionnel. La présentation de l'association sur son blog reprend la thématique du lien social, soulignant cette vocation du jardin :

« Les lieux jardinés par des enfants, des familles, des habitants, retrouvent une destination sociale. La terre, les plantes, les Hommes ne sont plus séparés. Le lien se recrée, des échanges ont lieu et différents regards se posent ensemble sur un bout de paysage, devenu jardin<sup>744</sup>. »

---

<sup>744</sup> Site internet de l'association, [http://sorsdeterre.blogspot.fr/2010\\_06\\_20\\_archive.html](http://sorsdeterre.blogspot.fr/2010_06_20_archive.html) (consulté le 28/08/2015).

Ici encore, le jardin se veut rassembleur, permettant de « faire émerger une dynamique de groupe », ancrée dans un lieu, un territoire. La qualité biologique des espaces gérés par Sors de terre est aussi signalée dans la présentation de l'association.

Les rencontres et entretiens se sont déroulés au Refuge Urbain Python, au jardin Élie Faure et à la Bergerie des Malassis mais la discussion a parfois englobé les actions des associations plus largement. En effet, ces trois structures interviennent à une échelle plus large que celle des seuls jardins étudiés. Par la suite, deux autres projets ont été observés et visités, qui fonctionnent selon les modalités particulières de la « trame urbaine » : la Trame Verte de Multi'Colors, reliant plusieurs jardins partagés du 20<sup>ème</sup> arrondissement et la Rue Verte, autour du centre d'animation Ravel du 12<sup>ème</sup> arrondissement, portée par la Ligue de l'Enseignement dans le cadre du volet Environnement et Développement Durable et gérée par Loïc Le Noan de Ville en Herbes. L'observation de ces autres espaces a en effet permis de nourrir ma réflexion quant aux spécificités de l'objectif de création de lien social dans le cadre de jardins animés par des médiateur.rice.s associatif.ve.s. Les trois acteur.rice.s rencontré.e.s occupent, au sein des jardins dans lesquels il.elle.s s'investissent, un même rôle de médiateur.rice. S'il.elle.s exercent leur activité sous différents statuts administratifs et dans différents contextes urbains, il.elle.s ont pour point commun de prendre en charge la gestion et l'animation de jardins situés à l'intérieur de quartiers dits « sensibles » qu'il.elle.s sont supposés apaiser. Cette caractéristique est donc prise en compte dans leur manière d'appréhender les habitant.e.s du quartier, de leur présenter le jardin, de concevoir les activités qui y prennent place. D'autre part, ces jardins sont investis majoritairement (pour la Bergerie des Malassis), voire exclusivement (pour le jardin Élie Faure et le Refuge Urbain Python) par des publics d'enfants. L'action publique commandant la présence des médiateur.rice.s associatif.ve.s sur le terrain se positionne en destination des enfants des quartiers, avec un objectif explicitement éducatif qui dépasse la simple mise en relation des habitant.e.s. Ces jardins peuvent aussi venir pallier l'absence d'équipements collectifs permettant d'accueillir les jeux des enfants, comme c'est le cas dans la résidence Élie Faure dont les espaces communs

sont dépourvus de bancs. Ainsi, ces jardins sont centrés sur un public d'enfants ce qui donne un sens particulier à la figure du médiateur, articulant dimension éducative et respect des impératifs de sécurité et d'encadrement associés à la mise en place d'un espace à destination des enfants.

L'effet du jardin partagé sur la création de lien social à l'échelle locale, valorisée dans les discours institutionnels, se heurte à la réalité du terrain où les médiateur.s disent devoir faire face à un manque d'investissement de la part des municipalités et des bailleur.s. Un manque qui peut alors parfois nuire à l'image de jardins, mal perçus par les habitant.e.s du fait de la faiblesse de moyens qui y sont attribués. Les médiateur.s mettent alors en œuvre des pratiques directement sur le terrain afin de pallier le manque de moyens et de tenter de proposer aux habitant.e.s ce qu'il.elle.s considèrent comme des espaces et des activités de qualité.

### VI. C. 2. Un manque d'investissement institutionnel

*« La nature en ville, c'est rigolo, cet espèce de truc qui tombe du ciel, qui va créer du lien social, qui va apaiser les quartiers sensibles. » (Gilles Amar)*

Si les jardins partagés sont valorisés dans les discours institutionnels pour le lien social qu'ils sont susceptibles d'apporter, les moyens déployés sur le terrain sont, des dires des acteur.s associatif.ve.s, insuffisants. Les terrains accordés sont en effet ingrats (sol de piètre qualité voire bétonné, mauvaise exposition...), les budgets limités voire inexistantes et les délais d'aménagement très longs. Ainsi, le jardin Élie Faure a déménagé plusieurs fois dans le cadre du Grand Projet de Renouvellement Urbain. Les plantes ont dû toutes être déplacées dans un autre jardin le temps des travaux. Certaines ont été perdues ou abîmées et c'est ainsi que le jardin « donne l'impression d'être naissant mais il a quasiment quatre ans d'existence » (Loïc Le Noan). La pérennité du jardin n'est toujours pas assurée, et même si la Régie Immobilière de la Ville de Paris semble plutôt encourager le projet, les aménagements sont réduits et longs à mettre en place. Selon Loïc Le Noan, la représentation qu'ont les habitant.e.s du jardin en souffre : « les habitants



ne se représentent pas que c'est un jardin. Ils voient le béton, il y a deux-trois jardinières ». Dans la résidence Élie Faure, les espaces extérieurs n'ont pas été pensés pour accueillir une vie collective, pour permettre la rencontre. Il n'y a pas de banc ni d'espace de convivialité. L'ensemble de l'espace commun extérieur est dévolu au parking des voitures des résident.e.s et les axes de circulation piétonne sont réduits au minimum. Lors des périodes d'observation, l'extérieur de la résidence est apparu très peu investi, les habitant.e.s rentrant rapidement chez eux.elles, aucun petit groupe ne se formant pour discuter comme on peut le voir dans d'autres contextes urbains. L'appropriation des espaces extérieurs à Élie Faure est contrainte par le manque d'aménagement.

Aujourd'hui, la RIVP semble prendre en compte cette dimension dans sa réflexion sur les conflits de voisinage<sup>745</sup>. C'est dans ce cadre qu'a été lancée la collaboration avec l'association Ville en Herbes pour créer un jardin partagé. La réalisation de ce jardin s'est toutefois vue contrainte par le peu d'espace disponible et l'absence d'un budget dédié. Le jardin est donc très réduit en taille, situé sur dalle, grillagé et peu fourni en plantes. D'après Loïc Le Noan, les attentes des habitant.e.s ont été déçues quant à la construction de cet espace extérieur :

« Au début du projet, dans la communication, je pense que ça n'avait pas été suffisamment clair, lorsque nous on a été missionnés pour accompagner la création du jardin de proximité Élie Faure, la RIVP a laissé penser qu'on allait créer un jardin où les habitants pourraient s'impliquer et disposer d'un lopin de terre. Et je pense qu'il aurait mieux valu qu'ils présentent le lieu où allait être le jardin. Parce qu'après, ils se sont retrouvés avec un jardin sur dalle... »

Ville en Herbes développe donc des astuces pour pallier le manque de moyens. Le jardin voisin, appartenant à un foyer de personnes âgées, est mis à contribution pour garder les plantes déplacées par les travaux. Loïc Le Noan mène des ateliers avec les enfants lors desquels ils utilisent des objets de récupération, réalisent des œuvres de *land art* afin que le jardin, s'il n'est pas verdoyant, soit néanmoins coloré. Un

---

<sup>745</sup> Qui semblent être nombreux dans la résidence, des dires de Loïc Le Noan et des habitant.e.s rencontré.e.s, sans qu'il m'ait été possible, dans le temps d'une thèse, de mener une enquête de vérification à ce sujet.

nouveau projet est actuellement en phase de conception<sup>746</sup>, pour lequel Loïc Le Noan prend des précautions quant au discours à tenir aux habitant.e.s. Il dit souhaiter obtenir des garanties de la part de la RIVP sur les moyens qui seront consacrés à la réalisation du nouveau jardin, avant même de mener une concertation avec les habitant.e.s afin de ne pas provoquer des attentes qui pourraient être déçues par la suite. À travers l'exemple du jardin Élie Faure se fait jour une caractéristique de ces projets de jardin déjà signalée plus haut<sup>747</sup> à savoir que les associations gestionnaires des jardins viennent pallier un manque d'investissement de la part de l'État, assurant à la fois l'entretien des espaces publics ou communs et leur animation.

De même, le projet Rue Verte, aussi géré par Loïc Le Noan, inclut une parcelle de végétaux comestibles mise à disposition dans l'espace public. Ce projet correspond à une tendance des municipalités telles que la Ville de Paris<sup>748</sup> valorisant l'« agriculture urbaine ». Dans la lignée des « Incroyables Comestibles »<sup>749</sup>, la culture de produits consommables à disposition de tou.te.s dans l'espace public est encouragée. Cette dite « agriculture urbaine » n'est pas sans soulever un certain nombre de questions. L'espace disponible est très réduit et situé en pleine rue. Le sol n'en est pas de bonne qualité et peut être l'objet de dégradations portant atteinte à sa vocation alimentaire (des déjections canines par exemple). Loïc Le Noan est donc amené à concevoir cet espace en tenant compte à la fois des exigences municipales, fortement influencées par la mode de l'« agriculture urbaine »<sup>750</sup> et des

---

<sup>746</sup> Le jardin Fauremidable, sur une bande de terre longeant les immeubles, qui pourra éventuellement proposer des parcelles individuelles peut-être plus séduisantes pour l'investissement des personnes âgées de la résidence. Au moment de terminer ce travail de thèse, le jardin Fauremidable n'en est encore qu'à sa phase d'élaboration.

<sup>747</sup> Voir aussi II. C. 3.

<sup>748</sup> Voir le programme « Végétalisons la ville » lancé par la Mairie de Paris, <http://www.paris.fr/duvertpresdechezmoi> (consulté le 28/08/2015).

<sup>749</sup> Le mouvement Incroyables Comestibles (à l'origine *Incredible Edible*) consiste à planter des végétaux comestibles dans des espaces vacants de la ville, à disposition de tou.te.s. Identifiés par une signalétique, ces produits alimentaires peuvent être récoltés par tout.e citoyen.e, invité.e à remplacer ce qu'il a récolté en semant à son tour. Voir la Charte sur le site internet du mouvement, <http://lesincroyablescomestibles.fr/la-charte-fondamentale-des-ic/> (consulté le 25/09/2015).

<sup>750</sup> Cette dénomination est de plus en plus fréquente mais quelle est sa pertinence ? En effet, peut-on véritablement parler d'agriculture dans le cadre de cultures non vivrières, ne permettant pas la production ? Il semble que cette terminologie soit employée de façon abusive dans le cas de la végétalisation de délaissés et d'interstices urbains. La définition que donne la Région Île-de-France de l'agriculture urbaine s'attache en effet à des pratiques véritablement nourricières : « L'agriculture

contraintes du territoire de la ville. C'est dans ce type de négociations et d'aménagements que se révèle la complexité des missions des médiateur.rice.s du jardin, déçu.e.s du manque de concordance entre les discours des politiques et les moyens déployés.

Dans le cas de l'association Multi'Colors également, la mise en place du Refuge Urbain Python a été l'objet d'une longue attente. En effet, pour des questions d'assurance, il était interdit à l'association d'investir le jardin de la résidence Python tant que celui-ci n'était pas fermé par une grille. Et la mise en place de la grille a pris des mois en raison de négociations entre le fabricant et la mairie d'arrondissement. Ici aussi, la réactivité de l'association a visé à compenser ces difficultés. Dans l'attente de l'ouverture du jardin, Multi'Colors a mis en place des ateliers nomades, comme l'observation des oiseaux dans la résidence, qui ont permis de mobiliser les enfants autour d'activités malgré l'absence de terrain disponible.

Gilles Amar tient un discours particulièrement vindicatif à l'égard des institutions qui selon lui ne soutiennent pas suffisamment les associations :

« Il ne suffit pas de se pointer et de dire "youpi le jardin, la nature en ville, le lien social, l'écologie etc." Là, c'est juste que c'est pourri ce quartier ! C'est délaissé totalement par le bailleur. Donc moi, je leur ai dit que si je faisais le truc, déjà il fallait mettre un peu les moyens. Pas pour me rémunérer grasement, mais pour planter de la haie, des fruitiers, des aromatiques, il faut montrer aux gens qu'on n'est pas venus se foutre de leur gueule, qu'il va y avoir vraiment un plus, pas juste en terme de lien social et de carottes violettes. »

Les solutions émergent parfois d'un maillage local comme par exemple, dans le cas de Sors de Terre, d'un accord passé avec la directrice de l'école voisine pour qu'elle mette son terrain à disposition des animaux lorsque l'école est fermée. La « débrouille » offre donc, de différentes façons, des recours face au manque de moyens délivrés par les pouvoirs publics. Les initiatives prises par les trois

---

urbaine est une forme émergente de pratiques agricoles en pleine ville. Elle peut prendre la forme de parcelles partagées, de jardins individuels et/ou collectifs et même d'agriculture verticale dans des tours. Les types d'activités concernées sont essentiellement le maraîchage, les petits élevages et la culture d'arbres fruitiers. », site internet de la Région Île-de-France, <http://www.iledefrance.fr/transition/agriculture-urbaine> (consulté le 28/08/2015)

médiateur.rice.s ont ainsi permis à leur activité de se développer rapidement et efficacement, parfois en marge des autorisations institutionnelles. Le jardin Élie Faure et le Refuge Urbain Python ont par la suite ratifié la Charte Main Verte. La Bergerie de Malassis, en revanche, conserve une autonomie de statut revendiquée par les membres de Sors de Terre même si les missions de jardinage rémunérées montrent qu'une forme de négociation avec la Ville existe bel et bien. Avec les habitant.e.s riverain.e.s des jardins, les médiateur.rice.s développent des stratégies visant à favoriser la prise de contact.

VI. C. 3. Prendre contact avec les habitant.e.s : les stratégies des médiateur.rice.s

*« Le lien social, il n'est pas à créer, il est à valoriser, il est là le lien social, et il est génial ! » (Gilles Amar)*

Le premier enjeu du travail des médiateur.rice.s consiste à prendre contact avec des habitant.e.s qui n'ont pas pour habitude d'investir les espaces extérieurs de leur lieu de vie comme l'observation sur le terrain a pu le montrer. Parfois, les espaces extérieurs sont déjà utilisés par certain.e.s acteur.rice.s pour des activités précises, comme par exemple le trafic de drogue dans la résidence Python. La mise en place d'un jardin animé s'impose alors comme un usage concurrentiel de l'espace. Il s'agit donc, pour les médiateur.rice.s, de se positionner au sein de tout un jeu de pratiques et d'usages existants.

Si Sylvie Faye de Multi'Colors, Loïc Le Noan de Ville en Herbes et Gilles Amar de Sors de terre mettent en place des stratégies différentes, il.elle.s ont néanmoins en commun une présence très régulière et visible sur le terrain. Tou.te.s trois se rendent presque quotidiennement dans les jardins animés malgré le fait qu'il.elle.s travaillent en général sur plusieurs lieux à la fois. Dans la résidence Python-Duvernois, Multi'Colors bénéficie d'un local dédié, une petite maison qui accueille le travail des membres de l'association et les ateliers menés avec les enfants. Le local est identifié par un panneau et la présence de Sylvie Faye par une brouette qui maintient la porte de la maisonnette ouverte. Les enfants, mais aussi leurs parents savent ainsi où la trouver pour des renseignements ou pour échanger en-dehors des

ateliers prévus selon le planning. Loïc Le Noan, s'il n'est supposé être présent au jardin Élie Faure que le mercredi, y fait en réalité un ou deux passage.s quotidien.s, qui lui permet.tent, même s'il ne dure.nt pas forcément très longtemps, de discuter avec les résident.e.s :

« C'est sur le trajet de là où je bosse les lundi, mardi, jeudi, vendredi donc je passe. Les échanges de tout à l'heure, j'en ai comme ça tous les jours. Et puis je passe le matin pour voir l'état des jardinières, donc voilà, on y passe du temps. Il n'y a que comme ça de toute façon qu'on crée un rapport de confiance, si je ne venais que les mercredi... »

Gilles Amar, quant à lui, travaille dans plusieurs communes de Seine Saint-Denis, il se déplace beaucoup dans le département pour des travaux de jardinage, souvent accompagné par ses chèvres. Il ouvre néanmoins les portes de la Bergerie dès qu'il s'y trouve, en général au moins une fois par jour. Lors de l'enquête de terrain, la régularité de cette présence se vérifie : à chaque visite dans l'un des jardins, le médiateur est présent. De même, chaque demande de rendez-vous entraîne une même réponse : « passe quand tu veux, je serai là ». Les propos de Loïc Le Noan viennent confirmer les pratiques observées :

« J'adore les éléments de discours aujourd'hui "le jardin, pour créer du lien social..." C'est vrai, c'est la finalité qu'on poursuit, mais dans les faits c'est très compliqué. Ça implique d'être énormément là. On occupe le terrain, on est là quasiment tous les jours. »

Selon les médiateur.rice.s, leur présence se fait plus habituelle au fil du temps. C'est ainsi que beaucoup de liens se font par l'informel, par la discussion entre deux portes, par le partage de l'actualité du quartier et de ses problématiques<sup>751</sup>. Lors des périodes d'observation participante, une simple promenade avec l'un.e des médiateur.rice.s met à jour ces liens informels : la plupart des personnes croisées les saluent, certain.e.s en profitent pour échanger quelques mots, souvent à propos de petits désagréments du quotidien. Ainsi, Aïcha se plaint à Loïc Le Noan de sa voisine de palier qui, dit-elle, lui vole ses plantes. Un homme âgé lui demande des conseils à propos de son petit-fils adolescent qu'il dit ne plus comprendre et que le médiateur connaît pour l'avoir encadré dans des ateliers de jardinage. Au Refuge

---

<sup>751</sup> En cela, l'enquête de terrain ne permet pas, en quelques visites, de restituer la complexité des échanges noués avec les habitant.e.s sur des mois, voire des années.

Urbain Python, tou.te.s les enfants qui croisent Sylvie Faye lui font des signes, leurs parents aussi quand ils les accompagnent. De même, Gilles Amar connaît les prénoms de chaque personne, adulte ou enfant, qui entre dans la Bergerie. Alors que son fils court voir les chèvres, Abdel raconte à Gilles Amar le plat qu'il a préparé à partir de la recette qu'il lui a conseillée.

Des liens apparaissent ainsi dans les échanges quotidiens entre les médiateur.rice.s et les habitant.e.s, qui semblent se nouer grâce à la régularité de la présence, chaque médiateur.rice étant devenu.e une figure identifiable du quartier. Ainsi, à Sylvie Faye qui s'est fait voler son sac, un groupe de jeunes dit que ce n'étaient certainement pas des habitant.e.s du quartier car « ils vous auraient reconnue ». La présence régulière d'un.e même médiateur.rice semble donc permettre la création de liens sociaux qui s'expriment par la reconnaissance mutuelle et des échanges informels. Néanmoins, ce n'est pas pour autant que les habitant.e.s en question rejoignent systématiquement le jardin. À la Bergerie, les parents accompagnent leurs enfants venus voir les animaux, mais ne participent pas aux travaux de jardinage de l'association<sup>752</sup>. Au Refuge Urbain Python et au jardin Élie Faure, seul.e.s les enfants se rendent aux permanences. De même, les ateliers de la Rue Verte, dispensés par Loïc Le Noan dans le jardin du centre Ravel, sont à l'heure actuelle investis en majorité par des personnes de catégories sociales moyennes supérieures (en ce qui concerne les adultes). Des liens existent donc bel et bien entre les médiateur.rice.s et les habitant.e.s, mais ne se concrétisent pas forcément par une venue au jardin animé.

En plus de la forte présence sur place qui occasionne des échanges informels et participe à la construction d'un rapport de confiance, les médiateur.rice.s proposent des activités au sein des jardins. Au jardin Élie Faure, un atelier de jardinage est programmé chaque mercredi de 10h à 12h. Il est ouvert à tou.te.s mais accueille presque uniquement des enfants. D'autres manifestations, comme par exemple la

---

<sup>752</sup> En revanche, des garçons adolescents y participent, un cas de figure jamais observé dans aucun autre jardin et qui doit sûrement à la personne même de Gilles Amar, jeune trentenaire du quartier, vêtu de la même manière que les adolescents en question et s'exprimant aussi avec les mêmes intonations et le même vocabulaire familier, un « franc-parler » qui semble plaire aux jeunes.

Fête des Jardins en mai, donnent lieu à des animations ponctuelles à Élie Faure. Le fonctionnement est le même au Refuge Urbain Python : les rendez-vous de jardinage avec les enfants sont hebdomadaires et s'accompagnent d'autres événements spéciaux pendant l'année. Il arrive aussi que Sylvie Faye emmène les enfants en sortie à l'extérieur du quartier, voire en vacances. La Bergerie de Malassis diffère des deux autres jardins animés : les activités n'y sont pas programmées. Le principe de fonctionnement est que la Bergerie est ouverte dès que Gilles Amar ou un membre de l'association est présent. Ainsi, pendant les entretiens, Gilles Amar a ouvert la grille et de nombreuses personnes sont passées : des femmes ont déposé des épluchures dans le compost, des enfants accompagnés de leurs pères sont venus voir les chèvres, un homme est passé demander des œufs pour le lendemain... Quand la Bergerie est ouverte, n'importe qui peut entrer et apporter son aide, il ne s'agit pas d'activités proposées à un public, mais de tâches réalisées par l'association auxquelles les habitant.e.s de passage peuvent participer :

« Si je suis en train de faire un truc, tout le monde sait qu'il peut venir faire avec moi. Je dis toujours que la Bergerie, c'est notre outil de travail, on travaille aussi à l'extérieur, mais c'est notre outil de travail et il est ouvert. [...] Nous c'est tout le temps le participatif. Les ateliers qu'on fait, il suffit de te pointer avec deux bêches n'importe où, tu ne seras pas tout seul. »

Cette absence de planning correspond à la philosophie de la Bergerie de Malassis qui refuse tout règlement, une posture qui était déjà la même pour le premier Jardin des Balcons. Selon Gilles Amar, cette spontanéité permettrait d'éviter toute exclusion :

« Je voulais pas de gens qui s'accaparent le truc, je voulais pas de règlement intérieur, je voulais pas d'adhésion à l'association. Parce que moi, mon premier objectif, c'était de travailler avec les enfants et les jeunes du quartier, donc je voulais pas demander à tout le monde d'adhérer pour s'occuper d'une parcelle ou s'occuper du truc collectivement. »

Gilles Amar considère qu'en l'absence de règlement et d'adhésion, quiconque veut passer à la bergerie le peut :

« On a fait un jardin où tout le monde pouvait aller. Il n'y a pas d'adhésion, comme aujourd'hui, la bergerie, la grille est ouverte, c'est gratuit, tout le monde peut venir, il n'y a aucune adhésion à l'association. [...] Il n'y a pas besoin d'être adhérent pour faire quoi que ce soit. Et il n'y a pas de règlement, le règlement, c'est moi, c'est nous, c'est les gens. »

## Chapitre VI

Si le discours de Gilles Amar peut paraître idéaliste, l'observation à la Bergerie des Malassis confirme que de nombreuses personnes y passent lorsqu'elle est ouverte, à la fois des adultes et des enfants accompagné.e.s de leurs parents. Il.elle.s y viennent pour différents usages, se promener, aider aux tâches de jardinage, voir les chèvres. Le refus de règlement et d'adhésion semble apparemment efficace : les passant.e.s entrent dans la Bergerie.

Il ne faut tout de même pas négliger dans ce succès la personne de Gilles Amar, originaire du département et qui dit lui-même avoir « les codes » pour parler à ses habitant.e.s. Dans cette expression se situe une caractéristique de Gilles Amar, originaire de la Seine-Saint-Denis, diplômé d'un Master de sciences humaines. Son franc-parler et le vocabulaire qu'il emploie typique de « la banlieue » ne masquent pas sa maîtrise de discours beaucoup plus policés et légitimes qui lui apportent une reconnaissance à la fois de la part des institutionnel.le.s mais également des habitant.e.s du quartier. Loin de la simplicité avec laquelle il se définit, Gilles Amar dispose de compétences qui lui permettent d'occuper cette position d'intermédiaire entre pouvoirs publics et habitant.e.s de Bagnolet et qui facilitent la venue des riverain.e.s à la Bergerie des Malassis. Les nombreux déplacements qu'il fait dans les quartiers provoquent aussi des rencontres et facilitent d'autant plus l'accessibilité du lieu. De plus, l'équipement de la Bergerie, faisant la part belle à l'autoconstruction et aux matériaux de récupération, a pour une grande partie été réalisé avec les habitant.e.s du quartier, ce qui contribue à leur appropriation de l'espace.





Figures 8-3 et 8-4. L'intérieur de la Bergerie des Malassis.



Enfin, la position de la Bergerie sur une rue passante et non en cœur de quartier la fait bénéficier d'une forte visibilité et d'un emplacement serein. Cette visibilité se voit aussi accrue par l'attrait des personnes et en particulier des enfants pour les animaux.



Figure 8-5. Immeubles en face de la Bergerie des Malassis.

À Multi'Colors, en revanche, l'adhésion est obligatoire, tout comme l'assiduité. Un.e enfant absent.e trois fois à l'atelier de jardinage s'en verra exclu.e et sa place donnée à quelqu'un d'autre. Sylvie Faye considère en effet qu'il s'agit d'un engagement et que l'enfant doit s'y tenir, même si elle regrette que « les parents s'en foutent de l'heure ». Les exclusions sont toutefois peu nombreuses et les enfants se sont montré.e.s plutôt ponctuel.le.s lors des observations, peut-être du fait du règlement. Le jardin n'est réservé qu'aux seul.e.s enfants membres et n'est pas supposé être investi par d'autres personnes, ni en-dehors des horaires d'ouverture. Sa petite surface et son emplacement accolé à un banc où ont lieu des échanges de drogue et d'argent n'en font de toute façon pas un endroit idéal pour le passage et en effet, pendant l'observation, aucun passage spontané de personnes

dans le jardin n'a eu lieu. En revanche, plusieurs enfants connaissaient Sylvie Faye et l'ont saluée au passage, et elle-même est allée discuter avec des jeunes qu'elles trouvaient trop proches du jardin et soupçonnait de vouloir y cacher de la drogue. L'application stricte du règlement semble constituer pour elle la condition du respect de cet espace dédié aux enfants dans un quartier particulièrement difficile. La rigueur de la position adoptée par Sylvie Faye tient à son origine sociale très différente de celle de Gilles Amar. Sylvie Faye, femme perçue comme Blanche, ancienne graphiste, issue des classes moyennes et en portant l'habitue, ne se positionne pas de la même façon que Gilles Amar vis-à-vis des habitant.e.s du quartier. Si elle souhaite et parvient à établir des liens avec les enfants, elle reste dans une relative défiance face au quartier en général, comme son attitude en entretien le laisse voir. L'enquêtée s'inquiète en effet à plusieurs reprises de son vélo dont elle redoute qu'il soit volé, souligne son soulagement de ne pas « habiter là », et souligne également ce qu'elle perçoit comme son incongruité dans le quartier : « les gens doivent se dire : "c'est qui cette Blanche toujours avec tous ces petits Blacks ?" » Sa position se construit sur des règles strictes et se différencie en cela de la position de Gilles Amar basée sur une légitimité d' « habitant » du quartier.

À Élie Faure, l'attitude de Loïc Le Noan se caractérise par la négociation. Les conversations observées, en particulier celles avec Rachida, une femme du quartier, d'origine algérienne, nourrice de plusieurs enfants, illustrent ce positionnement du médiateur. Rachida, directement touchée dans l'exercice de son métier par l'inexistence d'espaces extérieurs pensés pour les enfants, formule différentes demandes à Loïc Le Noan qui n'en rejette aucune, malgré des problématiques de sécurité difficiles à contourner. Ainsi, à sa demande d'installation d'un barbecue, il propose un équipement électrique, qui supposerait un aménagement de sa part pour protéger une partie du jardin de la pluie, mais permettrait de contourner l'interdiction d'allumer un feu dans la résidence. À sa demande d'une petite piscine pour les enfants, il rappelle le danger de noyade mais réfléchit à un dispositif qui ne serait rempli qu'en présence d'un adulte. À sa demande de jeux pour enfants sur

d'éventuelles futures parcelles individuelles<sup>753</sup>, il promet d'en faire la suggestion avant le chantier... Ainsi, l'attitude de Loïc Le Noan se différencie de celle de Sylvie Faye, qui met en place et applique un règlement dans le quartier Python-Duvernois, et de celle de Gilles Amar, qui refuse les règles et postule une spontanéité et une liberté selon lui « totales » dans la Bergerie. Le positionnement du médiateur d'Élie Faure semble s'expliquer par les problématiques de ce quartier caractérisé par un affrontement entre deux générations d'installation. Les différentes tentatives de consultations publiques se sont chaque fois soldées par un échec étant donné le conflit en place, chacun.e campant sur ses positions : les plus âgé.e.s voient d'un mauvais œil les aménagements qui amèneraient les jeunes à traîner devant la résidence, les familles réclament la prise en compte des enfants et adolescent.e.s dans la conception des espaces extérieurs. Loïc Le Noan semble ainsi avoir choisi d'encourager quoi qu'il arrive le dialogue. Sa posture se veut plus stratégique qu'elle ne le paraît : recueillir la parole de ceux.celles qui veulent bien s'exprimer lui permet aussi d'avoir des « personnes-relais » dans la résidence, en particulier Rachida sur laquelle il compte pour mobiliser les mères de famille d'Élie Faure en soutien au projet Fauremidable.

Enfin, les médiateur.rice.s, dans le but de créer du lien social, s'attachent à certains objets qui leur semblent faciliter les interactions. La façon dont ils définissent les objets susceptibles de faire lien témoigne de leurs représentations quant aux publics auxquels ils s'adressent. Ainsi, Sylvie Faye a imaginé la mise en place d'ateliers sur les plantes du monde, afin de valoriser les origines variées des enfants et de leurs parents :

« On a des mamans avec leurs enfants, et des papas aussi, qui sont de plein de pays différents. Et donc on fait de l'observation des plantes sauvages, la constitution d'un herbier, et utilisation des plantes dans son pays. [...] Et donc parler des plantes, ça amène à parler de soi, de ses origines, de ses pratiques, aussi, avec la plante. »

---

<sup>753</sup> Le projet Fauremidable, en cours de consultation.

## Chapitre VI

De la même manière, Loïc Le Noan, avec les enfants de l'atelier jardinage, a planté des plantes aromatiques dans les jardinières en espérant qu'elles soient appréciées à appropriées par les habitant.e.s :

« Avec les enfants, dans la première jardinière, on a planté de la menthe. Une fois que c'est fait, que les gens viennent picorer, qu'ils viennent chercher des plantes, de la menthe, ça c'est bien. S'ils arrachent pas, aucun problème. En fait, c'est ce qu'on voulait aussi, on s'est dit, si on met des choses comestibles, les gens, ça va les intéresser. »

Gilles Amar, en revanche, fustige le fait de « mettre de la menthe parce que les Arabes boivent du thé à la menthe ». Il dit faire lien avec les habitant.e.s grâce à d'autres références, en particulier par le métier de berger :

« Les gens, ce qui les touche aussi, c'est le fait qu'il y ait quelqu'un qui soit là et qui s'occupe des bêtes, vraiment un berger. [...] On est entourés d'anciens bergers qui gardaient les bêtes quand ils étaient petits. Ils sont Algériens, Maliens, Picards, je sais pas trop quoi. »

Cette recherche de ce qui peut permettre de faire lien est commune aux trois médiateur.rice.s rencontré.e.s même si elle s'exprime différemment chez chacun.e. Il se peut que cette recherche tienne aussi de la quête de légitimité. Chez Sylvie Faye et Loïc Le Noan, des personnes perçues comme Blanches au sein de quartiers à populations très majoritairement perçues comme Noires dont une partie ne parle pas français, il semble que le lien doive passer par la reconnaissance et la valorisation de différences supposées d'origine ethno-raciale. Chez Gilles Amar, qui a grandi en Seine-Saint-Denis, il semble que le lien doive passer par la reconnaissance d'une histoire intime mais aussi professionnelle, d'un répertoire commun de tâches.

La particularité de ces espaces dédiés aux loisirs des enfants fait qu'ils sont respectés. Les dégradations, très communes dans les trois quartiers, n'ont pas lieu aux abords des jardins et des espaces utilisés pour les ateliers des enfants. Ainsi, Sylvie Faye explique que lorsqu'elle refuse aux « dealers » l'utilisation du jardin comme lieu de dépôt de drogue en justifiant son refus par le fait qu'il s'agisse d'un endroit pour les enfants, ils l'acceptent sans aucun problème : « Je dis "chacun son espace, ça c'est un endroit pour les enfants et vous vous avez tout le reste". Et ils

disent "excusez-moi Madame". » Le jardin n'a d'ailleurs pas été dégradé alors même que le quartier environnant l'est fortement. Cet attachement à respecter les lieux des enfants est souligné et exploité par Loïc Le Noan dans la résidence Élie Faure. Ainsi, lorsqu'il a rénové certaines des jardinières présentes dans la résidence – qui sont si rapidement dégradées qu'elles n'étaient même plus entretenues par le bailleur – il les a immédiatement décorées avec des dessins plastifiés des enfants de l'atelier de jardinage. Les jardinières, alors identifiées comme espace des enfants de la résidence, n'ont plus été abîmées.

L'objectif de création de lien social, s'il est mobilisé à propos de tous les jardins partagés en général, se voit réinterprété dans le cadre de ces jardins animés par des médiateur.rice.s associatif.ve.s. À Python-Duvernois, comme à Élie Faure et aux Malassis, ces acteur.rice.s parviennent à susciter des interactions dans l'espace public et à entretenir des relations de sympathie mutuelle avec les habitant.e.s. La forte présence des médiateur.rice.s sur le terrain semble favoriser l'émergence de ces liens qui demeurent néanmoins fragiles, n'allant pas jusqu'à l'investissement des habitant.e.s riverain.e.s dans le jardin. La fonction de création de lien social est plus perceptible au niveau des enfants de ces quartiers, qui forment les publics privilégiés des jardins animés. Du point de vue des adultes, les liens restent fragiles, et caractérisés par leur nature événementielle. Tout comme les échanges devant le jardin ou dans le cadre d'un réseau associatif local, les interactions entre jardinier.e.s et non-jardinier.e.s, ou entre habitant.e.s par le biais du jardin se limitent à une dimension de rencontre, peu encline à se pérenniser. Les jardins partagés sont tout de même susceptibles de nouer des liens sociaux durables, satisfaisant le besoin de reconnaissance des acteur.rice.s sociaux.ales, mais ces liens durables ne se tissent, dans la majorité des cas, qu'entre les adhérent.e.s jardinier.e.s membres de l'entre-soi.



### CONCLUSION GÉNÉRALE<sup>754</sup>

---

#### *Des liens...*

Il est indéniable que les jardins partagés constituent des lieux de lien social pour leurs membres. Certain.e.s adhèrent.e.s y trouvent la reconnaissance et parfois même la protection qui peuvent leur faire défaut dans d'autres pans de leur vie sociale. Ce lien de participation élective vient ainsi compenser le relâchement d'autres appartenances, en particulier familiales. Les jardins partagés accueillent en effet parmi leurs membres une proportion significative de personnes vivant seules. Lieux de rendez-vous hebdomadaires voire quotidiens, ces espaces permettent aux acteur.rice.s de rencontrer des personnes aux profils proches, dont la ressemblance les rassure et facilite l'émergence d'un lien qui, bien que faible, est régulièrement entretenu et amené à perdurer, voire à se renforcer. Le fort sentiment d'appartenance au collectif peut alors être mobilisé comme une ressource par les jardinier.e.s isolé.e.s et même exercer une forme de « fonction familiale ». C'est par exemple le cas de Françoise, une adhérente du jardin 56. Séparée, ses enfants habitant hors de la région parisienne, Françoise vivait seule depuis des années. Elle faisait partie du « noyau » des jardinier.e.s présent.e.s très régulièrement et disait trouver auprès d'eux.elles une sorte de deuxième famille. Elle fréquentait d'ailleurs plusieurs d'entre eux.elles en-dehors du jardin. Françoise était atteinte d'un cancer et en avait informé les autres adhèrent.e.s. Elle était l'objet de beaucoup d'attentions de la part des jardinier.e.s qui n'hésitaient pas à lui rendre des services et à prendre de ses nouvelles lorsqu'ils.elles ne la voyaient pas. La triste circonstance de son décès mesure la place occupée par le collectif de jardinier.e.s dans les sociabilités de Françoise. En effet, sa famille a souhaité qu'une cérémonie ait lieu au jardin partagé après celle du Père Lachaise. Dans le cas de Françoise, le lien de participation élective noué dans et par le jardin partagé s'est donc renforcé au point d'inclure les jardinier.e.s et le lieu même du jardin dans l'intimité de la famille et

---

<sup>754</sup> La conclusion de ce travail de recherche se voit restreinte au corpus de jardins sur lesquels a porté l'enquête. Néanmoins, l'analyse de ce corpus permet de dégager de grandes tendances qui, sous réserve de vérifications de terrain, éclairent les processus sociaux à l'œuvre dans les jardins partagés d'une manière générale.



des proches. Réciproquement à cet exemple, la « fonction familiale » du jardin partagé s'illustre aussi par l'attention portée aux naissances dans la « grande famille » des jardinier.e.s. Ainsi, à la Guinguette de la Dhuys, chaque naissance s'accompagne d'un faire-part posté sur la liste de diffusion du jardin. Des relations, et même des amitiés se nouent donc au jardin et pour certaines se poursuivent en-dehors de son enceinte.

### *... À la portée limitée*

De tels exemples tendent à confirmer la création de lien social revendiquée par les discours associatifs et municipaux à propos des jardins partagés. Mais ces liens, s'ils existent, voient leur portée strictement limitée par le fait qu'ils se nouent presque exclusivement à l'intérieur du jardin et entre ses membres. Ainsi, si des échanges ponctuels se produisent entre jardinier.e.s et non-jardinier.e.s, si certaines occasions comme des événements festifs ou des partenariats entre structures du quartier leur permettent de se rencontrer, si les médiateurs des jardins animés maintiennent le dialogue dans les espaces communs de quartiers perçus comme sensibles, il n'en reste pas moins vrai que les échanges les plus nombreux et les plus nourris se situent du côté des membres admis dans le collectif. Or, ces membres fonctionnent en entre-soi et recrutent les nouveaux.elles adhérent.e.s sur la base de critères précis, notamment sociaux. La création de lien social décrite dans les discours se révèle donc dans la pratique être l'objet d'une sélection sociale. Ainsi, si lien social il y a, il s'agit d'un lien strictement sélectif, ce qui limite sa portée et va à l'encontre des discours témoignant d'une acception de la notion de lien social en tant que « faire société » valorisant la « diversité ». À l'observation, cette « diversité » se révèle absente des équipes des jardins partagés, composées de membres aux profils fortement ressemblants. Ce fonctionnement en entre-soi se décline de différentes manières. En effet, le corpus de jardins étudiés témoigne d'une pluralité de contextes locaux et d'une intensité variable des pratiques de fermeture observées. Ainsi, le Potager des Oiseaux, situé dans un quartier dont les habitant.e.s ressemblent beaucoup aux jardinier.e.s, n'accueille pas les mêmes comportements de fermeture de la part de ses membres que d'autres jardins dont les profils des

adhérent.e.s contrastent avec ceux des riverain.e.s. C'est en effet la distance sociale qui réveille les réflexes de repli, comme le montre la gêne manifeste de Franck et Maud lors de la visite d'une voisine dont l'habitus et les propos dénotent l'appartenance à un milieu social très modeste<sup>755</sup>. Bien qu'il se manifeste de différentes façons, l'entre-soi reste toujours présent.

### *L'entre-soi jardinier support de la gentrification*

L'entre-soi n'est jamais aussi violent dans ses pratiques de fermeture que lorsqu'il est utilisé comme outil de valorisation de certaines catégories d'habitant.e.s au détriment d'autres. La constitution du groupe d'entre-soi peut alors participer à la promotion d'une certaine image du quartier. C'est le cas de Saint-Blaise et de la Dhuis où les jardins partagés cristallisent les concurrences et les conflits latents entre plusieurs catégories d'habitant.e.s. Les adhérent.e.s de la Guinguette, en particulier, développent un usage du jardin qui dépasse largement le cadre du seul lien social de proximité pour agir tel un manifeste de goûts et de styles de vie. Au sein de quartiers en voie de transformation, les jardins partagés peuvent ainsi fonctionner comme des outils participant à cette transformation. Conclure à une gentrification de Saint-Blaise et de la Dhuis nécessiterait une étude plus poussée et davantage de recul : la Dhuis est en plein changement et Saint-Blaise amorce tout juste sa réhabilitation. Ces quartiers ne sont pas centraux mais situés en périphérie des villes de Paris et Bagnolet. Néanmoins, le Nord-Est parisien est identifié comme subissant depuis le début des années 2000 l'avancée d'un « front de gentrification »<sup>756</sup> dans l'axe duquel sont situés Saint-Blaise et la Dhuis. L'évolution de la population du « nouvel Est de Paris »<sup>757</sup> dénote une baisse des catégories populaires au profit des classes moyennes et supérieures. En ce qui concerne les lieux qui nous intéressent, le taux de cadres et professions intellectuelles supérieures est passé entre 2007 et 2012 de 20,5 % à 21,2 % dans le 20<sup>ème</sup>

---

<sup>755</sup> Voir V. A. 4.

<sup>756</sup> CLERVAL Anne, « Les dynamiques spatiales de la gentrification à Paris » *in.*, *Cybergeo European Journal of Geography Espace, société, territoire doc 505*, 2010, <https://cybergeo.revues.org/23231> (consulté le 09/09/15).

<sup>757</sup> CORBILLÉ Sophie, *Paris bourgeoise, Paris bohème. La ruée vers l'Est*, Paris, Presses Universitaires de France, 2013, p. 5.

arrondissement et de 9 % à 12,6 % à Bagnolet tandis que le taux d'ouvriers baissait de 8,2 % à 7,1 % dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement et de 13,6 % à 12,8 % à Bagnolet. Cette amorce d'un renouvellement social de la population<sup>758</sup> s'accompagne à Saint-Blaise et à la Dhuis d'opérations de réhabilitation de l'ancien bâti ouvrier<sup>759</sup> qui conservent cette mémoire tout en l'adaptant aux goûts des habitant.e.s des classes moyennes et supérieures. Ainsi, le haut de la rue Saint-Blaise est devenu piéton et les bistrotts qui s'y trouvent ont changé de style et de nom. Ils proposent de nouvelles cartes, plus chères et axées sur des classiques de la cuisine populaire réinventés, comme des burgers de luxe, ou des plats marqués de techniques de la haute cuisine tels que le « cappuccino de betterave » de chez Blaise et Basile. La transformation visible des bistrotts vient alors souligner le « caractère éminemment distinctif de la consommation »<sup>760</sup>. En témoigne cette présentation de Blaise et Basile sur le site internet de sorties Paris Bouge :

« À l'angle de la rue de Bagnolet et de la pittoresque rue Saint-Blaise, non loin du Mama Shelter et de la Flèche d'Or, le joli restaurant Blaise et Basile a élu domicile à la place d'une pizzeria qui donnait à l'époque nettement moins envie. On se presse dans cette nouvelle antenne vintage chic ! »<sup>761</sup>

Tout près de là, l'ancienne gare de Charonne est devenue une salle de concert et restaurant branché. À la Dhuis, le théâtre du Samovar, né dans un ancien garage, propose aujourd'hui une programmation de spectacle vivant ainsi que des cours. L'équipe du théâtre a aussi mis en place un festival de rue qui se déroule fin septembre à Bagnolet et dans d'autres villes de Seine-Saint-Denis. Tout comme les nombreuses activités associatives développées rue Saint-Blaise, cette manifestation participe à « modifier l'atmosphère du quartier »<sup>762</sup>.

---

<sup>758</sup> BIDOU-ZACHARIASEN, « Processus de gentrification et nouveaux espaces de croissance » *in.*, TALLARD Michèle, THÉRET Bruno, URI Didier (dir.), *Innovations institutionnelles et territoires*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 264.

<sup>759</sup> Voir notamment l'étude d'Anne Clerval consacrée au lien entre la gentrification et la réhabilitation de plusieurs cours industrielles dans l'Est parisien CLERVAL Anne, « Les anciennes cours réhabilitées des faubourgs : une forme de gentrification à Paris » *in.*, *Espaces et sociétés* n° 132-133 *La gentrification urbaine*, Paris, Érès, 2008, p. 91-106.

<sup>760</sup> CLERVAL Anne, *Paris sans le peuple. La gentrification de la capitale*, Paris, La Découverte, 2013, p.162.

<sup>761</sup> Cet extrait cite aussi deux lieux récents qui témoignent du processus en cours dans le quartier : le Mama Shelter, hotel concept décoré par Philippe Starck et la Flèche d'Or, salle de concert et restaurant branché. Site internet Paris Bouge, <http://www.parisbouge.com/mag/articles/ambiance-50-s-et-bons-plats-chez-blaise-et-basile-1455> (consulté le 27/09/2015).

<sup>762</sup> CORBILLÉ, 2013, *op. cit.*, p. 79. Voir aussi le rôle des manifestations artistiques et culturelles dans le changement d'image d'un quartier : CLERVAL Anne, 2013, *op. cit.*, p. 100-102.

## Conclusion

Les deux municipalités parisiennes et bagnoletaise apportent leur soutien à un faisceau de projets qui mettent en avant la culture et les styles de vie portés par les classes moyennes et supérieures. Parmi ces projets, les jardins partagés ne sont pas des moindres puisqu'ils constituent un espace de mobilisation pour des jardinier.e.s dont les profils se rapprochent de ceux des gentrificateurs<sup>763</sup>. Les jardins partagés s'inscrivent dans une tendance des municipalités à produire un *storytelling*<sup>764</sup> qui légitime des politiques urbaines en s'appuyant sur l'idée d'une « nature rassembleuse ». Les éléments de discours viennent abondamment souligner l'impact d'une nature perçue comme universelle, fédératrice, « sociale ». Pourtant, la nature des jardins partagés reste choisie et porte en elle une distinction de classe, tout comme les pratiques qui s'y déploient. Les comportements écologiques vertueux, de même que les activités associatives et de loisirs correspondant à la thématique environnementale séduisent en priorité les classes moyennes et supérieures, effectuant une sélection sociale des publics touchés. Les jardins partagés témoignent d'une transformation des modes de vie passant par l'action quotidienne et l'espace local. Cette évolution privilégie une partie de la population et empêche l'exercice d'un « droit à la ville » au sens que lui donne Henri Lefèbvre puisqu'elle implique des inégalités entre les acteur.rice.s dans leurs possibilités d'usages de l'espace. Il apparaît donc, au terme de cette recherche, que l'entre-soi des classes moyennes, s'il n'est pas aussi marqué d'un point de vue résidentiel qu'il peut l'être pour la très haute bourgeoisie, se recompose à une échelle fine dans les pratiques quotidiennes et les loisirs. Les espaces pratiqués sont tout autant signifiants pour la compréhension des processus de gentrification que les espaces habités. L'étude de jardins partagés situés dans des quartiers en voie de transformation le confirme. Ces espaces tendent même à constituer des « avant-postes »<sup>765</sup> de la gentrification.

---

<sup>763</sup> Voir COLLET Anaïs, Rester bourgeois. *Les quartiers populaires, nouveaux chantiers de la distinction*, Paris, La Découverte, 2015, « Un groupe à la frontière entre classes moyennes et classes supérieures » p. 246-249.

<sup>764</sup> GENESTIER Philippe, « La mixité : mot d'ordre, vœux pieux ou simple argument ? » in., *Espaces et sociétés* n°140-141 *Paradoxes de la mixité sociale*, Toulouse, Érès, 2010, p. 24.

<sup>765</sup> CLERVAL Anne, 2010, *op. cit.*

### *Un défi contemporain : « faire société » entre lien social et entre-soi*

L'articulation entre lien social et entre-soi caractérise tout collectif formé sur la base d'une participation volontaire. Les choix des acteur.rice.s mettent en effet plus facilement en contact des profils proches socialement, qui sont susceptibles de partager des goûts et des valeurs et de pratiquer des activités communes. À l'inverse, cette possibilité de choix rend d'autant plus difficile la cohabitation avec des acteur.rice.s différent.e.s de soi et contribue à l'émergence de tensions telles que celles observées au jardin Guinguette entre jardinier.e.s et non-jardinier.e.s. Les équipes se constituent ainsi sur un critère d'homogamie, donnant toute sa signification au concept de lien de participation *élective* et formant des collectifs d'entre-soi fermés aux profils dissemblants. Cette tendance, étudiée ici à l'échelle d'un collectif associatif, s'accorde avec une évolution générale des sociabilités, offrant de plus en plus de place aux relations choisies. Ainsi que l'exprime Pierre-Yves Cusset, c'est « son caractère électif qui constitue la marque de fabrique du lien de notre modernité » :

« Il [le lien social] est de plus en plus construit à partir de l'individu et de moins en moins hérité du passé ou imposé par le groupe. Ce qui présente, pour chacun, des bénéfices indéniables en termes de nouvelles marges de liberté. Mais cette victoire de l'individu constitue un défi pour la collectivité dans son ensemble. »<sup>766</sup>

La situation observée dans les jardins partagés illustre ce « défi » social contemporain et questionne l'idée de « faire société » soulevée dès les prémices de la sociologie. En effet, le fonctionnement d'entre-soi va à l'encontre de l'idéal démocratique selon lequel tou.te.s les acteur.rice.s ont le droit « d'entrer en relation avec les autres, avec tous les autres, sur une base d'égalité. »<sup>767</sup> La plus grande liberté de choix laissé aux acteur.rice.s quant à leurs fréquentations entre en contradiction avec le principe de mixité, qu'il s'agisse d'une mixité sociale, générationnelle, « ethno-raciale », sexuelle ou encore religieuse. Depuis le célèbre

---

<sup>766</sup> CUSSET Pierre-Yves, HELFTER Caroline, « La cohésion sociale à l'épreuve de l'entre-soi » *in.*, Informations sociales n°147 *Réseaux sociaux : théories et pratiques*, Éditions de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, 2008, p116-119.

<sup>767</sup> SCHNAPPER Dominique, « Idéal et limites de la mixité sociale. Les arguments du débat public » *in.*, Informations sociales n°125 *Mixité sociale*, Paris, Éditions de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, 2005, p. 6.

travail de Jean-Claude Chamboredon et Madeleine Lemaire sur les grands ensembles<sup>768</sup>, il est connu que même lorsque la mixité existe d'un point de vue spatial, elle n'entraîne pas pour autant une mixité des rapports sociaux, les relations s'établissant préférentiellement entre des personnes proches socialement. Il en est ainsi dans les quartiers mélangés où les différents groupes sociaux mettent en place des stratégies d'évitement jusque dans leurs loisirs, des stratégies qui se révèlent d'autant plus efficaces que les groupes en question bénéficient de ressources sociales, économiques, culturelles et symboliques. Il existe donc une inadéquation persistante entre des discours institutionnels qui mobilisent des notions telles que la « création de lien social », le « vivre ensemble », la « diversité », la « mixité » et les collectifs ainsi décrits, constitués électivement selon des critères d'homogamie. Les usagers pratiquent l'espace, l'intervention des institutions ne peut se faire que par une mise en discours<sup>769</sup>. Les pratiques effectives entrent ainsi en tension avec les principes de la société démocratique : « le droit formel de chacun à échanger avec les autres ne correspond pas à la réalité des relations sociales. »<sup>770</sup>

Cette recherche a permis d'approfondir les ambivalences d'un objectif de lien social aboutissant dans les pratiques des acteur.rice.s à la constitution d'espaces d'entre-soi dont j'ai pu constater le résultat. Il me semble pertinent, pour la suite, de poursuivre cette étude en remontant en amont du processus de construction d'un entre-soi afin de définir à quel moment et de quelle manière s'en enclenche la dynamique. Une manière de faire consisterait à étudier en observation participante la mise en place d'un projet de jardin partagé dès sa création, au sein d'un quartier mixte. En effet, plusieurs des enquêté.e.s, surtout des membres du 56 et de la Guinguette de la Dhuys, ont fait référence à la présence de jardinier.e.s de catégories plus modestes aux premiers temps de l'association, qui auraient participé aux travaux mais auraient quitté le groupe par la suite<sup>771</sup>. Rejoindre un jardin dès sa création permettrait d'observer si davantage de mixité existe chez les tous premiers

---

<sup>768</sup> Voir CHAMBOREDON Jean-Claude, LEMAIRE Madeleine, « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement » *in.*, Revue française de sociologie vol. 11, Paris, Presses de Sciences Po, 1970, p. 3-33.

<sup>769</sup> BACKOUCHE, RIPOLL, TISSOT, VESCHAMBRE, 2011, *op. cit.*, p. 69.

<sup>770</sup> SCHNAPPER Dominique, 2005, *op. cit.*, p. 7.

<sup>771</sup> Voir note en III. C. 4.

## Conclusion

membres de l'association. Dans la mesure où cette mixité se vérifierait, il serait intéressant d'étudier si des départs se produisent, la manière dont ils surviennent et les représentations qui les motivent. Exploiter cette piste permettrait de compléter ce travail de thèse et d'aboutir à une meilleure compréhension des dynamiques de l'entre-soi jardinier et surtout des processus aboutissant à la constitution d'équipes homogènes dans le cadre des loisirs de proximité. À terme, de telles données pourraient être utilisées d'un point de vue opérationnel pour promouvoir davantage de mixité dans les collectifs associatifs.

BIBLIOGRAPHIE ET AUTRES SOURCES

---

*OUVRAGES ET ARTICLES SCIENTIFIQUES*

AVENEL Cyprien, *Sociologie des quartiers sensibles*, Paris, Armand Colin, 2010, 127 pages.

BAUDELET Laurence, BASSET Frédérique, LE ROY Alice, *Jardins partagés. Utopie, écologie, conseils pratiques*, Mens, Terre Vivante, 2008, 157 pages.

BAUDRY Sandrine, « Les community gardens de New York City : de la désobéissance civile au développement durable », *in.*, Revue française d'études américaines, n° 129, Paris, Belin, 2011, pp. 73-86.

BECK Ulrich, *La Société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Flammarion, 521 pages.

BERGUES Martine, « Fleurs jardinières et fleurs fleuristes », *in.*, Ethnologie Française vol 40 *Natures urbanisées*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010, pp. 649-656.

BETIN Christophe, « La construction de l'espace public. Le cas de Lyon. » *in.*, Géocarrefour vol. 76 n°1 *L'espace public*, Lyon, Association des Amis de la Revue de Géographie de Lyon, 2001, pp. 47-54.

BIDOU-ZACHARIASEN Catherine, GIGLIA Angela, « Éditorial : Vers la ville "insulaire" ? Tendances globales, effets locaux », *in.*, Espaces et sociétés n° 150 *Vers la ville insulaire ?*, Paris, Érès, 2012, pp. 7-14.

BIDOU-ZACHARIASEN, « Processus de gentrification et nouveaux espaces de croissance » *in.*, TALLARD Michèle, THÉRET Bruno, URI Didier (dir.), *Innovations institutionnelles et territoires*, Paris, L'Harmattan, 2000.

BONNET Michel, AUBERTEL Patrice (dir.), *La ville aux limites de la mobilité*, Paris, Presses Universitaires de France, 2006, 316 pages.

BOSC Serge, « Les classes moyennes : une notion protéiforme et ambivalente », *in.*, Cahiers Français n°378 *Les classes moyennes dans la crise*, Paris, La Documentation Française, 2014, pp. 3-7.

BOULIANNE Manon, « L'agriculture urbaine au sein des jardins collectifs québécois : empowerment des femmes ou "domestication de l'espace public" ? » *in.*, Anthropologie et Sociétés vol. 25 n°1 *Économie politique féministe*, Laval, Département d'anthropologie de l'Université Laval, 2001, pp. 63-80.



## Bibliographie et autres sources

BOURDIEU Pierre, *Raisons Pratiques Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 1994, 245 pages.

BOURDIEU Pierre, *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993, 1460 pages.

BOUVIER-DACLON Nathalie, SÉNÉCAL Gilles, « Les jardins communautaires de Montréal : un espace social ambigu » *in.*, *Loisir et société* vol 24 n°2 *Culture et mode de vie*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2001, pp. 507-531.

CABEDOCE Béatrice, PIERSON Philippe (dir.), *Cent ans d'histoire des jardins ouvriers 1896-1996*, Grâne, Éditions Créaphis, 1996, 221 pages.

CASTEL Robert, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard, 1995, 490 pages.

CHAMBOREDON Jean-Claude, LEMAIRE Madeleine, « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement » *in.*, *Revue française de sociologie* vol. 11, Paris, Presses de Sciences Po, 1970, pp. 3-33.

CLERVAL Anne, *Paris sans le peuple. La gentrification de la capitale*, Paris, La Découverte, 2013, 256 pages.

CLERVAL Anne, « Les anciennes cours réhabilitées des faubourgs : une forme de gentrification à Paris » *in.*, *Espaces et sociétés* n°132-133 *La gentrification urbaine*, Paris, Érès, 2008, pp. 91-106.

COENEN-HUTHER Jacques, « Les acteurs et les conséquences inattendues de leurs actions : le cas de l'université », *in.*, *Revue européenne des sciences sociales* n°121 *L'acteur. Un concept sur la scène des sciences sociales*, Genève, Librairie Droz, 2001, pp. 125-140.

COENEN-HUTHER Jacques, *Observation participante et théorie sociologique*, Paris, L'Harmattan, 1995, 191 pages.

COLLAERT Jean-Paul, PRÉDINE Éric, *Des jardins en partage*, Paris, Rue de l'échiquier, 2009, 96 pages.

COLLET Anaïs, *Rester bourgeois. Les quartiers populaires, nouveaux chantiers de la distinction*, Paris, La Découverte, 2015, 282 pages.

COLLET Anaïs, « Montreuil, le 21<sup>ème</sup> arrondissement de Paris ? », *in.*, *Actes de la recherche en sciences sociales* n°195 *La gentrification ou la fabrique d'un quartier ancien de centre-ville*, Paris, Le Seuil, 2012, pp. 12-37.

CORBILLÉ Sophie, *Paris bourgeoise, Paris bohème. La ruée vers l'Est*, Paris, Presses Universitaires de France, 2013, 285 pages.

## Bibliographie et autres sources

COUSIN Bruno, « « Entre-soi mais chacun chez soi » L'agrégation affinitaire des cadres parisiens dans les espaces refondés », *in.*, Actes de la recherche en sciences sociales n° 204 *Les espaces de l'entre-soi*, Paris, Le Seuil, 2014, pp. 88-101.

CUSSET Pierre-Yves, HELFTER Caroline, « La cohésion sociale à l'épreuve de l'entre-soi » *in.*, Informations sociales n°147 *Réseaux sociaux : théories et pratiques*, Éditions de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, 2008, pp. 116-119.

CUSSET Pierre-Yves, « Les évolutions du lien social, un état des lieux », *in.*, Horizons stratégiques n°2 *Tendances et mutations de la société française*, Paris, La Documentation Française, 2006, pp. 21-36.

DEN HARTIGH Cyrielle, *Jardins collectifs urbains : parcours des innovations potagères et sociales*, Dijon, Educagri, 2012, 163 pages.

DE SINGLY François, MARTUCCELLI Danilo, *Les sociologies de l'individu*, Paris, Armand Colin, 2<sup>ème</sup> édition, 2012, 122 pages.

DE SINGLY François, *Les uns avec les autres*, Paris, Armand Colin, 2003, 267 pages.

DESMAZIERES Pascal, GRAS Jean-Pierre, KRAFT Anne, PHILIPPE Claudine, ROLLIER Roselyne, *Jardiniers du bitume. Des liens fleurissent dans les jardins partagés*, Paris, Les Xérogaphes, 2011, 159 pages.

DUBOST Françoise, *Les Jardins ordinaires*, Paris, L'Harmattan, 1997, 174 pages.

DUBOST Françoise, *Vert patrimoine*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Collection Ethnologie de la France Regards sur le patrimoine Cahier 8, 1994, Paris, 172 pages.

DUBOST Françoise, « Le choix du pavillonnaire », *in.*, FAURE Alain (dir.), *Les premiers banlieusards : Aux origines des banlieues de Paris 1860 – 1940*, Paris, Créaphis, 1991, pp. 195-213.

DUBOST Françoise, « Le légume-phénomène dans la tradition des jardins ouvriers » *in.*, MEILLER Daniel et VANNIER Paul (dir.), *Le grand livre des fruits et légumes. Histoire, culture et usage*, Paris, La Manufacture, 1991, pp. 167-168.

DURKHEIM, Émile, *De la division du travail social*, Paris, Presses Universitaires de France, 2007 (1893), 416 pages.

DURKHEIM Émile, *De la division du travail social*, Paris, Alcan, 1893, 471 pages.

ÉLIAS Norbert, *Qu'est-ce que la sociologie ?* La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 1991 (1970 en allemand), 222 pages.

## Bibliographie et autres sources

FELOUZIS Georges, « Les catégories ethniques en sociologie : éléments pour un débat », *in.*, Revue française de sociologie vol 49 *L'usage des catégories ethniques en sociologie*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008, pp. 127-132.

FERRAND-BECHMANN Dan (dir.), *Les bénévoles et leurs associations. Autres réalités, autres sociologies ?* 2004, L'Harmattan, Paris, 318 pages.

GENESTIER Philippe, « La mixité : mot d'ordre, vœux pieux ou simple argument ? » *in.*, Espaces et sociétés n°140-141 *Paradoxes de la mixité sociale*, Toulouse, Érès, 2010, pp. 21-35.

GERMAIN Annick, « La redécouverte de l'espace public : regards d'architectes et de sociologues », *in.*, FRANCOIS Thomas *Espaces publics, architecture et urbanité de part et d'autre de l'Atlantique*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2002, pp. 25-30.

GOFFMAN Erving, *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Minuit, 1975, 175 pages.

GOFFMAN Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne 1. La présentation de soi*, Paris, Minuit, 1973, 251 pages.

GOJARD Séverine, LHUISSIER Anne, RÉGNIER Faustine, *Sociologie de l'alimentation*, Paris, La Découverte, 2006, 121 pages.

GOJARD Séverine, WEBER Florence, « Jardins, jardinage et autoconsommation alimentaire », *INRA Sciences sociales* n°2, 1995, pp.1-4.

GRAFMEYER Yves, *Habiter Lyon : milieux et quartiers du centre-ville*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon et Éditions du CNRS, 1991, 272 pages.

GRANOVETTER Mark, « The Strength of Weak Ties » *in.*, *American Journal of Sociology* vol. 78, 1973, pp. 1360-1380.

GUYON Frédéric, « Les jardins familiaux aujourd'hui : des espaces socialement modulés », *in.*, *Espaces et sociétés* n° 134 *Repenser l'espace et le politique*, Toulouse, Érès, 2008, pp. 131-147.

HABERMAS Jürgen, *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1978, 324 pages.

HAMMAN Philippe et CAUSER Jean-Yves (dir.) *Ville, environnement et transactions démocratiques, Hommage au Professeur Maurice Blanc*, Bruxelles, Éditions P.I.E. Peter Lang, 2011, 289 pages.

HOSSARD Nicolas, JARVIN Magdalena (dir.) « C'est ma ville ! » *De l'appropriation et du détournement de l'espace public*, Paris, L'Harmattan Dossiers Sciences Humaines et sociales, 2005, 284 pages.

## Bibliographie et autres sources

KAMOUN Patrick et QUILLOT Roger, « Le logement social à l'âge d'or de la carte postale » Numéro hors-série de la revue HLM aujourd'hui, HLM aujourd'hui, 1994.

KAUFMANN Jean-Claude, *La trame conjugale, Analyse du couple par son linge*, Paris, Nathan, 1992, 216 pages.

KRIEG-PLANQUE Alice, «Le mot "ethnie" : nommer autrui. Origine et fonctionnement du terme "ethnie" dans l'univers discursif français», *in.*, Cahiers de lexicologie. Revue internationale de lexicologie et de lexicographie n°87, Paris, Éditions Garnier, 2005, pp. 141-161.

LAHIRE Bernard, *La culture des individus Dissonances culturelles et distinction de soi*, Paris, La Découverte Poche, 2006, 778 pages.

LAHIRE Bernard, « Individu et mélanges des genres », *in.*, Réseaux n°126 *Figures du public*, Paris, La Découverte, 2004, pp. 89-111.

LAHIRE Bernard, « Les classes sociales : objet d'études ou instrument de disqualification ? », *in.*, Mouvements n°29 *La société saisie par le droit*, Paris, La Découverte, 2003, pp. 179-180.

LAHIRE Bernard, *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Armand Colin / Nathan, 2001, 392 pages.

LAURENS Sylvain, « Des entre-soi "cosmopolites " aux sociabilités intenses ? Enquête sur l'individualisation paradoxale de la pratique sportive dans un club bruxellois », *in.*, Regards Sociologiques n°43-44 *Faire et défaire la mondialisation*, Strasbourg, Association Regards Sociologiques, 2012, pp. 35-59.

LEFÈVRE Henri, *La Production de l'espace*, Paris, Anthropos, 2000 (1974), 485 pages.

LEFÈVRE Henri, *Le Droit à la ville*, Paris, Anthropos, 1972 (1968), 174 pages.

LENOIR Frédéric, *Le temps de la responsabilité*, Paris, Fayard, 1991, 272 pages.

LETONTURIER Éric, « Sociologie des réseaux sociaux et psychologie sociale : Tarde, Simmel et Élias » *in.*, Hermès, la revue n°41 *Psychologie sociale et communication*, Paris, CNRS Éditions, 2005, pp. 41-50.

MARESCA Bruno, HEBEL Pascale (dir.), *L'environnement, ce qu'en disent les français*, Paris, La Documentation Française, 1999, 218 pages.

MENDRAS Henri, OBERTI Marco, *Le sociologue et son terrain – Trente recherches exemplaires*, Paris, Armand Colin, 2000, 294 pages.

## Bibliographie et autres sources

MUNDLER Patrick, « Le prix des paniers est-il un frein à l'ouverture sociale des AMAP ? Une analyse des prix dans sept AMAP de la région Rhône-Alpes », *in.*, Économie rurale n°336, Paris, Société française d'économie rurale, 2013, pp. 3-19.

MURARD Lion, ZYLBERMAN Patrick, *Le petit travailleur infatigable*, Paris, Recherches, 1976, 275 pages.

PASHCHENKO Iga, CONSALÈS Jean-Noël, « Les jardins collectifs. Derrière une seule notion, des réalités territoriales contrastées » *in.*, Durabilis n°11 *Jardins urbains partagés*, Preixan, JV Prospectives, 2010, pp. 8-13.

PASSERON Jean-Claude, GRIGNON Claude, *Le savant et le politique*, Paris, Gallimard Le Seuil, 1989, 260 pages.

PAUGAM Serge, *Le lien social*, Paris, Presses Universitaires de France, 2009, 128 pages.

PINÇON Michel, PINÇON-CHARLOT Monique, *Les ghettos du gotha*, Paris, Seuil, 2007, 337 pages.

PINÇON Michel, PINÇON-CHARLOT Monique, *Sociologie de Paris*, Paris, La Découverte, 2004, 121 pages.

PINÇON Michel, PINÇON-CHARLOT Monique, *Dans les beaux quartiers*, Paris, Seuil, 1989, 254 pages.

PRESSMAN Steven, « The decline of the middle class : an international perspective », *in.* Journal of Economic Issues vol. 41, Salisbury, Association for Evolutionary Economics, 2007, pp. 181-200.

QUELLIER Florent, *Histoire du jardin potager*, Paris, Armand Colin, 2012, 149 pages.

RAVALET Emmanuel, DIAZ OLVERA Lourdes, « Éditorial » *in.*, Géo-Regards n°6 *Modes de vie de proximité dans les villes contemporaines*, Neuchâtel, Éditions Alphis - Presses Universitaires Suisses, 2013, pp. 5-17.

RENAUD Yann, TONNELAT Stéphane, « La maîtrise d'œuvre sociologique des jardins d'Éole : comment construire une gestion publique ? » *in.*, Les Annales de la recherche urbaine n°105 *Thème libre*, Paris, Éditions du Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA), 2008, pp. 55-65.

REYNAUD-DESMET Lélia, « La fabrication de la ville durable entre conflit et participation : les activistes urbains écologistes en région parisienne », *in.*, L'Information géographique vol. 76, Paris, Armand Colin / Dunod, 2012, pp. 36-51.

RIVIÈRE Louis, *La terre et l'atelier*, Paris, Victor Lecoffre, 1904, 219 pages.

## Bibliographie et autres sources

- ROS Élodie, « Des militants de la décroissance. Les nouveaux militants de l'économie alternative, rupture de références et similitude d'engagement » *in.*, *L'information géographique* vol. 76 *Activismes urbains*, Paris, Armand Colin / Dunod, 2012, pp. 28-41.
- ROUSSEAU Jean-Jacques, *Du contrat social*, Paris, Flammarion, 2001, 256 pages.
- SAFI Mirna, *Les inégalités ethno-raciales*, Paris, La Découverte, 2013, 125 pages.
- SALMON Patrick, *Les écologistes dans les médias*, Paris, L'Harmattan, 2001, 256 pages.
- SCHNAPPER Dominique, « Idéal et limites de la mixité sociale. Les arguments du débat public » *in.*, *Informations sociales* n°125 *Mixité sociale*, Paris, Éditions de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, 2005, pp. 6-15.
- SCHWARTZ Christophe (coord.), *Jardins potagers : terres inconnues ?*, Les Ulis, EDP Sciences, 2013, 171 pages.
- SCHWEISGUTH Étienne, « Les salariés moyens sont-ils des petits bourgeois ? » *in.*, *Revue française de sociologie* vol. 24 n°4, Presses de Science Po, 1983, p. 679-704.
- SÉCHET Raymonde, VESCHAMBRE Vincent (dir.), *Penser et faire la géographie sociale – Contributions à une épistémologie de la géographie sociale*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006, 397 pages.
- SENNETT Richard, *Les tyrannies de l'intimité*, Paris, Éditions du Seuil, 1979, 282 pages.
- SICHET Frédéric, « Le jardin solidaire », *in.*, *Polia : Revue de l'art des jardins* n°4, Paris, Association pour l'histoire de l'art des jardins, 2004, p. 119-124.
- SIMMEL Georg, *Sociologie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999 (1908 en allemand), 772 pages.
- SIMONNET Dominique, *L'écologisme*, Paris, Presses Universitaires de France, 1979, 127 pages.
- STÉBÉ Jean-Marc, MARCHAL Hervé, *Sociologie urbaine*, Paris, Armand Colin, 2010, 222 pages.
- SUE Roger, *Le loisir*, Paris, Presses Universitaires de France, 1992, 128 pages.
- TISSOT Sylvie, « Entre soi et les autres », *in.*, *Actes de la recherche en sciences sociales* n°204 *Les espaces de l'entre-soi*, Paris, Le Seuil, 2014, pp. 4-9.

## Bibliographie et autres sources

TÖNNIES Ferdinand, *Communauté et société. Catégories fondamentales de la sociologie pure*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010 (1887), 276 pages.

VERRET Michel, *L'espace ouvrier*, Paris, Armand Colin, 1979, 231 pages.

VILLERMÉ Louis René, *État physique et moral des ouvriers*, Paris, 1018, 1971 (1840), 316 pages.

WEBER Florence, *L'honneur des jardiniers. Les potagers dans la France du XX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Belin Socio-Histoires, 1998, 288 pages.

WEBER Max, *Économie et société*, Paris, Pocket, 1995 (1921 en allemand), 424 pages.

VERMEERSCH Stéphanie, « Liens territoriaux, liens sociaux : le territoire, support ou prétexte ? », *in.*, Espaces et sociétés n°126 *Les lieux des liens sociaux*, Paris, Érès, 2006, pp. 53-68.

VERMEERSCH Stéphanie, « Entre individualisation et participation : l'engagement associatif bénévole » *in.*, Revue française de sociologie vol. 45 n°4, Paris, Presses de Sciences Po, 2004, pp. 681-710.

WEBER Florence, « Les visiteurs des jardins ouvriers. De la cérémonie à l'entre-soi (Ivry, 1909-1939) », *in.*, Genèses n°22 *La ville : postures, regards, savoirs*, 1996, pp. 40-63.

WERQUIN Ann-Caroll, DEMANGEON Alain, *Jardins en ville, nouvelles tendances, nouvelles pratiques*, Paris, Direction de l'architecture et du patrimoine, 2006, 144 pages.

WIEVIORKA Michel, BARATS, Christine, « Racisme et exclusion : entretien avec Michel Wieviorka », *in.*, Quaderni n°22 *Exclusion-Intégration : la communication interculturelle*, 1994, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, pp. 125-140.

### THÈSES

COLLET Anaïs, *Génération de classes moyennes et travail de gentrification : Changement social et changement urbain dans le Bas Montreuil et à la Croix-Rousse, 1975-2005*, 657 pages, Th. Sociologie et Anthropologie, Lyon, 2010.

DEDIEU Françoise, *Pratiques populaires de temps libre dans les jardins ouvriers*, 406 pages, Th. Sociologie, Saint-Denis, 2007.

ACTES DE COLLOQUES ET DE MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES

Colloque de l'hémicycle du conseil régional d'Île-de-France, Paris, 27 février 1996, « Les jardins familiaux : un nouveau projet social », dossier des interventions, Réseau IDEAL, 69 pages.

Journées scientifiques de la Société d'écologie humaine, Université de Bretagne occidentale-Victor Segalen, 2-4 juin 2010, 13<sup>èmes</sup> journées *Les jardins, espaces de vie, de connaissances et de biodiversité*, intervention de DEMAILLY Kaduna-Eve, « Les délaissés urbains : supports d'une participation citoyenne constitutive de nouveaux territoires ? Le cas des jardins partagés de l'est parisien ».

ARTICLES CONSULTÉS SUR INTERNET

ANSART Cédric, BOUTEFEU Emmanuel, « Sous le pavé, les fleurs », Métropolitiques.eu, mis en ligne le 4 février 2013 <http://www.metropolitiques.eu/Sous-le-pave-les-fleurs.html> (consulté le 23/07/2015).

BLANC Maurice, « Espace, inégalité et transaction sociale », in *SociologieS* [En ligne], *Débats : Penser les inégalités*, mis en ligne le 27 janvier 2012, <http://sociologies.revues.org/3832> (consulté le 03 mars 2013).

BOULIANNE Manon, OLIVIER-D'AVIGNON Geneviève et GALARNEAU Vincent, « Les retombées sociales du jardinage communautaire et collectif dans la conurbation de Québec », *in.*, VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement vol. 10 n°2 *L'agriculture urbaine : un outil multidimensionnel pour le développement des villes et des communautés*, Montréal, Éditions en Environnement VertigO, 2010, <https://vertigo.revues.org/9930> (consulté le 03/09/2015).

BOULIANNE Manon, *Agriculture urbaine, Rapports sociaux et Citoyenneté : le cas du jardinage biologique communautaire au Québec et au Mexique*, Rapport de recherche, 1998-99, site Internet de City Farmer, Canada's Office of Urban agriculture, 1999, <http://www.cityfarmer.org/manon.html> (consulté le 05/09/2015).

CLERVAL Anne, « Les dynamiques spatiales de la gentrification à Paris » *in.*, *Cybergeo European Journal of Geography* doc 505 *Espace, société, territoire*, 2010, <https://cybergeo.revues.org/23231> (consulté le 09/09/15).

EYEBIYI Elieth P., « Serge Paugam, L'enquête sociologique », *Lectures* [En ligne], *Les comptes rendus*, 2010, <http://lectures.revues.org/1055> (consulté le 06/07/2015).



## Bibliographie et autres sources

FREYSSENET Michel, « D'une tentative à une autre : fixer, puis libérer les ouvriers de métier. Le cas de Wendel », *in.*, Annales de la Recherche Urbaine numéro spécial *Vie quotidienne en milieu urbain*, Colloque de Montpellier, édition numérique, 2006 (1980), pp. 25-45,

<http://freysenet.com/files/D%20une%20tentative%20a%20une%20autre%20Fixer%20puis%20liberer%20les%20ouvriers%20de%20metier%20Le%20cas%20de%20Wendel.pdf> (consulté le 06/07/2015).

PALOMARES Élise, « Le racisme : un hors-champ de la sociologie urbaine française ? », *in.*, Métropolitiques, 11 septembre 2013,

<http://www.metropolitiques.eu/Le-racisme-un-hors-champ-de-la.html> (consulté le 13/08/2015).

TELLER Jacques, « Développement de l'entre-soi communautaire dans les espaces résidentiels périurbains », *in.*, Déviance et Société vol 33, Chêne-Bourg, Éditions Médecine & Hygiène, 2009, p. 547-556,

[www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2009-4-page-547.htm](http://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2009-4-page-547.htm) (consulté le 18/08/2015).

THONNELIER Josselin, « Ville rigide, ville sécuritaire : quand les bancs publics créent des exclusions », Urban News, 2013,

<http://www.urbanews.fr/2013/12/06/37382-ville-rigide-ville-securitaire-quand-les-bancs-publics-crees-des-exclusions/#.Uqh3UdrLTIU> (consulté le 12/08/2015).

VULBEAU Alain, « Police et discipline des familles », *in.*, Informations sociales n° 133 *Familles et professionnels*, Paris, Éditions de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, 2006, pp. 33-34,

[www.cairn.info/revue-informations-sociales-2006-5-page-33.htm](http://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2006-5-page-33.htm) (consulté le 06/07/2015).

WAGNER Anne-Catherine, « Habitus », *in.*, Sociologie [En ligne], *Les 100 mots de la sociologie*, mis en ligne le 01 mars 2012,

<http://sociologie.revues.org/1200> (consulté le 13/08/2015).

### RAPPORTS INSTITUTIONNELS

BOUVIER-DACLON Nathalie, *La dynamique sociale entourant les jardins communautaires : l'individu, le groupe et le jardin : le cas de Montréal*, Institut National de la Recherche Scientifique, Université du Québec, Montréal, 2001.

CÉRÉZUELLE Daniel, LE FORMAL Yann, ROCCA Pierre Jean, *Les jardins collectifs : un outil de développement social*, PADES (Programme Autoproduction et Développement Social), Secrétariat d'État à la Consommation, IRTSA, 1990.

## Bibliographie et autres sources

JOLÉ Michèle, TONNELAT Stéphane, NEWMAN Andrew, « Le public des jardins de Paris entre observation et action », Rapport de recherche pour la Ville de Paris », Laboratoire Vie Urbaine, Institut d'Urbanisme de Paris, Université Paris Est, 2009.

ROUTABOULE Danièle, ASSELIN Vincent, EVEILLARD Catherine, « Le paysage de l'intérieur ou expressions paysagères résidentielles de l'Île de Montréal », 1995, Ottawa, Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement.

*Contribution au diagnostic du patrimoine de la commune de Bagnolet*, rapport du Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, Service du Patrimoine culturel, Pantin, 2006.

*Fonction Publique Faits et Chiffres - Chiffres-clés 2013*, Ministère de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique, DGAFP, 2013, Bureau de la communication.

*Note Environnement n°22*, avril 1999, Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Île-de-France, p. 1.

### *DOCUMENTS DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES JARDINS FAMILIAUX ET COLLECTIFS ET D'AUTRES ACTEURS DU JARDINAGE COLLECTIF URBAIN*

LEMIRE (Abbé), *Compte-rendu du Quatrième Congrès des Jardins ouvriers*, 1912

PRÉDINE Éric, « Les jardins partagés, de nouveaux espaces publics ».

SCHWEITZER Jacques, *Bulletins des Jardins ouvriers de Troyes 1900-1995* (consultés au siège de la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs le 26/06/2013).

*La Ligue enquête auprès des présidents de jardins*, Compte-rendu de la Ligue du Coin de Terre et du Foyer, 1958.

*SITES INTERNET*

Institut National de la Statistique et des Études Économiques

Rubrique « Données locales », moteur de recherche,  
<http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/default.asp?page=statistiques-locales.htm>  
(consulté le 11/08/2015).

Rubrique « Données locales », région Île-de-France,  
<http://www.insee.fr/fr/themes/comparateur.asp?codgeo=reg-11>  
(consulté le 21/08/2015).

Rubrique « Données locales », département de Paris,  
[http://www.insee.fr/fr/themes/dossier\\_complet.asp?codgeo=DEP-75](http://www.insee.fr/fr/themes/dossier_complet.asp?codgeo=DEP-75)  
(consulté le 20/08/2015).

Rubrique « Données locales », 3<sup>ème</sup> arrondissement de Paris,  
[http://www.insee.fr/fr/themes/dossier\\_complet.asp?codgeo=COM-75103](http://www.insee.fr/fr/themes/dossier_complet.asp?codgeo=COM-75103)  
(consulté le 20/08/2015).

Rubrique « Données locales », 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris  
[http://www.insee.fr/fr/themes/dossier\\_complet.asp?codgeo=COM-75120](http://www.insee.fr/fr/themes/dossier_complet.asp?codgeo=COM-75120)  
(consulté le 20/08/2015).

Rubrique « Données locales », département de Seine-Saint-Denis,  
[http://www.insee.fr/fr/themes/dossier\\_complet.asp?codgeo=DEP-93](http://www.insee.fr/fr/themes/dossier_complet.asp?codgeo=DEP-93)  
(consulté le 21/08/2015).

Rubrique « Données locales », commune de Bagnolet,  
[http://www.insee.fr/fr/themes/dossier\\_complet.asp?codgeo=COM-93006](http://www.insee.fr/fr/themes/dossier_complet.asp?codgeo=COM-93006)  
(consulté le 21/08/2015).

Rubrique « Données locales », commune de Gentilly,  
<http://www.insee.fr/fr/themes/comparateur.asp?codgeo=COM-94037>  
(consulté le 21/08/2015).

Données détaillées concernant la Zone Urbaine Sensible des Malassis,  
<http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/donnees-detaillees/duicq/zus.asp?reg=11&uu=93851&zus=1124020>  
(consulté le 28/08/2015).

### Sites internet municipaux et régionaux

Région Île-de-France, présentation du principe d'agriculture urbaine de la Région,  
<http://www.iledefrance.fr/transition/agriculture-urbaine> (consulté le 28/08/2015)

Ville de Bagnolet, description des quartiers de la ville,  
<http://www.ville-bagnolet.fr/index.php/les-quartiers.html> (consulté le 21/08/2015).

Ville de Montréal, présentation des ruelles vertes,  
[http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=9417,112733602&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=9417,112733602&_dad=portal&_schema=PORTAL) (consulté le 21/07/2015).

Ville de Montreuil, rubrique « Environnement »  
<http://www.montreuil.fr/environnement/jardins-familiaux-jardins-partages/>  
(consulté le 23/07/2015).

Ville de Paris, opération « Du vert près de chez moi »,  
<http://www.paris.fr/duvertpresdechezmoi> (consulté le 22/07/2015).

Ville de Paris, liste des jardins partagés parisiens  
<http://www.paris.fr/pratique/jardinage-vegetation/jardins-partages/liste-des-jardins-partages/> (consulté le 22/07/2015).

Ville de Paris, projet urbain du quartier Python-Duvernois,  
<http://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/urbanisme-et-architecture/projets-urbains-et-architecturaux/python-duvernois-20e-2420> (consulté le 28/08/2015).

Ville de Paris, programme « Végétalisons la ville »,  
<http://www.paris.fr/duvertpresdechezmoi> (consulté le 28/08/2015).

Mairie du 3<sup>ème</sup> arrondissement, présentation de l'événement Nomades,  
[http://www.mairie3.paris.fr/mairie03/jsp/site/Portal.jsp?page\\_id=565](http://www.mairie3.paris.fr/mairie03/jsp/site/Portal.jsp?page_id=565)  
(consulté le 14/08/2015).

Mairie du 3<sup>ème</sup> arrondissement, rubrique « Le 3<sup>e</sup> en chiffres »,  
[http://www.mairie03.paris.fr/mairie03/jsp/site/Portal.jsp?page\\_id=34](http://www.mairie03.paris.fr/mairie03/jsp/site/Portal.jsp?page_id=34)  
(consulté le 20/08/2015).

Mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement, GPRU Saint-Blaise,  
[http://www.mairie20.paris.fr/mairie20/jsp/site/Portal.jsp?page\\_id=977](http://www.mairie20.paris.fr/mairie20/jsp/site/Portal.jsp?page_id=977)  
(consulté le 20/08/2015).

Jardinons ensemble de l'association Graine de Jardins

Définition des jardins partagés,

<http://www.jardinons-ensemble.org/spip.php?rubrique4#2015-07-29>  
(consulté le 29/07/2015).

Tribune de JPP le jardinier,

<http://www.jardinons-ensemble.org/spip.php?article2794> (consulté le 23/07/2015).

Compte-rendu de la réunion du réseau des jardins partagés d'Île-de-France du 29 janvier 2015,

<http://jardinons-ensemble.org/spip.php?article2774> (consulté le 12/08/2015).

Article à propos du Potager des Oiseaux,

<http://jardinons-ensemble.org/spip.php?article42>, (consulté le 20/08/2015).

Site internet de la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs

Missions de l'association,

<http://www.jardins-familiaux.asso.fr/missions.html> (consulté le 06/07/2015).

Les bienfaits du jardinage,

<http://www.jardins-familiaux.asso.fr/les-bienfaits.html> (consulté le 06/07/2015).

Présentation des nouveaux enjeux des jardins familiaux contemporains,

<http://www.jardins-familiaux.asso.fr/nouveaux-jardins.html>  
(consulté le 06/07/2015).

Autres sites de jardins et réseaux de jardins

Atelier d'Architecture Autogérée,

<http://www.urbantactics.org/publicationsf/publicationsf.html>  
(consulté le 24/07/2015).

Chaîne du Cœur (La), présentation de l'association Ville en Herbes,

<http://www.lachaineducoeur.fr/videos/voir/decouvrez-l-association-ville-en-herbe-0624> (consulté le 28/08/2015).

Comité National de Liaison des Régies de Quartier,

<http://www.regiedequartier.org/wp-content/uploads/2014/09/2014-Guide-Si-t-es-Jardin.pdf> (consulté le 23/07/2015).

Cultures Robinson, page d'accueil,

[http://assoc.intermedes.free.fr/index.php?option=com\\_content&view=article&id=5:le-jardinage-chez-cultures-robinson-&catid=2:activites&Itemid=9](http://assoc.intermedes.free.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=5:le-jardinage-chez-cultures-robinson-&catid=2:activites&Itemid=9)  
(consulté le 31/07/2015).

## Bibliographie et autres sources

Gentil’Jardin, rubrique Chronique,

<http://www.gentiljardin.fr/> (consulté le 13/08/2015).

Graine Île-de-France, présentation de l’association Ville en Herbes,

<http://www.graine-idf.org/structures-adherentes/ville-en-herbes>

(consulté le 28/08/2015).

Incroyables Comestibles, charte du mouvement,

<http://lesincroyablescomestibles.fr/la-charte-fondamentale-des-ic/>

(consulté le 25/09/2015).

Jardin dans Tous Ses États, charte du réseau,

<http://jardins-partages.org/IMG/pdf/JTSE-leger.pdf> (consulté le 21/07/2015).

Jardin de Falbala, article de présentation,

<http://jardindefalbala.blogspot.fr/2007/02/prfiguration-du-jardin-de-falbala.html>

(consulté le 31/07/2015).

Multi’Colors, présentation de l’association,

<http://www.multicolors.org/L-association.html> (consulté le 28/08/2015).

Poireau Agile, présentation du jardin,

<https://sites.google.com/site/poireauagile/> (consulté le 31/07/2015).

Réseau français de permaculture, page d’accueil,

[www.permaculture.fr](http://www.permaculture.fr) (consulté le 15/08/2015).

Sors de Terre, présentation des objectifs de l’association,

[http://sorsdeterre.blogspot.fr/2010\\_06\\_20\\_archive.html](http://sorsdeterre.blogspot.fr/2010_06_20_archive.html) (consulté le 28/08/2015).

Temps des communs, texte à propos des jardins en communs,

<http://tempsdescommuns.org/jardins-partages-en-communs/>

(consulté le 03/08/2015).

Ville en Herbes, présentation de l’association,

<http://villeenherbes.over-blog.com/tag/presentation%20de%20l%27association/>

(consulté le 28/08/2015).

### Blog Bagnolet en Vert

Accueil du blog,

<http://lesvertsbagnolet.over-blog.com/> (consulté le 14/08/2015).

« Maire-adjoint à Bagnolet, sa mosquée : vrai conflit d’intérêt »,

<http://lesvertsbagnolet.over-blog.com/article-aziz-benaissa-maire-adjoint-a-bagnolet-sa-mosquee-vrai-conflit-d-interet-118797035.html>

(consulté le 12 mai 2015).

## Bibliographie et autres sources

« Prêche islamiste contre Darwin à Bagnolet », <http://lesvertsbagnolet.over-blog.com/article-preche-islamiste-contre-darwin-a-bagnolet-64948464.html> (consulté le 12 mai 2015).

« Encore un prédicateur islamiste sulfureux à Bagnolet », <http://lesvertsbagnolet.over-blog.com/article-encore-un-predicateur-islamiste-sulfureux-a-bagnolet-67494154.html> (consulté le 12 mai 2015).

« Nouvelle église des Lilas : et la laïcité dans tout ça ? », <http://lesvertsbagnolet.over-blog.com/article-nouvelle-eglise-des-lilas-et-la-laicite-dans-tout-a-89686289.html> (consulté le 12 mai 2015).

« Écuries d'Augias : la réunion de quartier de la Dhuys, une indécence de trop », <http://lesvertsbagnolet.over-blog.com/article-ecuries-d-augias-la-reunion-de-quartier-de-la-dhuys-une-indecence-de-trop-118652556.html> (consulté le 21/08/2015).

### Références médiatiques, articles de journaux et textes d'interviews

École Nationale Supérieure de Lyon, entretien avec Serge Paugam, <http://ses.ens-lyon.fr/le-lien-social-entretien-avec-serge-paugam-158136.kjsp> (consulté le 30/07/2015).

*Dépêche (La)*, <http://www.ladepeche.fr/article/2015/05/31/2115244-le-jardin-du-garr-hou-pour-cultiver-du-lien-social.html> (consulté le 03/08/2015).

*France5 TV*, présentation de l'émission « Quand le jardin cultive le lien social », [http://www.france5.fr/emissions/la-quotidienne/a-la-une/quand-le-jardin-cultive-le-lien-social\\_158378](http://www.france5.fr/emissions/la-quotidienne/a-la-une/quand-le-jardin-cultive-le-lien-social_158378) (consulté le 03/08/2015).

*Mediapart*, « Recherche "bobos" désespérément... », SPEL Collectif, 1<sup>er</sup> avril 2012, <http://blogs.mediapart.fr/edition/sociologie-politique-des-elections/article/010412> (consulté le 13/03/2015).

*Métronews*, « Enfin des crédits pour l'un des quartiers les plus pauvres de Paris », Vincent Michelon, article du 16 décembre 2014, <http://www.metronews.fr/paris/porte-de-bagnolet-python-duvernois-enfin-des-credits-pour-l-un-des-quartiers-les-plus-pauvres-de-paris/mnlp!vgLIAPEJ7YzS2/> (consulté le 28/08/2015).

*Monde Magazine (Le)*, [http://www.lemonde.fr/vous/article/2011/10/10/les-jardins-partages-terreau-social\\_1585098\\_3238.html](http://www.lemonde.fr/vous/article/2011/10/10/les-jardins-partages-terreau-social_1585098_3238.html) (consulté le 03/08/2015).

*Parisien (Le)*, « Le quartier de la Dhuis dénonce les incivilités », mis en ligne le 1<sup>er</sup> octobre 2012, <http://www.leparisien.fr/espace-premium/seine-saint-denis-93/le-quartier-de-la-dhuys-denonce-les-incivilites-01-10-2012-2192799.php#xtref=https%3A%2F%2Fwww.google.fr%2F> (consulté le 21/08/2015).

*Paris Bouge*, article à propos du restaurant Blaise et Basile, <http://www.parisbouge.com/mag/articles/ambiance-50-s-et-bons-plats-chez-blaise-et-basile-1455> (consulté le 27/09/2015).

*Périphériques vous parlent (Les)* n°25, entretien avec Monique et Michel Pinçon-Charlot, [http://www.lesperipheriques.org/article.php3?id\\_article=557](http://www.lesperipheriques.org/article.php3?id_article=557) (consulté le 13/08/2015).

*Radio Campus Orléans*, <https://rcoblog.wordpress.com/tag/jardin-partage/> (consulté le 03/08/2015).

### Textes de loi

Article L.561-1 du Code Rural, publié sur le site internet Légifrance, <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idArticle=LEGIARTI000006584390&idSectionTA=LEGISCTA000006152291&cidTexte=LEGITEXT000006071367&dateTexte=20150715> (consulté le 15/07/2015).

Loi n°76-1022 du 10 novembre 1976 relative à la création et à la protection des jardins familiaux, publiée sur le site internet Légifrance, <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006068532&dateTexte=19910416> (consulté le 06/07/2015).

Proposition de loi n°368, publiée sur le site internet du Sénat, <http://www.senat.fr/rap/102-376/102-3765.html> (consulté le 06/07/2015).

### Autres sites internet consultés

Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, <http://www.cnrtl.fr/definition/terrianisme> (consulté le 06/07/2015).

Gamm Vert, fiche à propos de la rocaille, <http://mag.plantes-et-jardins.com/conseils-de-jardinage/fiches-conseils/jardin-de-rocaille> (consulté le 16/08/2015).

Tout Allant Vert, fiche à propos des bombes à graines, <http://www.toutallantvert.com/bombes-graines-guerilla-gardening-pre-fleuri-p-4461.html> (consulté le 19/09/2015).



*DOCUMENTS AUDIOVISUELS*

CLÉMENT Jérôme, « Les jardins familiaux : outils d'aménagement urbain et social », intervention à la Journée d'étude du 17 décembre 2012 dans le cadre de la recherche « La nature au bord de la route » (2010-2012) du laboratoire CRESSON, *Des jardins pour aménager les bords de route et les voies ferrées ?*, fichier audio en ligne, <http://www.cresson.archi.fr/ECHO/jardins-17dec12/JE-jardins17-12-12.html> (consulté le 16/07/2015).

Émission de radio *Du grain à moudre* présentée par Hervé Gardette diffusée le jeudi 6 février 2014 sur France Culture, « A quoi servent les bobos ? », enregistrement en ligne, <http://www.franceculture.fr/emission-du-grain-a-moudre-a-quoi-servent-les-bobos-2014-02-06> (consulté le 13/08/2015).

Émission de radio *Périphéries* animée par Edouard Zambeaux diffusée le dimanche 16 juin 2013 sur France Inter, « Au jardin des vertus on cultive avant tout pour se nourrir », enregistrement en ligne, <http://www.franceinter.fr/emission-peripheries-au-jardin-des-vertus-on-cultive-avant-tout-pour-se-nourrir> (consulté le 19/09/2015).

Émission de radio *7 milliards de voisins* présentée par Emmanuelle Bastide diffusée le jeudi 30 janvier 2014 sur RFI, « Jardins en ville, potagers urbains : les villes se mettent au vert ! », enregistrement en ligne, <http://www.rfi.fr/emission/20140130-2-jardins-ville-potagers-urbains-villes-mettent-vert> (consulté le 20/09/2015).

Émission de radio *7 milliards de voisins* présentée par Zohra Sotty diffusée le jeudi 1<sup>er</sup> mars 2012 sur RFI, « Des jardins dans la ville », enregistrement en ligne, <http://www.rfi.fr/emission/20120301-1-jardins-ville> (consulté le 20/09/2015).

ANNEXES

---

*Liste des annexes*

1. Liste des jardins urbains collectifs répertoriés en début de thèse	p. 434
2. Questionnaire exploratoire	p. 439
3. Tableau des réponses au questionnaire exploratoire	p. 441
4. Questionnaire individuel	p. 443
5. Grille des entretiens menés avec les jardinier.e.s	p. 445
6. Tableau des enquêté.e.s jardinier.e.s rencontré.e.s en entretien	p. 446
7. Liste des illustrations	p. 448

1. Liste des jardins urbains collectifs répertoriés en début de thèse

Département	Ville	Nom du jardin
(75) Paris	2ème	Potager de la Lune
(75) Paris	3ème	1001 feuilles
(75) Paris	3ème	Potager des Oiseaux
(75) Paris	4ème	Jardin du clos des Blancs Manteaux
(75) Paris	5ème	Jardin de Théodore
(75) Paris	10ème	Jardin de la résidence des Récollets
(75) Paris	10ème	Le Poireau Agile
(75) Paris	10ème	Les jardins du Chalet
(75) Paris	10ème	Jardin des Poètes
(75) Paris	10ème	Jardin Saint Laurent
(75) Paris	10ème	Jardin Victor Schoelcher
(75) Paris	11ème	Centre de la Terre
(75) Paris	11ème	Jardin des Jeunes Pousses
(75) Paris	11ème	Jardin Folie Titon
(75) Paris	11ème	Jardin Nomade
(75) Paris	11ème	Jardin des habitants
(75) Paris	11ème	Jardin Cité Industrielle
(75) Paris	12ème	Jardin Santerre
(75) Paris	12ème	La Note Bleue
(75) Paris	12ème	Jardin Saint Louis
(75) Paris	12ème	Aligresse
(75) Paris	12ème	Jardin Bel-Air
(75) Paris	12ème	Le Nid du 12
(75) Paris	12ème	Jardin Elie Faure
(75) Paris	12ème	Jardin partagé de la rue Claude Decaen
(75) Paris	15ème	Jardin des Périchaux
(75) Paris	15ème	Jardin Fleurs de Bitume
(75) Paris	16ème	Jardin aux Habitants
(75) Paris	17ème	Jardin de Perlimpinpin
(75) Paris	18ème	Jardin Baudéline
(75) Paris	18ème	Jardin de l'Univert
(75) Paris	18ème	Jardin des Deux Nêthes
(75) Paris	18ème	Ecobox
(75) Paris	18ème	Jardins partagés Labori Clignancourt
(75) Paris	18ème	Jardins du Ruisseau
(75) Paris	18ème	Le Trèfle d'Eole
(75) Paris	18ème	Le Bois Dormoy
(75) Paris	18ème	Le verger de la Goutte d'Or
(75) Paris	18ème	Super Potager Productif
(75) Paris	18ème	La Goutte Verte
(75) Paris	18ème	Jardin Noëlle Savignat

## Annexes

(75) Paris	19ème	Jardin Danube
(75) Paris	19ème	Le petit Jardin de la place des Fêtes
(75) Paris	19ème	Jardin du 240 boulevard de la Villette
(75) Paris	19ème	Jardin Couleurs et Senteurs
(75) Paris	19ème	Jardin d'Leon
(75) Paris	19ème	Jardin de la Butte Bergeyre
(75) Paris	19ème	Jardin de la rue du Maroc
(75) Paris	19ème	Jardin des Petits Passages
(75) Paris	19ème	Jardin Fessart
(75) Paris	19ème	Le Jardin enchanté
(75) Paris	19ème	Le Moissonneur des Lilas
(75) Paris	19ème	Jardin Saint-Serge
(75) Paris	19ème	Les Jardins Passagers
(75) Paris	19ème	L'îlot Lilas
(75) Paris	19ème	Serre aux légumes
(75) Paris	19ème	Un p'tit bol d'air
(75) Paris	19ème	Jardin des Apprentis-Sages
(75) Paris	20ème	Jardin partagé du Bas Belleville
(75) Paris	20ème	Jardingue de Belleville
(75) Paris	20ème	Jardin des Soupirs
(75) Paris	20ème	Terrasse du T3
(75) Paris	20ème	Jardins Saint-Blaise
(75) Paris	20ème	Jardin Luquet
(75) Paris	20ème	Le Clos Garcia
(75) Paris	20ème	Le 56
(75) Paris	20ème	Leroy Sème
(75) Paris	20ème	Les Haies Partagées
(75) Paris	20ème	Le Jardin sur le Toit
(75) Paris	20ème	Papilles et Papillons
(75) Paris	20ème	Refuge urbain Joseph Python
(75) Paris	13ème	Jardin choisi
(75) Paris	13ème	Croulebarbe
(75) Paris	13ème	Jardin des Mots et Merveilles
(75) Paris	13ème	Jardin de la Poterne des Peupliers
(75) Paris	13ème	Jardins familiaux du boulevard de l'Hopital
(75) Paris	13ème	Les Jardins malins
(75) Paris	14ème	Jardin de l'Aqueduc
(75) Paris	14ème	Jardin de Falbala
(75) Paris	14ème	Jardin des fêtes
(75) Paris	14ème	Jardin du square Auguste Renoir
(75) Paris	14ème	Jardin du square Chanoine Viollet
(75) Paris	14ème	Jean Genet
(75) Paris	14ème	Vert Tige
(75) Paris	14ème	Le Lapin Ouvrier

Annexes

Département	Ville	Nom du jardin
(77) Seine et Marne	Brie Comte Robert	Brie Comte Robert
(77) Seine et Marne	Pontault Combault	Les 4 chênes
(77) Seine et Marne	Chelles	Chelles
(77) Seine et Marne	La Ferte sous Jouarre	La Ferte sous Jouarre
(77) Seine et Marne	Meaux	Les jardins de Prévert
(77) Seine et Marne	Torcy	L'Air de rien
(77) Seine et Marne	Saâcy sur Marne	Jardin partagé de Saâcy
(78) Yvelines	La Falaise	Epône Mézières
(78) Yvelines	Trappes	La Mare Savin
(78) Yvelines	Rosny sur Seine	Rosny sur Seine
(78) Yvelines	Mantes la jolie	Mantes la ville
(91) Essonne	Crosne	Crosne
(91) Essonne	Grigny	Grigny
(91) Essonne	St Germain les Arpajon	Saint Germain les Arpajon
(91) Essonne	Corbeil Essonnes	Robinson
(91) Essonne	Morangis	La Croix Boisselière
(91) Essonne	Marcoussis	Les jardins tranquilles
(91) Essonne	Savigny sur Orge	Les Prés Saint Martin
(91) Essonne	Marolles	Marolles en Hurepoix
(91) Essonne	Villiers sur Orge	La Fontaine aux mulets
(91) Essonne	Ste Geneviève Bois	Guy Dottin
(91) Essonne	Bruyères le Chatel	Les terrasses de Trevoix
(91) Essonne	Saulx-les-Chartreux	Cultures Robinson
(92) Hauts de Seine	Nanterre	Parc du chemin de l'île
(92) Hauts de Seine	Antony	Mirabeau
(92) Hauts de Seine	Saint-Cloud	Tram du Val de Seine
(92) Hauts de Seine	Chatenay Malabry	square des Américains
(92) Hauts de Seine	Chatenay Malabry	Les Jardins de l'amitié
(92) Hauts de Seine	Chatenay Malabry	Edouard Vaillant
(92) Hauts de Seine	Colombes	Abbé Lemire
(92) Hauts de Seine	Antony	square de l'Atlantique
(92) Hauts de Seine	Antony	Annapurna
(92) Hauts de Seine	Nanterre	C'est si bio
(92) Hauts de Seine	Nanterre	Jardin partagé de Gorki
(92) Hauts de Seine	Nanterre	La Ferme du Bonheur
(92) Hauts de Seine	Malakoff	Jardin partagé des Nouzeaux
(92) Hauts de Seine	Sceaux	Le jardin des voisins
(92) Hauts de Seine	Colombes	Les jardins sauvages d'Audra
(93) Seine Saint-Denis	Saint-Denis	La Fosse sablonnière
(93) Seine Saint-Denis	Saint-Denis	Fort de l'Est
(93) Seine Saint-Denis	Saint-Denis	Le Cornillon
(93) Seine Saint-Denis	Saint-Denis	Zola
(93) Seine Saint-Denis	Romainville	Dr Vaillant

## Annexes

(93) Seine Saint-Denis	Sevran	Parc national forestier
(93) Seine Saint-Denis	Dugny	La Morée
(93) Seine Saint-Denis	Dugny	Ermitage
(93) Seine Saint-Denis	Pantin	Pantin
(93) Seine Saint-Denis	Bondy	Bondy
(93) Seine Saint-Denis	Tremblay en France	Tremblay en France
(93) Seine Saint-Denis	Bobigny	Bobigny
(93) Seine Saint-Denis	Montreuil	Le Sens de l'humus
(93) Seine Saint-Denis	Montreuil	Lézarts dans les murs
(93) Seine Saint-Denis	Montreuil	Potager des femmes maliennes
(93) Seine Saint-Denis	Montreuil	Jardin partagé des Chlorophylliens
(93) Seine Saint-Denis	Montreuil	Le Jardin de la Lune
(93) Seine Saint-Denis	Montreuil	Ramenas voit vert
(93) Seine Saint-Denis	Montreuil	Jardin Multi-horizons
(93) Seine Saint-Denis	Montreuil	Jardin de la Place
(93) Seine Saint-Denis	Montreuil	Jardin d'un peu plus pré
(93) Seine Saint-Denis	Noisy-le-sec	Les Herbes folles
(93) Seine Saint-Denis	Bagnolet	Jardin-guinguette de la Dhuys
(93) Seine Saint-Denis	Bagnolet	La plage arrière, jardin partagé du Plateau
(93) Seine Saint-Denis	Bagnolet	Le jardin au balcon
(93) Seine Saint-Denis	Bagnolet	Les Serres
(93) Seine Saint-Denis	Les Lilas	Potager des Lilas
(93) Seine Saint-Denis	Sevran	Jardin partagé du quartier Rougemont
(93) Seine Saint-Denis	Sevran	Jardin partagé des Beaudottes
(93) Seine Saint-Denis	Aubervilliers	Les petits prés verts
(93) Seine Saint-Denis	Aubervilliers	Une Oasis dans la ville
(93) Seine Saint-Denis	Aubervilliers	Jardin des Fabriques
(93) Seine Saint-Denis	Aubervilliers	Solid'Herbe
(93) Seine Saint-Denis	Aubervilliers	Les Bois de Senteurs
(93) Seine Saint-Denis	Le Pré Saint-Gervais	Le Pouce vert
(93) Seine Saint-Denis	Saint-Ouen	Jardin partagé du Landy
(93) Seine Saint-Denis	Pantin	Banane Pantin
(94) Val de Marne	Valenton	Valenton
(94) Val de Marne	Champigny sur Marne	Jardins du Plant
(94) Val de Marne	Créteil	Prairie
(94) Val de Marne	Créteil	Les Ecoles
(94) Val de Marne	Rungis	La Fraternelle
(94) Val de Marne	Le Plessis Trévisé	Le Plessis Trévisé
(94) Val de Marne	L'Haÿ les Roses	Les castors
(94) Val de Marne	Le Kremlin-Bicetre	Les Barnuffles
(94) Val de Marne	L'Haÿ les Roses	Vallée de la Bièvre
(94) Val de Marne	Thiais	La résistance
(94) Val de Marne	Thiais	La Sausaie
(94) Val de Marne	Thiais	Pavé de Grignon

## Annexes

Département	Ville	Nom du jardin
(94) Val de Marne	Thiais	Léon Marchand
(94) Val de Marne	Thiais	Jean Jaurès
(94) Val de Marne	Vitry sur Seine	Rubens
(94) Val de Marne	Vitry sur Seine	Meissonnier 1
(94) Val de Marne	Vitry sur Seine	Meissonnier 2
(94) Val de Marne	Vitry sur Seine	Mazagran
(94) Val de Marne	Vitry sur Seine	Julian Grimau
(94) Val de Marne	Vitry sur Seine	Parc des Lilas
(94) Val de Marne	Chevilly Larue	Margueriteau
(94) Val de Marne	Chevilly Larue	Petit Leroy
(94) Val de Marne	Maisons Alfort	Vert de Maisons
(94) Val de Marne	Villejuif	Hautes Bruyères
(94) Val de Marne	Villejuif	Epi d'or
(94) Val de Marne	Villejuif	La coulée verte
(94) Val de Marne	Villejuif	Les roses rouges
(94) Val de Marne	Ivry sur Seine	Jardin Westermeyer
(94) Val de Marne	Ivry sur Seine	Ivry sur Seine
(94) Val de Marne	Arcueil	Jardin partagé de la Maison des solidarités
(94) Val de Marne	Fontenay-sous-Bois	Le Râteau-Lavoir
(94) Val de Marne	Cachan	Jardin partagé de la Fontaine couverte
(94) Val de Marne	Gentilly	Gentil'Jardin
(94) Val de Marne	Chennevières s/ Marne	Le Jardin des Bordes
(94) Val de Marne	Villejuif	Jardin pour tous
(95) Val d'Oise	Persan	Bernes
(95) Val d'Oise	Eragny sur Oise	Eragny sur Oise
(95) Val d'Oise	Persan	Persan
(95) Val d'Oise	Saint Ouen l'Aumône	Saint Ouen l'Aumône
(95) Val d'Oise	Menucourt	La Taillette
(95) Val d'Oise	Osny	Beau Soleil
(95) Val d'Oise	Montmagny	Montmagny
(95) Val d'Oise	Montmagny	Montmagny
(95) Val d'Oise	Sarcelles	Jardin partagé de Sarcelles
(95) Val d'Oise	Villiers le Bel	Jardin des délices

## 2. Questionnaire exploratoire

Merci d'avoir accepté de répondre à ce questionnaire. Il s'agit de la première étape de mon étude. N'hésitez pas à me contacter si vous avez des questions ou souhaitez plus d'informations ! Léa Mestdagh 06.84.32.37.42 lea.mes@hotmail.fr

1. À quelle date le jardin dont vous faites partie a-t-il été créé ?
2. De qui est venu le projet de ce jardin ?
3. Combien de personnes étaient engagées dans le jardin à la date de sa création ?
4. Faisiez-vous partie des personnes engagées à l'origine du jardin ? Si oui, combien êtes-vous aujourd'hui à avoir été là dès le début ?
5. Où le jardin est-il situé ?
6. Les jardiniers habitent-ils tous à proximité ?
7. Qui est propriétaire du terrain du jardin ? Quel type de bail a été signé entre le propriétaire et les usagers du jardin ?
8. Quelle est l'association qui gère le jardin ? Combien compte-t-elle d'adhérents ?
9. Parmi les adhérents, quelle est approximativement la proportion de femmes et d'hommes ?
10. Quels sont les critères pour devenir adhérent ?
11. Quel est le montant de l'adhésion ? Pour quelle durée ?
12. Quelle est la proportion de jardiniers qui restent plus d'une année ?
13. L'adhésion à l'association donne-t-elle droit à un espace à cultiver ?
14. Quelle est la surface du jardin ?
15. Le jardin est-il entièrement collectif (cultivable par tous) ou divisé en parcelles ?  
S'il est divisé en parcelles, combien sont-elles ?
16. Cochez les équipements présents dans le jardin :  
Meubles de jardins (chaises, tables...)    Barbecue    Abri collectif  
Abris individuels    Eau courante    Toilettes (reliées au réseau d'eau ou sèches)  
Jeux pour enfants, bac à sable    Autre (préciser)



## Annexes

17. La culture est-elle plutôt de fleurs, de légumes, de fruits, d'herbes aromatiques ?

18. Que faites-vous des produits récoltés ?

19. Le jardin est-il ouvert au public ? Si oui, à quelle fréquence ?

20. Les jardiniers ont-ils pour devoir d'accueillir les visiteurs ?

21. Cochez si certains de ces évènements ont lieu au jardin :

Fêtes de quartier      Repas collectifs      Projections / débats      Expositions  
Spectacles      Autres (préciser)

22. L'association du jardin est-elle en lien avec d'autres structures ?

Si oui, cochez-les :

AMAP ou association agricole      Association de quartier  
Association culturelle      Groupe scolaire  
Maison de retraite      Autre (préciser)

23. Diriez-vous que le jardin dont vous faites partie est un jardin (cochez) :

Partagé      Ouvrier      Familial

24. Quel(s) est / sont selon vous le(s) objectif(s) d'un lieu comme celui-là ?

25. Quel est le nom de votre jardin ? Dans quelle commune est-il situé ?

26. Vous êtes un homme / une femme ?

27. Quel est votre âge ?

28. Quelle est votre nationalité ? Si vous êtes Français(e), de quelle région êtes-vous originaire ?

29. Quel est votre métier ? Si vous êtes retraité(e), quel métier exerciez-vous ?

ENCORE MERCI et à bientôt au jardin !

## 3. Tableau des réponses au questionnaire exploratoire

<b>Nom du jardin</b>	<b>Commune</b>	<b>Dépt</b>	<b>Nour / Cultur</b>
Potager des Oiseaux	Paris 3 <sup>ème</sup>	75	Culturel
Poireau Agile	Paris 10 <sup>ème</sup>	75	Culturel
Victor Schoeler	Paris 10 <sup>ème</sup>	75	Culturel
Jardin St Laurent	Paris 10 <sup>ème</sup>	75	Culturel
Les Jeunes pouces	Paris 11 <sup>ème</sup>	75	Culturel
La Cité industrielle	Paris 11 <sup>ème</sup>	75	Culturel
Jardin Santerre	Paris 12 <sup>ème</sup>	75	Culturel
Jardin Choisi	Paris 13 <sup>ème</sup>	75	Culturel
Mots et Merveilles	Paris 13 <sup>ème</sup>	75	Culturel
Jardin d'Abel	Paris 13 <sup>ème</sup>	75	Culturel
Jardin de Falbala	Paris 14 <sup>ème</sup>	75	Culturel
Fleurs de bitume	Paris 15 <sup>ème</sup>	75	Culturel
Perlimpinpin	Paris 17 <sup>ème</sup>	75	Culturel
Jardin Univert	Paris 18 <sup>ème</sup>	75	Culturel
Jardin Baudéline	Paris 18 <sup>ème</sup>	75	Culturel
Jardin d'Éole	Paris 18 <sup>ème</sup>	75	Culturel
Écobox	Paris 18 <sup>ème</sup>	75	Culturel
La Goutte verte	Paris 18 <sup>ème</sup>	75	Culturel
Moissonneur des Lilas	Paris 19 <sup>ème</sup>	75	Culturel
Jardin Hérold	Paris 19 <sup>ème</sup>	75	Culturel
Serre aux légumes	Paris 19 <sup>ème</sup>	75	Culturel
Les Haies partagées	Paris 20 <sup>ème</sup>	75	Culturel
Leroy sème	Paris 20 <sup>ème</sup>	75	Culturel
Terrasse du T3	Paris 20 <sup>ème</sup>	75	Culturel
Le 56	Paris 20 <sup>ème</sup>	75	Culturel
Jardins de Saacy	Saacy sur Marne	77	Culturel
Cultures Robinson	Saulx et Chilly	91	Culturel
Jardins sauvages d'Audra	Colombes	92	Culturel
Cestsibio	Nanterre	92	Culturel
Champ de la garde	Nanterre	92	Culturel
Jardin des voisins	Sceaux	92	Culturel
Petits prés verts	Aubervilliers	93	Culturel
Bois de Senteur	Aubervilliers	93	Culturel
Solid'Herbes	Aubervilliers	93	Culturel
La Plage arrière	Bagnole	93	Culturel
Guinguette de la Dhuis	Bagnole	93	Culturel
Les serres REC	Bagnole	93	Culturel
Pouce vert	Le Pré Saint-Gervais	93	Culturel
Lez'arts dans les murs	Montreuil	93	Culturel
Maison des solidarités	Arcueil	94	Culturel
La Fontaine couverte	Cachan	94	Culturel
Jardin des Bordes	Chennevières s/ Marne	94	Culturel
Gentil'Jardin	Gentilly	94	Culturel

## Annexes

<b>Nom du jardin</b>	<b>Commune</b>	<b>Dépt</b>	<b>Nour / Cultur</b>
Jardins parisiens	Paris 13 <sup>ème</sup>	75	Nour / cultur
Les jardins passagers	Paris 19 <sup>ème</sup>	75	Nour / cultur
Les Chantereines	Chelles	77	Nourricier
La Mare Savin	Trappes	78	Nourricier
Guy Dottin	Ste Geneviève des Bois	91	Nourricier
Annapurma	Antony	92	Nourricier
Square des Américains	Châtenay Malabry	92	Nourricier
Renaudel	Châtenay Malabry	92	Nourricier
Parc du chemin de l'île	Nanterre	92	Nourricier
Jardin du Talus du Tram	Saint-Cloud	92	Nourricier
La Morée	Dugny	93	Nourricier
L'ermitage	Dugny	93	Nourricier
Le Plessis Trévisé	Le Pré Saint-Gervais	93	Nourricier
Jardin de Pantin	Pantin	93	Nourricier
Site du Fort de l'Est	Saint-Denis	93	Nourricier
Jardins du Plant	Champigny s/ Marne	94	Nourricier
La Prairie	Créteil	94	Nourricier
Les castors	L'Hay-les-roses	94	Nourricier
Vert de Maisons	Maisons Alfort	94	Nourricier
La coulée verte	Villejuif	94	Nourricier
Rubens	Vitry sur Seine	94	Nourricier
La Taillette	Menucourt	95	Nourricier

#### 4. Questionnaire individuel

Merci d'avoir accepté de répondre à ce questionnaire, votre aide me sera très précieuse.

N'hésitez pas à me contacter si vous avez des questions ou souhaitez plus d'informations !

Léa Mestdagh 06.84.32.37.42 lea.mes@hotmail.fr

0. Quel est le nom du jardin dont vous êtes membre ?
1. Depuis combien de temps en êtes-vous membre ?
2. D'autres personnes de votre famille en sont-elles membres ?
3. Comment avez-vous connu le jardin ?
4. Étiez-vous membre d'un jardin avant ?
5. Connaissiez-vous des membres du jardin avant d'en devenir membre ?
6. Vous-même, avez-vous fait connaître le jardin à quelqu'un devenu.e membre ?
7. Quelle.s est. sont la.les qualité.s d'un.e bon.ne jardinier.e ?
8. À quelle distance du jardin habitez-vous ?
9. À quelle fréquence venez-vous au jardin ? (+ d'une fois par semaine / une fois par semaine / + d'une fois par mois / une fois par mois)
10. Combien de temps restez-vous en moyenne ?
11. Y allez-vous seul.e ou avec un.e proche ?
12. Que venez-vous faire au jardin ? (jardiner / discuter / vous détendre / participer à des activités / assister à des événements / autre précisez)
13. Est-ce que vous accordez votre emploi du temps avec d'autre.e.s jardinier.e.s pour venir au jardin au même moment ?
14. Voyez-vous d'autres jardinier.e.s en-dehors du jardin ?
15. Parlez-vous du jardin autour de vous ?
16. Comment le décririez-vous ?
17. Quel.s est.sont son.ses objectif.s ?
18. Qui sont les jardinier.e.s ?
19. Êtes-vous membre d'autres associations ? (association culturelle / association sportive / association de quartier / association de solidarité / AMAP ou association de paniers bio / association de parents d'élèves / association de jardinage)

20. Au cours des 6 derniers mois, êtes-vous allé.e au théâtre / au cinéma / à un concert / à un spectacle / à une festivité de quartier / à une exposition temporaire / dans un musée / à un match ou un spectacle sportif payant / en discothèque / au restaurant / visiter un monument historique / avez-vous lu un livre / êtes-vous parti.e en weekend ?
21. Consommez-vous des produits biologiques ?
22. On classe habituellement les Français.e.s sur une échelle politique de droite à gauche, sur une échelle de 1 à 10, gauche étant 1 et droite 10, où vous situez-vous ?
23. Êtes-vous une femme / un homme ?
24. Quel est votre âge ?
25. Quelle est votre occupation actuelle ? (travail à temps complet / travail à temps partiel / chômage / étudiant.e / élève / stagiaire / apprenti.e / militaire / retraité.e / femme au foyer / autre précisez)
26. Quelle est / était votre profession ? (précisez le plus possible)
27. Travaillez-vous comme salarié.e (De l'État ou du privé ? À quel grade si État, quelle classification si privé ?) ou à votre compte (employez-vous des salarié.e.s, combien ?)
28. Quel est votre niveau de formation ?
29. Vivez-vous en couple ?
30. Si oui, quelle est la profession de votre conjoint.e ?
31. Avez-vous des enfants ?
32. Si oui, vivent-il.elle.s avec vous ?
33. Où êtes-vous né.e ?
34. Où sont né.e.s vos parents ?
35. Quelles sont / étaient leurs professions ?
36. Est-ce que vous jardiniez quand vous étiez enfant ?

## 5. Grille des entretiens menés avec les jardinier.e.s

### *Arrivée au jardin*

- Peux-tu me raconter comment tu es arrivé.e au jardin ?
- Tu en étais membre depuis le début ?
- Comment l'as-tu connu ?
- Qu'est-ce qui t'a donné envie d'y adhérer ?
- Connais-tu d'autres membres ?

### *Communication / nouveaux.elles membres*

- Est-ce que tu parles du jardin autour de toi ?
- Qu'en dis-tu ? Comment le décrirais-tu ?
- As-tu déjà amené quelqu'un au jardin ? Qui ?
- Comment arrivent les nouveaux.elles jardinier.e.s ?
- Combien êtes-vous aujourd'hui dans l'association ?
- Qui vois-tu le plus souvent ?
- Quelle.s est.sont la.les qualité.s d'un.e bon.ne jardinier.e ?

### *Ressenti du quartier*

- Où habites-tu ?
- Depuis quand vis-tu là ?
- Es-tu membre d'autres associations ?
- Quand tu sors te promener dans le quartier, où vas-tu ?
- Où fais-tu tes courses ?

### *Pratiques au jardin*

- À quel rythme te rends-tu au jardin ?
- Seul.e ?
- Est-ce que tu te mets d'accord avec d'autres membres pour y aller en même temps ?
- Est-ce que tu vois certain.e.s des jardinier.e.s en-dehors du jardin ?
- Quand tu passes au jardin, qu'est-ce que tu y fais ?
- Combien de temps y restes-tu ?
- As-tu une parcelle ?

### *Activités et pratiques de loisirs*

- Au cours des 6 derniers mois, es-tu allé.e au théâtre / au cinéma / à un concert / à un spectacle / à une festivité de quartier / à une exposition temporaire / dans un musée / à un match ou un spectacle sportif payant / en discothèque / au restaurant / visiter un monument historique / as-tu lu un livre / êtes-vous parti.e en weekend ?

### *Profil*

- Âge / sexe / CSP / rythme de travail / niveau de diplôme / situation familiale et vie commune / CSP du. de la conjoint.e / lieu de naissance / profession et lieu de naissance des parents

## 6. Tableau des enquêtés.e.s jardinier.e.s rencontré.e.s en entretien

STRUCTURE	ENQUÊTÉ.E	ÂGE	CSP	DIPLOME	MÉTIER
Le 56	Marie-Christine	50-59	Prof. interm	Sup long	Enseignante RASED
Le 56	Adrienne	50-59	Cadres prof.intel.sup	Sup long	Cadre commerciale
Dhuys	Chantal	60-69	Retraitée	Sup long	Administratrice territoriale
Dhuys	Sophie	50-59	Prof. interm	Sup court	Paysagiste
Dhuys	Cynthia	30-39	Cadres prof.intel.sup	Sup long	Responsable relations publiques
Dhuys	Dominique	60-69	Retraitée	Sup court	Cadre admin. chambres de commerce
Dhuys	Valérie	60-69	Retraitée	Sup long	Bibliothécaire
Dhuys	Julie	60-69	Retraitée	Sup court	Cadre en maison d'édition
Dhuys	Jacques	60-69	Retraité	Sup court	Cadre en communication
Gentil	Susie	60-69	Retraitée	Sup long	Cadre en communication
Gentil	Nicolas	40-49	Cadres prof.intel.sup	Sup long	Cadre en communication
Gentil	François	30-39	Cadres prof.intel.sup	Sup long	Maître de conférence
Gentil	Marie-Jeanne	60-69	Retraitée	Sup long	Directrice établissement d'enseignement supérieur à l'étranger
Gentil	Mylène	60-69	Prof. interm	Sup court	Infirmière psychiatrique
Gentil	Michèle	60-69	Retraitée	Sup court	Professeur des écoles
Potager	Franck	50-59	Cadres prof.intel.sup	Sup long	Juriste
Potager	Maud	70-79	Retraitée	Sup long	Professeur de français langue étrangère
Potager	Fabienne	60-69	Cadres prof.intel.sup	Sup long	Directrice de recherche
Potager	Cécile	50-59	Cadres prof.intel.sup	Sup long	Scénographe d'exposition
Potager	Carine	50-59	Employée	Bac	Hôtesse de caisse
Potager	Nathalie	50-59	Cadres prof.intel.sup	Sup long	Directrice photo cinéma
St Serge	Bernard	60-69	Retraité	Sup court	Réalisateur de télévision

## Annexes

St Serge	Sandrine	60-69	Retraitée	Sup long	Bibliothécaire
St Serge	Marine	50-59	Cadres prof.intel.sup	Sup long	Bibliothécaire
Belvédère	Jean	30-39	Cadres prof.intel.sup	Sup long	Cadre en communication
Clos Garcia	Jeannette	50-59	Prof. interm	Sup court	Administration
Clos Garcia	John	60-69	Retraité	Sup court	(Enseignement à l'étranger)



## 7. Liste des illustrations

**Tableau 2-1.** p. 124

Répartition des jardins collectifs répertoriés à Paris et en Île-de-France au début de l'enquête.

**Tableau 4-1.** p.172

Proportion des jardinier.e.s employé.e.s dans les secteurs privé et public.

**Tableau 4-2.** p. 174

Comparaison des catégories socioprofessionnelles des jardinier.e.s et de celles des populations des communes ou arrondissements dans lesquels sont implantés les jardins.

**Tableau 4-3.** p. 175

Comparaison des catégories socioprofessionnelles des jardinier.e.s et de celles des habitant.e.s pour le 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

**Tableau 4-4.** p. 175

Comparaison des catégories socioprofessionnelles des jardinier.e.s et de celles des habitant.e.s pour la commune de Bagnolet.

**Graphique 4-1.** p. 176

Niveaux de diplôme des jardinier.e.s répondant.e.s à l'enquête par questionnaire.

**Tableau 4-5.** p. 177

Comparaison des niveaux de diplôme des jardinier.e.s avec ceux des populations des communes où sont implantés les jardins.

**Graphique 4-2.** p. 179

Pratiques culturelles et loisirs des jardinier.e.s au cours des six derniers mois.

**Figure 4-1.** p. 205

La façade du 56 photographiée depuis l'intérieur du jardin, le jour de la brocante.

**Figure 5-1.** p. 224

Vue de la partie haute du jardin du centre Ravel, Paris 20<sup>ème</sup>.

**Figure 5-2.** p. 242

Photographie d'étiquette prise au Potager des Oiseaux (Paris 3<sup>ème</sup>).

**Figure 5-3.** p. 242

Photographie d'étiquette prise au Clos Garcia (Paris 20<sup>ème</sup>).

**Figure 5-4.** p. 249

Éléments de décoration en métal brossé : les bassines de la Guinguette de la Dhuis.

**Figure 5-5.** p. 249

Éléments de décoration en métal brossé : l'enseigne du 56.

**Figure 5-6.** p. 254

La trame verte de Multi'Colors à travers le 20<sup>ème</sup> arrondissement.

**Figure 5-7.** p. 256

Exemple d'une action des membres de la Guinguette dans l'espace public : plantation, entretien et « protection » d'un arbre dans la rue.

**Figure 6-1.** p. 277

Installation artistique au Potager des Oiseaux.

**Figure 7-1.** p. 286

Schéma du Potager des Oiseaux

**Figure 7-2.** p. 289

Vue de la rue des Oiseaux qui donne sur le jardin.

**Figure 7-3.** p. 294

Gros plan sur l'installation artistique de Miyuki au Potager des Oiseaux.

**Figure 7-4.** p. 300

Schéma du 56 rue Saint-Blaise

- Figure 7-5.** p. 304  
Vue de la rue Saint-Blaise.
- Figure 7-6.** p. 307  
Façade extérieure du 56.
- Figure 7-7.** p. 308  
Vue de la façade depuis l'intérieur du 56.
- Figure 7-8.** p. 309  
Le 56, partie jardin.
- Figure 7-9.** p. 318  
Schéma de la Guinguette de la Dhuis
- Figure 7-10.** p. 321  
Le quartier de la Dhuis, entre pavillons réhabilités et habitat social.
- Figure 7-11.** p. 323  
Panneau à l'entrée de la Guinguette de la Dhuis.
- Figure 7-12.** p. 323  
Mosaïque à l'entrée de la Guinguette de la Dhuis.
- Figure 7-13.** p. 324  
La Guinguette, chemin couvert.
- Figure 7-14.** p. 324  
La Guinguette, entrée de la place centrale.
- Figure 7-15.** p. 325  
La Guinguette, estrade.
- Figure 7-16.** p. 326  
La Guinguette, parcelles individuelles.
- Figure 7-17.** p. 344  
Le Clos Garcia.
- Figure 8-1.** p. 361  
Décors de la parcelle de Josiane au 56.
- Figure 8-2.** p. 361  
Décors de la parcelle de Josiane au 56.
- Figure 8-3.** p. 400  
L'intérieur de la Bergerie des Malassis.
- Figure 8-4.** p. 400  
L'intérieur de la Bergerie des Malassis.
- Figure 8-5.** p. 401  
Immeubles en face de la Bergerie des Malassis.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	p. 11
<i>Du premier étonnement à la construction de l'objet d'étude</i>	p. 11
<i>Apports théoriques et auteur.e.s mobilisé.e.s</i>	p. 13
<i>Des questions « plus importantes que les réponses à en attendre » : méthodologie de l'enquête</i>	p. 17
<i>Annonce du plan de la thèse</i>	p. 25
PREMIÈRE PARTIE	
DU JARDIN OUVRIER / FAMILIAL AU JARDIN PARTAGÉ, ÉLÉMENTS HISTORIQUES ET DE DÉFINITION	p. 27
<b>Chapitre I. Les origines du jardinage urbain collectif : jardins ouvriers, jardins familiaux</b>	p. 29
<u>I. A. Naissance et popularisation du « Coin de Terre »</u>	p. 31
I. A. 1. Origines européennes	p. 31
I. A. 2. Les conditions de vie des ouvriers à la fin du XIX <sup>ème</sup> siècle	p. 34
I. A. 3. Expériences patronales	p. 39
I. A. 4. La Ligue emmenée par l'abbé Lemire	p. 42
I. A. 5. Mise en place du fonctionnement des jardins	p. 44
<u>I. B. Prescriptions morales et honneur ouvrier</u>	p. 47
I. B. 1. De l'intempérance des ouvriers	p. 47
I. B. 2. La moralisation par la famille	p. 49
I. B. 3. Des pratiques « ni seulement autonomes, ni seulement dominées »	p. 51
I. B. 4. Visites, fêtes et cadeaux : le travail de présentation de soi	p. 54
I. B. 5. Normes esthétiques	p. 57
<u>I. C. L'après-guerre : des jardins ouvriers aux jardins familiaux</u>	p. 59
I. C. 1. Succès et disgrâce des jardins de pauvres	p. 59
I. C. 2. De nouvelles logiques de recrutement	p. 63
I. C. 3. Production et agrément : cohabitation et recouvrement	p. 65
I. C. 4. Conscience écologiste et réappropriation urbaine : le jardin des années 1970	p. 68
<u>I. D. Tendances et défis actuels des jardins familiaux</u>	p. 71
I. D. 1. Fonctionnement des jardins familiaux actuels	p. 72
I. D. 2. Jardin social, jardin alimentaire : discours et représentations	p. 74
I. D. 3. État des lieux de la diversification des usages	p. 77
I. D. 4. Le jardin familial aujourd'hui : définition et cadre juridique	p. 82

<b>Chapitre II. Les jardins partagés français</b>	p. 85
<u>II. A. Du <i>community garden</i> new-yorkais et québécois au jardin partagé français</u>	p. 87
II. A. 1. « Guerilla potagère » et <i>community garden</i>	p. 87
<i>À Montréal, des jardins lancés en collaboration avec les pouvoirs publics</i>	p. 90
II. A. 2. Forum national, Jardin des Retrouvailles : arrivée dans le Nord de la France	p. 91
<i>Du <i>community garden</i> au jardin partagé</i>	p. 93
II. A. 3. Le militantisme local : terreau idéologique d’implantation du jardin partagé	p. 95
<i>Le Park(ing) Day</i>	p. 97
<u>II. B. Instances de promotion des jardins partagés français</u>	p. 99
II. B. 1. Des premiers jardins français à une large diffusion	p. 99
II. B. 2. Le Jardin dans Tous Ses États et ses relais : une situation de monopole	p. 100
II. B. 3. Le dynamisme des programmes municipaux	p. 105
<i>Le jardinage urbain à Montreuil, un exemple de minoration du critère nourricier</i>	p. 107
<u>II. C. Un statut ambigu</u>	p. 109
II. C. 1. Espaces ni publics ni privés	p. 109
II. C. 2. Nature à soi, nature pour tou.te.s ?	p. 112
II. C. 3. Un échange de bons procédés : rapports entre municipalités et jardinier.e.s	p. 116
II. C. 4. Ni friche, ni jardin public : arbitrage entre les usages	p. 121
<u>II. D. Un modèle en opposition avec les jardins ouvriers / familiaux</u>	p. 123
II. D. 1. Emplacements, surface : la place des jardins	p. 123
II. D. 2. Activités et vie collective	p. 127
II. D. 3. Objectifs et discours	p. 130
<b>Chapitre intermédiaire 1. Jardin partagé et lien social</b>	p. 135
<u>i1. A. Perspectives sociologiques de la notion de lien social</u>	p. 137
i1. A. 1. Premières approches : deux manières de « faire société »	p. 137
i1. A. 2. Du lien social aux liens sociaux : la multi-appartenance	p. 140
i1. A. 3. Une société individualiste : une société sans lien ?	p. 144
i1. A. 4. Le <i>lieu</i> du <i>lien</i>	p. 147
<u>i1. B. Mise en scène d’une image de marque des jardins : les discours du lien social</u>	p. 149
i1. B. 1. « On crée du lien »	p. 149
i1. B. 2. « Ici il y a de tout ! », une idée de la diversité et de l’altérité	p. 153
i1. B. 3. « Petit coin de paradis » ou « café à l’ancienne » : représentations du jardin	p. 157
i1. B. 4. Quelques voix dissidentes	p. 159

DEUXIÈME PARTIE	
DES COLLECTIFS HOMOGENES ET FERMÉS, L'ENTRE-SOI JARDINIER	p. 163
<b>Chapitre III. Profils de jardiniers : logiques d'homogénéisation</b>	p. 165
<u>III. A. Portrait des populations jardinières</u>	p. 167
III. A. 1. Homogénéité genrée, générationnelle et ethno- raciale	p. 167
<i>L'homogénéité ethno- raciale, une notion complexe</i>	p. 168
III. A. 2. Données socio- professionnelles, études et secteurs d'activité	p. 171
III. A. 3. Pratiques culturelles et vie associative	p. 178
III. A. 4. Que font les jardinier.e.s au jardin ? Un art de la discussion	p. 183
<u>III. B. Pertinence de la notion de classes moyennes à propos des jardinier.e.s</u>	p. 187
III. B. 1. Classes moyennes, aventuriers, gentrificateurs... Éléments de définition	p. 187
III. B. 2. Un investissement local typique des classes moyennes	p. 190
III. B. 3. Le jardin comme image professionnelle / militante de soi	p. 193
<i>Le conflit de la Guinguette : l'entretien avec Sophie et Abdel</i>	p. 197
III. B. 4. Les jardinier.e.s sont- il.elle.s des « bobos » ?	p. 199
<u>III. C. Entrer au jardin : les logiques de l'homogénéité</u>	p. 203
III. C. 1. Inégalités sociales de l'appropriation d'espace	p. 203
III. C. 2. Connaître le jardin : la nécessité d'une culture urbaine particulière	p. 204
III. C. 3. Devenir jardinier.e : sélection, interconnaissance et homophilie	p. 208
III. C. 4. S'intégrer au jardin : l'importance d'un partage de représentations	p. 211
<b>Chapitre IV. Les valeurs communes partagées par les jardinier.e.s</b>	p. 215
<u>IV. A. Jardin « libéré »</u>	p. 217
IV. A. 1. Un rejet des contraintes du geste paysan productif	p. 217
<i>Quand les jardins de pied d'immeuble éclairent les jardins partagés...</i>	p. 219
IV. A. 2. Friche et foisonnement : une nouvelle esthétique	p. 222
<i>Les jardins partagés et la permaculture</i>	p. 227
IV. A. 3. La culture de la détente	p. 228
IV. A. 4. La persistance des normes	p. 230
<i>L'environnement</i>	p. 231
<i>L'éducation</i>	p. 233
<i>Le rapport au collectif</i>	p. 236
<u>IV. B. Jardin « éducatif » et « cultivé »</u>	p. 241
IV. B. 1. Éducation à l'environnement : l'importance de la pédagogie	p. 241
IV. B. 2. Promotion d'une nature « cultivée » et historique	p. 243
IV. B. 3. L'art de la discussion cultivée	p. 245
IV. B. 4. Le décor du jardin entre populaire et design : un savant « savoir-décaler »	p. 247
<u>IV. C. Jardin « localisé »</u>	p. 251
IV. C. 1. Un jardin porteur de la culture du quartier	p. 251
IV. C. 2. L'inscription dans le réseau des structures locales	p. 252
IV. C. 3. La volonté d'embellissement du quartier : un outil de gentrification ?	p. 255
IV. C. 4. Un goût pour la localité constitutif du profil des jardinier.e.s	p. 258

<b>Chapitre intermédiaire 2. Jardin partagé et entre-soi</b>	p. 261
<u>i2. A. L'entre-soi, éléments d'une définition générale</u>	p. 263
i2. A. 1. Du goût de se trouver « entre-soi »	p. 263
i2. A. 2. Ouvrir / fermer : une ambivalence entre discours et pratiques	p. 265
<i>Le repas du monde du 56</i>	p. 267
<u>i2. B. Perceptions de l'entre-soi</u>	p. 271
i2. B. 1. Différentes représentations d'une même dynamique sociale	p. 271
i2. B. 2. Apports du concept de ville insulaire	p. 273
<u>i2. C. L'entre-soi jardinier : la question centrale de la « protection »</u>	p. 275
i2. C. 1. Le jardin, ce fragile Éden	p. 275
i2. C. 2. Le « eux » réinterprété : la thématique des « prédateurs »	p. 278
TROISIÈME PARTIE	
INTERACTIONS EN CONTEXTE D'ENTRE-SOI, LA POSSIBILITE DE LIENS ?	p. 283
<b>Chapitre V. Déclinaisons de l'entre-soi au gré des contextes locaux</b>	p. 285
<u>V. A. Le Potager des Oiseaux, Paris 3<sup>ème</sup> arrondissement</u>	p. 287
V. A. 1. Environnement et fonctionnement du jardin	p. 287
V. A. 2. Population du jardin	p. 290
V. A. 3. Un jardin artistique	p. 293
V. A. 4. Des pratiques d'ouverture	p. 295
<u>V. B. Le 56, Paris 20<sup>ème</sup> arrondissement</u>	p. 301
V. B. 1. Environnement et fonctionnement du jardin	p. 301
V. B. 2. Population du jardin : la cohabitation de deux visions	p. 311
V. B. 3. De la brocante au salon de thé, l'inadéquation des représentations	p. 314
V. B. 4. Quand le bâti dicte les pratiques : la façade du 56	p. 316
<u>V. C. La Guinguette de la Dhuys, Bagnolet</u>	p. 319
V. C. 1. Environnement et fonctionnement du jardin	p. 319
V. C. 2. La genèse de la Guinguette : deux récits concurrents	p. 328
V. C. 3. Membres VS non-membres : cristallisation des problématiques du quartier	p. 333
V. C. 4. Un entre-soi à plusieurs niveaux	p. 339
<i>Le Clos Garcia : pied d'immeuble et carcasses de poulet</i>	p. 343

<b>Chapitre VI. De l'utilité sociale contrastée du jardin partagé</b>	p. 347
<u>VI. A. Types de jardinier.e.s et sens de la présence au jardin</u>	p. 349
VI. A. 1. <i>Jardinier.e opprimé.e</i> et jardin refuge	p. 350
Un espace de prédilection du.de la <i>jardinier.e opprimé.e</i> .	p. 352
VI. A. 2. <i>Jardinier.e isolé.e</i> et jardin convivial	p. 356
VI. A. 3. <i>Jardinier.e animateur.rice</i> et jardin porteur de projet	p. 362
VI. A. 4. <i>Jardinier.e gentrifieur.se</i> et jardin vitrine	p. 365
<u>VI. B. Du lien à la possibilité de rencontre</u>	p. 373
VI. B. 1. <i>Devant le jardin</i> : un espace de contact	p. 374
VI. B. 2. L'inscription au sein d'un réseau associatif	p. 377
<u>VI. C. Le.la médiateur.rice, garant.e du lien social ?</u>	p. 381
VI. C. 1. Mise en contexte et présentation des jardins animés	p. 383
VI. C. 2. Un manque d'investissement institutionnel	p. 391
VI. C. 3. Prendre contact avec les habitant.e.s : les stratégies des médiateur.rice.s	p. 395
CONCLUSION GÉNÉRALE	p. 407
Des liens...	p. 407
... À la portée limitée	p. 408
L'entre-soi jardinier, support de la gentrification	p. 409
Un défi contemporain : « faire société » entre lien social et entre-soi	p. 412
BIBLIOGRAPHIE ET AUTRES SOURCES	p. 415
ANNEXES	p. 433
TABLE DES MATIÈRES	p. 450